



HAL
open science

L'instrumentalisation des risques de catastrophe dans le processus d'urbanisation néolibérale de la ville d'Istanbul : une analyse à partir des quartiers de Sarigöl et Tozkoparan

Nihal Durmaz

► **To cite this version:**

Nihal Durmaz. L'instrumentalisation des risques de catastrophe dans le processus d'urbanisation néolibérale de la ville d'Istanbul : une analyse à partir des quartiers de Sarigöl et Tozkoparan. Sociologie. Université de Strasbourg, 2018. Français. NNT : 2018STRAG045 . tel-02115352

HAL Id: tel-02115352

<https://theses.hal.science/tel-02115352>

Submitted on 30 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES –
PERSPECTIVES EUROPÉENNES (ED SHS-PE)
[Architecture, Morphologie/Morphogenèse Urbaine, Projet (AMUP, EA
7309)]**

THÈSE présentée par :
Nihal DURMAZ

Soutenu le : 27 Septembre 2018

Pour obtenir le grade de : **Docteur de l'Université de Strasbourg**
Discipline/ Spécialité : Sociologie

**L'instrumentalisation des risques de catastrophe dans le
processus d'urbanisation néolibérale de la ville d'Istanbul : une
analyse à partir des quartiers de Sarıgöl et Tozkoparan.**

THÈSE dirigée par :

Madame Florence Rudolf
Monsieur Samim Akgönül

Professeure des universités à l'INSA de Strasbourg
HDR, maître de conférences à l'Université de
Strasbourg

RAPPORTEURS :

Monsieur Gilles Ferréol
Monsieur Jean-François Pérouse

Professeur à l'université de Franche-Comté
HDR, maître de conférences à l'Université
Toulouse-II

AUTRES MEMBRES DU JURY :

Madame Gülçin Erdi

Chargée de recherche CNRS au laboratoire
CITERES

À la mémoire de Henri Lefebvre,

REMERCIEMENTS :

Je tiens à remercier en premier mes deux directeurs de thèse, Florence Rudolf et Samim Akgönül, pour leurs brillantes suggestions, leur soutien sans fin et leurs conseils tout au long de cette étude. Travailler avec eux a également été une opportunité d'apprentissage merveilleuse et unique pour moi. Je leur serai reconnaissante toute ma vie.

Je remercie également tous les membres du jury d'avoir accepté de participer au jury de ma thèse.

Je voudrais exprimer ma gratitude à ma famille pour leur compréhension et leur encouragement tout au long de mon étude. Je dois aussi ajouter que j'ai encore une fois vu l'inconditionnel amour de mes parents. Je me sens très chanceuse à cet égard. Je dois également exprimer ma gratitude au reste de ma famille, en particulier mon frère et mes deux sœurs, pour leur soutien actif et motivant dans cette aventure.

J'exprime ma gratitude aux habitants des quartiers de Sarıgöl et de Tozkoparan pour leur accueil et leur générosité. Je tiens à remercier tout particulièrement Ömer Kiriş, Korkmaz Aslan, Süleyman Şahin, Ece Soydan et Şadi (amca) pour leurs aides et leur hospitalité au moment de mes présences dans les quartiers.

Je veux aussi remercier l'équipe de l'Institut Français d'Études Anatoliennes (IFEA) qui tout au long de mon travail de terrain m'a accueilli les bras grands ouverts. Les conseils et le soutien de chaque personne que j'ai rencontré sous le toit de l'IFEA sont inestimables. Je vois les amitiés créées au cours de ces séjours à l'IFEA comme des gains très précieux.

Et enfin, je finis par remercier mes amis. Celles et ceux qui ont toujours été présents pour me remonter le moral, pour me permettre de respirer et de reprendre des forces pour continuer. Tout particulièrement, je tiens à remercier Amandine Amat et Süheyla Yıldız, doctorantes comme moi. Elles ont traversé les mêmes épreuves et nous nous sommes épaulées jusqu'à la fin. Ce partage m'est très important et je considère avoir noué un très précieux lien avec ces deux personnes de grande qualité.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS :	5
SOMMAIRE	7
LISTE DES ILLUSTRATIONS	9
RÉSUMÉ :	11
ABSTRACT :	13
AVERTISSEMENTS	15
INTRODUCTION GÉNÉRALE	21
XI. L'ÉMERGENCE DE LA THESE : DES PREMIERES INTENTIONS DE RECHERCHE A LA PROBLEMATIQUE	22
XII. APPROCHE ET HYPOTHESES ADOPTEES	28
XIII. LA METHODOLOGIE DE RECHERCHE :	34
XIV. ANNONCE DU PLAN :	39
PARTIE I : LA METROPOLE COMME PRINCIPAL LIEU DE PRODUCTION DE LA SOCIETE : LE CAS DE LA VILLE D'ISTANBUL.	43
CHAPITRE 1 : LA PRODUCTION DE LA VILLE : UNE TRADUCTION URBAINE DE LA SOCIETE CONTEMPORAINE.	45
I. DEFINIR LA VILLE : UNE VARIETE DE DEFINITIONS ET D'APPROCHES	45
II. LA VILLE COMME PHENOMENE SOCIAL : DANS LE CONTEXTE DE L'INDUSTRIALISATION.....	51
III. LA SOCIOLOGIE URBAINE CRITIQUE : SOUS L'ÉTAT-PROVIDENCE.....	59
IV. LES GRANDES VILLES : DANS LE CONTEXTE D'UNE MONDIALISATION ECONOMIQUE	67
CONCLUSION :	77
CHAPITRE 2 : ISTANBUL, DE LA CAPITALE IMPERIALE A LA METROPOLE INTERNATIONALE	79
I. ISTANBUL : CAPITALE DES EMPIRES.....	80
II. L'INDUSTRIALISATION DE LA TURQUIE : REPERCUSSIONS SUR LE TERRITOIRE STAMBOULIOTE :	84
III. LA NEOLIBERALISATION DE LA TURQUIE DEPUIS LES ANNEES 1980 :	99
CONCLUSION :	112
CHAPITRE 3 : LES EFFETS DE LA NEOLIBERALISATION SUR LA STRUCTURE URBAINE D'ISTANBUL.....	114
I. L'OUVERTURE INTERNATIONALE D'ISTANBUL A PARTIR DES ANNEES 1980 :	114
II. DES GRANDS PROJETS URBANISTIQUES DE PRESTIGE A ISTANBUL :	125
III. LES NOUVELLES FORMES D'OFFRES IMMOBILIERES A ISTANBUL :	132
CONCLUSION :	140
PARTIE II : LE ROLE DES RISQUES ET DES CATASTROPHES DANS LA PRODUCTION URBAINE : LA RESILIENCE D'ISTANBUL.	143
CHAPITRE 1 : RISQUES, VULNERABILITES ET CATASTROPHES : NOUVELLES GRILLES DE LECTURE DU MONDE	145
I. CATASTROPHES ET VULNERABILITES EN SCIENCES SOCIALES :	146
II. LE RISQUE COMME ELEMENT FONDATEUR DES SOCIETES CONTEMPORAINES :	158
III. PERCEPTION DES RISQUES DANS LES SOCIETES CONTEMPORAINES :	165
CONCLUSION :	171

CHAPITRE 2 : LES RISQUES ET CATASTROPHES EN TURQUIE	173
I. LE PROFIL DE LA TURQUIE EN TERMES DE CATASTROPHES :	174
II. LES RISQUES ET CATASTROPHES A L'ECHELLE DE LA VILLE D'ISTANBUL :	185
III. LA PERCEPTION DES RISQUES DE CATASTROPHE EN TURQUIE :	193
CONCLUSION :	202
CHAPITRE 3 : LA MITIGATION DES RISQUES ET CATASTROPHES EN TURQUIE	205
I. LA GESTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES :	206
II. LA PREVENTION DES RISQUES ET LA PREPARATION AUX CATASTROPHES EN TURQUIE :	214
III. LA GRC : UNE INSTRUMENTALISATION PAR LES POLITIQUES NEOLIBERALES ?	227
CONCLUSION :	238
<u>PARTIE III : LA « LOI DESASTRE », UNE INSTRUMENTALISATION DE LA RESILIENCE DANS L'URBANISATION ACCELEREE D'ISTANBUL : ÉTUDE DE LA RENOVATION DES QUARTIERS DE SARIGÖL ET DE TOZKOPARAN.</u>	<u>241</u>
CHAPITRE 1 : LES POLITIQUES DE RENOVATION URBAINE A ISTANBUL :	243
I. LA RENOVATION URBAINE, COMME PROCESSUS DE MODERNISATION DE LA VILLE :	244
II. LES PRATIQUES DE RENOVATION URBAINE A ISTANBUL :	256
CONCLUSION :	283
CHAPITRE 2 : LA « LOI DESASTRE » ET SON APPLICATION DANS DEUX QUARTIERS STAMBOULIOTES : SARIGÖL ET TOZKOPARAN	285
I. LA « LOI DESASTRE » :	286
II. LES CRITIQUES FORMULEES A L'EGARD DE LA « LOI DESASTRE » :	294
III. LES QUARTIERS DE SARIGÖL ET DE TOZKOPARAN :	300
IV. L'APPLICATION DE LA « LOI DESASTRE » A SARIGÖL ET TOZKOPARAN	315
CONCLUSION :	327
CHAPITRE 3 : LA RESISTANCE URBAINE FACE AUX PROCESSUS DE RENOVATION URBAINE	330
I. LES PROJETS DE RENOVATION URBAINE DE SARIGÖL ET TOZKOPARAN DU POINT DE VUE DES HABITANTS :	332
II. L'EMERGENCE DES MOBILISATIONS COLLECTIVES ET LEUR STRUCTURATION DANS LES QUARTIERS DE TOZKOPARAN ET DE SARIGÖL :	357
CONCLUSION :	370
<u>CONCLUSION GÉNÉRALE</u>	<u>371</u>
BIBLIOGRAPHIE :	383
ANNEXE 1 : TEXTES OFFICIELS	412
ANNEXE 2 : LA LISTE DES ENTRETIENS.....	439
ANNEXE 3 : GRILLES D'ENTRETIEN	446
ANNEXE 4 : DOCUMENTS ENVOYES PAR LES MUNICIPALITES DE GÜNGÖREN ET DE GAZIOSMANPASA AUX PUBLICS CONCERNES PAR LES PROJETS DE RENOVATION URBAINE.....	451
ANNEXE 5 : LA LISTE DES REVENDECTIONS DE TOZDER	454

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES CARTES :

Carte 1 : Croissance historique de la ville d'Istanbul	83
Carte 2 : L'emplacement des megaprojets à Istanbul :.....	131
Carte 3: Les lignes de failles en Turquie.....	177
Carte 4 : La carte des zones sismiques de la Turquie.....	178
Carte 5 : La faille nord-anatolienne au niveau du bassin de la mer de Marmara.....	188
Carte 6 : La repartition de la population sur le territoire stambouliote	190
Carte 7 : Le degre sismicite des differentes zones à Istanbul	191
Carte 8 : Le plan directeur d'Henri Prost pour la rive europeenne	261
Carte 9 : Carte de repartition des zones a risque identifiees à Istanbul, et emplacement des deux quartiers d'etude.	301
Carte 10 : Les zones a risque de Gaziosmanpasa.....	307
Carte 11 : Comparaison entre les zones a risque designees par la JICA et par le ÇSB	337

LISTE DES ENCADRÉS

Encadre 1 : Les dix éléments essentiels pour rendre les villes silientes	233
Encadre 2 : La zone à risque des quartiers Sarigöl – Merkez	320
Encadre 3 : La zone à risque des quartiers Sarigöl – Yenidogan :	321

LISTE DES GRAPHIQUES :

Graphique 1 : Le nombre de décès dans les séismes survenus en Turquie	179
Graphique 2 : Variation du nombre de catastrophes météorologiques survenues en Turquie, tous les 10 ans entre 1940 et 2010	180
Graphique 3 : Le statut des habitants dans les deux quartiers	310
Graphique 4 : La date d'arrivee dans le quartier (en %)	312
Graphique 5 : Le statut professionnel des enquêtés en 2014 (en %).....	314
Graphique 6 : La connaissance qu'ont les habitants de Tozkoparan et Sarigöl de la « Loi Desastre »	336
Graphique 7 : La diffusion des informations auprès des habitants	354

LISTE DES PHOTOS :

photo 1 : Des gecekondü à Gaziosmanpasa:.....	95
---	----

Photo 2 : Des gecekondus de Fikirtepe	97
Photo 3 : Le centre des finances international d'Atasehir (Rive Asiatique)	120
Photo 4 : Bosphorus City Istanbul	134
Photo 5 : La grande mosquée de Çamlica	136
Photo 6 : L'AKM au moment du Mouvement Gezi.....	138
Photo 7 : Une maison plain-pied de Tozkoparan	304
Photo 8 : Un logement collectif de Tozkoparan (Bloc Type A).....	304
Photo 9 : Les coopératifs d'habitation	304
Photo 10 : Les larges espaces verts dans Tozkoparan	304
Photo 11: L'aperçue des gecekondus du « Şen Mahalle »	308
Photo 12 : Des immeubles récents à Sarigöl	308
Photo 13 : Le projet de rénovation prévu pour Tozkoparan.....	318
Photo 14: Le projet réalisé	319
Photo 15 : Les bureaux d'information sur la rénovation urbaine à Tozkoparan et Sarigöl	325
Photo 16 : Le parc d'attraction Vialand vue de Sarigöl.....	333
Photo 17 : Les aspects dégradés du quartier de Tozkoparan	350
Photo 18 : Les aspects dégradés de Sarigöl	351
Photo 19 : Pancartes exhibées lors du grand meeting de Kadiköy.....	366
Photo 20 : Affiche d'une invitation à une réunion publique d'information sur la « Loi Desastre ».....	368

LISTE DES SCHÉMAS :

Schéma 1 : Le cycle de gestion des risques et des catastrophes	209
Schéma 2 : Le processus de négociation avec les ayants droit.....	326

LISTES DES TABLEAUX :

Tableau 1 : Évolution annuelle de la population d'Istanbul.....	116
Tableau 2 : L'évolution historique des dispositifs institutionnels et juridiques en Turquie, entre 1940 et 1999.....	215
Tableau 3 : Les zones à risque situées à Istanbul.....	292
Tableau 4 : Entretiens avec les acteurs publics.....	439
Tableau 5 : Entretiens avec les habitants/usagers	440
Tableau 6 : Les reportages de rue	444
Tableau 7 : Entretiens avec les acteurs de la société civile.....	445

RÉSUMÉ :

Avec l'avènement de la mondialisation économique, dans les années 1980, suscitant un contexte de mise en concurrence et de dérégulation des marchés de biens et de capitaux, les grandes villes ont été incitées à identifier et à valoriser leurs avantages comparatifs, à développer des politiques proactives d'attraction des investissements et des groupes sociaux stratégiques. Les gouvernements urbains se sont convertis, de manière plus ou moins contrainte, à l'entrepreneurialisme, et les villes façonnées par ces politiques économiques néolibérales sont davantage devenues les lieux principaux de la nouvelle production capitaliste. La Turquie, comme bien d'autres pays, a fait le choix de mettre en concurrence ses villes, et le réaménagement actuel d'Istanbul révèle une forme très autoritaire de ce choix néolibéral. Pour assurer la promotion d'Istanbul sur le marché international des grandes villes mondiales, il a été nécessaire d'attirer et de concentrer les activités de service tout en renforçant l'image de la ville selon les normes internationales. Cette mise en conformité « internationale » de la ville d'Istanbul s'est traduite par la délocalisation des activités industrielles au profit des activités culturelles, touristiques et financières, par la captation des investissements internationaux privés, productifs comme spéculatifs, par la multiplication des grands projets d'équipement et l'organisation d'événements internationaux, et par des interventions sur le tissu urbain. Sur ce dernier point, nous assistons à une phase rapide et brutale de rénovation de nombreux quartiers de la mégapole stambouliote, vouée à des opérations massives de destructions et de reconstructions de logements. Cette politique de renouvellement urbain (en turc « *kentsel dönüşüm* »), génératrice de pressions spéculatives, est menée au nom de la réhabilitation urbaine des quartiers insalubres d'Istanbul. Ces politiques s'effectuent selon des modalités maintenant connues et qui se répètent dans de nombreuses opérations.

L'entrée en vigueur de la loi n° 6306 (adoptée le 16 mai 2012 par le Conseil des ministres), appelée « *Afet Yasası* », soit la « Loi Désastre », et ses décrets ultérieurs, concernant la rénovation des zones urbaines jugées à risque de catastrophe naturelle, a servi à l'urbanisation stambouliote d'entrer dans une nouvelle phase. Admettant que les bâtiments construits avant 2001 ne sont pas compatibles avec les règles de construction parasismiques, le ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme a estimé qu'il y a environ 14 millions de bâtiments qui sont soumis au risque de catastrophe naturelle (tremblement de terre) en Turquie, et que 6,5 millions

d'entre eux ont besoin de rénovation. Dorénavant, de nombreux quartiers stambouliotes sont entrés dans une phase de rénovation urbaine motivée par le risque de catastrophe environnementale.

Mais le contexte dans lequel s'est établie la « Loi Désastre » laisse entrevoir des doutes sur les « vraies » raisons de son émergence. L'intégration du risque environnemental dans le processus d'urbanisation en cours, serait-elle un moyen pour réaliser les politiques urbaines néolibérales rencontrant de vives oppositions sociales ? Suivant cette hypothèse, cette thèse cherche à savoir comment la notion de risque environnemental se manifeste dans le processus de développement urbain accéléré de la ville d'Istanbul. Le processus d'urbanisation néolibérale se fait au détriment de la population défavorisée et le risque devient un alibi pour continuer ces pratiques urbaines.

Ainsi, ce travail veut apporter des éclairages sur la façon dont la ville d'aujourd'hui est conçue en revisitant à la fois les pratiques urbaines (distinguant approche néolibérale et approche par le risque). Dans ce sens, à travers l'étude comparative de deux quartiers d'Istanbul, Sarıgöl et Tozkoparan, désignés à risques et soumis à des projets de rénovation urbaine, notre regard s'est orienté sur les objectifs des projets, leur contenu, l'analyse des bénéficiaires et des classes affectés. Sur quels motifs et réalités se basent les politiques publiques urbaines ? Comment les projets sont-ils légitimés par le risque ? Répondent-ils aux problèmes urbains et sociaux présents ? Occasionnent-ils de nouveaux problèmes sociaux ? Les constats établis sur les conséquences des pratiques de rénovation urbaine, nous ont poussé à nous intéresser aux enjeux sociaux émergeant des dynamiques urbaines conflictuelles. Quelles sont les formes d'existences des populations affectées par les projets de rénovation urbaine à Istanbul ? Comment sont-elles ou seront-elles affectées par ces rénovations ? Quelles sont les options proposées à ces populations affectées ? Comment ces populations s'emparent des questions urbaines qui les affectent ?

MOTS CLES : internationalisation, risque de catastrophe, rénovation urbain, ségrégation, réaction habitante, mobilisation collective.

ABSTRACT :

With the advent of economic globalization in the 1980s, creating a context of competition and deregulation of the goods and capital markets, large cities were encouraged to identify and value their comparative advantages, to develop proactive investment attraction policies and strategic social groups. Urban governments have converted, more or less constrained, to entrepreneurialism, and cities shaped by these neoliberal economic policies have become more the principal places of new capitalist production. Turkey, like many other countries, has chosen to compete with its cities, and the current redevelopment of Istanbul reveals a very authoritarian form of this neoliberal choice. In order to promote Istanbul in the international market of the world's major cities, it was necessary to attract and concentrate service activities while enhancing the image of the city according to international standards. This "international" compliance of the city of Istanbul resulted in the relocation of industrial activities to the benefit of cultural, tourist and financial activities, by the capture of private international investments, productive as speculative, by the multiplication of major equipment projects and the organization of international events, and interventions on the urban fabric. On this last point, we are witnessing a rapid and brutal phase of renovation of many districts of the Istanbul metropolis, dedicated to massive operations of destruction and reconstruction of housing. This urban renewal policy (in Turkish "*kentsel dönüşüm*"), generating speculative pressures, is conducted in the name of the urban rehabilitation of Istanbul's slums. These policies are carried out according to methods now known and repeated in many operations.

The entry into force of law no. 6306 (adopted on May 16, 2012 by the council of ministers), called "*Afet Yasası*", is the "Disasters Law" and its subsequent decrees concerning the renovation of urban areas deemed to be risk, has allowed Istanbul's urbanization to enter a new phase. Admitting that buildings built before 2001 are not compatible with earthquake-resistant building regulations, the ministry of the environment and urban planning estimated that there are about 14 million buildings that are subject to the risk of natural disaster (earthquake) in Turkey, and that 6.5 million of them need renovation. From now on, many districts in Istanbul have entered an urban renewal phase motivated by the risk of environmental disaster.

But the context in which the "disaster law" was established suggests doubts about the "real" reasons for its emergence. Is the integration of environmental risk into the ongoing urbanization process a means of achieving neoliberal urban policies encountering strong social opposition? Following this hypothesis, this thesis seeks to know how the notion of environmental risk manifests itself in the accelerated urban development process of the city of Istanbul. The neoliberal urbanization process is detrimental to the disadvantaged population and the risk becomes an excuse to continue these urban practices.

Thus, this work aims to shed light on how the city of today is designed by revisiting both urban practices (distinguishing neoliberal approach and risk approach). In this sense, through the comparative study of two districts in Istanbul, Sarıgöl and Tozkoparan, designated at risk and subject to urban renewal projects, our eyes focused on the objectives of the projects, their content, the analysis of beneficiaries and classes affected. On what grounds and realities are urban public policies based? How are projects legitimized by risk? Do they respond to the urban and social problems? Do they cause new social problems? The findings on the consequences of urban transformation practices have led us to focus on social issues emerging from conflictual urban dynamics. What are the forms of existence of the populations affected by urban transformation projects in Istanbul? How are they or will they be affected by these transformations? What are the options offered to these affected populations? How do these populations take over urban issues that affect them?

KEYWORDS: internationalization, disaster risk, urban renewal, segregation, inhabitant reaction, collective mobilization.

AVERTISSEMENTS

INDEX :

AIGM	<i>Afet İşleri Genel Müdürlüğü</i> [Direction Générale des Catastrophes].
AFAD	<i>Afet ve Acil Durum Yönetimi Başkanlığı</i> [Autorité de gestion des urgences et des catastrophes].
AFADEM	<i>Afet ve Acil Durum Eğitim Merkezi</i> [Centre de formation aux catastrophes et situations d'urgence].
AFEM	<i>Avrupa Doğal Afetler Eğitim Merkezi</i> [Centre Européen de Formation sur les Risques Naturels].
AKM	<i>Atatürk Kültür Merkezi</i> [Centre culturel Atatürk].
AKOM	<i>Afet Koordinasyon Merkezi</i> [Centre de coordination des catastrophes d'Istanbul].
AKP	<i>Adalet ve Kalkınma Partisi</i> [Parti de la justice et du développement].
AMKK	<i>Afetler Merkez Koordinasyon Kurulu</i> [Comité de coordination centrale des catastrophes].
ANAP	<i>Anavatan Partisi</i> [le Parti de la Mère-patrie].
AYD	<i>Alışveriş Merkezi Yatırımcıları Derneği</i> [Association des investisseurs des centres commerciaux].
AYDES	<i>Afet Yönetimi ve Karar Destek Sistemi</i> [Système de gestion des catastrophes et des décisions].
BCE	Banque Centrale Européenne.
BM	Banque Mondiale.
BU	<i>Bir Umut</i>
CAH	Cadre d'action de Hyogo.
CAS	Cadre d'action de Sendai.
CC	Changement Climatique.
CIAM	Congrès International d'Architecture Moderne.
CRED	<i>The Centre for Research on the Epidemiology of Disasters</i> [Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes].
ÇŞB	<i>Çevre ve Şehircilik Bakanlığı</i> [Ministère de l'Urbanisme et de l'Environnement].
DASK	<i>Doğal Afet Sigortaları Kurumu</i> [Organisme d'assurance des catastrophes naturelles].
DG ECHO	Direction générale de l'Aide Humanitaire et protection civile.

DIPCN	Décennie Internationale pour la Prévention des Catastrophes Naturelles.
DP	<i>Demokrat Parti</i> [Parti Démocrate]
DRI	<i>The Disaster Risk Index</i> [Indice de Risque de Catastrophe].
EFDRR	Forum européen de réduction des risques de catastrophe.
EM-DAT	<i>The international Disaster Database</i> [Base de données mondiales sur les catastrophes].
FMI	Fond Monétaire International.
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population.
GAP	<i>Güneydoğu Anadolu Projesi</i> [Projet d'Anatolie du Sud-Est].
GBHM	<i>Gaziosmanpaşa Barışma Hakkı Meclisi</i> [Conseil du droit à l'habitat de Gaziosmanpaşa].
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat.
GOP	Gaziosmanpaşa.
GRC	Gestion des Risques et des Catastrophes.
HLM	Habitation à Loyer Modéré.
IBB	<i>Istanbul Büyükşehir Belediyesi</i> [Mairie Métropolitaine du Grand Istanbul].
İDHYKK	<i>İklim Değişikliği ve Hava Yönetimi Koordinasyon Kurulu</i> [Conseil de coordination du changement climatique et de la gestion de l'air].
IDMP	<i>İstanbul Deprem Master Planı</i> [Master plan sur les séismes à Istanbul].
IMP	<i>Istanbul Metropolitan Planlama</i> [Planification Métropolitaine d'Istanbul].
INFORM	<i>Index For Risk Management</i> [Indice pour la gestion des risques].
IPKB	<i>İstanbul Proje Koordinasyon Birimi</i> [Unité de coordination de projet d'Istanbul].
ISMEP	<i>Istanbul Seismic Risk Mitigation and Emergency Preparedness Project</i> [Projet relatif à l'atténuation des risques sismiques et à la préparation aux situations d'urgence à Istanbul].
IST	Immeubles Sociaux de Transition.
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale.
KH	<i>Kent Hareketleri</i> [Mobilisations Urbaines]
KIPTAŞ	<i>Istanbul Konut İmar Plan Sanayi ve Ticaret A. Ş.</i> [Société de construction de la Grande Municipalité d'Istanbul].
KSS	<i>Küçük Sanayi Sitesi</i> [Zone de petite industrie].
MMO	<i>Makina Mühendisleri Odası</i> [Chambre des Ingénieurs en Mécanique].

NTIC	Nouvelles Technologies d'Information et de Communication.
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques.
OCHA	Office de la coordination des affaires humanitaires.
OCM	Organisation Mondiale du Commerce.
OIM	Organisation Internationale des Migrations.
OMS	Organisation Mondiale de la Santé.
ONG	Organisation Non-Gouvernementale.
ONU	Organisation des Nations Unies.
OPAH	Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat.
OSB	<i>Organize Sanayi Bölgesi</i> [Zone industrielle organisée].
PAM	Programme Alimentaire Mondial.
PIB	Produit Intérieur Brut.
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement.
PNRU	Programme National de Rénovation Urbaine.
PSR	Programmes Sociaux de Relogement.
RP	<i>Refah Partisi</i> [Parti de la Prospérité]
RRC	Réduction des Risques de Catastrophe.
SMD	<i>Serbest Mimarlar Derneği</i> [Association des architectes indépendants].
STK	<i>Sivil Toplum Kuruluşu</i> [Organisation Non Gouvernementale].
TABB	<i>Türkiye Afet Bilgi Bankası</i> [Banque de données sur les catastrophes en Turquie]
TAEK	<i>Türkiye Atom Enerjisi Kurumu</i> [Institut turc de l'énergie atomique].
TAMP	<i>Türkiye Afet Müdahale Planı</i> [Plan d'intervention aux catastrophes de la Turquie].
TIC	Technologies d'Information et de Communication.
TMMOB	<i>Türkiye Mimarlar ve Mühendisler Odalari Birliği</i> [Union des Chambres d'Architectes et d'Ingénieurs de Turquie].
TOKI	<i>Toplu Konut Idaresi</i> [Administration de Logement Collectif].
TOZDER	<i>Tozkoparan Derneği</i> [Association de Tozkoparan].
TUIK	<i>Türkiye İstatistik Kurumu</i> [Centre des statistiques de Turquie].

TÜBİTAK	<i>Türkiye Bilimsel ve Teknolojik Araştırma Kurumu</i> [Conseil de la Recherche Scientifique et Technologique].
TÜSEV	<i>Türkiye Üçüncü Sektör Vakfı</i> [Fondation du secteur non marchand de Turquie].
UDK	<i>Ulusal Deprem Konseyi</i> [Conseil national du séisme].
UDSEP	<i>Ulusal Deprem Stratejisi ve Eylem Planı</i> [Stratégie et plan d'action nationaux sur les tremblements de terre].
UE	Union Européenne.
UNESCAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.
UNESCO	<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural</i> [Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture].
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance.
UNISDR	<i>United Nations Office for Disaster Risk Reduction</i> [Stratégie Internationale de la Prévention de Risques des Nations Unies].
UNU-EHS	<i>United Nations University, Institute for Environment and Human Security</i> [Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations-Unies].
WRI	<i>The World Risk Index</i> [Indice Mondial de Risque].
ZUP	Zones à Urbaniser par Priorité.

CITATIONS :

L'ensemble des citations utilisées dans le texte ont été traduites par les soins de l'auteur. Les termes spécifiques utilisés dans le texte ont été renseignés à la fois dans la langue d'origine et traduits au français.

ILLUSTRATIONS :

Les sources des documents iconographiques utilisés pour illustrer les différents propos sont mentionnées en dessous de chaque document.

INTRODUCTION GÉNÉRALE



Source : Çavdar et Tan (2013).

Cette image caricaturale d'Istanbul, qui a été utilisée en première de couverture de l'ouvrage collectif « *İstanbul : Müstesna Şehrin İstisna Hali* » (littéralement, « Istanbul : Situation exceptionnelle de la ville exclusive ») sous la codirection d'Ayşe Çavdar et Pelin Tan (2013), reflète parfaitement l'énorme chantier qu'est devenue Istanbul, entre d'une part les nouvelles constructions de standing émergeant un peu partout dans la ville et de l'autre les nombreux quartiers négligés, aux populations défavorisées, et aux habitats détruits par endroits ou menacés de l'être. Outre cette distinction architecturale et morphologique de la ville, cette image traduit d'un côté de la naissance de nouvelles façons de vivre plus internationales et consuméristes, et de l'autre le maintien des modes de vie davantage traditionnelles. Elle témoigne donc d'une fragmentation de l'espace urbain source aussi de fragmentation sociale.

La Turquie est de plus en plus soumise à l'apparition de nouvelles polarités aux niveaux spatiale, sociale, économique et culturelle. Nora Seni (2013) souligne que le gouvernement actuel attise les polarisations dans la société turque en pleine mutation, en relevant entre autres les clivages entre les groupes de revenus¹, les clivages religieux², les clivages politiques³. Cette image caricaturale d'Istanbul a été aussi celle qui s'est formée en moi lorsque j'ai commencé à travailler dans cette ville, sur cette ville. Cette recherche se veut comme une critique des pratiques urbaines contemporaines accentuant les clivages socio-spatiales dans cette ville.

L'émergence de la thèse : des premières intentions de recherche à la problématique

Lorsque je me suis lancée dans cette aventure de la recherche doctorale, j'avais commencé par d'autres motivations, d'autres questionnements, d'autres attentes. En 2011, je venais à peine de soutenir mon mémoire de master en sociologie portant sur les revendications identitaires des réfugiés politiques originaires de Turquie ayant fui le Coup d'État militaire de 1980, qu'une proposition m'a été faite concernant la poursuite de mes études à travers une recherche doctorale portant sur la formation de la nouvelle catégorie des « réfugiés environnementaux ». Mon mémoire de fin d'études m'avait permis de démontrer tout un processus de valorisation de l'identité d'un groupe social par l'acquisition du statut de réfugié politique. Travailler sur la catégorie des réfugiés politiques m'a permis de comprendre l'importance de l'attribution d'un statut juridique aux personnes déplacées. Le mérite de l'émergence d'un concept global des déplacés environnementaux est sans doute de rendre visible une réalité et formaliser ainsi une urgence. Après des mois de réflexions et de recherches théoriques, au début de l'année 2012, un projet de thèse avait enfin émergé : discuter des limites liées à la reconnaissance institutionnelle des personnes déplacées en raison d'un phénomène environnemental désastreux. La violence, les persécutions, les violations des droits de l'Homme sont les causes les plus fréquentes des migrations forcées ou choisies par contraintes externes. J'avais déjà travaillé sur une catégorie sociale ayant subi une forme de migration forcée, les

¹ Une nouvelle classe moyenne, islamo-conservatrice, a émergé en Turquie. Nora Seni décrit cette nouvelle classe sociale comme l'électorat principal du parti au gouvernement depuis dix ans (Seni, 2013 : 123). Par ailleurs, une nouvelle bourgeoisie, musulmane et conservatrice, également proche du gouvernement de l'AKP, a prospéré ces dernières années.

² Le degré d'adhésion à l'islam est devenu, selon Seni, un marqueur de démarcation au sein de la société turque (Seni, 2013).

³ Ces dernières années, le gouvernement AKP a commencé à adopter une posture plus autoritaire. L'AKP semble s'imposer sur tous les fronts, et les oppositions aux politiques du gouvernement sont violemment réprimées.

persécutions d'un régime militaire avait rendu le déplacement inévitable. Cette fois il a été question de s'intéresser au motif de départ forcé qui est fondé sur la dégradation, la confiscation ou la destruction de l'environnement physique.

Suite à la prise de conscience de l'émergence de cette nouvelle catégorie et l'augmentation rapide du nombre des déplacés de l'environnement, selon les estimations de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), de nombreux débats et des controverses ont vu le jour à l'échelle mondiale. Il existe différents termes pour traduire cette migration ; « les réfugiés environnementaux », « les réfugiés écologiques », « les migrants de l'environnement », « les réfugiés climatiques », « climate evacuee », « éco-réfugiés », « personnes déplacées en raison d'une catastrophe naturelle », « les déplacés environnementaux ou de l'environnement ». La désignation de cette catégorie d'individus reste encore floue. Les ambiguïtés sont présentes entre ces différents termes, ils ne renseignent pas exactement de la même population. De plus les tentatives de rendre une définition de cette nouvelle catégorie n'est pas chose facile du fait des divergences présentes entre les différents phénomènes et motifs de déplacement. Si l'on prend par exemple la Convention de 1951, relative au statut des réfugiés institué par le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR), on voit que le terme « réfugié » s'applique à toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. Mais cette définition reste inadaptée et insuffisante pour définir les réfugiés de l'environnement. La définition énoncée par le HCR ne fait aucune référence aux motifs environnementaux, elle prend en considération seulement les changements de pays, les déplacements pouvant se faire sur un même territoire sont exclus, et réduit la notion de reconnaissance au cas individuel. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) va donner une définition globale pour le concept de « réfugiés de l'environnement » en 1985. Il s'agit de personnes qui sont forcées de quitter leur lieu de vie temporairement ou de façon permanente, à cause d'une rupture environnementale, d'origine naturelle ou humaine, qui a mis en péril leur existence ou qui a sérieusement affecté leurs conditions de vie (El-Hinnawi, 1985). Cette définition reste limitée et non reconnue. Les changements climatiques et les risques environnementaux ont rendu possible une nouvelle forme de migration, avec une multitude de dynamiques et de raisons particulières. Suite à la définition établie dans le rapport du PNUE, cette catégorie va connaître une médiatisation d'ampleur avec l'apparition de nouvelles catastrophes naturelles.

Les calamités, les destructions intentionnelles ou accidentelles de l'environnement, les politiques environnementales, ou les choix économiques liées au développement sont tous des motifs de déplacement plus ou moins contraints. Et les populations touchées par ces phénomènes peuvent s'orienter vers une mobilité forcée ou choisie, causée par leur lieu de vie ou par leur activité professionnelle. Leur déplacement peut prendre la forme d'une migration spontanée ou programmée, temporaire ou permanente, interne ou au-delà des frontières nationales. Il faut reconnaître une pluralité des situations se référant à cette catégorie émergente. Cette pluralité est aussi présente dans les tentatives de définitions au dépendant des textes internationaux en vigueur et aux limites s'imposant par la complexité des situations. Ainsi, a émergé toute une littérature savante autour de la définition et le statut juridique de cette catégorie des déplacés environnementaux encore imprécis¹. Il y a une prise de conscience de l'impact des dégradations environnementales sur l'Homme, ainsi qu'une affirmation des besoins de protection et de sécurité. Cette prise de conscience est à l'origine de nouveaux problèmes sociaux nécessitant une gouvernance spécifique et fait le constat de l'émergence d'une catégorie mal définie qui demande une meilleure reconnaissance. Suite à cela il devient intéressant d'orienter nos réflexions aux questions relatives à la sécurité collective.

L'objectif de mon premier projet de thèse était alors d'étudier un cas spécifique de déplacement environnemental pour contribuer aux débats autour de ce nouveau concept en cours de formation et dont les insuffisances commencent déjà à être soulevées. L'enjeu sociologique était d'ampleur. J'avais pour ambition d'apporter un regard critique cherchant à éclairer sur les limites s'imposant dans la conception d'une nouvelle catégorie de réfugiés constituée de personnes déplacées pour causes environnementales. Pour cela, j'avais opté pour l'étude d'une catégorie de population ayant expérimenté le déplacement suite à une catastrophe environnementale : les victimes du séisme de Marmara de 1999. Il s'agissait de partir du vécu d'une population identifiée dans l'intérêt d'arriver à discuter des limites de ce concept. L'objectif était d'analyser une catégorie de sinistrés bien spécifique, leur prise en charge, leurs trajectoires, leurs nombres, leurs droits, leurs conditions de vie suite à l'aléa, etc...

Le choix du terrain s'est fait en raison de la marque laissée par cet événement dans la conscience collective en Turquie. Le 17 août 1999, la région de Marmara a été touchée par un violent séisme provoquant le décès des dizaines de milliers d'individus, l'écroulement ou

¹ El-Hinnawi E., 1985 ; Domenach et Picouet, 1995 ; Gonin P. et Lassailly-Jacob V., 2002 ; Gemenne F., 2008 ; Lobry D., 2008 ; Magnigny V., 2008 ; Cournil C. et Colard-Fabregoule C., 2010, Zeghib H., 2012 ; Vlassopoulos C.-A., 2012 ; etc.

l'endommagement de centaines de milliers de bâtiments et le déplacement de populations victimes ou effrayées par le risque sismique (Pérouse, 2001 ; Südaş, 2004). La mobilité résidentielle ayant suivi la catastrophe constitue déjà un premier type de déplacement environnemental¹. À Gölcük (l'épicentre du séisme), après le séisme, le nombre de foyers était passé de 18 000 à 6 500 en 2001 (Pérouse, 2001 : 3). Ilkay Südaş, qui a réalisé une étude concernant les effets du tremblement de terre du 17 août 1999 sur la structure de la population et le peuplement à Gölcük, s'est intéressée à une forme de mobilité post-séisme qui concernait à la fois le processus de dépeuplement et de repeuplement par la reconstruction des zones délabrées par le séisme, a fait le constat d'une diminution de 18,4% de la population entre 1997 et 2000 d'après les recensements réalisés à Gölcük, soit la population de la ville est passée de 76 855 à 55 790 habitants (Südaş, 2004 : 76). À Istanbul, rien que l'arrondissement d'Avcılar compterait près de 50 000 départs à la suite du séisme de Marmara, un chiffre qui n'a pas été confirmé officiellement (Pérouse, 2001). Istanbul a été une zone qui, en plus de créer de la migration à la suite de la catastrophe de 1999, a été la région qui a reçu la plus importante part de ces migrations en provenance des autres villes victimes de ce séisme, soit 14% selon les données d'Ilkay Südaş (2004 : 78)². Ainsi, avec des milliers de personnes ayant migré à Istanbul ou à l'intérieur même d'Istanbul, cette ville se prêtait bien pour une enquête de terrain dans le cadre de la thèse menée.

Plusieurs démarches ont été entreprises au cours de cette première recherche inachevée. À la suite d'un travail de recherche théorique de base, j'ai décidé de procéder à une enquête qualitative avec un travail de terrain qui a débuté par un stage de recherche au sein de l'Observatoire Urbain d'Istanbul (OUI), intégré à l'Institut Français d'Études Anatoliennes (IFEA), entre les mois de mars et mai 2013. Il s'agissait pour moi d'une première appréhension de la ville d'Istanbul sous l'angle de vue de la sociologue que je m'appête à devenir. L'OUI disposait d'un très grand nombre de ressources variées au sujet du séisme de Marmara. Il est possible d'extraire un vaste panorama de ce phénomène à travers les sources en bibliothèque et dans les archives de l'observatoire. Cependant, seulement quelques données chiffrées ont pu être exploitées. Dans un second temps, avec l'orientation de la chaleureuse équipe de l'IFEA,

¹ Erol Tümertekin et Nazmiye Özgüç, spécialistes en géographie humaine, avaient intégré les phénomènes environnementaux parmi les principales raisons de la migration en Turquie. Les sécheresses, les inondations et les tremblements de terre étaient les plus dominants (Tümertekin et Özgüç, 1998).

² D'après les données d'enquêtes réalisées par « *Gölcük 17 Ağustos Derneği* » (GADER, l'Association du 17 Août de Gölcük, créée trois mois après la catastrophe), après trois mois du séisme, 88% des sinistrés envisageaient de rester vivre à Gölcük, 4% pensaient à une migration définitive, 3% programmaient un départ temporaire et 5% de cette population étaient indécis. Ces données ont été reprises par Ilkay Südaş (2004 : 78).

j'ai réalisé des entretiens avec des chercheurs travaillant sur les questions migratoires (Besime Şen de l'Université de Mimar Sinan, le Centre d'études sur la migration de l'Université de Bilgi et la sociologue Didem Daniş de l'Université de Galatasaray), des ONG créées après la catastrophe (« Kimse yok mu » et « Bir Umut »), dans l'espoir de trouver des issues pour mener à bien ce travail de recherche. Malgré l'ampleur des séismes de Marmara, et bien que le désastre ait eu lieu dans une zone urbaine densément peuplée, l'analyse du terrain s'est montrée difficile à réaliser. Le manque de données recensées, la difficulté à établir des contacts et à trouver des personnes à enquêter, se sont révélés comme des obstacles mettant en péril mon projet.

Quelques temps après, lors d'une discussion avec Ali Çağlar Akgüngör, le responsable de l'Institut de Recherche de l'AKUT (Arama Kurtarma Derneği, une association de recherche et de sauvetage), autour des démarches possibles pour faire évoluer la recherche, ce dernier m'a permis de franchir le premier pas pour changer d'orientation et de problématique de thèse, en faisant allusion à l'existence d'une nouvelle forme migratoire contemporaine qui peut intégrer la catégorie des déplacés environnementaux : les populations poussées au déplacement en raison de l'application de la « Loi Désastre » (la loi n°6306)¹. De nombreuses recherches sur les migrations environnementales et climatiques se concentrent essentiellement sur les phénomènes environnementaux qui ont déjà eu lieu. Le risque de catastrophe n'est que très peu mentionné. La connaissance des risques de catastrophe, ainsi que l'ampleur des dommages et des pertes que peuvent engendrer ces catastrophes préoccupent nos sociétés contemporaines. Différentes stratégies gouvernementales, voire locales ou même individuelles vont se décliner à la suite des recherches multiples de sécurité. Mais un autre point préoccupant ressort de cette approche. Les risques majeurs profitent très souvent d'une approche mécanique visant plusieurs étapes : la préparation au risque, la gestion de la crise et la reconstruction. La phase de préparation s'articule avec la recherche de sécurité par la prévention, c'est-à-dire l'adoption d'un certain nombre de mesures afin de diminuer les vulnérabilités face au risque de catastrophe. Les gouvernances environnementales optent pour différentes mesures préventives selon les aléas, les territoires et les populations. Ainsi nous pouvons parler de l'apparition d'une nouvelle forme migratoire antérieure à l'avènement d'une catastrophe. Les phénomènes environnementaux peuvent engendrer des déplacements de populations, mais les actions de

¹ Pour Cyril Lemieux, qui a contribué à l'ouvrage dirigé par Serge Paugam (2012), l'acte de problématiser en sociologie correspond à l'acte qui consiste à formuler une énigme de ce qui paraît normal.

certains groupes d'acteurs, pour faire face aux désastres, peuvent aussi engendrer des départs volontaires ou forcés.

La poursuite quasi-impossible de la trace des déplacés environnementaux, 14 ans après le désastre, a contribué à l'adoption d'un terrain d'étude adossé aux importantes rénovations urbaines qui ont cours actuellement à Istanbul. Mon stage au sein de l'OUI m'a permis de constater l'apparition d'une nouvelle ère d'urbanisation aux multiples retombées. Le risque de catastrophe, en l'occurrence le risque de séisme, était cité comme l'un des principaux motifs de la rénovation urbaine répandue sur tout le territoire stambouliote. La découverte de ce phénomène, très publicisé par les médias et les ONG, a retenu mon attention. Le rapprochement entre l'environnement et la ville est dictée par la gestion urbaine des risques environnementaux, par la volonté de trouver des solutions à des questions concrètes de l'environnement dans nos sociétés contemporaines. La protection des sociétés face à des événements environnementaux graves trouve des réponses dans les processus d'urbanisation qui substituent des risques à d'autres. La ville d'Istanbul fait l'objet d'importants changements urbains, justifiés par les risques de catastrophes environnementales, plus précisément par la vulnérabilité de certaines zones et bâtiments de la région en cas de tremblement de terre. Suite à l'adoption d'une loi concernant la rénovation des zones à risque en cas de catastrophe (appelé : '*Afet riski altindaki alanların dönüştürülmesi hakkında kanun*'), en mai 2012, les interventions urbaines entreprises par les autorités publiques se voient de plus en plus souvent inscrites en référence à des risques environnementaux. Il s'agit de nouvelles pratiques publiques visant la réduction des risques engendrés par les constructions immobilières susceptibles d'être endommagées par les tremblements de terre.

En même temps, depuis une dizaine d'années, le territoire turc fait l'objet de divers changements urbains. Le gouvernement actuel en Turquie se donne l'objectif de transformer la Turquie et de faire d'Istanbul une ville convoitée dans le monde entier. Les rénovations urbaines intègrent alors les projets de « l'Objectif 2023 » lancés par le AKP (parti au pouvoir) lors des élections, destinés à accroître la croissance économique et le développement national jusqu'au centième anniversaire de la république turque en 2023 (Morvan et Logie, 2014 ; Pérouse, 2017). On assiste alors à la multiplication de ces projets urbains que l'on appelle collectivement « *kentsel dönüşüm* » (littéralement, « transformation urbaine »), justifiées par différents motifs, dont principalement le risque environnemental. Outre la recherche de sécurité très souvent soulignée dans les discours des autorités, ces projets servent aussi les intérêts du marché

immobilier et la croissance économique. Donc, les politiques urbaines, élaborées et réalisées par le gouvernement au pouvoir, révèlent l'importance des intérêts économiques dans ces projets. En exploitant les différentes ressources, les différences de discours entre la population civile et les politiques publiques sont patentes. La prévention sert plus d'alibi que d'une préoccupation réelle à l'égard des populations vulnérables. La problématique énoncée précédemment s'est donc organisée au contact du terrain, de manière inductive. La relation entre la mitigation des risques environnementaux et le processus de modernisation, l'éradication des bidonvilles et les rénovations urbaines s'est imposé. L'hypothèse d'une instrumentalisation des risques environnementaux pour justifier ou légitimer des politiques publiques aux conséquences sociales désastreuses s'est progressivement dessinée.

Ainsi la pratique du terrain a modifié mon projet de thèse, pas du point de vue de la thématique, mais du point de vue de la problématique. Au départ, il s'agissait d'analyser les luttes pour la reconnaissance du statut des déplacés environnementaux à différentes échelles, à travers un cas d'étude : les déplacés environnementaux du séisme de Marmara, de 1999. L'intérêt était de démontrer la nécessité d'un statut juridique pour la protection de cette catégorie. À présent, il s'agit d'analyser l'instrumentalisation des risques environnementaux par les politiques urbaines. Le type de population que j'ai rencontré à l'occasion de mon stage à Istanbul en mai 2013, entre bien dans la vaste catégorie des déplacés environnementaux, mais selon un profil particulier pour lequel il n'y a pas encore de reconnaissance sociale. Le changement de terrain n'affecte pas la réflexion de fond, centrée sur les mobilisations sociales en vue d'une reconnaissance. En revanche, l'environnement est très clairement couplé à l'aménagement urbain et aux intérêts sociaux qu'il sert. Les revendications de ces luttes tournent autour de la reconnaissance d'un statut de citoyen urbain à part entière.

Approche et hypothèses adoptées

Le 21^{ème} siècle est considéré comme le siècle d'une révolution urbaine universelle. Les métropoles sont de plus en plus nombreuses, et ce phénomène urbain apparaît aujourd'hui comme majeur à l'échelle planétaire. Le monde ne cesse de s'urbaniser, ce qui accompagne de nombreux débats scientifiques et politiques. Selon un rapport de l'ONU-Habitat publié en 2014, 54% de la population mondiale vit dans des zones urbaines en 2014, soit plus de la moitié de la population mondiale. En 1950, seule 30% de la population mondiale était urbanisée. Selon le

même rapport, en 2050, ce chiffre devrait atteindre les 66%. La croissance rapide de la population urbaine mondiale est accompagnée également d'une évolution des agglomérations urbaines dans le monde. Le nombre de méga-villes a presque triplé depuis 1990. En 2030, 41 agglomérations urbaines sont projetées pour loger au moins 10 millions d'habitants chacune (UN-Habitat, 2014). Par ailleurs, la vie urbaine est souvent associée à des niveaux plus élevés d'alphabétisation et d'éducation, à plus de soins, un meilleur accès aux services publics et sociaux, à de meilleures possibilités pour la participation culturelle et politique. Le rapport de l'ONU-Habitat montre que plus un pays est urbanisé et plus les revenus individuels sont élevés. Mais toujours selon le même rapport de l'ONU-Habitat, dans un contexte d'urbanisation massive accélérée et non planifiée, les infrastructures nécessaires ne sont pas mises en œuvre pour que les avantages de la vie urbaine soient équitablement partagés. Le développement urbain s'accompagne d'une croissance des disparités et des inégalités à tous les niveaux. Les pratiques d'urbanisation engendrent divers problèmes tels que l'aggravation des conditions environnementales malsaines, le manque de services urbains dans certaines zones, les problèmes liés à l'accès à la santé et à l'éducation, au chômage, à la sécurité sociale, le déficit de logements, l'exclusion de certaines catégories de population, l'embourgeoisement de certaines autres, voire la violation de certains droits fondamentaux.

Ce processus d'urbanisation est historiquement associé à d'autres importantes transformations économiques et sociales, telles que la croissance démographique, l'expansion économique, les mutations techniques, etc. Dans un processus de mondialisation, l'urbanisation accélérée est universelle et procède, pour l'essentiel, d'une même logique néo-libérale. Il est actuellement admis que les villes sont le principal creuset du capitalisme. Bien que les mécanismes et les étapes de cette progression spectaculaire sont marqués, dans chacun des pays, par une singularité des lieux et les spécificités du moment, ce nouvel ordre économique mondialisé confère aux villes une valeur artificielle (Brenner, Theodore et Peck, 2009). Les villes façonnées par ces politiques économiques néo-libérales deviennent les lieux principaux de la production capitaliste. Elles forment d'importants moteurs de développement, concentrant une grande partie de l'activité économique nationale, le gouvernement, le commerce et le transport, et établissant des liens essentiels avec les zones rurales, entre les villes, et à travers les frontières internationales. Les enjeux de rayonnement pour la ville et son image marquent l'évolution de la dynamique métropolitaine. Et au sein de ces espaces en mutations, apparaissent de nouveaux acteurs et de nouveaux outils métropolitains qui modifient les structures de production des représentations urbaines. Dans cette perspective, la rénovation

urbaine devient un phénomène fréquemment discuté à l'échelle mondiale en tant que processus dont de nombreuses villes sont affectées de nos jours.

Sous la pression de la mondialisation économique, nous assistons à la transformation des manières de produire et d'échanger : montée des nouvelles technologies de l'information, forte croissance du marché des services spécialisés, etc. Selon Pierre Veltz (1996), ces mutations qualifient différemment les rapports de l'économie avec les territoires, provoquant l'émergence de métropoles. Ces grandes villes concentrent de plus en plus de richesse et de pouvoir, les flux d'investissement internationaux convergent surtout vers ces grands pôles urbains au sein des pays riches, les poussant à concurrencer les unes avec les autres. Dans les pays en développement, ce processus s'est traduit par une urbanisation accélérée, engendrant un système urbain macrocéphale dans ces pays (Scott et Storper, 2006 : 171). La Turquie, comme beaucoup d'autres pays, a choisi d'entrer dans cette compétition internationale, et le réaménagement actuel d'Istanbul révèle une forme très autoritaire de ce choix. D'innombrables efforts ont été déployés pour créer les conditions matérielles nécessaires pour transformer Istanbul en une métropole attrayante et compétitive sur la scène internationale (Pérouse, 2013/b et 2017 ; Morvan et Logie, 2014 ; Türkün et al., 2014 ; Keyder, 2013 ; Bazin, 2008 ; Candan et Kulluoglu, 2008 ; etc.). Les changements urbains survenus depuis les années 1980 correspondent à une approche néolibérale expansionniste de la ville, ou à une nouvelle structure spatiale polycentrique (Lacour et Puissant, 1999), avec des zones touristiques, des quartiers résidentiels, des quartiers d'affaires, des quartiers industriels.

Le processus d'urbanisation néolibérale accéléré transforme l'environnement construit et la forme urbaine, en créant de nouveaux espaces privatisés de consommation. Il impose la destruction des quartiers résidentiels dégradés des groupes à faible revenu qui constituaient autrefois la classe ouvrière traditionnelle pour le réaménagement spéculatif et la construction de projets à grande échelle pour attirer les investissements de capitaux. Il est ainsi possible d'émettre l'hypothèse que le rôle de l'institution de planification a considérablement changé, les projets de développement foncier et immobilier sont devenus un moyen de redistribution de la richesse dans la société. Ce processus, accompagné de grandes transformations urbaines et socio-économiques, n'est pas sans conséquences néfastes. Ainsi, de nombreux chercheurs expliquent que ce processus favorisait un « développement urbain inégal » en provoquant des expulsions forcées, des expropriations, l'embourgeoisement et le déplacement (Pérouse, 2017 ; Morvan and Logie, 2014 ; Türkün et al., 2014 ; Keyder, 2013 ; Bazin, 2008 ; Candan and

Kulluoglu, 2008 ; etc.). Jamie Peck, Nik Theodore et Neil Brenner ont interprété ce développement inégal comme la conséquence d'une transformation socio-spatiale impulsée par le marché (2009 : 52-53). Mais avec la prise de conscience de la fragmentation socio-spatiale, les interventions urbaines entreprises par les autorités sont devenues des sources de nouvelles tensions à Istanbul.

Le rapprochement entre l'environnement et la ville est dictée par la gestion urbaine des risques environnementaux, par la volonté de trouver des solutions à des questions concrètes sur l'environnement dans nos sociétés contemporaines. En effet, reconnaître le facteur humain dans le système de risque conditionne la réduction de la vulnérabilité (Cartier, Vinet et Gaillard, 2009 :12). La protection des sociétés face à des évènements environnementaux graves trouve des réponses dans les processus d'urbanisation qui substituent des risques à d'autres niveaux. La ville d'Istanbul fait l'objet d'importants changements urbains justifiés par les risques de catastrophe environnementale, plus précisément par la vulnérabilité de certaines zones et bâtiments de la région face aux phénomènes d'ordre naturel, comme les tremblements de terre. En 2012, avec l'entrée en vigueur de la loi n° 6306 concernant la rénovation urbaine des zones sous risque de catastrophe (*Afet riski altındaki alanların dönüştürülmesi hakkında kanun*), appelée aussi « *Afet Yasası* » soit la « Loi Désastre », et ses décrets ultérieurs, l'urbanisation est entrée dans une nouvelle phase. Depuis, les interventions urbaines entreprises par les autorités publiques se voient de plus en plus souvent inscrites en référence à des risques environnementaux. Il s'agit de l'identification des zones urbaines présentant des risques de catastrophe et mettre en œuvre un projet de rénovation urbaine visant la réduction des risques engendrés par les constructions immobilières existantes et susceptibles d'être endommagées en cas de tremblement de terre. En effet, la Turquie est l'une des régions les plus sismiques du monde. Admettant que les bâtiments construits avant 2001 ne sont pas compatibles avec les règles de construction parasismiques, le Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme a estimé qu'il y a environ 14 millions de bâtiments qui sont soumis au risque de catastrophe naturelle (au tremblement de terre en particulier) en Turquie, et que 6,5 millions d'entre eux ont besoin de rénovation¹. Compte tenu de ces données et les pertes humaines et matérielles causées par deux grands tremblements de terre en 1999 (Marmara) et 2011 (Van), il a été plus que nécessaire d'établir des mesures de prévention et de réparation des dommages pouvant être causés par des catastrophes naturelles.

¹ T.C. Çevre ve Şehircilik Bakanlığı, *Kentsel dönüşüm 50 soru 50 cevap*, lien : www.kentseldonusum.gov.tr

Cependant, la façon dont la promotion de cette loi a été faite et la façon dont elle a été appliquée, font douter sur ses vraies raisons d'émergence. Cette thèse discute de la réelle fonction de cette loi dans le processus d'urbanisation stambouliote. En analysant la manière dont le concept de risque environnemental se manifeste dans le développement urbain et ce que la « Loi Désastre » a changé dans le processus urbain, cette recherche vise à montrer que le risque de catastrophe devient un outil puissant pour la mise en place des politiques urbaines souhaitées par les autorités.

Dans les années 1990, avec le passage d'une économie protectionniste à une économie libérale et mondialisée, les décideurs turcs, voulant faire d'Istanbul une métropole attractive et compétitive sur la scène internationale¹, ont massivement investi le territoire stambouliote. Ce qui s'est traduit par l'émergence de projets de rénovation urbaine, appelés collectivement « *Kentsel dönüşüm* », à destination de la ville insalubre et inadaptée aux nouvelles exigences de l'ère post-moderne. Le cadre juridique établie dans le domaine urbain a considérablement changé après l'arrivée au pouvoir de l'AKP, en 2002. Ce changement peut être interprété comme une démarche facilitant la réalisation des pratiques de rénovation urbaine s'inscrivant dans l'ambitieux projet de modernisation néolibérale du pouvoir étatique. Un peu partout dans l'agglomération stambouliote ont émergé des projets urbanistiques, des projets d'aménagement à l'échelle de l'îlot, du quartier, de la ville, émanant soit du secteur privé, soit des municipalités, soit de ministères nationaux, soit de partenariats public-privé, et continuent à émerger. La loi n° 6306, concernant la rénovation urbaine des zones soumises à des risques de catastrophe, appelée « *afet yasası* » (« Loi Désastre »), représente la dernière étape de ce processus de rénovation urbaine, en permettant la délégation du pouvoir d'intervention urbaine aux autorités nationales (le rôle des municipalités étant affaibli) et l'intensification de l'urbanisation.

Ces nouvelles politiques urbaines à vocation économique ont affaibli les politiques sociales. Les premiers projets urbains menés au nom de la rénovation des quartiers insalubres d'Istanbul ont eu des effets dévastateurs sur les habitants de ces secteurs. Les améliorations apportées sont souvent restées limitées à l'édification de tours dans les parties centrales et de grands ensembles dans les périphériques, au mépris des espaces libres et des services publics. Bien que les quartiers fortement dégradés et les gecekondu nécessitent une intervention des pouvoirs publics, ces projets ont surtout été marqués par le principe d'éradication, impliquant

¹ Ces politiques urbaines ont alors été développées pour servir « *L'objectif 2023* » lancés par le AKP (parti au pouvoir), destinés à accroître la croissance économique et le développement national jusqu'au centième anniversaire de la république turque en 2023, tel que cela a été mentionnée dans les Parties I et II de la thèse.

un déplacement massif des populations pauvres et marginalisées, comme cela a été observé à Sulukule, Tarlabası, Ayazma et Süleymaniye, à la suite de la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine soumis à la législation en vigueur (Türkün et al., 2014). Une grande majorité des habitants de ces quartiers ont été poussés au déplacement, et sont allés vivre dans les zones de relogement pour les « déguerpis », construites par TOKI, le plus souvent dans la grande périphérie d'Istanbul, comme à Bezirganbahçe ou à Taşoluk (sur la rive européenne). Le plus souvent, les relogés ont finalement quitté les logements qui leur avaient été affectés, parce qu'étant dans l'incapacité de payer les mensualités occasionnées (les versements échelonnés, les factures, les taxes, les frais de transports, etc.). Les résistances urbaines ont alors émergé suite aux échecs sociaux de ces premiers projets réalisés. Les conséquences sociales engendrées par les expulsions forcées, les déplacements de populations vers les périphéries de la ville, la perte des liens sociaux et l'effondrement économique des foyers ont par ailleurs alerté les acteurs sensibilisés et investis dans les mécanismes de luttes sociales contre les processus de rénovation urbaine violents¹. Ainsi, le réalisateur Imre Azem, dans son documentaire *Ekümenopolis* (2012), attire l'attention sur la résistance qu'entreprennent dix-huit familles délogées d'Ayazma, en continuant à vivre dans leur quartier, mais sous des tentes².

Avec la « Loi Désastre » en particulier, contrairement à la réduction de la vulnérabilité face aux risques de catastrophe et la recherche de sécurité très souvent soulignée dans les discours des autorités, de nombreuses critiques ont pointé un grand nombre d'inquiétudes. Dans ce sens, nous pouvons affirmer l'hypothèse que la loi n°6306 sert les intérêts du marché immobilier et la croissance économique néolibérale au détriment de la population défavorisée. En effet, s'appuyant sur le motif du danger sismique pressant, cette législation est devenue un puissant moyen pour dépasser les impasses et blocages devant le processus d'urbanisation accéléré en Turquie. Il s'agit de manière évidente d'une manipulation de l'approche résiliente pour acquérir une légitimité irréfutable et un plein pouvoir dans le processus de renouvellement spatial. Ces pratiques urbaines ne transforment pas seulement la morphologie des quartiers, elles affectent très négativement les populations qui les habitent, et suscitent depuis une dizaine d'années une opposition sociale d'ampleur, alliant habitants, associations de quartiers, ONG, universitaires, chambres professionnelles, remettant en question la façon dont les projets de rénovation sont développés et revendiquant un « droit à la ville », un concept développé par

¹ Les travaux de A. Bartu-Candan et B. Kolluoğlu (2008), de C. Uzunçarşılı-Baysal (2010), exposent les conséquences socio-économiques des transformations urbaines à Ayazma.

² URL : <http://www.ekumenopolis.net>.

Henri Lefebvre (2009), exprimant le droit des usagers d'accéder physiquement, d'occuper et d'utiliser l'espace urbain, non seulement le droit d'occuper un espace urbain déjà produit, mais aussi le droit de produire de l'espace urbain pour qu'il réponde aux besoins des habitants.

Ce concept est repris par de nombreux chercheurs et principalement par David Harvey (2011), qui évoque l'idée du développement d'un pouvoir collectif pour remodeler les processus d'urbanisation et donc faire usage de ce droit à la ville. L'antagonisme de classe apparaît lorsqu'il est question de droit à la ville, car comme l'expriment Brenner, Marcus et Mayer (2012), le droit à la ville apparaît surtout lorsqu'un groupe d'individus en est privé de ce droit. La revendication de ce droit renvoie à une modification de l'ordre et donc s'oppose aux intérêts des groupes sociaux à l'origine des processus urbains. Cependant, il faut constater les contrastes présents entre les comportements des résidents et également entre les structures d'opposition présentes dans ces quartiers. Les pouvoirs publics adoptent des stratégies mettant en avant les intérêts particuliers des acteurs concernés par les projets de rénovations urbaines, ce qui divise les habitants et affaiblit la mobilisation. De nouveaux mécanismes de négociation émergent et provoquent la fragmentation des mouvements social-urbains (Mayer, 2000). À cet égard, il a été souligné que les luttes intenses et les conflits sur l'espace n'ont pas disparu ni se sont stabilisés, mais ont commencé à s'accompagner de processus de négociation. Par rapport à cela, l'articulation et l'agrégation d'intérêts et de demandes différents sur l'espace urbain sont désormais considérées comme se présentant de manière plus complémentaire, coopérative et/ou compétitive avec les gouvernements locaux (Pierre et Peters, 2006) et plus dans un but de recherche de compromis, plutôt que de simples formes d'opposition.

La méthodologie de recherche :

Dans l'intérêt de démontrer l'instrumentalisation de l'approche urbaine résiliente au service de l'internationalisation de la ville, à travers l'analyse de l'impact de la « Loi Désastre », source de conflit social, dans un premier temps, il a fallu reconsidérer la ville d'Istanbul dans son ensemble (allant de son passé historique à son internationalisation), mais aussi analyser les politiques urbaines et les politiques développées à l'égard des risques de catastrophe. Les ressources variées, telles que les textes de loi, les ouvrages et articles scientifiques qui ont traité des différents aspects de la problématique définie, les rapports d'expertise et les documents de presse ont été utilisés à cet effet. L'inscription contextuel et les dysfonctionnements de la loi ont

pu être relevés par cette démarche de recherche reposant sur l'exploitation des données préexistantes.

1. Le choix du terrain d'étude et de la méthode de recherche

Daniel Céfai (2009) écrit que le travail d'enquête et un effort réflexif qui s'en suit, permettent l'altération du regard et de l'écoute du chercheur. C'est pourquoi, à la suite d'un travail préalable portant sur les connaissances déjà établies, une enquête de terrain s'est imposée pour une appréhension approfondie de l'objet d'étude et pour produire de la connaissance à son égard. J'ai alors réalisé un travail de terrain dans deux quartiers d'Istanbul jugés à risque, entre janvier 2014 et juillet 2015. Arriver à dresser le portrait des quartiers soumis à la rénovation par la « Loi Désastre » participe à l'analyse de l'objet d'étude identifié. Ceux sont mes différents séjours à Istanbul qui ont conditionné la durée de l'enquête de terrain. J'ai sélectionné deux zones touchées de la même manière par la « Loi Désastre », les quartiers de Sarıgöl (à Gaziosmanpaşa) et de Tozkoparan (à Güngören), dans l'objectif de déterminer les ressemblances et les divergences dans les pratiques des acteurs agissant dans ces lieux et directement concernés par le processus de rénovation (acteurs publics, habitants). Les deux sont situés au centre de la ville, à la frontière du vieux centre historique, ils ont été jugés à risque et sont à des stades similaires concernant l'avancée des projets et connaissent des similitudes dans les formes de mobilisation urbaines qui s'établissent. Mais ils sont extrêmement différents au niveau de leur morphologie, à savoir les types de bâtis, d'occupation de l'espace (constructions plus homogènes et spacieuses à Tozkoparan, plus désordonnées et délabrées à Sarıgöl), du profil des habitants (surtout propriétaires à Tozkoparan et mixte à Sarıgöl), de populations et des trajectoires des habitants (ségrégation, déplacements). Le moment est également important dans le choix de terrain réalisé. Avec les projets encore au stade de la mise en œuvre, ils fournissent des informations précieuses sur la mise en œuvre des projets et en particulier sur les processus de négociation entre les différentes parties prenantes. Étant donné que la « Loi Désastre » n'a été introduite que récemment, il n'y a actuellement aucun projet complètement achevé.

J'ai adopté une méthode de recherche de type qualitatif, privilégiant une démarche analytique progressive que Michel Crozier et Erhard Friedberg ont appelé « *démarche hypothético-inductive* » (1992 : 454). Cela consiste en la constitution d'un cheminement par

étapes successives à travers de l'observation, de la comparaison et de l'interprétation des faits et des comportements et discours des acteurs qui inéluctablement se retrouvent en interaction. Dans cette enquête de terrain se distingue trois étapes : l'analyse du processus de rénovation urbaine mené dans chacun des deux quartiers définis, puis des interprétations et des vécus des habitants de ces quartiers par rapport à ce processus, enfin de la mobilisation urbaine face à ce même processus. Il est question à chaque étape de procéder à une comparaison entre les deux quartiers et à une interprétation des faits constatés.

2. L'entretien :

Ensuite, la technique de l'entretien semi-directif consistant en une discussion structurée par des questions ouvertes, a été privilégiée dans cette recherche. Jean-Claude Combessie (2007) évoque les interférences entre thèmes et moments. Le rôle des acteurs, la relation qu'ils établissent avec la question de la rénovation urbaine, leur degré d'implication, les vécus, le degré d'avancement des projets, etc., sont des facteurs déterminant dans le choix de l'échantillon et dans la façon de mener les entretiens. J'ai alors constitué des guides d'entretien spécifiques pour trois types d'acteurs différents : les acteurs publics, les résidents des quartiers soumis à un projet de rénovation, les acteurs impliqués dans la mobilisation sociale urbaine (Annexe 4). L'intérêt de ce choix réside en la possibilité de discuter du rapport habitants / espaces / pouvoirs publics, à travers l'analyse des discours tenus par les différentes catégories d'acteurs impliqués dans ce processus de rénovation urbaine se voulant résilient. Dit autrement, il s'agissait de comparer le rôle et les types de discours de trois types d'acteurs différents et de mettre en évidence la présence ou l'absence d'une vision globale sur le processus de rénovation urbaine mené dans les zones indiquées et de rendre compte des similarités et des oppositions entre les approches. Des grilles d'entretien ont été élaborées afin de suivre un déroulement préfiguré et d'obtenir des entretiens de contenu homogène (Combessie, 2007). Au cours des entretiens, j'ai essayé de parcourir systématiquement une vaste série de sujets en fonction du type d'acteur interrogé.

Les trois types échantillons d'enquêtés développés, correspondant à trois profils d'acteurs en interaction, se distinguant par leurs caractéristiques et le rôle qu'ils occupent dans le processus de rénovation urbaine, sont les suivant :

1. Le premier échantillon que j'ai constitué, est composé des acteurs publics, soit les acteurs professionnels qui représentent les institutions publiques en charge des politiques publiques, allant de l'élaboration des projets de rénovation à leur mise en œuvre. Les fonctionnaires municipaux, y compris le directeur de l'administration du projet de rénovation urbaine à Istanbul, les maires des deux districts et les gestionnaires des projets, les planificateurs et les ingénieurs travaillant à la mise en œuvre des projets ont été interviewés (Annexe 3 : Tableau des entretiens avec les acteurs publics). L'intérêt d'un tel échantillon était de reconstituer les étapes et les objectifs de la rénovation urbaine initiée par la « Loi Désastre » du point de vue des représentants des pouvoirs publics.
2. Le deuxième échantillon établi correspond à celui des habitants des quartiers de Sarıgöl et Tozkoparan, exposés à de la rénovation urbaine. J'ai veillé à constituer un échantillon représentatif en essayant de respecter au mieux la mixité en termes de genres, d'âges et de types de logement, les autres variables ne pouvant pas être défini préalablement. Autant le premier échantillon était formé dès le départ et les personnes à interroger fléchées préalablement, autant le deuxième échantillon a pris forme avec le temps en fonction des nécessités (nombre et profil souhaité). J'ai suivi différentes méthodes pour entrer en contact avec les enquêtées. Dans un premier temps, mon réseau personnel m'a permis d'entrer en contact avec des habitants de Sarıgöl. Ainsi, mes premiers entretiens, qui ont été de l'ordre de la découverte, ont certes contribué à l'enquête, mais se sont déroulés sous l'ombre de la personne intermédiaire. Les visites réalisées dans les rues des deux quartiers, ont été l'occasion de réaliser des reportages de rue de durées et contenus variables, mais ont également servi de tremplin pour obtenir des rendez-vous afin de faire des entretiens approfondis. Et enfin, les discussions menées au sein des différentes structures d'opposition aux projets de rénovation urbaine m'ont permis d'entrer en contact avec les dirigeants des associations et collectifs implantés dans les deux quartiers et d'être orientée vers des habitants ayant des relations fondées avec l'opposition. Les entretiens menés avec les habitants ont été structurés de façon plus approfondie, de sorte à rendre compte des modes de vie présents et de mieux établir la relation que les habitants développent avec leur espace de vie quotidien. En effet, les relations avec l'espace physique sont conditionnées par les expériences vécues et les besoins.

3. Et enfin le troisième échantillon regroupe les acteurs indirectement concernés par les processus de rénovation urbaine, tels que les militants des structures de l'opposition urbaine non implantées dans les quartiers. En effet, des experts professionnels militant au sein des structures d'opposition urbaine, — comme les chambres professionnelles (la chambre des architectes et des ingénieurs d'Istanbul, la chambre des urbanistes) ou le mouvement des urbanistes (IMECE), les ONG locales (le mouvement urbain, soit « *Kent Hareketleri* » en turc), l'association « *Bir Umut* » — qui ont contribué à la création des associations de quartier formant une opposition aux projets de rénovation en cours (*Tozkoparan Derneği* ou TOZDER, *Gaziosmanpaşa Barışma Hakkı Meclisi* ou GBHM, *Sarıgöl Derneği*), et qui continuent à contribuer aux actions menées. Cette catégorie développant une lecture critique des politiques de rénovation urbaine, joue un rôle primordial dans l'orientation que prennent les projets de rénovation urbaine.

3. L'observation :

Deux méthodes d'observation ont été réalisées au cours de cette enquête de terrain : l'observation directe et l'observation participante.

Dans un premier temps, j'ai procédé à l'observation directe de l'aspect physique des quartiers étudiés. De nombreuses photos ont été prises lors de ces observations multiples et qui constituent des données de grande importance pour une étude portant sur la rénovation urbaine. En effet, les archives de photos permettent de conserver des éléments liés à l'apparence physique, mais aussi d'illustrer les analyses. Elles adoptent un rôle argumentatif en illustrant nos observations.

Des observations participantes ont également été faites. J'ai observé les relations sociales en essayant de participer aux multiples événements organisés dans ces deux quartiers. Notamment, j'ai eu l'occasion de participer à un repas de Ramadan à Tozkoparan, j'ai participé à des réunions quotidiennes entre voisins dans les deux quartiers, j'ai occupé les lieux de rencontre présents dans les deux quartiers (parcs publics, les entrées des mosquées, les zones commerciales, les cafés). L'intérêt de renforcer ma présence dans ces lieux en m'investissant dans des activités multiples, était d'observer la façon dont les habitants occupent leurs espaces de vie. Je me suis également rendue aux différentes réunions de quartier réalisées

par les associations d'opposition et les réunions internes des ONG et autres structures, et suivi les listes de diffusion et les réseaux sociaux. Ceci avait pour but de forger une idée de l'opposition qui se forme à l'égard des projets de rénovation à travers les discours et les types d'échange s'effectuant entre les différents acteurs impliqués dans ces structures.

Annonce du plan :

Ainsi, le but de la thèse est d'analyser les caractéristiques d'une politique urbaine résiliente dans un contexte d'urbanisation néolibérale, en vue de démontrer qu'il s'agit d'une instrumentalisation du risque de catastrophe à des fins financiers. La thèse se structure suivant trois parties qui répondent aux quatre objectifs indiqués ci-dessous :

Objectif 1 : Comprendre le contexte dans lequel s'inscrit l'évolution socio-spatiale et économique de la ville d'Istanbul.

Objectif 2 : Établir la relation entre résilience et urbanisation à Istanbul.

Objectif 3 : Déterminer les enjeux se rapportant à une forme d'instrumentalisation des démarches résilientes au service d'une urbanisation néolibérale et gentrifiante.

Objectif 4 : Montrer la réappropriation de l'espace urbain par ses habitants à travers une remise en cause des pratiques urbaines des pouvoirs publiques.

La première partie de cette thèse sera consacrée à l'explication de ce contexte socio-économique et urbain relatif aux métropoles contemporaines. Le questionnement portera sur la place des grandes villes dans un processus d'économie avancée reposant sur de nouvelles dynamiques des connaissances et des compétences sociales, à travers l'exemple de la ville d'Istanbul. Istanbul apparaît comme une ville qui s'élargit sans cesse vers l'extérieur, sa population augmente, de nouvelles zones résidentielles émergent à la périphérie, les vieux quartiers du centre sont réhabilités par les projets urbains, etc. Ces rénovations affectent le tissu urbain, les rapports sociaux, ainsi que l'ensemble des acteurs urbains. Cette première partie vise à mettre en lumière les causes et les effets des changements réalisés dans l'espace

urbain stambouliote. Dans le premier temps, ce texte va aborder les différentes approches qui ont contribué aux débats liés à la formation de la ville contemporaine. Des précisions conceptuelles seront apportées à partir de la mobilisation de différents courants de la sociologie urbaine. Ce qui donnera l'occasion d'exposer les évolutions urbaines conduisant à l'internationalisation des villes. L'intérêt du texte portera sur le processus lié à l'évolution des grandes villes et également sur les rôles et fonctions de ces villes, ainsi que la hiérarchie urbaine mondiale. Dans un contexte de mondialisation, comment les villes évoluent-elles et quels sont les nouveaux rôles et fonctions qui en découlent ? Comment expliquer le processus de polarisation de l'économie mondiale autour des très grandes villes ? Dans les autres chapitres, nous serons amenés à réfléchir sur le développement néolibéral à travers l'exemple de la Turquie. Un tournant faisant de la ville une marchandise et des politiques d'aménagement territorial un instrument de développement au profit du capitalisme. Ainsi, ces réflexions permettront de voir comment le territoire stambouliote devient une structure d'organisation et d'interactions sociales en faveur du capital. Quel est ce lien entre développement économique et urbanisation ? Quelles sont les mesures, les modalités et les objectifs de l'ouverture internationale de cette ville ? Quelles modifications radicales en résultent dans le cas d'Istanbul ? Cette présentation contextuelle se terminera par une analyse plus centrée sur la métropole stambouliote. Ce sera l'occasion de discuter du processus d'urbanisation de la métropole d'Istanbul.

Dans une deuxième partie, il sera question de mesurer l'importance que prennent les risques de catastrophe dans l'organisation des sociétés contemporaines. Comment les catastrophes sont devenues la préoccupation principale des sociétés contemporaines ? Le risque de catastrophe sera traité d'abord à l'échelle de la Turquie, puis à l'échelle d'Istanbul. Quelles sont les catastrophes menaçant le territoire turc ? Comment situer la perception des risques de catastrophe en Turquie ? Et un troisième point portera sur la forme que prend la gestion des risques dans ce pays. Il s'agira de montrer l'orientation que prend la gouvernance des risques aujourd'hui, puis de dresser la relation entre les risques de catastrophe et l'urbanisation à travers la « Loi Désastre ». Quelle particularité accorder à l'émergence de la loi « désastre » ? En quoi cette avancée dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe majeure est-elle importante pour l'évolution spatiale de la ville d'Istanbul ?

Et finalement, dans le but de démontrer cette instrumentalisation du risque et de l'approche résiliente à travers la « Loi Désastre », la troisième partie de la thèse va porter sur

une analyse comparative des pratiques de rénovation urbaine à Sarıgöl et Tozkoparan, deux quartiers stambouliotes situés à proximité du centre historique et traversant des processus de rénovation urbaine très ambiguës, légitimés et légalisés par la « Loi Désastre ». Il sera question dans un premier temps de s'intéresser à l'évolution des pratiques de rénovation urbaine en Turquie et de tracer le cadre législatif développé à cet égard. Sur quels motifs et réalités se basent les politiques publiques de rénovation urbaine ? Comment les projets de rénovation urbaine sont-ils légitimés ? Quelle est la place accordée à la « Loi Désastre » ? La seconde étape consistera en la mise en œuvre d'une analyse comparative entre les quartiers de Sarıgöl et Tozkoparan. Ce passage sera l'occasion d'aborder les problèmes provoqués par le processus de rénovation urbaine à Istanbul, notamment la croissance des vulnérabilités économiques et sociales des populations défavorisées, ainsi que la ségrégation spatiale engendrée par ces pratiques. Et enfin, la discussion portera sur la réaction des habitants face à cette reproduction de la ville, à travers leur adhésion à la lutte pour le « droit à la ville » théorisé par le sociologue Henri Lefebvre.

PARTIE I :

La métropole comme principal lieu de production de la société :

Le cas de la ville d'Istanbul.

« La ville est le monde que l'homme a créé, c'est aussi le monde dans lequel il est désormais condamné à vivre. Ainsi, indirectement et sans avoir clairement conscience de la nature de son œuvre, en créant la ville, l'homme s'est recréé lui-même ».

Robert Ezra Park (1929, 1984)

Chapitre 1 :

La production de la ville :

Une traduction urbaine de la société contemporaine.

« Pour penser la ville et comprendre les logiques de représentations qui la structurent, il ne faut pas tellement penser l'organisation de la ville comme une organisation fonctionnelle mais plutôt comme une organisation symbolique... ».

Bernard Lamizet (2002)

I. Définir la ville : une variété de définitions et d'approches

Le vocabulaire relatif à la ville est régulièrement remis en cause dans le champ des sciences humaines et sociales sur des questions de définition de concepts et de notions clés. Pour comprendre le phénomène urbain contemporain dans le monde, il est indispensable de comprendre ce qu'implique d'abord les notions « d'urbain » et « d'urbanisation », de comprendre ce qu'est une « ville » et ce qui marque son évolution. Il est donc nécessaire de tracer des délimitations conceptuelles. Dans ce premier passage, nous allons définir de façon précise ce que l'on entend par ces différentes notions et quelles évolutions sociétales et scientifiques ont donné lieu à leur utilisation.

1. Les origines de la ville :

Qu'est-ce qu'une ville ? La réponse est moins simple qu'il n'y paraît. La « ville », bien que son sens puisse paraître évident, est très complexe. Maintes définitions en ont été proposées depuis la naissance du phénomène urbain.

Les premières villes se situeraient à l'époque néolithique. Selon l'Unesco, Çatalhöyük ou Jéricho, patrimoine mondial souvent qualifié comme la première ville, serait, le premier lieu témoignant de la transition qui s'est opérée entre les villages et les agglomérations urbaines en raison de l'évolution de l'organisation sociale, des pratiques culturelles préhistoriques et de l'adaptation précoce des hommes à une vie sédentaire et à l'agriculture¹. Or pour certains chercheurs comme Jean-Marc Stébé et Hervé Marchal (2010), Çatalhöyük ou Jéricho n'est qu'un grand village puisqu'aucun mode de vie urbain n'apparaît sur ce lieu. En effet, ils conçoivent la ville comme un lieu « *peuplé par des individus qui vivent d'autres ressources que du travail de la terre, un lieu artificiel où une concentration d'habitants s'active, échange des biens et des idées, et produit autre chose que des denrées alimentaires. Le regroupement des personnes et des activités, la spécialisation des tâches et la suprématie du cadre bâti sur l'environnement naturel sont au fondement de la ville* » (Stébé et Marchal, 2010 : 5). Mais incontestablement, les premières villes qui ont commencé à organiser rationnellement la vie collective remontent au III^{ème} millénaire avant J.-C., avec les agglomérations comme Ur ou Akkad caractérisées par leur grande taille, et plus précisément au IV^{ème} millénaire avec les grandes agglomérations dans les différentes régions du monde, notamment en Mésopotamie, en Égypte, en Chine et en Amérique du Sud (Pinol et all., 2011 ; Stébé et Marchal, 2010). Pour autant, l'histoire des villes européennes remonte plutôt à la Grèce antique. C'est le mot « polis » en grec, ou la « cité » (civitas/urbs) en latin, qui désigne la ville par excellence. La « polis » correspond à l'association de plusieurs villages pour former un État complet, une communauté parfaite, soit à un système institutionnel ou une organisation sociale où se concentrent les fonctions politiques de décision et de représentation (Pinol et all., 2011 : 23). Les cités, au sens grec ou romain, seraient des lieux reposant sur l'autonomie politique, contrairement aux villages.

Selon Jean-Luc Pinol, il n'y a pas de définition a priori de la ville parce qu'elle est « *un phénomène total où se condensent l'économique et le social, le politique et le culturel,*

¹ Voir « Site néolithique de Çatal Höyük » : <http://whc.unesco.org/fr/list/1405>.

le technique et l'imaginaire et, partant, toute approche fractionnée qui privilégierait un domaine unique aux dépens des autres manquerait de pertinence » (2011 : 8). Mais dans presque toutes les civilisations, la ville est avant tout une catégorie administrative de territoire distincte de la campagne.

2. La ville selon les critères morphologiques :

La Statistique administrative française (depuis 1846), l'Institut international de Statistique (depuis 1887), classent comme « ville » toute agglomération comptant au moins 2 000 habitants. Cette définition de la « ville » est la plus simple et se réduit à une approche quantitative. Selon l'Insee, une première délimitation des villes et agglomérations urbaines a été réalisée à l'occasion du recensement de 1954. Les « villes et agglomérations urbaines », désignées aussi sous le terme unique « d'unité urbaine », reposent, en France, sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants : pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions où devrait résider au moins 2 000 habitants¹. Dans cette définition, la ville est caractérisée par un agrégat de population, d'une certaine densité démographique, et par un seuil de distance qui définit la continuité spatiale.

Quant à l'annuaire démographique 2013 de l'ONU, on entend par « villes proprement dites » les localités qui ont des limites juridiquement définies et sont administrativement considérées comme villes, ce qui se caractérise généralement par l'existence d'une autorité locale. « L'agglomération urbaine » comprend, par définition, la « ville proprement dite » ainsi que la proche banlieue, c'est-à-dire la zone fortement peuplée qui est extérieure, mais contiguë aux limites de la ville (2014 ; p. 248)². Ici, la ville prend un caractère purement administratif et politique.

¹ Cf. www.insee.fr

² L'annuaire démographique de l'ONU 2013 : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/dyb/dybsets/2013>.

3. La notion de l'urbain :

L'adjectif « urbain » renvoie à tout ce qui a trait à la ville, et souligne souvent un glissement de sens, une incertitude sur l'identité, la limite et la forme des villes (Le Goix, 2005 : 8). Marquées par les cultures nationales, les définitions de « l'urbain » n'ont jamais pu faire l'objet d'une harmonisation au niveau international. Selon Jacques Véron (2006), il existerait une variété des définitions de la ville selon les critères adoptés par chaque pays du monde. Et dans ce sens, le rapport de l'ONU, recense une centaine de définitions différentes pour le terme « urbain »¹. En bref, il existe différentes manières d'envisager l'urbain, selon que l'on privilégie un ou plusieurs des éléments suivants : les critères administratifs et politiques (zone relevant de la juridiction d'une municipalité ou d'un comité de la ville), le seuil de population (de 200 à 50 000 habitants en fonction des pays), la densité démographique, la fonction économique (la présence des secteurs secondaire et/ou tertiaire) et la présence de caractéristiques urbaines (rues pavées, éclairage électrique, réseaux d'assainissement, etc.)².

Il n'y a pas un modèle unique à privilégier, mais une grande variété de types de villes possibles. La définition de « l'urbain », qui diffère d'un pays à l'autre et connaît régulièrement de nouvelles classifications, peut évoluer au fil du temps, ainsi que le mot « ville », qui recouvre différentes acceptions, peut changer de signification en fonction de son évolution historique, de l'approche disciplinaire et du contexte économique.

4. La ville selon une approche fonctionnaliste :

Les critères de la taille et de la densité du peuplement ne suffisent pas à distinguer une ville de ce qui ne l'est pas. En dépit des critères administratifs, morphologiques et quantitatifs, il est possible d'émettre quelques généralités concernant les critères fonctionnels des villes. Les villes mettent à la disposition des individus et des activités situés dans leur zone d'influence des services de différente nature, et ce quelle que soit la taille de la ville. Selon l'encyclopédie Larousse, le terme « urbain », qui s'oppose à « rural », renvoie

¹ La définition pour chaque pays du terme « urbain » figure dans l'annuaire démographique de 2013 des Nations Unies (cf. p. 106 à 111).

² Récapitulatif de définitions faisant lieu à celle de l'urbain (p. 10), dans un rapport de l'Unicef sur la situation des enfants dans un monde urbain, de 2012.

au mot latin *urbs*, qui désignait au départ la « ville » par excellence, plutôt que la ville par opposition à la campagne. La ville est définie alors comme une infrastructure développée et efficace pour le ravitaillement, l'alimentation en eau, la circulation, ainsi que pour distraire et contrôler les habitants¹. Ainsi la ville est décrite par sa fonction de production de services et de biens.

Walter Christaller rejoint cette définition en y ajoutant la fonction commerçante à travers sa théorie de places centrales. Les villes seraient, selon lui, des lieux centraux qui produisent ou offrent des biens et des services, et qui doivent être réparti de telle sorte que dans une aire définie le bien ne puisse être offert qu'à partir d'un seul lieu central².

Renaud Le Goix (2005) aborde aussi la ville par son centre. Un centre caractérisé par une certaine masse de population, une capacité notable de production et un niveau de vie élevé. Chez Le Goix, la notion de centre suppose également une capacité d'innovation (scientifique, technique, culturelle) et une capacité d'attraction favorisant ainsi la concentration des activités. Le centre est le lieu des fonctions commerciales, des fonctions d'encadrement et de la fonction politique. Ainsi, la ville attire les activités de commandement, appelées aussi « tertiaire supérieure » (2005 : 10).

Dans cette perspective fonctionnelle, les villes deviennent des lieux fortement peuplés, dans lesquelles se concentre la majorité des activités humaines. Elles sont interdépendantes et acquièrent une structure hiérarchisée en fonction des services, des équipements disponibles et du niveau d'urbanisation. Mais cette vision se heurte à l'aspect social des villes. Les villes sont, en tant que formes spatiales, l'expression des cultures qui les ont produites. Ceux qui produisent et projettent la ville (architectes, planificateurs) sont influencé par leurs propres représentations de l'urbain et de la société. Et inversement, les villes sont aussi productrices de culture. Les manières de vivre, de travailler ou de consommer résultent des conditions du milieu urbain (Y. Fijalkow : 2013, p. 11-12). Une approche qui s'apparente au dualisme que Jürgen Habermas établie entre la reproduction matérielle et la reproduction symbolique, c'est-à-dire un « monde vécu » (constitué par la culture et le langage) et un système. Les actions sont orientées par la

¹ Cf. www.larousse.fr.

² W. Christaller a développé la théorie des lieux centraux pour expliquer la régularité de l'espacement des petites villes de l'Allemagne du Sud (dans Haumont B., 1968).

communication/l'interaction dans le monde vécu, alors que dans le système elles sont orientées par leur conséquence (Habermas, 1987).

5. La notion « d'urbanisation » :

Le terme d'« urbanisation » évoque un processus, planifié ou non, d'investissement de l'espace par des constructions, des populations et des réseaux d'équipements (Véron : 2006, 42). Il implique une concentration d'un peuplement dans un espace, au-delà d'une certaine densité, une concentration des techniques, des moyens de production, des pouvoirs et des besoins.

Yankel Fijalkow (2013) décrit ce processus à travers le plan des villes, qu'il qualifie comme étant la traduction des phases de réalisation et d'organisation de la ville. Il y repère des éléments d'adaptation aux milieux physiques (prise en compte des risques naturels, des vallées, des rivières, etc.). Il y décrit un agencement d'espaces ouverts et fermés, bâtis ou non bâtis, publics ou privés, motivé par les choix conscients ou non de la société qui l'édifie. Ainsi, il voit la ville comme un système organisé, doté d'une structure globale (le plan), subdivisé en parties (les quartiers) affectées à des fonctions spécifiques, telles que l'habitat, le travail, les loisirs, etc.

Une forte extension suburbaine dans les villes actuelles est provoquée par la croissance rapide de la population urbaine. Les territoires urbains se voient s'élargir en s'étendant sur les espaces environnants. On parle alors de l'urbanisation comme un phénomène d'étalement urbain cumulatif¹. Cet étalement peut prendre différentes formes et le paysage urbain peut se diviser en plusieurs zones n'évoluant pas de la même manière. Ce qui induit le rapport dialectique entre centre et périphérie, c'est-à-dire une relation de dépendance qui s'exprime à toutes les échelles selon la puissance et la portée d'un centre. Au fil du temps et selon le contexte, les territoires urbains sont divisés en des secteurs pouvant être durablement associés à des populations, des images et des activités particulières (Grafmeyer, 2005). Chaque ville a ses quartiers d'affaires, ses beaux quartiers, ses faubourgs populaires, ses quartiers difficiles. La distribution de la population sur l'espace urbain est

¹ A l'étalement s'ajoute progressivement l'augmentation de la densité, qui au final fait émerger une zone d'habitation continue en transformant l'aire urbaine en unité urbaine (O. Scheffer : 2011, 9).

révélatrice de la diversité des types d'habitats, d'une visible séparation des groupes sociaux et des enjeux qui en résultent, comme le cumul des inégalités (Fijalkow, 2013).

Il serait ainsi judicieux de parler de la ville comme un phénomène social qui devrait être analysé dans un contexte faisant figurer les interrelations existantes entre la société, la culture, la politique, l'économie, la technique et l'urbain. L'organisation spatiale est en lien direct avec l'organisation et l'orientation des sociétés. Dans cette perspective, il est important d'évoquer la littérature qui traite du sens symbolique du phénomène urbain.

II. La ville comme phénomène social : dans le contexte de l'industrialisation

Le terme de ville peut renvoyer à un concept descriptif qui permet de repérer une réalité matérielle concrète et un concept interprétatif mettant en avant ses fonctions sociales. Dans l'objectif d'étudier les rapports d'interaction et de transformation qui existent entre les formes d'organisation de la société et les formes d'aménagement des villes, c'est-à-dire les rapports sociaux et leur dimension spatiale, nous allons nous référer essentiellement à une approche sociologique de la ville. Que ce soit Karl Marx, Emile Durkheim, Max Weber ou George Simmel, la ville s'apparente comme le lieu de la « modernité ». Ces auteurs fondamentaux de la discipline connaissent une certaine postérité dans le champ de la sociologie urbaine et sont essentiels pour comprendre les approches contemporaines de la ville, leurs analyses ayant contribué à la mise en évidence d'un ordre caché qui préside à la construction de la ville industrielle qui vaut encore en partie pour les villes actuelles. Nous voulons évoquer ici quelques pistes apportées par la sociologie urbaine dans le cadre de l'idée qu'un espace est utilisé comme un levier de transformation sociale. Rappelons que le terme « espace », qui a souvent été utilisé dans un registre métaphorique dans la sociologie française, est utilisé ici pour désigner une étendue physique concrète, socialement définie par un groupe en fonction de ses pratiques et ses représentations¹.

¹ Martina Löw (2015) développe une conception relationnelle de l'espace, c'est-à-dire l'espace prend sens qu'à travers les relations sociales, les interactions. Les placements des individus et des biens se font les uns par rapport aux autres. Ces espaces

1. L'approche de la ville par la morphologie sociale :

Georg Simmel, en décrivant la ville, oppose une société rurale fondée sur une solidarité primaire (reposant sur le sentiment d'appartenance communautaire), à une société urbaine de compromis, de coordination d'intérêts rationnels régis par le droit écrit et impersonnel (Fijalkow, 2013). Ainsi, dans son article « *Métropoles et mentalité* » (1903), il décrit les grandes villes comme les sièges de l'économie monétaire, de la division du travail et de la spécialisation des tâches professionnelles. La grande ville moderne se nourrit presque complètement de la production destinée au marché, à des acheteurs tout à fait inconnus des producteurs domestiques et de l'échange de biens sans intermédiaire. La diversité et la concentration de l'échange économique donnent une importance incomparable aux moyens d'échange. Simmel explique la ville comme un univers de relations sociales dépersonnalisées, construites à partir d'intérêts. La rationalité prévaut chez les habitants des villes, alors que les ruraux sont caractérisés par une plus forte sensibilité et par l'habitude. La vie des citadins est basée sur l'attitude blasée et l'indifférence aux différentes choses, mais les libertés personnelles augmentent.

Durkheim traite de la question de la ville à travers la démographie et les changements qui affectent les rapports sociaux avec l'avènement de l'industrialisation et de l'urbanisation. Avec la division du travail, dans la ville moderne, les individus sont socialisés de façon différenciée, ils occupent des fonctions spécialisées qui les rendent plus interdépendants des uns des autres, mais également plus autonomes. Dans ce type de société apparaît une nouvelle forme de solidarité que Durkheim nomme « la solidarité organique », où la forte spécialisation des fonctions mène à une cohésion sociale, au détriment de la « solidarité mécanique » qui rapproche les individus par les normes et valeurs communes. Pour Durkheim, la ville est aussi le lieu de l'augmentation de la densité matérielle et morale.

L'étude de la morphologie sociale va permettre à Halbwachs, sociologue qui s'inscrit dans le courant durkheimien, d'établir un lien direct entre les changements qui s'opèrent dans la ville et les exigences de l'époque et de la population. Il écrit : « *la ville s'est transformée dans le sens et aux époques où les tendances de la population l'exigeaient* » (Halbwachs, 1910 : 167, in Topalov, 1997 : 1078). La production de la ville devient en quelque sorte le résultat de la pression collective. Halbwachs parle de la construction urbanistique en utilisant

définis ne sont pas absolus, mais étroitement dépendants des conditions sociales dans lesquelles ils sont constitués. Les espaces deviennent alors des lieux chargés de significations dans lesquels s'inscrivent des groupes sociaux et des cultures.

la théorie de la causalité, la ville est régie par la loi de l'offre et de la demande¹. La thèse de Halbwachs repose sur le fait qu'avec l'émergence de l'urbanisme, la ville dans sa globalité est devenue un objet possible de réformes sociales. Elle se profile comme un levier d'action de la société sur elle-même. Le gouvernement des villes devient un enjeu de société. La division des villes en quartiers riches et pauvres est le résultat de la représentation collective de l'espace. Mais d'autre part, la ville agit sur la société par la façon dont celle-ci l'appréhende, puisque les modes suivant lesquels les habitants d'une ville sont groupés influencent beaucoup les sentiments sociaux. Halbwachs parle d'une forme de socialisation du sol urbain et l'aménagement des quartiers dépend de l'offre spéculative (Topalov, 1997). En bref, la morphologie des villes et le mode de vie de leurs populations sont liés.

2. L'école de Chicago : la ville comme laboratoire sociale

Les sociologues rattachés à l'École de Chicago et influencés par les travaux de Georg Simmel pour beaucoup, ont pensé la ville comme à la fois un lieu de production de la société et des mœurs, et comme un laboratoire social permettant aux sociologues de comprendre la société moderne. Simmel avait privilégié la figure de l'étranger dans ses études de la ville. La ville de Chicago, confrontée en ce début du siècle à de nombreuses transformations sous l'impulsion des mobilités dues aux migrations, a été analysée sous l'angle de la répartition dans l'espace de communautés migrantes. Avec les migrants qui s'apparentent aux étrangers en raison de leurs mobilités spatiales.

Robert Ezra Park (2004/b) envisage la ville comme un état d'esprit, un ensemble de coutumes et de traditions, d'attitudes et de sentiments organisés. La ville une aire culturelle née des besoins de l'homme civilisé, un produit de la nature humaine. Il voit dans la ville la nouvelle société. Ce qu'il nomme par « écologie urbaine », ce sont les effets réciproques entre l'environnement urbain et les individus qui l'animent. L'individu s'adapte à la ville et il la modifie à son tour. La ville devient pour lui la source et le centre du changement social. Les éléments constitutifs de la ville, tels que les services, les équipements, etc., deviennent les facteurs principaux de l'organisation écologique des villes (concentration et mobilité des

¹ Maurice Halbwachs, dans « Les expropriations et le prix des terrains à Paris (1860-1900) », Paris, 1909, Année sociologique, vol. 11, 1910, établit un travail sur les changements survenus dans les voiries parisiennes et les expropriations à Paris. Il conclut que le terrain est une marchandise dont la valeur est déterminée en fonction des représentations collectives.

populations urbaines). L'organisation économique de la ville est assurée par la division du travail (multiplication des emplois et des professions sources d'attractivité de la vie urbaine moderne). La ville est structurée selon une organisation morale et une organisation matérielle, qui sont en interaction et se modifient réciproquement. Chaque secteur, chaque quartier de la ville acquiert quelque chose du caractère et des qualités de ses habitants (une sensibilité, une histoire et des traditions propres à chaque localité). La taille de la population, sa concentration et sa distribution à l'intérieur de l'aire urbaine détermine également l'organisation de la ville. R. E. Park souligne les effets de classe et de race dans la répartition locale de la population et l'évolution de l'organisation sociale des villes. La spécialisation des individus, la concurrence et une interdépendance des individus guidés par la recherche d'intérêts, permettent l'apparition non de groupes sociaux, mais des types professionnels qui arrivent à se regrouper autour d'intérêts communs (les syndicats). La ville tend ainsi à rationaliser les relations humaines et les comportements collectifs.

Ernest W. Burgess (2004) envisage la société moderne par la croissance des grandes villes. La croissance urbaine et les variations dans la composition de la population sont révélatrices des changements en cours dans l'organisation sociale (augmentation de la proportion des femmes, des jeunes, des immigrants, hétérogénéité accrue des métiers dans la ville). E. W. Burgess élabore un rapport entre le développement économique, les transformations sociales et l'organisation spatiale, à travers sa théorie sur la croissance urbaine par zones concentriques. Les villes se développeraient selon l'auteur en strates concentriques, depuis le centre jusqu'aux quartiers périphériques. Au centre, se trouveraient les bureaux, les banques, les commerces importants, etc. Autour de cette zone d'affaire il y aurait la zone de logements surpeuplés où vivent les immigrants récents et certaines minorités ethniques. Cette partie, appelée « zone de transition », serait ceinturée par des zones de résidences de plus en plus aisées en direction de la périphérie. Dans ce modèle descriptif de l'espace urbain, l'expansion urbaine toucherait à la fois à la croissance physique de la ville, mais aussi à l'extension des services techniques qui ont rendu la vie urbaine vivable, aisée voire luxueuse. Il a été à maintes reprises souligné que ce modèle de distribution des activités et des peuplements et de croissance urbaine valait pour l'Amérique du Nord et non pour les villes européennes. La croissance de la ville viserait selon lui, à expliquer le processus d'intégration des immigrants qui ne sont pas familiarisés avec le monde urbain. L'ascension sociale se traduit par une migration géographique. Les groupes sociaux favorisés, représentant souvent la bourgeoisie urbaine ancienne, se font construire

de nouvelles résidences dans le cadre plus agréable de la périphérie de la ville. Ils sont remplacés dans leurs anciennes maisons par des gens moins aisés, qui à leur tour cèdent la place à d'autres, plus pauvres. Burgess décrit un processus de distribution qui sélectionne, classe et restitue les individus et les groupes par résidence et par métier. Cette différenciation par regroupements naturels sur une base économique et culturelle donne forme et caractère à la ville. De plus, la concentration spatiale des communautés permet, selon lui, d'aborder un processus ségréatif à travers la hiérarchisation des groupes raciaux dans la société et la ville. Mais ce modèle de ville à centre unique n'est plus valable de nos jours (Bailly, 1973).

Louis Wirth (2004) a étudié la ville à partir d'une large perspective. La ville n'est pas seulement le lieu où habite et travaille l'homme et la femme « modernes », c'est aussi le centre d'impulsion, de contrôle de la vie économique, politique et culturelle. Il insiste sur l'importance de l'hétérogénéité sociale et culturelle comme trait distinctif de ce monde urbain. Il aborde le phénomène urbain comme mode de vie avec des influences culturelles localement ou historiquement conditionnées. L'essor des villes dans le monde moderne n'est pas indépendant de l'émergence de la technologie moderne fondée sur le machinisme, de la production de masse et de l'entreprise capitaliste. A travers une analyse des comportements dans le milieu urbain, Wirth développe dans son article « *Le phénomène urbain comme mode de vie* » (1938), une théorie du phénomène urbain selon trois perspectives. Premièrement, le phénomène urbain peut être défini comme une structure matérielle formée sur la base d'une population, d'une technologie et d'un ordre écologique. Deuxièmement, le phénomène urbain pourrait être interprété comme un ensemble d'attitudes et d'idées, et constellation de personnes s'impliquant dans des formes types de comportement collectif et assujetties à des mécanismes caractéristiques de contrôle social. Troisièmement, le phénomène urbain peut s'identifier à un système d'organisation sociale comportant une structure sociale caractérisée par une série d'institutions sociales et un modèle typique de relations sociales.

Pour Louis Wirth, la vie urbaine permet la division du travail. Le degré d'interdépendance et d'équilibre de la vie urbaine est associé à cette spécialisation dans les fonctions. En effet, chaque zone de la ville adopte l'activité qui permet le meilleur rendement économique pour elle. Les différentes parties de la ville acquièrent des fonctions spécialisées, et tendent à connaître ainsi une ségrégation plus ou moins forte. Les critères de densité, d'accessibilité, de salubrité, de nuisance sonore, de pollution, économique (valeur du foncier, loyers), de prestige, de considérations esthétiques déterminent cette compétition

pour l'espace. Le travail, le revenu, les caractéristiques raciales et ethniques, le statut social, les coutumes, les habitudes, les goûts, les préférences se transforment à leur tour en des facteurs significatifs selon lesquels la population est triée, distribuée dans l'espace. Par ailleurs, l'accroissement du nombre de la population implique un changement dans le caractère des relations sociales. Les citoyens se rencontrent dans des rôles segmentaires. Ils ont besoin des autres pour satisfaire leurs besoins vitaux et sont donc associés à plus de groupes organisés. Ils se situent dans des relations d'utilité, ce qui confère au citoyen un caractère rationnel (l'unité des intérêts comme base de la solidarité sociale). Il s'agit d'un remplacement des contacts primaires par les contacts secondaires, c'est-à-dire d'un affaiblissement des liens de parenté, de voisinage et des solidarités sociales dites traditionnelles, et d'un transfert des activités de fabrication, d'éducation et de loisirs à des institutions spécialisées. Le contrôle social en ville est surtout effectué au travers des groupes organisés formellement. Ainsi, la ville produit une population hautement différenciée, individualiste, mais dotée d'une vision rationaliste et d'un sens de tolérance qui la pousse à entrer dans un processus d'interaction et de cohésion sociale.

3. L'approche économique de la ville : Max Weber

Max Weber, enfin, saisit la ville du point de vue d'une économie sous juridiction spécifique, soit sous l'angle de l'économie politique (Weber, 1982). Il cherche à comprendre en quoi un certain type de ville a favorisé la naissance du capitalisme. Il existerait des types de villes différents, à savoir, la ville marchande et la ville industrielle, les deux reposant sur des exploitations économiques locales. La ville serait un phénomène économique qui restructure de nouvelles activités économiques, à travers la présence d'un marché et la mise en place d'une politique économique à part entière visant à réguler la production, la consommation et l'échange. En abordant la ville au sens économique, Weber pointe un lieu où la population résidente satisfait une part de ses besoins quotidiens sur un marché local, surtout grâce aux produits que la population locale et celle des environs immédiats ont fabriqués ou qu'elles se sont procurés pour les vendre sur le marché. Ainsi, Weber parle de la ville comme un « lieu de marché » (1947 : 19), et un lieu de régulation des relations marchandes. La ville moderne connaît une rationalité formelle permettant la création d'instruments de mesure et de contrôle au service d'un traitement égalitaire et impersonnel des choses et des êtres. Weber parle d'un système de domination légale-rationnelle fondé

sur des règles communes, valables pour tous. Ce qui entraîne, avec le développement du capitalisme, une rationalisation du monde centrée sur les moyens de production, c'est-à-dire la recherche d'efficacité et de bien-être matériel (Stébé et Marshal, 2010 : 46).

La ville est aussi une association culturelle. Ce dernier voit dans la ville, comme les sociologues de l'Ecole de Chicago ou Georg Simmel, les questions liées à l'intégration des étrangers dans la communauté urbaine. Selon lui, la ville organise la coexistence entre des étrangers par la promulgation de lois communes objectives inventées dans le souci de protéger les droits civiques personnalisés. D'où la désignation de la ville comme un lieu de fraternisation communautaire fondée sur le serment (1947 : 65). Ainsi, la ville moderne donne naissance à une nouvelle forme de solidarité que Weber qualifie de « sociation », désignant une relation sociale articulée autour d'un compromis d'intérêts motivé rationnellement (1947 : 67-68).

4. La ville selon Marx et Engels :

Chez Marx et Engels, il est difficile de trouver une approche théorique qui traite de la ville comme un objet de recherche ou qui l'analyse systématiquement, mais ils ont intégré la ville et l'urbanisation dans leurs analyses de la société industrielle en lui accordant une place centrale. L'urbain émerge de leur approche par l'économie politique et leur pensée de la ville inspire encore de nombreux sociologues de l'urbain et assure la permanence d'une approche marxiste dans la sociologie urbaine (Preteceille et Briquet, 1989). L'ouvrage « *La situation de la classe laborieuse en Angleterre* », écrit par Engels (1960) à partir de ses observations dans les villes de Salford et Manchester, est remarquable à ce propos. Dans « *L'idéologie allemande* » de Marx et Engels (2012), la ville est définie comme une forme de vie élémentaire résultant de la spécialisation du travail à l'échelle d'une nation. Ces auteurs adoptent une approche comparative entre la ville et la campagne pour parvenir à expliquer l'émergence de la société industrielle. La ville, qui accueille certains types d'activités laborieuses, finit par s'opposer à la campagne (séparation du travail industriel et commercial d'une part et du travail agricole d'autre part) (Stébé et Marchal, 2010 : 13-28). Avec l'industrialisation, les villes sont marquées par une croissance extrêmement rapide. Karl Marx souligne la forte immigration des populations rurales vers les villes et les changements sociaux et spatiaux qui en découlent. Ainsi, la ville se caractérise par une forte

concentration de population, des outils de production industrielle, du capital, des plaisirs et des besoins. Les individus se regroupent et s'organisent au sein de cet espace.

Ce processus urbain décrit par Marx et Engels, produit une forte interdépendance entre les individus que ces derniers appellent « l'interdépendance matérialiste ». La ville impose aux individus des conditions matérielles de vie centrées sur le travail comme moyen et sur les besoins comme finalité. Les rapports sociaux sont articulés autour des intérêts privés et de la propriété privée. Dans ce climat naissent deux classes aux intérêts antagonistes, la bourgeoisie et le prolétariat. La ville apparaît comme le lieu de l'exploitation ouvrière et des frustrations croissantes. Elle devient progressivement la scène où se développent les conflits entre les deux classes sociales, résultant des changements intervenus au niveau de l'organisation sociale (division du travail, diffusion de la propriété), et au niveau de la manière de produire des biens (nouveaux outils de production, nouvelles connaissances techniques). La ville incarne le lieu du développement économique, de l'invention de nouveaux rythmes de vie, de nouveaux besoins et de nouvelles façons de travailler. Ainsi, la ville, contrairement à la campagne, serait un lieu de contrôle social croissant dont émanent les règlements, les lois, les nouveaux critères de gestion capitaliste. Ce serait un espace de production idéologique qui oriente la société.

Pour conclure sur les apports de ces chercheurs pionniers de la sociologie urbaine, nous pouvons affirmer la prédominance d'une approche sociologique insistant sur une urbanisation produite par l'industrialisation. Ces auteurs opposent la ville à la campagne et attribuent à la ville une fonction industrielle et marchande. Ce qui ressort avant tout c'est la fragmentation fonctionnelle de la ville, la prédominance d'une spécialisation des individus à travers la division du travail qu'induit l'industrialisation, des relations sociales basées sur la recherche des intérêts, soit l'essor d'une forme de rationalisation de la vie, et une forte densité et hétérogénéité de la population urbaine. Ces derniers soulèvent l'interaction réciproque entre la ville, comme structure matérielle, et la société, comme réalité symbolique. La ville suit des changements en fonction du contexte économique, des progrès techniques et des évolutions sociétales, mais elle occasionne également des changements de comportement chez les citoyens et une forte individualisation des acteurs.

III. La sociologie urbaine critique : sous l'État-providence

Éric Le Breton expose les courants de la sociologie urbaine critique dans son ouvrage « *Pour une critique de la ville : la sociologie urbaine française 1950-1980* », publié en 2012. L'auteur évoque l'apparition d'une pensée « critique », située entre la fin des Trente Glorieuses et avant le tournant des années 1980. Il distingue deux approches. L'approche généalogique qui aborde l'urbain comme un espace constitué par des relations de pouvoir entre des institutions vers les habitants. Selon cette approche, l'urbain devient une catégorie de pouvoir dont l'État se charge des opérations de transformation : l'État-providence. Ainsi, la programmation de l'aménagement des territoires renvoie plus globalement à un projet de maîtrise des orientations générales de la société et de ses membres. Les sociologues critiques, que Le Breton inscrit dans l'approche généalogique, s'emparent des questions urbaines comme un domaine de mise à l'épreuve de la théorie du capitalisme monopoliste d'État (2012 : 77). Une deuxième approche défend l'idée d'une production habitante de l'urbain. Il y a une imbrication entre la dimension physique de l'urbain et la dimension culturelle qui la met en forme (2012 : 197). Ces courants critiques ne manquent pas d'analyser les tensions sociales et les formes de réactions développées par les habitants. Rappelons que le qualificatif de « critique » désigne des courants de pensées, selon lesquels les réalités sociales sont structurées par des mécanismes de pouvoir et de domination. Les sociologues de la sociologie urbaine critique s'engagent dans des recherches-actions à l'encontre de la domination.

Dans l'optique de ces deux approches, nous faisons le choix de développer deux courants critiques très influents, auxquels nous aurons recours plus tard : l'approche des marxistes qui définissent la ville comme le produit historique des rapports de force entre acteurs sociaux (puissants et dominés), à travers Manuel Castells, Henri Lefebvre et David Harvey ; et les approches de Paul-Henry Chombart de Lauwe et Raymond Ledrut, qui considèrent la ville comme une production habitante, à travers une appropriation formelle de l'espace par les habitants.

1. L'Approche réformiste :

Pour Paul-Henry Chombart de Lauwe, la ville n'est que le milieu dans lequel des populations vivent et entrent en interactions. Et la société urbaine est une forme d'organisation sociale faisant cohabiter des groupes culturellement différents. Les Trente Glorieuses constituent une période singulière du fait de l'ampleur des changements sociaux et spatiaux. Ces changements qui relèvent, selon lui, de logiques complexes et multifactorielles, opérés dans les milieux de vie des classes populaires, détruisent la relation d'habiter des populations et la culture dépendante de l'espace de vie. Les changements rapides induisent la transformation des modalités de la cohésion sociale, la transformation des conditions de vie et des comportements des individus (dans les pays industrialisés ou en cours d'industrialisation). Chombart de Lauwe nomme ceci « l'acculturation des classes populaires en milieu urbain » (Le Breton, 2012 : 210). Il analyse l'urbanisation comme étant un processus de modernisation qui opère au détriment des plus fragiles. Mais selon lui, cette transformation de l'espace qui engendre des changements dans les pratiques et la culture populaire ne suit aucunement les intérêts d'un groupe dominant. Ce sont plutôt les groupes sociaux dominants qui continuent à peser dans le processus de production de nouveaux espaces. Il parle d'une proximité spatiale et d'une distance sociale. Le voisinage amplifie les ségrégations à tous les niveaux. Une partie des catégories populaires est confrontée à des difficultés et s'inscrit dans des situations d'exclusion (articulation de la précarité économique et isolement social). La proximité physique des groupes sociaux différents n'alimente guère la cohésion sociale, mais plutôt les ségrégations et les dominations. Alors Chombart de Lauwe développe une nouvelle approche permettant aux chercheurs de réaliser des études scientifiques et de proposer des solutions rationnelles pour permettre de créer le cadre le mieux adapté aux structures sociales et non pour adapter les structures sociales et les comportements à une évolution technique difficilement maîtrisable (Chombart de Lauwe, 1961). Il transmet une vision anthropologique de l'homme, saisi dans sa globalité, dans la totalité de ses besoins, dans l'interdépendance de toutes les dimensions de la vie (Chombart de Lauwe, 1965).

Puis, après avoir pris conscience de l'influence limitée dans la politique d'aménagement de son approche de la production de l'espace par la concertation-participation des habitants, Chombart de Lauwe s'intéresse aux modes d'actions des classes populaires pour faire face aux contraintes que la vie en ville fait peser sur les individus. Pour

Chombart de Lauwe, au-delà des dominations économiques et politiques, les populations sont mentalement manipulées. Il s'agit d'un encadrement de la vie quotidienne dans toutes ces dimensions, à travers les normes sociales. Face à cette exclusion, les habitants doivent former des groupes reposant sur un lien social et culturel, et une appropriation forte d'un espace spécifique, exprimer leurs aspirations, leurs revendications, et mettre en place une organisation sociale et solidaire dans ces espaces. Chombart de Lauwe pense les individus capables d'identifier leurs modes de vie, leurs propres valeurs et de s'instituer en collectif par la réflexivité, la communication et le dialogue. Il appelle ceci la « culture-action », c'est-à-dire le processus de prise de conscience d'une situation d'injustice et des désirs de changement. L'action collective ne peut être que locale en raison de la légitimité de l'habitant sur le territoire qu'il occupe. Dans son ouvrage « *La culture et le pouvoir* » (1975), il évoque la nécessité d'une lutte des classes pour libérer les groupes dominés de ces contraintes. Les individus mobilisés en collectif dans leur territoire, doivent procéder à des négociations avec les pouvoirs en place pour obtenir des améliorations. Il faut établir des modes de communication et des modes d'expression pour les habitants afin qu'ils puissent participer à la décision politique spécifique à leur espace de vie. Le devoir du sociologue serait ainsi de donner à ces groupes dominés les clefs de la réflexivité (Chombart de Lauwe, 1975 : 61). Ce dernier préconise une relative autonomie communautaire inscrite sur le territoire de l'habiter pour assurer la coexistence des différents groupes sociaux. C'est-à-dire que la mobilisation habitante viserait à garantir aux groupes dominés des lieux qu'ils pourront s'approprier, avec une dynamique culturelle propre, une autonomie et surtout une gestion démocratique.

Avec l'apparition des métropoles, Chombart de Lauwe développe une approche de l'urbain qui met au centre la mobilité. Dans ce nouveau modèle, l'individu devient multi-appartenant à des territoires dont les frontières s'estompent. La mobilité engage les groupes sociaux dans des rapports différents aux territoires. Les principes de fonctionnement des villes ne sont plus les mêmes avec la mobilité des habitants, les pratiques habitantes changent et les modes d'interventions publiques aussi. Mais pour Chombart de Lauwe, l'individu a davantage besoin de s'inscrire dans une communauté et de s'approprier son espace de vie. En effet, la métropolisation n'a aucun impact fondamental sur la hiérarchie sociale, les logiques de ségrégation et d'exclusion, il s'agit seulement d'une projection des ségrégations sociales à l'échelle urbaine.

Suivant cette même idée, Raymond Ledrut (1968) pense aussi l'espace comme une expression de la structure sociale existante, de toutes les dimensions de la vie humaine. Raymond Ledrut conçoit la ville comme un lieu d'une vie intense, où sans cesse des hommes vont et viennent, où ils produisent et consomment, où ils créent et récréent. Ces comportements humains affectent la ville, mais la ville est également une collectivité qui exerce un contrôle collectif sur ces conduites humaines. Ledrut parle d'un processus circulaire. Les différents comportements et mouvements contribuent à modifier la ville et à déterminer son développement, et se trouvent modifiés réciproquement à travers le contrôle social exercé par la collectivité urbaine. Les relations entre les agents privés et agents publics, c'est-à-dire entre les habitants et les pouvoirs publics, ainsi que leurs actions tiennent une place centrale dans la constitution des types d'organisation des collectivités urbaines. Il s'agit d'un système de gouvernement démocratique des villes qui permet de faire face à tous les problèmes qu'elle rencontre, de les résoudre et de maîtriser les agents publics et privés, dont les comportements et les décisions affectent la forme, la vie et le devenir de la ville¹.

Mais avec l'expansion du capitalisme industriel, on assisterait à une urbanisation accélérée. Ce phénomène urbain consisterait à la fois dans un accroissement de la population habitant les villes et dans l'augmentation du nombre des grandes villes, c'est-à-dire l'apparition de vastes aires urbaines. Dans les grandes villes marquées par le libéralisme économique, l'espace urbain ne serait plus qu'un instrument d'accumulation et de profit (1968 : 40). L'organisation de la ville dépendrait ainsi des lois de l'économie marchande, et le contrôle social serait plus faible et moins efficace. Cette extension urbaine spectaculaire qualifiée d'accélérée, de désordonnée et de mal structurée, plaide en faveur d'une nouvelle organisation et d'un nouveau fonctionnement de l'espace, capable de répondre aux problèmes pratiques liés aux nouveaux besoins de logements, d'emplois et de bien-être en général. Ainsi, la planification urbaine, que Raymond Ledrut définit comme un moyen de contrôle rationnel de l'urbanisation et du développement des villes, devient impérative. Il ne s'agit pas que d'un ajustement mécanique d'éléments matériels. Ledrut insiste sur la dimension sociologique de l'urbanisation, la planification urbaine correspond donc aux mécanismes et processus sociaux par lesquels les différents comportements et mouvements permettent de maîtriser le devenir de la ville. Il exige une analyse sociologique de ces

¹ Raymond Ledrut propose une analyse différents types d'organisation collective des villes et des formes possibles d'organisation de l'espace social urbain (1968, 11-98).

mécanismes à l'origine de l'organisation collective en milieu urbain. Les habitants des grandes villes, noyés dans la consommation de masse, développent un désintérêt général et une absence de participation à la vie publique locale. Ceci s'explique par la mobilité résidentielle des individus, par le sentiment d'appartenance et la conscience collective limités des habitants. Par conséquent, les relations sociales sont modifiées, l'intégration collective est affaiblie et l'individualisme s'accroît. Par ailleurs, dans les grandes villes modernes, il y a une certaine atomisation sociale et une organisation de la ville en secteurs différenciés fonctionnellement (fonctions résidentielles, de travail, de service, etc.). Ledrut souligne que la population doit être étroitement associée à l'urbanisation et qu'elle doit être représentée dans les organes du développement urbain. Ceci est la condition de l'intégration collective, d'un contrôle social plus efficace et d'une planification positive et créatrice de la ville. Ainsi, Raymond Ledrut pointe la nécessité d'inventer des instruments de participation. Il faut des médiateurs entre la population et les autorités responsables. Il est du rôle du sociologue d'assurer cette médiation (1968 : 219-220).

2. Le courant marxiste :

Henri Lefebvre, grande figure du courant marxiste, explique que l'espace urbain joue un rôle ou une fonction décisive dans l'établissement d'une totalité, d'une logique, d'un système. Dans son ouvrage « *La production de l'espace* » (2000/a), Lefebvre explique que l'espace en soi ne possède ni contour, ni contenu, ni orientation, c'est la société qui impose des formes à l'espace. Le processus de production de l'espace est défini en fonction d'une société, à un moment de son histoire, de ses enjeux, de ses conflits d'intérêts et les rapports de force entre les différents groupes qui la composent. La forme que l'espace prend est celle qu'impose le groupe dominant. C'est-à-dire que l'espace matérialise les orientations, les intérêts et les attentes de ce groupe. Ainsi, pour Lefebvre, l'espace urbain peut devenir un instrument politique intentionnellement manié. Selon cette hypothèse, l'espace est un moyen aux mains d'un pouvoir (l'État), d'une classe dominante (la bourgeoisie) ou d'un groupe qui peut tantôt représenter la société globale, tantôt suivre des objectifs propres (Lefebvre, 2000/b). Il devient le lieu et le milieu de la reproduction des rapports de production et des pratiques sociales dans les sociétés industrielles. Il est aussi possible de détruire et de remanier cet espace selon les exigences de l'économie capitaliste. La ville acquiert une valeur d'échange, tout devient comparable et hiérarchisable, les zones urbaines sont

spécialisées et marchandisées. Cette logique économique capitaliste débouche sur l'apparition de nouveaux besoins, de nouveaux marchés, de nouveaux profits, et d'une nouvelle forme d'organisation par la division du travail et la fragmentation des individus. Dans cette perspective, les villes sont alors des unités de consommation corrélatives des grandes unités de production et véhiculent les normes et valeurs de la société capitaliste. Lefebvre, dans « *La pensée marxiste de la ville* » (1972), parle d'un chaos urbain engagé par l'industrialisation des villes et d'une ségrégation de la classe ouvrière.

L'industrialisation produit une fragmentation sociale et une aliénation des individus. Ce qui fait naître de nouveaux potentiels de mobilisation sociale. Lefebvre développe alors un concept de société urbaine pour définir la société post-industrielle. La société urbaine, dont les habitants sont les créateurs, est l'espace d'un nouveau possible de la société. Cette nouvelle forme sociale articule un modèle différentialiste de fonctionnement de l'espace habitant (coopération des habitants sur la base d'une raison fonctionnelle), un droit à la ville comme philosophie sociale, une autogestion comme mode de gouvernance de l'espace habitant (détermination des conditions de vie, des orientations de la société par les populations elles-mêmes), et une insertion de l'espace habitant dans les multiples espaces d'une société mondialisée (Le Breton, 2012 : 109). Lefebvre accorde une importance à la capacité des habitants à exercer un pouvoir collectif sur les processus d'urbanisation capitaliste, à travers sa thèse du « droit à la ville » (2009). Les populations dominées ne choisissent pas leurs appartenances territoriales. Elles ne choisissent pas leurs lieux de résidence, leurs lieux de détente, leurs trajets et les moments de leurs trajets. Tous ces espaces/temps obligés relèvent d'une ségrégation puissante. Et pour Henri Lefebvre, les dominés doivent prétendre à un droit à la ville. Il s'agit d'une prise de conscience des habitants de leur position de subordonnée et d'un processus poussant les habitants à se former une identité positive et aller à la quête de la reconnaissance de leur droit de s'approprier leur espace de vie, de l'aménager à leur goût et de peser collectivement sur les décisions relatives à leur environnement bâti (la ville).

Le sociologue Manuel Castells, ressortissant également du courant marxiste, préconise deux sens distincts du terme « urbanisation ». Premièrement, il s'agirait d'une concentration spatiale d'une population, à partir de certaines limites de dimension et de densité. Deuxièmement, le terme signifierait la diffusion d'un système de valeurs, d'attitudes et de comportements, désigné de « culture urbaine », c'est-à-dire un système spécifique de

normes ou de valeurs des sociétés « modernes », que l'on appelle aussi « la société de masse » (1969). L'urbanisation serait ainsi fondée sur la correspondance entre un certain type technique de production (industrielle), un système de valeurs (le modernisme) et une forme spécifique d'organisation de l'espace (la ville). Dit autrement, ce processus regrouperait des populations et des activités sur un territoire restreint permettant de développer des relations sociales basées sur divers rapports d'échange et de coopération (Castells, 1981 : 21). La culture urbaine correspondrait à l'idéologie de la modernité, assimilée aux formes sociales du capitalisme libéral. La planification urbaine serait une instrumentation du politique pour résoudre les crises du capitalisme, ou plus exactement le dispositif à travers lequel les classes dominantes organisent la gestion urbaine de leurs intérêts. En effet, pour Castells, il n'y a pas de question urbaine autonome des rapports de force du capitalisme, l'espace est considéré comme un produit qu'il faut mettre en forme et exploiter au mieux des intérêts capitalistes. Castells et Godard (1974) dégagent cinq composants du système urbain : la consommation, la production urbaine (aménagement concret de l'espace), l'échange, la symbolique et la gestion (politique et institutionnelle). Ces éléments seraient interdépendants et nécessiteraient une concentration territoriale des moyens de production et de la force de travail (Le Breton, 2012 : 166).

Par ailleurs, toujours selon les réflexions de Castells, les modes de vie urbanisés dépendraient de leur environnement pour de nombreux besoins quotidiens, tels que le logement, l'alimentation, le déplacement, etc. Il existerait une socialisation des individus par leurs espaces de vie, qui serait variable selon les appartenances sociales des individus. Et l'espace serait affecté aux différents groupes sociaux selon une sélection sociale puissante (en fonction du prix des différents besoins, en particulier le prix du logement). Ainsi, la production capitaliste de l'espace aurait des effets sociaux, tels que l'amplification des ségrégations sociales, politiques et culturelles, et occasionnerait l'émergence de nouvelles confrontations et de revendications citoyennes. Castells souligne, dans « *Luttes urbaines et pouvoir politique* » (1975), que les mouvements sociaux urbains ne sont qu'une facette de la lutte des classes. Mais plus tard dans ses travaux, Castells intègre les mobilisations urbaines dans un vaste mouvement social qu'est le mouvement citoyen (Le Breton, 2012 : 186). La multiplication des fronts de conflits au sein du mouvement citoyen est la traduction d'un conflit général contre les dominants.

Aujourd'hui, avec la révolution des technologies de l'information et la globalisation de l'économie, notre rapport à l'espace est modifié. Nous assistons à la formation de régions métropolitaines dans les sociétés industrielles. Ceci serait, selon l'approche de Manuel Castells (1998), l'expression spatiale du processus de centralisation de la gestion et de décentralisation de l'exécution, c'est-à-dire d'une nouvelle forme d'organisation sociale correspondant à une société post-industrielle dite « société de l'information ».

Tout comme Castells et Lefebvre, David Harvey voit dans le capitalisme une logique spatiale. Il conçoit un lien interne entre le développement du capitalisme et l'urbanisation, qu'il nomme « processus urbain capitaliste ». Le capitalisme se fonde sur la production de valeur, et le capitaliste cherche à s'enrichir en accumulant de la richesse. Il s'agit d'un système cyclique, rythmé par la recherche de l'accumulation, la circulation du capital, le progrès technique et les crises résultant de l'incapacité à absorber les surplus de capital et/ou de forces de travail. En effet, les possibilités d'accumulation de n'importe quel type de capital sont toujours finies. Lorsqu'il devient impossible d'absorber les surplus produits, le capitaliste entre en crise de « suraccumulation ». C'est dans cette perspective qu'Harvey développe sa théorie sur la circulation du capital, il faut élaborer des moyens permettant de fluidifier et d'accélérer le mouvement des capitaux. Ainsi, les politiques du capitalisme sont affectées par le besoin perpétuel de trouver des terrains profitables à la production et à l'absorption des surplus du capital. Cela signifie que les pratiques sociales, les systèmes juridique, financier, éducatif, administratif, ainsi que l'environnement bâti, les transports et les systèmes urbains doivent être agencés de façon à favoriser la circulation du capital (Harvey, 2008 : 58). La configuration de l'espace devient primordiale, et l'urbanisation est alors présentée comme l'outil économique de résolution des problèmes liés au surplus de capital (Harvey, 2011 : 13). Selon Harvey, c'est seulement grâce à la transformation des rapports sociaux et à l'apparition de structures géographiques particulières que le capitalisme a pu assurer sa survie. Une théorie générale des relations spatiales et du développement géographique sous le capitalisme permettrait d'expliquer entre autres choses, le développement géographique inégal, le progrès et les formes de l'urbanisation (Harvey, 2011 : 84). Par ailleurs, David Harvey, inspiré par les théories de Marx, ajoute une dimension de classe au phénomène urbain. Ce processus est à l'origine non seulement de l'émergence d'un nouveau genre de personnalité urbaine, mais aussi d'un renforcement de la dialectique des classes sociales. La lutte contre les puissances capitalistes consisterait alors à arracher les espaces locaux des mains des capitalistes pour se les réapproprier.

Pour conclure, toutes ces approches appréhendent l'urbain comme un domaine de mise à l'épreuve de théories portant sur la société tout entière. Elles forment une nouvelle sociologie urbaine critique du pouvoir, qui analyse la production capitaliste de la ville, les politiques urbaines de l'État et les mouvements sociaux qui contestent celles-ci. Ces approches sociologiques sont plus attentives à la vie quotidienne des habitants. Christian Topalov écrit « *ce qu'on appelle la "politique de la ville" a pour cible les quartiers populaires "à problèmes", et pour moyen des mesures d'encadrement social* » (Topalov, 2013 : 6). Ainsi, la planification urbaine devient un moyen pour maîtriser le devenir de la ville d'une part, et le moyen de contrôle social de l'autre. Pour les auteurs comme Chombart de Lauve ou Raymond Ledrut, c'est la sociologie urbaine qui endosse un nouveau rôle en se mettant au service de l'urbanisation et participant à la mise en place d'une planification mieux informée et plus humaine. Ces chercheurs adoptent une posture qui vise une amélioration progressive des choses. Alors que les sociologues du courant marxiste soulignent la capacité des citoyens à mettre en place des mouvements sociaux urbains dans la perspective de changer les choses radicalement. Ces sociologues critiquent les politiques urbaines « capitalistes », et remettent en cause l'État.

IV. Les grandes villes : dans le contexte d'une mondialisation économique

Dans un contexte de néo-libéralisme et de la mondialisation de l'économie¹, nous pouvons observer l'apparition de nouvelles formes d'urbanisation, une autre conception de la ville, voire de formes nouvelles de la vie sociale et des rapports sociaux. Les grandes villes se caractérisent par une forte attractivité, à la fois de la population et des activités. Pour souligner l'ampleur de la croissance urbaine contemporaine et désigner les espaces témoignant des nouvelles configurations spatiales et sociales, les spécialistes préfèrent utiliser différentes appellations, tels que les termes de « mégapole » ou de « métropole » plutôt que celui de « ville ». Ce sont les métropoles et la métropolisation qui orientent désormais l'organisation sociale et spatiale du monde. On assiste à une augmentation du

¹ Les définitions des notions de « néo-libéralisme » et de « mondialisation de l'économie » se trouvent plus loin dans le texte.

nombre des grandes villes et à une hiérarchisation de celles-ci à l'échelle mondiale. François Moriconi-Ebrard envisage les villes comme étant des éléments d'un système, à l'intérieur duquel chacune d'elles sont liées aux autres par des relations d'interdépendances et une organisation hiérarchique, la loi rand-taille (1993 : 145). Selon cette approche, le classement de ces grandes villes du monde possède une hiérarchie qui dépendrait de l'emplacement du système socio-économique de chaque ville dans la compétition internationale. L'objet de cette sous-partie est de rendre compte de la réorganisation de l'espace en termes de métropolisation et de dégager une hiérarchisation des villes à l'échelle mondiale.

1. De la mégapole à la métropole :

A partir des années 1950, l'urbanisation s'est développée par la croissance de la taille des villes et par la multiplication des grandes villes dans le monde. Cet élargissement des espaces urbanisés dépend de plusieurs paramètres, tels que l'accroissement démographique qui a nécessité la construction de logements pour les nouveaux habitants, la croissance économique, la densité du réseau des voies de communication qui s'accompagnent généralement d'avantages économiques indispensables (Didier et Prud'homme, 2007), les politiques d'aménagement, etc. Avec cette croissance spatiale et démographique des villes, de nouveaux termes sont apparus.

Les grandes agglomérations dont la densité de population atteint plusieurs millions sont appelées des « mégapoles ». Le seuil de population a été fixé par l'ONU à 10 millions d'habitants pour les mégapoles¹. En 1950, seules deux agglomérations, New York et Tokyo, atteignaient cette dimension, elles étaient 16 en 1990 et une vingtaine en 2005 (Pumain, Paquot et Kleinschmager, 2006). En 2014, il y a 28 méga-villes à travers le monde, qui abritent 453 millions de personnes, soit environ 12% des citoyens du monde. Sur les 28 mégapoles d'aujourd'hui, seize sont situés en Asie, quatre en Amérique latine, trois en Afrique et en Europe, et deux en Amérique du Nord. En 2030, le monde devrait avoir 41 mégapoles de 10 millions d'habitants ou plus². La mégapole fait principalement référence à la taille du territoire et à la densité de la population qui y réside. Or, l'importance d'une

¹ UN-Habitat: State of the world's cities report 2006/7 (voir p.8).

² Voir le rapport du service Population du Département des Affaires Economiques et Sociales de l'UN-Habitat : *World Urbanization Prospects The 2014 Revision*, paru le 10 juillet 2014.

grande ville n'est pas tant liée à sa concentration démographique, mais plutôt aux fonctions qu'elle assure/ accueille et à son rayonnement. Dans ses analyses, François Moriconi-Ebrard souligne l'influence supranationale des mégapoles, et en donne une définition : « *Une mégapole pourrait simplement être une ville comptant plusieurs millions d'habitants, et qui possède de nombreuses fonctions internationales* » (1993 : 122).

Quant au mot « métropole », il est d'origine grecque. Il est composé du mot « mêtêr » qui signifie mère et de polis qui signifie ville, donc la ville-mère. L'étymologie permet de distinguer ainsi l'une des caractéristiques générales de ce type urbain. La métropole détient un rôle de direction, de mère au sein d'un territoire qui l'entoure. Ce terme a été utilisé pour désigner la capitale économique et politique d'un Etat. Puis, il a commencé à renvoyer à une grande agglomération urbaine avec un seuil démographique important (Bassand, 1997 : 36).

Une distinction est faite entre les mégapoles et les métropoles. Selon Cynthia Ghorra-Gobin (2007), la ville « méga » est une ville qui s'affirme à l'échelle mondiale en raison de son poids démographique et de son rythme de croissance démographique. En revanche, la métropole participerait à une dynamique plus globale, avec une influence sur un large territoire et un rayonnement international. La première serait définie statistiquement, la seconde fonctionnellement. Et l'articulation accentuée des métropoles avec la dynamique économique constituerait la différence majeure entre les mégapoles et les métropoles. Toutes les métropoles comptant plus de 10 millions d'habitants, sont également des mégapoles. Mais pour qu'une mégapole puisse être aussi qualifiée de métropole, il faut que celle-ci présente des fonctions multiples (économiques, politiques, innovantes, culturelles, etc.), et s'inscrive à l'échelle internationale.

Ainsi aujourd'hui, la métropole est plutôt valorisée pour son efficacité économique. Ce que Castells (1981) avait remarqué bien avant en définissant la métropole comme le plus petit espace de fonctionnement autonome du système économique. Son organisation interne implique une interdépendance hiérarchisée des différentes activités pour constituer un système urbain au service de l'économie mondiale. « *Les métropoles doivent disposer de fonctions et d'équipements majeurs qui donnent le pouvoir d'entreprendre, le contrôle des échanges, l'organisation de l'information et de la communication* » (Bonnet, 1994 :7).

Nicolas Bué, Fabien Desage, Laurent Matejko (2004) donnent une définition généraliste de la métropole. C'est un état de concentration spatiale de richesses, de pouvoirs

et d'informations en une entité urbaine. Ils précisent que la transformation des agglomérations en métropoles devient le leitmotiv de plusieurs groupes d'intérêts, composés notamment d'entrepreneurs, qui tentent de promouvoir un développement économique fondé sur la captation des ressources tertiaires supérieures et l'internationalisation plutôt que sur l'industrialisation.

Parmi les caractéristiques essentielles des métropoles, la concentration revêt une importance particulière. La métropole est un lieu multiforme qui concentre les pouvoirs de décision et de commandement, les diverses formes de capital (social, culturel, décisionnel, politique, infrastructurel, etc.), des activités spécialisées, et un potentiel innovateur dans les domaines techniques, économiques, sociaux, politiques et culturels (Bourdeau-Lepage, 2012 :15). C'est un lieu structuré par une offre de services diversifiés, et par l'émergence de nouveaux besoins. La dimension économique est primordiale, elle structure la région métropolitaine en fonction de ses intérêts propres.

Le concept de « métropole » est polymorphe. Marie-Andrée Buisson (1999) rend bien compte des différentes formes de métropoles : les métropoles d'équilibre (capitales régionales), les métropoles comme villes d'intermédiation (assurant la circulation des produits, des personnes, de l'information, etc., avec l'extérieur), et les métropoles en réseau (l'interconnexion des métropoles au niveau mondial). Par ailleurs, Isabelle Roger (2007), inscrit la notion de métropole aux différentes échelles : régionale, nationale et internationale. La relation qu'entretient une métropole avec l'ensemble des territoires qui l'entoure est déterminante pour identifier le type de métropole auquel on a affaire.

La délimitation du concept de « métropole » reste délicate. Sous bien des aspects, les définitions de « métropole » divergent d'une étude, d'une discipline ou d'un pays à l'autre. Mais le phénomène de métropolisation s'est généralisé sous une même définition globale. La métropolisation correspond aux dynamiques qui transforment une ville en une métropole. Nous allons essayer de dégager les éléments qui caractérisent le processus de métropolisation.

2. La métropolisation :

En sciences sociales, les premières utilisations du terme de « métropolisation », à la fin des années 1980, sont beaucoup plus récentes que celles de « métropole » (Claval, 2001). La métropole est essentiellement définie par une logique de « statut », de type urbain institutionnel et morphologique, tandis que la métropolisation tend à s'imposer comme un ensemble de processus qu'il nous reste à préciser.

Pour François Ascher, la métropolisation apparaît comme une étape, une phase ou un stade plus avancé dans le processus d'urbanisation. Elle concentre de façon croissante les hommes, les activités et les richesses dans des agglomérations de plusieurs centaines de milliers d'habitants, multifonctionnelles, fortement intégrées dans l'économie internationale. Elle s'accompagne de transformations significatives des grandes villes, de leurs banlieues et de leur environnement, constituant des espaces urbanisés de plus en plus vastes, hétérogènes, discontinus, formés parfois de plusieurs grandes cités, de moins en moins liées à une économie régionale (Ascher, 1995 : 33). Jacques Lévy (2005) rejoint cette définition tout en précisant que l'émergence du terme de métropolisation répond au besoin d'identifier ce nouveau cycle urbain et de repérer les configurations correspondant à des villes qui continuent de croître tout en étant affectées, dans leur style de développement, par l'accroissement des déplacements et de la circulation de l'information (Lévy, 2005).

Il est important de préciser que la métropolisation est une spécificité des sociétés contemporaines. Avec la mondialisation de l'économie, appelé également « économie avancée », les villes deviennent des facteurs incontournables du développement et sont impliquées dans le processus de mondialisation. Georges Cavallier qualifie les villes comme étant les points de contrôle de l'économie avancée (2002 : 114). L'idée dominante concerne l'apparition d'un nouveau monde économique, « post-moderne ». En effet, la mondialisation, aussi qualifié de « globalisation », se traduit par le déclin du fordisme¹, et une nouvelle forme d'organisation qui repose sur l'adoption de nouvelles formes d'activités économiques, à savoir les services, les investissements immatériels, et l'internationalisation des flux d'échanges de biens, de personnes et de capitaux. Elle entraîne une division du travail à l'échelle mondiale et une délocalisation de l'activité économique manuelle, une accélération de l'économie de marché, une augmentation de la consommation de masse, une

¹ Le fordisme est un système de production standardisée de masse, favorable au développement de la protection sociale et à l'Etat-Providence.

culture de masse, une accélération de l'urbanisation et une individualisation amplifiée (Bassand, 1997 : 57-58). Cynthia Ghorra Gobin explique que le trait caractérisant cette période est l'émergence de « firmes globales »¹. On est en présence d'une nouvelle organisation productive déterminée par des logiques mondiales, où priment l'économie de l'innovation, de l'intelligence, celles des flux financiers et des mouvements spéculatifs. Dans ce nouveau monde, les frontières perdent leur puissance, les informations circulent d'un bout à l'autre de la planète de manière quasi-instantanée. La mondialisation privilégie une libéralisation accentuée des marchés, une baisse relative des capacités d'intervention et de contrôle des pouvoirs publics. Ceci occasionne une interdépendance à l'échelle mondiale et la transformation des manières de produire et d'échanger, qui elle-même découle des nouvelles configurations de la concurrence internationale. Ces changements provoquent aussi de nouvelles configurations spatiales, d'où l'émergence des métropoles². Pierre Veltz, dans « *Mondialisation, villes et territoires* » (1996), parle d'un processus de polarisation de l'économie mondiale autour des très grandes villes, reliées entre elles dans une économie d'archipel qui concentre une part énorme de la richesse, du savoir et du pouvoir dans le monde. Il appelle ce processus la métropolisation de l'économie.

Sur le plan empirique, comment se traduit ce processus de métropolisation ? La métropolisation concerne les grandes et les très grandes villes. En effet, le développement métropolitain des villes se manifeste d'abord par une nouvelle forme d'occupation de l'espace urbain. Il s'agit d'un mouvement d'étalement urbain de la population, des activités et des équipements. Les villes s'étendent, dépassent les limites habituelles et forment des espaces urbains polycentriques (Lacour, 1999). Ce développement est le résultat d'une décentralisation des activités et des logements. Cela permet une dédensification des centres anciens et une prévention des formes d'encombrement. Cet élargissement est lié aussi au renforcement des réseaux de transport et de communication qui offrent une accessibilité nouvelle. Les activités de transport et de communication ont une place centrale dans la formation des métropoles. Avec la mondialisation de l'économie, les villes doivent assurer la circulation des produits, des personnes, du capital et de l'information. On parle de la mondialisation des échanges et d'un développement du commerce à l'international. Ce qui

¹ Les firmes globales sont des entreprises dotées d'une capacité d'assemblage d'éléments produits dans différentes parties du monde pour répondre aux besoins d'une société de consommation globale (Ghorra-Gobin : 2007).

² De nombreux chercheurs et théoriciens ont contribué à développer ce lien direct entre le développement spatial et l'économie mondialisée : Hall, 1966 ; Friedmann, 1986 ; Moriconi-Ebrard, 1993 ; Veltz, 1996 ; Castells, 1998 ; Puissant et Lacour, 1999 ; Sassen, 2009 ; Cavallier, 2002 ; Scott et Storper, 2006, etc.

nécessite à coup sûr le développement des infrastructures de transport et l'apparition de nouveaux réseaux permettant une meilleure liaison des métropoles avec d'autres régions à l'échelle nationale et internationale.

La métropolisation renvoie aussi à une conception contemporaine efficace et mondiale des villes. Elle est le processus lié à une forte ambition de qualification dans un rang supérieur au sein de la hiérarchie urbaine dans un monde globalisé. Claude Lacour parle d'une métropolisation sélective qui viserait l'excellence et la participation à des réseaux mondiaux de commandement et d'influence (1999). Dans ce sens, les très grandes villes doivent être en mesure de répondre à des attentes de plus en plus larges et d'augmenter leur attractivité à travers une forte diversification des produits et la spécialisation des activités. La métropolisation permet donc le développement des services spécialisés et des biens rares, à travers une tertiarisation de l'activité productive, une forte qualification de la main d'œuvre et de l'innovation¹. On y observe le développement des activités administratives (directions et sièges sociaux des entreprises, etc.), une monopolisation des fonctions financières, bancaires et d'assurance, l'accueil des activités de contrôle politique, le développement d'activités non marchandes (mise en place d'équipements publics de qualité, centres de recherche et d'innovation, des hôpitaux, des universités, etc.), et une augmentation des activités culturelles (musées, activités musicales, spectacles, loisirs, etc.). Par ailleurs, la diffusion des moyens de communication et les progrès techniques permettent aux métropoles de devenir des centres de création et d'émission d'informations.

La métropolisation correspond donc à la traduction spatiale des changements qu'induit la mondialisation de l'économie marchande. C'est-à-dire qu'il s'agit de l'internationalisation de la ville soutenue par les mutations du système productif (désindustrialisation et tertiarisation des économies), renforçant les capacités d'innovation des métropoles (par la concentration de la main-d'œuvre qualifiée et des nouvelles technologies), concentrant de plus en plus de richesse et de pouvoir, et introduisant également de nouvelles formes urbaines, de nouvelles activités de production et de consommation. La métropolisation, c'est un changement de société, un fait propre aux sociétés de l'information (Castells, 1998).

¹ Polarisation de l'emploi cadre sur la capitale, concentration des savoirs scientifiques et techniques et donc innovation, production des technologies et de l'information (Damette, 1994).

3. Ville mondiale, ville globale, ville internationale :

Pour souligner l'ampleur du phénomène urbain, les spécialistes ont donc développé le terme de « mégapole ». Puis pour distinguer le phénomène métropolitain du phénomène mégapolitain, et insister sur son articulation avec la dynamique économique, les spécialistes ont préféré l'usage du terme « métropole ». Plusieurs types de métropoles se distinguent dans la hiérarchie urbaine mondiale. Les métropoles régionales sont des villes capitales à petite échelle. Ensuite nous avons, à une échelle supérieure, les métropoles nationales, qui souvent sont la capitale politique d'un État. Les services et les activités sont d'un ordre tout aussi important que dans les métropoles régionales. Mais, les instances de décisions financières et économiques sont mieux représentées, et leurs influences se font ressentir sur tout le territoire national. Au sommet de l'échelle se trouvent les métropoles internationales, qui renvoient à des termes et définitions multiples : villes « mondiales » (Hall, 1966 ; Friedmann, 1986), villes « globales » (Sassen, 1991), etc. Dans cette sous-partie, nous allons voir à quoi correspond la métropole internationale à travers les concepts de « ville mondiale » et « ville globale ».

Bien qu'il ne soit pas le premier à utiliser l'expression de « ville mondiale », Peter Hall propose une définition longuement murie par lui. Après l'avoir abordé dans son ouvrage « *The World Cities* » (1966), il revient sur cette définition 30 ans plus tard, dans « *Globalization and the World Cities* »¹, pour y apporter des modifications en raison du nouveau contexte mondial lié à la globalisation et à l'avènement de la société de l'information. Il considère les villes « mondiales » comme des centres du pouvoir politique, à la fois sur le plan national et international, des centres du commerce national et international, des centres de services bancaires, d'assurance et financiers, des centres de la main d'œuvre qualifiée (dans toute sorte de domaines), des centres de collecte d'informations et de diffusion, des centres de consommation ostentatoire (à la fois des produits de luxe pour la minorité et des biens produits en masse pour la multitude), des centres d'arts, de la culture et de divertissement. Ainsi, Peter Hall présente les « villes mondiales » comme des lieux où sont menées les affaires les plus importantes d'un État-nation.

¹ Cet article a été préparé pour la Conférence pré-Habitat II, sur les villes du monde et de l'avenir urbain, organisée à Tokyo, Japon, les 23-25 août 1995.

Cette expression de « ville mondiale » a été reprise par John Friedmann (1986), mais selon une perspective relationniste. Friedmann évoque sept thèmes en interrelation pour caractériser la ville mondiale. Les villes mondiales sont intégrées dans l'économie mondiale. Friedmann les définit comme étant les principaux sites de la concentration et de l'accumulation du capital international. Il leur attribue une fonction de contrôle globalisé. Le contrôle économique est assuré par la classe capitaliste transnationale. Et le contrôle idéologique s'effectue par une culture de masse, par la consommation de masse et l'industrie de l'information. Il insiste sur la contribution des migrations internationales et interrégionales à la croissance des villes mondiales, mais également sur les contradictions majeures du capitalisme industriel que ces villes mondiales mettent en lumière, à savoir les polarisations spatiales et sociales. Il s'agit des écarts de richesses, de revenus et de pouvoir entre les économies périphériques et les pays riches (à l'échelle internationale), des différences régionales considérables (à l'échelle nationale), voire même d'une forte ségrégation des quartiers pauvres et de l'écart géant entre l'élite transnationale et les travailleurs non-qualifiés (à l'échelle de la ville). L'afflux rapide de travailleurs pauvres dans les villes mondiales génère des besoins massifs pour leur reproduction sociale (logement, éducation, santé, transport et bien-être). Suivi d'autres besoins qui découlent de capitaux transnationaux pour les infrastructures économiques et des élites dominantes pour leur propre reproduction sociale (Friedmann, 1986). Friedmann remarque que, dans ce sens, la croissance urbaine mondiale génère des coûts sociaux à des taux qui tendent à dépasser la capacité financière de l'État.

Saskia Sassen s'inscrit à son tour dans ce débat par la promotion de l'expression de « ville globale »¹. Ce choix s'appuie sur l'argument selon lequel la globalisation économique affaiblit les États et leurs formes d'administration et de gouvernance. L'économie globale est tournée vers la finance, les industries de l'information et les services spécialisés. Et les ressources nécessaires à ces activités économiques globales sont implantées dans des lieux, que Sassen appelle les villes globales. La dispersion des activités de production et la centralisation des fonctions de commandement marquent ces lieux. Les villes globales accueillent des centres financiers possédant les capacités de gestion et d'intensification des transactions sur les marchés national et global, des investissements massifs en termes d'immobiliers et de télécommunications, une survalorisation des services spécialisés et des

¹ Cet auteur développe le concept de « ville globale » dans son ouvrage « *The global city : New-York, London, Tokyo* » (1991), puis dans un article paru dans la revue *Raisons Politiques*, sous l'intitulé « Introduire le concept de ville globale », en 2004.

emplois hautement qualifiés, et des environnements d'affaires hautement internationalisés en raison de la présence d'entreprises ou de personnels étrangers, « les nouveaux usagers de la ville » (Sassen, 2009 : 132). Par ailleurs, Sassen insiste sur la capacité à intensifier les inégalités existantes. Il y a une concentration accrue des ressources et des activités de l'économie avancée dans les villes puissantes (villes globales). Ce qui exclut les autres villes des processus économiques majeurs alimentant la croissance économique dans l'économie globale (2009 : 118). Ces inégalités spatiales observables entre les villes sont aussi valables entre les différentes zones d'une ville globale ; les centres des villes et les quartiers d'affaires bénéficient des investissements divers alors que les zones urbaines à plus faibles revenus en sont privées. Les villes globales creusent les inégalités déjà existantes, telles que les écarts de revenus entre les catégories supérieures et les populations pauvres. Nous avons d'un côté un processus d'embourgeoisement avec l'expansion de la main d'œuvre à revenus élevés. Les besoins de ces catégories à haut revenus sont satisfaits par l'apparition d'une large gamme de produits et de services spécialisés. D'un autre côté se trouve une vaste quantité de travailleurs à bas salaire, de plus en plus dévalorisés et marginalisés, qui n'ont d'autres recours que des formes marginales de travail, d'habitat, etc., souvent qualifiées d'informelles / recourent à l'informalité¹.

Les villes globales se distinguent des villes mondiales sur un point essentiel. L'expression de « ville globale » renvoie exclusivement à la dimension spatiale de l'économie globale. Il s'agit d'une vision du monde surdéterminée par l'économie. La ville globale serait au service du redéveloppement du capitalisme transnational et informationnel. Tandis que l'expression de « ville mondiale » est plus appropriée pour signifier l'attractivité d'une ville à l'échelle mondiale. Si cette qualité repose certes sur une économie globale, elle émane également d'une histoire, des spécificités de sa production, de sa capacité à attirer des flux au sens large (circulation d'individus, de savoirs, de normes, d'images, etc.). Mais ces villes à caractère international sont avant tout les centres de commandement de l'économie monde, et détiennent une interrelation entre elles. Saskia Sassen envisage un fonctionnement complémentaire et en réseaux des villes globales. Friedmann insère les villes mondiales dans une hiérarchie spatiale complexe distinguant les villes mondiales du premier rang des villes mondiales secondaires. C'est la capacité d'une ville à attirer des investissements internationaux qui détermine son rang dans l'ordre des villes mondiales.

¹ L'informalité devient une façon de produire et de distribuer des biens et des services bon marché (Sassen, 2009). Le travail informel gagne une grande importance dans l'exemple d'Istanbul.

Allen J. Scott et Michael Storper (2006), parlent d'une interrelation de concurrence et de complémentarité entre les grandes agglomérations des différentes parties du monde¹. Il y a concurrence lorsque les producteurs des lieux différents opèrent sur le même marché. Et il y a complémentarité, lorsque les agglomérations offrent des spécialisations différentes. Cette liaison entre ces villes à portée mondiale est la traduction d'une expansion des flux de tout type. Ces villes détiennent une relation de plus en plus importante avec le reste du monde. Mais elles sont de plus en plus désarticulées de leurs périphéries nationales. Dans ce sens, les métropoles internationales jouent un rôle important dans le développement de leur pays, mais participent également à l'accroissement des disparités sociales et spatiales au niveau national et international.

Conclusion :

Ce premier chapitre a fait l'objet d'une exploration conceptuelle de la ville, d'un panorama des approches variées de la ville recouvrant les périodes allant de l'industrialisation à la mondialisation contemporaine. Les villes ont évolué différemment selon le contexte économique, les progrès techniques et selon les sociétés. Les fonctions exercées par les villes et leurs relations au sein des réseaux urbains se sont modifiées en fonction des mutations qui se sont opérées dans les systèmes productifs et l'internationalisation de l'économie. Le développement industriel des villes s'est accompagné d'une augmentation de la population, conduisant à d'importantes opérations urbanistiques (comme la création de nouveaux quartiers, etc.), et au développement d'un système culturel caractéristique de la société industrielle (l'individualisation). Avec l'avènement de la mondialisation, les pays industrialisés sont passés d'une économie administrée, où l'interventionnisme étatique avait marqué l'espace urbain, à une économie libéralisée de plus en plus ouverte sur l'extérieur. C'est dans ce contexte que les régions métropolitaines se sont formées dans les sociétés industrielles capitalistes. Ce qui distingue cette nouvelle forme urbaine n'est pas seulement une augmentation en dimension et en

¹ Les travaux de Allen J. Scott et al. (2001) proposent le concept de « global city-regions », qui reprend les concepts de « ville globale » et « ville mondiale », tout en les inscrivant dans le contexte actuel dont la logique sociale et les caractéristiques essentielles ont considérablement évolué depuis ces études pionnières.

densité de population, mais l'étendue de la domination qu'elle exerce en termes fonctionnels, économiques et sociaux. Il s'agit de l'intégration d'une économie internationale exerçant une pression de plus en plus rude sur les grandes villes, interférant de la sorte sur leur forme de gouvernance. Cette pression peut se traduire par des délocalisations industrielles, l'adoption des formes modernes d'activités économiques (les services, les activités informationnelles, l'innovation), et l'accélération des flux divers. Ces espaces urbains sont interdépendants et forment des réseaux de villes mondiales à travers une complémentarité et une concurrence accrue.

L'intérêt d'explicitier toute une gamme d'approches analysant la conceptualisation des villes d'hier à aujourd'hui, vient de notre volonté de comprendre l'évolution de la ville d'Istanbul. En effet, ce premier chapitre divisé en trois périodes (l'industrialisation, l'Etat providence, la mondialisation), montre que les tournants économiques et politiques ont souvent réorientés l'organisation des espaces urbains. Le processus de développement de la Turquie, par son rapprochement politique avec l'Occident, suit un même découpage périodique. De la fondation de la République Turque en 1923 jusqu'à 1950, le pays est marqué par la recherche d'une indépendance économique et le développement des industries. La période entre 1950 et 1980 correspond à un dirigisme étatique et à la création d'un secteur privé. Quant à l'après 1980, les politiques néo-libérales ont vu le jour en Turquie¹. Aujourd'hui, la Turquie reste difficile à classer parmi les catégories économiques habituelles, en raison des contrastes entre la ville et la campagne, entre l'ouest et l'est du territoire, des indicateurs économiques et de développement humain (Bazin et De Tapia, 1997 ; Vérez, 2008). Dans le cas turc, doit-on parler de pays en voie de développement, de pays intermédiaire, de pays émergent ou de nouveau pays industriel ? Il est tout aussi difficile de classer la ville d'Istanbul dans la hiérarchie urbaine mondiale. Est-ce qu'Istanbul est une mégapole, une métropole nationale, une ville intermédiaire, une ville mondiale ? L'objet du chapitre suivant est ainsi d'étudier le développement de la ville d'Istanbul, afin de l'insérer dans l'un des schémas de villes précédemment évoqués. Nous allons voir, à travers l'exemple de la ville d'Istanbul, à quoi correspond concrètement un processus de métropolisation.

¹ Bazin Marcel, De Tapia Stéphane. L'industrialisation de la Turquie : processus de développement et dynamiques spatiales. In : Méditerranée, tome 87, 3-4-1997. Industries en Méditerranée de la marginalisation à la mondialisation. pp. 121-133 (notamment p.122).

Chapitre 2 :

Istanbul, de la capitale impériale à la métropole internationale

“ Les sept villes suspendues sur les sept collines de Constantinople, convergeant toutes vers le bras de mer qui forme la ville unique et incomparable, à la fois ville, campagne, mer, port, rives de fleuve, jardins, montagnes boisées, vallées profondes, océan de maisons, fourmilière de navires et de rues, lacs tranquilles et solitudes enchantées, vue qu’aucun pinceau ne peut rendre que par détails, et où chaque coup de rame porte l’œil et l’âme à un aspect, à une impression opposée. ”

Alphonse de Lamartine (2011)

Istanbul constitue la ville majeure de la Turquie, qu’il s’agisse de sa dimension, de sa densité, ou sur le plan économique, industriel, éducatif et culturel. Istanbul s’inscrit dans le rang des villes mondiales au sens classique du terme (Beijing, Moscou, Saint-Pétersbourg, Vienne, etc. : anciennes capitales impériales) comme au sens moderne (Paris, Londres, New York : premières métropoles mondiales). Ce chapitre propose une analyse du façonnement de la ville d’Istanbul, de ses origines impériales à la période néo-libérale contemporaine, en l’inscrivant dans l’évolution historico-économique du pays.

I. Istanbul : capitale des Empires

Istanbul est une ville bâtie des deux côtés du Bosphore, un détroit qui sépare Istanbul en deux, la rive européenne et la rive asiatique, relie la mer Noire à la mer de Marmara, et constitue ainsi un point de jonction entre l'Orient et l'Occident, reliant ces deux continents par des routes terrestres et maritimes. Cette ville fascinante, au passé prestigieux, a été convoitée par les civilisations occidentales et orientales tout au long de son histoire.

Fondée en 660 av. J.C., sous le nom de « Byzance », c'était une cité grecque qui s'est imposée comme la capitale de la Thrace¹. En 324, l'empereur romain Constantin 1^{er} a conquis Byzance. La ville a été choisie en tant que centre d'administration de l'Est de l'Empire romain. Des structurations dignes de la position de cette nouvelle capitale ont commencé à voir le jour². Le 11 mai 330, le nom de cette capitale a été changé en « Constantinople » en l'honneur de l'empereur romain Constantin 1^{er}. Très vite la ville est devenue presque exclusivement chrétienne et ne comportait que des édifices religieux chrétiens. Après l'effondrement de l'Empire romain de l'Ouest en 476, l'Empire romain de l'Est est devenu l'Empire byzantin et Istanbul a été la capitale de ce nouvel Empire. Les 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} siècle ont été des époques d'invasion pour Constantinople, qui ont dévasté, ravagé et appauvri la ville. Récupéré à nouveau par l'Empire byzantin en 1261, Constantinople s'est redynamisé et est devenu le marché le plus important de la Méditerranée orientale (Mantran, 1996 : 152).

Durant ces périodes, Istanbul a été un carrefour des religions chrétienne et musulmane. Elle est longtemps restée sous l'influence du monde chrétien. Robert Mantran, qui a écrit l'« *Histoire d'Istanbul* » en 1996, précise que Constantinople est devenu, du 9^{ème} au 11^{ème} siècles, « la première ville du monde chrétien » sous la dynastie macédonienne. La puissance des empereurs, le rayonnement du patriarcat, la prospérité matérielle et la richesse intellectuelle ont caractérisé cette période (1996, chapitre 5). Mais dès le 14^{ème} siècle, Istanbul a fait face à l'encerclement progressif et aux multiples tentatives d'invasions de l'Empire ottoman. Le 29 mai 1453, Constantinople est passé aux mains de l'Empire ottoman, dirigé par Mehmed II le Conquérant. Cette conquête a entraîné la disparition de l'Empire

¹ Thrace est une région de la péninsule balkanique, partagée entre la Bulgarie, la Grèce et la Turquie.

² Des ports et des installations d'eau ont été réinstallés, des fondations de systèmes de distribution d'eau de la ville ont été établies. Un nouveau rempart a été construit pour la défense de la ville. Etc. (ces informations figurent sur le site internet de la grande municipalité d'Istanbul : <http://www.ibb.gov.tr/sites/ks/fr-FR/0-Istanbul-Tanitim/tarih/Pages/fetihtenonce-istanbul.aspx>).

byzantin, et une islamisation de la ville, conduisant au rôle déterminant de la religion islamique dans la politique mondiale. La ville a subi des transformations radicales avec la construction de nouvelles structures, de monuments, de zones résidentielles, des unités administratives, etc. La relance du commerce jointe à l'établissement de fortes structures politiques et administratives ont conduit rapidement Istanbul à devenir le cœur du monde musulman et la plus grande ville d'Europe 50 ans après sa conquête par les ottomans. D'ailleurs, avec la venue au pouvoir de Soliman le Magnifique, la période durant laquelle l'Empire ottoman s'est transformé en une puissance mondiale (entre 1520-1566), Istanbul a été l'objet d'une restructuration dans l'objectif de faire vitrine à l'Empire : « *Faire d'Istanbul le lieu le plus dynamique de l'espace méditerranéen, le foyer d'une explosion architecturale et artistique qui va bientôt fasciner l'Occident [...] œuvre de glorification de l'Empire et de l'islam* » (Mantran, 1996 : 215-216). Notamment, les nombreuses constructions du célèbre architecte Sinan, dont plusieurs sont parvenues à nos jours, ont été édifiées à cette période (la Mosquée impériale Süleymaniye, le Palais de Topkapı, etc.).

Aux 19^{ème} et début du 20^{ème} siècles, correspondant à l'époque des Tanzimats et de la monarchie constitutionnelle¹, un vaste programme de modernisation a été défini en adoptant les principes en vigueur chez les occidentaux (Mantran, 1996 : 295). Des réformes se sont établies dans le domaine de l'enseignement, dans l'architecture, le mode de vie et ainsi que dans les établissements industriels. La ville a subi à nouveau un réaménagement territorial et un agrandissement². La structure économique d'Istanbul s'est modifiée par l'implantation d'établissements industriels aux alentours de la Corne d'Or, par l'intensification du domaine de la finance à Galata, etc. L'architecture ottomane classique a laissé sa place à une architecture occidentale. L'infrastructure et les services publics de la ville ont connu un grand développement. Le pont de Galata sur la Corne d'Or, le tunnel (métro), la voie ferrée de Roumélie, le tramway, une société de transport maritime, la première ligne télégraphique, des municipalités, des commissariats de police, etc. ont tous été construits à cette époque. L'ouverture de nombreux établissements d'enseignement a contribué à cette modernisation. Un mode de vie à l'occidental a également été rendu possible non seulement avec les cafés,

¹ La période de Tanzimat est comprise entre 1839 et la déclaration de la Monarchie Constitutionnelle en 1876. Le sultan Abdulaziz a été détrôné par le sultan Abdülhamid II, qui a déclaré la monarchie constitutionnelle le 23 décembre 1876. A la 1^{ère} Guerre Mondiale, en rejoignant les côtés des Austro-Hongrois et des Allemands, l'Empire Ottoman s'est trouvé dans le camp des vaincus et a perdu la possession de ses territoires. Constantinople a été occupée par les troupes anglaises. Puis avec le succès de la guerre d'indépendance donnant naissance à la République de Turquie, l'occupation de la ville a pris fin le 8 octobre 1923.

² Comme par exemple l'adoption de certaines pratiques quotidiennes des russes, telles que l'utilisation des tables, des chaises et des fauteuils dans la vie courante.

les « *meyhane* » (restaurant bar turc), les magasins de tabac, les cabarets et les salles de théâtre implantés au quartier de Beyoğlu/Péra (devenu un centre de divertissement), mais aussi avec les nouvelles habitudes de consommation suivant l'exemple des communautés d'origine étrangère. Notamment, cette tendance occidentale s'est poursuivie en période d'occupation de la ville par les vainqueurs de la 1^{ère} guerre mondiale.

À la suite de la proclamation de la République turque le 29 octobre 1923, dans la volonté de rompre totalement avec l'ère ottomane impériale, le Califat a été aboli. Istanbul a perdu ses attributs politiques, au profit de Ankara, située en Anatolie centrale, qui est devenue la capitale de la Turquie le 13 octobre 1923. Les ministères et les ambassades se sont déplacés à la nouvelle capitale.

Claude Lacour évoque l'importance du prédéterminisme et de la temporalité urbaine dans la formation d'une métropole (1999). C'est-à-dire que l'image de la ville acquise au court de son histoire (liée à son influence politique, économique et culturelle), et ses dotations antérieures en termes d'infrastructures, d'activités, etc., sont des atouts importants qui facilitent la métropolisation d'une ville (prédéterminisme). La métropolisation est par ailleurs un processus qui nécessite lui-même de nombreuses années pour l'implantation des activités, la transformation des sites, etc. (temporalité). Dans ce sens, Istanbul est une ville historique majeure qui actuellement se transforme en une métropole mondiale. Cette récapitulation historique montre que chaque empire en a fait d'elle sa ville principale. Istanbul s'est toujours caractérisé comme le lieu de la diversité, à travers la présence de populations d'origines diverses et une pluralité culturelle¹, et comme le pôle économique majeur de la région, par son contrôle sur le Bosphore (l'une des voies maritimes les plus fréquentées du monde) et sur les circulations par voie terrestre. Malgré son déclassement administratif au profit d'Ankara, Istanbul n'a rien perdu de son prestige. L'héritage d'Istanbul en matière d'installations industrielles, de réseaux de transports, sa forte densité, ainsi que ses caractéristiques géographiques (proximité à la Thrace, à l'Anatolie, aux mers), ont procuré à cette ville les conditions favorables à un développement industriel². Ainsi, à la

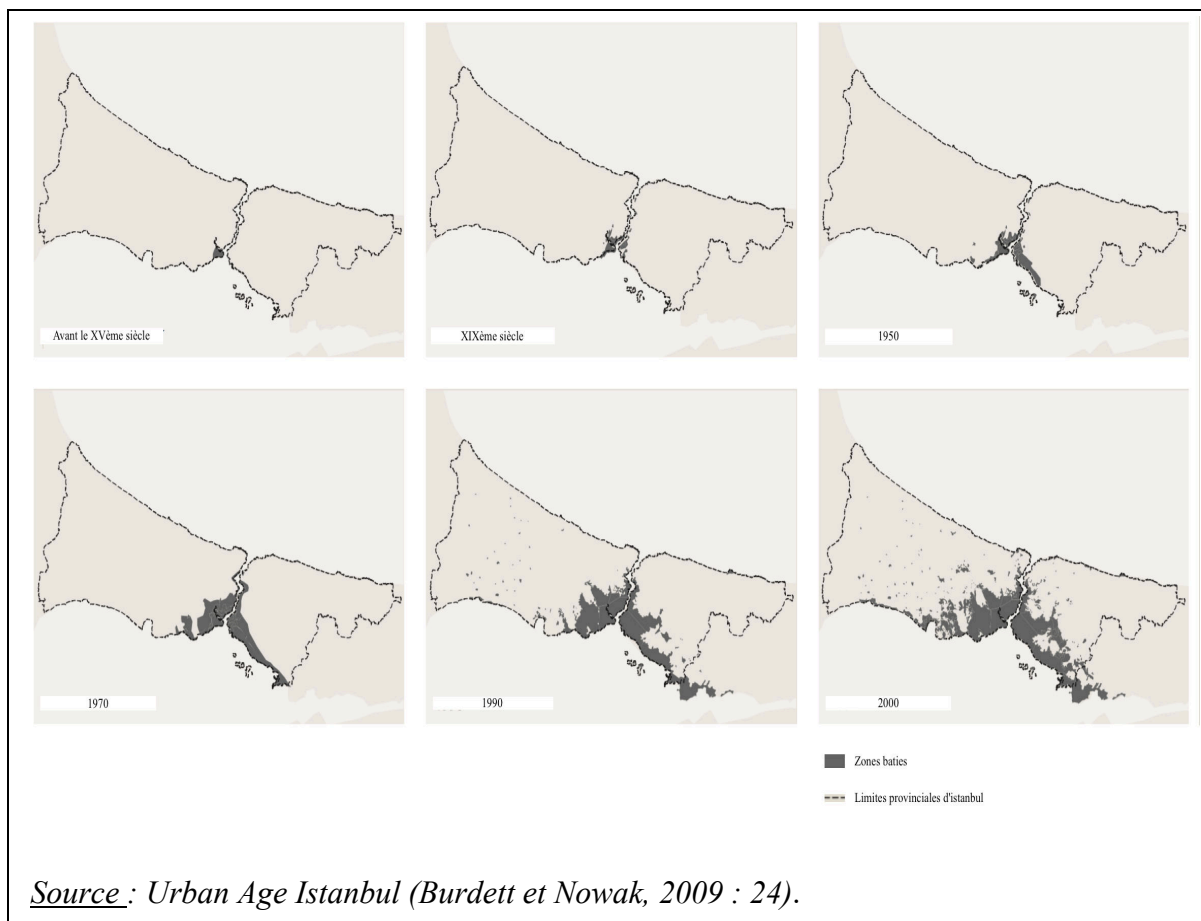
¹ Stéphane De Tapia revient sur le cosmopolitisme de la ville d'Istanbul, de l'époque impériale à nos jours, en développant une approche allant des dimensions multiethniques, multiconfessionnelles à la migration de transit et au tourisme de valise contemporain ; dans « *Entre Europe et Asie : Istanbul, cité cosmopolite, carrefour de diasporas ?* », Espace populations sociétés, 2006/1 | 2006, 167-179.

Stéphane Yerasimos renseigne sur des données quantitatives témoignant de ce cosmopolitisme : « *Un dénombrement mené par la police et achevé en juillet 1922 donne 710 826 habitants, dont 373 124 musulmans, 158 219 Grecs, 87 919 Arméniens et 40 018 juifs* » (Yerasimos, 1997 : 191).

² Les opportunités de marché sont des éléments essentiels pour le bon fonctionnement de l'activité industrielle. Cela nécessiterait des zones de forte densité, à proximité des matières premières, où le pouvoir d'achat et la consommation sont

suite de l'instauration de la République, la ville s'est livrée à un développement sans précédent. Sa population est passé de 689 000 habitants en 1927 (premier recensement de la population de l'ère républicaine), à plus de 14 millions d'habitants en 2016¹. Cette explosion démographique s'est accompagnée d'une expansion spatiale considérable, sous l'effet d'une modernisation économique par l'industrialisation, puis de la mondialisation économique. Le territoire s'est agrandi de façon spectaculaire (Carte 1), avec une superficie de 5 461 km² atteignant à l'extrémité Ouest la ville de Silivri, à l'Est Gebze, et suivant au Nord la direction de la mer Noire². Les sous-parties suivantes traitent de l'évolution d'Istanbul à la période républicaine, de son industrialisation à son internationalisation néo-libérale.

Carte 1 : Croissance historique de la ville d'Istanbul



Source : Urban Age Istanbul (Burdett et Nowak, 2009 : 24).

élevés, où des réseaux de transports sont implantés (Mesut Doğan, « *Industrialization Process in Istanbul from Past to Present and Its Development over the Last Decade* », 2013).

¹ Selon les chiffres officiels du Centre des statistiques de Turquie (Türkiye İstatistik Kurumu, TÜİK), Istanbul compte 14 804 116 d'habitants en 2016. L'évolution démographique de la ville a connu des périodes de stagnation et des périodes de forte croissance, les détails figurent dans les passages plus loin.

² Cette délimitation territoriale renvoie à l'aire urbaine d'Istanbul qui s'étend à l'au-delà du seul département.

II. L'industrialisation de la Turquie : répercussions sur le territoire stambouliote :

1. La période 1923-1980 de la croissance économique turque :

L'industrialisation de la Turquie actuelle remonte au 18^{ème} siècle, à l'Empire ottoman. Après la conquête d'Istanbul par les Ottomans, le développement industriel, basé sur une approche monopoliste d'État, s'est fait par l'augmentation du nombre de commerces et de la production de petits ateliers implantés essentiellement dans les villes. Mais avec la première révolution industrielle et les accords commerciaux réalisés avec l'Occident, l'industrie ottomane s'est trouvée bien devancée par l'Europe. Ainsi dès 1840, des mesures importantes ont été prises pour renforcer l'industrie. Ceci s'est traduit par l'implantation d'usines œuvrant pour les besoins de l'État ottoman, dépendant souvent directement des commandes du Palais et de l'Armée, dans les domaines militaire, agricole, minier et de l'industrie mécanique, et dans certaines zones géographiques stratégiques, dont la plupart aux alentours immédiats d'Istanbul¹. Les entreprises se sont agrandies, multipliées et ont adopté des méthodes de fabrication mécanique à l'occidental. Après la période du Tanzimat, le secteur a commencé à gagner de l'espace, à travers les investissements industriels et la participation dans plusieurs branches des ottomans non-musulmans et des étrangers. Cependant, en raison de la guerre et la détresse économique à la fin de l'Empire ottoman, il y a eu une baisse importante des activités industrielles et de nombreuses fermetures d'usines. Les usines publiques et privées, établies à la suite des efforts d'industrialisation à l'Empire ottoman, ont été transférées à la République de la Turquie. Ainsi, la République a hérité d'une industrie considérée comme avancée pour cette époque. Puis la Turquie républicaine s'est livrée à un mouvement d'industrialisation pouvant être évalué sous trois périodes distinctes : de 1923 à 1950, de 1950 à 1960, de 1960 à 1980.

¹ Selon le recensement industriel effectué en 1915, il y avait 264 entreprises industrielles en Turquie, dont les 214 étaient des entreprises privées et les 55% se situaient à Istanbul (A. G. Öçkün, 1997 : 14-15). On peut citer les usines de Beykoz, Pasabahçe, Defterdar, Zeytinburnu, Tophane, Yildiz, Bakirköy, quartiers aujourd'hui inclus dans l'agglomération d'Istanbul (Bazin et De Tapia, 1997 : 122).

a. Le développement des secteurs agricole et industriel (1923-1950) :

La première période allant de 1923 à 1950, recouvre la période kémaliste¹ où les principes d'actions renvoient à la recherche d'indépendance économique et la création d'une économie nationale planifiée. Dans ce sens, le congrès de l'économie, tenu en 1923 à Izmir, a joué un rôle décisif dans la détermination des politiques industrielles et économiques à suivre. Le principal objectif adopté lors de ce congrès était de soutenir un développement économique fondé sur l'agriculture pour favoriser l'augmentation de l'accumulation de capital pouvant être transféré dans le secteur de l'industrie. Bien que jusqu'en 1929, les politiques économiques du nouveau gouvernement ont été limitées par le traité de Lausanne², l'historien Ibrahim Tabet (2007) remarque les progrès réalisés à cette période. Dans le domaine agricole la production s'est développée en qualité et quantité, et les méthodes de culture se sont modernisées. Il y a eu des améliorations dans les réseaux routier et ferroviaire. Quant au domaine industriel, ces temps ont principalement servi une politique d'étatisation par la nationalisation des grandes entreprises déjà existantes, la construction d'infrastructures financées par des investissements publics, par la création de grosses unités dans des domaines variés (textile, cuir, papeterie, chimie, métallurgie et sidérurgie, verrerie, céramique, cimenterie, sucre, conditionnement du thé...), et la fondation de banques d'investissement comme « Sümerbank » au cœur du processus d'industrialisation en Turquie (Yücel, 2015 ; Bazin et De Tapia, 1997).

Un premier plan industriel quinquennal a été mis en place entre les années 1934 et 1938, dont la fin a coïncidé avec la période des crises liées à la 2^{ème} guerre mondiale, ayant permis le redressement de la Turquie. Au cours de cette période, le nombre d'établissements industriels a augmenté progressivement à Istanbul³. Sur la partie européenne d'Istanbul, Beyazit, Eminönü, Karaköy, Taksim (İstiklal Caddesi), Osmanbey, Mecidiyeköy, Beşiktaş, sur le côté anatolien Üsküdar et Kadıköy ont commencé à devenir des centres importants de commerce et d'industrie. L'artisanat a persisté au centre-ville, des industries se sont ajoutées au paysage stambouliote marqué entre autres par des zones agricoles poly-culturelles et des jardins potagers (*bostan*) productifs qui alimentaient la ville en produits frais qui ont

¹ Mustafa Kemal Atatürk était le président de la République de 1923 jusqu'à sa mort en 1938.

² En raison de la défaite de ses alliés à la première guerre mondiale, la Turquie a dû signer le traité de Lausanne (un traité de paix). L'Eurel (base de données scientifiques et juridiques sur la religion en Europe) a publié l'intégralité du texte du traité de Lausanne : <http://www.eurel.info>

³ Le nombre d'établissements était de 65 000 en 1927, 84 000 en 1950, 161 000 en 1963, de 185 500 en 1980, de 206 058 en 1992, de 242 476 en 2000, et de 300 325 en 2010 (Doğan, 2013 : 521).

commencé à disparaître dès les années 1950 avec l'urbanisation accélérée¹. En 1935, les non-musulmans constituaient près d'un tiers de la population et 40 % des commerçants de la ville (Yerasimos, 1997 : 192). Ce qui a permis à la ville d'Istanbul de garder son caractère multiculturel et cosmopolite. En revanche, Bazin et De Tapia (1997) font la remarque que les montants d'investissements publics sont restés totalement déséquilibrés en faveur de l'Ouest anatolien, et que la panoplie des secteurs et branches d'activité était assez complète à l'Ouest et davantage limitée vers l'Est du pays.

b. Première ouverture économique de la Turquie (1945-1960) :

A la fin de la deuxième guerre mondiale, le 24 octobre 1945, l'Organisation des Nations-Unies a été créée dans le but de maintenir la paix dans le monde, d'instaurer des coopérations économique, sociale et culturelle entre les nations, et dont la Turquie fait partie des 51 membres fondateurs. Ces pays ont cherché à régler leurs relations économiques à travers des accords financiers et commerciaux (signature des accords de Bretton Woods², création du Fond monétaire international (IMF) et de la Banque mondiale (BM) en 1944, signature de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce³ en 1947, etc.). Le passage, en 1946, de la Turquie au multipartisme, a marqué la politique de rapprochement avec l'Occident. Au niveau économique, la Turquie est devenue membre du Fond Monétaire Internationale, la Banque Mondiale et de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) dès leur création. Dans ces mêmes années, elle a bénéficié de crédits et capitaux étrangers dans le cadre de la doctrine Truman⁴ et le plan Marshall⁵. Puis en 1950, la victoire aux élections du Parti Démocrate d'Adnan Menderes, d'orientation libérale et pro-américaine, a permis le développement d'une économie de marché libre (ouverture sur les marchés étrangers, augmentation des importations et des

¹ Les jardins potagers ont connu une nouvelle popularité à la suite des mouvements du parc Gezi. Des bostan ont été créés dans plusieurs endroits de la ville pour exprimer une opposition à l'aménagement urbain orchestré par le gouvernement et symboliser les valeurs écologistes et le droit à la villes (Fautras, 2016).

² Les accords de Bretton Woods avaient pour objectif de mettre en place une organisation monétaire mondiale, qui impliquaient une réglementation des taux de change et un contrôle des mouvements capitaux (Chomsky, 2003 : 38).

³ En anglais : General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), avait pour objectif de réduire les droits d'importation, de supprimer les obstacles au commerce international et de mettre fin à la discrimination dans le commerce. L'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), fondé en 1995 et dont la Turquie est membre fondateur, a remplacé le GATT (Yücel, 2015 : 50).

⁴ Le président américain Harry Truman a mis en place une aide financière et militaire pour les pays sous la menace du communisme.

⁵ Le plan Marshall est un programme américain d'assistance économique mis en œuvre pour la période 1948-1951. En Turquie, ce plan correspondrait à une aide à l'agriculture, entraînant la mécanisation du domaine agricole, et au développement des autoroutes à l'échelle du pays.

exportations, investissements étrangers, etc.) et du secteur privé (Keles, 2004)¹. De Tapia et Bazin parlent d'une diversification des acteurs du secteur industriel : investissements publics, entreprises à capitaux mixtes, émergences des holdings privés (1997 : 125). Au niveau d'Istanbul, cette période correspond à une vague d'industrialisation périphérique. En 1955, un plan de transfert des zones d'activités du centre-ville vers ses périphéries immédiats, a entraîné l'émergence des pôles industriels à Kağıthane, Maltepe-Tozkoparan, Sağmalcılar, à l'extérieur des murailles byzantines, puis plus loin, à Tuzla, Darica ou Kurtköy². Cependant, la principale source de la croissance économique de 13% à la fin du premier mandat de Menderes (de 1950 à 1954), a été les évolutions dans le domaine agricole, avec l'expansion des terres agricoles, le transfert d'une partie des terres sous contrôle de l'État aux paysans et la mécanisation généralisée de l'agriculture (Ertem et Altunel, 2011 : 65). D'ailleurs, ces avancées ont permis au Parti Démocrate de conserver le pouvoir lors des élections de 1954.

L'augmentation progressive du déficit public a poussé le gouvernement, avec l'accord du FMI, à établir un programme de stabilisation économique en 1958, s'appuyant sur des emprunts extérieurs. À la suite de la « loi d'encouragement des investissements étrangers », de janvier 1958, Istanbul est devenu le foyer des investisseurs internationaux, qui ont souvent opéré en association avec des groupes locaux, notamment Ford en 1959, Coca-Cola et General Electric en 1964 (Pérouse, 2010/b : 262). Mais le besoin de financer l'endettement du pays a conduit à la régression économique et qui a provoqué et aussi maintenu l'inflation en Turquie. L'historien et politologue Hamit Bozarslan (2010) décrit la dépendance aux crédits étrangers comme un facteur de fragilisation du pouvoir et de transformations sociales radicales, comme par exemple le développement du secteur informel³.

¹ Les organismes publics opérant dans le domaine économique par l'utilisation des ressources publiques (KIT : Kamu İktisadi Teşebbüsü), ont réalisé un important transfert de capital au secteur privé pour le dynamiser (Türkün, Aslan, Şen, 2014 : 51).

² Le géographe Erol Tümer tekin analyse l'implantation des usines dans l'agglomération d'Istanbul dans : *Istanbul Sanayisinde Kurulus Yeri/Analysis of the Location of Industry in Istanbul*, Publications of Istanbul University, Istanbul, 1972.

³ C'est à partir de cette période que les structures urbaines classiques, restées quasiment inchangées de 1923 à 1950, ont été bouleversées avec l'entrée en jeu de structures informelles : les gecekondü (cf. Chapitre 2, III.).

c. Retour à l'État-providence (1960-1980) :

Les années 1960 à 1980 représentent pour la Turquie une phase d'instabilité politique. Semih Vaner, évoque le lien entre l'instabilité politique et l'instabilité économique pour justifier la succession de ces crises à la fois économique, politique et sociale, marquant la période en question (2005). En effet, le pays a connu durant cette période 3 coups d'État militaires et 20 gouvernements. En 1960, après le renversement du gouvernement démocrate par l'armée, les échecs de la décennie précédente ont été mis sur le compte de la politique libérale et populiste du Parti Démocrate. Et selon l'économiste Sinan Ülgen, la nouvelle période entamée s'est caractérisé par une économie close et protectionniste, avec un souci d'autosuffisance, établissant une nouvelle planification économique. En ce sens, des mesures de stabilisation économique ont été établies, notamment le premier plan de développement quinquennal (1963-1967), ayant pour stratégie la substitution des importations. Pour inciter le développement industriel, l'État a entrepris un certain nombre d'actions, telles que l'encouragement du secteur privé à travers des aides fiscales, les incitations au développement de branches industrielles particulières, la déconcentration géographique, etc. (Bazin et De Tapia, 1997).

Dans les années 1970, les difficultés économiques ont continué à persister en Turquie. Le gouvernement de Demirel (1969-1970), qui était tenu responsable du ralentissement économique que connaissait le pays, de l'accélération de la paupérisation des populations urbaines et rurales, de l'approfondissement des inégalités sociales et du durcissement des mouvements ouvrier, paysan et étudiantin, a été remplacé par un gouvernement militaire, à la suite du coup d'État de 1971. Pour maintenir l'ordre, le nouveau gouvernement très autoritaire, dirigé par Nihat Erim, a instauré des tribunaux militaires. Les militaires ont, sans tarder, mis en place des mesures d'urgence renforçant la grande bourgeoisie industrielle et commerciale, tels que des crédits publics octroyés aux grandes entreprises et groupes commerciaux et financiers, et qui a permis à l'industrie privée de prendre de l'ampleur avec l'apparition des grands holdings privés à Istanbul et dans ses périphéries (comme Koç, Eczacıbaşı, etc.). Des mesures d'austérité ont été établies grâce la loi martiale instaurée par l'armée (interdiction des grèves, gel des salaires, etc.). Puis avec le retrait de l'armée de la vie politique, pour dynamiser l'économie deux formes nouvelles de parcs d'activités ont été mis en place : la zone de petite industrie (KSS : *Küçük Sanayi Sitesi*) et la zone industrielle organisée (OSB : *Organize Sanayi Bölgesi*). A Istanbul, des

zones de plusieurs centaines de modules ont été construites, regroupant des familles d'activités artisanales et commerciales dans le cas des KSS. Dont « *Merter Keresteciler Sitesi* », qui est devenu un centre de textile et de l'habillement pour la Turquie (Doğan, 2013). Au total, 8 OSB se sont formées à Istanbul¹. Par ailleurs, un autre type de concentration industrielle est apparu spontanément, consistant à installer des établissements industriels le long des routes. Notamment, les tuileries-briqueteries alignées entre Edirne et Istanbul, et entre Istanbul et Adapazari (Bazin et De Tapia, 1997 : 127).

Ces efforts de stabilisation économique ont été sans grand succès. Les grands groupes industriels, dépendant des échanges commerciaux avec l'Europe et les États-Unis, ont été aussi gravement touché par la crise économique qu'a connu l'Occident à cause du choc pétrolier de 1974, et par l'embargo appliqué par les pays occidentaux à la suite de l'invasion du nord de Chypre. Le recours fréquent à la dévaluation de la monnaie turque a provoqué une hyperinflation, qui à son tour a ruiné la population (fort taux de chômage, grande pénurie). Ce qui a alimenté une importante vague de conflits sociaux (mouvements étudiants, grèves générales, etc.). Hamit Bozarslan écrit qu'entre 1975 et 1980, le pays frôle la guerre civile : les affrontements entre groupes radicaux, de gauche et de droite, ont fait près de 6000 morts ; la présence étatique a disparu dans de nombreuses localités ; l'Assemblée Nationale n'est pas parvenue à élire un président de la République durant six mois ; etc. (1997). Cette période s'est terminée par l'intervention brutale de l'armée, le 12 septembre 1980. L'armée qui s'est emparé à nouveau du pouvoir jusqu'en 1983, a affiché une ferme volonté d'assurer une stabilité politique et d'imposer un réajustement économique par le désengagement graduel de l'État et une libéralisation de l'économie.

Avant d'aborder le projet hégémonique néo-libéral en Turquie, nous proposons une reconstitution des évolutions socio-spatiales d'Istanbul de l'avènement de la République aux années 1980, essentiels pour comprendre le basculement néo-libéral de la structure socio-spatiale de la ville d'Istanbul.

¹ Mesut Doğan précise que 6 OSB se situaient sur la rive asiatique (5 à Tuzla, 1 à Dudullu), et 2 OSB sur la rive européenne (à İkitelli et Beylikdüzü) (2013 : 525).

2. La transformation socio-spatiale d'Istanbul de 1923 à 1980 :

La période allant de 1923 à 1980 représente une importance particulière pour l'aménagement territoriale stambouliote. L'urbanisation de la ville d'Istanbul connaît deux périodes. La première renvoie à l'époque du parti unique (1923-1945/50), dominée par la forte volonté d'occidentalisation. La seconde période, de 1945/50 aux années 1980, marquée par la transformation des politiques économiques et industrielles, la mécanisation de l'agriculture et l'exode rural massif vers Istanbul, se caractérise par l'expansion de la ville de façon incontrôlée et non planifiée. Une nouvelle forme d'occupation des sols voit le jour par l'émergence des « gecekondü »¹.

a. L'occidentalisation d'Istanbul à l'époque kémaliste :

Dès l'époque des Tanzimat, apparaît le terme « *medeniyet* », repris de l'arabe « *madani* » voulant dire « habitant de la ville, urbain », pour traduire la volonté des élites dirigeantes de la fin de l'Empire ottoman à moderniser, civiliser l'Empire (Georgeon, 2002). Ainsi, comme cela a été aussi évoqué plus haut, à l'époque des Tanzimat, l'Empire ottoman a démarré sa modernisation en prenant exemple sur l'Occident. Sur le plan architectural, Pierre Pinon, qui a consacré plusieurs travaux pour décrire l'occidentalisation de l'architecture d'Istanbul dès le 19^{ème} siècle, renseigne que grâce aux fréquentes incendies dans la ville, le pouvoir ottoman qui cherchait à moderniser le territoire, a pu réformer la ville par l'adoption d'un nouveau mode de reconstruction moderniste (Bilsel et Pinon, 2010, 2012). Sous l'influence occidentale, les dirigeants ottomans ont fait appel à des ingénieurs et architectes étrangers, considérés comme des représentants de la modernité et ayant radicalement marqué le style architectural de la ville par l'élargissement des voies urbaines, la construction de nouveaux types d'habitations se rapprochant des exemples européens, etc. (Yerasimos, 1997 ; Borie et Pinon, 2010 ; Bilsel et Pinon, 2012).

¹ Un « gecekondü », qui veut littéralement dire en turc « posé la nuit », désigne en Turquie une habitation construite sans permis de construire ou, par extension, un quartier entier composé de ce type d'habitation. Par leur niveau d'insalubrité, de non-respect des normes architecturales ou paysagères, les gecekondü se rapprochent des bidonvilles. Les passages suivants en donnent une définition plus complète (cf. Chapitre 2).

Les réformes kémalistes, entreprises au lendemain de la création de la République turque en 1923, s'inspirent du même état d'esprit : faire de la Turquie un État moderne¹. Cela est très visible à travers les réformes civilisatrices entreprises par le gouvernement de Atatürk, comme l'adoption du code civil, le projet de « villages progressistes », le changement du mode vestimentaire, le passage à l'alphabet latin, etc. (Hanioglu, 2016). Mais outre la nature politique du projet de modernisation de la Turquie, l'industrialisation et les configurations spatiales ont également constitué les bases de ce projet. En effet, les pouvoirs en place ont suivi la directive selon laquelle la modification de l'espace urbain va entraîner le changement du comportement des individus conformément aux exigences du nouvel environnement bâti. Par conséquent, de ce point de vue, la ville moderne a gagné une fonction instrumentale (Türkün, Aslan et Şen, 2014 : 48). C'est d'abord et principalement Ankara, la capitale, qui a été réorganisée dans le cadre des critères de planification et les styles architecturaux de l'Occident, pour assurer les changements accompagnant son nouveau statut et répondre aux besoins croissants liés à la migration massive en direction de cette ville. Le gouvernement avait opté pour la proposition de planification du professeur d'urbanisme allemand, Hermann Jansen, et la mise en œuvre de ce plan à Ankara avait été approuvée en 1932 (Bilsel, 2011). Quant à Istanbul, bien que jusqu'aux années 1950, la ville soit entrée dans une phase de stagnation ou de progression lente, elle n'a pas été épargnée des tentatives d'aménagement à l'occidentale. En 1935, dans l'objectif de poursuivre les efforts de modernisation, les décideurs turcs ont fait le choix de demander à l'urbaniste français, Henri Prost, de se charger de la planification d'Istanbul. Ce dernier, qui a été l'urbaniste officiel d'Istanbul entre 1936 et 1951, a développé un plan d'aménagement global pour la ville, comprenant des aménagements sur les deux rives. Son plan, partiellement appliqué par des experts et universitaires turcs à partir de 1950, a modifié le vieux tissu urbain à travers les grandes percées du noyau historique et la construction du boulevard de Tarlabası². Le penchant occidentaliste s'est poursuivi avec l'apparition d'immeubles emblématiques d'une modernité se voulant internationale comme l'Hôtel Hilton (en 1955) ou les premiers tours de bureaux (Ertem et Altunel, 2011 : 76). Les périphéries de la ville ont également fait l'objet d'opérations d'urbanisme europécenrique, avec le développement du quartier d'Ataköy, qui a été conçu par l'urbaniste italien Luigi Piccinato en 1958 comme une « ville satellite » pour 60 000 personnes (Pérouse, 2010/b : 247). La

¹ Le terme « moderne » renvoie à ce qui bénéficie des progrès les plus récents, à ce qui s'adapte aux innovations de l'époque contemporaine (dictionnaire Larousse). Chez les ottomans et les kémalistes, la modernité correspondait au modèle occidental.

² La Partie III consacre un point d'analyse approfondie aux travaux de modernisation occidentale réalisés à Istanbul, en particulier le plan directeur de Prost.

municipalité d'Istanbul a continué à consulter des urbanistes étrangers, notamment le professeur allemand Hans Högg entre 1957 et 1960, et l'urbaniste italien Luigi Piccinato entre 1960 et 1967 (Ayataç, 2007 : 125).

Malgré ces efforts d'occidentalisation de la ville d'Istanbul, le développement industriel dans les périphéries d'Istanbul, l'explosion démographique liée à l'exode rural et l'immigration vers Istanbul, ainsi que les expropriations des années 1950 ont entraîné un étalement urbain incontrôlé d'Istanbul. Istanbul est ainsi entré dans une phase dit de « mal-urbanisation », traduit du turc « *çarpık kentleşme* ». Ce concept de « *çarpık kentleşme* » est utilisé en Turquie pour parler d'une croissance urbaine non planifiée, éloignée de tout pouvoir de contrôle, limitée en termes d'infrastructures, dépourvue de considérations historiques, culturelles, naturelles, esthétiques, etc. (Hasol D., Tekeli İ., Tabanlıoğlu H., 1991). Le passage suivant aborde ce processus de « mal-urbanisation ».

b. La croissance démographique et la « mal-urbanisation » d'Istanbul :

En 1950, les 70% de la population stambouliote était réuni dans la péninsule historique, à Beyoğlu, Kadıköy et Üsküdar. Les agglomérations urbaines périphériques les plus éloignées (Bakırköy, Eyüp, Sarıyer, Beykoz, Kızıltoprak, Erenköy) ne dépassaient pas les 30 km du centre historique. L'exode rural entre les années 1950 et 1980, a occasionné une forte croissance démographique et un étalement urbain à Istanbul.

Le taux de croissance annuel de la population d'Istanbul a suivi une progression bien plus importante que le taux de croissance annuel moyen de la Turquie. En 1950, le taux de croissance annuel de la population en Turquie était de 21,7%, ce chiffre était de 54,8% pour Istanbul, soit plus de 20 millions d'habitants pour la Turquie et un peu plus de 1 million d'habitants pour Istanbul. En 1970, le taux atteignait 25,2% pour la Turquie et 54,9% pour Istanbul, avec plus de 35 millions d'habitants pour la Turquie et environ 3 millions d'habitants pour Istanbul. Quant aux résultats de 1980, le taux était passé à 20,7% en moyenne pour le pays, dont la population totale était d'environ 45 millions pour cette année, et un taux de 38,9% pour Istanbul dont la population approchait les 5 millions¹. Ainsi lorsque

¹ Ces chiffres sont repris du « tableau 3.1 », de l'ouvrage de Türkün, Aslan, Şen (2014 : 51), et se trouvent dans la base de données du Centre des Statistiques de Turquie (TÜİK).

l'on compare l'évolution démographique d'Istanbul et de la Turquie, en l'espace de 30 ans, la population totale de la Turquie a doublé, mais la croissance démographique stambouliote a été encore plus marquante en atteignant dans les années 1980 une population 5 fois plus importante que celle des années 1950.

Cette croissance démographique spectaculaire a été surtout l'effet du passage à la société industrielle. La population agricole s'est déplacée dans les villes industrielles en raison de la mécanisation du secteur agricole et l'abondance des activités dans ces villes. Le caractère masculin de l'exode rural, au début des années 1950, renforce l'idée d'une mobilité de la main d'œuvre. Même si le regroupement familial, constituant une autre forme migratoire, a redonné un certain équilibre démographique dès les années 1960. Jean-François Pérouse relève plusieurs vagues de migrations vers Istanbul de la première guerre mondiale aux années 1990. Istanbul est devenue la ville d'accueil d'un grand nombre d'individus exilés des Balkans, du Caucase, de la Transcaucasie, de la Crimée et de la Volga, principalement en raison d'une proximité ethnique et religieuse, s'étalent sur plusieurs décennies, à savoir les années 1920-1930, 1950's, 1970's et pour la dernière vague après la chute de l'URSS entre 1989-1992 (Pérouse, 2008). L'exode rural a occasionné des dynamiques migratoires en provenance surtout de l'Anatolie centre-orientale, de la mer Noire et enfin, depuis le début des années 1990, en provenance du Sud-Est du pays (notamment les Kurdes) (Pérouse, 2010). Mais d'un autre côté, Istanbul a également subi le départ des minorités historiquement importantes comme les Grecs d'Istanbul qui constituaient la plus vieille communauté de la ville d'Istanbul (à partir de 1964) et les juifs (en 1930, 1948, 1974)¹, suivant le projet de turquisation et d'islamisation au cours des années 1920-1990 de la nation turque qui s'identifierait à partir d'un double critère indissociable : l'appartenance à l'islam et à la turcité (Bozarslan, 2004 ; De Tapia, 2006 ; Akpınar, 2010).

Ce renouvellement radical de la population stambouliote a aggravé le problème de logement. Les logements étaient en nombre insuffisant et ne satisfaisaient pas l'ensemble des besoins et plus particulièrement ceux de la population immigrée à faibles revenus. Les institutions publiques n'ont pas été à la hauteur de ce changement démographique. Les

¹ Dès la seconde moitié du 19ème siècle, la population stambouliote était majoritairement constituée de communautés non-musulmanes. Puis à la suite des guerres balkaniques, avec l'arrivée de la diaspora musulmane balkanique, la population d'Istanbul s'est retrouvée à 55% musulmane. Arrivée aux années 1980, la population grecque était inférieure à 2 000, les arméniens ne restaient plus que 50 000 et les juifs 25 000 (Keyder, 2013 : 18-19). L'ouvrage de Samim Akgönül, « *Les Grecs de Turquie : processus d'extinction d'une minorité de l'âge de l'état-nation à l'âge de la mondialisation, 1923-2001* » (2004/a), retrace l'évolution de la minorité grecque en Turquie.

premiers arrivants se sont installés dans le centre vidé par les classes aisées qui se sont massivement installés sur la rive asiatique¹. Et les autres, sous la pression des circonstances, ont créées de nombreuses zones d'habitats spontanés et illégaux, appelées en turc « *gecekondu* », littéralement des maisons « posées la nuit », constituant un toit pour des populations qui n'ont pas les moyens d'accéder au marché légal (loyers, prix des terrains). Dans l'article 2 de la « loi gecekondu » n° 775 (*Gecekondu Kanunu*) adopté en 1966², ce terme se réfère aux bâtis non autorisés sur des terres non possédées, construits indépendamment de la législation et des dispositions générales régissant les travaux de zonage et de construction. Au départ, le gecekondu correspondait à une maison à un seul étage, souvent construite avec des matériaux défectueux de récupération, mais progressivement il a été utilisé pour désigner toutes les formes d'habitat illégalement construites. Borie et Pierre Pinon décrivent les gecekondu comme des maisons auto-construites similaires à celles bâties dans les campagnes. Ces nouvelles populations urbaines apporteraient avec elles les modèles d'habitat ruraux qu'elles connaissent. Pour exemple, les « gecekondu », souvent dotés de cour extérieure, permettent de réaliser un grand nombre d'activités domestiques en plein air, des pratiques propres au milieu rural (Borie et Pinon, 2010 : 52). Ainsi, bien que les quartiers de taudis de la Turquie aient toujours été supérieurs à leurs homologues latino-américains en termes de qualité et d'apparence (Tekeli, 2009), cela n'a pas empêché le développement d'un sentiment de « mal-urbanisation » et de « ruralisation » (*köyleşme*) de la ville.

Sur la rive européenne, les premiers gecekondu, apparus en masse en 1946, étaient situés à Kazlıçeşme-Zeytinburnu, le long de l'« avenue de Londres » (route partant de la muraille terrestre à Topkapı vers l'aéroport et, au-delà vers Edirne), concentrant les industries de textile et de cuir disparues depuis. La seconde grande vague de construction de gecekondu s'est produite à Gaziosmanpaşa, connu également sous le nom de « Taşlıtarla » (littéralement « champ pierreux »), en raison de l'arrivée en 1950 et 1951 des réfugiés de Bulgarie travaillant dans les industries de textile et de caoutchouc implantées dans les environs de l'arrondissement de Eyüp et de la Corne d'Or. Ainsi entre 1950 et 1965, ces zones de peuplement informelles, insalubres et de mauvaise qualité (Photo 1), qui représentaient une

¹ Alain Borie et Pierre Pinon notent que la ville a longtemps été coupée en deux par le Bosphore, avec les riches du côté asiatique et les pauvres du côté européen (2010 : 47).

² Article 2 de la « loi gecekondu » (n° 775) : « *Bu kanunda sözü geçen (Gecekondu) deyimi ile, imar ve yapı işlerini düzenliyen mevzuata ve genel hükümlere bağlı kalınmaksızın, kendisine ait olmıyan arazi veya arsalar üzerinde, sahibinin rızası alınmadan yapılan izinsiz yapılar kastedilmektedir* » (Journal Officiel n° 12362, du 30/07/1966), URL : <http://www.mevzuat.gov.tr/MevzuatMetin/1.5.775.pdf>.

importante partie du parc immobilier stambouliote, ont constitué une couronne autour de la ville historique, guidée par la déconcentration industrielle¹.

Photo 1 : Des gecekondu à Gaziosmanpaşa²:



Cliché : Nihal Durmaz, mars 2014.

¹ En effet, le déplacement dans les périphériques de l'industrie stambouliote correspond à cette période.

² Le premier gecekondu (photo du dessus), dont la construction remonte aux années 1970, était situé dans le quartier de Sargöl (Gaziosmanpaşa). Il a été détruit quelques semaines après l'avoir photographié, dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine de ce quartier. Le second gecekondu est encore à l'heure actuelle occupé.

Sur la rive nord-européenne s'est développée une autre série de bidonvilles. Des terrains aux alentours de Kağıthane ont été attribués aux personnes victimes d'expropriation en raison des grandes percées réalisées dans le noyau historique de la ville, à l'époque de Menderes¹. Ce qui a eu pour conséquence l'apparition de gecekondu à Çağlayan, Harmantepe, Abide-i Hürriyet, Gültepe et Kuştepe (Yerasimos, 1997). Dans le même temps, le plan d'aménagement de Beyoğlu, adopté en 1954, a autorisé les activités industrielles et l'installation d'usines dans les secteurs de Levent, Mecidiyeköy, Şişli et Bomonti, engendrant le développement rapide de gecekondu dans ces lieux. S'approchant du Bosphore, les carrières de pierre et les usines des hauteurs de Baltalimanı et Istinye, le chantier naval d'Istinye, les fabriques d'allumettes de Büyükdere et les pentes raides des hauteurs de Sarıyer ont engendré à leur tour de petits bidonvilles (Tekeli, 1994 ; Yerasimos, 1997).

Quant à la dispersion des gecekondu sur la rive asiatique, les premiers sont apparus sur les terrains situés entre Paşabahçe et Beykoz, puis aux environs de Çamlıca, suivant l'emplacement des différentes industries. A Üsküdar, le nombre de gecekondu s'élève à 4 000 en 1960, placé surtout sur les terres de fondations à Tabaklar, sur les terrains municipaux à Selamsız, et plus tard à proximité de Çengelköy (Yerasimos, 1997 : 203). Le grand bidonville d'Ümraniye a commencé sa formation en 1955, puis est devenu une municipalité en 1963. Le développement de gecekondu à Kadıköy s'est d'abord fait dans le quartier de Fikirtepe (Photo 2), dès 1957 (Tekeli, 1994). Puis avec le déplacement des industries dans les périphéries, Kartal, Maltepe et Gebze ont pris leur part dans ce processus de taudification. Mais le développement des deux rives et l'affirmation de l'Istanbul anatolien reposent surtout à la construction du premier pont routier sur le Bosphore, en 1973, qui a conduit à l'ouverture de 5 200 ha de forêts à l'urbanisation entre 1975 et 1983, et notamment à l'étalement des gecekondu (Pérouse, 2010/b : 243).

¹ Adnan Menderes est l'un des fondateurs du Parti Démocrate et Premier Ministre de 1950 à 1960.

Photo 2 : Des gecekondu de Fikirtepe



Cliché : Nihal Durmaz, juin 2013.

Parallèlement, entre les années 1950-1980, la ville a été également le lieu d'une autre forme d'habitation : les immeubles, construits légalement, ont commencé progressivement à dominer le paysage urbain. En plus des immeubles modernes construits dans les années 1950-1960, les planificateurs régionaux ont construit des lotissements dotés d'une infrastructure minimale et assortis d'une aide technique et financière aux occupants¹. En 1970, on y comptait 19 lotissements sur la rive européenne et 34 sur la rive asiatique, disposés à proximité des bidonvilles existants et dont les périphéries se sont transformées de nouveau en bidonvilles. Stéphane Yerasimos explique que ces lotissements légaux n'ont pas été efficaces dans l'organisation de l'espace péri-urbain (1997 : 206). Avec la construction du premier pont sur le Bosphore, l'avenue de Bağdat² et ses environs se sont transformé en des ensembles résidentiels de haute taille, dans lesquels se sont installés une partie des classes moyennes et aisées (Yerasimos, 1997 : 206).

Türkün, Aslan et Şen précisent que la différence significative entre le besoin en logement et le nombre de logements disponibles, est révélatrice du nombre élevé de gecekondü (2014 : 58). En mars 1949, il y avait à Istanbul près de 5 000 gecekondü. En 1950, ils étaient 8 239. En 1959, leur nombre a atteint 61 400. Puis en 1963, les gecekondü étaient de 120 000 et logeaient 35 % de la population, soit 660 000 habitants. En 1972 le nombre de gecekondü est passé à 195 000, puis à 208 000 en 1982 (Türkün et al., 2014 : 54-58). Avec un étalement urbain allant de Gebze (à l'Est) à Silivri (à l'Ouest), suivant d'abord l'implantation des industries le long des axes routiers (les autoroutes TEM et E5, le Pont du Bosphore). L'explosion démographique à Istanbul, s'est donc accompagnée d'une expansion spatiale considérable et d'importantes recompositions internes. Les périphéries se sont étendues considérablement, en particulier le long des routes menant respectivement vers l'Europe et vers l'Asie. Si l'aménagement de quelques secteurs a été planifié par les pouvoirs publics, notamment par la construction de logements collectifs, l'urbanisation s'est faite principalement dans un contexte marqué par l'illégalité, l'absence d'infrastructures et de terrains viabilisés. Puis arrivée aux années 1980, Istanbul a adopté un rythme de développement bien plus accéléré dans l'objectif de s'imposer comme la « ville mondiale » de la Turquie.

¹ La construction de logements collectifs trouve un écho détaillé dans le premier chapitre de la Partie III.

² Cette avenue longue de 6 km est située sur la rive asiatique du Bosphore. Elle traverse les quartiers de Bostancı à Kızıltoprak, qui aujourd'hui sont considérés comme faisant partie des quartiers les plus agréables d'Istanbul

III. La néolibéralisation de la Turquie depuis les années 1980 :

En 1980, traversée par une crise économique, la Turquie a changé de modèle de développement et est passée d'une économie close, protectionniste à une libéralisation économique¹. Dans cette sous-partie, nous allons développer davantage le basculement de la Turquie vers le néo-libéralisme, passant d'abord par un rappel des principales caractéristiques de cette « idéologie » et ensuite par son application à l'échelle nationale turque et en particulier à Istanbul.

1. Approche conceptuelle du néo-libéralisme :

a. Qu'est-ce que le néo-libéralisme ?

Le néo-libéralisme est un courant distinct du libéralisme classique, à caractère multidimensionnel. Il s'agit tout à la fois d'une idéologie, d'une vision du monde, d'un ensemble de politiques, et d'une collection de théories qui ne sont pas nécessairement cohérentes les unes avec les autres (Dostaler, 2001 : 107). On retrouve le plus souvent le concept de « néo-libéralisme » pour décrire le basculement économique, social et politique de la fin des années 1970, dans un contexte de crise structurelle du mode capitaliste de production à l'échelle mondiale. Sur le plan économique, cette crise structurelle s'est traduit partout par une faible croissance économique, une hausse du chômage et de l'inflation entraînant une phase de stagnation dans le monde entier (stagflation). Sur le plan politique, cette crise renvoie à une remise en cause de l'État-providence et une rupture avec le fordisme. Puis sur le plan idéologique, ce contexte se caractérise par les modèles socialistes, qui, en gagnant du terrain dans de nombreux pays (développés ou émergents), constituaient une véritable menace pour la classe dominante capitaliste². Ainsi ce concept de néo-libéralisme, qui trouve ses origines dans les théories des économistes de l'école de Chicago, notamment avec les apports de Milton Friedman (2010), et de l'école d'Autriche avec ceux de Friedrich von Hayek (voir Dostaler, 2001), est arrivé sur le devant de la scène comme

¹ Sinan Ülgen (2005) propose une brève analyse de l'histoire économique de la Turquie, notamment l'instauration progressive d'un régime libéral soutenu par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM).

² Halimi (2004), Bühr (2007) et Harvey (2014) font une reconstitution de ce contexte préparant l'adoption de l'alternative néo-libérale pour surmonter la crise capitaliste des années 1970.

une réflexion critique sur les pratiques gouvernementales, comme un nouveau modèle d'organisation en opposition avec le fordisme et le socialisme.

Dans ce modèle économique néo-libéral, que Serge Audier a analysé dans « *Néo-libéralisme(s) : une archéologie intellectuelle* » (2012), pour lutter contre l'inflation il faut que les marchés constituent le moyen optimal d'organisation de la production capitaliste et l'intervention de l'Etat doit être réduit au minimum. Il s'agit d'un mode de gouvernement qui permet aux acteurs économiques et financiers d'opérer avec le minimum de restriction (le laisser-faire). Le rôle de l'Etat n'est pas nul, il doit veiller au bon fonctionnement et au développement des marchés en démantelant tout l'appareillage législatif, réglementaire, administratif, de manière à rétablir partout la seule régulation concurrentielle. En effet, selon la perception néo-libérale, la concurrence a une importance primordiale en raison du pouvoir de contrôle qu'elle a sur les marchés. Elle permet une certaine division sociale et spatiale du travail en déterminant les branches de production et les régions à développer, d'où la prétention de l'approche néo-libérale à soumettre au principe de la concurrence l'ensemble des sphères d'activités et des individus. En ce sens, selon Audier, le néo-libéralisme ne serait qu'une réactivation plus agressive du libéralisme classique d'Adam Smith, qui propose une redéfinition pratique de l'intervention gouvernementale dans son rapport au marché, avec le terme « néo » faisant référence au nouveau contexte : libre-marché et libre-finance planétarisés, et des flux continus de marchandises et de services (2012 : 11).

Ce nouvel ordre néo-libéral suppose un certain nombre de préconisations économiques à respecter, telles que : une limitation des charges sociales par la privatisation des entreprises publiques, des services publics et voire même des équipements collectifs ; une défiscalisation accrue ; une déréglementation de tous les marchés et l'abolition de toutes les règles régissant les marchés¹; et une déréglementation du marché de travail par l'individualisation du rapport salarial à travers la sous-mission de la main-d'œuvre aux exigences de la flexibilité du capital (indexation des salaires sur les prix et la productivité), et l'abandon du principe de négociation collective et centralisé du contrat de travail, c'est-à-dire des accords syndicaux (Harvey, 2014 ; Audier, 2012 ; Friedman, 2010 ; Dostaler, 2009 ; Bihr, 2007 ; Halimi, 2004 ; Peck et Tickell, 2002 ; etc.).

¹ Concrètement cette déréglementation se traduirait par des prix non-administrés pour le marché des marchandises, la création monétaire par le système bancaire non-encadrée pour le marché du capital et l'abandon du contrôle du taux de change de la monnaie nationale du fait de la libre circulation des marchandises et des capitaux (Bihr, 2007 : 120).

La société néo-libérale est fondée sur le droit de propriété privée¹ et la rationalité marchande. Il s'agit d'une conception purement économique de l'individu, que Michel Foucault a nommé « homo oeconomicus »². Les individus guidés par la recherche d'intérêts privées adoptent des valeurs et pratiques entrepreneuriales. Qu'ils soient détenteurs des moyens de production (biens matériels) ou travailleurs salariés (capital humain), les individus sont en constante relation, et l'échange de biens matériels et de services est au cœur des rapports sociaux ou contrats qu'ils établissent entre eux. Notamment sur le marché du travail ce schéma se traduit de la façon suivante : l'employeur capitaliste et le travailleur salarié sont propriétaires, l'un des moyens monétaires et l'autre de sa force de travail, qu'ils sont prêts à échanger. La force de travail devient donc une marchandise échangée rationnellement contre un salaire (l'équivalent monétaire du travail), ce même salaire est échangé contre des moyens de consommations, qui sont eux-mêmes pour l'essentiel des marchandises produites sous une forme capitaliste. Ainsi, l'approche néo-libérale, en faisant l'apologie de la liberté individuelle et de la propriété privée, réfute la possibilité d'un rapport d'exploitation et de domination entre le capitaliste et le salarié que les critiques du néo-libéralisme affligent aux pratiques néo-libérales.

b. La diffusion à l'échelle mondiale du néo-libéralisme :

Serge Audier, qui rappelle que le terme « néo-libéralisme » est surtout utilisé par les approches critiques et connaît une diffusion exceptionnelle avec l'avènement, dans les années 1990, du mouvement dit « antimondialiste » puis « altermondialiste », renseigne d'une conceptualisation différente du néo-libéralisme à connotation négative (2012 : 13-22).

En effet, dès les années 1960, un processus de mondialisation des marchés a vu le jour, avec pour conséquence une interdépendance, une concurrence et une hiérarchisation accrues entre les différentes économies nationales. Les territoires ont alors développé des

¹ Le concept de « propriété privée » correspond dans ce contexte au capital humain et aux biens matériels. Et par « capital humain » on entend ici « force ou puissance de travail » des travailleurs salariés, c'est-à-dire l'ensemble des facultés physiques (puissance, endurance, dextérité, savoir-faire), morales (courage, persévérance, conscience morale et professionnelle), intellectuelles (connaissances générales et spécialisées, imagination et intelligence), esthétiques (goût, talents), relationnelles (capacité d'empathie, sens de la relation ou de la négociation), etc., que possèdent à des degrés et titres divers et sous différentes formes les salariés, qu'ils peuvent mettre en vente sur le marché du travail et mettre en œuvre dans les innombrables procès de travail (activités productives) dont ils sont les agents (Bihl, 2007 : 25).

² Michel Foucault, dans « *Naissance de la biopolitique* », développe la notion « d'*homo oeconomicus* » (l'homme économique), qui renvoie à l'individu qui obéit à ses intérêts individuels à l'intérieur d'une totalité qui lui échappe, qui choisit rationnellement de maximiser ses intérêts dans tous les domaines. C'est le néo-libéralisme qui fabrique l'*homo oeconomicus* (2004 : 271-290).

stratégies cherchant à attirer et à maintenir des capitaux devenus nomades, pour se faire une place dans le premier rang de cette hiérarchie mondiale. Et les institutions internationales, surtout les institutions monétaires, comme le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque mondiale (BM), la Banque Centrale Européenne (BCE), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), ont été transformés en des agents d'un néo-libéralisme transnationale et ont été mobilisés pour institutionnaliser l'extension des forces du marché et de la marchandisation dans le Tiers Monde à travers différents programmes d'ajustement structurel et d'austérité budgétaire (Brenner et Theodore, 2002).

L'altermondialiste Serge Halimi, qui analyse d'un point de vue critique la montée des idées néo-libérales dans « *Le grand bond en arrière : comment l'ordre libéral s'est imposé au monde* » (2004), remarque que ces institutions en charge de la régulation économique internationale développent surtout des politiques économiques à destination des pays endettés du Tiers Monde¹, et reconstruisent les économies de ces pays conformément à la théorie néo-libérale. Halimi tient ces institutions responsables de l'accroissement des inégalités dans ces pays en raison des politiques qu'elles imposent, comme la baisse du coût de la main d'œuvre, la flexibilisation du travail, la réduction des dépenses publiques, les privatisations et la hausse des dettes extérieures, etc. Reprenant la même critique, le théoricien postmarxiste David Harvey, auteur de l'ouvrage « *Brève histoire du néo-libéralisme* » (2014), ou le philosophe Noam Chomsky, qui déploie une analyse critique du néo-libéralisme dans son ouvrage « *L'intérêt avant l'homme* » (2003), précisent dans leurs ouvrages respectifs que la diffusion à l'échelle mondiale du néo-libéralisme présente des avantages pour les pays capitalistes les plus développés en leur permettant d'atteindre des taux de croissance économiques relativement élevés, mais que la plupart des tentatives d'apporter le développement au reste du monde ont été un échec. L'ouverture à l'économie internationale des pays du Tiers Monde a eu un coût important. Pour la majeure partie du Tiers Monde, le tournant néo-libérale n'a pas apporté de changements matériels, mais il a terriblement augmenté les inégalités au sens large, par la réduction des dépenses sociales, par la polarisation de la richesse au profit d'une petite fraction de la population (les plus riches), par le recul des droits des travailleurs au profit des droits de propriété privée et de profit, etc. Ainsi, loin de l'idéal néo-libérale supposé permettre la réalisation d'un monde

¹ Notamment c'est le cas de la Turquie dès les années 1980.

meilleur, le néo-libéralisme serait un projet politique conçu pour rétablir les conditions d'accumulation du capital et restaurer le pouvoir de classe du capitalisme.

Si la néo-libéralisation a été un moyen de restaurer le pouvoir de la classe dominante capitaliste, Harvey rappelle qu'elle a également conduit à une reconfiguration profonde de la classe dominante en raison de l'avènement de la société informationnelle où les secteurs d'activités ont complètement changé. Cette nouvelle classe dominante serait ainsi composée de ceux qui contrôlent une bonne part des secteurs économiques (essentiellement tournés vers les marchés financiers, le développement immobilier, le commerce de détail), utilisant le pouvoir d'Etat pour construire un contexte favorable à leur domination des rapports économiques afin de satisfaire leurs propres intérêts. Chomsky les nomme « les maîtres du secteur privé » (2003 : 54). Cette classe n'a pas de frontières nationales, elle possède une influence immense sur les affaires mondiales et jouie d'une grande liberté d'action au niveau international.

Par ailleurs, le système néo-libéral serait dépourvu de toute forme de solidarité collective. Le démantèlement de l'Etat-providence, dont des systèmes publics de protection sociale, contribue à l'introduction d'une logique individualiste poussant chacun à assurer sa propre protection à hauteur de ses choix et de ses moyens personnels (recours aux assurances privées pour ceux qui disposent des moyens suffisants). De même que l'individualisation du rapport salarial par le démantèlement des négociations collectives des conditions salariales, conduit à l'affaiblissement de la capacité collective d'organisation et de lutte des travailleurs, et déséquilibre encore plus le rapport de force entre capitalistes et travailleurs. Les travailleurs dépourvus de toute solidarité communautaire ou collective, tout comme de toute protection personnelle, sont en plus confronté à la concurrence de tous les autres travailleurs. Ainsi pour Alain Bihr, seul l'organisation syndicale et, plus largement, les organisations de classe que les travailleurs peuvent construire seraient capable de limiter la concurrence et protéger la classe des travailleurs (Bihr, 2007 : 109).

Une fois ce tour d'horizon réalisé, il est important de voir comment le néo-libéralisme a été appliqué dans le contexte turc. Les passages suivants proposent de répondre à cette question en analysant les changements intervenus en Turquie.

2. Le tournant néo-libérale en Turquie :

a. Le développement du néo-libéralisme dans le contexte économique :

Les modalités de transition vers le néo-libéralisme ont été différentes d'un pays à l'autre, mais beaucoup ont profité de circonstances hors du commun (des crises de différentes natures) pour instaurer une orientation néo-libérale. David Harvey relate l'usage de la force financière à travers l'exemple de la réponse néo-libérale à la crise budgétaire de la ville de New-York qui a préparé progressivement la voie aux pratiques néo-libérales, tant sur le plan national avec le gouvernement Reagan, qu'au plan *international* avec les politiques du FMI (2014 : 74-89). La journaliste Naomi Klein développe l'idée d'un « capitalisme du désastre » ayant perfectionné une « stratégie du choc » : attendre une crise de grande envergure, puis, pendant que les citoyens sont encore sous le choc, produire des changements radicaux et irréversibles (2008 : 13-14). Et pour illustrer ses propos, elle utilise entre autres l'exemple du violent coup d'État militaire au Chili, où Pinochet a fait usage des conseils de Milton Friedman pour transformer en profondeur l'économie d'un Chili encore sous le choc des violences exercées par la prise de pouvoir.

Cette stratégie du choc est également applicable au cas de la Turquie. Dans un climat de crise multiforme (politique, économique, sociale) et à la suite des ultimatums militaires non-respectés, l'Armée turque a pris le pouvoir par un coup d'État militaire, le 12 septembre 1980. Tout comme dans l'exemple chilien, la junte militaire a été lourde de conséquence. Cette période se caractérise par une grande austérité de la vie quotidienne, par les restrictions des libertés, les gardes à vue, les emprisonnements, les peines de morts et par la mort d'un grand nombre de militants majoritairement de gauche. Ibrahim Tabet écrit que « la Turquie a vécu coupée du monde » pendant les trois ans de pouvoir de l'armée (2007 : 348). C'est de ce contexte de violence et de peur, où les citoyens étaient davantage préoccupés par les conséquences immédiates de la junte, que la Turquie a changé de modèle de développement en s'emparant des politiques économiques libérales. Il s'agit, selon Naomi Klein, d'une douloureuse tactique pour éliminer les susceptibles oppositions à la transformation capitaliste (2008).

En effet, sans attendre, le nouveau gouvernement présidé par le chef d'état-major interarmées, Kenan Evren, qui avait pour objectif de mettre en place un régime sécuritaire à travers une stabilité politique et un réajustement économique, a commencé par appliquer un

premier programme économique prenant pour base le plan de stabilisation du 24 janvier 1980, établit par Turgut Özal (sous-secrétaire d'État auprès du Premier ministre Süleyman Demirel jusqu'au coup d'État) et favorisant un modèle économique tourné vers l'extérieur et basé sur les exportations¹. Dans ce sens, ce programme a permis de prendre les mesures nécessaires à réduire le pouvoir de l'État dans l'économie et de favoriser la libéralisation des échanges commerciaux, la libéralisation progressive des importations qui jusque-là était sous la protection de quotas commerciaux, la suppression de subventions², la flexibilisation des taux de change suivant la forte dévaluation et l'articulation des marchés financiers nationaux avec les centres financiers internationaux : c'est-à-dire un programme ayant soigneusement respecté la recette néo-libérale précédemment évoquée.

Devenu Premier Ministre en 1983, Turgut Özal, leader du parti politique ANAP (en turc « *Anavatan Partisi* », littéralement « le Parti de la Mère-patrie), a développé un nationalisme libéral en Turquie : libéralisme économique, individualisme mais aussi manifestations d'appartenance culturelle et ethnique et conservatisme des mœurs (Insel, 2006). En effet, Özal s'est principalement appuyé sur des politiques de privatisation (touchant y compris tous les domaines comme l'éducation, la santé, la sécurité sociale et les services d'infrastructure). Il a permis à la Turquie de disposer d'une économie de production diversifiée en adoptant la taxe sur la valeur ajoutée en 1985, profitant principalement au développement du secteur privé et surtout des PME (petites et moyennes entreprises). Notamment cette période correspond à la montée en puissance d'une classe d'entrepreneurs en Anatolie, souvent appelés « les tigres d'Anatolie » (*Anadolu kaplanları*) ou des « calvinistes islamiques », qui a dynamisé et industrialisé les régions centrales et orientales (Karabulut, 2010).

Malgré une croissance de l'économie turque liée au développement du secteur privé et au processus général de libéralisation sous les mandats de Turgut Özal (1983-1993), la dette publique et l'inflation n'ont cessé d'augmenter. En 1994, la faillite de cinq banques publiques a provoqué une crise majeure en Turquie. En ces circonstances, pour faire face à la crise, le gouvernement de coalition de Tansu Çiller a annoncé une série de mesures

¹ A partir des années 1990, la Turquie est devenue un pays essentiellement exportateur de produits textiles. Elle se classait au 3^{ème} rang mondial, après la Chine et l'Italie, et exportait en direction de 130 pays (Tabet, 2007). Selon l'OMC, en 2013, la Turquie fait partie des principaux pays exportateurs de produits de l'industrie automobile, de produits de textiles et de vêtements (désormais au 4^{ème} rang mondial, après la Chine, l'UE et l'Inde).

² Ces suppressions ont provoqué la plus grande crise agricole depuis la proclamation de la République. Cette crise a provoqué à son tour une nouvelle vague d'exode rural surtout vers les villes marquées par les exportations et en particulier vers Istanbul.

libérales de stabilisation en avril 1994 et signé un accord avec le FMI en juillet de la même année. Notamment dès 1995, avec l'entrée en vigueur de l'union douanière entre la Turquie et l'Union Européenne (UE), le commerce des biens manufacturés a été totalement libéralisé entre ces deux parties et le volume de commerce a considérablement augmenté¹. D'autre part, l'union douanière a contribué à la modernisation de l'industrie turque qui a démontré sa capacité à concurrencer l'industrie européenne (Ülgen, 2005). Durant ces années, l'économie turque se trouve complètement ouverte à l'extérieur.

A la fin de 1999, la Turquie, dont le marché des changes était dans une situation d'extrême fragilité en raison des périodes de surévaluation et de brutales dépréciations de la livre, a signé un nouvel accord avec le FMI et lancé un programme ambitieux de stabilisation, qui comprenait aussi des réformes structurelles s'attaquant aux causes de l'inflation. Ce programme a permis le ralentissement du rythme de l'inflation qui est passé de 70% en 1998-1999 à 39% en 2000 (Vérez, 2003), mais n'a pas empêché les difficultés macro-économiques. Dès le début de 2001, le pays s'est retrouvé face à une grande crise bancaire, monétaire et financière. La dépréciation de la monnaie turque, la propagation de l'inflation, la faillite de plusieurs banques ont provoqué une forte récession de l'économie (9,5% par an) et la plus grande paupérisation depuis la deuxième guerre mondiale. Mais ce sont surtout les proportions de la dette publique qui sont montées en flèche².

Cette période de crise a fait naître de violentes manifestations politiques et sociales, et une grande inquiétude au niveau international, poussant le FMI à accorder un nouvel appui financier portant sur 10 milliards de dollars. Ce qui a élevé l'appuis du FMI à plus de 21 milliards de dollars pour la période de 1999 à 2001. Mais en contrepartie de l'octroi de ces différentes aides, les institutions monétaires (FMI et BM) ont exigé de la Turquie des politiques économiques inspirées des principes néo-libérales. Un nouveau programme de réformes économiques et institutionnelles a été amorcé par Kemal Derviş (ministre de l'économie en 2001), en collaboration avec le FMI, puis poursuivie et accéléré par le gouvernement de l'AKP³, un fervent partisan du libéralisme économique au pouvoir depuis 2002. L'objectif principal de ce programme était de mettre en place nouveau cadre de gouvernance économique néo-libéral. Il prévoyait l'indépendance de la Banque centrale

¹ L'UE est progressivement devenu le premier partenaire commercial de la Turquie.

² La dette extérieure est passé de 115,6 milliards début 2000 à 126 milliards en 2002. La proportion de la dette extérieure par rapport au PNB passe de 59,1% à 74,3%, celle de la dette intérieure de 28,7% à 68,1% en un an (2000-2001) (Bozarslan, 2010 : 68).

³ AKP : Adalet ve Kalkınma Partisi (Parti de la justice et du développement).

turque et des autorités de réglementation comme le Conseil de concurrence. Il envisageait également la dérégulation et la libéralisation de plusieurs secteurs d'activités économiques. Les résultats de ce programme ont été un grand succès pour la croissance de l'économie turque¹. Les déficits budgétaires ont été sensiblement réduits et la dette publique a diminué. La banque centrale est devenue indépendante, le secteur bancaire a été restructuré et sa supervision améliorée². Un cadre explicite de ciblage de l'inflation a été mis en place. Le taux de change s'est stabilisé, les règles du marché ont pris progressivement le pas sur l'omniprésence précédente de l'État : dérégulation des marchés de l'agriculture, de l'énergie, des télécommunications, adoption d'un cadre juridique favorable à l'entrée des investissements directs étrangers, etc. C'est ainsi, à la suite de la grande crise de 2001 et avec les préconisations du FMI, que la Turquie s'est complètement tournée vers un système néo-libéral et est même devenu, selon l'économiste Sinan Ülgen, le point de référence des institutions de Breton Woods critiquées pour la mauvaise performance des économies sous leur tutelle (2005 : 91).

Ainsi, selon les études économiques de l'OCDE portant sur la Turquie, depuis 2002, la Turquie connaît une stabilité politique et une solide croissance économique³, malgré des circonstances difficiles créées notamment par la récession brutale de 2008/2009 surmontée relativement vite grâce aux politiques monétaires établies par le gouvernement⁴. Aujourd'hui, la Turquie est désormais devenue une puissance émergente. Selon le classement de 2015 effectué par le FMI et la BM en fonction du PIB, le pays est la 17ème puissance économique mondiale et affiche l'ambition de se hisser à la 10ème place en 2023, année du centenaire de la République. La croissance moyenne du PIB a été de 5,2% sur la période 2002-2012 et l'économie a progressé de 4% en 2015. La dette publique a été ramenée de 74% du PIB en 2002 à 33% en 2015, et le déficit budgétaire a été fortement réduit depuis la crise (1,2% du PIB en 2015 contre 5,9 % en 2009).

Au-delà de ce succès économique des 15 dernières années, le tournant néo-libéral turque s'accompagne d'un processus de restructuration généralisé du pays témoignant de la

¹ L'économie turque a enregistré une croissance de 8 % en 2002, de 6% en 2003, et a atteint le cap de 10% en 2004 (Ülgen, 2005 : 91).

² En effet, le système bancaire est considéré comme un pilier de la stabilité économique, d'où les mesures comme le contrôle des banques privées assuré par l'Agence de surveillance bancaire (indépendante), ou l'annonce par le Trésor qu'il garantirait les dépôts et les crédits des banques turques.

³ Voir le rapport de l'OCDE sur la Turquie de 2016 : <http://www.oecd.org/fr/eco/etudes/etude-economique-turquie.htm>.

⁴ Voir : « Chapitre 1. Après la crise : assurer une reprise soutenue et réduire l'instabilité macroéconomique future », dans Etudes économiques de l'OCDE 2010/13 (n° 13), p. 23-65.

volonté d'atteindre un niveau de vie équivalent à celui des Occidentaux (en termes de prospérité) et de faire reconnaître pleinement la Turquie par les puissances occidentales. Dans ce sens, le parti gouvernemental (AKP) a fait de l'adhésion à l'Union européenne son objectif principal¹. Suivant cette perspective, Jean-Claude Vérez lie la libéralisation progressive de l'économie turque au projet d'adhésion à l'Union Européenne (2013). Cette adhésion communautaire sous-entend également la démocratisation progressive des structures politiques du pays (Manço, 2009), mais aussi l'amélioration du niveau de vie de toutes les couches de la société. Ainsi, la Turquie connaît une croissance tous azimuts dans de très nombreux secteurs, dont certains seront évoqué dans le passage qui vient.

b. L'avènement d'une société de l'information :

Avec la vague de dérèglementation, le marché des Technologies de l'information et de la communication (TIC) s'est trouvé en pleine croissance et mutation. A partir des années 1990, les chaînes de radios et de télévisions privées se sont rapidement multipliées. Puis dès les années 2000, la presse écrite turque s'est de plus en plus diversifiée en laissant davantage place à de « l'info-divertissante »². En 2005, dans le cadre de l'engagement de la Turquie à adhérer l'Union Européenne, un projet « *e-transformation*³ » a été lancé. Ce projet avait pour but d'accélérer la transition de la Turquie vers une société de l'information à travers un plan d'actions stratégiques à respecter entre 2006-2010, suivi d'un second plan d'actions pour les années 2015-2018⁴. Les nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) et la rapide diffusion de leurs outils (l'ensemble des matériels informatiques, des logiciels, et des équipements de communication) ont conduit à l'émergence de diverses sociétés privées, tels que les sociétés majeures de télécommunication (comme Türk Telekom, Türkcell, Vodafone, etc.) ou les nombreuses sociétés de production et de diffusion de matériels informatiques et électroniques pour le grand public, et à l'apparition du commerce électronique. On assiste également à une dématérialisation de l'information, désormais circulant sur les réseaux numériques, qui rend l'usage de l'Internet et du téléphone portable

¹ Ouverture des négociations d'adhésion à l'Union européenne en octobre 2005.

² Selon les données du Centre des statistiques de Turquie (TÜİK), en 2014, le nombre de chaînes radios et télévisions (nationales, régionales et locales) était de 1 190 et le nombre de journaux et de revues (nationaux, régionaux et locaux) a atteint 7 120.

³ Le terme d'« e-transformation » désigne le phénomène de mutation lié à l'impact du numérique et d'Internet.

⁴ Voir le rapport du Ministère du travail et de la sécurité sociale (Çalışma ve Sosyal Güvenlik Bakanlığı, ÇSGB) sur le secteur des TIC, publié en juin 2015 http://www.uis.gov.tr/media/1301/bilisim_sektoru_2015.pdf

de plus en plus généralisé¹. Ainsi, le secteur des TIC, en contribuant à la croissance (privatisation, diversification de l'offre et dynamisme concurrentiel) et à la création de nouvelles formes d'activités économiques et d'emplois qualifiés, est devenu une part essentielle de l'économie et de la vie sociale turque. Et dans un avenir proche, la Turquie, qui affiche de grandes ambitions pour 2023, prévoit des objectifs grandioses pour le secteur des TIC, tels que l'expansion du marché de l'Internet à haut débit (atteindre 30 millions d'utilisateurs), l'entrée dans le top 10 des pays dotés de l'e-transformation, la formation des 80% de la population en informatique, l'accroissement du chiffre d'affaires du secteur des TIC à 160 milliards de dollars US, avec un taux de croissance du marché d'environ 15% chaque année, etc.

En plus de stimuler la croissance par le développement d'une économie numérique toujours plus innovante, les TIC et l'Internet transforment la manière dont évoluent les interactions sociales. Pour la spécialiste Belgin Bilge, dans le processus de la démocratisation et de l'europanisation de la Turquie, la privatisation et le développement des secteurs de l'information et de la communication a eu pour conséquences l'élargissement du terrain de discussion publique, l'accroissement du nombre de sujets débattus, soit une forme de liberté nouvelle permettant la participation des citoyens turcs à l'espace public (2012). En effet, à partir des années 2000, la société turque a commencé à montrer concrètement son refus à subir différentes sortes de domination. Cela se manifeste à travers la remise en cause de la tradition patriarcale, des tabous historiques et idéologiques (notamment le génocide arménien de 1915), et la dénonciation des discriminations ethniques, des atteintes aux droits de l'homme et aux libertés (comme le refus des restrictions imposées au droit à l'avortement et à la consommation d'alcool). Par ailleurs, au sein de cette société civile, plus structurée et plus proactive, des processus d'individualisation et de sécularisation sont en marche (Kazancigil, Bilici et Akagül, 2013). La religion et les pratiques culturelles tendent à être moins communautaires et plus individualisées.

¹ Selon l'Agence de Soutien et de Promotion à l'investissement de la République de Turquie, avec l'augmentation de la population jeune et l'expansion du marché en ligne, le nombre total d'abonnés au téléphone mobile était de 73,2 millions en 2015, et 69,5 pour cent des ménages en Turquie disposent d'une connexion Internet : <http://www.invest.gov.tr/fr-FR/infocenter/publications/Documents/ICT.INDUSTRY.pdf>.

c. Les secteurs du transport, de l'énergie et du tourisme :

Une vraie révolution se réalise dans le domaine des transports. Selon Sinan Ülgen *et al.* (2007), dès les années 1990, pour répondre à la demande croissante, le système de transport turque a adopté des stratégies de transport plus équilibrées, plus compétitives et plus libres. En 2002, le Ministère des transports a lancé un programme d'amélioration du réseau ferroviaire prévoyant l'augmentation de 45% du transport de passagers et 20% du transport de marchandises par l'ajout de 938 km de nouveaux rails, la rénovation de 1000 km de rails existants, la mise en place de TGV reliant les grandes villes, voire l'extension des lignes vers les villes de l'Est (Ülgen, 2007 : chapitre 3)¹. Le transport maritime s'est modernisé sous l'impulsion des importations et exportations massives, avec la construction ou l'achat de traversiers, de porte-conteneurs, de navires spécialisés et la mise en place d'infrastructures adéquates. Ce pays connaît une croissance impressionnante de son secteur aérien, deux fois supérieure à la moyenne mondiale, à travers la multiplication des compagnies aériennes privées, des aéroports internationales ou domestiques sur le territoire et du nombre de passagers (passant de 34 millions à 180 millions en 15 ans). Selon le Skytrax, un organisme effectuant diverses recherches pour les compagnies aériennes, en 2015, la compagnie nationale « *Turkish Airlines* » occupe le 1er rang dans le classement européen des compagnies aériennes, et le 4ème rang au niveau mondial. Et actuellement, le plus grand aéroport du monde en capacité est en phase de construction à Istanbul. Mais c'est principalement le transport routier que le gouvernement de l'AKP a le plus privilégié à travers la forte progression du réseau routier/autoroutier sur l'ensemble du territoire².

Dans le secteur de l'énergie, la Turquie qui est principalement consommateur d'énergies fossiles, s'arme d'autres ressources énergétiques. Dans ce sens, en Turquie, avec l'augmentation de la demande intérieure en énergie (en deuxième position dans la consommation énergétique mondiale), deux grands projets ont été lancés : le Projet d'Anatolie du Sud-Est (GAP), qui inclut 22 barrages et 19 usines hydroélectriques produisant

¹ Depuis ont été réalisées les lignes de TGV entre Istanbul-Ankara (2016), entre Istanbul-Eskisehir (2014), entre Ankara-Konya (2011) entre Ankara-Eskisehir (2009). Des lignes sont actuellement en construction entre Ankara-Izmir, entre Ankara-Sivas-Kars, etc., et d'autres lignes sont en phase de planification.

² Selon le rapport 2015 de la direction générale des autoroutes : depuis 2003, 24 280 km de routes ont été construites. Le réseau routier a ainsi atteint 2 289 km d'autoroutes, 31 215 km de routes nationales et 32 740 km de routes provinciales, soit au total 66 244 km de réseau routier reliant entre elles 75 régions (<http://www.kgm.gov.tr/SiteCollectionDocuments/KGMdocuments/Kurumsal/FaaliyetRaporu/2015Faaliyet.pdf>).

un quart de l'énergie électrique en Turquie¹ ; le Programme national de développement de la technologie nucléaire, lancé en 2007 par le TAEK (Institut turc de l'énergie atomique). Le pays s'oriente aussi et de plus en plus vers les énergies renouvelables. Notamment, selon les statistiques de la "Global Wind Energy Council" de 2015, la Turquie se classe au 10ème rang européen, et au 15ème rang mondial dans la production d'électricité éolienne. Par ailleurs, l'énergie a une importante dimension économique. Au cours des dix dernières années, avec le soutien de la BM, le secteur de l'énergie turc, auparavant dirigé par l'Etat, est devenu un marché libéralisé ouvert à la concurrence. Un marché de l'électricité a été mis en place, des sociétés de production et des compagnies de distribution ont été privatisées². De plus, le pays se démarque comme étant le centre de transit et d'approvisionnement de l'Europe en hydrocarbures, notamment par la construction de gazoducs et d'oléoducs, constituant ainsi un « Hub » énergétique selon Pierre Chuvin (2008). Ainsi, selon l'économiste Christophe Schalck (2011), les retombées économiques les plus importantes de ces transits sont les retombées locales avec une extension vers l'Est de l'industrialisation (construction d'installations industrielles liées au traitement des produits et à la maintenance des réseaux), l'aménagement du territoire (les installations s'accompagnent d'infrastructures comprenant la construction de routes et d'autoroutes, d'aéroports, l'extension du réseau ferré, etc.)³.

Sur le plan touristique, le plan d'action de la stratégie du Tourisme de Turquie (2007-2013) rédigé par le ministère de la Culture et du Tourisme redéfinit le tourisme comme le secteur dans lequel la Turquie dispose des meilleurs atouts face à la concurrence mondiale. Profitant de la diversité de paysages naturels et de climats, ainsi que de son large patrimoine historique, culturel et monumental, la Turquie s'est livrée au développement du secteur touristique par la densification des équipements touristiques et la diversification de l'offre. En 1982, le gouvernement de ANAP avait établi la loi n° 2634 (*Turizmi Teşvik yasası*)⁴, afin de promouvoir le tourisme. Un plan de développement stratégique du tourisme en Turquie a été adopté par l'AKP, pour les années de 2007 à 2013, visant l'amélioration du tourisme

¹ Le GAP a été lancé dans les années 1960 et poursuivi avec intérêt par le gouvernement de l'AKP, est un projet de développement régional qui concerne les villes de Batman, Diyarbakır, Gaziantep, Kilis, Mardin, Siirt, Şanlıurfa et Şırnak, situées dans le nord de la région historique du Moyen-Orient, appelée la « Mésopotamie » : <http://www.gap.gov.tr/>.

² Selon les chiffres de la BM, il y a plus de 100 sociétés privées de production qui ont été immatriculées dans le marché de gros, et parmi les 20 compagnies de distribution d'électricité, 4 ont été privatisées : <http://go.worldbank.org/ZW5KQFK2L0>.

³ Par exemple, l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan, inauguré en 2005, dont le tracé suit les axes de transports terrestres, corridors routiers et ferroviaires les plus empruntés de la région, a permis la construction de deux raffineries générant des revenus supplémentaires par l'exportation et de produits raffinés et dérivés, et générant de nombreux emplois et activités induites (loisirs, restauration...) (De Tapia, 2007).

⁴ Parue dans le Journal Officiel n° 17635, le 16/03/1982, URL : <http://www.mevzuat.gov.tr/MevzuatMetin/1.5.2634.pdf>.

balnéaire¹, mais aussi le développement d'autres formes touristiques, telles que le tourisme culturel, le tourisme d'hiver, le tourisme de randonnée, le tourisme thermal (dans les régions Est) et le récent tourisme médical (Mallet, 2007). Au total, selon les statistiques de 2013 établie par TÜİK, le pays a accueilli plus de 41 millions de touristes tout confondu (résidents en Turquie et étrangers), soit un gain de plus 31 milliards de dollars plaçant le tourisme parmi les domaines les plus importants de la recherche et de la création de rente économique. Ce boom touristique, qui, selon Marcel Bazin et Stéphane de Tapia, concerne en grande partie les régions situées dans l'Ouest du pays et renforce l'écart de développement entre l'Est et l'Ouest (2012 : 173), est aussi significatif de l'ouverture de la Turquie sur le monde en permettant l'interaction de la société avec l'extérieur et l'articulation occidentale des modes de vie.

Conclusion :

Au vu de toutes ces évolutions sectorielles, les secteurs des services et du commerce prennent les devants. Selon les statistiques des secteurs de l'industrie et des services de 2014², le secteur des services représente la plus grande part d'entreprises et d'emplois, avec respectivement 41,7% et 36,1% ; suivi par le secteur commercial avec 39,1% des entreprises et 23,2% des emplois ; puis du secteur industriel concentrant les 12,7% des entreprises et les 29,1% des emplois. La répartition géographique de ces secteurs d'activités souligne une polarisation et une inégalité interrégionale. Notamment, les disparités entre l'Ouest (développé, industrialisé, alphabétisé et peu féconde) et l'Est (en retard, très agricole, plus faiblement alphabétisé et nataliste) du pays, bien que l'Est se développe avec l'effort des installations énergétiques et industrielles (les « tigres d'Anatolie »), continuent à persister, voire à se creuser. Les régions du Nord-Est de l'Anatolie concentrent la plus grande proportion d'emplois agricoles avec 55,5%, les régions Marmara-Est disposent de la plus forte part des emplois du secteur industriel avec 39,9%, et les régions de l'Ouest sont dominant dans le secteur des services avec les 63,4% des emplois (polarisation sectorielle).

¹ Le tourisme balnéaire est resté la locomotive du tourisme en Turquie, notamment avec la ville d'Antalya, située sur l'ouest de la côte méditerranéenne, qui représente à elle seul la moitié de la capacité d'accueil. Elle est désignée comme la capitale touristique de la Turquie.

² Voir : <http://www.TÜİK.gov.tr/PreHaberBultenleri.do?id=18865>.

Les évolutions démographiques, en étroite relation avec le marché du travail (la main-d'œuvre étant toujours plus élevée dans les zones de migration), forment également un indicateur important de cette polarisation. En effet, la population urbaine, qui a pendant longtemps constitué un quart de la population totale, a progressivement atteint les 53% de la population totale en 1985, puis les 92,3 % en 2016¹. Avec le tournant néo-libéral, la Turquie est donc passé d'une population longtemps restée rurale à une population très majoritairement urbaine s'étant répartie dans les villes situées à l'Ouest du pays, c'est-à-dire les villes vers lesquelles les capitaux se sont orientés. En 2016, les 18,5% de la population totale habitent à Istanbul, les 7,2% à Ankara, les 5,7% à Izmir, les 3,9% à Bursa et les 3,1% à Antalya.

En ce sens, il est possible de parler de la présence d'un réseau urbain hiérarchisé traduisant ces disparités². Istanbul, la « métropole internationale », est situé au sommet de la hiérarchie spatiale ; suivi d'Ankara et Izmir, considérées comme des « métropoles nationales » ; des « métropoles régionales confirmées », Bursa, Adana et Antalya ; des centres régionaux incomplets, Trabzon, Konya, Kayseri, Gaziantep, Eskişehir ; des pôles régionaux ; et en dernier, des pôles locaux³. En effet, dans ce contexte de mise en concurrence et de dérégulation des marchés de biens et de capitaux, les villes ont donc été incitées à identifier et à valoriser leur avantage comparatif, à développer des politiques proactives d'attraction des investissements et des groupes sociaux stratégiques. Les gouvernements urbains se sont convertis, de manière plus ou moins contrainte, à l'entrepreneurialisme (Harvey, 1989). Ainsi, la Turquie a fait le choix de mettre en concurrence ses villes et ses territoires. Et le réaménagement actuel d'Istanbul révèle une forme très autoritaire de ce choix néo-libéral. D'innombrables efforts sont déployés afin de créer les conditions matérielles nécessaires à transformer Istanbul une métropole attractive et compétitive sur la scène internationale. D'ailleurs pour Jean-François Pérouse, Istanbul est à 95% une ville de l'après 1985 (2010 : 233). Le passage suivant portera sur la formation de cette Istanbul de l'après 1985, soit l'Istanbul de la nouvelle époque néo-libérale.

¹ Selon les données du TÜİK, en 2016, la population totale comptait 79 814 871, avec 92,3% de citoyens et 7,7% de ruraux (<http://www.tuik.gov.tr/PreHaberBultenleri.do?id=24638>).

² Cette hiérarchie spatiale dépend de différents critères comme la taille et les fonctions différenciées donnant à chacun un rôle de lieu central, telles que les fonctions politiques et administratives, les grands services publics comme les services de santé et d'éducation, le commerce et les services marchands, le poids démographique, le degré de métropolisation etc. (Bazin et De Tapia, 2012 : chapitre 5).

³ Les définitions des différents types de métropoles figurent dans le chapitre 1.

Chapitre 3 :

Les effets de la néolibéralisation sur la structure urbaine d'Istanbul

« L'espace urbain devient un instrument politique intentionnellement manié selon les exigences de la société capitaliste »

Henri Lefebvre (2000).

La mise en conformité « internationale » de la ville d'Istanbul s'est traduite alors par des interventions sur le tissu urbain, par la délocalisation des activités industrielles au profit des activités culturelles, touristiques et financières, par la captation des investissements internationaux privés, productifs comme spéculatifs, par la multiplication des grands projets d'équipement et l'organisation d'événements internationaux. Ce chapitre établit une analyse d'Istanbul à l'ère de la mondialisation économique, exposant dans un premier temps les changements multidimensionnels et dans un second temps les effets socio-spatiaux.

I. L'ouverture internationale d'Istanbul à partir des années 1980 :

David Harvey (2008) défend l'idée selon laquelle le capitalisme mondialisé, afin de se perpétuer, aurait besoin des conditions spatiales favorables à l'accumulation et la circulation du capital, et l'absorption des surplus de capital. Il s'agirait d'une stratégie de contrôle spatial à l'origine de transformations politico-économiques locales et de l'évolution

des significations culturelles et des valeurs esthétiques, et établie par une puissante alliance de classe associant gouvernement, grandes entreprises, intérêts financiers et fonciers. Harvey voit dans cette nouvelle configuration spatiale une tendance à réduire au minimum les diversités spatiales des grands espaces urbains. Toutefois, Harvey souligne la complexité de la logique capitaliste mondialisée qui pousse les grandes villes du monde à trouver de la différenciation dans l'homogénéisation spatiale. Ainsi l'homogénéisation s'appliquerait dans la sphère marchande et la diversité dans le domaine culturel. Les grandes villes se disputeraient leur rang mondial à travers une compétition sur les critères de différenciation, d'innovation, de qualité et de variété des biens et services proposés. Ce point du chapitre propose une analyse d'Istanbul suivant cette logique de David Harvey impliquant l'unique et le comparable dans la production d'un espace urbain mondialisé et attractif. Les instances politiques investissent directement dans les secteurs de finance, de commerce et du tourisme pour faire d'Istanbul une métropole mondiale active dans l'ensemble des flux internationaux (de biens, de services, de personnes).

1. Le cosmopolitisme stambouliote :

D'un point de vue démographique, depuis le début des années 1980, la population d'Istanbul a considérablement augmenté, passant de 4,7 millions d'habitants en 1980, à 10 millions en 2000, soit le seuil faisant d'Istanbul une mégapole, puis à plus de 14 millions d'habitants en 2015, soit la plus grande agglomération de la Turquie et l'une des villes les plus peuplées du monde¹. La fécondité à Istanbul étant en baisse², cette croissance rapide de la population stambouliote est en grande partie liée aux migrations de masse internes et internationales vers Istanbul (voir Tableau :1).

¹ Selon le classement des villes les plus peuplées du monde effectué par l'Atlas des populations et pays du monde (PopulationData.net), Istanbul est actuellement en 22^{ème} position.

² Selon le démographe Cem Behar (2002), les comportements démographiques dans les grandes villes turques s'alignent sur le modèle européen : adoption des méthodes de contraception et l'augmentation du niveau d'éducation ont joué sur la taille de la famille et le nombre d'enfants souhaités.

Tableau 1 : Évolution annuelle de la population d'Istanbul¹

Années	Population Totale (/an)	Immigration (/an)	Émigration (/an)	Migration Nette (/an)	Taux de la migration (%/an)
2014-2015	14 657 434	453 407	402 864	50 543	3,5
2013-2014	14 377 018	438 998	424 662	14 336	1,0
2012-2013	14 160 467	437 922	371 601	66 321	4,7
2011-2012	13 854 740	384 535	354 074	30 461	2,2
2010-2011	13 624 240	450 445	328 663	121 782	9,0
2009-2010	13 255 685	439 515	336 932	102 583	7,8
2008-2009	12 915 158	388 467	348 986	39 481	3,1
2007-2008	12 697 164	374 868	348 193	26 675	2,1
1995-2000	9 044 859	920 955	513 507	407 448	4,6
1990-1995	6 433 569	995 717	339 040	656 677	10,8
1985-1990	5 068 512	576 782	279 184	297 598	6
1980-1985	4 074 806	557 082	268 429	288 653	7,3

Sources : TÜİK ; Réalisation : Nihal Durmaz.

Au niveau interne, en plus des déplacements forcés (en turc « *zorunlu göç* ») en raison de la radicalisation du Mouvement Populaire Kurde (le PKK) qui, à partir de la décennie de 1990, pousse le pouvoir militaire turc à évacuer une partie des zones rurales dans les régions de l'Est et Sud-Est marquées par « l'insécurité » (Déli, 2007), Istanbul a majoritairement été le territoire d'accueil de la migration massive de travail motivée par l'attractivité grandissante d'Istanbul avec la phase actuelle de la mondialisation de l'économie turque et le déclin du secteur agricole².

D'autre part, au niveau international, dès la fin de la guerre froide, Istanbul, qui se trouvait déjà en situation avantageuse du fait de sa position géostratégique entre Méditerranée et mer Noire, mettant en communication les plaines de l'Eurasie et le bassin

¹ Le premier recensement basé sur les adresses a été conduit en 2007, au part avant le recensement se faisant tous les 5 ans usant de la pratique du couvre-feu.

² La mobilité des travailleurs temporaires souvent originaires des départements de l'Est du pays est toujours d'actualité (Pérouse, 2010/a).

oriental de la Méditerranée (De Tapia, 2006), est devenue le point de passage quasi obligé du trafic maritime en provenance à la fois de pays riverains de la mer Noire et de pays méditerranéens¹ et un lieu d'immigration pour les populations des pays de l'ex-URSS voisins de la Turquie, arrivées en masse dans les années 1990 pour y trouver refuge ou fortune. Les Bulgares représentent la majeure partie de ces migrants, avec plus de 500 000 arrivées dans le pays en 1989, résidant principalement à Istanbul. Jean-François Pérouse évoque la part importante des bulgares détenteurs d'une double nationalité (turc et bulgare) et des personnes ayant basculé dans la clandestinité (faute de non accès au permis de séjour) ne figurant pas dans les recensements effectués (2008). A ces immigrés en situation irrégulière se sont ajoutés les migrants en transit souhaitant s'établir en Europe. Nous retrouvons un spectre très large de nationalités en provenance du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord, des pays de la Communauté des Etats Indépendants (CEI) et de l'Asie (Dumont et al., 2002 ; Pérouse, 2007/b ; İçduygu et Aksel, 2012). Et depuis peu, avec la guerre en Syrie, la Turquie est devenue terre d'accueil des déplacés syriens, comptant 1 805 255 personnes selon les chiffres de 2015 du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)², dont environ 500 000 se trouvant à Istanbul d'après les estimations annoncées par le Préfet d'Istanbul Vasip Şahin³.

Mais depuis 2005, suivant les efforts de promotion internationale, cette métropole, qui constituait principalement un lieu de transit pour de nombreux étrangers, est devenue un horizon migratoire à part entière pour les populations européennes. Horsmis les expatriés et leurs proches (la population de hauts fonctionnaires des ambassades et consulats, des centres culturels, les cadres des multinationales, les enseignants des universités, instituts et écoles liées à des cultures étrangères, etc.), les Européens (principalement les Européens d'origine turque, les jeunes Grecs, Espagnoles et Allemands), attirés par le développement récent de cette métropole économique, les possibilités entrepreneuriales, son cosmopolitisme et le pouvoir d'achat bien plus important qu'à l'Occident, ou encore sa culture, s'installent de plus en plus à Istanbul. Il s'agirait d'une population véritablement cosmopolite, capable de

¹ Une densification de la circulation maritime avec l'ajout de la circulation des marchandises en provenance des pays frontaliers de l'ex-URSS, comme l'Ukraine et la Géorgie (Yerasimos, 2001).

² Selon le quotidien « Milliyet » (datant du 27.03.2016), en additionnant aux réfugiés déjà présents en Turquie le nombre d'enfants syriens nés en Turquie et les nouveaux réfugiés susceptibles d'arriver suite à l'accord signé entre la Turquie et l'UE, le nombre de syriens pourrait atteindre les 4 millions.

³ Voir le journal « Posta » du 18.02.2016.

parler plusieurs langues, fortement cultivée, véhiculant la culture étrangère et contribuant à l'économie du pays (Pérouse, 2012/a).

Ainsi, la période 1920-1990 représente une période d'homogénéisation, de turquisation et d'islamisation : près de deux millions de Grecs, la quasi-totalité des Arméniens et Juifs, ainsi que près de trois millions de Turcs et Kurdes ont quitté le pays pour diverses raisons. Mais les années 1990-2015 renvoient à un retour du cosmopolitisme existant au part avant en périodes impériales et renforçant cette image de « ville monde » attractive tant désirée. Ces « étrangers¹ » ont eu leur promotion culturelle en se fondant dans la nation turque, d'autres ont gardé les traits de caractère de leur origine et ont formé des communautés dans un pays où les communautés n'ont pas d'existence légale (Akgönül, 2004/b).

2. La tertiarisation de l'économie :

Un nouveau type de ville est né durant l'ère post-industrielle avec les exigences d'une révolution économique libérale reposant sur une production de richesse immatérielle : la métropole. Il s'agirait d'un processus qui met fin à la ville industrielle pour la remplacer par une nouvelle ville dominée par le secteur tertiaire, tournée vers le secteur des services et l'information². Notamment Jean-François Pérouse évoque dans l'un de ses écrits sur Istanbul le « rêve de la ville exclusivement tertiaire » (2010 : 264). Ce rêve, qui relève des grandes métropoles mondiales, a commencé à prendre forme à partir de l'amorce du phénomène néo-libéral en Turquie.

Suivant le plan régional de Marmara de l'Est de 1960 (« *Doğu Marmara Bölge planı* »), Istanbul a connu une décentralisation industrielle ayant démarrée dans les années 1970 et s'étant accélérée dans les années 1980. Ce processus, qui s'est traduit par le déplacement des petites et moyennes entreprises dans les KSS et des grandes entreprises dans les OSB, c'est-à-dire par la quasi-disparition des activités de fabrication des quartiers centraux d'Istanbul, a renforcé la rhétorique portant sur la production d'une « ville monde ».

¹ Samim Akgönül, dans son article « *Les étrangers en Turquie* » (2004/b), rappelle que le terme « étranger » renvoie aux étrangers de l'extérieur (ressortissants étrangers, levantins) et les étrangers de l'intérieur (membres des minorités non-musulmanes).

² Cf. Partie I, Chapitre 3.

Notamment, ce processus avait commencé avec les destructions de zones industrielles et résidentielles situées aux environs de la Corne d'Or (*Haliç*) dans les années 1970, suivant le « plan d'aménagement de la Corne d'Or » (*Haliç Çevre Nazım İmar Planı*), qui correspondrait à une pratique de modélisation de l'espace urbain prenant exemple sur les villes occidentales (Türkün, 2014 : 92).

Avec à la désindustrialisation/industrialisation périphérique¹, Istanbul s'est progressivement imposé comme le centre des marchés financiers, du commerce intérieur et extérieur du pays, du tourisme, de la culture et de bien d'autres secteurs des services, renforçant par là même sa situation sur le marché mondial. L'après 1980 renvoie donc au passage d'une économie fortement marquée par l'industrie à une économie fondée sur des activités à plus forte valeur ajoutée (Keyder, 2013). Selon les données de TÜİK, en 2013, la ville d'Istanbul en concentrant 27% de la Valeur Ajoutée Brute (VAB) nationale, est la ville produisant le plus de richesses au niveau national avec 312 milliards de dollars. Cette part provient à 72,5% du secteur des services et à 24,7% de l'industrie (soit une forte polarisation sectorielle en faveur du secteur tertiaire).

Concernant le domaine des finances par exemple, Çağlar Keyder (2013) attire l'attention sur la croissance du nombre de banques turques et étrangères, de bureaux de devises, d'assurances, de gestionnaires de fonds et d'échange de titres boursiers, des distributeurs sur le territoire stambouliote pour justifier la montée du secteur (création en 1985 de la Bourse d'Istanbul², développement de l'axe Mecidiyeköy-Maslak, sur la rive européenne, regroupant des banques et assurances, etc.). En 2013, selon TÜİK, les 34% des activités financières et d'assurances totales ont été assurées à Istanbul, par les grandes banques publiques (comme la Banque Centrale de Turquie, Halk Bank, Ziraat Bank) et les grands holdings turcs (comme Sabancı, Koç, Doğan, Doğuş, etc.). Les sièges sociaux de ces banques et entreprises sont concentrés à Istanbul, ce qui appuie l'importance de cette métropole comme centre de décision. En sens, en cette même année 2013, le promoteur leader de Turquie, Ali Ağaoğlu, a présenté le projet « *Istanbul Financial Center* » visant à doter Istanbul des infrastructures nécessaires pour s'imposer comme une place financière

¹ Apparition de nouveaux axes d'affaires dans le Nord de la ville. Pour exemple, l'axe Büyükdere-Maslak (rive européenne) s'est développé sous l'appui des autorités locales et le secteur privé et suivant des projets visant la création d'un nouveau centre d'affaire international. D'où l'émergence d'offices gratte-ciels, de résidences, de centres commerciaux et d'infrastructures tout le long de l'axe en question. Notamment, les deux ponts sur le Bosphore renforcent le déplacement sur cet axe.

² Créée sous le nom « İstanbul Menkul Kıymetler Borsası » (İMKB) en 1985 et devenue « Borsa İstanbul » (la Bourse d'Istanbul) en 2013.

mondiale¹, en cours de construction à Ataşehir, sur la rive asiatique (Photo 3). Un projet qui vise à contrôler des services financiers mondialisés.

Photo 3 : Le Centre des Finances International d'Ataşehir (rive asiatique)



Cliché : Nihal Durmaz, mai 2013.

En outre, les activités commerciales ont contribué à ce dynamisme de l'économie de services. En 2013, Istanbul assure les 47% des exportations et les 54% des importations réalisées au niveau national. Cela est dû en grande partie à l'évolution des réseaux terrestres, maritimes et aéroportuaires, et le commerce de gros et de détail enregistrant de nombreuses initiatives. Les investissements à Istanbul se sont spectaculairement multipliés, notamment dans les secteurs de la consommation et de la distraction. Le nombre des centres commerciaux en activité à Istanbul s'élève à 91 en 2013², alors qu'il n'y en avait un seul en 1988. Jean-François Pérouse remarque que cette transformation spectaculaire de l'offre

¹ L'objectif du plan d'action 2015-2018 du Centre des Finances d'Istanbul, est de placer cette ville parmi les 25 centres financiers internationaux.

² Ces chiffres proviennent des données établies par l'association des investisseurs des centres commerciaux (Alışveriş Merkezi Yatırımcıları Derneğinin (AYD)) : <http://www.ayd.org.tr/TR/DataBank.aspx>.

commerciale s'accompagne des évolutions sociétales suivantes : la motorisation croissante de la population urbaine, la préention à la consommation de masse, l'expansion des pratiques de crédit (carte bancaire, systématisation du paiement en plusieurs fois, etc.) et le développement de l'économie des loisirs (2010/b : 264). Parallèlement, en adéquation avec le cosmopolitisme de la ville, les investissements étrangers ont permis l'apparition de chaînes de fast-food (McDonald's, Burger King, Pizza Hut, etc.), de nombreux restaurants de cuisines internationales, d'hypermarchés internationaux (Carrefour, Real, Marks and Spencer, etc.), d'entreprises spécialisées (Ikéa), des chaînes de magasins de vêtements (Zara, Mango, etc.). Des semaines promotionnelles baptisées « *Istanbul Shopping Fest* » sont organisées à Istanbul depuis février 2003, favorisant le tourisme de commerce en associant les centres commerciaux aux organismes professionnels hôteliers et aux compagnies aériennes. Pour Jean François Pérouse, il s'agit d'un tourisme dit « de valise », qui consiste à entrer en touriste pour y faire des achats et rapporter avec soi la marchandise (2010/c). Bien que cette fréquentation touristique commerciale présente une importance économique incontestable, les pouvoirs publics considèrent cette forme touristique peu valorisante sur la scène internationale et privilégient le tourisme dit « de qualité », que nous développons dans le passage suivant.

3. L'économie touristique d'Istanbul :

Avec la mondialisation des échanges de capitaux et de personnes, les régions urbaines, contraintes à concurrencer sur le terrain de l'attractivité qu'elles peuvent offrir, sont conçues comme un artefact de consommation et de vie sociale. Et le tourisme international _ que Jean-Michel Hoerner (2007) décrit comme la tendance des classes moyennes et supérieures des pays riches à voyager dans le monde _ constitue, selon Nilgün Tütal Cheviron (2012), une source de revenus de plus en plus importante pour les pays en voie de développement et notamment la Turquie, s'en servant pour consolider et faire évoluer leur positionnement dans l'économie mondiale. Les métropoles deviennent les lieux par excellence de l'activité touristique internationale. Notamment, David Harvey explique que la survie des villes comme New- New York, Los Angeles, Londres, Paris ou Rome, dépend dans une large mesure de la place que chacune occupe au sein de cette lutte internationale pour l'hégémonie culturelle et pour l'appropriation d'une partie de la circulation globale des revenus (2004 : 57).

Istanbul, la métropole turque en quête d'une nouvelle image internationale, adopte une nouvelle forme du tourisme urbain, que Nilgün Tatal Cheviron qualifie de « tourisme de qualité » en opposition au tourisme de masse privilégié dans les autres régions touristiques du pays (ex : la ville d'Antalya). Il s'agirait de faire d'Istanbul « *une ville avec un patrimoine culturel historique inouï et une métropole avec toutes les qualités acquises de la vivacité des activités artistiques et culturelles et de la beauté naturelle* » (Tatal Cheviron, 2012). En ce sens, comme l'avait souligné Albert Levy (2006), outre le patrimoine physique et matériel d'Istanbul, son patrimoine humain (éducation, santé, culture) et scientifique (savoir, structures universitaires et centres de recherches) a été pris en compte dans le développement de son potentiel touristique. Soit la transformation d'Istanbul vise à disposer de l'ensemble des services qu'une métropole internationale peut proposer et à offrir une authenticité culturelle : une démarche qui ne fait que confirmer l'approche de David Harvey citée plus haut.

a. La péninsule historique aux accents nostalgiques :

La valeur universelle exceptionnelle d'Istanbul réside tout d'abord dans son passé et ses chefs-d'œuvre architecturaux reflétant la rencontre des civilisations occidentales et orientales au cours des différentes périodes impériales. Partant de là, la péninsule historique d'Istanbul, dont quatre zones ont été classées au patrimoine mondiale l'UNESCO en 1985 (le parc archéologique, la mosquée de Süleymaniye et son aire de conservation, la mosquée de Zeyrek et son aire de conservation, les murailles de Théodose II)¹, et qui a intégré dans son ensemble le registre des biens culturels nationaux en 1995, a été sujet à de nombreuses mesures de préservation et de protection nationales², voire internationales avec l'aide financière et technique de l'Union-Européenne et de l'UNESCO. Dès lors, la Grande Municipalité d'Istanbul (en turc : *Istanbul Büyükşehir Belediyesi*, IBB) n'a cessé de concevoir des projets de rénovation non conformes aux règles et recommandations de l'UNESCO, tels que les projets des quartiers de Sulukule, d'Ayvansaray, de Fener/Balat, de Süleymaniye, de Zeyrek. Franc Dorso, dans son analyse portant sur l'alliance tourisme-patrimoine en Turquie (2006), écrit que l'inscription patrimoniale est logiquement perçue

¹ Le site internet de l'UNESCO World Heritage Center propose une brève synthèse sur les zones historiques d'Istanbul : <http://whc.unesco.org/fr/list/356/>.

² Les municipalités en charge des sites inscrits dans le registre des biens nationaux, sont tenues de réaliser des plans de protection.

comme une ressource importante pour les nouvelles stratégies de rénovation urbaine à vocation touristique. La préservation du patrimoine de la péninsule historique ne serait pas le but en soi mais un moyen pour augmenter l'activité touristique et contribuer au développement économique. D'ailleurs, Franc Dorso ajoute qu'avec ces interventions sur le site, le touriste visiteur verrait sous ses yeux l'articulation du « passé-présent-avenir » d'une urbanité stambouliote en mouvement.

b. L'explosion du secteur de divertissement :

Istanbul connaît une explosion du secteur de divertissement et les équipements culturels s'imposent comme les instruments majeurs de la valorisation territoriale stambouliote. Nora Seni (2009) attire l'attention à l'implication des fondations privées et les grandes familles émergentes (Koç, Sabancı, Eczacıbaşı, etc.) dans la transformation du paysage artistique et culturel de la ville d'Istanbul durant les dernières décennies, dans le but de contribuer à la promotion d'une ville autonome et dominante. Notamment la grande bourgeoisie turque a été à l'origine de nombreux événements culturels (festivals de musique, les biennales, etc.) et d'ouvertures de musées. Pour exemple, la famille Eczacıbaşı a créé la Fondation pour la culture et les arts d'Istanbul, l'IKSV (*Istanbul Kültür ve Sanat Vakfı*), qui fonctionne, selon Nora Seni « comme un ministère de la culture mettant en œuvre une politique qui situe Istanbul sur l'orbite des manifestations internationales artistiques et culturelles » (2009 : 120). Les Eczacıbaşı ont également créé « Istanbul Modern », un musée d'art contemporain prenant exemple sur le « Tate Modern » de Londres, en 2004¹. En cette même année 2004, le Ministère de la culture et du tourisme, la préfecture d'Istanbul, la Municipalité du Grand Istanbul, la direction Générale des fondations Pieuses et les organisations professionnelles du secteur touristique ont lancé le grand projet « Istanbul Ville-Musée », pour valoriser et mieux exploiter le potentiel historique d'Istanbul². À la suite de l'obtention du titre de capitale européenne de la culture en 2010, l'IBB a développé un agenda pour promouvoir sa fonction « culturelle », avec un large panel comprenant de

¹ Pour multiplier des exemples, nous pouvons rajouter les musées de Péra, de Sabancı, Santral Istanbul, etc.

² Le projet « Istanbul ville musée » constitue un des grands projets soutenus par Recep Tayyip Erdoğan (Premier ministre depuis 2003, ancien maire d'Istanbul entre 1994-1997) et consiste en la restauration des quartiers classés au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO (Zeyrek, Süleymaniye), en la régénération/renouvellement des quartiers historiques dégradés, en l'évacuation des activités censées nuire à l'environnement, etc. (Le plan de réaménagement de la péninsule historique renvoie à une redistribution stricte des fonctions. La priorité étant donné au tourisme, les branches d'activité polluantes et encombrantes ont été fermées ou déplacées, soit des milliers d'ateliers de production (Pérouse, 2010/c).

nombreuses manifestations, etc., lui ayant permis de stimuler un changement d'image pour devenir la « capitale du modernisme »¹.

Par ailleurs, la vie nocturne très animée d'Istanbul constitue désormais un atout d'attractivité. Des concerts, des festivals internationaux de musique classique, de jazz, de cinéma, de théâtre et d'opéra sont organisés tous les ans entre les mois d'avril et octobre, les Biennales Internationales d'Istanbul occupent une place de plus en plus marquante, etc. (Yardımcı, 2005 ; Seni, 2009). Et les quotidiens comme New-York Times, Financial Times, Wall Street Journal, Le Monde, l'Agence France Presse, Le petit journal, qui ont leurs bureaux permanents à Istanbul, contribuent au tourisme en communiquant sur les nombreux aspects factuels et culturels de la ville.

c. Le tourisme du savoir et de santé :

De plus, suivant les attributs incontournables de l'internationalisation, Istanbul tente de gagner un potentiel de centre de conception, d'innovation et de pôle du tourisme médical. En ce sens, un complexe universitaire avec ses nombreuses universités (47 Universités, dont 9 publiques et 38 Universités de Fondations) a émergé au cours de ce processus, permettant à la fois d'encourager l'innovation et d'attirer un grand nombre d'étudiants étrangers, principalement en provenance de l'Europe, jouant un rôle essentiel dans la promotion de la ville à l'international. De même que des centres de recherche et de développement, et de transfert technologique (« technoparks ») ont fait leur apparition sur le territoire stambouliote, hébergés par les universités publiques et de Fondations, passant des accords avec des pôles de recherche internationaux et captant la collaboration des chercheurs des quatre coins du monde². Par ailleurs, du fait de sa position géographique plaçant la ville à proximité du Moyen-Orient, de l'Europe, des Balkans et de l'Afrique, et en raison de la présence de professionnels de la santé bien formés et d'une haute technologie médicale,

¹ Nilgün Tural Cheviron fait remarquer que cette image a été promue à travers les campagnes de publicités internationales. 2272 projets artistiques ont été proposés dont 451 ont été retenus et réalisés durant les années 2009 et 2010 (2012 : 94).

² 6 technoparks à Istanbul : ITÜ Ari Teknopark de l'Université Technique d'Istanbul, GOSB (Zone Industrielle de Gebze) Teknopark, Tübitak MAM (Centre de Recherche de Marmara) à Kocaeli, Yıldız Teknik, Université du Bosphore, l'Université d'Istanbul.

Istanbul acquiert également une renommée internationale par le développement du tourisme médical¹.

Ainsi, Istanbul, au-delà de ses zones historiques exceptionnelles et attractives, en investissant dans ces nombreux domaines des services et de la consommation, se montre innovante, attrayante et créative en matière de style de vie, de culture savante et de mode, et semble franchir un à un les pas vers la modernité économique. Selon les statistiques de la Direction du tourisme et de la culture d'Istanbul (« *Istanbul kültür ve turizm il müdürlüğü* »), le nombre de touristes étrangers à Istanbul comptabilisés par les autorités turques est passé de 2 millions en 2000 à plus de 12 millions en 2015². Ce flux touristique pousse au développement de la capacité d'accueil de la ville. En janvier 2016, le nombre d'établissement d'hébergement a atteint les 471, allant des pensions peu chères aux hôtels de haut standing, dont les plus célèbres appartiennent aux grandes chaînes hôtelières internationales (Hilton Istanbul Bosphorus, Swissotel the Bosphorus, Park Hyatt Istanbul).

II. Des grands projets urbanistiques de prestige à Istanbul :

Depuis les années 1980, les effets d'une nouvelle donne en termes de politique économique (à l'échelon national) et de géopolitique (à l'échelon régional) se sont additionnés pour placer Istanbul au cœur de la mondialisation des échanges, que ce soit les échanges économiques (le secteur des finances) ou les flux de personnes (le tourisme), tel que vu ci-dessus. Les gouvernements municipaux de Recep Tayyip Erdoğan (1994-1998), de Ali Müfit Gürtuna (1998-2004) et en particulier de Kadir Topbaş (2004-2017), suivant les préconisations des masters plans proposés par le Centre de planification métropolitaine d'Istanbul en 1995 et 2006³, et « l'Objectif 2023 » annoncé en 2011 (Morvan et Logie, 2014 ; Pérouse, 2017), suivi de la Planification régionale d'Istanbul pour la période comprise

¹ 22 hôpitaux d'Istanbul ont été accrédités par le JCI (Joint Commission International), une organisation qui certifie la qualité des services médicaux dans le monde.

² Les profils des touristes, ici, sont très variables. Istanbul est sujet au tourisme culturel, au tourisme d'affaire, au tourisme médical, au tourisme de commerce, etc. Etant un carrefour international, ce chiffre intègre également les passages par Istanbul ou les entrées et sorties journalières (« *günübirlik giriş/çıkış* »).

³ Le rapport du master plan de 1995 annonçait 500 projets urbains à réaliser comprenant : le Corridor Eurasien, les transformations urbaines massives, les centres informatiques et de prestige pour assurer la transition vers une société de l'information, des projets écologiques, etc. (Türkün, 2014 : 100-101).

entre 2014 et 2023, ont développé une nouvelle configuration spatiale de la métropole d'Istanbul, visant à faire d'Istanbul l'objet de toutes les attentions. Un peu partout dans l'agglomération stambouliote ont émergés des projets urbanistiques, des projets d'aménagement à l'échelle de l'îlot, du quartier, de la ville, dont les plus ambitieux peuvent être qualifiés de grands projets urbains, émanant soit du secteur privé, soit des municipalités, soit de ministères nationaux, soit de partenariat public-privé. Il y a une modification de la silhouette urbaine stambouliote avec une verticalisation de son architecture (multiplication des gratte-ciels multifonctionnels, architecture commerciale de standing), l'éclatement des centralités, la réduction des espaces publics d'interaction et de rencontre (les espaces publics à grand potentiel de rente économique ont été la cible des mégaprojets), l'apparition de nouveaux réseaux de transports, qui remodelent complètement son fonctionnement spatial.

1. Un pôle de communication internationale :

La promotion d'Istanbul sur le marché international convoque le thème du dialogue des civilisations et des échanges internationaux. Ces derniers sont rendus possible par le développement nécessaire des secteurs du transports et de la communication. Plusieurs voies de transports ont été développées pour assurer la connexion des rives européenne et asiatique, ainsi que renforcer le rôle de carrefour international d'Istanbul.

a. Les axes de liaison entre les deux rives :

Le premier pont routier, « le pont du Bosphore » (*Boğaziçi Köprüsü*, en turc), date de 1973 et relie le quartier d'Ortaköy de la rive européenne au quartier de Beylerbeyi sur la rive asiatique. Ce pont constitue une partie de l'autoroute internationale O1 (*Istanbul 1. Çevre Yolu*), une constituante de l'autoroute nationale D 100, connue aussi sous les noms de « E5 » ou « Autoroute d'Ankara-Istanbul » et traversant tout le Nord de la Turquie. Le second pont sur le Bosphore, correspondant au pont « Fatih Sultan Mehmet » et reliant Rumeli Hisar à Kavacık, a été construit et mise en service en 1988. L'autoroute transeuropéenne « TEM » (*Trans European Motorway*¹) passe par ce deuxième pont du

¹ Les autoroutes transeuropéennes (en abrégé « TEM ») sont un projet de la Commission économique des Nations Unies : une coopération régionale entre les pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est concernant les infrastructures de transport.

Bosphore. Et le pont « Yavuz Sultan Selim », le troisième pont autoroutier et ferré sur le Bosphore comportant les plus hauts pylônes du monde avec 322 mètres, a été inauguré en 2016 et relie les quartiers de Garipçe (rive européenne) et de Poyrazköy (rive asiatique) dans le Nord d'Istanbul. Ce troisième pont permet à l'autoroute du Nord Marmara (O7) partiellement ouvert, est destiné à développer le transit international d'Istanbul et à soulager le trafic sur les deux autres ponts autoroutiers existants, de traverser le Bosphore. Selon Yoann Morvan (2013), ce dernier pont serait une méga-infrastructure servant les stratégies de grandeur du pouvoir en place par son caractère ambitieux. Par ailleurs, l'édification de ces trois ponts, en ouvrant de nouveaux secteurs à la spéculation immobilière, a renforcé l'étalement urbain stambouliote. A ces ponts de connexion se rajoutent d'autres axes sous-marins, tels que le « Marmaray », qui constitue le premier tunnel ferroviaire reliant les deux rives par un métro passant à 60 mètres de profondeur sous le Bosphore, soit le plus profond au monde pour ce type de construction ; le projet « Kanal Istanbul », reliant la mer Noire à celle de Marmara par un canal maritime autoroutier parallèle au Bosphore, qui serait « l'un des plus grands projets du siècle, qui fera de l'ombre aux canaux de Panama et de Suez » (Morvan et Logie, 2014 : 83).

b. Le trafic aérien :

La voie aérienne n'a pas été épargnée de ce processus rapide de l'entrée d'Istanbul sur la scène des métropoles internationales de premier plan. Istanbul dispose de deux aéroports internationaux. L'aéroport d'Atatürk, situé à Yeşilköy sur la rive européenne, a été mis en service en 1953. L'aéroport Sabiha Gökçen, se trouvant à Pendik dans le côté asiatique, a été construit en 2001. En 2012, le Conseil des ministres a décidé de la création d'un troisième aéroport à Istanbul, en raison des capacités insuffisantes et de la forte densité de vols dans les deux aéroports existants. Ce projet d'aéroport international en cours de construction, est implanté au nord-ouest d'Istanbul à proximité de la mer Noire, sur l'un des derniers terrains d'importance encore inoccupés. Il sera le principal aéroport de Turquie et le plus grand aéroport du monde en termes de capacité (accueillera à terme 150 millions de passagers par an, et sera doté de 6 pistes).

c. Les quais stambouliotes remodelés :

« *Galataport*, *Haydarpaşa Port* et *Haliçport* » sont trois mégaprojets destinés à réinvestir les quais du vieux centre stambouliote à des fins touristiques et commerciales. *Galataport* le plus vieux des trois projets, est réalisé par les Holding Doğuş et Bilgili sur les 112 147m² du littoral entre Fındıklı et Karaköy, dont la privatisation a été effective en 2013. Il s'agit de construction un terminal pour les bateaux de croisière et des équipements touristiques et commerciaux adaptés (hôtels, restaurants et autres structures commerciales comme les *shopping malls*, etc.). En 2012, l'IBB a conçu le projet de *Haydarpaşa Port* pour le grand secteur littoral allant de l'autogare de Harem à Moda, comprenant le port de Haydarpaşa et la célèbre place de Kadıköy de la rive anatolienne. L'objectif serait d'arriver à appuyer cette zone de flux comme un point focal et incontournable de la région métropolitaine stambouliote, en y développant un grand port de croisière et en y transformant l'historique gare de Haydarpaşa en une station de train à grande vitesse (TGV), accompagnés des hôtels de luxes et des équipements commerciales. *Haliçport* correspond à un projet de renouvellement sur 25 hectares du secteur de la Corne d'Or entrepris par le Ministère des Transports, de la Marine et de la communication (*Ulaştırma, Denizcilik ve Haberleşme Bakanlığı*), par la construction de deux ports de plaisance d'une capacité de 70 yachts chacun, de deux hôtels de cinq étoiles, de boutiques, de restaurants, de centres de congrès, de cinémas et autres installations de divertissement, d'une mosquée et d'un parking¹. Et enfin, le projet de d'un Centre de Transport et de Transfert à Kabataş (en turc, *Kabataş Ulaşım ve Aktarma Merkezi*), connu aussi sous le nom de « *Kabataş martı projesi* » (soit le « projet de mouette », animal symbolisant Istanbul), renvoie à la construction d'une place reposant sur 83 000 m². En 2016, l'IBB a démarré ce projet détenteur du titre du « meilleur centre de transfert 2011 », et prévoit le renouvellement de l'embarcadère de Kabataş, le renforcement des lignes de métro, la mise en place d'une route souterraine pour déplacer le trafic entre Dolmabahçe et Fındıklı au sous-sol de la place de Kabataş. Quant à la place, un centre commercial de prestige serait construit au-dessus de cette place piétonne, et un musée, une salle d'exposition et un parking trouveraient un emplacement en dessous.

¹ Cf.: <http://emlakkulisi.com/halic-port-projesi-ozel-proje-alani-ilan-edildi/360466>.

2. Pôle de manifestations internationales :

Par stratégie médiatique internationale, Istanbul a su également développer son potentiel de « ville d'accueil des manifestations à portée internationale » à travers la construction d'infrastructures d'accueil ou l'organisation d'évènements internationaux. En effet, la ville abrite 7 centres de congrès et 3 centres d'exposition, chacun capable d'organiser des événements majeurs avec des milliers de délégués et entourés d'hôtels de haut standing pour compléter l'offre. Les plus importants de ces centres sont : la « Vallée de congrès », située à Harbiye, dans le centre-ville, et dispose de deux complexes principaux, à savoir le « Centre de congrès d'Istanbul » et le « İstanbul Lütfi Kırdar – Centre international de congrès et d'expositions » ; et le « Centre de Congrès de Haliç », situé sur les rives de la Corne d'Or ; le CNR EXPO, le plus grand parc d'exposition de la Turquie, situé près de l'aéroport Atatürk (à Yeşilköy). D'après le rapport 2015 de l'ICCA (International Congress & Convention Association), Istanbul occupe la 8^{ème} position dans le classement des villes accueillant les rencontres internationales avec 148 manifestations.

Notamment, le sommet Habitat-II de l'organe de l'ONU chargé des questions du logement tenu en 1996 dans le Palais des Congrès et Expositions Lütfi Kırdar, a été le premier congrès international d'Istanbul. Suivi entre autres du sommet de l'OTAN de 2004, du sommet de la Banque Mondiale et du FMI de 2009 tenu dans le Centre de congrès d'Istanbul, du premier Sommet Humanitaire Mondial tenue en mai 2016 et du Congrès Mondial de l'Énergie en octobre 2016.

Istanbul s'est chargé de l'organisation d'évènements sportifs, tels que la finale de la coupe de l'UEFA, le Grand Prix du Formule 1. Elle s'est, par ailleurs, proposé à l'organisation des Jeux Olympiques de 2000, 2008, 2012 et surtout 2020 où elle était parvenue en finale face à Tokyo. Ces compétitions sportives ont été le motif d'un certain nombre de nouvelles infrastructures sportives nécessaires à long terme. Notamment, la piste automobile « *Intercity İstanbul Park* », construit sur un terrain de 2 215 000 m² à Tuzla, a été mise en service dès 2005 et a accueilli les Grand Prix de Formule 1 jusqu'en 2012, date à laquelle la piste stambouliote a été sortie du calendrier des courses du Grand Prix. La ville

a développé propose 38 sites sportifs, déclinés en 4 zones et 7 noyaux dans la ville, dont le village olympique à l'ouest de la ville¹.

3. Une verticalité comme signe de prestige :

Toujours dans cette optique de prestige, des projets d'immobilier résidentiels, de bureaux et d'immobilier commercial se sont multipliés ces dernières années, et ont changé la silhouette stambouliote en adoptant une architecture à la fois verticale et post-moderne.

Les premiers immeubles-tours de la place Taksim, comme le centre d'affaires Odakule (1970-1975), situé sur la célèbre rue d'Istiklal, et les grands hôtels nationaux et internationaux dans les alentours de la place de Taksim, comme The Marmara Taksim (1972-1976), ont été les initiateurs de la verticalisation de l'architecture stambouliote. Mais ce sont davantage les quartiers d'affaires d'Istanbul qui présentent un tissu homogène de gratte-ciels se déclinant souvent de projets mixtes. Dans ce sens, « *Metrocity* », un complexe constitué d'une grande tour de bureaux de 24 étages, de deux tours résidentielles de 26 étages chacune et d'un centre commercial de 5 étages relié directement à la station métro « *I. Levent* »², est implanté dans le quartier de Levent depuis 2000, proches des trois tours de bureaux d'Iş Bank et des tours jumelles du Sabanci Plaza. Sur la rive anatolienne, le projet de « *Metropol Istanbul* », situé dans les limites du centre international des finances d'Ataşehir, dont la construction a débuté en 2012, est considéré comme étant le projet mixte le plus important du monde, avec les plus hauts gratte-ciels d'Europe (une tour de 300 mètres et deux autres tours de 150 mètres de hauteur chacune), sa rue commerçante de 400 mètres de long (la plus longue de la Turquie), un ensemble de 17 salles de cinéma et les 1500 unités résidentielles et de bureaux.

Les infrastructures ambitieuses et les mégaprojets réalisés ou en court de réalisation ont été, en grande partie, listés par la section stambouliote de l'Association des Architectes Turcs Indépendants (*Türk Serbest Mimarlar Derneği, SMD*). Entre 1998 et 2017, cette association a relevé autour de 120 projets annoncés pour la ville d'Istanbul, toutes catégories confondues : des infrastructures culturelles, scolaires, religieuses et de transport, des zones de remplissage, certains projets de rénovation urbaine, des sites sportifs, etc. (Carte 2). Un

¹ Cf. Rapport de la commission d'évaluation pour 2020 / Jeux de la XXXIIe Olympiade ISTANBUL.

² <http://www.metrocity.com.tr>.

certain nombre de ces grands projets d'infrastructure paraissent véhiculer cette idée de grandeur et de puissance initialement exprimée. En effet, chacun de ces mégaprojets renvoie à un record du monde, à un ouvrage de prestige (« le plus haut du monde », « le plus grand du monde », etc.). Notamment, le président de la République Recep Tayyip Erdogan utilise dans ses discours le terme de « projets fous » (« *Çılgın projeler* », en turc), pour désigner ces infrastructures planifiées et suivies par le pouvoir centralisé, et insister sur leur force symbolique et leur prestige international.

Carte 2 : L'emplacement des mégaprojets à Istanbul :



Source : Istanbul SMD¹; Ajouts cartographiques : N. Durmaz.

¹ L'association des architectes indépendants d'Istanbul (Istanbul SMD) a élaboré une cartographie interactive des grands projets réalisés ou envisagés pour Istanbul : <http://megaprojeleristanbul.com>. Les photographies projetées sur la carte réadaptée ici, renseignent du rendu de certains projets précédemment cités dans le texte.

III. Les nouvelles formes d'offres immobilières à Istanbul :

À la suite de la grande crise économique de 2001, le redressement économique du pays s'est reposé en particulier sur le secteur de la construction par le développement de nouvelles politiques urbaines, de nouveaux dispositifs juridiques et administratives. Pour cela, les pouvoirs publics turcs ont adopté une vision normative de la ville, la « belle » ville, la ville « moderne » étant la ville planifiée, réglementaire et projetée, avec des espaces fortement stratégiques ou le devenant.

1. La recherche de luxe et de prestige : Les cités privées d'Istanbul

Dans l'optique d'une production différenciée de la ville à destination des groupes de revenus supérieurs, des « cités privées » ou « cites sécurisées », connues sous l'appellation de « *gated communities* » en anglais ou respectivement de « *özel site* » ou « *güvenlikli site* » en turc, ont été construits encore plus loin du centre stambouliote. Pour Blakely et Snyder (1997), les « cités privées » seraient des zones résidentielles privatisées, habituellement sécurisées par des murs ou clôtures, dont l'accès est restreint avec les entrées contrôlées pour empêcher la pénétration des non-résidents. Selon ces derniers, les promoteurs à l'origine de ces zones closes les auraient conçues pour les catégories variées, telles que les communautés partageant un mode de vie similaire, « *lifestyle communities* » ; les personnes exacerbées par le prestige de ces zones luxueuses et sélectives, « *prestige communities* » ; ou encore les habitants à la recherche de sécurité, « *security zone communities* ». A Istanbul, Rifat Bali (1999) parle de l'apparition d'une nouvelle « élite » turque avec les formules néo-libérales d'Özal (principalement les entrepreneurs étrangers et les professionnels des secteurs du divertissement et des médias), à la recherche d'un nouveau style de vie approprié à leurs positions sociales et à la culture de la consommation mondialisée, qui s'est orientée vers des logements de luxe : les cités privées. Ces lieux, pour la plupart situées dans les périphéries, font figure d'ensembles quasi-autonomes comprenant des rangées de tours d'habitation postmodernes et des ensembles de pavillons autour de jardins communs sécurisés par des murs, des gardes et des dispositifs technologiques, et offrant des possibilités accrues en termes d'infrastructures et de services pour les résidents, surtout des équipements scolaires, sportifs, de loisirs et des commerces permettant de rester isoler entre eux (Danış et Pérouse, 2005). Bien que ces zones closes semblent loger qu'une certaine minorité en termes de

population, elles détiennent une part non-négligeable en termes de « consommation des terres urbaines ». Didem Daniş et Jean-François Pérouse constatent d'ailleurs que cette tendance de renfermement sécuritaire s'applique de plus en plus dans les opérations de logements collectifs à la fois publics et privées.

Il est essentiel d'évoquer quelques exemples de ces nouveaux lieux, facteur de distinction pour l'élite stambouliote. La construction de « *Kemer Country* », le projet pilote de cités privées situées à Eyüp, remonte à la fin de la décennie 1980 et s'est déroulé en plusieurs étapes, constituant chacune un quartier. Cet ensemble repose sur 1200 ares, dont 300 ares abritent le terrain de golf, équipement central de la cité faisant sa réputation, et les 900 autres des structures horizontales et verticales, des espaces verts, des étangs, délimités par une enceinte en béton, complétée par un système de caméras installé tout le long de l'enceinte et les personnels de sécurité. Les informations disponibles sur le site Internet de « *Kemer Country* » permettent de noter les multiples offres de services dans la cité : le « *Kemer Country Club* » proposant des activités sportives et culturelles, un hôtel disposant d'une salle de réunion, les infrastructures et services de transport, les établissements scolaires, un restaurant, etc.¹. Selon les études menées par Jean-François Pérouse (2004/b), la communauté habitante de « *Kemer Country* » est constituée de familles étrangères, de rentiers, de gros industriels turcs du textile, des personnes appartenant à la sphère du show-business, des médias privés ou du sport professionnel, pour la plupart des anciens résidents des quartiers centraux d'Istanbul.

Bahçeşehir (« *la ville jardin* ») est une ville satellite à l'initiative de la mairie métropolitaine d'Istanbul, construite entre 1990-1995, située sur la rive européenne dans l'arrondissement de Büyükçekmece et implantée le long de l'autoroute TEM. Alain Borie et Pierre Pinon parlent de cette cité privée comme « une véritable ville nouvelle », car elle comprend un très grand nombre d'opérations possédant un caractère luxueux. L'ensemble est dominé par des tours d'habitations identiques entre elles, avec des piscines au pied, et de villas regroupées autour des jardins communs avec un club de jeux aquatiques avec piscine (2010 : 54-55). Bahçeşehir fait partie des quartiers formant l'arrondissement de Başakşehir (littéralement « *ville-épi* »), à 20 kilomètres au Sud-Ouest du centre historique et devenu une municipalité en 2008, qui constituerait un exemple de l'entre-soi exclusivement islamique, ne s'adressant qu'aux conservateurs et imposant ainsi des barrières virtuelles. Nora Seni

¹ Cf. <http://www.kemercountry.com/tr>.

(2013), en analysant la polarisation culturelle à Istanbul (les clivages et divisions), fait remarquer que l'émergence et la croissance de ces types de quartiers fermés sont synchrones avec l'épanouissement de la nouvelle classe moyenne musulmane et conservatrice (progouvernementale), car permettent d'accéder à une modernité fidèle aux valeurs et aux modes de vie.

The Bosphorus City, le plus jeune des trois exemples donnés ici, est un projet lancé en 2008 par la collaboration de Sinpaş GYO (l'un des grands promoteurs de l'immobilier résidentiel en Turquie), des pouvoirs locaux, du département d'ingénierie civile de l'ODTU (Université technique du Moyen-Orient), recouvrant un espace de 246 000 m² de l'arrondissement de Küçükçekmece. Ce projet avait pour objectif de reconstruire le détroit du Bosphore en miniature, entouré d'habitations authentiques réinterprétant les yalis et villages à l'ancienne, et de gratte-ciels en arrière-plan (Photo 4). De nombreuses infrastructures ont été aussi prévues, telles que les installations sportives, les jardins, les piscines, la crèche de 650 m², les boutiques, des circuits pour les joggeurs et les cyclistes, des cinémas, des salles de conférence, un amphithéâtre, etc. (Martin, 2013).

Photo 4 : Bosphorus City Istanbul



Source : La galerie photo du site Internet de la cité de Bosphorus¹.

¹ Cf.: <http://www.bosphoruscity.com.tr/eng/GenelGorseller.aspx>.

2. La gentrification des vieux centres historiques :

Un autre développement a été observé dans les zones de peuplement les plus anciens et les plus centrales de la ville d'Istanbul. Dans les années 1980 à Ortaköy et Kuzguncuk, puis dans les années 1990 à Beyoğlu, Tunnel, Galata et Cihangir, c'est-à-dire les anciens quartiers de la ville dont la caractéristique historique commune serait la cohabitation harmonieuse de populations de différentes cultures et croyances, il a été question d'un changement dans la composition sociale des résidents et un changement dans la nature du parc de logements (en particulier dans les prix, les conditions, etc.), correspondant à un processus de « gentrification¹ ». Les bâtiments de ces quartiers souvent occupés par la classe ouvrière et des populations minoritaires, ont d'abord changé de main puis ont été réhabilités² pour être occupés par les groupes sociaux à revenu élevé, les artistes et intellectuels, en raison de leur proximité aux centres d'affaires de la ville, leur architecture historique et leur potentiel à répondre aux besoins sociaux et culturels de ces derniers (Ergun, 2004).

Les pouvoirs publics n'ont pas eu d'impact direct sur la transformation de ces lieux, ne serait-ce que des dispositifs légaux facilitant le processus. Ce phénomène s'est appuyé sur les mécanismes du libre marché reposant sur les initiatives privées des acteurs locaux. A Ortaköy par exemple, l'ouverture d'une galerie d'art par deux artistes locaux fut le déclenchement d'une série de développement sectoriel. La gentrification de Cihangir a commencé, d'après Nil Uzun (2000), avec l'achat d'un appartement par un couple d'artistes (Beril et Oktay Anılant), et sa rénovation fidèle à son caractère historique. Ce choix a été suivi par d'autres du milieu de l'art et du milieu intellectuel, attirés par la valeur historique du quartier et sa popularité grandissante.

Les conséquences ont été lourdes pour les populations à faible revenu et les populations marginalisées qui ont été amenées à quitter ces zones réhabilitées en raison de leur incapacité à s'adapter aux changements en cours. En effet, l'intervention dans ces secteurs a entraîné une forte augmentation du prix des terrains, des biens et des loyers, ainsi que des installations diverses comme les centres commerciaux, les galeries d'art, les ateliers, les théâtres et cinémas,

¹ Chris Hamnett (1997) définit la gentrification comme un phénomène à la fois physique, économique, social et culturel impliquant en général l'invasion de quartiers auparavant ouvriers par des groupes de classes moyennes ou aisées, par la rénovation ou la réhabilitation physique du stock de logements très dégradés afin de faire convenir l'espace physique aux besoins des nouveaux occupants. Cette notion sera davantage traitée dans la partie suivante.

² Ici, la réhabilitation renvoie à un moyen utilisé pour le maintien des bâtiments historiques et dégradés du centre-ville.

les cafés, les bars, les restaurants, etc., hors de la portée des populations disposant d'un pouvoir d'achat réduit.

Ces dernières années, les centres historiques font l'objet d'une autre forme de transformation apportant un caractère bien plus conservateur à l'identité de la ville d'Istanbul à travers une approche néo-ottomaniste (Aksoy, 2014 ; Lelandais, 2015). Notamment, le projet de reconstruire l'ancienne caserne militaire de l'Empire ottoman « *Topçu Kışlası* » dans le parc de Gezi en plein centre touristique et consommateur de l'arrondissement de Beyoğlu, qui avait fortement été contesté et suscité le mouvement social de Gezi, ou encore le projet très critiqué de la grande mosquée de Çamlıca (Photo 5) à Üsküdar sur la colline la plus élevée de la rive asiatique d'Istanbul, adoptant une architecture ottomane, en sont les exemples les plus connus. Plus de 200 demandes d'autorisation de reconstruction de bâtiments ayant existé à l'époque ottomane ont été déposées dans le seul département d'Istanbul (Pérouse, 2013/a).

Photo 5 : La grande mosquée de Çamlıca



Source : <http://arsiv.dha.com.tr>

Suivant cette même idée de transformation identitaire de la ville, Jean-François Pérouse (2013/a) souligne à juste titre que le but des politiques urbaines actuelles pourrait être aussi la réécriture de l'histoire urbaine avec une apparente mise en cause des récits républicains. Le projet de piétonisation de la Place de Taksim (*Taksim Yayalaştırma Projesi*) lancé en 2012 et qui complète le projet de caserne, peut être interprété comme une volonté de dépolitisation de cet espace qui est relativement important pour la mémoire collective des groupes politiques de gauche en raison de sa valeur symbolique. Depuis l'interdiction de manifestation de masse sur la place de Taksim en 1978, un an après le massacre de 34 manifestants sur la place de Taksim lors du 1er mai 1977, ce lieu est devenu un lieu de conflit entre manifestants désireux de célébrer le 1er mai sur la Place de Taksim et les forces de l'ordre. De 2010 à 2012, l'interdiction a été temporairement levée, pour être rétablie dès 2013. Ces interdictions semblent être liées à la tension entre les pouvoirs publics et les groupes d'opposition, puisque la Place de Taksim a accueilli une grande foule à la suite de la tentative de Coup d'Etat du 15 juillet 2016. Notamment, la sociologue Gülçin Erdi-Lelandais écrit : « *Le pouvoir politique conservateur vise à réorganiser l'espace et la vie quotidienne selon ses propres normes en prenant le contrôle sur les espaces publics des groupes sociaux déclarés comme « ennemis » en raison de leurs valeurs, normes et modes de vie (séculiers, kémalistes, militants de gauche libéraux, Roms, Kurdes, Arméniens, LGBT, etc.)* » (2016). Les débats autour de la destruction/reconstruction du Centre culturel Atatürk (*Atatürk Kültür Merkezi, AKM*), symbolique de la culture républicaine ou la restriction de la consommation d'alcool dans certains espaces publics et l'interdiction de la vente d'alcool après 22h, renforcent cette tendance conservatrice. Le mouvement de Gezi de 2013 peut être interprété entre autres comme une réponse de la société civile aux restrictions et à l'autoritarisme du gouvernement, puisque le parc a été occupé pendant plusieurs jours suivant un mode de fonctionnement autogéré suivant « le respect des différences », la place de Taksim a servi de lieu de rassemblement, ou encore le bâtiment de l'AKM avait fait l'objet d'une appropriation symbolique par des groupes d'opposition se caractérisant de gauche et de laïcs (Photo 6).

Photo 6 : L'AKM au moment du mouvement Gezi



Cliché : Nihal Durmaz, juin 2013.

3. Les politiques de rénovation urbaine :

Avec l'arrivée de Kadir Topbaş en 2004, le gouvernement municipal a développé une approche « holistique » de la planification urbaine. En ce sens, dès les années 2000, parallèlement à la logique expansionniste néo-libérale et la multiplication des projets prestigieux à Istanbul, a émergé une phase rapide et brutale de rénovation urbaine de la mégapole stambouliote à travers les politiques de renouvellement urbain, en turc « *kentsel dönüşüm* ». Comme indiqué par la législation, il s'agit d'opérations massives de destruction et reconstruction de logements, menées au nom de la réhabilitation urbaine des quartiers illégaux, dégradés, insalubres et vulnérables aux risques de catastrophe environnementales, et de leur remplacement par de « nouveaux espaces de vie » sains, sécuritaires et conformes à une vision moderniste de la ville.

L'emprunt de cette direction va de pair avec la naissance d'un besoin croissant de terrains vacants à destination des projets à grande échelle. La pénurie de terres vides liée à

l'urbanisation rapide et non-planifiée de la ville, a poussé les autorités locales à la recherche de terrains susceptibles de répondre à ce besoin. C'est ainsi que le Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme, la grande municipalité d'Istanbul (IBB), les municipalités d'arrondissement et les acteurs du secteur urbain (TOKI, Kiptaş, Istanbul Metropolitan Planlama (İMP)), à la tête de ce processus de rénovation urbaine et disposant d'un pouvoir élargi et de dispositifs légaux adéquats, ont orienté leurs interventions dans les zones urbaines dégradées, et en particulier les quartiers de gecekondü, souvent occupées par les catégories les plus défavorisées au niveau socio-économique. Les quartiers de gecekondü situés dans les périphéries de la ville ont été réservés aux projets résidentiels à grande échelle, alors que les zones dégradées du centre-ville ont été intégrées aux zones de projets multifonctionnels.

Özlem Ünsal, dans son article « *(Yıkılarak) Yeniden Kurulan Kent :2000'li Yılların İstanbul'u* » (littéralement, « La ville se reconstruisant (par les démolitions) : l'Istanbul des années 2000 ») publié en 2011, montre que la reproduction de la ville par la rénovation urbaine est le résultat des pressions spéculatives. Les investissements de nature différenciés réalisés dans les espaces urbains, sont devenus la plus importante source d'accumulation de capital et ont été décisifs dans la voie prise par les politiques urbaines. Idris Atabay, à la tête de la Direction de la rénovation urbaine de la Municipalité Métropolitaine d'Istanbul (*Kentsel dönüşüm müdürlüğü*), lors de notre entretien (Enquête n°1), a expliqué la nécessité d'initier un processus de rénovation urbaine pour attirer le capital international, capter les mouvements touristiques et les manifestations internationales. Au de-là, ce processus permettrait de redynamiser de nombreux secteurs d'activités (en particulier le secteur du bâtiment), d'accroître le nombre d'emploi dans la ville et d'améliorer la prospérité de la société toute entière, donc présenterait un intérêt général. Ces projets de rénovation urbaine mise en place par la technique de destruction/reconstruction, ont été présentés comme une opportunité pour les catégories défavorisées d'accéder à de la propriété privée : « *Personne ne sera victime de ces projets. Tout le monde et en particulier les personnes défavorisées, auront à long terme la possibilité de devenir propriétaire d'un logement* » (Ünsal, 2011 : 56).

Or, les quelques exemples de projets arrivés à terme, ont montré que ces interventions urbaines, loin d'améliorer les conditions de vie des plus défavorisés, ont creusé les inégalités. Le processus de reconstruction d'un quartier est toujours identique : dans les zones soumises

à un projet de réaménagement urbain, les bâtiments sont rachetés aux propriétaires avant de procéder à leur destruction pour préparer le terrain à un grand projet urbain. Toutes les populations résidentes doivent quitter le quartier en rénovation et seuls ceux qui ont la capacité financière de vivre dans les nouveaux logements sont en mesure de revenir. Les nouveaux logements sont évalués en fonction des prix fixés par le Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisation. Les résidents ont la possibilité de séjourner dans ces quartiers nouvellement construits, à condition qu'ils paient la différence de la valeur entre leurs anciens logements et les nouveaux logements via un plan de paiement de 15 ans. Le choix de la réinstallation sur le site provoque donc un certain nombre de problèmes socio-économiques. Les populations ont également la possibilité de vendre leurs biens et de quitter le quartier, ou même d'acheter, tout en s'endettant, un logement dans les nouveaux bâtiments de TOKI (souvent situés à des dizaines de kilomètres, de leur ancienne demeure) mis à la disposition des ménages à faible revenu. Compte tenu de la vulnérabilité économique de ces populations, ces trois options ne parviennent pas à fournir des alternatives adéquates. Souvent ces populations sont contraintes au déplacement causant à son tour des problèmes importants, tels que la perte de la maison familiale, l'appauvrissement, la perte des liens sociaux et des difficultés d'adaptation aux nouveaux lieux de vie, etc.¹.

Conclusion :

Pour conclure, avec le penchant néo-libéral de la Turquie, Istanbul a subi une reconfiguration économique, sociale et spatiale. Les changements urbains qui s'opèrent depuis le milieu des années 1980, répondent à une approche expansionniste néo-libérale de la ville, c'est-à-dire une nouvelle structuration spatiale polycentrique (Lacour, 1999)², avec des quartiers touristiques, des quartiers résidentiels, des quartiers d'affaires, des quartiers industriels implantés aux quatre coins d'Istanbul. Suivant cette approche, les zones du centre-ville ont été réservées aux projets urbains à plus petite échelle mais aux fonctions multiples (le

¹ L'exemple du projet de rénovation d'Ayazma analysé par Cihan Uzunçarşılı Baysal (2011), ou l'analyse comparée des processus urbains dans 6 quartiers résidentiels fait dans l'ouvrage collectif « *Mülk, Mahal, İnsan* » (2014), réalisé sous la direction d'Asuman Türkün, renseignent des nombreuses conséquences indésirables de ces projets de rénovation urbaine.

² L'analyse du processus de métropolisation faite dans le premier chapitre de cette partie, renseigne sur cette nouvelle forme d'occupation de l'espace urbain étalée et polycentrique.

berceau du tourisme international, des services et des relations financières). Et les zones de gecekondu situées dans les espaces périphériques sont devenues les emplacements des projets résidentiels à grande échelle.

La mise en place de nouvelles formes d'offres et de financement de logements dès les années 2000, fruits d'acteurs publics et privés, s'adressant essentiellement à une nouvelle classe moyenne, que Jean-François Pérouse qualifie de « classe internationalisée rentière et d'affaire » (2004/b : 154), renvoie au remplacement de la logique sociale par la logique spéculative renforçant les forts contrastes entre les différentes parties de la ville, qui se concrétisent par des barrières ou d'autres formes de déconnexions physiques (les cités privées) ou de discontinuités morphologiques (les gratte-ciels). Cette fragmentation de l'espace urbain correspondrait aux nouvelles polarités émergentes dans les grandes villes sous l'effet de la mondialisation, c'est-à-dire des quartiers résidentiels bénéficiant de niveaux de ressources collectives très différenciés sur les plans de la quantité et de la qualité, avec des relations politiques, économiques et sociales affaiblies entre eux (Donzelot, 1999 ; Navez-Bouchanine, 2001). Ce qui confirme l'idée selon laquelle les pratiques néo-libérales à Istanbul semblent avoir favorisé un « développement urbain inégal », une polarisation spatiale de la richesse laissant davantage penser à une transformation socio-spatiale orientée vers le marché, qu'à un développement harmonieux de la ville. Jamie Peck, Nik Theodore et Neil Brenner, dans un article collectif, diront que le néo-libéralisme est à la fois fondée sur et réalisé par ce développement spatial inégal : « *Neoliberalization must be interpreted as a historically specific, fungible, and unstable process of market-driven sociospatial transformation, rather than as a fully actualized policy regime, ideological apparatus, or regulatory framework.[...] Neoliberalism, in these respects, both exploits and produces sociospatial difference. Uneven development does not signal some transitory stage, or interruption, on the path to full neoliberalization; it represents a coevolving and codependent facet of the neoliberalization process itself* »¹ (2009: 52-53).

¹ Citation traduite en français : « *La néo-libéralisation doit être interprétée comme un processus historiquement spécifique, fongible et instable de la transformation socio-spatiale orientée vers le marché, plutôt que comme un régime politique pleinement actualisé, un appareil idéologique ou un cadre réglementaire [...] Le néo-libéralisme, à ces égards, produit et exploite la différence socio-spatiale. Un développement irrégulier ne signale pas une étape transitoire, ou une interruption, sur le chemin de la néo-libéralisation totale ; elle représente une facette co-évolutive et co-dépendante du processus de néo-libéralisation lui-même* ».

PARTIE II :

Le rôle des risques et des catastrophes dans la production urbaine : La résilience d'Istanbul.

« Des symptômes alarmants visibles et tangibles pour tous annoncent que la ruine est toute proche, autrement dit il est beaucoup plus probable que la peur obtienne ce que la raison n'a pas obtenu et qu'elle parvienne à ce à quoi la raison n'est pas parvenue. Paradoxalement, l'espoir réside à mes yeux dans l'éducation par l'intermédiaire des catastrophes ».

Hans Jonas (2017).

Chapitre 1 :

Risques, vulnérabilités et catastrophes : Nouvelles grilles de lecture du monde

« L'humanité et la matière se rencontrent et s'informent mutuellement : il s'ensuit la métamorphose réciproque de l'une et de l'autre ».

Florence Rudolf (2004).

Après la seconde moitié du XXème siècle, la socialisation de la nature s'est accélérée par les interconnexions entre les activités humaines et les logiques écologiques. Suivant les études portant les coûts humains des catastrophes climatiques entre 1995 et 2015, réalisées par le Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED) et le Bureau des Nations Unies pour une réduction des risques de catastrophe (UNISDR)¹, les catastrophes qui ont marqué ces vingt dernières années ont été à 90% des catastrophes d'origine naturelle, soit 6 457 aléas : 3 062 inondations (43%), 2 018 tempêtes (28%), 562 séismes (8%), 405 températures extrêmes (6%), 387 glissements de terrain (5%), 334 sécheresses (5%), 251 incendies (4%) ou encore 111 activités volcaniques (2%) (CRED et UNISDR, 2015). Avec ces catastrophes, 606 000 personnes ont trouvé la mort et 4,1 milliards de personnes ont été blessées, laissées sans abri ou nécessitent une aide d'urgence. Le rapport dénonce également le coût économique de ces catastrophes qui remonte à 1 891 milliards de dollars. À côté de ces pertes humaines et matérielles de grande ampleur, l'autre point important à noter est la fréquence des catastrophes qui a atteint plus du double du niveau enregistré entre 1980-1989 (CRED et UNISDR, 2015 : 8). Les nombreux travaux portant sur les catastrophes lient cette augmentation des catastrophes à la croissance démographique et les modèles de développement économique, qui ont fortement contribué au réchauffement climatique.

¹ Ce rapport publié en 2015, s'alimente surtout des statistiques effectuées par l'EM-DAT (base de données mondiales sur les catastrophes, « *The international Disaster Database* ») rattachée au CRED.

De plus, le mode de vie de la société contemporaine basé sur l'industrialisation et l'exploitation « excessive » de la nature, pousse à faire monter le nombre de désastre en ajoutant au panel les catastrophes technologiques. Selon les données de l'EM-DAT (une base de données mondiales sur les catastrophes), entre 1900 et 2014, le monde a enregistré 7 825 catastrophes technologiques et grands accidents provoquant d'importantes pertes humaines et matérielles (AFAD, 2014/d). La prise de conscience des risques de catastrophe a conduit les sociétés vers la quête de sécurité. Ce chapitre propose une mise en lumière de la façon dont les catastrophes et risques ont été travaillés en sociologie et la façon dont ils changent l'ordre social et politique contemporain.

I. Catastrophes et vulnérabilités en sciences sociales :

Sandrine Revet (2010) décrit la passivité humaine face aux désastres comme l'impuissance et la soumission de l'homme à la nature. Les notions de « risque », de « vulnérabilité » et de « prévention » deviennent centrales car elles rendraient possible l'action humaine pour contrer les catastrophes naturelles susceptibles de provoquer le bouleversement de l'ordre social. Lorsque nous sommes amenés à discuter des conséquences d'un phénomène, il est incontournable de passer par des éclairages historiques et conceptuelles pour comprendre le phénomène. Ce point propose de discuter les notions de catastrophe et de vulnérabilité développées par les sciences sociales au cours du dernier siècle.

1. Le paradigme de la « catastrophe » :

a. La notion de catastrophe, une construction sociale :

L'environnement, contrairement à la « nature », est envisageable comme une construction sociale englobant aujourd'hui l'ensemble des relations entre humains et/ou non-humains, il s'agit d'une mise en lien directe des sociétés avec leur milieu physique (Rudolf, 1998, 2004). La notion de « catastrophe » repose sur cette interaction entre l'humain et son environnement, et désigne à la fois les phénomènes de type géologique liés aux mouvements terrestres (séismes, éruptions volcaniques, mouvements de terrains, tsunamis, etc.), les

phénomènes hydro-climatiques (cyclones, tempêtes, fortes pluies, chutes de neige, grêle ou sécheresse, épisodes caniculaires, etc.), les aléas biologiques (épidémies, invasions d'insectes, etc.) et les tragédies occasionnées par les activités humaines (attentats terroristes, pollutions, radiations nucléaires, accidents de transports, explosions d'usine, etc.). Cette notion très hétérogène prend sens avec les causes, l'intensité et l'ampleur des conséquences de ces événements d'ordre absolu ou d'ordre prévisible (Guenard et Simay, 2011). Les populations humaines accordent à la catastrophe, décrite comme quelque chose d'inattendue et de bouleversante, une représentation négative en l'associant aux notions de danger, de péril et de perte. Notamment, le terme « *cata* » en grec voudrait dire « en arrière » et le terme « *strophé* » signifierait « l'action de tourner », et les deux associés permettent de penser la catastrophe comme un retour au point de départ, un bouleversement (Godin, 2009 : 13). Ainsi, on peut affirmer que la catastrophe ou le désastre renvoie aux multiples événements d'une intensité tragique maximale, pour lesquels une société subit des impacts dommageables et des pertes. Toute catastrophe, qu'elle ait une cause humaine ou non, révèle les faiblesses et les vulnérabilités des sociétés et provoque une remise en question de son fonctionnement.

Plusieurs cadres interprétatifs (religieux, naturaliste et par le risque) ont été développés pour expliquer les événements à caractère catastrophique (Revet, 2007, 2010 ; Godin, 2009). Dans certaines croyances et cultures, l'origine des catastrophes serait divine. Il s'agirait avant tout d'un événement d'une grande intensité tragique, qui provoque la mort collective. Elle peut être interprétée soit comme une manifestation de la colère de Dieu, soit comme un message divin à destination des humains pour que ces derniers puissent se saisir et corriger le mal. La deuxième approche explicative des catastrophes se reposerait sur l'opposition « nature/culture ». Descartes, qui est associé à la philosophie de la technique, conçoit la nature comme l'ensemble des éléments créés indépendamment de l'humain. Dans *Discours de la Méthode* (1637, 6^{ème} partie), Descartes aborde le sujet à travers la capacité de l'humain à dominer la nature par la connaissance et maîtrise de celle-ci. Il prône l'idée que les hommes doivent cesser d'être esclaves de la nature, ils peuvent la manipuler et la rendre utile à leurs désirs et bien-être. Les préconisations de Descartes ont été suivies jusqu'au point que les penseurs comme Serges Moscovici (1972), Philippe Descola (1995), ont mis en garde les sociétés contemporaines face à la responsabilité humaine dans la destruction de la nature. Les évolutions des sciences et technologies ont occasionné des conséquences irréversibles à la fois sur la nature et sur les populations humaines. Leurs apports respectifs critiquent l'ethnocentrisme des hommes et prônent l'idée d'une nature universelle et créatrice à laquelle

les humains doivent s'adapter, une relation d'échange privilégiant l'équilibre écologique et la réduction des vulnérabilités humaines. Suivant cette vision naturaliste, les catastrophes sont interprétées comme les preuves de la domination de la nature sur la culture. Dans ce sens, Sandrine Revet écrit que « la nature est associée à l'ordre et la sagesse » et présente la destruction des installations humaines par les catastrophes naturelles comme des « messages politiques » de cette nature imposante : « *Le désordre, alors, prend la figure du désastre, provoqué par la faute des humains, qui auraient éveillé de la part de la nature menacée un sursaut vengeur et ordonnateur.* » (2010 : 49).

À côté des discours naturalistes et fatalistes renvoyant au caractère inévitable des catastrophes dont les causes seraient naturelles ou divines, il y aurait également une approche anthropique de la catastrophe. La plateforme « Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes » des Nations Unies (UNISDR) caractérise la catastrophe comme le résultat d'une combinaison entre l'exposition à un danger, les conditions de vulnérabilité, et l'insuffisance des capacités ou des mesures visant à réduire ou à faire face aux éventuelles conséquences négatives (UNISDR, 2009 : 12). En effet, les catastrophes correspondent à de soudaines transformations de la matière dans un espace donné et leur gravité dépend de la vulnérabilité des populations et du territoire dans lequel elles ont lieu. Dans son ouvrage « *La mort collective : Pour une sociologie des catastrophes* », Gaëlle Clavandier tient compte de cette dimension sociale des catastrophes. Elle décrit ce type d'évènement comme « *le déclenchement des différents plans, le travail des secours, la visite des ministres sur les lieux du drame, la cérémonie funèbre, le réaménagement du territoire, le souvenir, les odeurs, les cris, les corps mutilés, les cercueils vides, les images obsédantes* » (2004 : 17). Cette représentation de la catastrophe est directement en lien avec le vécu, la mémoire collective des populations touchées. Cette dernière envisage donc la catastrophe comme une construction sociale de la réalité, comme le résultat d'une production de la mémoire collective d'une population, de la réaction de l'ensemble des acteurs directement ou indirectement concernés par le phénomène, tels que les victimes, les médias, les pouvoirs publics, les ONG, la science, etc. De plus, elle insiste sur la capacité des catastrophes à accentuer les solidarités et les mobilisations, bien que provisoires, qui renforce ce côté social des catastrophes. En effet, les sociétés confrontées à des situations de crises/d'urgence, cherchent à développer une organisation efficace pour minimiser les dommages et retrouver l'ordre. Elles peuvent tomber en désaccord, mais se tiennent hors des conflits d'intérêts particuliers. Lorsqu'il y a catastrophe naturelle, le conflit est considéré comme dysfonctionnel pour le maintien ou la survie du système social dans lequel il se produit

(Quarantelli et Dynes, 1976 : 141). Il y a donc un fort consensus sur les priorités dans les situations de catastrophe.

Pour la définition de la notion de catastrophe la plus appropriée, nous pensons à une définition largement utilisée par les chercheurs en sciences sociales et les organisations internationales. Une catastrophe correspond à un construit, un processus auquel peuvent se raccorder quatre propriétés principales : les catastrophes sont des événements spatialement et temporellement identifiés, qui ont des impacts graves sur des unités sociales et environnementales provoquant la rupture de l'ordre social et le développement d'une gestion post-catastrophe (Fritz, 1961 ; Quarantelli, 1985 ; UNISDR, 2009 ; Revet, 2011 ; Dauphiné et Provitolo, 2013). Les catastrophes peuvent inclure mort, blessures, maladies et autres effets négatifs sur le physique, le mental et le bien-être social, ainsi que des dommages à la propriété, la destruction de biens, la perte de services, des bouleversements sociaux et économiques, ainsi que la dégradation de l'environnement.

b. L'étude des catastrophes en sciences sociales :

Le séisme de Lisbonne de 1775, faisant 70 000 morts et détruisant les trois-quarts de la ville, a été interprété comme une calamité, faisant l'objet des premières réflexions sur les catastrophes créées en partie par l'imprudence humaine et leur maîtrise par des mesures de protection ou d'anticipation. La catastrophe était perçue au départ comme un événement naturel menaçant l'ordre social.

Un certain nombre de travaux en sciences sociales parus aux Etats-Unis, durant la première moitié du XXème siècle, ont mis l'accent sur les conséquences sociales des événements catastrophiques. Les premières recherches systématiques sur la question correspondent à celles de Samuel Prince (1920) sur l'accident de Halifax¹, de Lowell J. Carr (1932) et de Pitirim A. Sorokin (1942, 2010). Ces dernières ont pu apporter des réponses sur la perception des catastrophes, les effets des différents types de catastrophes sur les sociétés et les diverses réactions des populations face à elles. Lowell J. Carr voit les catastrophes comme des phénomènes occasionnant l'effondrement soudain des protections culturelles, comme des

¹ Le 6 décembre 1917, une explosion a eu lieu suite à la collision de deux bateaux lors d'un chargement de munitions dans le port d'Halifax (le principal port du Canada), détruisant un tiers de la ville, faisant environ 1900 morts et plus de 9000 blessés.

périodes de dislocation et de désorganisation sociale qui perturbent les relations et les situations dites « normales » et créent un réajustement des comportements et des associations sociales (1932 : 211-213). Selon Sorokin, les calamités produisent une polarisation dans les effets, les individus et les sociétés réagissent de diverses manières. Il note par exemple une désintégration morale, mentale et biologique chez les individus, et la consolidation de l'unité dans les sociétés (1942 : 159).

Dès les années 1960, le sociologue Charles Fritz, dans son article « *Disaster* » (1961), a été le premier à émettre une définition sociale de la catastrophe, dépassant les approches purement physiques de ce type d'évènement. Ce dernier considère la catastrophe comme un évènement, inscrit dans le temps et l'espace, qui provoque des dégâts et pertes perturbant l'accomplissement des fonctions essentiels de la société touchée. Ce changement de focal coïncide avec l'émergence du « *Disaster Research Center* » (DRC), le premier centre de recherche en sciences sociales au monde s'étant consacré à l'étude des catastrophes, fondé en 1963 à l'Université de Delaware à Ohio.

Enrico L. Quarantelli (1985), membre du DRC, a contribué à la conceptualisation sociale de cette notion en élaborant une définition « politique ». La catastrophe est présentée chez Quarantelli comme étant une « situation de crise » durant laquelle les exigences dépasseraient les capacités de réponse, c'est-à-dire une situation d'ordre prioritaire nécessitant le développement d'actions collectives immédiates et adéquates. Insistant sur les aspects sociaux des situations de crise, Quarantelli a relevé plusieurs facteurs pouvant les aggraver ou atténuer, tels que la proportion de la population touchée, la nature des dommages engendrés, le « degré de centralité sociale de la population touchée »¹, la durée de la crise, la rapidité de l'intervention à la crise, la prévisibilité d'une crise, la familiarité à la catastrophe survenue, etc.

Kreps et Drabek situent également les désastres dans un espace-temps social et les définissent comme un large éventail de « problèmes sociaux non-routiniers » distincts des préoccupations auxquelles sont habituellement confrontés les êtres humains (1996 : 132-133). Cette définition qui signale une rupture des conditions de vie ordinaire, à savoir la sécurité de l'environnement physique, la satisfaction des besoins pour mener une vie normale (alimentation, logement, etc.), a longtemps été retenue par les institutions internationales. Cependant, cette lecture aléas-centrée privilégiant l'analyse des conséquences sociales des

¹ Enrico Louis Quarantelli explique que les services de santé mentale (aides psychologiques) sont davantage assurés aux populations socialement dominantes (1985 : 60).

événements catastrophiques à travers des études de cas, semblerait limitée. Les études des catastrophes ont permis à la fois de penser ce qui s'est passé, mais aussi de dire ce qui aurait dû être fait pour l'éviter ou encore ce qui doit dorénavant être réalisé pour empêcher d'autres de se produire. Avec les accidents technologiques qui ont marqués le XXème siècle, les réflexions sur les catastrophes ont pris une orientation « moderne » en leurs associant la responsabilité humaine (Revet, 2011). C'est surtout à partir des années 1980, que les différentes approches sociologiques ont fait apparaître une nouvelle lecture des catastrophes, mettant en lumière les facteurs structurels et historiques à l'origine de ces dernières. Suivant cette nouvelle perspective, les conséquences des désastres sont de plus en plus associées aux notions de « vulnérabilité » et de « risque ».

2. Le paradigme de la « vulnérabilité » sociale face aux catastrophes :

a. Définir la vulnérabilité :

La « vulnérabilité » est un terme polymorphe qui a connu un grand succès transdisciplinaire et international depuis les années 1970. Au départ, cette notion de vulnérabilité était souvent associée aux dommages physiques. Aujourd'hui, cette notion est omniprésente dans diverses instances scientifiques, politiques et juridiques. Suivant le dictionnaire *La toupie*, le terme de vulnérabilité vient du latin « *vulnerare* » (blesser, endommager) et « *vulnerabilis* » (qui peut être blessé). Ce terme est utilisé pour désigner un état de fragilité face aux événements extérieurs, une propension à subir des dommages, et peut s'appliquer aussi bien à des individus, à des groupes sociaux, qu'à des objets ou des systèmes (entreprises, écosystèmes, territoires, etc.).

Le professeur Joern Birkmann (2006), recense plus de 25 définitions, concepts et méthodes différentes pour systématiser la vulnérabilité. Parmi les définitions possibles, celle qui nous intéresse est celle qui est utilisée pour décrire les conditions des sociétés menacées par des risques majeurs. La Stratégie Internationale de la Prévention des Catastrophes des Nations Unies (UNISDR), apporte cette perspective sociétale en qualifiant la vulnérabilité comme « les caractéristiques et les circonstances d'une communauté ou d'un système qui la rendent susceptible de subir les effets d'un danger » (2009 : 32). Le rapport sur le développement humain de 2014 du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'aborde à

travers un état des lieux du développement humain, à savoir l'ensemble des critères sociaux, économiques, culturels et environnementaux. Le PNUD introduit même la notion de « *vulnérabilité humaine* », qui correspondrait au risque de dégradation des circonstances et réalisations individuelles, communautaires, voire nationales.

La vulnérabilité est multidimensionnelle et englobe de nombreux aspects découlant de divers facteurs physiques, sociaux, économiques et environnementaux qui rendent une société plus ou moins fragile face à des événements désastreux, tels que la classe (qui comprend les différences de richesses), la profession, la caste, l'origine ethnique, le genre, le handicap et l'état de santé, l'âge, le statut d'immigration (juridique ou illégal), la nature et l'étendue de réseaux sociaux, ainsi que les caractéristiques des communautés et l'environnement bâti, comme le niveau d'urbanisation, les taux de croissance et la vitalité économique (Wisner et al., 2003 ; Birkmann, 2006 ; Becerra, 2012). André Dauphiné et Damienne Provitolo ont développé deux approches différenciées : la vulnérabilité biophysique qui est déterminée essentiellement par l'exposition, la sensibilité et la résistance des enjeux¹ à l'aléa ; et la vulnérabilité sociale qui exprime les capacités des individus et des sociétés à anticiper, à faire face, à s'adapter et à se reconstruire en situation de crise (2013 : 26-27). Contrairement à la vulnérabilité biophysique, la vulnérabilité sociale se réfère uniquement aux personnes, non aux bâtiments (sensibles, dangereux), aux économies (fragiles) ou aux régions (susceptibles de prévaloir), et implique une combinaison de facteurs qui déterminent la mesure dans laquelle la vie, les moyens d'existence et les biens d'une personne sont mis en danger par un événement identifiable dans la nature et dans la société.

b. Les caractéristiques de la vulnérabilité en sciences sociales :

En sciences sociales, c'est également avec le tournant des années 1970, et dans la perspective de travaux critiques sur le développement, que cette notion de « vulnérabilité » est devenue le cœur de la compréhension des catastrophes. La possibilité d'être affecté par un événement potentiellement dangereux a permis à de nombreux chercheurs de s'interroger sur les aspects historiques, sociaux, économiques et environnementaux des catastrophes et de

¹ Les enjeux sont multiples, à savoir les enjeux humains, matériels, économiques, patrimoniaux, organisationnels, liés au fonctionnement des écosystèmes, etc. (Dauphiné et Provitolo, 2013).

mesurer les possibilités de réduire les effets indésirables, autrement dit d'agir sur la vulnérabilité.

A partir des années 1990, les approches de la vulnérabilité sociale aux catastrophes se sont préoccupées des processus d'endommagement physique, des enjeux matériels et humains, et des moyens développés pour la sortie de crise. En Amérique latine un réseau scientifique appelé la RED, a été créé à partir de l'idée que les catastrophes ne sont pas « naturelles », mais plutôt le résultat de conditions socioéconomiques vulnérables. La RED considère ainsi la vulnérabilité comme une construction sociale ; pour la définir, elle prend en compte à côté des aspects physiques et matériels, des dimensions sociales comme la fragilité de la cellule familiale, l'accès à la propriété ou au crédit, les discriminations politiques ou sociales, etc. (Becerra, 2012).

Ben Wisner, Piers Blaikie, Terry Cannon et Ian Davis ont collectivement proposé une analyse de la vulnérabilité des sociétés, dans « *At Risk : Natural Hazards, People's Vulnerability, and Disasters* » (1994, 2003). Pour comprendre les catastrophes, il faut non seulement connaître les types de dangers qui pourront affecter les personnes, mais aussi les différents niveaux de vulnérabilité des différents groupes de personnes. Selon ces derniers, la vulnérabilité est déterminée par les systèmes sociaux et le pouvoir, et non par les forces naturelles et doit être comprise dans le contexte des systèmes politiques et économiques qui fonctionnent à l'échelle nationale et même internationale. Ainsi, cette approche associe le risque d'exposition aux catastrophes naturelles des communautés et leurs capacités sociales, économiques et culturelles à faire face aux dommages qui pourraient se produire.

Dans ce sens, le rapport du PNUD (2014) indique la présence de vulnérabilités communes à tous (les catastrophes, les crises financières, les conflits armés, etc.), mais insiste cependant sur les normes sociales discriminatoires provoquant l'accentuation du degré de vulnérabilité de certains groupes sociaux. Stéphane Cartier, Freddy Vinet et Jean-Christophe Gaillard qui, en diagnostiquant les vulnérabilités anthropiques, constatent aussi que l'exposition aux risques de catastrophe est incluse dans les vulnérabilités sociales aggravées pour les populations marginalisées (2009 : 14). Cela voudrait dire que les gains de sécurité supposent une constance des dispositifs et la satisfaction des besoins fondamentaux, pour autant la capacité des personnes à faire face à l'impact des dangers auxquels ils sont confrontés, est fortement liée au niveau des ressources et moyens disposés à cet effet. En particulier les inégalités de richesses et de puissance peuvent amener des décalages importants en termes de

sécurité. La forme de vulnérabilité varie suivant que l'on soit détenteur ou non de ces différentes ressources. Pour André Dauphiné et Damienne Provitolo, dans les pays en voie de développement la vulnérabilité humaine est plus forte que la vulnérabilité économique, alors que c'est l'inverse dans les pays développés (2013 : 39-40). C'est-à-dire que les pertes humaines en situation de crise sont plus élevées dans les pays pauvres, alors que le coût financier des crises est plus important dans les pays riches. La pauvreté et la vulnérabilité humaine sont donc associées, l'élimination de la première permettrait de fortement réduire la seconde. Par exemple, les personnes en situation économique défavorable sont plus nombreuses à habiter des régions et des lieux qui sont davantage affectés par les dangers naturels, qu'il s'agisse des plaines inondables, des pentes de volcans ou des zones sismiques, et donc risquent de subir les lourdes conséquences des catastrophes.

La vulnérabilité nécessite également une analyse à l'échelle temporelle et spatiale. La dimension temporelle peut s'accorder à la fois avec le caractère historique des événements désastreux. Lorsque l'aléa est connu, les populations sont davantage préparées et réduisent consciemment leurs vulnérabilités. Par ailleurs, l'un des autres aspects temporels de la vulnérabilité correspond à la phase post-catastrophe. Les groupes socialement défavorisés sont également ceux qui ont le plus de difficultés à reconstruire leurs moyens de subsistance à la suite d'une catastrophe, ce qui retarde le retour à la « normale » et les rend plus vulnérables aux effets des événements dangereux susceptibles de se réaliser ultérieurement. Le contexte géographique et les territoires ont un rôle particulier à jouer dans l'analyse des vulnérabilités. L'occupation des espaces susceptibles de subir des dommages, des lieux à partir desquels se propagent les perturbations, ou encore des lieux sûrs ou sécurisés, est à considérer dans l'analyse des vulnérabilités (D'Ercole et Metzger, 2009 ; Dauphiné et Provitolo, 2013).

Les catastrophes, quel que soit leur nature, sont considérées aujourd'hui comme prévisibles et évitables. De même que la vulnérabilité n'est pas absolue, elle s'explique dans un contexte économique, sociale, historique et environnemental déterminé. Elle est devenue progressivement calculable par l'imbrication de ce contexte et des risques de catastrophe. Divers facteurs peuvent intensifier ou limiter la vulnérabilité. Les disparités enregistrées en termes de vulnérabilité ont poussé l'émergence d'approches comparatistes et par-là le développement des mesures quantitatives de la vulnérabilité à l'aide d'indicateurs internationaux. Joern Birkmann a développé un indice de risque de catastrophe (DRI, « *Disaster Risk Index* ») qui calcule la vulnérabilité physique aux catastrophes en divisant le nombre de

personnes tuées par le nombre de personnes exposées. L'exposition physique des personnes est mesurée en fonction du nombre d'individus situés dans la zone où la catastrophe s'est produite et la fréquence de cet événement (Birkmann, 2007 : 22). En 2011, l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations-Unies (UNU-EHS), sous la direction du professeur Joern Birkmann, a développé l'Indice Mondial de Risque (WRI, « *World Risk Index* »), afin de mesurer l'exposition humaine aux risques liés aux catastrophes naturelles (Birkmann et al., 2011). Cet indice tient compte des facteurs sociaux, politiques, économiques et environnementaux. Quatre éléments principaux sont analysés par cet indice, à savoir : l'exposition à un risque ; la probabilité d'endommagement d'une société ou d'un écosystème par la réalisation d'une catastrophe ; la capacité à faire face en fonction du type de gouvernance, du niveau de préparation, du degré d'anticipation des systèmes d'alerte, des services médicaux et du niveau de sécurité sociale et matérielle ; ainsi que les stratégies d'adaptation. Avec cette approche indiciaire, il devient possible de classer les vulnérabilités en niveau (faible, moyen, fort) et en pourcentage, ou encore de classer les pays. Depuis 2011, l'UNU-EHS publie annuellement un rapport mondial sur les risques (*World Risk Report*), dans lequel figure le classement annuel fait entre 171 pays prenant pour mesure l'Indice Mondial de Risque (WRI). L'indice mondial de risque est particulièrement élevé lorsque les événements naturels frappent les sociétés vulnérables. Et inversement, lorsque le niveau de vulnérabilité est faible, bien que ce n'est pas une garantie de protection contre les catastrophes, cela peut réduire le risque.

3. Le risque, une notion de la modernité :

La notion de « risque », désignant une contingence indésirable, trouve un nouvel appui par la prise de conscience d'une responsabilité sociale dans la genèse des dérèglements de l'environnement, et des vulnérabilités sociales et territoriales face aux catastrophes (Beck, 2008 ; Gilbert, 2006). Ce passage se veut comme un éclairage sur la perception et le degré d'importance de la notion de risque dans nos sociétés contemporaines, élargie à tous les domaines de la vie collective, et nécessaire à l'amélioration des systèmes actuels de prévention et de gestion, afin de rendre la société invulnérable aux dangers qui se présentent.

L'origine du mot « risque » repose sur une grande variété d'hypothèses. Le mot « risque » viendrait de l'italien « *risco* » ou de l'espagnol « *riesgo* », des mots dérivés du latin

« *resecum* » (qui signifie « ce qui coupe »), ou encore le risque s'apparenterait à « *rhiza* » du grec byzantin (« coffre à argent »), ou au mot « *rizq* » d'origine arabe voulant dire « ration journalière ». Laurent Magne (2010) retrace le réseau sémantique qui a progressivement construit le sens du mot « risque » : on retrouve les mots tels que « *danger et péril* » (connotation négative au sens de malheur), « *aventure* » (ensemble d'événements qui arrivent à quelqu'un), « *fortune* » (richesse matérielle), « *hasard et chance* » (probabilité) et « *opportunité* » (connotation positive). Le risque semble être devenu un mot-valise qui sert à désigner tout type d'évènements, individuel ou collectif, mineur ou catastrophique.

La première occurrence du risque daterait du XII^{ème} siècle, et son origine géographique correspondrait à sa diffusion la plus active dans les grands ports commerciaux de Gênes et Pise, en Italie. Dans le roman nautique (Pradier, 2006), le risque désignerait l'écueil qui menace les navires, plus généralement tous les dangers encourus par les marchandises de mer ou *fortunes* de mer, donc sa diffusion aurait une origine maritime. Le risque est associé à la volonté de maîtriser le *danger*, une notion dérivant du latin « *dominarium* » s'appuyant sur une connotation fataliste et dominatrice, qui désigne les circonstances susceptibles de causer des dommages, autrement dit, la source du risque. Après identification d'un danger, les études plus détaillées ont permis de qualifier et quantifier les risques qui lui sont associés, puis de développer des mesures appropriées pour prévenir les pertes et dommages. C'est ainsi qu'ont vu le jour les systèmes d'assurances maritimes : « la prime d'assurance versée par chacun dédommagera ceux qui en seront victimes » (Peretti-Watel, 2010 : 7).

François Ewald, en retraçant l'émergence de l'État-providence (1986), aborde le risque sous ses formes différentes. Selon une première forme, la notion de risque qui est associée à celle de l'*aventure*, du courage, de l'héroïsme, à la capacité de faire des sacrifices, en particulier le sacrifice de soi. La prise de risque est positivée et valorisée à travers cette approche. Le risque peut également trouver forme avec l'idée de l'insécurité omniprésente. Le risque correspond ici à la probabilité qu'un évènement redouté pour ses conséquences arrive à une population, c'est-à-dire à un futur qu'il faut empêcher d'advenir. Dans cette vision, le risque est le produit de la vie collective¹. Il affecte un groupe, unifie les individus à partir du risque encouru. Une forme de mutualité s'installe avec la prise de conscience collective de l'insécurité et du risque,

¹ François Ewald (1986) use de la notion d'accident. Dans les dictionnaires, le terme « accident » est attribué aux évènements inconstants, imprévus. Mais pour Ewald, les accidents sont des maux sociaux prévisibles, assurables, calculables. Notamment dans l'exemple des accidents de la route, une part de responsabilité peut être attribuée aux erreurs personnelles, mais le nombre d'accident augmente avec la circulation, l'état des routes, les erreurs cumulées des conducteurs, etc.

et le développement des systèmes d'assurances permettant de diminuer l'intensité des évènements redoutés. Il accorde même une valeur économique au risque, à savoir les cotisations d'assurances dont les prix sont fixés en fonction de la probabilité d'occurrence de l'évènement dommageable. En somme, pour François Ewald, la notion de risque renvoie à un mode moderne du rapport à autrui. Le risque implique l'établissement d'un « contrat de solidarité » par la prolifération des institutions d'assurance, la naissance de la Sécurité sociale, c'est-à-dire l'apparition de l'État-providence, marque de nos sociétés contemporaines.

Le risque s'est élargi dans l'ensemble des sphères, il n'y a pas d'activité sans risque et les critères d'évaluation des risques se sont multipliés. Un risque peut être volontaire ou subi, évitable ou pas, familier ou inconnu, temporaire ou permanent. Les conséquences des risques peuvent être réversibles ou non, immédiates ou différées, précisément connues ou non, etc. André Dauphiné et Damienne Provitolo (2013) parviennent à établir des types de classement des risques contemporains. Les risques peuvent être catégorisés en fonction de leurs origines : les risques d'origine naturelle (réchauffement climatique, inondation, avalanche, feu de forêt, cyclone, volcan, glissement de terrain, séisme, tempête, etc.) ; les risques d'origine technologique (explosion, dégagement toxique, accident nucléaire de centrale, marée noire, rupture de barrage, coupures d'électricités, accident de transport de matières dangereuses, etc.) ; les risques d'origine sociale (les guerres, le terrorisme, etc.) ; et les risques sanitaires et alimentaires (épidémies, contamination des eaux et des aliments, famines, etc.).

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à l'émergence de plus en plus d'évènements majeurs ayant des conséquences s'inscrivant sur différentes échelles spatiales, sur des durées variables pouvant même avoir des répercussions sur l'avenir et en particulier les générations futures. Une autre classification des risques suivant différents critères devient possible, à savoir : l'intensité, la fréquence, la durée et la taille (étendue spatiale) des catastrophes. La forme et la taille des risques ont des impacts sur l'ampleur des dommages et la gestion des risques¹. Dauphiné et Provitolo proposent encore un autre classement des risques en fonction de leurs explications et de leurs prévisions. Le premier groupe comprendrait les risques les moins bien compris et les moins prévisibles (les maladies, le terrorisme, etc.). Ces évènements

¹ Par exemple, le réchauffement climatique est un risque dont l'origine est débattue, mais qui inquiète l'ensemble de l'humanité. Ses impacts physiques, sociaux, économiques, spatiaux et temporels ne sont pas déterminés. Et son traitement demande l'établissement d'un consensus international. Dans le cas d'un tremblement de terre, celui-ci est mesurable par des études géologiques et empiriques. Les lieux d'occurrences peuvent être identifiés, des indices peuvent déterminer une estimation de la date d'occurrence, les dommages peuvent être inventoriés avant l'occurrence, et des mesures de prévention sont à prendre par les autorités locales.

sont majoritairement imprévisibles et inexpliqués. Le deuxième groupe est formé de deux types de catastrophes, à savoir les violences urbaines et les grandes catastrophes technologiques. Ces phénomènes occupent un grand espace de débat dans lequel émergent un grand nombre d'explications incomplètes et partielles. La troisième catégorie est celle des catastrophes bien expliquées. Il s'agit d'un grand nombre d'aléas bien connus mais imprévisibles, comme par exemple les séismes, les inondations, les volcans, les guerres, etc. Et enfin le dernier qui regroupe en son sein les catastrophes connues, prévisibles, bien expliquées (2013 : 240-260).

Ainsi, la sociologie s'est approprié la question sociale du risque, proposant une variété d'approches allant des analyses sur les vulnérabilités sociales occasionnées par les aléas à un nouveau rapport au monde centré sur les risques. Alain Bourdin parle du risque comme un concept très large, comme une sorte de « boîte noire » devenue un prétexte pour développer des analyses sociologiques portant aussi bien sur la production des risques, sur la compréhension et les explications des risques, sur les processus de réponse aux risques, voire les comportements des acteurs qui subissent, craignent ou génèrent le risque (2003 : 25).

II. Le risque comme élément fondateur des sociétés contemporaines :

1. La civilisation du risque (Patrick Lagadec) :

Patrick Lagadec (1981) a développé l'expression de « *civilisation à risque* » pour montrer que le risque participe à la vie des sociétés. Dans cet ouvrage, il défend l'idée selon laquelle le facteur déterminant des situations de crise n'est pas tant l'ampleur des événements, mais la perturbation qu'il produit dans les représentations et dans les actions. Il existerait une architecture organisationnelle et technique autour des crises pour assurer la sécurité des systèmes et refonder les conditions de la confiance (Lagadec, 2003 : 302). C'est la perception du risque par rapport aux installations ou activités humaines qui influence les préoccupations organisationnelles. C'est-à-dire les indications et les mesures de protection dont bénéficient les publics concernés par ces installations ou activités sont établies en fonction de la perception des risques encourus. Une distinction est faite entre les risques connus et les risques mystérieux, entre les risques choisis et les risques subis, c'est-à-dire entre les risques calculables et les

insécurité non calculables. Notamment, lorsque le risque est inconnu, il n'y a pas de préparation préalable à la crise. Ce caractère totalement imprévisible de certaines crises rend la société beaucoup plus vulnérable¹. Mais, lorsque nous connaissons la probabilité liée à la survenue d'une crise, lorsque nous disposons des informations précises sur les risques et les moyens appropriés pour la prise en charge de cette crise, nous pouvons alors redévelopper un capital de confiance au sein de la population. Pour Lagadec, les crises actuelles exigent une connaissance pointue des phénomènes critiques pour ne pas être complètement démunis face à eux. C'est ainsi que les risques majeurs, qui ont un caractère collectif et virtuel, acquièrent une visibilité grâce à l'élaboration d'un jugement sur le devenir d'une situation à partir des expériences vécues et la mémoire collective du passé. Et les failles structurelles dans la gestion des crises reposeraient sur les modèles de représentation en panne et les lectures erronées des problèmes.

2. La société du risque (Ulrich Beck) :

A la suite des apports de Patrick Lagadec qui soulèvent la question du risque comme un facteur influençant la réorganisation sociale, le sociologue Ulrich Beck se saisit de cette question comme l'élément fondateur de notre époque contemporaine. Pour Beck, la société industrielle a détruit la société agraire pour esquisser une nouvelle structure sociale organisée par classes ou strates sociales autour de la distribution des richesses, correspondant à la « société moderne », puis a laissé sa place à la « société du risque ». Dans son ouvrage « *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité* » (1986, 2008), il conçoit une seconde période moderne appelée la « modernisation réflexive »², où l'organisation sociale repose sur la distribution des risques. Pour Beck : « *les risques qui apparaissent aujourd'hui se distinguent de tous les risques ayant existé précédemment, premièrement parce qu'ils transforment la société et deuxièmement leur configuration scientifique est spécifique* » (2008 : 340). En effet,

¹ De nos jours, les attentats terroristes constituent des crises dites « incontrôlables », des dangers invisibles qui peuvent frapper tout le monde et contre lesquels personne n'est assuré. Ulrich Beck insiste sur le caractère intentionnel des menaces terroristes qui les différencie des autres types de dangers mondiaux (Beck, 2003 : 32). Jean-Pierre Dupuy définit ce type de catastrophe comme l'extension démesurée du pouvoir des hommes sur le monde, provoquée par une violence usant des objets techniques détournés de leurs fonctions, comme si la puissance de l'homme se retournait contre elle (2002 : 11).

² Anthony Giddens utilise le terme de « haute modernité » pour qualifier la société post-moderne (1994). Cette « haute modernité » de Giddens n'est pas tant différent de la « modernité réflexive » d'Ulrich Beck, puisque dans les deux cas le risque remplace la richesse. Giddens pense un nouveau monde animé d'une contradiction majeure. La société post-moderne produit des risques (notamment les destructions écologiques dues aux progrès industriels, les guerres et autres), encourage la prise de risques (les marchés financiers) et en même temps aspire à une sécurité absolue. Ce qui est crucial, c'est la maîtrise des risques et l'instauration d'une confiance en des systèmes en charge de la sécurité collective.

il s'agit d'une transition sociale qui s'est opérée avec la mondialisation, et qui rompt avec les catégories et les cadres de pensée et d'action en vigueur jusque-là. Dans ce sens, l'augmentation de la vulnérabilité aux aléas et l'intensification des crises environnementales seraient, aujourd'hui, le résultat d'un développement problématique des populations et des territoires. Les sociétés qui ont suivi le processus de modernisation, sont confrontées aux conséquences non intentionnelles et incontrôlables du progrès, telles que les catastrophes technologiques majeures. Avec la mondialisation, l'insécurité, les risques et les menaces se radicalisent et ne concernent plus uniquement le lieu de leur apparition, mais gagnent un caractère global et interviennent à la fois de façon géographiquement déterminée et de façon universelle. La prise de conscience de la surpuissance des risques et la menace pesant sur l'ensemble des individus, les installations humaines et la nature, ont conduit progressivement les sociétés contemporaines à une remise en question de leurs organisations globales et au développement d'une philosophie sécuritaire. L'ordre social s'établit désormais autour de la volonté de contrôler les risques à tous les niveaux (dans la politique, dans le droit, dans la science, dans l'économie, dans la vie quotidienne). Mais la dimension internationale des risques liés à la mondialisation ne permet pas d'établir une causalité scientifique pour désigner les responsables des risques. L'urgence renvoie à une priorité, celle de l'union de la société mondiale autour de la nécessité de se prémunir contre les risques. Donc, la société du risque correspond à une nouvelle époque où se forge une solidarité basée sur la peur, qui constitue au fur et à mesure une force politique développant des stratégies sécuritaires par-delà les frontières¹. Les risques participent ainsi à la création de communautés mondialisées partageant les menaces globales et les mêmes expériences : les débats sur les OGM, la pollution de l'air, les épidémies (Bourdin, 2003 : 20).

L'idée de réflexivité (c'est-à-dire de rationalité) implique la reconnaissance des risques et leur prise en charge, qui dépendraient d'un certain nombre de facteurs, tels que les savoirs établis sur les risques, les expériences vécues, les moyens matériels à disposition, etc. Le monopole du savoir scientifiquement établi autour des risques devient déterminant pour la perception du risque et les comportements des groupes sociaux face aux risques. Ce sont les experts du risque qui produisent les connaissances sur les risques, et renseignent sur ce qu'il faut craindre ou ne pas craindre. Ils contribuent à la détermination du degré d'acceptabilité, du seuil de tolérance des risques encourus². Mais la diffusion des informations sur les risques ne

¹ Beck résume ces stratégies établies face aux risques sous quatre catégories : l'élimination, l'évitement, le déni et la réinterprétation des risques. Les pratiques de prévention et d'adaptation aux risques seront traitées dans les passages suivants.

² La prise de conscience des risques produits par l'industrialisation induit une lutte contre les risques recourant notamment à une forte collaboration des individus et institutions. Par exemple, les substances nocives continuent à être diffusées par tous les

se fait pas toujours de façon libre et équitable. Certaines connaissances ne sont pas ouvertement partagées, certains groupes sociaux sont mieux informés sur les risques que d'autres, certains se donnent les moyens de s'informer par eux-mêmes et pas d'autres, etc. Ainsi, la recherche de sécurité individuelle et collective des groupes sociaux est corrélée par la rationalité scientifique établissant une argumentation objective des risques et la rationalité sociale des acteurs de la modernité et des différents groupes exposés aux risques, fondée sur les connaissances, les probabilités et les intérêts sociaux autour des risques encourus.

La conceptualisation du risque et de la vulnérabilité par rapport au risque n'est pas neutre. Les risques produisent les nouvelles oppositions d'intérêts entre ceux qui sont exposés aux risques et ceux qui profitent des risques. Le statut, les intérêts et les préoccupations de certains groupes d'acteurs sont influents dans l'établissement des enjeux et la légitimation des approches par rapport aux menaces. Beck pointe en particulier l'intérêt et l'implication très marquée des acteurs du processus de modernisation dans la production des risques. Les grandes entreprises industrielles sont attirées par les intérêts financiers que procure la surproduction. Pour maintenir leurs gains, ces derniers soutenus par les pouvoirs étatiques, n'hésitent pas à se cantonner dans les pays pauvres où le coût de production est moindre, à contrôler les organes de diffusion des informations liées aux risques, à orienter les débats et influencer les décisions institutionnelles, etc. Ceci provoquerait de nouvelles inégalités sociales et internationales.

Sur le plan géographique, les intérêts financiers des pays riches se combinent avec la lutte contre la pauvreté des pays du Tiers-monde. Avec la mondialisation, le mode de pensée et d'actions des pays industrialisés privilégierait la surproduction et l'étalement spatial, sources d'essor économique et d'intérêts privés liés au gain. Et les pays pauvres, par besoins alimentaires et matériels, accepteraient les potentiels risques venus de l'industrie en autorisant l'implantation des multinationales occidentales productrices de risques. Les exemples de *Villa Paris* au Brésil et du *Bhopal* en Inde dévoilent en toute transparence les effets des grandes entreprises industrielles sur les populations les plus défavorisées (Beck, 2008 : 78-80). Mais pour autant, ce n'est pas seulement le Tiers-monde qui est touché par les risques et catastrophes, les pays riches peuvent produire et profiter des situations à risques, mais ne seront jamais totalement épargnés de ces risques. Ulrich Beck parle d'un « effet boomerang », c'est-à-dire

biais possibles et imaginables (dans l'eau, l'air, les produits alimentaires, tous types de marchandises, etc.), mais à des taux limités qui sont décidés par les experts scientifiques. Bien que l'on sache les menaces occasionnées par la production industrielle, tant qu'il y a croissance économique, les entreprises préfèrent maintenir leurs activités tout en respectant le taux autorisé pour la diffusion des substances indésirables.

que par un effet de retour les risques viendraient frapper la vie et les intérêts des acteurs impliqués dans la production des risques¹. Ainsi, bien qu'il y ait un large éventail des risques, qu'ils soient invisibles, imprévisibles et indéterminables en termes de localisation et de temps, ils exercent objectivement un effet égalisateur à l'intérieur du périmètre touché et parmi ceux qui sont concerné.

Sur le plan social, les destructions et les menaces environnementales deviennent sources des dommages sociaux, économiques et politiques (sur la santé, les intérêts économiques, le droit à la propriété, les attributions sociales, l'habilitation à exercer un pouvoir, etc.). Les risques, comme les richesses, obéissent à une même logique de classes que dans la société industrielle, et accentuent les inégalités et les oppositions entre classes sociaux. La prise de conscience de notre exposition aux risques est fortement liée à l'appartenance sociale. Les possibilités et les capacités de réaction à des situations de risques sont inégalement réparties au sein de la population. La pauvreté extrême attire les risques extrêmes, alors que le capital économique, le capital culturel et le pouvoir des uns leur procurent des avantages dans l'affranchissement des risques. Ulrich Beck parle de l'intensification des « stratégies privées de prévention » (2008 : 65). Les catégories sociales détentrices des divers capitaux précédemment cités, ont la possibilité de s'offrir des conditions de vie plus sécurisées. Par exemple, les zones d'habitation des foyers modestes situées à proximité des centres de production industrielle sont davantage exposées aux substances polluantes présents dans l'air, dans l'eau, dans le sol (capital économique). Ou encore, les connaissances acquises autour d'un risque permettent d'adopter de nouveaux comportements et de nouvelles stratégies de prévention, tels que la transformation des habitudes alimentaires (capital culturel), etc.

A la fin des années 1980, outre l'approche d'Ulrich Beck qui accorde une place centrale aux risques dans sa conception de la modernité réflexive, l'observation des événements catastrophiques ont conduit les sciences sociales à s'intéresser aux vulnérabilités des sociétés contemporaines face aux menaces qui pèsent sur leur avenir.

¹ L'effet Boomerang ne se limite pas à une mise en danger de la vie humaine, les risques peuvent entraîner la dévaluation de l'argent, du patrimoine et de la légitimité de ces acteurs (Beck, 2008 : 67-71).

3. La société vulnérable (Fabiani et Theys) :

Dans son article « *Société du risque, société vulnérable* » (2009), Florence Rudolf propose une analyse croisée entre « la société du risque » développée par Ulrich Beck et « la société vulnérable » de Jean Louis Fabiani et Jacques Theys (1987). L'ouvrage de Beck renvoie à un diagnostic de la société moderne qui s'établit autour de la notion du risque. Pour Beck, en plus de la mondialisation industrielle, les dynamiques sociales, économiques, politiques et culturelles sont associées à la production des catastrophes et des risques de catastrophe. Quant à l'ouvrage collectif que Fabiani et Theys ont dirigé, il s'agit d'élucider les situations de crise survenues à la suite des catastrophes, qui résultent de l'inadéquation entre la dynamique de l'aléa et la structuration sociale de son milieu d'occurrence. Dans la société vulnérable, il ne s'agit pas tant de discuter de la formation des catastrophes ou des risques, mais plutôt de construire un ordre social et politique conscient des dommages en situation de crise et en capacité de répondre aux maux provoqués. Cette concentration sur la vulnérabilité sociale implique une perspective plus propice à une « victimisation » de la société (Rudolf, 2009 : 50). Ainsi, d'un point de vue général, il faut considérer les aléas en fonction des conditions qui préparent leur survenue et des facteurs qui accompagnent leur réception et leur évolution.

Les auteurs de « *La société vulnérable* », pensent l'intensification du développement technique comme facteur d'influence dans la perception des aléas et les formes de vulnérabilités sociales face aux aléas. Les systèmes matériels et techniques des sociétés post-industrielles sont à prendre en considération dans l'aptitude des sociétés à neutraliser les risques et à rétablir des situations « normales ». Depuis les années 1950, la progression des techniques de production industrielle (le pétrole, la chimie organique, puis l'énergie nucléaire et enfin l'informatique) a entraîné une croissance spectaculaire de la production et s'est accompagnée de l'accroissement de la fréquence des accidents industriels de plus en plus violents. Les catastrophes technologiques ont radicalement changé le statut social du risque. Les effets des grandes catastrophes industrielles comme les explosions nucléaires, ont dépassés les frontières et affectés plusieurs générations. Ainsi, le risque implique une universalité. Même si les accidents touchent instantanément moins de monde, leurs effets à long termes ne sont pas connus et personne ne peut plus se considérer à priori comme non concerné.

Jacques Theys fait remarquer que la croissance du nombre de catastrophe est due à l'erreur humaine, mais qu'en même temps il y a une réduction sensible du nombre de victimes dues aux catastrophes en raison des dispositifs de sécurité développés par les hommes. Les

hommes en prenant conscience de leur responsabilité face aux catastrophes, jouent un important rôle dans la maîtrise de ces dernières. Theys évoque une « professionnalisation de la sécurité » liée à la pression des situations de crise et ayant pour objectif l'édifice de la prévention et de la maîtrise des catastrophe (Fabiani et Theys, 1987 : 27-28). Mais avec l'avènement de la mondialisation, l'interdépendance des sociétés et l'imbrication des systèmes économiques, sociaux et politiques sont propices à la défaillance des dispositifs de la société moderne face aux situations de crise et à la carence à l'égard des mesures sécuritaires. Notamment pour Patrick Lagadec, l'un des contributeurs de cet ouvrage, les dysfonctionnements procèdent des difficultés liées à la division des tâches et la distribution des responsabilités. Philippe Roqueplo prétend que les différents acteurs publics (préfets, ministère de l'Environnement, le Secrétariat d'Etat aux risques de tous ordres, etc.) ne sont en capacité de répondre à l'urgence liée au risque. La gestion du risque nécessiterait, selon lui, une décentralisation et une articulation des différents niveaux local, départemental, régional et national du pouvoir public (dans Fabiani et Theys, 1987 : 87). Et Denis Duclos associe les ambiguïtés de gestion à la polarisation politique, économique et social autour des débats liés à la perception des dangers et les buts des actions à établir (toujours dans Fabiani et Theys, 1987).

Ainsi, dans la société post-moderne, ce qui a radicalement changé c'est d'une part la nature des menaces et de l'autre notre rapport aux dangers et aux risques. Aujourd'hui, la priorité est de répondre aux exigences de sécurité collective dans nos sociétés. La fréquence et l'ampleur d'évènements destructeurs a considérablement augmenté à partir des années 1970¹. Les réflexions sur ces crises amènent à distinguer des temps de la crise : avant la crise, pendant la crise et après la crise. Ces trois périodes exigent des engagements politiques différenciés. Réduire durablement le risque d'apparition de ces catastrophes ou limiter au maximum les dégâts pouvant être occasionnés, nécessite la reconnaissance collective des risques, la connaissance et la compréhension des mécanismes des différentes catastrophes, l'identification des fragilités physiques, culturelles, sociales, économiques et politiques, et ensuite le développement de stratégies d'adaptation aux situations de crise ou aux menaces régnautes²; c'est-à-dire la résilience, que Florence Rudolf (2015) définit comme l'art de faire face aux situations de crise et de traumatisme en construisant une société urbaine durable qui tiendrait davantage compte des êtres humains, des animaux, des plantes, des sols, des sous-sols et de

¹ Le nombre de catastrophes est passé d'une centaine dans les années 1960 à 800 dans les années 2000 (Dauphiné et Provitolo, 2013 : 99).

² Cf. Fabiani et Theys, 1987 ; Bourdin, 2003 ; Gilbert, 2003 ; D'Ercole et Metzger, 2009 ; Becerra et Peltier, 2009 ; Léone et Vinet, 2011 ; Dauphiné et Provitolo, 2013 ; etc.

l'eau, etc. L'adaptation aux risques et aux catastrophes dépend des types de risques et aléas auxquels sont confrontées les populations, des ressources institutionnelles (telles que les lois, les guides et les règlements), des ressources matérielles et de la mobilisation de la population (revendications de sécurité). Chaque société ou chaque territoire peut développer sa propre conscience du risque et préparer sa population aux crises par des stratégies spécifiques en lien avec les conditions locales, ses ressources (matérielles et informationnelles), ses propres dynamiques et exigences. Pour Stéphane Cartier, Freddy Vinet et Jean-Christophe Gaillard, dans les pays « pauvres » la priorité serait de répondre d'abord aux besoins fondamentaux comme l'alimentation, la santé et les ressources économiques. Alors que dans les pays « riches », réduire les risques majeurs c'est renforcer la sécurité acquise face aux besoins fondamentaux (2009 : 13).

III. Perception des risques dans les sociétés contemporaines :

L'action face aux situations à haut risque suppose le développement d'une représentation collective des risques par le jugement et l'évaluation de l'acceptabilité des risques, qui suppose des retours d'expériences, suppose des interprétations, suppose des simulations, et ensuite suppose la transformation des cultures et le développement des compétences collectives.

1. La « culture du risque » :

Le récent travail de Céline Kermisch accorde un sens éthique au risque et resitue la dichotomie entre le risque « réel », qui renvoie au risque scientifiquement mesuré par les experts, et le risque « perçu » par les personnes amenées à le vivre (Kermisch, 2011 : 53-54). Le risque « réel » serait déterminé par les circonstances futures lorsqu'elles se réaliseront. Et le risque « perçu » serait en lien avec les contextes socioculturels dans lesquels apparaissent les risques. Céline Kermisch parle d'une conception constructiviste du risque. De même que dans l'apport de Philippe Roqueplo à l'ouvrage collectif dirigé par Fabiani et Theys (1987), les risques sont des constructions sociales et prennent sens avec la perception sociale accordée à

chaque type d'évènement. C'est-à-dire que pour les individus et les collectivités, la question ne se pose pas au niveau de l'évènement catastrophique, mais plutôt au niveau des impacts de cet évènement sur la vie des individus ou la vie collective (1987 : 80). La notion de « culture du risque » associe l'approche rationaliste du risque reposant sur le calcul probabiliste (la mesure du potentiel de dommages) et l'approche culturaliste du risque reposant sur l'interaction avec le monde extérieur.

La notion de « culture du risque » développée originellement par Anthony Giddens (1991), a été reprise par Patrick Peretti-Watel (2010) pour montrer que nous vivons dans des sociétés conscientes de leur univers incertain et s'organisant autour de la volonté d'anticiper le futur pour mieux le maîtriser. Les populations adhèrent à une conception probabiliste de leur avenir reposant sur le calcul de l'occurrence des dangers, l'identification des dommages éventuels, c'est-à-dire des données susceptibles de réduire les incertitudes associées aux dangers et hiérarchiser les risques en fonction de leurs effets sur les personnes, les biens et l'environnement. Le rassemblement de ces connaissances prétend à la construction d'une « culture du risque ». Pour que les sociétés soient moins vulnérables aux risques, en particulier aux risques environnementaux, il est nécessaire de développer des stratégies rationnelles d'évitement ou d'élimination des risques. La « culture du risque » renvoie à un ensemble de savoirs, de discours et de pratiques rationnelles pouvant servir à sauver des vies, réduire les dégâts et diminuer les bilans dramatiques. La diffusion massive d'une « culture du risque » se présente comme une première stratégie de réduction de la vulnérabilité des populations. Cela correspond en quelque sorte à un processus pédagogique de l'apprentissage des risques, qui permet la transformation des mentalités en sensibilisant aux risques encourus et inculquant les bonnes pratiques proposées par les experts face aux risques et situations de crise.

Notamment, Juergen Weichselgartner, John Norton, Guillaume Chantry, Emilie, Brévière, Patrick Pigeon et Bernard Guézo, dans leur article collectif (2016), montrent que les désastres, comme l'ouragan Katrina ou les inondations de la Nouvelle-Orléans, ont mis en évidence des défauts dans la transformation efficace des informations sur les risques en des connaissances réflexives pouvant servir à la prise en charge des risques. Il existerait un décalage entre les informations connues théoriquement sur un risque et les pratiques développées à son encontre. Les décisions liées à la prévention des risques ne sont pas prises indépendamment du contexte social et culturel, ce qui explique ce décalage entre ce qui peut être imaginé et ce qui peut être réalisé. Comme par exemple dans la situation des foyers vivant au seuil de la pauvreté,

la prévention des risques ne constitue pas la préoccupation prioritaire de ces populations. Ils n'envisagent des mesures de protection qu'une fois la catastrophe s'est réalisée ou est proche. Ainsi, le contexte social détermine les connaissances liées aux risques, les mesures de protection et l'efficacité et la durabilité de ces mesures. Ces auteurs insistent sur l'importance du développement des connaissances portant à la fois sur les risques et les mesures pratiques, institutionnelles et économiques pour limiter la vulnérabilité, c'est-à-dire la construction collective d'une culture du risque qui répondrait à la nécessaire transformation des mentalités et des pratiques pour mieux résister aux catastrophes.

2. La rationalité face aux risques :

Gaëlle Clavandier écrit : « *La catastrophe fait le pont entre le percept (le vécu, l'émotion, le factuel) et le concept (le pensé, l'idée, le potentiel)* » (2011). Une catastrophe prend sens avec l'expérience, des codes ou des signifiants lui sont attribués par la conscience, tels que « le bouleversement » ou la « souffrance », le « désordre » ou la « rupture », une chose « indésirable », c'est ce que Clavandier nomme le « percept ». Et les capacités des hommes à saisir et décrire les catastrophes par la pensée rationnelle renvoient à ce qu'elle nomme le « concept ». Donc les hommes subissent les catastrophes, mais savent aussi répondre au caractère inéluctable et incontrôlé des catastrophes par leur capacité à réagir et à se mobiliser collectivement.

Les comportements humains face aux catastrophes ou risques de catastrophe dépendent d'un certain nombre de facteurs. Damienne Provitolo, Edwige Dubos-Paillard, Nathalie Verdière, Valentina Lanza, Rodolphe Charrier, Cyrille Bertelle et M.A. Aziz-Alaoui ont collectivement travaillé sur ces multiples facteurs (Provitolo et al., 2015). La réponse aux catastrophes dépend du caractère annoncé ou soudain de la catastrophe, c'est-à-dire de la temporalité accordée à la catastrophe. Lorsque les populations savent à quoi elles peuvent s'attendre, elles établissent des comportements raisonnés ayant pour finalité la préparation aux risques. Tandis que dans la situation où la catastrophe arrive par effet de surprise, la réaction des populations est immédiate, automatique, voire instinctive. Le zonage de la catastrophe est un second facteur essentiel dans l'orientation des réactions, la distance à l'égard de la zone d'impact où s'est produite la catastrophe influence l'empreinte spatiale et la réactivité des individus. Les différentes variables comme la résistance physique, l'âge, les expériences, les

connaissances, les croyances et les motivations sont également déterminant dans les réactions individuelles.

L'enquête menée par Patrick Peretti-Watel (2005) sur les comportements face aux risques, compare la rationalité face aux risques à la théorie de « l'homo oeconomicus ». Dans les deux cas, les individus sont capables d'analyser les situations dans lesquelles ils se trouvent et d'agir de sorte à maximiser leur satisfaction et leur intérêt personnel, y compris face aux risques (2005 : 389). Les individus, en raison de leurs dépendances sanitaires, sociales et financières, peuvent être amenés à défendre et servir leurs intérêts quitte à se confronter aux risques. Peretti-Watel dévoile les marqueurs sociaux de la culture du risque qui influencent les choix d'action des individus et populations. L'origine sociale, les conditions de vie passées et présentes, l'âge, le sexe, la structure du ménage jouent un rôle central dans les perceptions et attitudes à l'égard du risque et de l'avenir à l'échelle individuelle. La société, les groupes d'appartenance, les normes et les règles influencent la perception du risque à l'échelle collective. Les individus ne perçoivent pas un même événement de la même façon en raison des écarts culturels.

Le caractère volontaire et délibéré de certains risques est jugé plus acceptable comparé aux risques subis. Les individus volontairement engagés dans une activité sont prêts à courir des risques. Il s'agit ainsi de risques délibérés ou acceptés pour satisfaire un intérêt personnel d'ordre psychologique, social ou économique. Par exemple, les habitants des zones inondables, lorsqu'ils continuent à occuper ces zones à risque, acceptent de subir les conséquences néfastes de ce choix lié la plupart du temps aux contraintes socio-économiques. Cette vision peut indirectement se rattacher à l'idée de désigner les victimes comme les responsables de ce qu'il leur arrive, et de dénoncer certains comportements susceptibles de créer des dangers, même si les risques sont non-maîtrisés et subis. Les préférences révèlent une hétérogénéité à l'échelle de comparaison des attitudes face aux risques encourus. Cela dit, cette hétérogénéité des comportements est davantage liée aux vulnérabilités ressenties face aux risques. Ainsi, une inégalité apparaît dans le contexte du traitement des risques, entre ceux qui subissent les risques et ceux qui ont les moyens de s'y soumettre ou non. Il est possible d'effectuer une sélection et une hiérarchisation des risques en fonction des distinctions entre risques pris et subis, risques proches et lointains, risques individuels et collectifs, risques identifiés et menaces.

Denis Duclos explique que les individus s'adaptent que lentement aux changements, et la recherche de sécurité évolue vers une routinisation des méthodes de prévention adoptées

évitant le développement de nouvelles stratégies face à chaque situation (dans Fabiani et Theys, 1987 : 41). Mais ce calcul rationnel valable pour d'autres formes de risque, n'est plus applicable ou difficilement applicable dans le cas des nouveaux risques technologiques et écologiques, en raison de leurs caractères irréversibles, imprévisibles et peu familiers (Peretti-Watel, 2010 : 39). Ainsi, les individus ont besoin d'accorder leur confiance aux acteurs se posant comme les gestionnaires des risques et des crises (experts et décideurs).

La gestion collective des risques rencontre des limites liées à l'insuffisance des connaissances, à l'efficacité et au coût des mesures à appliquer. Lorsque les mesures sont inadaptées, insuffisantes, trop coûteuses, le risque devient rationnellement acceptable (Gilbert, 2003). Alors, comme c'était le cas pour les réactions individuelles aux risques en général, les formes de mobilisation des populations face aux risques de catastrophe ne relèvent pas uniquement du registre rationnel, mais sont influencées par les différents facteurs sociaux, économiques, politiques, environnementaux.

3. Polarisation politique, économique et sociale autour des débats sur les risques.

La « culture du risque » n'est pas construite objectivement. Les effets d'une catastrophe sont le plus souvent invisibles, incertains, diffus et décalés dans le temps. Les informations sur les risques et catastrophes servent à éveiller la mémoire collective et à éclairer le sens des évolutions ultérieures. La sélection de ces informations véhiculées et les moyens de prévention des risques est soumise aux stratégies des groupes dominants.

Les autorités politiques sont au cœur de la gestion des risques. La sensibilisation d'un public non initié aux risques majeurs soulève des difficultés à prendre en considération par les acteurs mandatés pour intervenir sur les risques. Patrick Theys explique la réticence des autorités publiques à l'idée d'évoquer, d'annoncer ce qui est indéfinissable et socialement mal accepté, de peur que l'information ne cause plus de dommages que le risque lui-même (1987 : 23). Lorsqu'il est impossible de connaître les causes ou les effets des risques encourus, les responsables sont amenées à procéder à des ajustements, voire à des arbitrages dans la perception que le public peut avoir des risques encourus, afin d'éviter les paniques et les terreurs. Les pratiques des politiques à l'égard des risques ne relèvent pas uniquement de la recherche de sécurité. Claude Gilbert parle d'un écart enregistré entre la gravité des risques

établie par les experts scientifiques, reconnue par les autorités publiques et perçue par le public, qui permet de définir des priorités dans le processus de mise en sécurité (2003 : 59). Les autorités politiques défendent avant tout les intérêts et logiques d'ordre économique, au détriment de l'intérêt général. Dès lors, elles développent des stratégies multiples comprenant aussi bien les tentatives d'évitement, de report, de négation des risques, que l'instrumentalisation des risques à des fins politiques. Dans certains cas, il est même question d'exploiter la peur pour légitimer certaines pratiques sources de réactions. Ulrich Beck écrit que la société industrielle exploite économiquement les risques qu'elle déclenche, produit les situations de menace et le potentiel politique de la société du risque (2008 : 42)

Les médias parviennent à influencer la reconstruction des situations de catastrophe. Theys écrit que ce sont les médias qui à travers leurs diffusions, ont le pouvoir de rendre banal ou spectaculaire une catastrophe, ont le pouvoir de pencher la balance vers telle ou telle autre interprétation des catastrophes ou des risques en convoquant tels ou tels autres experts (1987 : 24). Mais, surtout, les médias peuvent amplifier les crises ou intensifier les risques en relayant les peurs, les inquiétudes, les rumeurs (Gilbert, 2003 : 60). Ils ont donc une influence déterminante sur la manière dont une réalité est montrée et sur la manière dont les mesures de prévention sont organisées.

Nos savoirs, souvent incomplètes, provisoires et sujets à des discussions, nous accompagnent dans nos prises de décisions. Les experts participent au travail d'orientation de ces décisions en diminuant l'incertitude. Ils sont souvent dépendants financièrement ou pour leur notoriété et ne peuvent se permettre d'infléchir leurs positions par des constats contradictoires aux intérêts des groupes dominants. Ils seront amenés dans certaines situations critiques, à nuancer, durcir ou adoucir leurs propos. Ou bien inversement, les savants engagés dans la dénonciation de risques majeurs, tels que les conséquences indésirables du changement climatique (CC), arrivent par l'appui des faits physiques observables à influencer les sociétés au niveau international. Ces derniers désireux de mettre en garde l'opinion publique face aux risques sont nommés aujourd'hui comme des « lanceurs d'alerte ». Ainsi, Dupuy compare la science à un champ de bataille où les conflits dépendent des seuls rapports de force (2002 : 29).

Julien Langumier qui a analysé les dispositifs institutionnels de concertation et les dynamiques de mobilisations locales, constate que la « culture du risque » devient un registre légitime d'expression des populations pour dialoguer avec les autorités locales (Langumier et Revet, 2013). La société civile se sert de diverses sources d'expertise pour dénoncer les

problèmes à intégrer dans les politiques, inciter les gestionnaires des risques à procéder à des expertises, ou encore contester les conséquences des actions établies en termes de dispositif de sécurité. Les mobilisations collectives se présentent comme des moyens qui déclenchent les débats publics et obligent les autorités publiques à assumer leur responsabilité à l'égard de la protection des populations et de l'environnement. Les risques deviennent ainsi le nouveau terrain des luttes sociales et politiques.

Conclusion :

Pour conclure sur ces différents apports sociologiques sur les risques, les différentes approches caractérisent la société de la seconde modernité, désignée aussi par les expressions de « société du risque » (Beck, 1986, 2008) ou « société vulnérable » (Fabiani et Theys, 1987), par l'incertitude qui déstabilise toutes les institutions établies. En associant risque et réflexivité, ils ont montré que la peur et la recherche de sécurité mettent au premier plan les préoccupations liées à la maîtrise des risques. Il faut préparer les personnes et les organisations aux situations de crise et aux risques de catastrophe en général, d'où apparaissent des modes d'organisation différenciés pour survivre aux menaces destructrices. Mais depuis la fin des années 1990, le CC est le nouveau marqueur de la société post-moderne. Les risques de catastrophe s'inscrivent dorénavant dans le cadre du réchauffement climatique accéléré et concernent un avenir proche. Les risques se généralisent, les catastrophes environnementales s'intensifient et se multiplient. Ce qui rend la gestion des risques une affaire de première importance. Les façons de penser et d'agir subissent des transformations radicales et accélérées. Dans ce sens, les chercheurs en sciences sociales interrogent la préparation sociale aux catastrophes, l'aptitude à s'en protéger et à s'en relever. Les solutions face aux risques, aux crises, aux catastrophes sont les fruits d'efforts collectifs émis par différents groupes d'acteurs.

Mais l'adaptation des populations humaines aux risques de catastrophe soulève des contraintes sociales et des complexités territoriales. L'impuissance des hommes face aux nouvelles menaces planétaires conduit nos sociétés contemporaines vers une nouvelle conception du monde centrée sur la durabilité. En plus des questions scientifiques et techniques, des questions économiques (le coût des catastrophes), des questions d'information (les médias

prennent une place de plus en plus déterminante dans la construction des crises), des questions politiques (surtout dans la prévention des risques) et des questions sociales se sont ajoutées à l'analyse des crises. En particulier, la peur face aux catastrophes majeures et aux risques soulèvent les enjeux liés à « l'habiter » et la recherche de sécurité en milieu urbain. L'actuel adoption de la notion de résilience est davantage située en milieu urbain. Les villes constituent des systèmes exposés à des risques de catastrophe. Le risque devient un facteur apparent des projets d'aménagement urbain, et les nouvelles configurations territoriales contribuent à discuter de la gestion des risques en milieu urbain. Bruno Barroca (2012) évoque des « projets résilients » dans le cadre du développement urbain durable visant l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines.

L'intérêt d'avoir privilégié un passage sur une approche théorique des risques contemporains est tout simplement de vouloir retrouver ce schéma théorique sur un exemple empirique, celui de la Turquie.

Chapitre 2 :

Les risques et catastrophes en Turquie

« Tout se passe comme si, simultanément, nous pouvions et ne pouvions ni l'ignorer, ni l'éviter ; une étrange dialectique de la puissance et de l'impuissance semble marquer notre présent ».

Frédéric Worms (2006)

Comme mentionné dans la première partie, la population mondiale vit majoritairement en ville. L'étude des risques de catastrophe en milieu urbain permet de montrer la part de responsabilité incontestable des sociétés modernes dans la relation aléa/vulnérabilité. En d'autres termes, les sociétés humaines préparent un terrain plus ou moins disposé à provoquer des catastrophes, ou du moins renforcer ou diminuer les conséquences d'une catastrophe environnementale. La croissance démographique des villes s'accompagne d'un étalement urbain et d'une augmentation de l'exposition aux aléas divers (Barroca et al., 2012). Les risques de catastrophe naturelle en milieu urbain nécessitent alors une vigilance multipliée en raison de la densité urbaine source de pertes humaines, matérielles et économiques plus importantes.

La Turquie, où actuellement plus de 90% de la population totale occupent les villes, est exposée à des catastrophes majeures d'origine naturelle ou humaine. Les facteurs comme la croissance rapide de la population, l'urbanisation accélérée et non planifiée, les dommages intenses causés par l'industrialisation rapide et les progrès technologiques, la structure géologique, les caractéristiques climatiques de ce pays ont fortement contribué à l'augmentation du nombre des catastrophes en Turquie (Gökçe et al., 2008). En particulier, les tremblements de terre continuent à menacer une grande partie de la Turquie.

La prise de conscience des risques de catastrophe a alimenté les dynamiques institutionnelles à l'égard de la protection de la population turque. Pour comprendre comment les responsables institutionnelles s'emparent de la question des risques de catastrophe majeures en Turquie et en particulier à l'échelle de la ville d'Istanbul, ce passage propose de faire l'inventaire des catastrophes vécues et des risques de catastrophe encourus en Turquie, et de réfléchir sur leurs impacts pour la conscience collective, avant de passer à l'analyse de la gestion des risques de catastrophe développée par les pouvoirs publics turcs.

I. Le profil de la Turquie en termes de catastrophes :

Le classement du *World Risk Index* 2011 (WRI) a placé la Turquie en 111^{ème} position parmi les 171 pays, avec un indice mondial de risque de 5,38. En 2016, la Turquie n'a que bougé de quelques places pour arriver au 106^{ème} rang avec 5,20 de WRI. Le taux de vulnérabilité de la Turquie est moyen avec 42,44 %, mais son taux d'exposition aux risques majeurs est de 12,25% et son absence de capacité en termes d'adaptation aux aléas est de 69,11% (UNU-EHS, 2016 : 65). Dans l'établissement de ces chiffres, il a fallu être attentif à la densité démographique, aux caractéristiques géologiques (menaces de sécheresse, d'élévation du niveau de mer, sismique, météorologique, etc.), au PIB de chaque pays, aux dispositifs d'alerte et d'intervention d'urgence. Et suivant l'Indice de risque INFORM (résultats de 2016), la Turquie a été placée au 40^{ème} rang du classement fait entre 191 pays, avec 4,7 points sur 10 pour la note de risque INFORM, 4,9 sur 10 pour la note de vulnérabilité et 3,3 point pour la note liée à la capacité d'adaptation aux risques de catastrophe (INFORM, 2016). Et en termes d'évolution des risques, la Turquie fait partie des 10 pays avec une tendance à la hausse de leurs risques. Ainsi, ces indicateurs internationaux placent la Turquie de 2016 parmi les pays dont le niveau de risque est élevé et disposant d'une faible capacité d'adaptation aux risques de catastrophe majeures.

1. Données générales sur les catastrophes survenues en Turquie (1950-2015) :

L'Autorité de la Gestion des Urgences et des Catastrophes (*Afet ve Acil Durum Başkanlığı*, AFAD), en Turquie, a édité un lexique annoté sur la gestion des catastrophes en Novembre 2014. Dans lequel, les catastrophes sont définies comme des événements naturels, technologiques ou anthropiques causant des pertes matérielles, économiques et sociales pour la société dans son ensemble, provoquant une perturbation pour la vie quotidienne et les activités humaines, contre lesquels les communautés affectées ne sont pas suffisamment résistantes (AFAD, 2014/a : 23). Cette définition intègre en son sein les catastrophes d'origine naturelle, technologique et anthropique. Mais, le projet d'inventaire des données sur les catastrophes en Turquie, réalisé par la Direction Générale des Catastrophes (*Afet İşleri Genel Müdürlüğü*, AIGM), sous la direction de Oktay Gökçe, Şenay Özden et Ahmet Demir (2008), et soutenu par le Ministère des Travaux publics et du Logement (*T.C. Bayındırlık ve Iskan Bakanlığı*), qui a recensé les catastrophes en Turquie entre les années 1950 et 2008, montre qu'il est majoritairement question de catastrophes naturelles.

La Turquie a été frappée par de nombreuses catastrophes aux dommages humaines et matériels irréversibles. L'inventaire de l'AIGM pour la période de 1950 à 2008, compte un total de 29 807 catastrophes faisant 284 996 « victimes de catastrophes » (« *afetzedede* »), toutes catégories confondues¹. Ces pertes humaines sont occasionnées en grande partie par les tremblements de terre (55%), les glissements de terrain (21%), les inondations (8%), les chutes de rochers (7%) et les avalanches (2%) (Gökçe et al., 2008 : 10). Sur le plan des infrastructures, entre 1950 et 2008, 35 741 unités résidentielles, soit 43,75% des unités résidentielles du pays, ont été touchés au moins par une catastrophe. Ces dommages ont été occasionnés à 15,31% par les glissements de terrain, à 11,03% par des tremblements de terre, à 8,18% par des inondations, à 4,69% par des chutes de rochers et à 1,69% par des avalanches (Gökçe et al., 2008). Et au niveau de la répartition géographique, suivant ce même rapport de l'AIGM, les régions qui ont subi le plus grand nombre de catastrophes sont Erzurum, Trabzon, Bingöl, Rize, Tunceli, etc. (situés pour la plupart dans le Nord-Est du pays). Les régions où les catastrophes ont fait le plus de sinistrés, sont Kocaeli, Erzurum, Bingöl, Sakarya, Düzce, Van, etc. (pertes liées surtout aux

¹ Ici, l'AIGM utilise le terme de « *afetzedede* » pour qualifier les personnes dont l'habitat a été détruit, voire gravement endommagé, ou susceptible de l'être en raison d'une quelconque catastrophe (Gökçe et al., 2008 : 8). Cette définition est limitée aux dégâts matériels occasionnés par les catastrophes. Le lexique de l'AFAD en donne une définition bien moins délimitée. Un « *afetzedede* » est une personne ayant subi ou pouvant subir des dommages physiques, sociaux et économiques par l'occurrence d'une catastrophe (2014/a : 36). Il s'agit tout simplement des personnes touchées par une catastrophe.

tremblements de terre)¹. Şükrü Ersoy, qui s'est chargé des trois derniers rapports annuels sur les catastrophes naturelles survenues en Turquie et dans le monde, vient compléter les données sur les catastrophes en Turquie avec les chiffres enregistrés pour les catastrophes survenues entre 2005 et 2014. Au cours de ces 10 ans, le nombre de personnes périées en raison des catastrophes naturelles est égal à 2 451 et le nombre de personnes en vie mais touchées par ces évènements atteint 156 142 (Ersoy, 2016 : 6). Rien que pour l'année 2016 considérée comme relativement calme, la Turquie a subi plus de 255 catastrophes², faisant 83 décès et plus de 49 blessés (Ersoy, 2017).

2. Les catastrophes majeures en Turquie :

Les données résumant les impacts humaines et matérielles des catastrophes survenues en Turquie durant le dernier demi-siècle, permettent de distinguer principalement cinq types de catastrophes majeures frappant le territoire turc. A savoir les tremblements de terre, les glissements de terrain, les inondations, les chutes de rochers et les avalanches, que l'on peut intégrer au sein de deux sous-groupes de catastrophes naturelles : les catastrophes géophysiques (séismes) et les catastrophes hydrométéorologiques (inondations, glissements de terrain, chutes de rochers et avalanches).

a. Les catastrophes géophysiques :

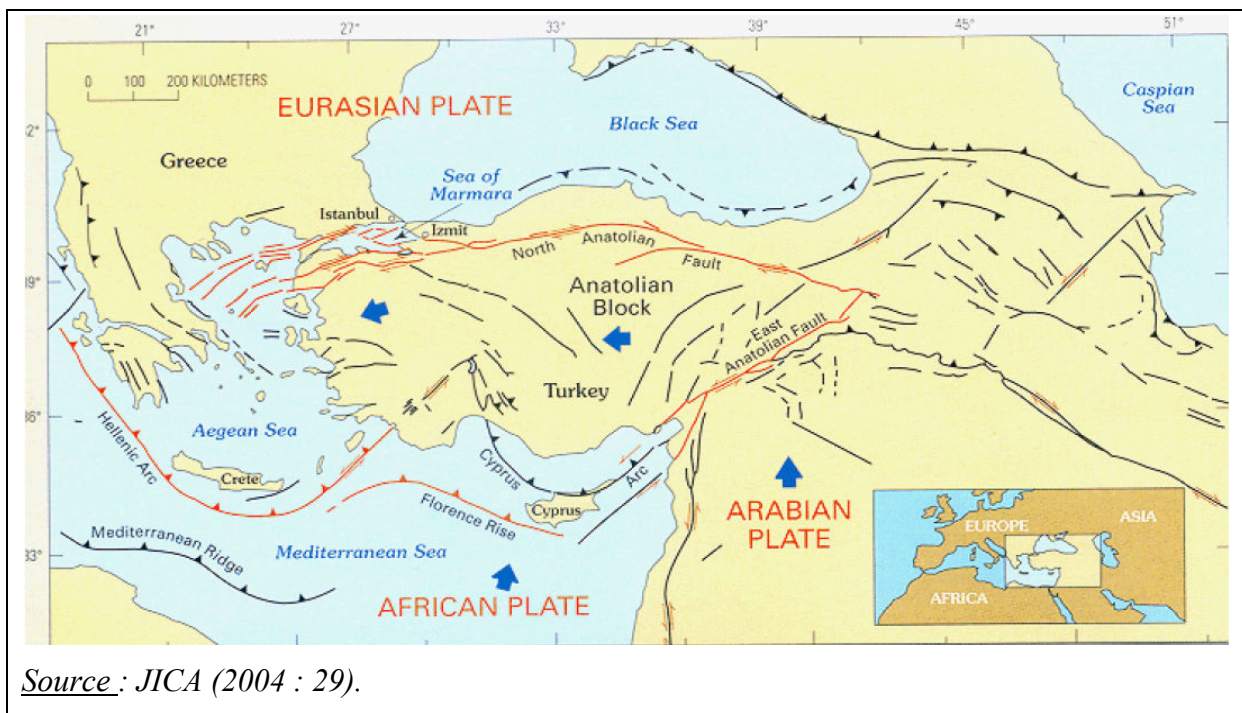
Les tremblements de terre (*depremler*), qui renvoient aux secousses et déformations brusques de l'écorce terrestre se traduisant par des vibrations du sol à partir d'un épiceutre, constituent l'une des catastrophes les plus meurtrières sur la planète. La Turquie est située sur l'une des zones sismiques les plus actives du monde, Méditerranée-Alpes-Himalaya, et traversée par trois réseaux de failles coulissantes. La faille Nord-anatolienne (*Kuzey Anadolu Fay Hattı*), qui démarre par le Golf de Saroz et s'étend jusqu'au nord du lac de Van, en traversant la mer de Marmara et les montagnes nord-anatoliennes sur 1500 km. La faille Est-anatolienne (*Doğu Anadolu Fay Hattı*), démarre de la région de Hatay, passe par les Taurus sur

¹ La répartition géographique des catastrophes sera davantage étayée dans les parties qui vont traiter des types de catastrophes survenues en Turquie.

² Soit, 81 inondations, 65 glissements de terrain, 33 tempêtes et vents violents, 24 foudres, 3 avalanches, 1 chute de neige excessive, 14 noyades, 3 chutes de météorites, 1 effondrement, 2 chaleurs excessives (Ersoy, 2017 : 12).

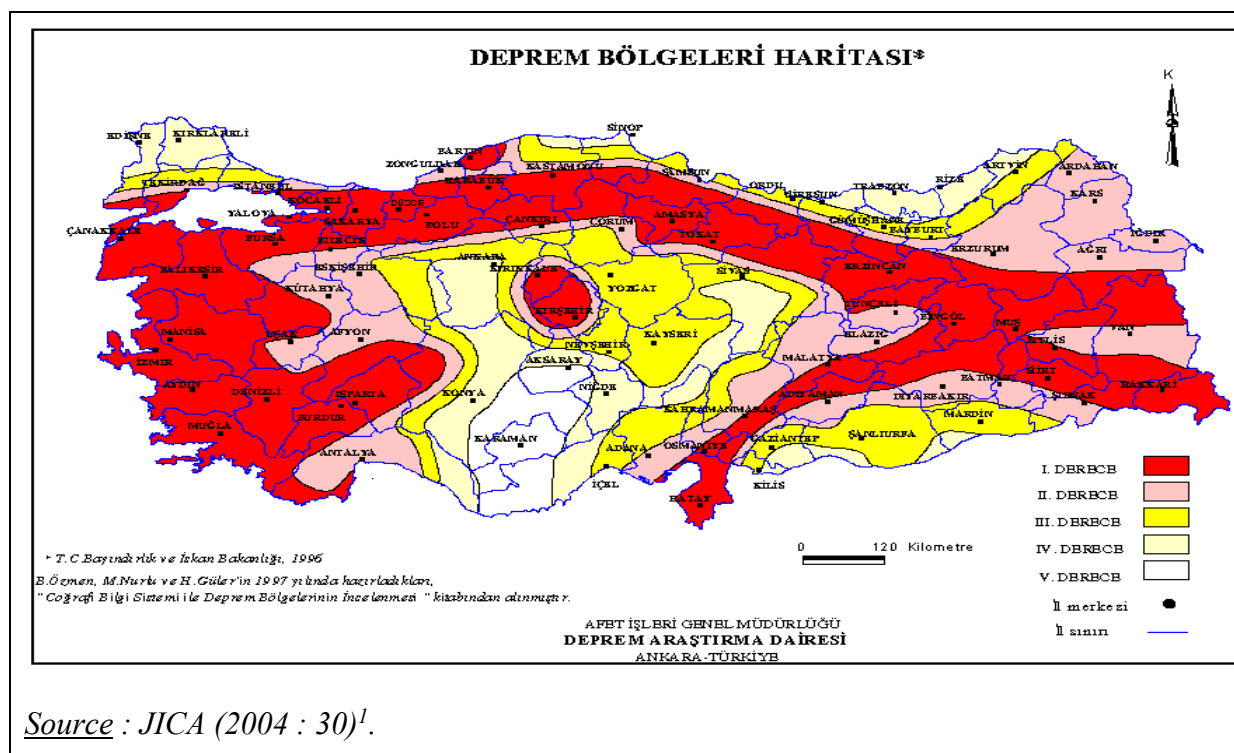
la bordure sud-est du plateau anatolien pour atteindre le sud du lac de Van. Et la faille de l'Anatolie occidentale (*Bati Anadolu Fay Hatti*), qui se compose de plusieurs lignes de failles et longe la région égéenne du nord au sud. Le pays se voit menacer par le mouvement des plaques tectoniques de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, par lesquelles il se trouve encerclé (Carte 3). 93% de la superficie de la Turquie se trouve sur des zones sismiques, avec 66 % sur des zones sismiques de premier (en rouge sur la carte) et deuxième degrés (Carte 4). En raison de cette formation géologique, les 98% de la population turque vivent sous la menace de séismes destructeurs, dont le risque d'occurrence annuel est de 63% (JICA, 2004).

Carte 3: les lignes de failles en Turquie



Source : JICA (2004 : 29).

Carte 4 La carte des zones sismiques de la Turquie*

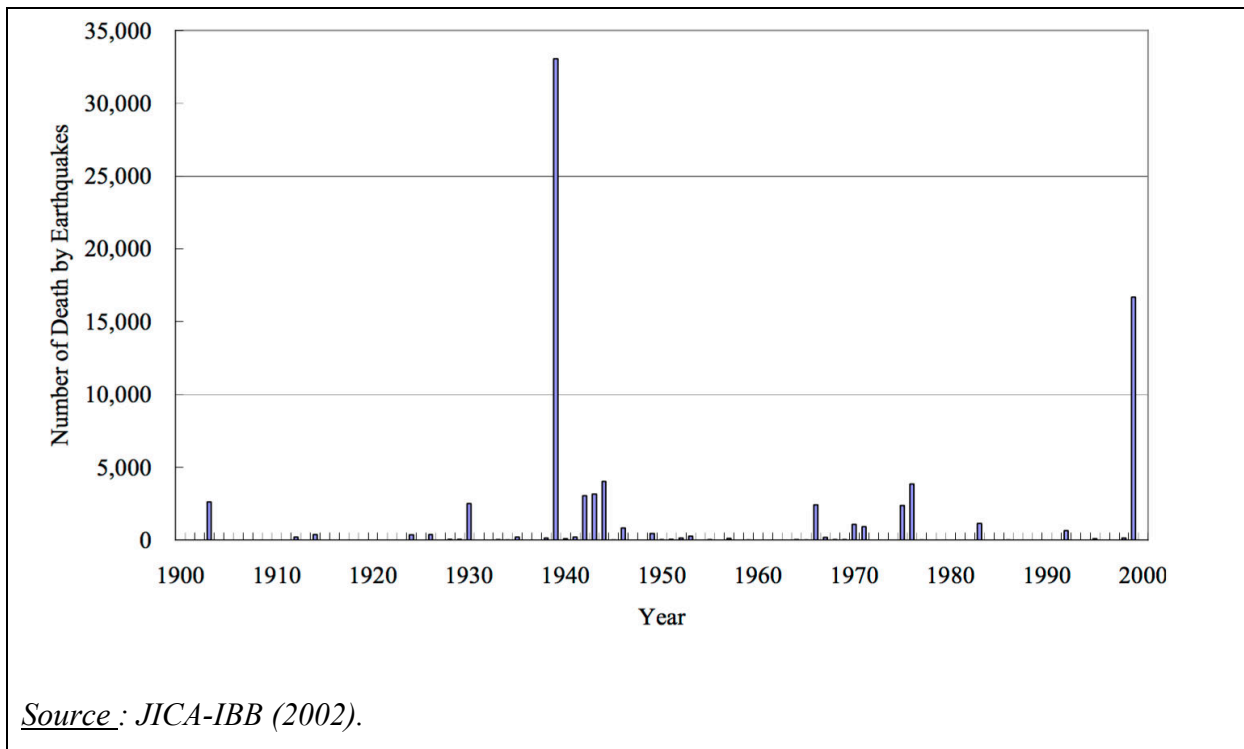


Source : JICA (2004 : 30)¹.

Entre 1900 et 2012, il y a eu 157 séismes majeurs, faisant 93 107 morts et 571 370 bâtiments détruits ou lourdement endommagés (Graphique 1). Parmi ces séismes, il faut évoquer en particulier les séismes de Erzincan (1939) et de Gölcük-Kocaeli (le premier séisme de Marmara de 1999), qui à eux seuls comptent pratiquement la moitié des dommages et pertes précédemment évoqués. Le séisme de Erzincan a provoqué 116 720 bâtiments lourdement endommagés et 32 962 personnes décédées. Et celui de Gölcük-Kocaeli a fait un total de 66 441 bâtiments lourdement endommagés et 17 408 morts (TMMOB-MMO, 2012 : 8).

¹ Cette carte a été réalisée par Bülent Özmen, Murat Nurlu, Hüseyin Güler (1997), dans le cadre d'une étude portant sur les zones sismiques et soutenu par le Ministère du Logement et des Travaux publics (Bayındırlık ve İskan Bakanlığı, BIB). Elle présente les zones sismiques allant du 1^{er} degré (zones rouges) au 5^{ème} degré (zones blanches).

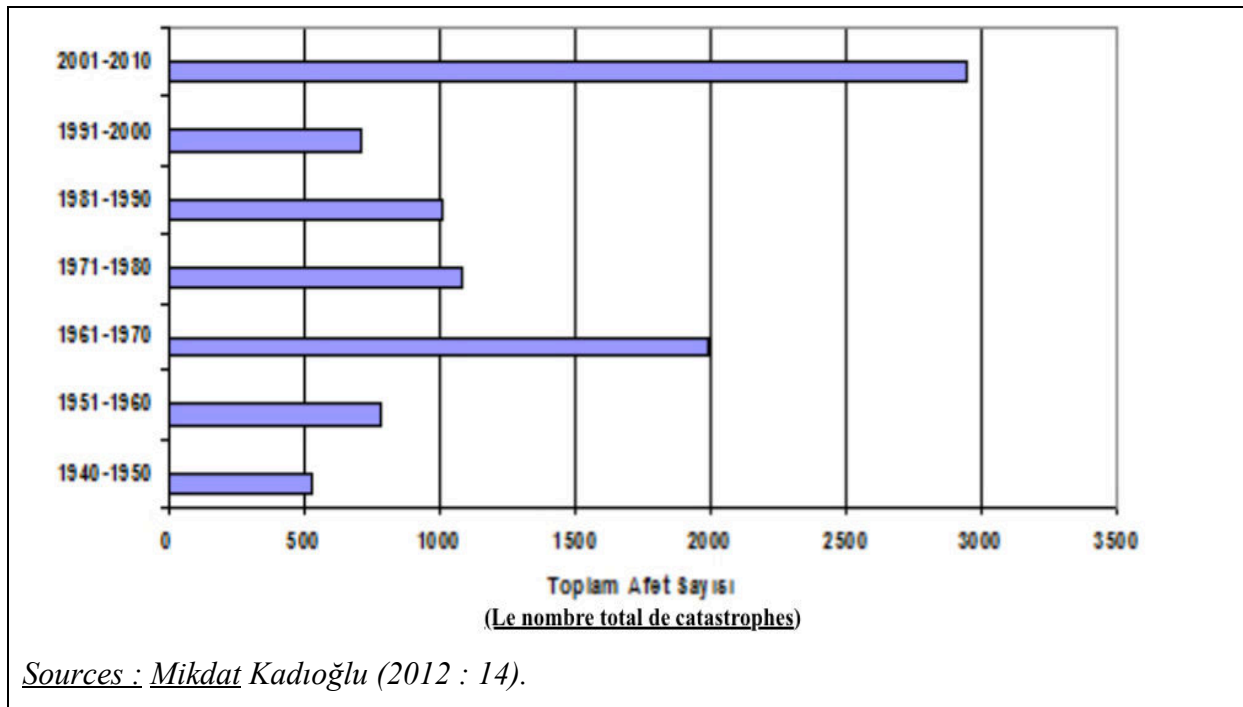
Graphique 1 : Le nombre de décès dans les séismes survenus en Turquie



b. Les catastrophes hydrométéorologiques :

Le CC joue un rôle de plus en plus important dans la croissance des problèmes environnementaux précédemment quantifiés et affectant la vie en société turque de manière négative. En effet, en raison du réchauffement planétaire, qui correspond à une hausse globale des températures, la Turquie a commencé à être dominée par un climat chaud et sec similaire au climat tropical désertique. Ces dernières années, ce changement a provoqué la croissance en nombre et en intensité des pluies diluviennes et des tempêtes de vent, à l'origine des inondations et des glissements de terrain, ainsi que la sécheresse apportant avec soi les incendies de forêt, les canicules, la pénurie en eau, l'érosion des sols, la désertification des terres, etc., Notamment, suivant le rapport préparé par le professeur Mikdat Kadioğlu (2012), les catastrophes naturelles à caractère météorologique en Turquie, ont connu une forte croissance à partir des années 2000 (Graphique 2).

Graphique 2 : Variation du nombre de catastrophes météorologiques survenues en Turquie, tous les 10 ans entre 1940 et 2010



De plus dans ce même rapport, le professeur Mikdat Kadioğlu, se reposant sur les données du GIEC RE4 (Rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de 2007) et de la Banque Mondiale (2009), a effectué un bilan des effets attendus des CC sur la Turquie, qu'il estime très vulnérable, au cours du 21^{ème} siècle. Le rapport GIEC RE4 prévoit des périodes de sécheresses, des vagues de chaleur et des feux de forêts plus fréquents, plus sévères et à des durées prolongées. La réduction des précipitations en Europe du Sud, y compris la Turquie, peut avoir des effets très négatifs sur l'agriculture en raison de la forte diminution des ressources en eau, en particulier avec la réduction du niveau des eaux souterraines, et de la sécheresse. Avec le croissant manque en eau, les dessèchements des arbres et les feux de forêts déjà visibles dans la région égéenne augmenteront. Les phénomènes météorologiques violents devraient croître en nombre et en intensité, tels que les brefs épisodes de fortes pluies provoquant des inondations urbaines et des crues soudaines. Et suivant les études de la BM, à la fin du 21^{ème} siècle, la Turquie sera le 3^{ème} pays le plus exposé aux phénomènes météorologiques extrêmes en Europe et Asie centrale (Kadioğlu, 2012 : 18).

Les inondations :

Les inondations, liées en grande partie aux caractéristiques météorologiques, topographiques et à l'aménagement des territoires, tels que les fortes pluies, les hautes pentes, les zones arides ou semi-arides, l'érosion, la déforestation, correspondent à la deuxième catégorie de catastrophes causant le plus grand nombre de pertes matérielles en Turquie. En particulier, les plans d'aménagements qui ne prêtent attention aux caractéristiques météorologiques et hydrogéologiques de l'espace urbanisé, provoquent de grandes pertes humaines, matérielles et économiques. Le rapport du JICA de 2004 explique l'augmentation des dommages causés par les inondations à une urbanisation croissante dans le pays. L'occupation excessive des sols et l'insuffisance des systèmes de drainage dans les villes diminuent la capacité d'absorption des eaux de pluies et provoquent ainsi des inondations aux dommages conséquents. Ce même rapport, la JICA a dénoncé l'emplacement problématique des grands barrages en Turquie, situés la plupart du temps dans des zones à fort risque sismique. Ceci signifie qu'un séisme majeur dans ces zones peut déclencher des inondations importantes (JICA, 2004 : 33), soit engendrer ce que Damienne Provitolo (2005) appelle « l'effet domino ». Cette situation couplée avec le réchauffement climatique explique l'apparition de plus en plus fréquente de ce type d'évènement. Suivant les données de l'AIGM, entre 1950 et 2008, la Turquie a connu 4 067 inondations, dans l'ensemble de ses régions, mis à part Kırklareli, faisant 22 157 sinistrés et dégradant 2 924 habitations (Gökçe et all., 2009 : 37-38). Les bassins versants de Kızılırmak, de Yeşilirmak, de l'Euphrate et de l'Est de la Mer Noire, forment les bassins connaissant le plus grand nombre d'inondations. Quant aux bassins du lac de Van, de Ceyhan et Seyhan, ainsi que le bassin d'Aras concentrent les inondations faisant le plus de sinistrés.

Les glissements de terrain :

En Turquie, après les tremblements de terre, les glissements de terrain sont les catastrophes les plus fréquentes, avec le potentiel de causer d'importants dommages et sur l'ensemble du territoire (Özşahin, 2013). Des raisons à la fois à caractère naturel et humain sont à l'origine de ce type de catastrophe, à savoir les conditions topographiques, météorologiques, ou urbaines. L'inventaire de la période 1950-2008, a évalué le nombre des glissements de terrain en fonction des régions. La Turquie compte 13 494 glissements de terrain, situés

majoritairement dans les régions aux lignes de failles actives. En particulier, les régions dans le Nord et le Nord-Est recensent le plus de mouvements de terrain, avec Trabzon (1123 cas recensés), Rize (1049 cas recensés), Kastamonu (613 cas recensés), Erzurum (573 cas recensés) et Artvin (471 cas recensés). Ces évènements ont endommagé 5 472 habitations, soit 15,31% du parc de logements en Turquie. En dehors des glissements de terrain, les chutes de rochers constituent l'un des mouvements de masse les plus fréquemment observés en Turquie. Entre 1950 et 2008, il a y eu 2 956 cas enregistrés dans 79 provinces du pays, et en majorité dans les régions caractérisées par un climat continental avec une forte amplitude thermique comme Kayseri, Nevşehir, Niğde, Erzurum et Karaman (Gökçe et all., 2009). Ces catastrophes ont fait 19 422 sinistrés et touché 1703 habitations au total.

Les avalanches :

Toujours tenant compte des études portant sur la période de 1950-2008, la Turquie a été soumise à 731 avalanches dispersées dans 45 provinces de la Turquie. Les régions du Nord et du Nord-Est, ainsi que les parties montagneuses des régions du Sud-Est de l'Anatolie sont les zones dont les conditions topographiques et météorologiques sont les plus favorables à la formation d'avalanches. Notamment, Bitlis est la province la plus exposée avec 203 cas d'avalanches enregistrés par les pouvoirs publics, suivi de Bingöl avec 178 avalanches, de Tunceli avec 117, de Malatya avec 54 et de Erzincan avec 51 avalanches. Le nombre total des victimes touchées par ces avalanches monte à 4 384 personnes.

Les autres catastrophes naturelles :

Emre Özşahin (2013), qui a effectué une analyse plus récente des catastrophes d'origine naturelle en Turquie (1970-2012), dresse un profil plus étendu des catastrophes naturelles majoritairement observées dans le pays. En dehors de celles énumérées ci-dessus, les catastrophes naturelles qui ont provoqué des pertes humaines et matérielles sont les tempêtes et les incendies de forêt. Durant la période considérée, le pays a été confronté à 691 tempêtes endommageant, dont les 64 produits à Elazığ et ayant provoqué 48 décès, 236 blessés et 13 161 personnes affectés par les conséquences. Quant aux incendies de forêt, considérés à la fois comme des catastrophes naturelles et anthropiques, sont fréquents dans les forêts situées en

régions méditerranéennes et égéennes. Notamment, entre 1970 et 2008, il y a eu 1978 incendies de forêts, et en particulier à Antalya où les 269 incendies ont provoqué la mort de 283 individus.

c. *Les catastrophes d'origine humaine en Turquie :*

Outre les catastrophes d'origine naturelle, les catastrophes d'origine humaine, en particulier les catastrophes technologiques (accidents nucléaires, accidents industriels, pollutions, etc.) et les actes violents (conflits armés, attaques terroristes, désobéissance civile, etc.), peuvent perturber l'ordre social et entraîner d'importantes pertes et méritent d'être intégrés dans les catastrophes majeures touchant la Turquie.

Les catastrophes technologiques :

Entre les années 1922 et 2006, la Turquie a subi 105 catastrophes technologiques majeures (avec 17 accidents industrielles et 76 accidents de transport), provoquant 5 310 morts, 3 214 sinistrés et 278 millions de dollars de dommages (Girgin et Yetiş, 2007). L'analyse des données émises par le Système d'information sur les accidents technologiques (*Teknolojik kazalar bilgi sistemi*) relatives aux différents types de catastrophes d'origine technologique, permet d'évoquer une croissance en nombre de ces catastrophes en cette dernière décennie. En particulier, les accidents industriels (feux, explosions, dégagements chimiques, etc.) qui sont les plus fréquemment observés, atteignent en cette dernière décennie une moyenne de 40 à 50 accidents plus ou moins graves par an¹. Le dernier exemple de catastrophes industrielles majeures a été l'explosion minière de Soma le 13 mai 2014, faisant 301 décès. Ce désastre a été considéré comme l'un des plus graves accidents de l'histoire mondiale de l'industrie minière. Le rapport de TMMOB dénonce une importante défaillance de sécurité et qualifie ce drame comme « meurtre » occasionné par l'irresponsabilité des autorités et de l'employeur (TMMOB, 2014).

¹ Voir le site : www.teknolojikkazalar.org.

Les violences humaines :

Le terrorisme, comme les catastrophes naturelles et autres, fait l'objet des défis sécuritaires partout dans le monde et peut intégrer la catégorie des catastrophes majeures d'origine humaine, puisque les attentats terroristes restent inattendus et meurtriers. La Turquie est un pays qui est confrontée à la menace terroriste depuis des décennies. Le rapport de 2013 de la Commission chargée de l'évaluation des droits de l'homme de la Grande Assemblée Nationale de Turquie (*Türkiye Büyük Millet Meclisi, İnsan Haklarını İnceleme Komisyonu*), sur les actes de terreur et de violence, dresse un bilan de 35 576 pertes humaines occasionnées par ces événements entre les années 1980 et 2011, soit 7 918 martyrs, 5 557 civils et 22 101 terroristes (TBMM İnsan Haklarını İnceleme Komisyonu, 2013). Mais sans même aller plus loin dans le temps, les deux dernières années de la Turquie suffisent à témoigner des menaces liées à la violence humaine. Le journal « Diken » a récéncé les 33 attentats à la bombe entre 2015 et 2016, tuant 461 personnes (dont 363 civils) et plus de 2 000 blessés¹.

La structure géologique et les changements météorologiques provoquent une croissance en nombre et en intensité des catastrophes, faisant des dégâts humaines et matérielles inacceptables. Ce point a tracé un portrait chiffré d'une Turquie traversée par des catastrophes majeures, majoritairement des séismes meurtriers, en mettant en évidence à la fois les menaces sur l'intégrité physique des individus et les perturbations de la qualité de vie dans les territoires marqués par les catastrophes. Au cours du dernier siècle, les catastrophes majeures en Turquie ont causé la mort d'environ 87 000 personnes, 210 000 personnes ont été blessées et 651 000 logements ont été fortement endommagés ou détruits (JICA, 2004 : 27). Ces épreuves traversées par ce pays sortent incontestablement du cadre des risques acceptables, voire supportables, et demandent alors une prise en charge des risques pour éviter de se reproduire. Qu'en est-il du portrait de la ville d'Istanbul ?

¹ Diken özel, « Bir buçuk yılda 33 bombalı saldırıda 461 kişi hayatını kaybetti ; 363'ü sivil », publié le 12 décembre 2016 : <http://www.diken.com.tr/bir-bucuk-yilda-33-bombali-saldirida-461-kisi-hayatini-kaybetti-363u-sivil/>. Les acteurs commettant ces actes de terrorisme sont de bords différents, et les cibles sont également diversifiés. Il faut noter que plusieurs attentats ont été revendiqués par l'Etat Islamique (EI ou Daesh), par les Faucons de la liberté au Kurdistan (*Kürdistan Özgürlük Şahinleri, TAK*), ou encore par la Force de défense du peuple (en kurde : *Hêzên Parastina Gel*, HPG ; et en turc : *Halkın Savunma Güçleri*) qui est l'aile armée du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan).

II. Les risques et catastrophes à l'échelle de la ville d'Istanbul :

Les caractéristiques locales d'occurrence d'un désastre peuvent être analysées à différentes échelles : à l'échelle des comportements individuels et à celle des démarches organisationnelles et institutionnelles. Le plus pertinent serait de combiner les deux approches pour comprendre ainsi les capacités des différents acteurs et groupes d'acteurs à anticiper un désastre, à formuler une réponse aux risques identifiés, ou tout simplement à évaluer les vulnérabilités, les risques et les réponses à ces risques. La vulnérabilité aux risques de catastrophe de la Turquie n'est pas uniquement le résultat de sa structure géologique et climatique précédemment évoquée, mais aussi le résultat d'une urbanisation rapide et incontrôlée réduisant la capacité de résistance aux aléas des villes de Turquie, des lacunes liées à la connaissance des risques encourus et à la faiblesse des préparations aux éventualités. Ce passage analyse le rapport de la ville d'Istanbul, la plus peuplée de la Turquie, aux risques et catastrophes majeures.

1. Les risques de catastrophe dans les métropoles :

Thierry Paquot (2015) écrit que les grandes villes mondiales d'aujourd'hui ont été bâties sur des emplacements dangereux, tout comme la ville d'Istanbul disposée en zone sismique ou la ville de Rio de Janeiro qui s'est développée dans des étroites plaines inondables. Avec la mondialisation, ces villes transformées en métropoles mondiales, sont devenues les lieux les plus exposés aux risques de catastrophe et des lieux amplifiant les effets des catastrophes. L'avènement d'une catastrophe dans une métropole peut affecter un plus grand nombre de personnes et de biens, et remettre en cause le développement socio-économique, en raison de la forte densité démographique, l'importance du parc d'habitation liée à une urbanisation accélérée, les importantes infrastructures et la concentration de nombreuses activités de production ou de services en son sein. L'aggravation des risques existants ou l'émergence des nouveaux risques de catastrophe sont d'autant plus marquantes dans les pays en développement qui connaissent une urbanisation explosive et loin d'être contrôlée. En effet, les inégalités sociales urbaines et la pauvreté dans les grandes villes de ces pays poussent les populations défavorisées vers les zones à risque, où se développe des habitats insalubres et précaires renforçant la vulnérabilité (Pech, 2010 : 39). Ainsi, l'addition de ces facteurs de risque rend la relation entre risques et territoires métropolitains très complexe. L'emplacement géographique

de ces villes mondiales, leur taille, leur forte concentration humaines et infrastructurelles, en se combinant, augmentent les contraintes locales et provoquent ce que Damienne Provitolo (2005) appelle un « effet domino », c'est-à-dire l'enchaînement d'évènements catastrophiques de même nature ou différents¹.

Jocelyne Dubois-Maury et Claude Chaline (2002) pensent qu'une catastrophe majeure dans les grandes villes mondiales affecte également son pouvoir, son image et son rayonnement. Les risques sont alors représentés, d'après Dubois-Maury et Chaline, comme un problème politique dont la gestion revient à la charge de ceux qui dirigent les territoires. Suivant cette logique, les évènements aux conséquences dramatiques dévoilent l'inefficacité et l'insuffisance des dispositifs établis pour la gestion des risques, et se traduisent par des pertes humaines, matérielles et économiques. Mais aussi, la survenue de ce type d'évènement remet en cause la qualité de la gouvernance de ces territoires au prestige mondial, et dévalorise l'image projetée par ces derniers. Sylviane Tabarly (2010) énumère les facteurs de vulnérabilité des grandes métropoles : la population peut constituer un facteur de vulnérabilité en fonction de sa densité, sa répartition sur le territoire, la qualité des habitats ; les caractéristiques socio-économiques et culturelles sont également susceptible d'amplifier les effets d'une catastrophe (le niveau de revenus, le niveau des connaissances à l'égard des risques, le niveau d'acceptabilité du risque, etc.) ; et les facteurs socio-politiques, comme l'histoire locale du risque, la maîtrise du foncier, l'efficacité de la gouvernance des risques (législation et stratégies de prévention des risques adaptées), etc. Ainsi, lorsqu'une ville à l'échelle mondiale est confrontée à un désastre, cela voudrait dire qu'elle présente des défaillances au niveau de ces facteurs cités ci-dessus, et ne peut prétendre à répondre aux exigences des sociétés contemporaines, à la recherche d'un confort maximal garantissant sécurité des populations et fonctionnement optimal des activités économiques et de services.

Dans ces circonstances, gérer les risques de catastrophe devient une démarche particulièrement complexe, qui demande une réévaluation à la fois de la gouvernance urbaine et des vulnérabilités locales. Le constat établi sur le coût économique des catastrophes majeures pour les métropoles favorise le penchant des autorités publiques vers la recherche de solutions et la régulation des situations de crise (Pech, 2010). La conception résiliente des villes devient alors la nouvelle orientation des territoires métropolitains, reposant sur une solide

¹ Par exemple, les tremblements de terre provoquent l'écroulement des immeubles, la dégradation des espaces, qui eux provoquent des ruptures de réseaux, des mouvements de panique, parfois même d'autres catastrophes majeures comme des tsunamis, des incendies, des explosions industrielles et technologiques, etc.

connaissance des risques encourus et les modalités de retour à l'état initial. En effet, la résilience urbaine est un facteur de sûreté et de continuité, permettant d'éviter les ruptures de fonctionnement et de maintenir des systèmes établis, comme les réseaux de communication et les grandes infrastructures de transport par exemple (Dubois-Maury, 2012). Dans un premier temps, il s'agit d'identifier les risques et repérer les territoires vulnérables à travers le recours aux événements passés (les impacts à court terme et à long terme, les coûts économiques, les lacunes liées à la gestion, etc.) et aux apports techniques de l'expertise contemporaine (l'intensité, l'occurrence temporelle, etc.). Et ensuite, il convient de développer des mesures de protection appropriées. Les outils à disposition des autorités publiques en charge d'établir la sécurité, sont multiples et varient en fonction des situations et des priorités dans chaque ville.

2. Les risques et catastrophes à Istanbul :

Les derniers séismes fortement ressentis à Istanbul correspondent aux séismes de Marmara de 1999. Ces catastrophes ont provoqué la mort de 976 stambouliotes, ont blessé 5 010 personnes, détruit 74 bâtiments et endommagé 346 autres (Koç, 2006 : 11). A la suite de ces pertes importantes, les collectivités locales, les institutions étatiques, les organisations de la société civile, les milieux universitaires se sont lancés dans l'analyse des risques sismiques et travaillé sur la préparation de plans d'intervention aux risques.

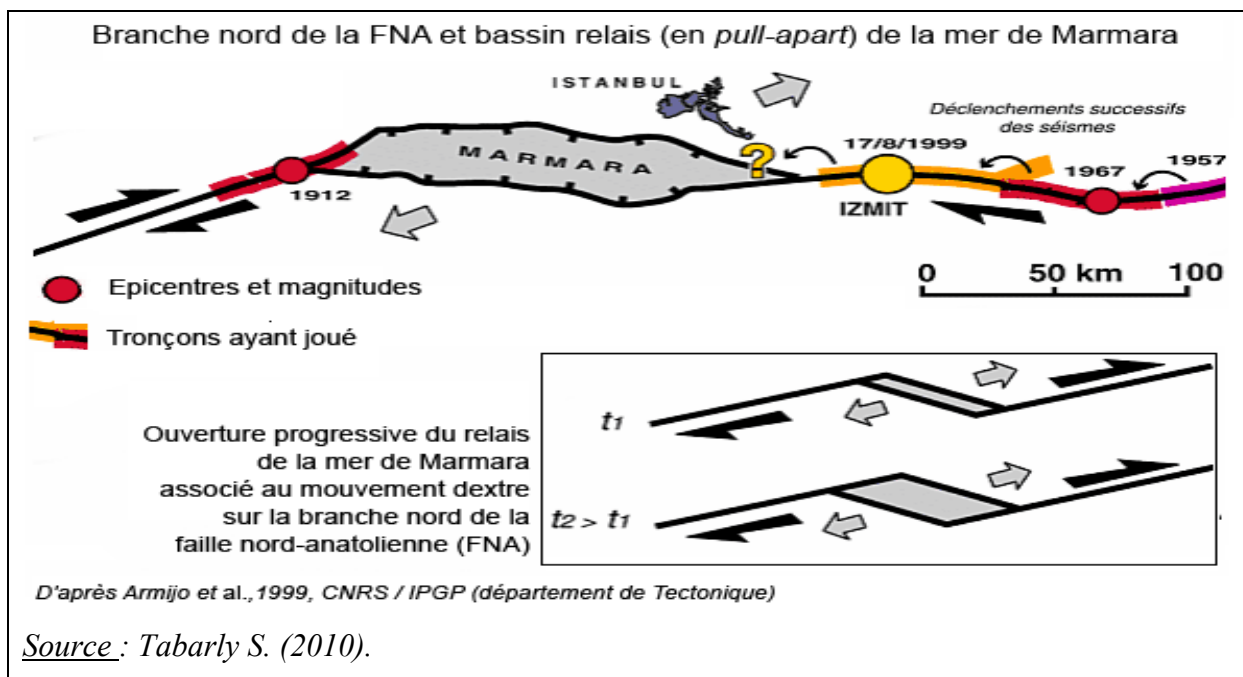
a. Les données relatives aux conditions naturelles de la ville d'Istanbul : particularité du risque sismique

Avant toute chose, les caractéristiques naturelles liées à l'emplacement de la ville d'Istanbul, sont les principaux facteurs de vulnérabilité face aux risques de catastrophe, en particulier pour les risques sismiques. À Istanbul, les tremblements de terre à grande magnitude et aux effets dévastateurs résultent du système de failles situés dans la mer de Marmara et reliés à la faille Nord-anatolienne (FNA) très active sur tout le Nord de la Turquie.

Adoptant une approche probabiliste, l'IBB a procédé à la segmentation de la FNA pour ensuite mesurer les tremblements de terre à grande magnitude pouvant être générés sur chaque segments de la faille, leur périodicité, et le temps écoulé depuis le dernier tremblement de terre

significatif (Carte 5). Istanbul a subi 32 séismes d'ampleur entre les 4^{ème} et 19^{ème} siècles, soit un séisme de magnitude moyenne tous les 50 ans et un séisme de grande magnitude tous les 300 ans. Le dernier séisme majeur de la FNA était celui de 1999, le prochain séisme dévastateur attendu pour Istanbul a 60% de risque d'occurrence dans les 30 ans à venir (IBB, 2009 : 17-18). Dans les 50 prochaines années, la probabilité qu'un séisme majeur se produit dans la région de Marmara est de 90%, soit relativement élevée. Suivant le plan cadre pour la prévention et la mitigation du risque sismique à Istanbul, effectué par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) à la demande de la grande municipalité d'Istanbul (IBB), plusieurs scénarios sont imaginés pour le futur séisme à Istanbul. Ainsi, la magnitude de ce séisme très probable dépasserait les 7 sur l'échelle de Richter, et pourrait provoquer entre 73 000 et 87 000 décès en Turquie (JICA-IBB, 2002).

Carte 5 : La faille Nord-anatolienne au niveau du bassin de la mer de Marmara¹



¹Bien que cette illustration par carte de la FNA ne soit pas produite par l'IBB, elle décrit le processus mis à l'œuvre pour la segmentation de la faille.

b. Les données relatives aux conditions sociales de la ville d'Istanbul :

Les études portant sur les séismes de 1999, révèle que les décès ont été surtout causés par les hauts bâtiments en béton-armé fortement endommagés par les séismes, soit dans environ 20 000 bâtiments à plusieurs étages construits en béton armé, détruits ou fortement endommagés, environ 19 000 décès sont survenus (IBB, 2009 : 169). En effet, le lien entre les pertes humaines et les destructions ou endommagements des ouvrages est indéniable.

Encore aujourd'hui, le stock de bâtiments à Istanbul continue à renforcer la vulnérabilité aux risques de catastrophe. Dans ce sens, le territoire stambouliote s'est urbanisé à une vitesse accélérée empêchant toute maîtrise de cet événement, et chaque période urbanistique a provoqué de nouvelles vulnérabilités. Entre les années 1950-1980, Istanbul a connu une phase de « mal-urbanisation » (*çarpık kentleşme*), évoquée dans la première partie de cette thèse, à l'origine d'un stock important de bâtiments non-conformes aux normes parasismiques, tels que les zones de *gecekondu*. Ces structures présentent des troubles liés aux études de terrain avant construction, aux contrôles et à la supervision des constructions, qui sont tous des facteurs contribuant à l'augmentation des dommages lors d'une catastrophe potentielle.

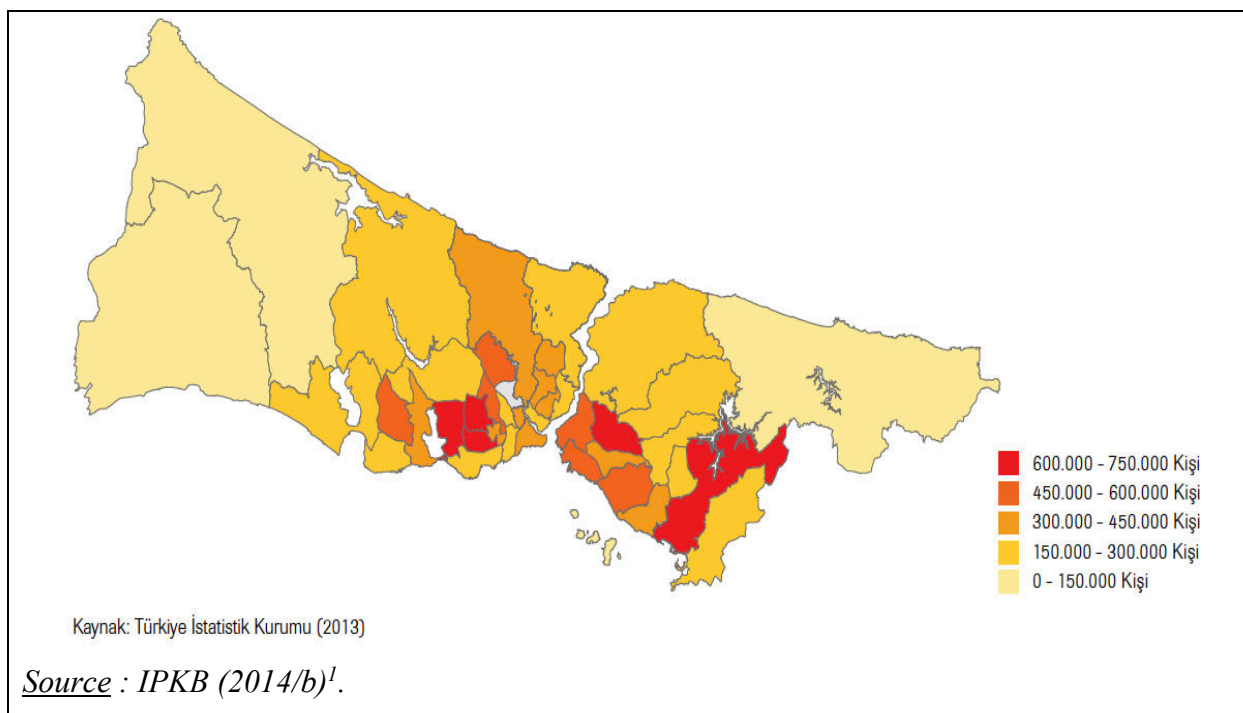
Après 1980, sans même procéder à la résolution du problème des bâtis à risque, avec la reprise partielle dans l'économie et la politique monétaire, les dirigeants stambouliotes ont orienté leurs investissements dans le secteur de la construction de logements suivant la demande croissante (en particulier les immeubles TOKI¹ qui apparaissent un peu partout). Ces bâtiments bénéficiant des techniques de construction parasismiques entraîneraient de nouveaux risques sismiques, cette fois liée à la non-concordance du type de bâtis et du type de sol. Notamment, le système de coffrage de tunnel largement utilisé, apprécié pour sa rapidité de construction et sa résistance aux séismes, ne convient pas aux sols fermes ou rocheux en raison de l'absence de flexibilité provoquant des risques d'endommagement au cours des tremblements de terre (Bulut, 2007 : 364). Cette erreur a été largement commise à Istanbul. La consommation de l'espace est aussi problématique, puisque la proximité entre les bâtis réduit les espaces vides pouvant être utilisés de lieu de refuge en cas de tremblement de terre. Le rapport « Travaux de renforcement et de reconstruction » (*Güçlendirme ve Yeniden Yapım Çalışmaları*) préparé dans le cadre du Projet d'atténuation des risques sismiques à Istanbul (IPKB : 2014/a), remarque que malgré les règlements en vigueur sur les conditions de construction parasismique (développés

¹ L'Administration du Logement Collectif » (TOKI : *Toplu Konut Idaresi*).

en 1975, en 1998 et puis en 2007), ces règlements n'ont pas été respectés dans la construction d'un important stock de bâtiments en Turquie en général.

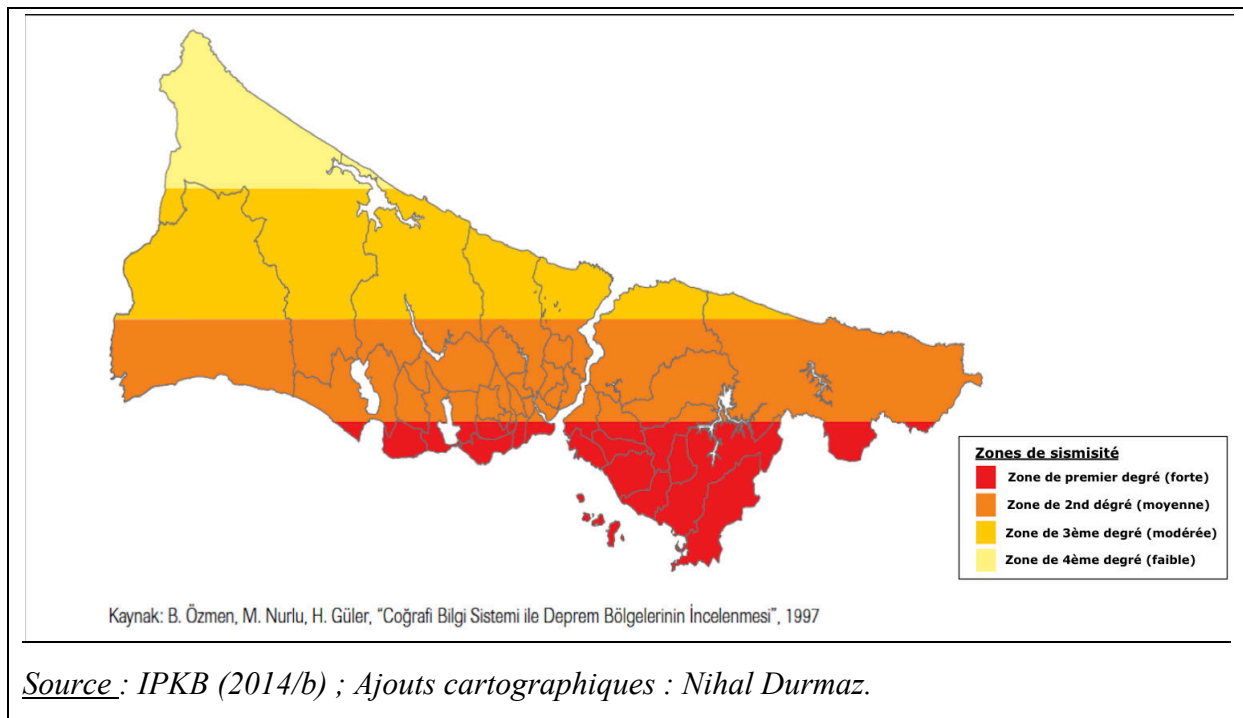
L'aménagement du territoire, les lacunes de planification augmentent conséquemment la vulnérabilité aux risques de catastrophe (Genç, 2007 ; Keleş, 2004). De plus, la forte densité de la population stambouliote vient ajouter une intensité supplémentaire à la vulnérabilité présente. Aujourd'hui, Istanbul fait partie de ces métropoles confrontées à une explosion démographique spectaculaire. Sa population a pratiquement atteint les 15 millions, voire plus en raison de la forte mobilité vers Istanbul (flux touristiques, la migration saisonnière de travail, les réfugiés). Sur une surface totale de 5 313 km², la densité de cette population est de 2786/km². La comparaison graphique de la répartition de la population sur le territoire stambouliote (Carte 6) et des degrés sismicité des différentes zones à Istanbul (Carte 7), permet d'observer une très forte concentration humaine dans les zones de 1^{er} degré, ce qui renvoie à un potentiel de pertes humaines encore plus important.

Carte 6 : La répartition de la population sur le territoire stambouliote



¹ 5^{ème} livret de guide de l'IPKB : Le développement des capacités sociales et formations (*Toplumsal Kapasitenin Geliştirilmesi ve Toplum Eğitimi*).

Carte 7 : Le degré de sismicité des différentes zones à Istanbul



Par ailleurs, dans l'analyse des autres types de risques de catastrophe observables à Istanbul, comme les glissements de terrain ou les inondations, l'urbanisation est un facteur premier. La ville d'Istanbul repose sur un terrain assez accidenté, constitué de plateaux entrecoupés par des cours d'eau aux vallées encaissées qui se jettent vers le Bosphore et la mer de Marmara (Tabarly, 2010). La construction de bâtis autour des cours d'eau et l'insuffisance des systèmes de drainage des eaux pluviales engendrent la croissance continue de crues soudaines et imprévisibles à Istanbul. Notamment, entre les 7 et 13 septembre 2009, Istanbul a connu l'une des inondations les plus violentes de son histoire, 31 personnes ont perdu la vie, 9 personnes ont été portées disparues et une perte économique jugée impossible de compenser (Ersoy, 2014 : 6). Les analyses portées sur cet événement traumatique ont révélé l'inefficacité de la gestion des risques et des catastrophes, la défaillance infrastructurelle, ainsi qu'une urbanisation très problématique ayant permis des implantations sur les zones inondables. Par ailleurs, Jean-François Pérouse, dans son analyse sur les rivières d'Istanbul (2010/d), dénonce la négation pure est simple des fleuves d'Istanbul. Ce dernier explique que les différents cours d'eau assurent une fonction de poubelle. Les déversements des rebuts de chantier et les rejets industriels souvent sans aucun traitement préalable, sources de forte pollution, provoquent des effets-barrages et des inondations. Ou encore, de façon bien plus frappante, Istanbul est

confrontée à l'urbanisation des bassins versants. Les nouvelles constructions urbanistiques se font sur les vallées fluviales, au mépris des risques sismiques, de glissements de terrain et de toutes les réglementations, comme en amont du fleuve Ayamama avec les villes satellites de Başakşehir et d'Oyakkent ou en amont du Kurbağalidere avec la deuxième phase de la ville satellite d'Ataşehir (Pérouse, 2010/d). Il s'agit d'un processus de bétonisation des bassins à l'origine des effets désastreux sur la dynamique des écoulements.

À Istanbul, la vulnérabilité de la population concernée par les catastrophes est essentiellement le résultat des lacunes politiques. La population (quantité, densité, culture du risque), les bâtiments (caractéristiques, emplacement), les systèmes d'infrastructure et la structure socio-économique sont les principaux facteurs de vulnérabilité pouvant accentuer les risques de catastrophe et occasionner de nombreuses pertes dans la zone urbaine stambouliote. Pour Fatma Neval Genç, la raison des grosses pertes liées aux événements désastreux, c'est le « manque de capacité », qui engloberait les insuffisances physiques et techniques, les insuffisances institutionnelles et législatives, et en dernier les insuffisances liées à la structure politique et socio-économique (2007 : 354). Par insuffisances physiques et techniques, il faut entendre les constructions ne respectant pas les normes de sécurité, de moindre qualité, et installées dans les lieux inappropriés (sur les pentes, les lits de cours d'eau, les zones sismiques, ou encore proche des installations dangereuses). Par insuffisance législatives ou juridiques, il faut comprendre prioritairement les constructions illégales (les quartiers de gecekodu), la présence d'habitats dans les lieux interdits, comme à proximité des installations industrielles qui produisent et stockent des substances inflammables et explosives, et qui constituent des risques de catastrophe (explosions technologiques, pollutions, maladies). Bien qu'il existe de nombreuses réglementations concernant la prévention et le contrôle de gecekodu, elles n'éliminent pas le problème, voire ne sont pas respectées et provoquent un vide juridique. Par l'insuffisance institutionnelle, il faut penser aux faiblesses liées à l'organisation préventive et à l'intervention après la survenue des catastrophes. L'insuffisance de la structure politique renvoie en particulier à la négligence des risques de catastrophe, souvent observée dans les mairies d'arrondissement, en particulier visible à travers la construction de bâtis sur les bassins versants. Bien que les catastrophes naturelles soient fréquentes en Turquie, les priorités sont autres. La préparation des catastrophes et la prise de mesures à l'égard des risques restent limitées et secondaires. Et pour terminer les capacités socio-économiques sont insuffisantes pour résister aux catastrophes. Souvent, les quartiers pauvres dans les grandes villes (les quartiers de gecekodu), sont installés sur des zones présentant des risques, à proximité des

zones industrielles ou implantés sur des sols topographiquement inadaptés, et les populations aux moyens limités ne peuvent envisager le déplacement (Uzunçarşılı-Baysal, 2010). Ces populations défavorisées cumulent plusieurs problèmes : la pauvreté, des logements de moindre qualité, des problèmes liés au manque d'infrastructures, des problèmes d'hygiène, des risques de catastrophe.

Ainsi, la connaissance développée à l'égard des catastrophes et l'évaluation des vulnérabilités multiples et des risques d'occurrence des catastrophes en Turquie, rendent la prévention des risques et des catastrophes une nécessité incontournable pour la Turquie en général et pour la métropole stambouliote en particulier. Traiter efficacement les problèmes de catastrophes peut se faire qu'à travers une approche holistique, intégrant les aspects économiques, politiques, sociaux, culturels et environnementaux, avec une participation active des différents groupes d'acteurs (publics et privés). La sensibilisation aux risques de la société est d'une importance prioritaire à ce stade pour faire adhérer la population aux points de vue et démarches des autorités publiques. De nombreux moyens ont été mobilisés pour faire évoluer les représentations collectives des risques et catastrophes, dont certains sont rapidement évoqués ci-dessous.

III. La perception des risques de catastrophe en Turquie :

Les héritages historiques et les connaissances dont disposent les individus, sont déterminant dans le rapport qu'entretiennent les hommes avec les catastrophes. Le souvenir que les individus ont d'un même évènement désastreux contribue à la formation d'un imaginaire collectif. Se souvenir de la façon dont les crises ont été vécues et compensées, permet de repérer les priorités et les responsabilités des différents acteurs (Weichselgartner et all., 2016). Ce passage forge une réflexion sur la place des risques dans la conscience collective en Turquie.

1. Les résultats de l'enquête de l'AFAD :

Dans l'objectif de comprendre comment les risques et catastrophes sont appréhendés par la population, et de mieux les préparer aux catastrophes futures, l'AFAD (2014/c) a effectué une recherche sur la prise de conscience des catastrophes et les préparations aux risques de la population turque en 2014. Un échantillon a été constitué par les 4 038 ménages sélectionnés par le TUIK, pour répondre à un questionnaire regroupant une centaine de questions. Les résultats obtenus montrent que les anciennes victimes des catastrophes sont les plus conscientes des risques, les plus actives dans le processus de préparation aux catastrophes, ou encore les plus impliquées dans les aides d'urgence en situation de crise.

Suivant le rapport, 23% de la population turque a été touchée par au moins une catastrophe à caractère naturel ou humain. 47% estiment encore habiter des lieux à risque, avec 85% d'entre eux redoutant le risque sismique et les 7% le risque d'inondation. Notamment, les tremblements de terre sont les aléas causant le plus de décès selon 71% des enquêtés, suivi des accidents de la route avec 23%. Avec 72% des réponses, les tremblements de terre sont aussi les catastrophes les plus coûteuses. Ensuite, 65% des individus questionnés pensent que les catastrophes dont ils ont été victimes, ont contribué à leur sensibilisation face aux risques de catastrophe. Pour plus de 50% des individus qui ont été touchés ou dont les proches par une catastrophe, estiment que ce vécu a joué un rôle dans leur préparation aux aléas. Pour autant, les 70% de l'échantillon total n'ont aucune préparation face aux risques de catastrophe, contre seul 1% s'estimant bien préparés. 64% affirment n'aborder la question des catastrophes seulement quand elles se réalisent, et 10% de l'échantillon enquêté avoue ne jamais parler de catastrophes au sein de leur ménage. Seulement 11% ont participé aux réunions d'information sur les catastrophes, en majorité des victimes de catastrophes. Quant à la part des personnes s'étant informées à travers des ouvrages, brochures ou articles, elle s'élève à 27%. Les 91% n'ont jamais activement participé aux actions d'urgence en situation de crise, et la part de ceux qui ont fait des dons aux sinistrés s'élève à 48%.

Ce travail de recherche montre que les initiatives individuelles ne sont pas suffisantes dans la production d'une culture du risque, qu'il est souhaitable d'interpréter comme non seulement un capital mais aussi et surtout comme la relation entretenue avec les risques et dangers. La culture du risque se reconstruit sans cesse en fonction des acquis personnels et collectifs. Les autorités publiques, les scientifiques et les organisations de la société civile, dans l'objectif de préparer le grand public aux catastrophes, viennent forger ou renforcer la culture

du risque collective. La médiatisation des phénomènes naturelles et la diffusion massive des données scientifiques sur la question vont sensibiliser une grande partie de la population. Différents groupes d'acteurs professionnels se voient accorder une légitimité à parler de la tragédie et à former et informer la population civile, tels que les architectes, les sismologues, les politiciens, etc. Nous pouvons observer que la question du risque environnemental, en particulier le risque sismique, est intégré dans différents domaines de la vie quotidienne. Le gouvernement, les écoles, la presse, la télévision, l'art, tous participent à un processus de formation et d'information face au risque environnemental. C'est par le biais de la diffusion de l'information que le gouvernement prépare la population turque aux risques de tremblement de terre. Il existe de multiples manières de faire pouvant fédérer des projets assez contrastés quant à leur visée.

2. Le vécu et la mémoire collective dans la perception des risques en Turquie :

a. Les séismes marquants :

Ceux sont principalement les séismes de la région de Marmara de 1999 et les séismes produits à Van en 2011, qui ont profondément marqué et conscientisé la population turque. Ces chocs collectifs ont été à la fois des traumatismes pour la Turquie, mais également ont constitué une connaissance empirique de l'environnement vulnérable, ils ont renforcé la sensibilisation et la mémoire collective à l'égard des risques de catastrophe, et profité au développement des stratégies d'adaptation et de protection en adéquation avec les priorités et les capacités locales.

Le bilan des tremblements de terre du 17 août et 12 novembre 1999 à de la région de Marmara (à Kocaeli et environ), et les tremblements de terre du 23 octobre et 9 novembre 2011 à Van, a été lourd pour la Turquie. Les tremblements de terre de 1999 ont engendré des dégâts dans 376 479 bâtiments (avec 112 724 bâtiments lourdement endommagés), 17 480 personnes ont trouvé la mort, 43 953 personnes ont été blessées et plus de 600 000 personnes ont perdu leurs logements (TMMOB, 2012). Selon une autre source, le séisme a été ressenti sur un secteur de 49 061 km², occupé par 15 090 056 personnes et 3 530 304 logement, soit un quart de la population a senti les séismes à des degrés variés (Sünbül et all., 2007). Et en 2011, les tremblements de terre de Van provoqués par la faille Everek, ont occasionné des dommages dévastateurs également, avec 644 personnes qui ont perdu la vie et 1 966 personnes ont été

blesées lors de ces événements. À la suite de l'examen de 187 000 bâtiments examinés dans le cadre des travaux d'évaluation des dégâts occasionnés par les séismes de Van, environ 49 000 structures ont été enregistrées comme étant délabrées ou gravement endommagées (AFAD, 2014/b). Quant aux coûts économiques de ces désastres, les séismes de 1999 ont valu approximativement 14 milliards 100 millions de dollars pour la Turquie, comprenant à la fois les pertes immédiates (la valeur des logements détruits, la valeur des affaires se trouvant dans ces logements, les destructions des infrastructures) et les pertes réparties dans le temps (les secours d'urgence, les travaux de reconstruction, les pertes de production pour l'économie locale, etc.) (Pérouse, 2001 : 14). Ce séisme a fait reculer le PIB de 6,7% dans le pays (JICA, 2004 : 26).

Suites aux catastrophes sismiques, les questions urbaines ont gagné en importance. De nouvelles formes d'aménagement territorial d'urgence ont émergé dans le cadre de la gestion de crise. Dans la gestion d'urgence, suite à la tragédie de 1999, 121 « villes tentes » (*çadırkent*) disposant de 113 924 tentes ont été créées par le Croissant-Rouge, les Forces de l'armée turque, le Ministère des affaires étrangères et les aides internationaux, dans l'objectif de loger et servir les « victimes des tremblements de terre » (*depremzede*). Le Ministère du logement et des travaux publics a construit 44 107 préfabriqués à destination de la population sinistrée (Savaşır, 2007). Les sinistrés des séismes de Van, 175 000 d'entre eux ont été à leur tour accueillis dans les 35 « villes Conteneurs » (*konteynerkent*), puis transférés dans 28 500 conteneurs constitués en villes, c'est-à-dire des habitats provisoires, sous réserve de reconstruire les parties détruites de la ville. Outre la construction des lieux de vie temporaires, les autorités ont placé les sinistrés dans divers lieux d'accueils, parfois à la périphérie de l'endroit où le phénomène a eu lieu, parfois très éloignés ¹. En outre, des baraques auto-construites, l'hébergement par les proches ou les appartements loués ont constitué les autres types d'habitation provisoire pour les victimes délogées.

Bien qu'une nette amélioration a été constatée en termes d'intervention d'urgence entre ces deux catastrophes², la gestion de l'avant et de l'après catastrophe présente les mêmes lacunes. Les dégâts matériels sont très importants, ce qui fait réfléchir sur le fonctionnement

¹Le Croissant-Rouge turc a publié sur son site Internet un rapport sur les aides humanitaires effectuées pour les sinistrés de Van, *Van insani yardım operasyonu* (Opérations d'aides humanitaires à Van) : http://www.kizilay.org.tr/Upload/Dokuman/Dosya/1353075061_web.xVan_Faaliyet_Raporu.Son.pdf.

² Suivant l'analyse sur le poids des ONG pour le séisme de Van (Van depremi ve STK'lar, vaka analizi), établie par la Fondation du secteur non marchand de Turquie (Türkiye Üçüncü Sektör Vakfı, TÜSEV) et publié en 2013, cette amélioration est surtout visible dans les opérations de recherche et de sauvetage et les aides d'urgence, coordonnées et efficaces, grâce aux expériences acquises avec les séismes de 1999, la création de l'AFAD et alliance des interventions publiques et privées.

des dispositifs de prévention même après 2011. Les scènes post-catastrophes dénoncent les mauvaises conditions auxquelles ont été confrontées les victimes. La période vécue dans les villes conteneurs ou les villes tentes s'étalant sur plusieurs mois après la catastrophe, les rescapés des séismes ont dû faire face aux mauvaises conditions de vie dans ces lieux remettant en cause les mesures d'interventions après la survenue d'une catastrophe. Le dossier « *Turquie : l'après-séisme* » de l'Observatoire urbain d'Istanbul (OUI), préparé par Jean-François Pérouse en 2001, retrace entre autres la situation des rescapés des séismes de 1999 et leur retour à la normale mal vécu et intensifié par les affres de la vie quotidienne. Les principaux problèmes relevés sont liés à l'alimentation, l'absence d'équipement de base comme les centres de soin, les problèmes liés à la déficience des réseaux d'évacuation des eaux, les risques d'épidémie, etc. Et en particulier, ceux vivant dans les baraques auto-construites sans aucun plan ni aucun équipement sanitaire de base, se trouvant hors de toute structure de soutien ou d'encadrement, ont constitué le groupe le plus vulnérable (Pérouse, 2001 : 12). En 1999, les autorités publiques avaient annoncé la construction de 42 587 logements à destination des *depremezede*, mais seul 15 313 ont été terminés et attribués aux « ayant-droits » (*hak sahipleri*) pratiquement 2 ans après la catastrophe (Savaşır, 2007). De même que seule une partie des sinistrés de Van ont pu bénéficier de logements permanent 1 an après les faits. Dans les deux situations, les populations ont souvent été poussées à faire le choix entre continuer à vivre dans ces emplacements provisoires ou émigrer, en fonction des moyens disposés. À Marmara, une petite minorité ayant les moyens de la mobilité résidentielle a très rapidement procédé à l'acquisition d'un nouveau logement dans une zone au sous-sol réputé plus solide (Pérouse, 2001 : 5). Et après les séismes de 2011, plus de 160 000 *depremezede* ont temporairement quitté Van et ses environs (AFAD, 2014/b).

La prise de conscience des risques apparaît comme une évidence suite à ces tragédies nationales. Comme toutes espèces vivantes, les humains sont sensibles à la finitude et aspirent à une sécurité ontologique. L'avenir gagne en importance avec les traces du passé. Penser l'avenir, anticiper l'étude des possibilités et des conséquences sur les sociétés paraît alors comme une activité ordinaire de l'esprit humain. On assiste donc à une réinterprétation des risques et à l'organisation en collectifs.

b. Solidarité et mémoire collective :

Les pertes humaines et matérielles causées par ces tremblements de terre, ainsi que les problèmes rencontrés par les *depremzede* durant la phase de retour à la « normale », c'est-à-dire jusqu'à trouver une situation stable, ont été des facteurs auxquels la population turque est restée sensible.

Ces événements ont façonné une culture de solidarité et de l'engagement envers les populations victimes, et ont permis d'affirmer l'identité nationale autour de ces valeurs. Notamment, la campagne « Famille frère » (*Kardeş Aile Kampanyası*) lancée par le gouvernement à la suite des séismes de 1999, pour l'encadrement des enfants laissés sans parents, a connu un fort intérêt des médias et de la société civile. Jean-François Pérouse note le succès de cette initiative qui a permis dès l'année 2000 de trouver 3000 personnes volontaires pour des aides allant de l'hébergement au financement des dépenses scolaires (2001 : 4). La presse nationale note qu'au lendemain du séisme de Van, les municipalités, les ONG, les professionnels volontaires et la population civile ont formé une chaîne de solidarité pour venir en aide aux victimes, qui s'est traduit par des dons, des aides alimentaires et matérielles, et la participation aux travaux de secours et aux services distribués, avec une parfaite collaboration entre publique et privée¹.

Les aides ne se sont pas arrêtées aux moments d'urgence, des associations sont venues à l'aide des « *depremzede* » confrontés aux problèmes de logement et aspirant à louer un appartement ou une maison. Notamment, l'association « Les volontaires de l'entraide » (*Dayanışma Gönüllüleri*), connue aujourd'hui sous le nom « Un espoir » (*Bir Umut*) et active dans les luttes urbaines à Istanbul, en incitant les « *depremzede* » à s'organiser en association et procéder par eux-mêmes à la construction de leurs habitats, a aidé à la construction de 57 maisons en zones rurales en 2001 (Ahıska et Kosovo, 2011), puis à la création en 2003 de la Coopérative d'habitation des victimes de séisme sans-abri (*Evsiz Depremzedeler Konut Kooperatifi*), luttant pour le droit à un logement sain et sécurisé. Jean-François Pérouse (2006) observe une effervescence associative après le séisme de 1999, signe d'un réengagement civil dans la vie communautaire et politique. En particulier, les associations de quartier et les associations de bénévoles (comme *İnsan Hakları Derneği* ou *Çağdaş Yaşamı Destekleme Derneği*), en contribuant à l'amélioration des conditions de vie et à l'encadrement des victimes,

¹ « *Van'a yardım seferberliği* » (Mobilisation d'aide pour Van), publié dans le journal *Milliyet*, le 25 Novembre 2011.

en assurant un suivi des processus de décision et des actions publiques, et en exerçant une pression sur les autorités locales à travers leurs revendications, participent au développement d'une démocratie locale. « *À l'occasion des séismes, les citoyens ont comme pris conscience de leur propre force positive, face à la gabegie généralisée : une force d'initiative et de réaction en même temps* » (Pérouse, 2006).

Pour Jean-Christophe Blésius (2013), conserver la mémoire des événements passés semble essentielle pour promouvoir la culture du risque. Si les catastrophes sont là pour rappeler à quel point les individus peuvent être vulnérables, la mémoire est là pour rendre ces individus moins vulnérables. Selon cette approche la connaissance du risque est aussi à l'origine de la maîtrise du risque. Car, vivre le séisme ou témoigner de ses conséquences rendent le public de plus en plus sensible aux dangers et risques, et aussi plus exigeant à l'égard de l'intervention généralisée des autorités publiques, garantes de la sûreté et de la sécurité publique. Suivant cette approche, il faut entretenir la mémoire des catastrophes et l'investir dans la culture du risque par différents moyens. En Turquie, pour susciter ou réactiver la conscience des risques, il y a une forme de transmission du vécu à travers la culture et les médias. De 1999 à aujourd'hui de nombreux projets culturels ont vu le jour : l'ouverture de musées¹, les monuments commémoratifs comme à l'exemple de Yalova (*Yalova Deprem Anıtı*), les commémorations organisées annuellement à la date anniversaire des événements, les concerts organisés pour les victimes des séismes², les films qui ont traité de la thématique des séismes, tels que le film « *Petite Apocalypse* » (*Küçük Kıyamet*³) réalisé en 2006 et qui a connu un important succès, ou le concours de court métrage organisé pour les commémorations du 10^{ème} anniversaire de la catastrophe de Marmara⁴. Le sentiment d'insécurité, la peur, l'instinct humain ont conduit les individus vers un nouveau mode d'organisation sociale induit par la demande sociale de protection. Il s'agit alors de redéfinir le cadre de la prévention et de la sécurité.

¹ Le premier musée des tremblements de terre a été ouvert en 2004 à Adapazarı, l'un des lieux emblématiques des séismes de Marmara.

² « *Çok ses tek yürek* » (Un cœur beaucoup de voix), dans le journal Hurriyet, le 31 octobre 2011.

³ « *Küçük Kıyamet* » est également le nom donné à un tremblement de terre dévastateur réalisé à Istanbul en 1509, ayant provoqué la mort de près de 5-6 000 personnes pour une ville de 160 000 habitants (Koç, 2006).

⁴ Organisé en 2014 par l'organisme d'assurance des catastrophes naturelles (*Doğal Afet Sigortaları Kurumu*, DASK), à destination des étudiants au niveau international : <http://www.daskfilm.com>.

3. Conscientiser par l'éclairage scientifique et technique :

De nombreuses recherches et des mesures d'atténuation et d'élimination des risques potentiels pour la population ont été mises en place suite à ces catastrophes, telles que le développement et la diffusion des données scientifiques et techniques permettant à la fois une prise de conscience collective des situations à risques et dictant les comportements à adopter, mais aussi une façon de montrer l'engagement des groupes d'acteurs, en particulier des actions publiques à l'égard des risques et catastrophes.

La Banque de données sur les catastrophes en Turquie (*Türkiye Afet Bilgi Bankası*, TABB), créée par l'AFAD dans la volonté de transmettre une mémoire des catastrophes vécues aux générations futures, diffuse des données statistiques et une liste de documents écrits (ouvrages, articles scientifiques, articles de presse, thèses) sur les aléas passés. Cette base de données est intéressante et utile, mais nécessite un effort de recherche préalable et une conscience des risques préexistante, c'est-à-dire disposer d'une culture du risque. Comme l'a écrit Jean-Christophe Blésius (2013), pour développer la culture du risque il faut passer par l'éducation aux risques, avec l'école ou le lieu de travail constituant des lieux pertinents pour entreprendre une telle démarche éducative. En effet, l'éducation aux risques renvoie à l'augmentation de la capacité individuelle et collective à résister aux catastrophes, et signifie une augmentation de la sécurité individuelle et collective, donc l'augmentation de la qualité de vie de la population.

A cet effet, après la catastrophe de 1999, les institutions publiques comme le Centre Européen de Formation sur les Risques Naturels (*Avrupa Dogal Afetler Egitim Merkezi*, AFEM), la Direction générale de la Défense civile, le Ministère de l'environnement et des forêts, et la Direction générale de la météorologie, ont mis en œuvre de nombreux programmes éducatifs à destination de toute la population, en particulier au niveau des écoles et des lieux de travail, pour sensibiliser aux risques et former aux comportements à adopter en situation de crise.

L'AFAD, venue remplacer l'ensemble des institutions publiques œuvrant pour la gestion des risques et des catastrophes, a chargé son Centre de formation aux catastrophes et situations d'urgence (*Afet ve Acil Durum Egitim Merkezi*, AFADDEM) de la réalisation de projets éducatifs portant les mêmes objectifs. Le projet « *Afete Hazır Türkiye* » (la Turquie prête à la catastrophe, lancé pour la période comprise entre 2013 et 2017, constitue l'un des projets menés

par ce centre et se décline sous quatre angles : « *Afete Hazır Aile* » (la famille prête à la catastrophe), « *Afete Hazır Okul* » (l'école prête à la catastrophe), « *Afete Hazır İşyeri* » (le lieu de travail prêt à la catastrophe) et « *Afete Hazır Gençler* » (les jeunes prêts à la catastrophe). Dans le cadre de ce projet, au total 5 052 703 personnes dans le pays ont été formées jusqu'à ce jour. Un autre projet de grande ampleur mérite aussi d'être cité, celui de la construction d'un « centre de sensibilisation aux catastrophes » (*Afet Farkındalık Merkezi*) dont l'emplacement n'a pas encore été défini. Ce projet exhaustif prétend vouloir faire de la Turquie « un pays exemplaire » sur le plan de la préparation aux catastrophes en construisant sur un espace de 70 000m², un centre multi-pôle prévoyant des formations faisant coordonner plusieurs disciplines (les sciences de la nature, les sciences humaines et sociales, les sciences de l'éducation, l'architecture et l'urbanisme, etc.), dans l'objectif de développer des formations novatrices usant des nouvelles technologies¹.

En dehors des institutions étatiques, des ONG, des chambres professionnelles, des universitaires et scientifiques (au niveau national) et des organes des Nations Unies, des organisations privées internationales, des organisations bénévoles étrangères (au niveau international), ont aussi fortement mobilisé leurs efforts dans les apprentissages des risques potentiels et des moyens de protection individuelle et collective, à travers des publications d'articles et ouvrages, l'organisation de séminaires, les interviews télévisés, etc. Les acteurs nationaux ont massivement traité les risques de catastrophe sismique, notamment dans les rapports de TMMOB et de TÜSEV qui ont servi de référence pour ce chapitre. Et au niveau international, l'UNISDR, l'UNICEF, l'UNU-EHS en sont des exemples à citer dans la production de rapports comparatifs entre les différents pays.

Les TIC, qui relayent les travaux et données établies par ces différents acteurs, constituent une autre source efficace dans la diffusion des connaissances au grand public, et donc la production d'une culture collective du risque. En particulier, TRT (Radio et Télévision de Turquie) dispose d'un dialogue interactif avec l'AFAD, lui permettant la diffusion instantanée des informations venant de l'AFAD. L'Internet qui offre une utilisation multifonctionnelle, est devenu l'outil privilégié des autorités publiques en leur servant à la fois de lieu d'archivage des événements catastrophiques et des diverses données qui leur sont associées, et de lieu de diffusion des dernières nouvelles concernant les catastrophes, de lieu de partage des projets élaborés par ces acteurs, de rendre public les résultats des travaux réalisés,

¹ Les détails sur le contenu de ces deux projets se trouvent sur le site Internet de l'AFADEM : <https://afadem.afad.gov.tr>.

etc. Par exemple, l'AFAD se sert des réseaux sociaux comme Twitter. Il existe dorénavant une application smartphone « *AFADist* »¹ développée dans l'objectif d'orienter la préparation individuelle aux catastrophes et situations d'urgence. Cette application se veut comme un outil facile à utiliser avec une interface simple et intuitive expliquant à la fois ce qu'il faut faire en situation de crise, et offre l'accès direct au « plan d'urgence familial ». L'option « AFAD Services » permet en temps normal de suivre les informations diffusées par l'AFAD et le contenu change en temps de crise.

Conclusion :

Tous les pays dans le monde sont confrontés à des problèmes provoqués par l'industrialisation massive et l'urbanisation, comme le manque d'eau, l'assainissement de mauvaise qualité, la dégradation des terres, l'érosion, la pollution de l'air, les menaces contre la biodiversité, ou encore des problèmes liés à l'évolution climatique qui produit davantage de sécheresses dans les régions arides ainsi que d'autres phénomènes météorologiques extrêmes plus intenses, comme les ouragans, les vagues de chaleur, les inondations. La Turquie, en raison de ses caractéristiques géophysiques, météorologiques et son développement social, économique et urbain, a subi et continue à subir un certain nombre de problèmes environnementaux et des catastrophes.

Chacune des catastrophes vécues permet de relancer les débats autour des causes à la fois des catastrophes et des vulnérabilités de la société face à ces événements. Les cicatrices causées par la catastrophe, l'inefficacité des secours et l'insuffisance des aides ont poussé les individus à réfléchir sur leur sort. Une fois le registre émotif et événementiel passé, la fatalité et le hasard ont été écartés de la pensée, et la réflexion s'est orientée sur les causes des catastrophes, sur les moyens mis en œuvre pour gérer les crises et sur ce qu'il faudrait développer pour les éviter. Ces drames ont aussi par ailleurs contribué à la naissance de débats publics autour du rôle des différents acteurs dans l'aggravation des conséquences et autour des capacités des acteurs concernés à gérer efficacement les temps de crise. En ce sens, en situation de crise environnementale, le gouvernement turc avait pendant longtemps adopté une stratégie

¹ Accessible par le lien Internet suivant : <http://afadist.istanbulafad.gov.tr>.

post-désastre, visant le secours immédiat aux sinistrés et une gestion efficace de la crise. Dans tout le pays, les administrations publiques, les organisations privées, la société civile, tous ont réussi les préparatifs d'une gestion de crise en termes de secours d'urgence, traitement d'urgence, hébergement d'urgence, évacuation d'urgence, enlèvement des débris, règlement d'urgence, enregistrement des mouvements au sol et extinction d'incendies immédiatement après le séisme, etc. (Kaptan, 2013). Mais après la crise de 1999, les interventions des autorités publiques ont davantage été conduites vers l'adoption d'une nouvelle stratégie visant avant tout la prévention des risques environnementaux.

La prévention, ou du moins la minimisation des impacts des catastrophes ne se limite pas seulement à la sensibilisation de la société aux risques de catastrophe évoquée dans les passages en amont. En créant des systèmes d'alerte précoces, en protégeant l'environnement physique, en préparant des plans urbanistiques à long terme, en construisant des bâtiments résistants et en établissant une politique appropriée en matière de catastrophe, les pouvoirs publics cherchent à renforcer la sécurité et l'adaptation aux aléas environnementaux. Le chapitre suivant dresse le portrait d'une Turquie à la recherche de cette sécurité renforcée et d'une gestion efficace des risques.

Chapitre 3 :

La mitigation des risques et catastrophes en Turquie

“En chinois, le mot crise est formé de deux caractères. L’un représente le danger, l’autre l’opportunité.”

John Fitzgerald Kennedy¹

Cette citation de John Fitzgerald Kennedy rappelle un discours tenu par l’ancien ministre de l’Environnement et de l’Urbanisme, Erdoğan Bayraktar, quelques mois après la catastrophe sismique de 2011 à Van : « *La Turquie est située sur des failles actives. Par conséquent, nous devrions voir les tremblements de terre comme une occasion pour renouveler nos bâtiments* »². Ce parallélisme entre les deux citations qui accordent un caractère opportun aux événements désastreux, trouve également un reflet dans le Plan stratégique 2013-2017 de l’Autorité de gestion des urgences et des catastrophes (AFAD) de la Turquie, à travers les listes des menaces et des opportunités relevées sur les domaines subissant des changements majeurs à la fois par les catastrophes et par les pratiques publiques avant et après catastrophes (AFAD, 2012 : 93-98).

Ce chapitre porte son attention sur la gestion des catastrophes en Turquie, et en particulier sur les mesures de prévention et d’atténuation des risques de catastrophe, qui sont devenues l’outil privilégié en matière de réaménagement urbain. La « Loi Désastre » marque une nouvelle phase de l’histoire urbaine en Turquie à travers un important processus de renouvellement des « zones à risque » (en très grand nombre), soit créée l’opportunité d’une nouvelle urbanisation sans précédent, par des projets de rénovation urbaine affectant de vastes

¹ Discours à Indianapolis, 12 avril 1959.

² Discours tenu, lors du 12^{ème} sommet de l’immobilier, les 10-11 mai 2012, à Istanbul.

zones sur l'ensemble du territoire turc et en particulier le territoire stambouliote. Les opportunités des pratiques de rénovation urbaine sont listées comme suivant : la réduction des risques de catastrophe, l'augmentation de l'emploi, une urbanisation plus saine, plus sûre et plus planifiée, l'amélioration de la qualité de vie en général, la possibilité de convergence socioculturelle, un développement durable à l'échelle de la production de la ville, ainsi que l'augmentation de la confiance de la population au gouvernement (AFAD, 2012 : 95).

I. La gestion des risques et des catastrophes :

Les catastrophes, qu'elles soient d'origine humaine ou naturelle, entraînent des dommages directs, indirects et secondaires évaluables quantitativement. Les dommages directs comprennent les décès, les blessures, les destructions complètes ou partielles, les frais liés aux opérations de secours, aux premiers soins, aux logements temporaires, aux aides alimentaires et matérielles occasionnés immédiatement après le désastre. Les dommages indirects correspondent le plus souvent aux pertes monétaires engendrées après la catastrophe, à savoir les pertes de production et de revenus lié à la fermeture temporaire ou définitive des lieux de travail, les pertes liées à la carence des services publics (santé, éducation, etc.), les surcoûts générés par les moyens alternatifs aux services, la surélévation des prix des loyers, les dépenses liées aux opérations de nettoyage et de reconstruction, etc. Et enfin, les impacts secondaires touchent le niveau national avec l'augmentation excessive dans le budget annuel, la réduction des fonds, les impôts supplémentaires et les emprunts extérieurs. Ces effets peuvent davantage se compliquer en fonction des caractéristiques urbaines et sociales, voire industrielles et technologiques, et nécessitent une gestion des risques efficace.

Aujourd'hui, en Turquie, comme dans bien d'autres pays, voire les institutions internationales, la gestion des risques et des catastrophes devient une priorité. Mary Douglas parle d'une nécessaire politisation des dangers et d'une approche holiste de la gestion des risques et des catastrophes : « *le pression politique n'est pas explicitement contre la prise de risques, mais contre l'exposition d'autrui à des risques* » (2003 : 15). L'action face aux risques de catastrophe et aux catastrophes devrait être envisagée collectivement et pour le bien-être généralisé, à travers la concertation des différents acteurs touchés directement ou indirectement

par les risques et impliqués dans la gestion des risques et catastrophes (l'Etat, les scientifiques, les experts, la société civile, etc.), à tous les niveaux, du local au transnational.

1. L'approche résiliente dans la Gestion des Risques et des Catastrophes (GRC) :

a. La résilience comme concept :

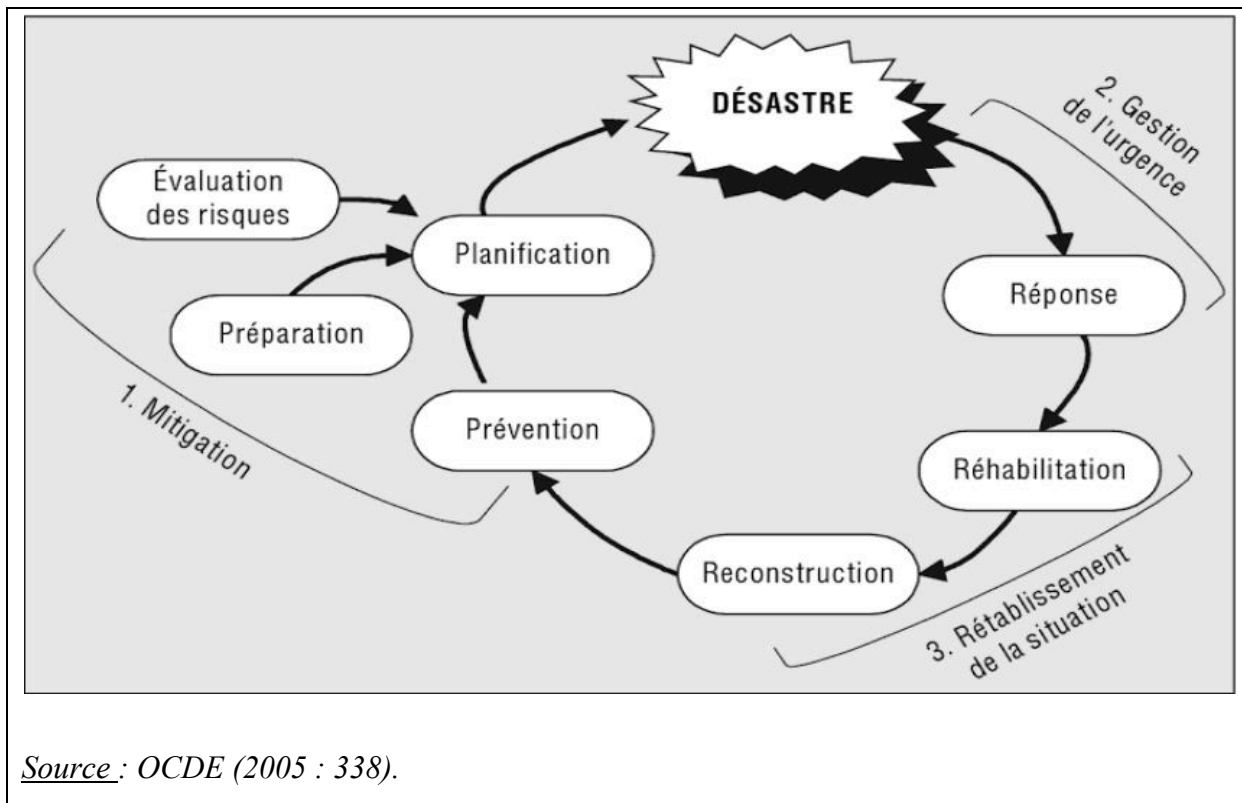
Bruno Barroca, Maryline DiNardo et Irène Mboumoua (2013), pointent une utilisation accrue de la notion de résilience à compter des années 1990. Les sociétés avaient d'abord commencé à traiter les risques par la maîtrise des vulnérabilités. Ensuite la notion de résilience a pris sa place dans les réflexions sur la Gestion des Risques et des Catastrophes (GRC), car en plus de faire référence aux fragilités liées aux situations de crise, elle permettrait de surmonter ces moments le plus rapidement possible et d'atteindre un état de fonctionnement acceptable. La « résilience » vient du latin « *resilio* » qui signifie rebondir. C'est un concept polysémique et multidimensionnel que l'on retrouve dans de nombreuses disciplines, telles que la physique, l'écologie, l'économie et les sciences sociales. Elle renvoie à la capacité de résistance, d'adaptation, de flexibilité et de réorganisation des systèmes ou des sociétés face aux risques et catastrophes. Il s'agit d'abord d'une capacité de retour à l'état initial d'un système, d'une population, d'une ville, c'est-à-dire la capacité à retrouver leurs fonctions essentielles à la suite d'une catastrophe ou lorsqu'ils sont soumis à des menaces de catastrophes. Mais la résilience désigne également la capacité d'un organisme, d'un groupe ou d'une structure à s'adapter, à s'ajuster et à se transformer en fonction de son environnement changeant et perturbateur (Quenault, 2013, 2014).

André Dauphiné et Damien Provitolo définissent le concept de « résilience systémique » comme la réponse la plus adaptée en termes de gestion des risques et des catastrophes, et dont le fonctionnement se base sur le modèle du « Cycle adaptatif » développé par la « Resilience Alliance », un groupe de recherche multidisciplinaire qui s'intéresse aux dynamiques des systèmes adaptatifs (Dauphiné et Provitolo, 2013 : 34). Ce modèle correspond aux quatre phases cycliques d'une résilience applicable à tous les systèmes physiques, sociaux et territoriaux : la croissance, la conservation, la destruction et la réorganisation. La phase de croissance correspond à la période durant laquelle les systèmes sont encore capables de résister aux perturbations, cela signifie que le système développe des mesures de prévention et de

préparation aux catastrophes. La phase de conservation est caractérisée par la capacité à maintenir un état de stabilité. Puis, l'avènement d'un choc aux impacts destructeurs sur les systèmes, vient perturber la stabilité. Et dernièrement, une phase de réorganisation est entamée de sorte à rétablir l'état initial du système ou à s'adapter aux changements.

La résilience systémique correspond à ce qui est communément appelé « la Gestion des Risques et des Catastrophes » (GRC), et reconnue au niveau international. Suivant le rapport « *L'espace à l'horizon 2030 : Relever les défis de la société de demain* », publié en 2005 par l'OCDE, la GRC connaît un fonctionnement cyclique constitué de trois phases capitales au cours desquelles il faut envisager des mesures et dispositifs spécifiques et différenciés : la mitigation, la gestion des situations d'urgence et le rétablissement. La phase de mitigation correspond à la période avant-catastrophe durant laquelle les risques sont évalués et des mesures sont prises à la fois dans la volonté de prévenir les risques de catastrophe puis de préparer le territoire et les populations à une telle éventualité pour minimiser les conséquences indésirables ; la gestion d'urgence intervient lorsque l'aléa vient d'avoir lieu, il faut développer des réponses immédiates ; et enfin la phase de rétablissement, soit la période après-catastrophe, qui devrait permettre le retour à la normal (Schéma 1). L'efficacité de ce système dépend en grande partie de l'exploitation régulière des données et informations sur les risques de catastrophe.

Schéma 1 : Le cycle de gestion des risques et des catastrophes



L'objectif de la résilience dépasserait l'approche analytique des catastrophes et des vulnérabilités qui en découlent, et nécessiterait la compréhension du fonctionnement des systèmes soumis aux risques de catastrophe pour engager des procédures de gestion appropriées. Pour ceci, il est essentiel de développer un outil permettant de réaliser l'état des lieux général du système à risque et du contexte (Barroca et al., 2013). Arriver à identifier les risques encourus et à lister les enjeux sociaux, économiques et environnementaux liés à l'occurrence de ces risques, donne la possibilité de choisir la solution la plus adaptée et la plus durable. Il peut y avoir différentes conceptions de la résilience suivant la culture et les acteurs qui s'en servent (une conception ingénieriale, une conception écologique). Des choix et des arbitrages s'imposent dans l'action à développer face aux catastrophes, en fonction du type de risques, des vulnérabilités, des dynamiques socio-culturelles, de l'échelle spatiale ou temporelle, etc. Selon Béatrice Quenault (2013), la résilience se réduit la plupart du temps soit à un mythe d'avenir désiré et désirable par tous, soit à un référentiel normatif d'actions dans la préparation aux catastrophes. Elle écrit que la conception de la résilience peut être mobilisée

soit comme un instrument de gestion des risques rendant la catastrophe acceptable, soit comme une rénovation politique rendant possible un développement soutenable des systèmes.

b. Les stratégies et méthodes de prévention des risques :

De nombreuses stratégies d'action ont émergé. Les décideurs peuvent choisir d'agir directement sur les aléas pour les supprimer définitivement et empêcher leur diffusion. Ils peuvent aussi choisir de travailler sur la protection des individus, des activités et des territoires en optant pour des mesures de réduction des vulnérabilités et des risques. Pour Dauphiné et Provitolo, cette deuxième option renvoie principalement vers des pratiques générales visant la réduction de l'exposition aux catastrophes, la préparation aux catastrophes, l'alerte et l'évacuation préventive des populations, qu'ils développent avec précision dans l'avant dernier chapitre de leur ouvrage (2013 : 293-297). Dans ce sens, des normes et dispositifs sont développés pour réduire l'exposition aux aléas, tels que les normes de construction parasismique pour une meilleure résistance aux séismes, ou la réglementation par rapport à la non occupation des sols à haut risque. La préparation aux catastrophes correspond à l'ensemble des démarches de sensibilisation des populations (culture du risque), et l'établissement des dispositifs d'urgence adaptés et coordonnés entre eux (les secours, la gestion des besoins vitaux, les zones refuges, etc.). Et enfin, lorsqu'une catastrophe est sur le point de se produire, des mesures spécifiques d'alerte et d'évacuation doivent prendre le relais. Une communication efficace et largement diffusée peut parvenir à limiter la panique. Et une évacuation préventive peut éviter des drames.

Les méthodes employées dans la prévention des risques de catastrophe majeure sont développées en fonction de multiples facteurs. Les recherches scientifiques à l'égard des risques, ainsi qu'une mémoire collective fortement marquée par les catastrophes sont des outils importants d'évaluation des risques majeurs. La mémoire procure des données informant sur la temporalité (la fréquence, la probabilité et la date d'occurrence estimées, ainsi que la durée des événements) et la spatialité (les zones susceptibles d'être touchées) des catastrophes, sur l'intensité possible des dommages, sur les lacunes de gestion produites par le passé, sur la conduite des populations, sur les nécessaires interventions préventives à développer, etc. L'ensemble de ces informations empiriques et scientifiques peuvent contribuer à

l'établissement des scénarios d'anticipation. Il s'agit d'une démarche qualitative dont l'objectif est de réfléchir sur toutes les possibilités et de mieux comprendre les dynamiques de la GRC.

Une fois l'analyse des risques et des moyens à disposition pour la gestion des crises est faite, des actions sont engagées. L'aménagement du territoire en tenant compte des risques de catastrophe est une démarche réduisant conséquemment l'exposition aux risques des populations. Cela peut prendre différentes formes en fonction des risques encourus : comme les choix liés à l'utilisation des sols, les normes de construction d'immeubles, la disposition des lieux de rassemblement d'urgence, la proximité des services d'urgence et de secours.

Pour une prévention des risques efficace, il faut surtout être vigilant, d'où la multiplication des réseaux de surveillance des différents types de catastrophe à l'échelle nationale et internationale, de façon permanente ou temporaire, afin d'alerter les autorités en charge de la gestion des risques le plus tôt possible, de préparer le terrain et la population et de maximiser la sécurité. Dans cette optique de sécurité, une bonne information/formation du public sur les risques encourus est primordiale dans la réduction des dommages. De nombreux moyens peuvent être mobilisés à cet effet, tels que, les médias, les réseaux sociaux, les écoles, les lieux de travail, ou encore les pouvoirs publics à travers la mise en place des systèmes d'alerte et des plateformes d'information. Et ces informations doivent être accompagnées par des prescriptions comportementales en cas de crise, pour que la population puisse adopter les bonnes pratiques dès le départ.

2. La dimension internationale de la résilience :

Le principe de résilience a bénéficié d'une reconnaissance institutionnelle sur le plan international. Avec la croissance excessive des exigences d'aides internationales liés à l'après catastrophe et à la tendance en hausse de l'indifférence aux risques naturels, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a proclamé la période de 1990-1999 la « Décennie Internationale pour la Prévention des Catastrophes Naturelles » (DIPCN)¹. Cette période a été l'occasion de l'émergence de plusieurs concepts liés aux risques de catastrophe, y compris les dangers, la vulnérabilité, l'exposition et la nécessité de réduire les risques de catastrophe pour un développement plus durable des communautés du monde entier. Depuis, plusieurs conférences

¹ Cf.: <http://www.un-spider.org/fr/risques-et-catastrophes/onu-et-prevention-des-risques>.

mondiales sur la prévention des catastrophes naturelles ont été tenues, des stratégies et plans d'action ont été établis. Notamment, la première conférence mondiale a eu lieu à Yokohama (Japon), en 1994, a réuni les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'autres États, des organisations non gouvernementales, des organisations internationales, des représentants de la communauté scientifique, des milieux d'affaires, du secteur privé et des médias, dans le cadre de la « Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles » dans l'objectif d'agir collectivement sur les risques majeurs menaçant la communauté internationale. Ce fût l'occasion de l'adoption de la « Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr : « Directives pour la prévention des catastrophes naturelles, la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets », contenant les principes, la stratégie et le plan d'action à respecter dans le cadre de la prévention des catastrophes, l'atténuation de leurs effets, la planification préalable et les opérations de secours (UN, 1994).

Afin d'encourager et de surveiller la mise en œuvre des décisions prises dans la Conférence de Yokohama, les Nations Unies ont élaboré la plateforme « Stratégie Internationale de la Prévention de Risques » (UNISDR), en 1999. Puis, le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), à Johannesburg, en Afrique du Sud, en août-septembre 2002, a donné à l'UNISDR un ensemble concret d'objectifs suivant le programme de développement durable.

Dans le cadre de la préparation de la seconde conférence mondiale sur la prévention des risques liés aux catastrophes naturelles, en 2005 à Kobe (Japon), l'ensemble des pays membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), dont la Turquie, ont été contraints à élaborer un rapport « état des lieux » sur les mesures législatives et institutionnelles de réduction/prévention des risques de catastrophe naturelles déjà établies, dévoilant les insuffisances et la vulnérabilité face aux risques de chacun. Le résultat de cette conférence a été le Cadre d'action de Hyogo (CAH), valable pour la période 2005-2015. Ce cadre, approuvé par 168 États dont la Turquie, a marqué une étape importante afin de catalyser les efforts nationaux et locaux pour réduire les risques de catastrophe et pour renforcer la coopération internationale par le développement de stratégies régionales, plans et politiques, et la création de plates-formes régionales et mondiales pour la réduction des risques de catastrophe. Auquel a succédé le Cadre d'Action de Sendai (CAS) pour la réduction des risques de catastrophe destiné à orienter la période 2015-2030 (UNISDR, 2005, 2015). Ces diverses négociations intergouvernementales, organisées par l'UNISDR, visent à lancer les initiatives pour se prémunir contre l'avenir inconnu de façon

harmonieuse et complémentaire. Cependant, les cadres d'action CAH et CAS ont un impact limité sur les orientations effectives des politiques publiques en matière de sécurité civile, qui dépendent largement des conditions nationales et locales (Quenault, 2015).

Depuis 2014, l'Union Européenne a développé l'Indice pour la gestion des risques (INFORM, *Index For Risk Management*), comme un outil d'évaluation commune des risques qui permettrait de comprendre et de mesurer les risques de catastrophe et les crises humanitaires dans le but d'influencer les conditions de leur apparition. De nombreuses organisations mondiales, comme le Programme alimentaire mondial ou la Commission européenne, font usage de cet outil pour définir leurs priorités et de prendre des décisions. INFORM est un modèle couvrant 191 pays au niveau mondial, qui peut aider à repérer les endroits où les crises et catastrophes sont susceptibles d'opérer, à expliquer les causes, à réduire les risques et augmenter la résilience. Ce modèle crée un profil de risque pour chaque pays en fonction de plusieurs facteurs, comme l'exposition aux risques d'origine naturelle et humaine, les vulnérabilités socio-économiques et communautaires, la capacité de gestion des risques, et attribue un indice de risque comprise entre 0 et 10 pour définir leur niveau de risque des pays et décider des pays bénéficiaires du soutien de l'INFORM. Le classement des pays permet de situer les risques, les vulnérabilités et les capacités socio-économiques et politiques à prévenir les aléas ou à les préparer¹.

De plus, la direction générale de l'Aide Humanitaire et protection civile (DG ECHO) de la Commission européenne, s'est engagée à renforcer la résilience dans le monde entier à travers son programme de réduction des risques de catastrophe (RRC), en finançant des actions humanitaires et de développement. En 2015, 43% des projets financés par la DG ECHO intègrent des activités de RRC, et ont coûté 107 millions d'euros, soit 16% des fonds humanitaires de l'Union Européenne (DG ECHO, 2016). Ou encore, la Banque Mondiale est devenue l'une des institutions internationales les plus impliquées dans la GRC, en aidant les pays par des aides financières et techniques dans les domaines de l'évaluation et la réduction des risques, de la préparation de plans d'urgence, de la protection financière et du renouvellement/reconstruction durables. En 2015, le budget de la BM réservé à la GRC a atteint les 5,7 milliards de dollars, soit 12,3% des opérations effectuées par la BM².

¹ Voir : <http://www.inform-index.org>.

² Voir : <http://www.banquemondiales.org/fr/topic/disasterriskmanagement/overview#2>.

La Turquie, rattachée aux institutions internationales citées ci-dessus (comme l'UN et la Commission européenne), a participé et contribué aux débats soulevés par ces institutions. Cette implication internationale a provoqué une remise en cause et la transformation des politiques de GRC en Turquie (Özmen et Özden, 2013). Dans une Turquie qui connaît des changements radicaux avec le tournant néolibéral, la gestion des risques constitue l'un des domaines investis dans le pays. La Turquie veut certes éviter les grosses pertes humaines et matérielles lors d'une catastrophe, mais aussi veut faire ses preuves sur le champ international en remplissant les normes internationales à tous les niveaux.

II. La prévention des risques et la préparation aux catastrophes en Turquie :

La GRC en Turquie connaît trois phases distinctes suivant l'orientation des dispositifs juridiques et institutionnelles établis. La première allant de 1940 à 1999, est marquée par une approche basée sur la gestion de l'après-catastrophe. La deuxième phase, de 1999 à 2009, est partiellement tournée vers la prévention des risques de catastrophe. Et la troisième de 2009 à aujourd'hui, correspond à une approche centrée sur la réduction des dommages.

1. L'évolution historique de la gestion des risques et des catastrophes en Turquie :

a. La gestion des risques et catastrophes de 1940-1999 :

L'histoire de la GRC en Turquie remonte au XVIème siècle. Le séisme du 14 septembre 1509, survenu à Istanbul et provoquant la mort de 13 000 personnes et la destruction de 1 047 structures et 109 mosquées, fût le premier évènement qui a été suivi de mesures de compensation des pertes immobilières par la distribution de 20 pièces d'or aux ménages dont la maison a été démolie, et un processus de reconstruction obligeant 50 000 maçons et les garçons entre 14 et 16 ans à travailler dans les chantiers dans l'objectif de construire 2 000 habitats en l'espace de 6 mois. En plus des mesures prises par l'autorité ottomane après la

survenue des catastrophes, les aides d'urgences étaient assurées par les civils, puis l'ONG « Croissant Rouge » (*Kızılay*) créée en 1868 (JICA, 2004 : 42).

Muhammet Kemalöğlü (2015) précise que les dispositifs à l'égard des catastrophes développés de l'époque ottomane à nos jours, ont porté davantage sur la couverture des pertes matérielles et sur la reconstruction suivant une logique de compensation, laissant de côté les mesures à prendre avant l'occurrence des aléas. C'est en période républicaine, plus précisément après le séisme de Erzincan de 1939, soit l'un des séismes les plus meurtriers de l'histoire, que les bases institutionnelles et juridiques d'une GRC ont été posées en Turquie. Le tableau ci-dessous permet l'exploration chronologique des avancées importantes dans le cadre de la GRC entre les années 1940 et 1999 (tableau 2).

Tableau 2 : l'évolution historique des dispositifs institutionnels et juridiques en Turquie, entre 1940 et 1999

Date	Mesures institutionnelles et juridiques	Institutions chargées des catastrophes
1940	La loi n°3773 portant sur « les logements à construire pour les victimes dont le séisme de Erzincan a détruit les habitats ».	
1943	La loi n°4373 sur la protection contre les inondations.	
1944	La loi n°4623 sur « les mesures à prendre avant et après les secousses ».	
1945	Élaboration de la première carte des zones sismiques en Turquie, suivi d'un règlement sur les bâtiments à construire dans les zones à risques sismiques.	
1953		Création du Bureau chargé des tremblements de terre , au sein du département des travaux de construction et reconstruction (<i>Yapı ve İmar İşleri Reisliği</i>), du Ministère des travaux publics (<i>Bayındırlık Bakanlığı</i>).
1955		Transformation du « bureau de tremblement de terre » en la Direction DE-SE-YA (<i>Deprem-Sel-Yangın</i> , soit Séisme-Inondation-Incendie), destinée à établir des mesures d'atténuation des effets des catastrophes.
1956	La loi n°6785 sur le développement foncier (<i>İmar kanunu</i>) permettant	

	l'évaluation des risques de catastrophe naturelle au cours de la détermination des zones habitables, basée sur un système philanthropique.	
1958	La loi n°7116 (<i>İmar ve İskan Vekaleti Kuruluş ve Vazifeleri Hakkında Kanun</i>) permettant la création du Ministère de la construction et du logement qui aura à sa charge le développement de mesures nécessaires avant et après les catastrophes, la planification, la résolution des problèmes de logement, le développement des critères de construction, etc.	
1959	La loi n°7126 sur la défense civile (<i>Sivil Müdafaa Kanunu</i>) intégrant les mesures de sauvetage et de secourisme en cas de désastre.	Création de la Direction générale de la défense civile (<i>Sivil Savunma Genel Müdürlüğü</i> , SSGM), participant à la gestion des crises.
1959	La loi n°7269 (<i>Umumi Hayata Müessir Afetler Dolayısıyla Alınacak Tedbirlerle Yapılacak Yardımlara Dair Kanun</i>) portant sur les dispositifs et les aides à développer pour les zones sinistrées ou susceptibles d'être fortement endommagées par les aléas.	
1960		Création de " <i>Afet İşleri Dairesi Başkanlığı</i> ", la Direction des catastrophes remplaçant le Bureau des tremblements de terre et de la Direction DE-SE-YA.
1965		Création de " <i>Afet İşleri Genel Müdürlüğü</i> " (AIGM), la Direction générale des catastrophes qui a remplacé toutes les autres institutions précédemment citées pour dominer le champ jusqu'en 2009.
1965		Création du " Comité national de l'ingénierie sismique ", pour mener des recherches sur le risque sismique et des services de conseil scientifique au Ministère du logement.
1972	Adoption d'une carte sur les risques de tremblement de terre.	
1974		Création d'un " Centre de recherche en génie sismique " à la suite d'un protocole signé entre le Ministère du logement et l'Université Technique du Moyen-Orient (ODTÜ).
1982	Article 119 de la Constitution de 1982, met en vigueur la possibilité d'un régime d'exception (état d'urgence) en cas de désastre naturel, d'une épidémie dangereuse ou d'une dépression économique sévère.	
1983	Adoption de la loi n ° 2942 qui autorise le gouvernement à procéder à des	

	expropriations si cela présente un intérêt public.	
1984		L'Observatoire de Kandilli a été restructuré sous le toit de l'Université du Bosphore et est devenu un centre de recherche sur les tremblements de terre.
1985	Adoption de la loi n ° 3194 sur la planification du développement foncier, afin assurer des habitats conformes à la fois sur le plan urbanistique et sécuritaire.	
1986		Création du Centre Européen de Formation sur les Risques Naturels (<i>Avrupa Dogal Afetler Egitim Merkezi, AFEM</i>).
1988	Adoption d'un règlement sur les principes de planification et l'organisation des premiers secours (<i>Afetlere İlişkin Acil Yardım Teşkilatı ve Planlama Esaslarına Dair Yönetmelik</i>)	Création de " Afetler Merkez Koordinasyon Kurulu " (AMKK), administration chargée de la planification et coordination de la gestion d'urgence lorsqu'un aléa dépasse les limites régionales
1990-1999		Création d'un "Comité national" par l'AIGM, chargé du développement et de l'application d'un plan d'action sur les 10 ans de la DPCN.
1992	La loi n°3838 adopté à la suite du séisme de Erzincan de 1992, pour la prise en charge des dommages occasionnés dans les régions touchées par ce séisme (Erzincan, Gümüşhane, Tunceli, Şırnak et Çukurca).	
1995	La loi n°4123 concernant les mesures liées aux dommages entraînés par les catastrophes majeures (<i>Tabii Afet Nedeniyle Meydana Gelen Hasar ve Tahribata İlişkin Hizmetlerin Yürütülmesine Dair Kanun</i>).	
1996	Adoption du règlement n°8716 par le Conseil des ministres.	Création du " Başbakanlık Kriz Yönetim Merkezi " : centre de gestion des crises rattaché au bureau du Premier ministre, disposant d'un Conseil de coordination des crises et d'un Conseil d'évaluation et de surveillance des crises.

Source : JICA (2004), AFAD (2012) ;

Tableau : Nihal Durmaz.

Le tableau 2 dévoile des mesures pouvant s'apparenter à des dispositifs de prévention des risques. Notamment, la loi n°4373¹ sur la protection contre les inondations serait le premier dispositif qui a permis d'établir des précautions avant qu'une inondation vienne frapper (Genç, 2014/a). Ou encore, les lois n°4623² (sortie dans le but d'identifier les zones présentant des risques sismiques et d'établir des normes de construction immobilière sur ces lieux), n°6785 (qui prévoyait une évaluation des risques au niveau de la planification territoriale) et la loi n°7269 (considérée comme la plus fondamentale, la plus complète et applicable pour tout type de risque de catastrophe), ont été élaborées dans l'objectif de réduire des risques, de préparer le terrain et les individus aux catastrophes et de réhabiliter en urgence les zones endommagées. Par ailleurs, un programme d'éducation publique sur les risques de catastrophe encourus a été développé par le Ministère du Logement et des Travaux publics, dans le cadre de la loi n°7269, et appliqué entre 1974 et 1988. Puis dans le cadre de la DIPCN, la AIGM a créé un « comité national », composé d'universitaires et des représentants des institutions et organisations compétentes, dans l'objectif de produire un « plan d'action national » pour la réduction des risques de catastrophe, à appliquer entre 1990-1999.

Cependant, le rapport de la JICA (2004) explique que ces dispositifs juridiques et institutionnels n'ont pas été exploités jusqu'au bout, que la plupart des mesures préventives n'ont jamais été appliquées. Par exemples, les bâtis et infrastructures situés en zones sismique, n'ont jamais pu bénéficier d'un renforcement contre les risques de catastrophe (JICA, 2004 : 45). De plus, l'urbanisation rapide et non-planifiée, les constructions illégales ou non conformes aux normes parasismiques ont fortement marqué les paysages urbains, en particulier à Istanbul, durant cette seconde moitié du 20^{ème} siècle. Le séisme de Marmara de 1999, considéré comme la deuxième catastrophe la plus meurtrière et la plus traumatique de l'histoire de la Turquie républicaine, a clairement révélé la défaillance de la GRC en Turquie, et la nécessité de réformer la GRC. L'ensemble des mesures et dispositifs établis jusqu'en 1999 ont été inefficaces, et la Turquie a dû faire face à un sombre bilan à la suite des séismes de Marmara (Pérouse, 2001 ; JICA, 2004 ; Koç, 2006). Selon Bülent Özmen et Ali Tolga Özden (2013), les leçons tirées de cette catastrophe passée ont permis le passage de l'approche traditionnelle de gestion des catastrophes basée sur la réparation et qui encouragerait le fatalisme de la société, à l'approche protectionniste plaçant la résilience au centre des préoccupations.

¹ Parue dans le Journal Officiel n° 5210, le 21/01/1943, URL : <http://www.mevzuat.gov.tr/MevzuatMetin/1.3.4373.pdf>.

²

b. La gestion des risques et catastrophes de 1999-2009 :

Cette situation en 1999, a constitué le motif d'une transition dans le domaine de la GRC. Peu après la catastrophe sismique, l'inefficacité et l'insuffisance des dispositifs légaux ont poussé la Grande Assemblée Nationale de Turquie (*Türkiye Büyük Millet Meclisi*, TBMM) à accorder une autorisation au gouvernement de promulguer en urgence des « décret-loi » (*Kanun Hükmünde Kararname*, KHK) dans le cadre de la gestion de la crise de 1999, valable d'août 1999 à juillet 2000. En établissant 38 lois et décret-loi, 28 décrets, 6 règlements, 17 communiqués et 9 circulaires dans des domaines très variés, le gouvernement a essayé d'une part de résoudre les problèmes causés par les séismes à Marmara, et d'autre part à résoudre les principaux problèmes liés à la restructuration institutionnelle et à la législation en matière de GRC du pays. La création de la Direction générale de la gestion des urgences de la Turquie (*Türkiye Acil Durum Yönetimi Genel Müdürlüğü*, TADYGM) ce fût à cette occasion, en 2000.

Les dispositifs KHK ont concerné la plupart du temps la préparation de la phase après-catastrophe. Pour ne citer que les exemples de KHK les plus importants à l'échelle empirique, le gouvernement a créé la « Présidence de la gestion des urgences en Turquie » (*Türkiye Acil Durum Yönetimi Başkanlığı*), dont le nom a été changé en 2000 pour devenir « la Direction générale de la gestion des urgences de la Turquie » (*Türkiye Acil Durum Yönetimi Genel Müdürlüğü*, TAY) (JICA, 2004 : 57). L'objectif de la TAY était de veiller à ce que dans toutes les catastrophes naturelles ou causées par l'homme et la gestion des urgences soit menée efficacement. Ou encore, le KHK n°586 a permis la création des Centres de défense civile dans 11 provinces en Turquie, ainsi que des unités de secours et de protection civile dans les autres provinces et districts du pays, permettant aux municipalités de participer activement aux actions de secours en cas de catastrophe. Et en dernier exemple, le gouvernement a rendu obligatoire la souscription des propriétaires de logement à une assurance contre les séismes (*Zorunlu deprem sigortası*, KHK n° 587), une mesure à la charge de l'Organisme d'assurance des catastrophes naturelles (DASK).

En termes de prévention des risques, en 2000, le « Conseil national du séisme » (*Ulusal Deprem Konseyi*, UDK) a été créé par un comité de 20 scientifiques entièrement indépendants, dans l'objectif de diffuser des informations fiables à la société turque ; de proposer des politiques et des stratégies aux institutions et organisations publiques chargées des questions de catastrophe ; de faire des observations et des recommandations sur les pratiques élaborées dans le local ou le national. Après le séisme de Marmara, cette initiative des scientifiques conscients

des enjeux, pouvant favoriser donc les recherches, les innovations et les échanges entre les acteurs multiples prenant part dans l'élaboration des mesures opérationnelles contre les risques, peut être considérée comme novatrice à l'égard de la gestion préventive des risques de catastrophe en Turquie. La démarche de l'UDK s'apparente à l'approche développée par Marie Toubin, Serge Lhomme, Youssef Diab, Damien Serre et Richard Laganier (2012), qui estiment que dans un système résilient les décideurs doivent collaborer avec les experts scientifiques et techniques à même de développer des réponses efficaces à travers des outils et méthodes applicables par les acteurs publics. Pour autant, au début de l'année 2007, le gouvernement a préféré supprimer le Conseil national du séisme avec une circulaire du Premier ministre (Ergünay, 2011). Cela ne signifie pas que l'apport scientifique est totalement absent. Il est plutôt question ici d'une sélection des acteurs scientifiques pour un contrôle efficace sur les mécanismes de décision.

En 2001, a été mis en place la loi n°4708 sur le contrôle des structures immobilières¹, dans le but d'empêcher le développement des constructions illégales et incontrôlées et d'encourager les structures sécurisées et durables, pour ainsi assurer la sécurité de la population et des biens matériels. Son rôle est de définir les lignes directrices pertinentes pour la supervision du bâtiment et pour la construction de structures de qualité. Testée en premier dans les régions pilotes, la loi a été appliquée dans l'ensemble des provinces de la Turquie à partir de 2011. Le renforcement de tous les bâtiments insalubres étant irréalisable financièrement, seul le renforcement des bâtiments sous risque d'effondrement a été envisagé. Si lors d'un séisme violent les dommages seront d'ordre matériel, des dommages mineurs ou modérés ne mettant pas en danger la vie humaine, le renforcement ne sera pas réalisé (Kaptan, 2013 : 122). Selon Oktay Ergünay (2011), le Ministère des Travaux publics et du Logement chargé de l'application de cette loi, a aboli toute approche moderniste pour établir une gestion très centralisée excluant complètement la participation des chambres professionnelles (comme TMMOB). Encore une fois, la participation active de l'ensemble des acteurs (le gouvernement central, les collectivités locales, les chambres professionnelles, le secteur privé, les organisations de la société civile et le public) aux mécanismes de décision et aux différentes étapes de la GRC, fondamentale suivant l'approche résiliente, a été négligée par le gouvernement.

La période comprise entre 2000 et 2009, a été riche en actions dirigées par le pouvoir

¹ Cette loi a remplacé un premier décret sur l'inspection des bâtis adopté en 2000, mais aussitôt supprimé par la Cour constitutionnelle pour le motif que ce décret apportait des restrictions sur le droit de propriété (Ergünay, 2011).

central. Des commissions de recherches sur les catastrophes ont été développées au sein de la TBMM. Le CAH a été adopté et commencé à être appliqué en partie. Avec la loi n°5216 de juillet 2004 sur les devoirs et responsabilités des municipalités métropolitaines, les autorités locales sont tenues de préparer le territoire aux catastrophes, de soutenir et aider les zones sinistrées en cas de nécessité, d'assurer les services d'urgence (pompiers, secours, etc.), ainsi que d'évacuer les personnes et de détruire les bâtiments dangereux pouvant occasionner des pertes humaines et matérielles. Conformément à l'article n°53 de la loi municipale n°5393 (*Belediye kanunu*), les municipalités doivent élaborer des plans d'urgence en collaborant avec les universités ou autres institutions performantes, et prévoir les équipements d'urgence nécessaires en cas de catastrophe. Par ailleurs, l'article n°73 de cette loi municipale autorise les pouvoirs locaux à créer des zones résidentielles, des zones industrielles, des zones commerciales, des parcs technologiques, des zones de services publics, des zones récréatives et toutes sortes d'installations sociales ; ainsi qu'à développer des projets de rénovation urbaine ou de développement urbain dans l'objectif de protéger le patrimoine historique et culturel de la ville, reconstruire les parties anciennes de la ville ou prendre des mesures contre le risque de tremblement de terre ; sous réserve que ces projets puissent bénéficier de l'accord du Conseil des Ministres (Genç, 2014/a: 510).

Durant la décennie 1999-2009, la Turquie a fait preuve d'un investissement important dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe et de la gestion de crise à la suite de l'apparition d'un désastre, tout comme à l'ère de son temps. De multiples acteurs, tant au niveau local que national, tant le secteur public que les initiatives individuelles ou collectives, ont essayé de proposer des dispositifs pour surmonter la problématique des catastrophes. Pour ainsi dire, le système d'inspection des bâtiments a entièrement changé et l'assurance est devenue obligatoire.

2. La gestion des risques et des catastrophes après la création de l'AFAD :

Dans le contexte actuel, l'augmentation de la fréquence, du type et du nombre de catastrophe liée aux changements environnementaux, démographiques, climatiques, sociaux et économiques, ont dévoilé les dysfonctionnements du système de GRC en Turquie. Selon le gouvernement, le fait que les trois principales institutions impliquées dans la GRC, à savoir la TADYGM, la AIGM et la SSGM, soient organisées sous trois ministères différents, a provoqué

le chevauchement des actions et des responsabilités entre institutions, ainsi que des problèmes au niveau de la coordination et du choix d'action (AFAD 2012). Avançant ces arguments, le gouvernement a développé un système intégré de GRC par la création d'une institution unique qui permettrait une coordination nationale et internationale de haut niveau. Ce passage, en se basant essentiellement sur les différentes sources d'informations de l'Autorité de gestion des catastrophes et des situations d'urgence (rapports et sites Internet de l'AFAD) et d'organismes internationaux, propose de repasser en revue la GRC en Turquie.

a. *La création et le fonctionnement de l'Autorité de gestion des catastrophes et des situations d'urgence (AFAD) :*

Le Parlement turc a adopté la loi n ° 5902 en 2009, intitulée « Loi sur l'organisation et les devoirs de la Présidence de la gestion des catastrophes et des urgences » (*Afet ve Acil Durum Yönetimi Başkanlığının Teşkilat ve Görevleri Hakkında Kanun*), pour supprimer les différentes institutions en charge de la GRC, à savoir la Direction générale des catastrophes (AIGM), la Direction générale de la défense civile (SSGM) et la Direction générale de la gestion des urgences de la Turquie (TAY), afin de les remplacer par une institution gouvernementale unique, l'Autorité de gestion des catastrophes et des situations d'urgence (*Afet ve Acil Durum Yönetimi Başkanlığı*, AFAD) rattachée au Premier Ministère.

La loi n°5902 a permis de créer le Conseil suprême des catastrophes et des urgences (*Afet ve Acil Durum Yüksek Kurulu*) qui réunit l'ensemble des ministères sous la présidence du Premier Ministère, dans le but de formuler des politiques de niveau macro, et valider les plans, programmes et rapports à l'égard de la GRC ; le Conseil de coordination des catastrophes et des urgences (*Afet ve Acil Durum Koordinasyon Kurulu*), composé de cadres supérieurs pour assurer la coordination en matière de GRC ; et le Conseil consultatif sur les tremblements de terre (*Deprem Danışma Kurulu*) pour assurer la coordination en matière de réduction des risques de tremblement de terre et de réalisation d'activités de préparation à ce type d'aléa. L'AFAD mène ses activités conformément aux politiques en cas de catastrophe et d'urgence déterminées par ces trois structures, et assure une coordination et une coopération avec les universités, les organismes publics, le secteur privé et les organisations non gouvernementales, tels que l'ensemble des ministères, l'Observatoire de Kandilli, l'Institut de recherche sur les tremblements de terre, le Conseil de la Recherche Scientifique et Technologique (TÜBİTAK),

le Croissant-Rouge, les universitaires choisis par le Conseil de l'enseignement supérieur, Organisations de la société civile accréditées, etc., pour plus d'efficacité et de résultats (AFAD, 2012). Ainsi que, l'AFAD s'organise en 8 départements : le Département de planification et de réduction des dommages, le Département d'intervention, le Département de réparation, le Département de la défense civile, le Département du tremblement de terre, le Département des technologies de l'information et de la communication, le Département des services de gestion et le Département de développement stratégique.

Tenant compte du principe que la GRC est plus efficace lorsqu'elle est décentralisée et pratiquée au niveau local, le gouvernement s'est orienté vers un nouveau système privilégiant le renforcement des capacités résilientes à l'échelle locale. Suivant l'article 18 de la loi n°5902, l'AFAD a créé des Directions provinciales des catastrophes et des urgences (*İl Afet ve Acil durum Müdürlükleri*) au sein des Administrations spéciales de la Province (*İl Özel İdaresi*), sous l'autorité du préfet, dans les 81 provinces de la Turquie. Ces établissements doivent identifier les risques de catastrophe de la Province, développer des plans locaux de prévention des catastrophes et d'intervention en cas de catastrophe et d'urgence, mettre en œuvre une coopération et une coordination efficace avec les directions locales et les institutions publiques, déterminer les pertes humaines et matérielles en cas de catastrophe, développer des activités de formation liées aux catastrophes et aux urgences, responsabiliser par l'accréditation les organisations de la société civile et des personnes volontaires, développer des plans de protection civile et les appliquer, organiser le stockage de l'ensemble du matériel nécessaire à la première secours et aux aides d'urgence en cas de catastrophe, préparer une proposition budgétaire annuelle (Genç, 2014/a : 512).

b. Les stratégies et activités de l'AFAD :

L'objectif principal de l'AFAD est de prévenir les catastrophes, de minimiser les dommages causés par les catastrophes, de planifier et coordonner les interventions après les catastrophes et de promouvoir la coopération entre les différents organismes et organisations nationaux et internationaux. Pour les atteindre, l'AFAD s'organise autour de quatre principes : la mitigation, qui cherche à sensibiliser le public aux risques de catastrophe, à développer des structures organisationnelles et une législation pour l'avant et l'après catastrophes, et à élaborer des politiques et de stratégies de recherche et développement en fonction des besoins et des

priorités ; la préparation, qui implique les activités de préparation et de formation à l'intervention en cas de catastrophe à travers une coordination efficace des personnes et des institutions ; la réponse, qui couvre les actions visant à déterminer et répondre le plus vite possible à toutes les nécessités en cas de catastrophe ; et la récupération, qui renvoie à l'ensemble des mesures prises pour la normalisation et, si possible, l'amélioration de tous les systèmes de vie qui ont été perturbés en cas de catastrophe ou d'urgence, de la manière la plus rapide et la plus précise. Suivant ces quatre principes de GRC, des mesures législatives, des stratégies, des plans d'action et des projets ont été élaborés.

Dès sa fondation, l'AFAD a commencé à travailler sur un plan stratégique, qui a été révisé en tenant compte des problèmes apparus avec les séismes de Van de 2011. L'année 2012 a été l'occasion pour l'équipe AFAD de valider un plan stratégique valable pour la période 2013-2017, et qui respecte les lignes directrices internationales en termes de GRC. Avec ce plan ambitieux, l'AFAD veut réaliser 5 objectifs bien définis : être une organisation en constante évolution et apprenante (qui se renouvelle et qui est flexible) ; établir un système intégré de gestion des catastrophes axée sur le risque (la priorité est de prévenir les risques de catastrophe) ; standardiser la gestion des risques et des catastrophes au niveau national (diffusion d'un même mode de fonctionnement, d'un même langage et des normes définies par l'autorité nationale); initier une mobilisation éducative pour la préparation des catastrophes (culture du risque) ; être une organisation pionnière sur le terrain international (AFAD, 2012).

Se basant sur des recommandations du Sommet de l'urbanisation réalisé en 2009 (*Kentleşme Şûrası*), le Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme a développé pour la période 2010-2023, une Stratégie intégrée de développement urbaine et un plan d'action (*Bütünleşik Kentsel Gelişme Stratejisi ve Eylem Planı*, KENTGES), pour servir de base aux projets urbains résilients.

En 2011, la décision du Conseil des Ministres n°1320 a permis de mettre en place la Plateforme nationale d'atténuation des risques de catastrophe (*Afet Risklerinin Azaltılması Ulusal Platformu*). Il s'agit d'un forum multipartite opérant au niveau européen, possédant un très large profil de membre issu d'institutions officielles et semi-officielles. Outre les ministères, les institutions scientifiques et académiques, les ONG, le secteur privé et les institutions financières nationales sont également inclus dans la plate-forme. Elle a été créée pour assurer la continuité dans les activités de réduction des risques, déterminer les besoins d'atténuation des risques à tous les niveaux afin de respecter les plans, les politiques et les programmes, et

contribuer au suivi et à l'évaluation des applications. De plus, cette plateforme cherche à intégrer les politiques, plans et programmes de développement durable recommandés dans le cadre de Sendai, depuis 2015.

En 2012, l'AFAD a complété son dispositif légal à l'égard de la GRC avec l'adoption de deux nouvelles lois. La première correspond à la loi n°6305 sur les assurances de catastrophes (*Afet Sigortalari Kanunu*), dont le but est de déterminer les procédures et les principes pertinents de l'assurance obligatoire contre les séismes (*Zorunlu Deprem Sigortasi*) et des assurances établies contre d'autres types de catastrophe.

Et la deuxième avancée législative est l'adoption de la loi n° 6306 concernant la rénovation urbaine des zones sous risque de catastrophe, adoptée le 16 mai 2012, rendue publique par le n° 28309 du Journal Officiel (*Resmi gazete, sayi 28309*), le 31 mai 2012, est considérée comme l'un des plus importants dispositifs à l'égard de la prévention des risques de catastrophe (Genç, 2014/a : 512). L'application de cette loi revient à la charge du Ministère de l'Urbanisme et de l'Environnement (*Çevre ve Şehircilik Bakanlığı, ÇŞB*) et des municipalités. Cette loi est destinée à être appliquées pour tout type de catastrophes, pourtant au niveau empirique elle est utilisée davantage en réponse au risque sismique.

Les Stratégie et plan d'action nationaux sur les tremblements de terre 2012-2023 (*Ulusal Deprem Stratejisi ve Eylem Planı 2012-2023, UDSEP*) sous la responsabilité de 13 institutions publiques, adopté par l'AFAD en 2011, constituent un autre dispositif développé contre le risque sismique. L'objectif principal de ce plan est de prévenir ou atténuer les dommages physiques, économiques, sociaux, environnementaux et politiques qui peuvent être causés par les tremblements de terre et de créer de nouveaux environnements de vie résistante à la dépression, sûres, préparées et durables. Les actions de l'UDSEP se développent suivant 3 axes : connaître les séismes, développer des structures résidentielles résistantes aux séismes, être capable de faire face aux effets des tremblements de terre. Au total 87 actions ont été définies dans le cadre de l'UNSEP-2023.

Un Conseil de coordination du changement climatique et de la gestion de l'air (*İklim Değişikliği ve Hava Yönetimi Koordinasyon Kurulu, İDHYKK*) a été créé en 2013 avec la fusion du Conseil de coordination des changements climatiques et du Conseil de coordination des émissions atmosphériques, composé de 13 ministères, de l'AFAD et d'autres institutions publiques et privées, et coordonné par le Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme. Le

document de stratégie nationale sur le changement climatique 2010-2020 (*Ulusal İklim Değişikliği Strateji Belgesi*) suivi par les Stratégie et plan d'action nationaux pour l'adaptation aux changements climatiques 2011-2023 (*Ulusal İklim Değişikliği Uyum Stratejisi ve Eylem Planı*). Dans ce plan, des études d'adaptation en matière de CC, ont été prévues pour la gestion des ressources en eau, la politique agricole, la gestion des catastrophes, la politique forestière, la santé publique, les activités de renforcement des capacités, les efforts de sensibilisation. Ces études sont menées suivant la stratégie de la Convention-cadre des Nations Unies sur les CC (Kadioğlu, 2012).

Le groupe de travail sur l'atténuation des risques liés aux catastrophes technologiques, rattaché au Département de planification et d'atténuation de l'AFAD, a développé une feuille de route dans le but de gérer efficacement les catastrophes durant la période 2014-2023 (*2014-2023 Teknolojik Afetler Yol Haritası Belgesi*). Ce projet, qui a été préparé avec le soutien des institutions et organisations concernées par les travaux, se base sur la législation établie par l'Union-Européenne et les conventions internationales à l'égard des risques technologiques pour déterminer les besoins et les priorités nationales, puis les satisfaire à l'aide de plans d'action (AFAD, 2014/d).

Le Plan d'intervention aux catastrophes de la Turquie (*Türkiye Afet Müdahale Planı*, TAMP), qui a été développé après les séismes de Van en raison des faiblesses à l'égard de la GRC, est entré en vigueur en janvier 2014. Il s'agit d'un modèle d'intervention qui a prédéfini les rôles et les responsabilités des acteurs, tels que les organismes gouvernementaux, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les personnes réelles, activement impliqués dans les interventions en cas de catastrophes et dans les situations d'urgence de tous types et d'ampleurs (AFAD, 2013). Les travaux d'intervention et de réhabilitation sont divisés en niveaux national et local, et le TAMP a pour objectif de mener leur coordination efficace. Au niveau national, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des transports, des affaires maritimes et des communications, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisation, le Ministère de la politique familiale et sociale, le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage, le Ministère des Finances et le Croissant-Rouge turc, collaborent pour mener efficacement les interventions du TAMP. Et au niveau local, le même travail est effectué dans le cadre du Plan provincial d'intervention en cas de catastrophe (*İl Afet Müdahale Planı*), par les organisations des mêmes institutions qu'au niveau national, coordonné cette fois par les Directions provinciales des

catastrophes et des urgences (*İl Afet ve Acil durum Müdürlükleri*). En plus de cette organisation préalable à l'échelle des actions à mener par chaque intervenant du TAMP, ce plan a développé un Système de gestion des catastrophes et des décisions (*Afet Yönetimi ve Karar Destek Sistemi, AYDES*). Il s'agit d'un système d'information basé sur le Web, qui se destine à gérer les demandes et les ressources des institutions et organismes d'intervention, et à constituer un réseau de communication permettant une coordination plus rapide et efficace dans les mécanismes de prise de décision. Le TAMP a prévu, par ailleurs, 22 centres logistiques dispersés sur tout le territoire pour permettre l'accès rapide aux matériaux nécessaires en cas de catastrophe, pouvant être surveillés et contrôlés à distance. L'AFAD prétend que son plan TAMP va sauver plus de vies en un temps plus court et sur un périmètre plus large, va réduire au minimum les pertes économiques et sociales, ainsi que va permettre un retour à la normal le plus rapidement possible (AFAD, 2013).

Ainsi, la GRC a été menée suivant les principes du développement durable, et de sorte à répondre aux problèmes environnementaux menaçant le pays. Afin de minimiser les dommages causés par les catastrophes, l'accent a été mis sur l'élaboration d'une structure institutionnelle et d'un cadre législatif et réglementaire. La priorité a été accordée aux investissements dans les domaines de préparation et de réparation. Dans le cadre du programme d'évaluation par les pairs établi par la Commission européenne, des experts de différents pays qui ont passé en revue les structures et opérations dans le domaine de la GRC de la Turquie, ont noté une évolution spectaculaire en matière de GRC en Turquie depuis l'arrivée de l'AFAD, en particulier les capacités de préparation et d'intervention aux catastrophes sont à un niveau appréciable, mais ils suggèrent des améliorations au niveau de la prévention des risques de catastrophe pour que cette capacité puisse atteindre un niveau similaire aux deux autres (EU-Protection Civile, 2016).

III. La GRC : une instrumentalisation par les politiques néolibérales ?

L'AFAD existe depuis peu et ses projets ne sont pas arrivés à terme. Cependant, de nombreuses critiques ont fait leurs apparitions dans les débats publics autour de la GRC en Turquie. Les critiques les plus sévères accusent le gouvernement de mobiliser un discours de

résilience pour légitimer les actions suscitant la réaction de la population, et élargir sa marge de manœuvre. Des chercheurs ont développé une lecture différenciée de l'approche résiliente dans les politiques de GRC, qui concorde avec la critique développée à l'égard de la GRC turque. La résilience peut être utilisée comme un instrument d'exercice du pouvoir pour atteindre des objectifs divers, pour justifier ou légitimer les pratiques des acteurs publics, en particulier dans les politiques urbaines néolibérales (Rufat, 2011 ; Toubin et all., 2012 ; Barroca et all., 2013 ; Quenault, 2014). De ce fait, les pratiques publiques dites « résilientes » en Turquie, mais surtout à Istanbul, méritent d'être analysées en rapport avec le contexte néolibéral traversé.

1. La résilience comme discours ?

L'approche adoptée pour la GRC a été fortement critiquée par Oktay Ergünay (2008), ancien directeur général de l'AIGM, qui a dénoncé la forme superficielle qu'a pris la GRC en Turquie. Cette critique venant d'un acteur qui a participé de l'intérieur à la GRC, concerne la période avant l'AFAD. Bien qu'il y ait eu des avancées institutionnelles et juridiques à l'égard de la prévention et l'atténuation des risques de catastrophe, dans la pratique les autorités publiques se sont en principe penchées sur la gestion des catastrophes qu'en situation de crise, après la survenue d'une catastrophe majeure, dans un climat controversé où l'exigence de sécurité connaissait son plus haut sommet. Ces gestionnaires, plutôt que d'anticiper et suivre une approche systémique visant des solutions rationnelles et durables face aux risques de catastrophe et aux vulnérabilités, ont privilégié les interventions d'urgence et par là, ont légitimé la gestion de crise à la gestion des risques.

L'AFAD avait été conçu pour combler les lacunes de l'ancien fonctionnement de la GRC. Loin de là, pour Fatma Neval Genç, universitaire spécialisée dans les sciences de gestion, l'AFAD rencontre des problèmes structurels, juridiques et opérationnels (Genç, 2014/a). Elle prétend que le caractère multidimensionnel des catastrophes n'est pas ou peu pris en compte. L'AFAD se contenterait d'une vision technique des catastrophes reposant sur des données développées par les équipes de leur choix. TMMOB estime que les sélections des acteurs de la GRC dépendent fortement des évaluations bureaucratiques. L'analyse faite par la TMMOB sur « les stratégies et plan d'action 2012-2023 (déterminés par l'AFAD), dénonce l'absence de justifications claires au niveau de la sélection des scientifiques dans le Conseil consultatif sur

les tremblements de terre, et le refus d'entendre les critiques développées par les chambres professionnelles (TMMOB, 2011). En façonnant son raisonnement sur la société du risque, Ulrich Beck (2008), a été amené à penser le rôle des acteurs de la modernisation voulant contrôler les organes de diffusion des informations liées aux risques afin d'orienter les débats suivant leurs intérêts et décisions institutionnelles. Dans ce sens, la volonté du gouvernement turc à avoir la main sur l'ensemble des actions et dispositifs établis à l'égard des risques et des catastrophes, et l'exclusion de ce processus des institutions non-étatiques (UDK, TMMOB) soulèvent des questions concernant l'intérêt et l'implication de certains acteurs et de l'exclusion de certains autres.

Dans le cas des dispositifs développés par l'AFAD, les acteurs publics décident et appliquent leurs décisions, alors que les destinataires de ces décisions subissent l'action des autorités souvent dans l'absence de choix, l'approche participative étant défailante (Genç, 2014/a). Le système de gestion centralisé et hiérarchisé, ainsi que l'organisation bureaucratique empêcheraient la flexibilité prétendue par l'AFAD et nécessaire à l'adaptation aux situations qui se présentent, dépendantes des dynamiques sociales et économiques. Or, pour une gestion du risque adaptée et flexible, il faudrait développer une approche décentralisée et articulant les différents niveaux local, départemental, régional et national (Theys et Fabiani, 1987). Cette forme de gestion par le haut, peut entraîner d'autres formes de vulnérabilités. Dans ce sens, l'application de la « Loi Désastre » (n°6306) a entraîné des problèmes de coordination entre les autorités publiques (locales et nationales) et la société civile et les organisations non-gouvernementales vigilantes à l'égard des politiques développées en raison des conséquences non désirées¹. En particulier les chambres professionnelles prétendent que ces mesures résilientes servent davantage une rente économique, et négligent le risque de catastrophe principalement sismique (TMMOB, 2012). De plus, la TMMOB accuse les autorités d'insincérité en révélant la contradiction entre « vouloir réduire les risques de catastrophe » et « augmenter le nombre de Centrales hydro-électriques (*Hidroelektrik Santraller*, HES), de Centrales thermiques et de Centrales nucléaires », sachant que ces centrales sont considérées comme des pratiques détériorant l'environnement et pouvant augmenter les risques de catastrophe. Les autorités publiques ne se soucieraient pas des conséquences environnementales de leurs actions, ils iraient chercher la rente économique là où elle serait au maximum, notamment l'investissement dans les différentes centrales. De même que, les

¹ Cette question trouvera un espace de discussion bien plus large dans la troisième partie de cette thèse, à travers l'analyse des processus de rénovation urbaine effectué dans les quartiers de Sarıgöl et de Tozkoparan, à Istanbul.

nombreux projets de rénovation urbaine (*kentsel dönüşüm*) s'apparenteraient davantage à une quête de rentes qu'aux mesures préventives (TMMOB, 2011/b). Ces critiques apportées à la GRC prètent à penser qu'il s'agirait davantage d'une forme d'instrumentalisation du discours résilient à d'autres fins, au sens de Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès. Suivant ces derniers, un instrument d'action publique constitue un dispositif à la fois technique et social qui organise les rapports sociaux entre ceux qui établissent les actions publiques et ceux qui sont les destinataires. Les acteurs politiques (gouverneurs) et les acteurs sociaux (la population) ont des capacités d'action très différentes en fonction des instruments. Et les instruments mobilisés peuvent conduire à privilégier certains acteurs et intérêts, et contraindre d'autres (Lascoumes et Le Galès, 2007). En effet, cette opposition des intérêts alimente l'antagonisme qui semble s'être installé entre gouverneurs et gouvernés, soit entre les acteurs publics et les individus sensibles/vigilants (souvent victimes des politiques publiques) et les ONG et professionnels critiques œuvrant dans le domaine concerné¹. Et le plein pouvoir des autorités justifié par l'urgence liée aux risques élevés de catastrophe, accentue cette opposition en raison d'un manque de confiance à l'égard des acteurs publiques.

Un tel engagement dans les politiques de GRC ne se limite pas à l'objectif de créer une société résiliente. Pendant la campagne des élections législatives de 2011, Recep Tayyip Erdoğan avait annoncé « l'Objectif 2023 », en turc « *Hedef 2023* », qui renvoie à la politique économique et sociale adoptée par le gouvernement pour intégrer le pays dans les dix premières économies mondiales d'ici le centenaire de la République turque, c'est-à-dire d'ici 2023 (Morvan et Logie, 2014). Les plans, programmes et stratégies de GRC développés par l'AFAD, sont également intégrés dans cette même voie. L'actuel vice-Premier ministre de la Turquie, Veysi Kaynak, confirme le rôle que joue l'AFAD pour atteindre « l'Objectif 2023 » dans la présentation qu'il fait du Programme de performance de l'AFAD pour l'année 2017 : « *L'AFAD emmène la Turquie vers un modèle de développement durable avec sa capacité développée, ses ressources humaines et les projets qu'elle produit, et, en approchant étape par étape de la Turquie de 2023, elle réalise un système important et une transformation technologique dans la gestion des catastrophes* » (AFAD, 2017). Notamment, les délais prononcés pour les stratégies et plans les plus ambitieux de l'AFAD atteignent l'année 2023, tels que les Stratégie et plan d'action nationaux pour l'adaptation aux CC envisagés pour la période 2011-2023, les Stratégie et plan d'action nationaux sur les tremblements de terre définis entre 2012-2023, ou

¹ La troisième partie de cette thèse propose une analyse approfondie des mobilisations urbaines à l'égard de certaines pratiques publiques dites « résilientes » (la rénovation des zones à risques en passant par la loi n°6306).

encore la Feuille de route pour les catastrophes technologiques allant de 2014 à 2023. Ainsi, la mobilisation de la résilience est envisagée en continuité avec l'évolution néolibérale du pays.

Les objectifs de grandeurs, de puissance, de reconnaissance de la Turquie sont aussi transposables à l'échelle de la GRC. L'AFAD vise à être un leader national et international dans le développement durable et les efforts de réduction des risques de catastrophe. Il travaille en étroite collaboration avec les agences des Nations Unies telles que l'UNISDR, l'UNICEF, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (UNESCAP), le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), l'Office de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le PNUD et un certain nombre d'organisations internationales, y compris la Banque Mondiale (BM), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et l'Organisation Internationale des Migrations (OIM). En effet, L'AFAD participe activement aux réunions de la plate-forme mondiale de l'UNISDR et au Forum européen de réduction des risques de catastrophe (EFDRR). D'ailleurs, Istanbul a été l'hôte de la dernière réunion internationale de l'EFDRR, tenue entre le 26 et 28 mars 2017. Il prépare des accords bilatéraux et multilatéraux, des protocoles d'entente, des lettres de bonne volonté et des plans d'action visant à développer la coopération en matière de gestion des catastrophes et des urgences avec d'autres pays et organisations¹. Par ailleurs, l'évaluation par les pairs de la GRC en Turquie s'est réalisée à la suite d'une demande écrite formulée par le gouvernement, cherchant à faire reconnaître ses exploits à l'échelle internationale. Ulrich Beck (2008) avait qualifié ces échanges internationaux de « solidarité par la peur », qui se déploie lorsque tout le monde a pris conscience de l'urgence et des risques.

Ainsi, la critique apportée par la TMMOB concernant les priorités d'action et les objectifs de la GRC, trouve appuis par la lecture des risques en rapport avec le contexte néolibéral. La métropole stambouliote participe à rendre la Turquie une puissance mondiale à tous les niveaux, y compris le domaine de la GRC (Morvan et Logie, 2014 ; Pérouse, 2017). Le passage suivant propose une analyse de l'interaction entre le développement urbain, la vulnérabilité et la gestion des risques à l'échelle de la ville d'Istanbul.

¹ Notamment, selon le Rapport mondial 2013 sur l'aide humanitaire, la Turquie a été le troisième fournisseur humanitaire au monde (après les États-Unis et le Royaume-Uni), avec une aide humanitaire d'une valeur de 1,6 milliard de dollars (EU-Protection civile, 2016 : 20).

2. La GRC à Istanbul :

a. La relation entre résilience et urbanisation :

Le concept de résilience connaîtrait une reconnaissance au niveau local à travers le développement urbain durable. Le risque devient alors une composante à part entière du système socio-territorial, la gestion de l'urbain et la gestion des risques de catastrophe sont entremêlées.

Avec la mondialisation, l'impact des grandes villes sur les dégradations environnementales et l'augmentation des catastrophes est devenu une question centrale. Les institutions internationales ont intégré le critère de la résilience urbaine dans la compétition existante entre les métropoles internationales (Rufat, 2011). La BM a développé le programme « *Climate Resilient Cities. A primer on Reducing Vulnerabilities to Disasters* » en 2009, et a labellisé les bonnes pratiques. Dans le cadre du CAH puis du CAS, l'UNISDR a lancé la campagne internationale « *Making Cities Resilient - My City is Getting Ready !* » développée d'abord pour la période 2010-2015 et reconduite pour la période 2015-2020, dans le but de pousser les villes à devenir résilientes face aux catastrophes. L'UNISDR a produit un manuel de recommandations à destination des gouverneurs locaux, « *How to Make Cities more Résiliente, A Handbook For Local Government Leaders* » en 2012, dont une deuxième édition a vu le jour en 2017, dans lequel sont définies les dix étapes essentielles pour créer des villes résilientes (UNISDR, 2012, 2017), et correspondant directement aux priorités d'action de Hyogo (UNISDR, 2005), puis de Sendai (UNISDR, 2015). Suivre ces préconisations implique des gains importants pour les gouvernements locaux avec le renforcement de la confiance aux acteurs locaux, la légitimation de certaines pratiques susceptibles de soulever des réactions, la conformité aux normes et pratiques internationales ; des gains sociaux avec la réduction des pertes humaines et matérielles liées aux désastres, la participation active de l'ensemble des acteurs concernés, tels que les autorités locales et nationales, les différents secteurs publics et privés (l'éducation, le transport, l'environnement, etc.), les scientifiques et centres de recherche, les experts et chambres professionnels, la société civile, les ONG et les institutions internationales ; et des gains économiques reposant sur l'augmentation de l'assiette fiscale, des opportunités d'affaires, la croissance des investissements dans le secteur de la construction (bâtiments, infrastructures), de la croissance économique et de l'emploi, étant donné que des villes plus sûres et mieux gouvernées attirent davantage d'investissements. Par ailleurs, l'UNISDR souligne les biens faits de ces pratiques à l'échelle urbaine sur l'écosystème en

favorisant la réduction de la pollution, sur la santé et les relations internationales en priorisant la sécurité publique et les interconnexions entre les villes et les pays.

Encadré 1 : Les dix éléments essentiels pour rendre les villes résilientes

1. Cadre institutionnel et administratif : Mettre en place une organisation et une coordination pour comprendre et réduire les risques de catastrophe, avec la participation des citoyens et de la société civile. Construire des alliances locales. Veiller à ce que tous les ministères comprennent leur rôle dans la réduction des risques de catastrophe et de la préparation aux aléas futurs.
2. Financement et ressources : Assigner un budget pour la réduction des risques de catastrophe et inciter les propriétaires, les familles à faible revenu, les collectivités, les entreprises et le secteur public à investir dans la réduction des risques auxquels ils sont confrontés.
3. Évaluation des multiples risques, connaître ses risques : Maintenir à jour les données sur les dangers et les vulnérabilités. Préparer les évaluations des risques et les utiliser comme base pour les plans et les décisions de développement urbain, veiller à ce que ces informations et les plans pour la résilience de votre ville soient facilement accessibles au public et discutés avec eux.
4. Protection, mise à niveau et résilience des infrastructures : Investir et maintenir une infrastructure qui réduit les risques, comme le drainage des inondations, ajustés si nécessaire pour faire face aux CC.
5. Protéger les installations vitales (éducation et santé) : Évaluer la sécurité de toutes les écoles et établissements de santé et les améliorer si nécessaire.
6. Règlement de construction et aménagement du territoire : Appliquer des règles de construction et des principes de planification de l'aménagement du territoire réalistes et conformes aux risques. Identifier les terrains sûrs pour les citoyens à faible revenu et de mise à niveau des établissements informels, lorsque cela est possible.
7. Formation, éducation et sensibilisation du public : S'assurer que les programmes d'éducation et la formation sur la réduction des risques de catastrophe sont en place dans les écoles et les communautés locales.
8. Protection de l'environnement et renforcement des écosystèmes : Protéger les écosystèmes et les zones tampons naturels pour atténuer les inondations, les tempêtes et autres dangers auxquels la ville peut être vulnérable. S'adapter aux CC en s'appuyant sur de bonnes pratiques de réduction des risques.
9. Préparation efficace, alerte précoce et réponse : Installer des systèmes d'alerte rapide et les capacités de gestion des urgences dans la ville et organiser des exercices de préparation publics réguliers.
10. Récupération et reconstruction : Après une catastrophe naturelle, veiller à ce que les besoins de la population touchée sont placés au centre de la reconstruction, aider à mettre en œuvre des réponses, y compris la reconstruction des maisons et des moyens de subsistance.

Source : UNISDR (2012 : 25) ;

Traduction : Nihal Durmaz.

La résilience est donc un domaine d'investissement non négligeable dans le contexte actuel et s'impose surtout dans la production et promotion des grandes villes sûres et sécurisées. Il s'en suit alors des démarches évolutives en matière de GRC dans les grandes villes. La nouvelle démarche urbanistique serait d'élaborer des projets dans l'objectif de développer des espaces urbains capables de ne pas être impactés par des conditions temporaires exceptionnelles, comme les perturbations naturelles, technologiques ou climatiques. Créer des villes résistantes et durables face aux risques et aux catastrophes ou améliorer leur potentiel résilient implique l'évaluation de l'ensemble de ses différentes dimensions matérielles, fonctionnelles, sociales, économiques et politiques. La liste des villes résilientes regroupe les grandes villes du Nord, surtout Tokyo, New York, Londres et Paris (Rufat, 2011). Pour arriver à concurrencer avec ces grandes métropoles mondiales, Istanbul doit alors pouvoir projeter une image attractive à travers la qualité de vie qu'elle propose. Le gouvernement local d'Istanbul adhère aux préconisations de l'UNISDR et œuvre pour la réalisation des éléments essentiels précédemment évoqués.

b. Les démarches résilientes de la ville d'Istanbul :

Après la tragédie des séismes de Marmara, un Centre de coordination des catastrophes d'Istanbul (*Afet Koordinasyon Merkezi, AKOM*) a été créé en l'an 2000, pour assurer la division des tâches, la collaboration et coordination des institutions affiliées à l'IBB, afin de maximiser l'efficacité des opérations de GRC. Aujourd'hui, l'AKOM garde sa fonction principale de coordination des actions imposées par l'IBB ou l'Autorité provinciale de gestion des urgences et des catastrophes d'Istanbul (*İstanbul İl Afet ve Acil Durum Müdürlüğü, Istanbul AFAD*).

En 2002, un plan cadre pour la prévention et la mitigation du risque à Istanbul, comprenant le micro-zonage du pays (*Study on a Disaster Prevention/ Mitigation Basic Plan In Istanbul Including Microzonation In The Republic of Turkey*), a été effectué par la collaboration de l'IBB et de la JICA. Ce plan a permis une analyse approfondie sur les caractéristiques physiques d'Istanbul et les risques encourus, en particulier le risque sismique. L'inventaire des dispositifs déjà existants et leurs efficacités, les prévisions à travers les calculs des risques d'occurrence d'un séisme majeur, les dommages humains et matériels possibles, les vulnérabilités, et des suggestions à l'égard de la GRC, ont été formulés par ce premier travail

laborieux (JICA-IBB, 2002). À la suite des constats et estimations faites par la JICA en 2002, l'IBB a renouvelé ce travail en 2009 dans le cadre du projet sur d'estimations des dommages en cas de séisme à Istanbul (*Istanbul olası deprem kayıp tahminleri*) (IBB, 2009).

En 2003, l'IBB a demandé à une équipe pluridisciplinaire constituée des chercheurs des quatre universités les plus renommées de Turquie (l'Université de Boğaziçi (BÜ), l'Université Yıldız Teknik (YTÜ), l'Université İstanbul Teknik (ITÜ) et l'Université technique du Moyen-Orient (ODTÜ)), de développer un master plan sur les séismes à Istanbul (*İstanbul Deprem Master Planı*, IDMP) suivant l'idée qu'un master plan peut aider à réduire les dommages et les pertes par l'introduction d'outils de planification et d'ingénierie dans la GRC. Ce IDMP a signalé principalement les problèmes juridiques, administratifs, financiers et sociaux liés au GRC (IBB, 2003). Ces deux rapports réalisés par deux équipes distinctes ont permis de développer des plans en fonction des connaissances sur le terrain (détermination des types de risques, des zones à risques, des vulnérabilités) et des besoins identifiés (ce qu'il faut développer pour accroître la résilience).

En 2006, l'Unité de coordination de projet d'Istanbul (*İstanbul Proje Koordinasyon Birimi*, IPKB) a développé le projet d'atténuation des risques sismiques et d'augmentation des capacités de préparation aux urgences (*İstanbul Sismik Riskin Azaltılması ve Acil Durum Hazırlık Kapasitesinin Arttırılması Projesi*, ISMEP), en tenant compte des travaux de la JICA (2002) et de l'IDMP (2003), et dans le but de répondre rationnellement aux risques et catastrophes. Les savoirs établis sur les risques, les expériences vécues, les moyens matériels à disposition, l'identification des lacunes liées à la GRC, la culture du risque développé chez les habitants des zones à risque, etc., sont indispensables pour la perception des risques. Ce projet, connu pour être le premier projet destiné à la prévention des risques de catastrophe et le plus ambitieux à l'échelle d'Istanbul, a été développé pour la période comprise entre 2006 et 2021. L'ISMEP travaille à développer la préparation pré-catastrophe, le « bon comportement » à prendre au moment de la catastrophe et les démarches à réaliser après la catastrophe. Les actions de l'ISMEP, en plus de minimiser les dommages humains et matériels, visent à devenir des modèles applicables partout dans le monde d'après leurs élaborateurs, et le projet en lui-même est appelé « The Giant Project of Istanbul » (IPKB, 2017). L'ISMEP intervient dans de nombreux domaines, tels que l'amélioration des systèmes de communication d'urgence, l'augmentation de la capacité institutionnelle d'Istanbul AFAD, la sensibilisation et la formation

de la société aux catastrophes, la mise en œuvre des règlements de zonage et de construction, l'aménagement urbain par le risque.

La loi n°5902 a permis la mise en place de l'Autorité provinciale de gestion des urgences et des catastrophes d'Istanbul (*İstanbul İl Afet ve Acil Durum Müdürlüğü*, Istanbul AFAD) en 2009, qui fonctionne conformément au Plan d'intervention aux catastrophes d'Istanbul (Istamp ou Istanbul TAMP), qu'elle a élaboré la même année. Soit une nouvelle phase dans la GRC stambouliote a vu le jour (comme à l'échelle nationale), permettant la collaboration et coordination de l'ensemble des institutions locales (à l'échelle de la province et des arrondissements), autour de l'objectif de prévenir les risques de catastrophe. L'Istanbul TAMP est à la tête de quatre catégories de services œuvrant dans la réduction des risques et des dommages, à savoir : les unités de service d'urgence (communication, sécurité, incendie, recherche et sauvetage, évacuation et placement, hébergement, infrastructure, transport, détection des dommages, nutrition, soutien psychologique, élimination des débris, etc.), les services d'information et de planification (collecte et analyse de données au cours de l'intervention, systèmes d'information géographique (SIG), cartes, bases de données, évaluation des données, diffusion des informations, etc.), les services de logistique et de maintenance, et enfin les services financiers et d'administration.

Des mégaprojets ont également vu le jour dans le domaine de la GRC. En 2014, l'IBB a construit le plus grand centre de soutien logistique d'Europe et du Moyen-Orient (*Lojistik Destek Merkezi*), à Alibeyköy, sur un espace de 30 000 m², permettant de répondre aux besoins de tous les services travaillant dans le cadre de la GRC. Le Centre de formation aux catastrophes et situations d'urgence (AFADEM) s'est implanté à Istanbul, et permet d'accroître la culture du risque de la population turque en proposant des formations, des exercices de mise en situation (des simulations), soit en inculquant le type de comportement à adopter pour limiter aux maximum les dommages pouvant être occasionnés en situation de catastrophe.

c. Résilience et rénovation urbaine :

Mais la plus importante démarche résiliente à Istanbul s'est fait sentir dans le domaine de la rénovation urbaine. Selon la Constitution de 1982, l'un des devoirs importants de l'État est de répondre aux besoins de logement dans un cadre de planification qui tient compte des

caractéristiques des villes et des conditions environnementales (Daşkiran et Ak, 2015 : 276). Cependant, le risque de catastrophe rend difficile l'utilisation du droit de vivre dans un environnement sain et équilibré. Suivant les résultats des études territoriales de l'IBB, en cas de séisme dévastateur, le nombre de décès variera entre 10 000 et 30 000, le nombre de personnes gravement blessées pourra atteindre les 60 000 et entre 50 000 et 140 000 personnes seront légèrement blessées. 2 500 à 10 000 bâtiments seront très fortement endommagés, 13 000 à 34 000 autres seront gravement endommagés, et entre 80 000 et 150 000 seront moyennement endommagés. Il faudra prévoir des lieux d'hébergement d'urgence pour 500 000 personnes. Quant au coût économique, les pertes atteindront entre 80 et 100 milliards de TL (IBB, 2009). On constate que la majeure partie du stock de bâtiments à Istanbul est malsain et instable. Ces bâtiments, qui ont été construits en fonction de l'ancienne législation, c'est-à-dire avant la transition vers l'assurance obligatoire et le système d'inspection des bâtiments précédemment évoqués, et le taux élevé de constructions illégales ont été alarmants. L'État s'est trouvé obligé de prendre des mesures pour minimiser les risques de catastrophe, car réussir à réduire les dommages susceptibles d'être causés par les catastrophes, passe avant tout par un processus d'urbanisation mené en coordination avec le processus de gestion des catastrophes.

Dans ce sens, il faut évoquer l'établissement du projet « zéro perte de vie » (« *Sifir can kaybı projesi* »), pour préparer Istanbul à un séisme majeur potentiel (Tezcan et Gürsoy, 2002 ; Kaptan, 2013). Ce projet vise à établir l'inventaire des bâtiments et à déterminer le niveau de dommage prévisible pour chaque bâtiment. A Istanbul, le parc immobilier peut être divisé en deux groupes : les constructions ne présentant pas de risque d'effondrement (environ 90% du stock présent) et les constructions susceptibles de s'effondrer en cas de tremblement de terre (les 10% restant) (Kaptan, 2013 : 123). Semih Tezcan et Mehmet Gürsoy détaillent les quatre étapes de ce projet lancé à la suite des séismes de Marmara : la première étape consisterait en la formation des équipes chargées de l'inventaire des bâtiments ; dans un second temps les bâtiments à risque sont répertoriés, les habitants et propriétaires sont informés sur la situation ; la troisième étape correspond au renforcement immédiat des bâtiments présentant des risques d'effondrement ; et dernière étape renvoie au renforcement des structures présentant des risques secondaires et des dommages mineurs (Tezcan et Gürsoy, 2002 : 30). Un bâtiment identifié comme présentant un risque d'effondrement doit être renforcé ou détruit par son propriétaire, conformément aux normes établies dans un délai de trois ans. À la fin de cette période, si les bâtiments qui continuent à présenter le même risque d'effondrement, ils seront évacués. En cas

de non renforcement des bâtis dans les 6 mois suivent leur évacuation, les pouvoirs publics devront procéder à leur destruction (Kaptan, 2013 : 124).

Une seconde mesure concernant la résilience du stock immobilier correspond à la récente loi n°6306 concernant la rénovation urbaine des zones et structures présentant des risques de de pertes humaines et matérielles en cas de catastrophes. La « Loi Désastre » n°6306 vise à régler les procédures et les principes nécessaires pour établir des milieux de vie sains et sécurisés dans les zones à risque de catastrophe. Et les autorités, qui soulignent avec ardeur leur détermination à imposer des changements pour assurer le bien-être et l'intérêt général, ont jugé que la prévention d'un supposé tremblement de terre de forte magnitude peut être interprétée comme une importante opportunité pour la création d'espaces urbains planifiés, ordonnés et sûrs. Une analyse fine de cette loi est proposée dans le deuxième chapitre de la partie III.

Conclusion :

La gestion des risques ne cherche pas uniquement à établir des dispositifs pour contrôler les risques, elle vise aussi l'encadrement des comportements face aux dangers par la désignation des victimes, l'identification des mesures de prévention appropriées, la division des tâches, etc. Il est possible d'observer des déconnexions entre d'une part une mesure coercitive fondée uniquement sur une évaluation de l'aléa et d'autre part les enjeux locaux. Les occupants d'une zone à risques et les gestionnaires de risques ont une relation différenciée avec le territoire. C'est pour cette raison que les actions de prévention et de préparation aux catastrophes naturelles en Turquie, provoquent des conséquences socio-économiques indésirables pour certaines catégories. En particulier, le réaménagement des espaces urbains suscite la réaction des experts professionnels et scientifiques, et de la société civile. La vulnérabilité des territoires est quelques fois exploitée en tant qu'outil de planification et d'élaboration de politiques. La résilience serait alors instrumentalisée à des fins contreproductives. Cette question est soulevée par Bruno Barroca (2013), lorsqu'il renvoie aux situations antagonistes provoquées par les pratiques résilientes. Ainsi, le traitement des risques en Turquie invite à élargir la focale

d'analyse au-delà des risques pour s'intéresser aux dynamiques sociales liées aux transformations des territoires.

Le contexte dans lequel s'est établie la « Loi Désastre » laisse entrevoir des doutes sur les « vraies » raisons de son émergence. En effet, en ce qui concerne les politiques de la ville, comme nous l'avions suggéré dans les passages antérieurs, les décennies entre 1980-1990 devraient être considérées comme une période de transition. Au cours de ces années, les problèmes liés aux logements ont été en partie résolus par TOKI et la redynamisation du secteur de la construction. Quant aux années 2000, elles correspondent à une période de changements radicaux, et en particulier pour la ville d'Istanbul. Les lois promulguées depuis 2000, forment la base juridique de l'exigence de rénovation urbaine radicale et accélérée. C'est dans ce contexte qu'apparaît la « Loi Désastre » et les décrets qui en suivent. Cette implication des risques environnementaux dans le processus de rénovation urbaine alimente différents enjeux sociaux et économiques, et dépasse le seul aspect préventif de réduction des risques.

L'AFAD prétend utiliser la planification comme un outil pour réduire les risques de catastrophe. Cependant, la menace environnementale semble avoir un autre rôle dans le processus urbain néo-libéral de modernisation de l'espace urbain. Suivant cette hypothèse, la partie suivante cherche à savoir comment la notion de risque environnemental se manifeste dans le processus de développement urbain stambouliote, à travers l'étude de la « Loi Désastre » appliquée dans les zones désignées à risques et soumis à des projets de rénovation urbaine. Quelle importance faut-il accorder à cette loi dans le processus urbain actuel en Turquie ? Est-ce une forme de légitimation des interventions radicales sur l'espace urbain ? Son contenu et son application préciseront l'orientation que prend la « Loi Désastre » dans la partie suivante.

PARTIE III :

La « Loi Désastre », une instrumentalisation de la résilience dans l'urbanisation accélérée d'Istanbul : Étude de la rénovation des quartiers de Sarıgöl et de Tozkoparan.

« La discussion sur la question de l'environnement n'est rien de plus qu'une manière secrète d'introduire des projets sociaux et politiques particuliers en levant le spectre d'une crise écologique ou en légitimant des solutions en faisant appel à l'autorité de la nécessité imposée par la nature. Je voudrais cependant tirer une conclusion quelque peu plus large : tous les projets écologiques (et les arguments) sont à la fois des projets (et des arguments) politico-économiques et vice versa. Les arguments écologiques ne sont jamais socialement neutres, pas plus que les arguments sociopolitiques sont écologiquement neutres ... »

David Harvey (1993).

CHAPITRE 1 :

Les politiques de rénovation urbaine à Istanbul :

« Paysage de tours en béton et verre, brèche de modernité dans la grisaille des vieux quartiers, la rénovation urbaine frappe l'imagination bien plus directement que la plupart des autres opérations d'urbanisme. Elle frappe aussi autre chose : la population, les activités, les milieux sociaux constitués, un certain type d'occupation de l'espace. »

Francis Godard (1973).

La ville constitue le lieu du changement social, le lieu de la redéfinition des normes sociétales, le lieu de l'invention de nouveaux modes de vie. La ville fait cohabiter des groupes sociaux aux intérêts, aux cultures, aux aspirations différents et se voit ainsi en mutation constante. Henri Lefebvre, dans *« Espace et politique »* (2000/b), explique la dimension politique et temporelle de la production de l'espace. Il faut considérer l'espace urbain comme un produit social façonné par des éléments historiques, parce qu'il est déjà occupé et aménagé (2000/b : 53) Pour Lefebvre, l'espace urbain serait un instrument aux mains d'un pouvoir qui se l'approprie, le gère, l'exploite suivant les objectifs qu'il se définit. En particulier, les opérations de rénovation urbaine constituent l'une des stratégies importantes du processus de modification urbaine orchestré par le pouvoir dominant l'espace. Les zones considérées à problèmes sont transformées physiquement et gagnent de nouvelles significations et dimensions.

Ce chapitre passe en revue le concept de « rénovation urbaine » et la législation développée à l'égard des politiques de rénovation urbaine en Turquie, pour souligner de manière sélective comment des événements historiques et des conditions urbaines significatifs

ont façonné l'évolution de la politique et de la pratique urbaine en Turquie. Le phénomène de rénovation urbaine a commencé pour la première fois dans les villes des pays développés de l'Ouest, où des interventions ont été faites pour revitaliser les zones urbaines dégradées. Les méthodes d'interférence avec la formation spatiale des villes occidentales ont commencé à se développer en fonction de l'existence de structures institutionnelles propres à ces sociétés et de leurs dynamiques sociales (Ataöv et Osmay, 2007). Les méthodes d'intervention pour la formation spatiale en Occident ont marqué la planification d'Istanbul à certaines périodes. Ce passage a été l'occasion de faire un rapprochement entre les politiques urbaines exercées à Paris et le processus urbain subi par Istanbul.

I. La rénovation urbaine, comme processus de modernisation de la ville :

1. La « rénovation urbaine » comme phénomène urbain universel :

a. Le concept de rénovation urbaine :

Peter Roberts (2000) a défini la rénovation urbaine comme une vision et action intégrées, visant à améliorer continuellement les conditions économiques, physiques, sociales et environnementales d'une région. En d'autres termes, le réaménagement de l'espace urbain vise la revitalisation d'une activité économique perdue, la création de la cohésion sociale dans les domaines de l'exclusion sociale, et/ou l'amélioration de la qualité environnementale ou de l'équilibre écologique perdu. Pour Roberts, bien que chaque pays connaisse des spécificités, un certain nombre de principes généraux et des modèles de bonnes pratiques peuvent être identifiés en termes de rénovation urbaine. Ce processus de changement urbain est à la fois inévitable et peut être considéré comme bénéfique, surtout si les villes sont dans une phase de transition, car il crée des opportunités importantes pour ajuster et améliorer la condition des zones urbaines (Roberts, 2000 : 11-18).

Peter Roberts explique que la rénovation urbaine a émergé pour servir plusieurs objectifs fondamentaux. Le premier d'entre eux est d'établir une relation directe entre les conditions physiques de la ville et les problèmes sociaux. Les projets de rénovation urbaine

explorent principalement la dégradation sociale et trouvent des solutions aux problèmes de détérioration urbaine en faisant des propositions pour les éviter. Le deuxième objectif de la rénovation urbaine est de répondre physiquement aux besoins en constante évolution. C'est-à-dire que les interventions sur le tissu urbain visent à réaménager les zones urbaines en fonction des nouveaux besoins physiques, sociaux, économiques, environnementaux et infrastructurels émergents. Mettre en place une approche de développement économique réussie qui améliore le bien-être urbain et la qualité de vie est la troisième cible de la rénovation urbaine. Les projets de rénovation urbaine ont pour objectif de développer des stratégies qui apporteront la vitalité économique dans les espaces urbains devenus des zones de dépression physique et sociale, pour ainsi augmenter le bien-être urbain et la qualité de vie. L'autre objectif des projets urbains est de proposer des stratégies pour l'utilisation la plus efficace des zones urbaines et d'éviter une expansion urbaine inutile et de réutiliser les sites usés et inactifs dans les villes.

Au sens large, la notion de rénovation urbaine correspondrait à la planification et la gestion des zones urbaines existantes, c'est-à-dire à l'ensemble des stratégies et des actions mises en œuvre pour améliorer les conditions économiques, sociales, physiques et environnementales des espaces urbains dégradés et à problèmes. Il s'agirait d'un processus de rénovation d'un espace urbain dont les caractéristiques sont connues, visant l'acquisition de nouvelles caractéristiques par cet espace. La rénovation urbaine se rapporte à des opérations de démolitions totales ou partielles de la morphologie urbaine d'un espace défini et de reconstructions suivant la recomposition urbaine souhaitée. Sylviane Tabarly (2005) fait remarquer qu'aujourd'hui les grandes opérations de rénovation urbaine ont tendance à prendre la forme de reconversion ou de remodelage d'un lieu, soit des interventions sur l'espace urbain qualifiées de plus douces et plus respectueuses du passé.

b. L'évolution universelle des pratiques de rénovation urbaine :

Le point de départ des projets de rénovation urbaine correspond à la révolution industrielle. Avec la révolution industrielle, les villes ont été les lieux d'une migration intense de la main d'œuvre ayant commencé à occuper les espaces centraux des villes de façon problématique. Afin de développer des villes propres, saines et habitables, les premiers projets ont tenté d'augmenter les espaces publics au cours de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Notamment l'idée d'intégrer de la verdure dans la ville pour accroître la qualité de vie dans les

viles a été l'une des pratiques de rénovation les plus importantes. La création des parcs urbains les plus populaires d'aujourd'hui remontent au XIX^{ème} siècle, tels que « *Birkenhead Park* » à Liverpool en 1844, « *Victoria Park* » à Londres en 1845 et « *Central Park* » à New York en 1863 (Akkar, 2006). Suivant cette même idée d'associer la nature à la ville et dans l'objectif de proposer une alternative à la ville industrielle de plus en plus dense et polluée, Ebenezer Howard (1898) a développé le concept urbanistique de « *Garden City* » (Cité-Jardin). La cité-jardin de Howard concentre les activités de commerces et les infrastructures publiques au centre, permettant ainsi le développement des échanges sociaux. Une ceinture végétale entoure la ville proprement dite, assurant la continuité de l'activité agricole et l'approvisionnement alimentaire de la ville. Quant aux sites industriels, ils sont situés en périphérie de la ville, raccordés à la ville par le réseau de chemin de fer. Howard conçoit des cités-jardins allégées en densité démographique (30 000 à 35 000 habitants) et divisées en six quartiers concentriques regroupant chacun 5 000 habitants, et reliées avec d'autres cités-jardins par un réseau ferré. L'idée de Ebenezer Howard était de retrouver un compromis entre ville et campagne en intégrant la nature dans la ville, en décentralisant les activités économiques, en réduisant la densité démographique et en favorisant les interactions et la solidarité entre habitants. Les premières applications de ce modèle sont « *Letchworth Garden City* » (1903) dans le Hertfordshire et « *Welwyn Garden City* » (1919) au nord de Londres (Paquot, 2013). Progressivement, l'approche de Howard s'est répandue dans de nombreuses villes du monde¹.

Un autre développement qui a été le pionnier des stratégies de rénovation dans les villes est le « Mouvement moderniste » observé dans de nombreuses villes d'Europe. Conformément aux principes universels énoncés dans la Charte d'Athènes constituée lors du 4^{ème} Congrès International d'Architecture Moderne (CIAM), tenue en 1933 sous l'égide de Le Corbusier, considérée comme le texte fondateur de l'architecture et de l'urbanisme modernes et fonctionnels : la « ville moderne » correspond à la ville fonctionnelle au niveau social, économique et environnemental (Le Corbusier, 1957). Cette « ville moderne », imaginée par la CIAM, doit idéalement allier hygiène, fonctionnalité et esthétique, et répondre aux quatre fonctions clefs que sont : l'habitat, le travail, les loisirs et les transports. La nouvelle texture urbaine permettrait la maîtrise de la densité par la construction de tours d'habitation, la préservation des structures historiques et le développement de vastes espaces verts. C'est ainsi

¹ La cité Chemin vert à Reims (1923) et la cité-jardin de Suresnes (1921-1939) en France ; Hellerau (1909-1913) en Allemagne ; Forest Hills à New-York (1908) et la cité-jardin de Radburn à New Jersey (1929), aux États-Unis ; etc. (Devereux, 2013).

que les autorités locales ont développé les premiers projets de rénovation des espaces dégradés des centres.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, d'importantes destructions ont été observées dans les villes, provoquant l'initiation de nombreux projets de rénovation urbaine pour reconstruire les villes abimées par la guerre (Donzelot, 2012 ; Epstein, 2013 ; Blanc, 2013). Dans les années 1960 et 1970, la détérioration urbaine, qui au départ était considérée comme une maladie sociale, a commencé à s'expliquer par des raisons structurelles et économiques. De nombreux pays européens subissaient les effets combinés de la récession, de la restructuration économique et des réactions sociales contre le programme de planification moderniste. Le lien direct entre la détérioration physique et la détérioration sociale a été accepté et il a fallu alors reconnaître et répondre aux nouveaux problèmes urbains, notamment en matière de logement et d'exclusion sociale (Cough et all., 2011). Ainsi, les opérations de rénovation urbaine ont été engagées en priorité dans les îlots insalubres et les bidonvilles situés dans les anciens centres-villes. Des principes et normes ont été établis par le gouvernement central pour faciliter la mise en place des plans de réaménagement urbain par les gouvernements locaux.

Les années 1980 constituent également une période de changement significatif dans le domaine de la rénovation urbaine. L'utilisation généralisée de la politique de « rénovation urbaine » est la caractéristique la plus importante des projets urbains de cette période. Les projets urbains des années 80' ont amorcé un renouveau économique dans les zones vidées, inactives et effondrées des villes. L'objectif était d'attirer des investisseurs nationaux et internationaux, ainsi que des touristes dans les villes en retravaillant l'image de ces dernières par la « rénovation urbaine » (Paddison, 1993). Ce nouveau mode de production urbain a mis l'accent sur la prospérité de l'investisseur plutôt que celle du grand public et a donc associé un caractère entrepreneurial à la politique de rénovation des anciens centres (Harvey, 1989). Il s'agit de la modernisation urbaine dite « néolibérale »¹. Notamment, comme l'explique Paddison (1993) aussi, de nombreux projets de rénovation urbaine réalisés dans les années 1980, ont bénéficiés de collaborations multi-acteurs et multisectorielles (notamment les partenariats entre le secteur privé et le secteur public), de l'adoption d'une nouvelle législation et de nouveaux programmes de rénovation urbaine.

¹ La notion de « néolibéralisme » a été explicitée dans la « Partie I, Chapitre 3 » de cette thèse.

Avec l'arrivée des années 1990, l'approche de la rénovation urbaine a encore une fois changé en privilégiant un développement « durable » des villes, à travers des stratégies et politiques pouvant être révisées en fonction des facteurs économiques, sociaux et environnementaux. Ainsi, les projets de rénovation urbaine ont commencé à avoir pour objectifs la revitalisation des centres urbains, la limitation de l'expansion urbaine, le développement de zones urbaines multifonctionnelles et l'amorçage des techniques de transport durables, ainsi que la protection du patrimoine naturel et historique. Les projets de réanimation urbaine ont continué à commercialiser les villes. Mais, à la différence des années 1980, le lien étroit entre l'identité historique et culturelle et le développement économique a été central dans les années 1990. Les patrimoines historiques et culturels ont alors commencé à occuper le premier plan des projets de rénovation urbaine. Les projets de rénovation urbaine ayant permis la valorisation du patrimoine historique et culturel, ont également été utilisés comme catalyseurs dans le programme de marketing urbain visant à attirer les investissements nationaux et internationaux dans la ville (Akkar, 2006). Certains des projets de revitalisation urbaine mis en œuvre dans les années 1990, visent à fournir une rénovation urbaine sur la base d'activités culturelles. Des organisations, telles que des événements sportifs, des concerts, des festivals d'art, etc., améliorent l'image des villes, attirent les touristes et les investissements, et développent ainsi de nouvelles opportunités d'affaires (Akkar, 2006 : 34). Notamment, les villes qui ont remporté la course pour devenir des capitales culturelles européennes, telles que Glasgow, Dublin et Rotterdam, ont réalisé de tels projets pour revitaliser les zones dégradées de leurs centres-villes. Et les villes comme Barcelone, Athènes, Porto, Orlando et Pékin se sont rapidement développées grâce aux organisations culturelles et se sont hissées au rang des villes mondiales.

Puis dès les années 2000, en Europe, la rénovation urbaine pour un développement urbain durable a commencé à occuper la première scène. Le programme européen URBACT, qui a été créé en 2002 pour promouvoir un développement urbain durable dans les villes européennes, a permis la coopération entre les villes européennes afin qu'elles puissent trouver des solutions pragmatiques et mener leur développement économique, social et environnemental¹. En 2007, la Charte de Leipzig sur les villes européennes durables (Ministres de l'UE pour le développement urbain 2007) a engagé les États membres à promouvoir « une organisation territoriale équilibrée basée sur une structure urbaine polycentrique », comprenant

¹ Le programme URBACT est suivi par 550 villes dans 30 pays, voir le site officiel de l'URBACT : <http://urbact.eu>.

des stratégies pour améliorer l'environnement physique, le développement économique, l'éducation et la formation dans les zones défavorisées. Cet élan a été maintenu sous la présidence espagnole de l'UE en 2010 lorsque les ministres du développement urbain ont adopté la « Déclaration de Tolède ». Celle-ci a été adoptée dans le contexte d'un nouveau document global décrivant les objectifs de l'UE intitulé « *Europe 2020 - Une stratégie européenne pour une croissance intelligente croissance durable et inclusive* » (Commission européenne, 2010). La Déclaration de Tolède a souligné la nécessité de promouvoir un développement urbain plus intelligent (innovations), plus durable (économie verte et plus compétitive) et socialement inclusif (favoriser une économie à fort taux d'emploi encourager la cohésion sociale et territoriale) dans les zones urbaines européennes et de consolider un agenda urbain de l'UE dans le futur (Couch et all., 2011).

Ainsi, nous pouvons donc constater une diversité dans les politiques et interventions urbaines mises en œuvre depuis le 19^{ème} siècle en Occident, dans l'objectif de trouver des solutions à la dégradation sociale, physique, économique et environnementale des villes. Aujourd'hui, la production ou le réaménagement des zones urbaines s'effectue par le biais d'un processus de planification et de conception multipartite. Une approche de planification urbaine collaborative et participative est nécessaire à la durabilité des politiques urbaines, notamment à travers le développement de partenariats et d'accords entre différents acteurs concernés (le secteur privé, le secteur public, les organisations bénévoles et la société). Cependant, il ne faut pas perdre de vue que les réponses aux problèmes et les stratégies de développement urbain dépendent des contextes nationaux, régionaux et locaux, des défis économiques, sociaux et écologiques dans les différentes sociétés. Le tournant néo-libéral joue un rôle fondamental dans le développement des projets de rénovation urbaine. Les acteurs locaux font des choix contingents qui tendent dans l'ensemble à avoir des effets sur l'économie libérale. Les exemples de Paris et d'Istanbul semblent intégrer les marques d'une reproduction urbaine basée sur l'économie et le prestige. Paris est l'une des premières villes à en avoir fait l'expérience, Istanbul est un exemple très contemporain de ce processus.

2. Les rénovations urbaines à Paris :

La rénovation urbaine apparaît en France comme une politique urbaine radicale adoptée dans le but d'apporter des réponses aux problèmes des quartiers, c'est-à-dire comme un

instrument de la gestion de la ville. Aujourd'hui, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) en France, définit la rénovation urbaine comme un effort national de rénovation des quartiers les plus fragiles classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et les quartiers présentant des difficultés économiques et sociaux. La stigmatisation de ces quartiers rend difficile pour leurs habitants d'accéder aux opportunités d'épanouissement, et la rénovation urbaine aurait pour objet de faire évoluer la qualité de ces quartiers et d'en faire des zones caractérisées par une diversité de fonctions et de types d'habitat (mixité sociale), à travers un effort qui porte sur les logements, les équipements publics et les aménagements urbains¹.

a. La rénovation de Paris entreprise par Haussmann

Les premiers projets de rénovation urbaine ont été lancés à Paris, entre 1852 et 1870 (sous le Second Empire), sous la direction du Baron Haussmann, dans l'objectif d'en faire une ville moderne reflétant la grandeur du pouvoir en place. Après la révolution industrielle, la structuration irrégulière des zones industrielles, le surpeuplement des espaces urbains centraux avec un parc de logement de moindre qualité et l'insuffisance des infrastructures, ont conduit au développement d'une ville malsaine². Les immeubles insalubres du centre parisien ont été alors détruits au nom de l'hygiène et de la santé publique, pour être remplacés par de grands boulevards facilitant la circulation, par une architecture homogénéisée via les règles d'urbanisme, par l'édifice de monuments, par l'amélioration des infrastructures urbaines (gaz, eau, égouts, etc.) et d'espaces verts³. Maurice Halbwachs (2010) avait interprété ce changement morphologique de la ville comme le résultat de la relation que la société établit avec son espace physique. Selon ce dernier, les grands travaux réalisés dans le centre parisien n'étaient que l'expression des besoins collectifs en matière de foncier, tels que les percées réalisées pour réduire la densité démographique et pour améliorer la circulation. L'intérêt général était mis en

¹ Voir le site de l'ANRU (la rubrique correspondant aux objectifs et fondamentaux) : www.anru.fr.

² David Harvey parle du Paris de l'avant Haussmann comme suivant : « *La santé et l'hygiène urbaines sont devenues un problème majeur après les épidémies dévastatrices de choléra de 1832 et 1849. Et l'architecte Jacques Hittorff était occupé à concevoir la Place de la Concorde et plusieurs autres projets qui animaient la dérive du centre de Paris vers le nord et l'ouest. Cette dérive, largement stimulée par la construction spéculative, créait un nouveau Paris au nord et à l'ouest du centre surpeuplé et encombré [...] Le chaos, le désordre et la congestion qui assaillent le centre-ville, le manque de relations harmonieuses entre les parties et la dérive de l'activité vers le nord et l'ouest sont les principaux sujets de préoccupation.* » (Harvey, 2003 : 79 et 82).

³ Parallèlement aux projets de rénovation urbaine en France, le XIX^{ème} siècle a été l'occasion de l'apparition des parcs naturels dans les grandes villes européennes, avec « *Birkenhead Park* » à Liverpool en 1844, « *Victoria Park* » à Londres en 1845 et « *Central Park* » à New York en 1863 ; et aux États-Unis, le mouvement « *Beautiful City* » a permis la rénovation des centres dans le but d'embellir les villes, ouverture de vastes boulevards et installation d'équipements multiples dans les villes (Akbar, 2006 : 30).

évidence à travers la création d'emplois dans les travaux publics (bénéfices économiques) et à l'amélioration de l'état sanitaire (Epstein, 2014).

Cependant, de nombreuses critiques ont été formulées à l'égard de ces grands travaux publics. Le pouvoir de modérer l'espace est aussi un pouvoir pour influencer les processus de reproduction sociale. Dans ce sens, les opérations urbaines ont été interprétées comme une action ségrégative des autorités publiques réalisée pour maintenir un ordre politique et social favorable aux intérêts des détenteurs du capital. En effet, les grands travaux qui ont radicalement changé la structure spatiale et fonctionnelle de Paris, ont émergé à la suite de la Révolution française de 1848, un soulèvement populaire ayant alarmé la bourgeoisie et permis de faire face à l'ensemble des problèmes de réforme et de modernisation, au contrôle du mouvement populaire et de ses prétentions, à la relance de l'économie. Selon David Harvey, après 1848, sur le plan urbain, c'était Haussmann et les promoteurs, les spéculateurs et les financiers, et les forces du marché qui possédaient la ville et la remodelaient pour leurs intérêts spécifiques (Harvey, 2003 : 85). Les pratiques haussmanniennes ont permis une redistribution des activités productives sur l'espace urbain avec la désindustrialisation d'une grande partie du centre-ville. Ces changements ont fait du centre urbain un lieu de prestige et de pouvoir, un lieu de consommation et d'échange de plus en plus attractif, avec la concentration des bâtiments représentant les instances du pouvoir impérial, avec la domination formelle et spatiales des secteurs de la finance, du commerce et des services dans le centre parisien (les banques, les grands magasins, les hôtels, etc.). Les retouches de Haussmann visaient une transition vers un urbanisme « extraverti », avec tous ses espaces sociaux et culturels, sa spécialisation dans la production de biens de consommation de luxe. La spéculation foncière occasionnée par le nouveau rôle du centre urbain, a permis la reconquête du centre par la bourgeoisie¹ et poussé les populations à faibles revenus à s'installer dans les habitats bons marchés des périphéries peu urbanisées de la ville parisienne². Ainsi, le centre parisien était devenu le lieu du luxe et de la reproduction de la classe bourgeoise. Quant aux périphéries, elles étaient devenues les lieux de la pauvreté et de la reproduction de la classe ouvrière. David Harvey, dans son ouvrage « *Paris, capital of modernity* » (2003), y voit dans ce processus urbain le développement des

¹ La part des propriétaires est passée de 8,9% en 1840 à 53,9% en 1880 (Harvey, 2003 : 125). Une telle croissance a été rendue possible par l'association des intérêts financiers et intérêts immobiliers (constructeurs, promoteurs, architectes, etc.). Les opérations réalisées par cette alliance se sont limitées à satisfaire la demande de logements et de locaux commerciaux des classes aisées ou du commerce à grande échelle. La valeur du foncier au centre-ville a triplé entre les années 1850 et 1870, ce qui renvoie à la gentrification du centre parisien (Harvey, 2003 : 131-135).

² La construction à petite échelle de logements sociaux à la périphérie qui a démarré dans les années 1850, a explosé dès les années 1860 sous la pression de la vague d'immigration d'une main d'œuvre rurale couplée au déplacement des populations à faibles revenus du centre (Harvey, 2003 ; Epstein, 20014).

antagonismes de classes. Paris correspondrait à une ville divisée en deux classes et deux espaces, avec la bourgeoisie d'un côté et la classe des travailleurs de l'autre, auxquelles sont attribués des lieux et des rôles spécifiques dans la ville. Le refus de cette ségrégation spatiale a provoqué une révolte sociale et permis l'émergence de luttes urbaines pour la reconquête de Paris par les populations ségréguées, exclues, exilés (Faure, 2008). La Commune de 1871 en serait le résultat de cette redistribution sociale et spatiale à Paris.

b. L'avènement des grands ensembles :

Les Trente Glorieuses qui correspondent à une période de rehaussement économique et d'amélioration des conditions sociales, ont également marqué le domaine de l'aménagement du territoire et de la planification urbaine. Dès la fin de la deuxième guerre mondiale, d'importants travaux de reconstruction ont été mis en œuvre en France. Ce fût l'occasion de développer des politiques plus sensibles aux problèmes sociaux et de repenser l'image spatiale.

Le Plan directeur de Paris et le décret relatif à la rénovation urbaine de 1959 ont permis l'orientation des interventions urbaines vers les ilots dégradés des centres anciens et les bidonvilles, dans l'objectif d'éradiquer les habitats insalubres suivant une approche hygiéniste. Il s'agissait de remettre de l'ordre dans la ville en proposant des actions contre les taudis, contre les malfaçons, contre l'absence d'hygiène et l'insalubrité, contre la mauvaise utilisation des sols, et visant une revalorisation du tissu urbain. L'amélioration et le renouvellement des centres urbains et des quartiers les plus fragiles, sont devenus l'un des domaines d'action prioritaires du gouvernement central. Les efforts se sont portés à la fois sur les équipements publics (amélioration des gares, des lignes de métros, des axes routiers) et sur les logements (réhabilitation et rénovation). Renaud Epstein (2014) explique que cette période correspond à la fois aux politiques de rénovation urbaine dans les centres et à l'émergence de Zones à Urbaniser par Priorité (ZUP) en périphéries, et la construction massive et rapide de logements (les grands ensembles) dans ces ZUP. Les ménages délogés en raison des projets de rénovation urbaine et ne disposant pas des moyens financiers pour habiter les nouveaux logements modernes des centres, ont été orientés vers l'acquisition de logements dans les immeubles sociaux de transition (IST) et les immeubles collectifs construits dans le cadre du PSR (Programme sociaux de relogement), offrant des loyers plus faibles que les HLM ordinaires.

Comme l'exprime Raphaële Bertho (2014), l'image d'une ville participe à la formation d'un discours, à l'expression d'un pouvoir, elle devient un outil modulable suivant la vision adoptée par l'État. Les projets de rénovation ont permis la disparition de l'insalubrité des centres et l'embourgeoisement des quartiers populaires dans les centres, soit de réaliser les directives de modernisation en restructurant Paris (Coing, 1966 ; Godard, 1973 ; Castells, 1975 ; Blanc, 2013). Manuel Castells, dans « *Luttes urbaines et pouvoir politique* » (1975), explique qu'avec le passage d'un capitalisme industriel à un capitalisme tertiaire, l'espace parisien a nécessité une rénovation urbaine accélérée, provoquant le remplacement des industries et logements par des bureaux, des logements de luxe, des équipements de standing, des grandes surfaces commerciales. L'objectif était la récupération et reconstruction des vieux centres pour favoriser leur essor ou pour une reconversion économique afin de les rendre plus attractif, soit plus globalement la « reconquête urbaine » (Castells, 1975 : 23). Pour réaliser cette rénovation, les autorités publiques ont développé un grand programme de rénovation urbaine. Les rénovations réalisées dans le cadre du Plan directeur de Paris de 1959, ont essentiellement touché les zones que Francis Godard qualifie de « non affectées par les fonctions dominantes », c'est-à-dire les « zones qui n'ont pas ou peu été touchées par les grands travaux orchestrés par Haussmann » (Godard, 1973 : 13). Cette période serait en quelque sorte la continuité historique de la modernisation entreprise par Haussmann dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. La forte diminution de la population ouvrière dans le centre-ville parisien et la réduction de la nécessité en main d'œuvre peu qualifié, ont progressivement conduit à la désindustrialisation des centres anciens et à la naissance d'espaces plurifonctionnelles (associant commerce, services et loisirs) aux centres. Quant aux populations à faibles revenus, elles ont été poussées à déménager vers la périphérie de la ville parisienne. Cette forme d'organisation sociale et économique a permis d'asseoir la position de Paris sur le marché des villes mondiales et de renforcer son pouvoir de concurrence à l'échelle internationale (Clerval et Fleury, 2009). Cette phase de rénovation urbaine, visant modernisation urbaine à la fois les îlots dégradés des centres et les espaces mal entretenus des périphéries, a continué jusque dans les années 1970.

Le sociologue Henri Coing, qui a réalisé une enquête sociologique sur la rénovation urbaine dans l'îlot n°4 (Paris-13^o), a relevé les problèmes sociaux que ces pratiques ont fait émerger (Coing, 1966). Pour Henri Coing, les politiques de rénovation urbaine, en transformant la morphologie des quartiers, ont contribué à un changement social d'envergure. Ce dernier a constaté des différences de réactions des ménages face à la rénovation de leurs quartiers, pour

la plupart liées aux contraintes d'ordre socio-économiques et aux facteurs psychosociologiques. Les ménages économiquement plus favorisés ont considéré la rénovation comme une opportunité d'ascension sociale et d'adaptation à la modernité à laquelle ces derniers aspiraient. Quant aux ménages défavorisés n'ayant pas les moyens d'acquérir les nouvelles constructions, ils ont déploré la rénovation qui a signifié pour eux le déracinement de leur lieu de vie d'origine et leur mise à l'écart. Le sociologue Loïc Wacquant (2008) interprète les évictions provoquées par ce type d'opération comme des pratiques s'inscrivant dans un large processus « d'invisibilisation » de la classe ouvrière. Au départ les ménages ont été satisfaits de quitter un taudis insalubre pour s'installer dans un logement social plus grand, plus confortable et situé à la périphérie. Cependant, les zones en périphérie étaient loin d'être auto-suffisantes, manquant d'infrastructures, les habitants de ces lieux ont été contraints à faire des déplacements quotidiens entre centres et périphéries (Bourdin, 2008). Très vite, avec la croissance des dépenses des ménages liées au coût des logements et des transports, les ménages défavorisés ont été confrontés à d'importants problèmes leur empêchant l'accès aux différentes opportunités d'épanouissement qui fondent la qualité de vie en milieu urbain et l'ascension sociale espérée. De plus, la rénovation urbaine a eu pour conséquence la disparition de la culture de quartier, correspondant à un mode de vie communautaire et reposant sur des relations d'entraide (Coing, 1966), ce qui a davantage fragilisé les catégories populaires déplacées dans les périphéries. Alain Bourdin (1984), parle de l'émergence d'un nouveau mode d'occupation de l'espace tourné vers l'individualisation. Les quartiers rénovés n'abritaient plus une occupation communautaire, ils étaient devenus la scène de la cohabitation de plusieurs modes d'occupations différents basés sur la recherche de satisfaction individuelle. Très vite les grands ensembles, présentant une forte concentration de ménages en difficultés sociales et économiques (pauvres et étrangères), ont connu une dévalorisation sociale en raison de la faible qualité urbaine et du manque d'entretien. La dégradation de l'image de ces lieux s'est poursuivie par l'orientation dans les IST et PSR des familles jugées « à problèmes » (Epstein, 2014), renforçant la fragmentation sociale dans ses quartiers. Soit, la politique de rénovation urbaine et la construction de grands ensembles des années 1960, lancées au départ comme des stratégies de l'état-providence, ont renforcé la stratification sociale de l'espace urbain parisien et la stigmatisation des quartiers populaires.

c. La réhabilitation des espaces parisiens :

La circulaire « relative aux formes d'urbanisation dites « grands ensembles » et à la lutte contre la ségrégation sociale par l'habitat » d'Olivier Guichard, du 5 avril 1973, a signé l'arrêt de la construction des grands ensembles en France, considérés comme peu conformes aux aspirations des habitants, sans justification économique sérieuse et peu intégrés dans le site urbain (Driant, 2012 :14-15). Le « choc pétrolier » de 1973 a été à l'origine de la réduction des coûts des opérations de modernisation (Blanc, 1979). Les politiques urbaines usant de la technique de démolition/reconstruction (rénovation urbaine) ont alors laissé leur place aux politiques dites de « réhabilitation », correspondant à l'amélioration des bâtiments dégradés. Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), ont dès lors permis la réhabilitation sociale des quartiers anciens dégradés, sans procéder au délogement de leurs habitants. Les années 1980-1990 ont été marquées par une approche qualitative dont le principe était d'améliorer les conditions socio-économiques des quartiers en difficulté. Des logements sociaux de grande qualité (grandes surfaces des pièces, système de chauffage, isolation, équipement sanitaire, etc.) en ont émergé. Et la rénovation urbaine est devenue un outil permettant d'instaurer la mixité sociale vue comme une condition à remplir pour dépasser les vulnérabilités et problèmes sociaux présents dans les quartiers, tels que l'insécurité, l'échec scolaire, le chômage, etc. Le regroupement des populations en difficultés dans les mêmes quartiers provoquerait le cumul des handicaps, l'émergence d'une image stigmatisante de ces quartiers et la colère des habitants (Houard, 2012 : 29-30). Les politiques de la ville se sont saisies de la question de la ségrégation sociale et spatiale des pauvres, en développant des trajectoires résidentielles ascendantes à travers les offres de logement temporaire en HLM, en facilitant l'accession sociale à la propriété par le prêt à taux zéro et en élargissant l'éventail de la population pour assurer la mixité sociale, c'est-à-dire assurer la réconciliation des différentes catégories sociales. Le gage était alors de permettre par la rénovation urbaine l'instauration d'une harmonie sociale en encourageant la cohabitation des différents groupes dans une même unité ou un même ensemble, et en favorisant la coexistence spatiale des différents types d'activités, complémentaires entre elles. C'est-à-dire que la rénovation urbaine des quartiers de grands ensembles en France, a été conçue comme une méthode pouvant effacer le stigmate développer à l'égard de ces quartiers aux populations défavorisées. Cependant, les stratégies élaborées dans le sens de la mixité sociale auraient facilité l'accès des HLM aux ménages défavorisés et suscité le départ des ménages plus stables et solvables du parc HLM, donc changé l'image des HLM. Pour répondre aux critiques et promouvoir la mixité sociale, le

gouvernement a programmé la restructuration des bâtis sur de nombreux sites urbains à problèmes, passant par des Opérations de Renouvellement Urbain (ORU) mettant l'accent sur la démolition des logements sociaux dès 1999 et la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) de 2000 ayant permis la relance de la production de logements HLM. Puis en 2003, le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), élaboré par Jean-Louis Borloo (ministre de la ville), a poursuivi les efforts de démolition en les amplifiant.

Ainsi, les trois grandes vagues de rénovation urbaines à Paris ont été développées dans des contextes historiques de mutation du capitalisme : la période haussmannienne qui a suivi la première révolution industrielle, les politiques des années 1960 arrivées avec les trente glorieuses, ainsi que les politiques associées à la mondialisation néolibérale. Les temps forts des processus de rénovation urbaine à Istanbul interviennent également avec les changements d'orientation politique et économique, à savoir l'instauration du régime républicain, l'industrialisation d'Istanbul puis le tournant néolibéral. Les pratiques de rénovation urbaine développées dans cette ville présentent de nombreuses analogies avec celles réalisées à Paris et plus largement dans les grandes villes occidentales. Cependant, Istanbul se distingue des autres villes en raison de ses spécificités culturelles, historiques et géographiques lui procurant une authenticité certaine. Le passage suivant est l'occasion de retracer les aménagements urbains réalisés à Istanbul après la proclamation de la république en Turquie et de mettre en évidence les ressemblances et les contrastes avec les villes occidentales.

II. Les pratiques de rénovation urbaine à Istanbul :

Les efforts d'aménagement urbain d'Istanbul remontent à l'Empire Ottoman, aux projets de modernisation spatiale amorcés durant le règne de Selim III (1789-1808) et s'étant considérablement multipliés dans les années des Tanzimats (dès 1839). Les mutations apportées jusqu'à la proclamation de la République se sont limitées aux projets urbains isolés. Parmi ces derniers, nous pouvons citer l'élargissement de la Divanyolu, la mise en place du « Tünel » entre Karaköy et Beyoğlu (premier métro de la ville), la transformation de l'Hippodrome en parking et enfin l'aménagement de parcs dans la ville (Bilsel et Pinon,

2012)¹. Les plans d'aménagement global de la ville ont vu le jour seulement avec l'initiative des dirigeants de la jeune Turquie républicaine, dans l'objectif d'apporter des changements structurels et de revisiter les fonctions de la ville d'Istanbul. Il est ainsi judicieux d'apporter un regard plus approfondi aux processus de réaménagement urbain en période républicaine. Les événements de planification dans la région métropolitaine d'Istanbul peuvent être classés suivant des périodes distinctes faisant appel à la technique de la rénovation urbaine.

1. L'aménagement d'Istanbul planifié par Henri Prost

Avec l'instauration de la République, la Turquie a été marquée par un élan moderniste. Du point de vue urbanistique, le développement du territoire stambouliote a été entrepris de sorte à permettre un alignement par rapport aux villes occidentales. À cette période, Istanbul rencontrait des problèmes, tels que l'insuffisance des moyens publics de circulation, des équipements et des espaces verts, provoquant la diminution du niveau de la qualité de vie de ses habitants. L'environnement physique s'était dégradé en raison d'une structuration désordonnée et irrégulière des bâtis, avec notamment des zones détruites par les incendies et restées vacantes, le surencombrement de certains espaces résidentiels (autour du pont de Galata et du Büyük Çarşı) et la faible densité de certains autres (Cihangir), ainsi que son expansion vers la périphérie renforçant les difficultés liées à la circulation².

Dans l'objectif de remettre de l'ordre dans la ville et de la moderniser, le gouvernement d'Atatürk a fait appel aux urbanistes occidentaux. Un premier concours de planification a été organisé en 1933, entre Alfred Agache, Joseph-Henri Lambert et Hermann Ehlgötz³, pour élaborer un plan d'aménagement de la ville d'Istanbul. Les projets de ces trois urbanistes présentaient des alternatives pour la future implantation du port d'Istanbul, de la zone industrielle et du centre commercial. Ils ont tous proposé de développer Istanbul en tant que port international et ville industrielle. Ehlgötz fut le vainqueur de ce concours avec un projet élargi à la rive asiatique et considéré plus nationaliste (Yerasimos, 1988 : 113-114 ; Bilsel,

¹ Cf. L'exposition virtuelle : « Henri Prost et le plan directeur d'Istanbul 1936-1951 », réalisée sous la direction de Candaş Bilsel et Pierre Pinon, 2012, publiée sur le site web de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, URL : <https://expositions-virtuelles.citedelarchitecture.fr/prost/00-OUVERTURE.html>.

² *Ibid.*, Pierre Pinon, *L'urbanisme d'Henri Prost et les transformations d'Istanbul*.

³ Le gouvernement turc a fait appel à ces trois grands urbanistes en raison de leurs exploits et expériences respectifs. Alfred Agache a préparé les plans d'aménagement de Rio de Janeiro et de Buenos Aires. Joseph-Henri Lambert a contribué aux plans d'aménagement de New-York, Chicago et Paris. Et enfin, Hermann Ehlgötz a élaboré la planification de nombreuses villes allemandes, notamment le plan d'aménagement de Essen (Bilsel, 2011 : 101).

2011 : 101-102). Cependant, son plan n'a jamais été mis en œuvre. En 1935, Henri Prost, connu pour son implication dans la planification de la région métropolitaine de Paris, a été sollicité par Atatürk pour directement effectuer la planification de la ville d'Istanbul¹. Henri Prost a travaillé sur la planification d'Istanbul entre 1936 et 1951. Durant ces quinze ans, il a élaboré un plan d'urbanisme sur 6 000 hectares, un plan de construction sur 3 000 hectares et des plans détaillés sur 650 hectares, portant sur trois agglomérations stambouliotes : la vieille ville aux deux côtés de la Corne d'Or, Üsküdar et Kadıköy (Ayataç, 2007 : 121). Il n'est pas anodin de constater des similarités entre le plan d'aménagement qu'Hausmann a réalisé pour Paris et le plan directeur de Prost développé pour Istanbul. Tout comme le Baron Hausmann, l'urbaniste Henri Prost a proposé une modernisation de la ville d'Istanbul en se basant sur les trois objectifs majeurs suivants : l'esthétique (valorisation du patrimoine historique et de la silhouette stambouliote, harmonisation de l'architecture) ; l'hygiène (rénovation des quartiers insalubres et gestion des évolutions spatiales engagées) ; ainsi que la circulation (ouverture d'un maximum d'avenues reliant les zones fonctionnelles de la ville, développement des différents modes de transport)².

Dans l'objectif de rester fidèle à la silhouette de la ville d'Istanbul permettant de distinguer les monuments architecturaux symboles de son histoire et de son identité, l'urbaniste Prost a d'abord opté pour une réglementation limitant à trois étages la hauteur des bâtiments au-dessus de la côte 40, permettant ainsi l'homogénéisation architecturale (Bilsel et Pinon, 2012). Il a également préconisé la restauration des monuments historiques et la création d'un « Parc Archéologique », à cet effet. Ce parc imaginé dans la péninsule historique – englobant le palais de Topkapi, Sainte-Sophie, l'Hippodrome, la mosquée de Sokollu, la mosquée de Sultan Ahmet, l'ancienne église Saint-Serge-et-Bacchus, jusqu'à la mer de Marmara –, devait témoigner du passé glorieux de la ville en montrant les édifices des civilisations disparues (Pinon, 2008). Ainsi, la mise en valeur de l'héritage historique avait pour but d'une part de consolider l'identité et le prestige de cette ville devenue le lieu d'une mosaïque culturelle, d'autre part d'accroître l'attractivité touristique et de dynamiser les activités commerciales. Notamment, le Grand Bazar et les multiples Hans, caractérisés par leur architecture ottomane³ et situés dans la péninsule historique d'Istanbul, regroupent encore aujourd'hui des activités à

¹ Prost a d'abord été chargé de la planification de Yalova et Florya, soit les deux arrondissements où se trouvaient les résidences présidentielles (Bilsel, 2011).

² İpek Akpınar fait le même constat en soulignant la prédominance des grands boulevards dans les parties centrales de la ville imaginée par Prost (2014 : 81).

³ Les Hans sont des bâtiments avec une vaste cour intérieure entourée d'une galerie périphérique en arcade et surmontée de coupoles.

caractère économique, à savoir des structures commerciales séculaires, des ateliers artisanaux ou semi-industriels et des bureaux (Devilleers et Pellet, 1995). Le nord de la Corne d'Or était réservé à l'implantation des industries et nécessitait une bonne connexion au reste de la ville (Suher, 2001 : 15).

Pour faciliter l'accès à la vieille-ville considérée comme le cœur des activités commerciales et soutenir les changements commerciaux et industriels, Henri Prost a mis l'accent sur des mesures visant un système de transport efficace aux niveaux local et international. Deux artères importantes ont été mis en place, dérivant de la Place Taksim et reliant Beyoğlu (connu aussi sous le nom de « *Péra* ») au vieil Istanbul, à savoir : une première voie allant du pont de Galata aux remparts de Topkapı et une seconde voie partant de la place Taksim, traversant les quartiers insalubres de Beyoğlu et rejoignant le pont d'Atatürk. Le « *Boulevard d'Atatürk* », situé entre le pont d'Atatürk et la mer de Marmara, a constitué la troisième route principale d'Istanbul en traversant la péninsule historique du nord au sud et reliant entre eux les quartiers résidentiels situés sur son passage¹. Ces axes de circulations ont permis une régénération de l'espace urbain stambouliote à travers l'aménagement des places de Karaköy et Eminönü, ainsi que les opérations de réhabilitation hygiénique dans les quartiers surpeuplés et insalubres du vieil Istanbul. Notamment, Prost voulait rénover partiellement le quartier de Péra et reconstruire entièrement le quartier de Galata (Bilsel et Pinon, 2012).

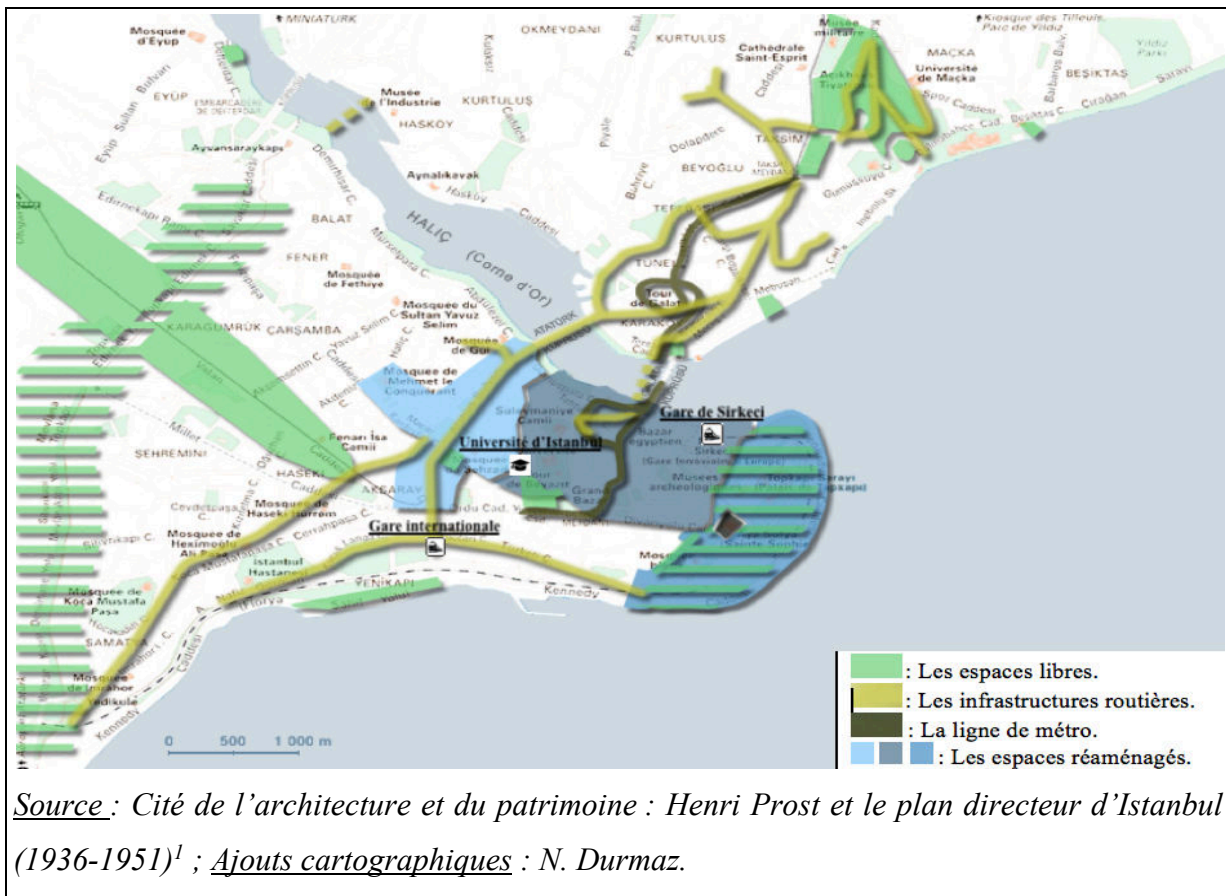
Dans le cadre des tracés de circulation, Prost a également accordé de l'importance aux ports. C'est ainsi que la première voie en front de mer a été construite, partant du pont de Galata (reliant les deux côtés de la Corne d'Or), passant par Kabataş (port des ferry-boats faisant la traversée du Bosphore), se prolongeant jusqu'à Sarıyer et réunissant sur son passage tous les quartiers résidentiels de la rive européenne. Quant à la deuxième voie, elle démarrait à Sarayburnu et s'étendait tout le long de la côte de la mer de Marmara. Ces voies avaient pour but de desservir les transports routiers et d'offrir des promenades en bord de mer. Pour assurer la circulation des marchandises entre le chemin de fer d'Europe et l'Anatolie, Prost a prévu dans son plan une gare internationale implantée à l'extrémité sud du Boulevard d'Atatürk (terminus du chemin de fer d'Europe) et un port de ferry-boat faisant le lien avec la gare de Haydarpaşa située à Kadıköy, sur la rive asiatique (Suher, 2001 : 15 ; Bilsel, 2011 : 106).

¹ Ce plan directeur a permis la réalisation d'autres voies, telles que celles situées entre Eminönü et le parc de Saray Burnu, entre le Palais du Topkapı et Edirnekapı, ou encore la voie alliant la Place de l'Université à Topkapı (Bilsel et Pinon, 2012).

En plus des larges boulevards apportant confort et luminosité à l'espace urbain, dans son plan directeur, Prost a réfléchi aux espaces libres à développer, tels que les parcs, promenades, esplanades, places publiques et zones sportives. Ces vastes espaces libres ont intégré le plan directeur par soucis d'esthétique urbaine et dans l'intérêt de créer des conditions plus propices à la qualité de vie des habitants. Prost avait imaginé dix-huit espaces libres visiblement connectés à toutes les parties de la ville, dans lesquels hommes, femmes et enfants pouvaient s'émanciper librement. Ces lieux publics, tout en transformant l'esthétique de la ville, devaient participer à la sécularisation de la société turque en permettant aux femmes d'occuper l'espace public au même titre que les hommes (Akpınar, 2014 : 84-85). Notamment, la place de Taksim, considérée comme la première place publique notable à Istanbul et un acteur majeur de la vie sociale, a été construite pendant cette période (Ayataç, 2007 : 122). Les promenades et les aires de sport renvoyaient à un mode de vie plus sain. Dans cette même idée de développement sociale et de qualité de vie, le programme de Prost visait un développement important des infrastructures d'éducation et de santé dans toute la ville. Notamment, l'emplacement de l'Université d'Istanbul a retenu l'attention de Prost, qui a envisagé de développer un grand parc destiné à l'usage des étudiants et d'une bibliothèque nationale aux abords de l'université.

La carte ci-dessous permet de visualiser la répartition géographique des changements imaginés par Henri Prost (carte 8). La mise en œuvre de son plan directeur ne s'était pas complètement achevée en raison des ressources financières insuffisantes de la municipalité (Ayataç, 2007 : 122 ; Pérouse, 2012/b). Cependant, avec l'arrivée au pouvoir de Parti Démocratique (DP) en 1950, Prost fût retiré de son poste d'urbaniste. Selon Ipek Akpınar, le départ d'Henri Prost s'explique par le souhait du gouvernement de Menderes à privilégier la turcité et le travail des experts nationaux (Akpınar, 2014 : 87).

Carte 8 : Le plan directeur d'Henri Prost pour la rive européenne



2. Les années Menderes : La reconstruction d'Istanbul est une question nationale²:

Avec le changement de gouvernement par l'arrivée au pouvoir du Parti Démocrate en 1950³, le Premier ministre Adnan Menderes, désireux de faire de la Turquie un pays moderne et un leader régional, avait défendu la nécessité de développer une économie forte et un pays stable (Yilmaz, 2016 : 204). Sous l'influence de la domination de la modernisation occidentale, bien qu'Ankara ait été au-devant de la scène durant les premières années de la République, Istanbul s'est retrouvé au premier plan des préoccupations de Menderes. Il souhaitait faire d'Istanbul une ville belle, moderne et surtout puissante (Ayataç, 2007 : 126). Conscient des atouts majeurs d'Istanbul — à savoir son héritage historique et son emplacement géographique —, les décideurs devaient opter pour une formule pouvant lui

¹ URL : <https://expositions-virtuelles.citedelarchitecture.fr/prost/01-CHAPITRE-00-PLAN.html>.

² Déclaration d'Adnan Menderes lors d'une conférence de presse tenue le 24 Septembre 1956 : « *Istanbul'un imari bir memleket meselesidir* » (Cumhuriyet, 25 Septembre 1956.).

³ Passage au système pluripartite en 1946.

redonner sa puissance symbolique et renforcer son rôle géopolitique (emplacement géostratégique entre l'Occident et le Moyen-Orient). Avec le départ de Henri Prost en 1951, un comité, composé d'experts turcs, a été créé pour évaluer le plan directeur de Prost et décider de la rationalité du plan sur le plan économique et urbanistique. Ce comité d'experts a fait le choix de réviser le plan directeur de Prost, et de proposer une version jugée plus conforme en 1956. Ainsi, entre 1956 et 1960, la ville d'Istanbul s'est trouvée face à une transformation radicale.

Dans un premier temps, le patrimoine historique, en priorité les édifices symbolisant l'Empire Ottoman et l'Islam (les mosquées), ont bénéficié d'un processus de restauration¹. Des opérations de déblaiement ont été réalisées dans les environs des monuments historiques afin de les rendre visible dans l'espace urbain. La priorité donnée aux héritages ottomans, a alimenté le rapprochement avec les pays du Moyen-Orient sur la base de l'Islam. Cependant, il faut remarquer que la valorisation de l'ottomanisme et de l'islamisme dans l'espace urbain, a surtout servi au paradigme moderniste appliqué dans la ville. Ainsi, la préservation et le renforcement de la visibilité du patrimoine historique avait pour but de renforcer l'attractivité de la ville. Adnan Menderes, qui souhaitait faire d'Istanbul une ville leader dans sa région, voulait certes établir des liens étroits avec les pays voisins et les pays arabes. Mais il a préféré s'approcher des modèles de villes occidentaux, avec le soutien économique des USA². A cet effet, les anciens quartiers insalubres de la vieille ville ont subi des opérations de destruction et de reconstruction massives pour répondre aux besoins d'hygiène et de prestige. Des mesures ont été initiées pour ouvrir de nouvelles voies, faciliter la circulation et établir un réseau routier efficace³. L'urbaniste Högg avait recommandé la construction d'un réseau routier radial entre les quartiers commerciaux, les banques, les hôtels et les centres culturels. Les routes urbaines et les connexions aéroportuaires et suburbaines ont également été définies au sein d'un réseau (Ayataç, 2007 : 125). De nombreux artefacts historiques, culturels et touristiques, y compris des fontaines, des bains, des casernes et des mosquées, ont été détruits ou ont perdu leurs valeurs d'origine au cours de cette période de construction routière. En conséquence, environ 7 300 bâtis ont été détruits entre 1956 et 1960

¹ En 1957, 85 mosquées ont été rénovées (Akpınar, 2015).

² Les années 1950 correspondent à l'avènement de la guerre froide. Avec l'installation d'une bipolarisation internationale, le gouvernement de Menderes a fait le choix de s'allier aux États-Unis, tandis que les pays du Moyen-Orient se rapprochaient davantage de l'ex-URSS (Yılmaz, 2016).

³ Parmi ces voies, il faut compter la voie en front de mer entre Sirkeci et Florya, les rues de Vatan et de Millet, la route entre Eminönü et Unkapanı, l'agrandissement du boulevard Atatürk, l'ouverture du boulevard Barbaros, la route entre route Levent et Sariyer, la connexion entre Karaköy et Azapkapı, la rue entre Karaköy et Tophane, l'extension de la voie en front de mer entre Tophane et Bebek (Ertem et Altunel, 2011 : 68).

(Akpınar, 2015), entraînant de nombreuses expropriations¹. Ces interventions sur la vieille ville ont éliminé les parties physiques à problèmes sans pour autant tenir compte de la mémoire urbaine et de l'identité spatiale. Le changement et la transformation de l'environnement bâti auquel les gens sont habitués a causé la transformation de la vie quotidienne et des pratiques des habitants. Les citoyens stambouliotes ont été face à un environnement physique dépersonnalisé. Les démolitions ont provoqué la rupture du lien traditionnel avec le passé et l'incapacité des habitants à se rapporter à l'identité historique de la ville. Ces disparitions culturelles et spatiales étaient le prix à payer pour l'embellissement, l'assainissement et la modernisation d'Istanbul.

Parallèlement à la disparition des lieux et des modes de vie anciens, de nouveaux lieux et modes de vie se sont développés. Comme précédemment évoqué dans le deuxième chapitre de la Partie I, dès les années 1950, avec l'amorce du développement industriel, Istanbul a commencé à devenir la terre d'accueil d'une migration massive de la main d'œuvre peu qualifiée, dévoilant les insuffisances en matière d'infrastructures urbaines (logements, voiries, services), et provoquant l'urbanisation accélérée et non planifiée de la ville. Des nombreuses zones de *gecekondu* ont émergé à cette période. Jean-François Pérouse explique ces années comme un grand bond pour Istanbul, marqué par la sortie des activités et habitations de la vieille ville. Les aménagements en périphérie des zones industrielles ont participé au redéploiement de la ville en tant que nouveaux pôles d'emplois fixant des habitations dans leur pourtour (2010/b : 243).

L'apparence misérable des anciens quartiers et des nouveaux quartiers de *gecekondu* ont légitimé la production de nouveaux quartiers aux habitations modernes dans les périphéries stambouliotes. Ipek Akpınar (2010) souligne le développement de nouveaux quartiers résidentiels en périphéries, destinés à l'occupation de la classe moyenne turque et reposant sur un nouveau mode de vie urbain à l'occidentale. Akpınar (2010, 2015) évoque les différentes stratégies commerciales et médiatiques déployées pour développer de nouvelles aspirations dans la société turque, notamment le mythe de la « maison idéale » qui serait « belle, propre et hygiénique », implantée dans les nouveaux quartiers modernes de la ville, comme Levent, Ataköy, Koşuyolu, Zincirlikuyu, Etiler et Küçükçekmece. Ce nouveau type de logement est devenu un instrument de la ségrégation sociale et spatiale. A la

¹ Ces destructions et expropriations ont été rendues possible avec la loi n°6830 (*Istımlak Kanunu*) adoptée en 1956 (Ertem et Altunel, 2011 : 67).

différence de la ségrégation spatiale observée après les interventions de Haussmann à Paris (gentrification), où il s'agissait d'une mise à l'écart systématique de la population la plus pauvre, ce sont les classes aisées d'Istanbul qui se sont éloignées du centre urbain. Ces catégories se sont installées dans les nouveaux quartiers modernes situés en périphéries, proposant des conditions nouvelles et synonymes de prestige sociale. Ce fût l'occasion d'orienter la société turque vers un mode de vie consumériste, conforme aux standards occidentaux par la promotion d'une vie prospère et heureuse en milieu urbain qui reposerait sur un confort dépendant des biens consommés. Devenir le propriétaire d'une maison moderne nécessiterait l'acquisition d'une voiture, puis d'autres biens ménagers en provenance des pays occidentaux, etc. Il s'agirait d'une américanisation de la société (Akpınar, 2010, 2015). Dans ce sens, Ertem et Altunel soutiennent l'idée que les travaux routiers à Istanbul visaient en fait à répandre l'utilisation des véhicules à moteur et encourager la possession de véhicules privés (Ertem et Altunel, 2011 : 67). C'est-à-dire qu'il s'agissait de modifier les pratiques de déplacements des habitants en accord avec le projet de modernisation¹.

Les modifications urbaines apportées par le gouvernement de Menderes ont été largement critiquées en raison des pertes d'édifices culturelles et d'espaces naturelles (Suher, 2001). De ce fait, à la suite du renversement du gouvernement d'Adnan Menderes par la junte militaire de 1960, ce fut Luigi Piccinato qui a été chargé du Plan Directeur d'Istanbul entre 1960 et 1967. Il a développé un nouveau plan d'organisation spatiale à l'échelle régionale en accord avec le programme de Planification régionale de l'Est de Marmara (*Doğu Marmara Bölge Planlaması*) (Suher, 2001 : 16). Il a choisi d'adopter un modèle de croissance linéaire en identifiant des quartiers industriels, des quartiers commerciaux, des quartiers résidentiels à proximité des centres de travail, un quartier administratif, des centres culturels et de loisirs (Yerasimos, 1997 : 205). Les propositions de Piccinato devaient orienter la croissance spatiale des routes (Ayataç, 2007 : 126). Notamment, la construction du premier pont sur le Bosphore (1973) constitue un ouvrage symbolique de cette croissance par l'expansion de la métropole sur la rive asiatique.

¹ Dans ce sens, entre 1945 et 1970, le nombre de voitures est passé de 10 436 à 55 392 (Evren, 2001 : 20).

3. Les pratiques de rénovation urbaine au cours de la mondialisation de la ville d'Istanbul :

Une série de changements sociaux, économiques, politiques, culturels et spatiaux inter-reliés se poursuit sous différentes conceptions depuis le début des années 1980. Avec la mondialisation et la néolibéralisation, les grandes villes ont été marquées par la croissance des services et le passage aux sociétés post-modernes, où la finance a augmenté sa part, le développement immobilier est devenu un secteur leader et l'industrie culturelle s'est développée (Sassen, 1996 ; Friedmann, 1986). Selon Allen J. Scott, dans les années 1980, c'était la résurgence de la métropole, avec un nouveau type de dynamique économique urbaine fondée sur la rénovation radicale de l'espace urbain et de la vie sociale (Scott, 2008). Dans le cas stambouliote, après le coup d'État militaire de 1980, la tendance globale était de transformer le territoire en vue de son intégration rapide dans les marchés transnationaux. Dès lors, l'économie de marché a commencé à façonner la ville. La ville d'Istanbul s'était engagée dans un processus de mondialisation dès les années 1980, à travers la transformation de l'espace urbain pour améliorer l'image de la ville et son potentiel concurrentiel. Puis dès les années 1990, les concepts de « modernité réflexive » et « société du risque » sont apparus (Beck, 2008 ; Giddens, 1994), décrivant une transition sociale à l'échelle mondiale tel que mentionnée en détail dans la partie II de la thèse. Le processus urbain stambouliote dirigé par l'AKP s'inscrit dans cette voie. Ces acteurs de la mondialisation d'Istanbul, dès les années 2000, se sont impliqués dans la reconnaissance des risques et leur prise en charge à l'échelle régionale, orientant le débat vers la nécessité d'un réaménagement urbain radical visant à la fois la résilience et la modernisation de l'espace stambouliote. Ainsi, il convient de distinguer la période avant la venue au pouvoir de l'AKP et la période après.

a. Les dynamiques urbaines d'Istanbul de 1980 à 2002 :

Les marqueurs de la mondialisation sur l'espace urbain :

Les décisions et les interventions sur le territoire urbain du gouvernement de l'ANAP, venu au pouvoir en 1983, ont commencé à ouvrir la voie aux acteurs du marché et certains groupes d'intérêts qui investissent massivement les espaces urbains (Ergun, 2009 : 930). Avec les transformations économiques, Istanbul semblait axé sur la reconquête de son rôle régional.

Elle était considérée comme un lien entre l'Occident et les pays arabes. Les banques arabes se sont implantées à Istanbul pour créer des liaisons avec le monde financier occidental. Pour le Caucase, Istanbul avait commencé à constituer un point commercial important (Keyder, 2013 : 22-23). Le tourisme a été un pôle d'investissement majeur également. Sur la base de la loi sur la promotion du tourisme n° 2634 (*Turizmi teşvik yasası*)¹, entre 1982 et 1989, 37 zones touristiques ont été identifiées à Istanbul (Türkün et all., 2014 : 91). Ainsi, la ville est devenue progressivement un centre commercial et touristique, accueillant les investisseurs et touristes étrangers. De cette façon, le secteur des services a été de plus en plus visible dans l'espace urbaine. Les banques, les bureaux de change, les sociétés de crédit-bail et d'assurance, les entreprises commerciales, les immeubles de bureaux et hôtels cinq étoiles, etc., ont commencé à se multiplier dans la ville (Öktem, 2006 ; Keyder, 2013 ; Türkün et all., 2014). Il s'agit d'une forme de reconfiguration du capitalisme par le passage à un nouveau mode de production (tertiaire) assignant les espaces à une nouvelle organisation (Harvey, 1989). Le transfert des terrains aux acteurs du marché a occasionné des projets causant la segmentation sociale. Çağlar Keyder évoque l'ascension sociale et culturelle d'une nouvelle classe mondiale qui se distinguerait par son mode de vie, son choix résidentiel et sa consommation matérielle. À Istanbul, Keyder parle de l'émergence d'une nouvelle classe bourgeoise et professionnelle qui a adopté les habitudes de vie et de consommation de ses homologues transnationaux (Keyder, 2010, 2013). De ce fait, les centres commerciaux attrayants pour les groupes à revenu élevé, les boutiques de luxe avec des marques mondiales, les grands magasins, les hypermarchés géants ont émergé aussi rapidement sur l'espace urbain².

De plus, des changements importants ont émergé dans la politique urbaine. Les plans d'urbanisme, les dispositifs légaux et administratifs ont servi le projet de la mondialisation de la ville. Des innovations majeures dans la législation ont vu le jour, avec notamment l'adoption en 1984 de la loi municipale n° 3030 (*Belediye Kanunu*)³, ayant permis le renforcement des pouvoirs locaux⁴, puis en 1985 de la loi sur la construction n° 3194 (*Imar Kanunu*)⁵, avec laquelle l'élaboration, l'approbation et la mise en œuvre des plans directeurs ont été léguées aux municipalités (Türkün et all., 2014 : 90-91). Ces lois ont permis l'augmentation des

¹ Parue dans le Journal Officiel n° 17635, le 16/03/1982.

² Ces changements liés à la mondialisation et au néolibéralisme ont été expliqués en détail dans le Chapitre 3 de la Partie I.

³ Parue dans le Journal Officiel n° 18603, le 12/12/1984.

⁴ Dans les années 1960, la planification urbaine se faisait sous l'autorité du pouvoir central. Cette période correspond à la création de l'Organisation nationale de planification (*Devlet Planlama Teşkilatı*) et au renforcement du pouvoir exécutif du ministère de la Construction et du Logement (Ataöv et Osmay, 2007).

⁵ Parue dans le Journal Officiel n° 18749, le 03/05/1985.

ressources des municipalités et donc l'initiation de politiques urbaines radicales pour améliorer l'image de la ville, accroître son attractivité, créer de la rente et élargir ainsi la sphère de l'accumulation du capital (Kurtuluş et Aslan, 2016 : 19). Sous le mandat municipal de Bedrettin Dalan (1984-1989), de nombreux projets de rénovation urbaine ont été développés. En particulier, le projet de la Corne d'Or occupait une place considérable à cette époque. La Municipalité voulait désindustrialiser la Corne d'Or, de plus en plus dégradée par la pollution industrielle et l'implantation des *gecekondu*, et prévoyait de les remplacer par des installations touristiques et de loisirs. Les rives de la Corne d'Or ont été complètement rasées et les populations des *gecekondu* déplacées. Après la désindustrialisation de Haliç, des quartiers comme Fener Balat et Ayvansaray ont non seulement perdu les activités économiques denses, mais aussi la structure démographique a radicalement changé (Soytemel, 2015). Suivant le projet de Beyoğlu, la rue Istiklal, l'artère principale du quartier, a été transformée en zone piétonne, les vieux bâtiments chics ayant une valeur architecturale ont été restaurés, les façades ont été nettoyées, les pierres au sol ont été renouvelées, de nombreux cafés et bars ont été ouverts, afin d'obtenir un espace attractif. Et le Boulevard Tarlabası, une seconde artère parallèle à la rue Istiklal, a été ouverte pour assurer la circulation des véhicules. Ce qui a provoqué la destruction de nombreux bâtiments datant du XIXe siècle et l'expropriation de milliers de personnes (Bartu, 2013 : 47). Le deuxième pont du Bosphore a été construit au cours de ce mandat municipal (entre 1986 et 1988), permettant la connexion de l'autoroute TEM à la rive asiatique et favorisant l'étalement urbain sur ce côté.

Il faut souligner que pendant la période de gouvernance de Bedrettin Dalan, de nombreux projets urbains étaient illégaux et non autorisés (Keyder et al., 2013). Comme précédemment observé dans l'exemple parisien, pour réaliser les directives de la modernisation spatiale, il a également fallu procéder à la reconquête urbaine d'Istanbul. Les autorités turques ont défendu une approche hygiéniste pour remettre de l'ordre dans la ville. Ainsi, des dispositifs juridiques, des plans et des projets urbains ont été développés pour résoudre les problèmes liés aux *gecekondu* et pour construire des logements collectifs.

Les mesures liées aux *gecekondu* :

Les *gecekondu*, apparus dès les années 1940, ont été considérés comme un phénomène marginal et temporaire jusqu'aux années 1980 (Gökçe et al., 1993). Pendant

longtemps, ils ont servi de solution tampon au problème de pénurie de logements des populations pauvres avec un pouvoir d'achat relativement restreint rendant l'accès au logement difficile (Gökçe et al., 1993 ; Ergun, 2009), auxquels les autorités n'ont pas su remédier en raison de leur incapacité à développer des politiques d'urbanisation globales et holistiques (TMMOB, 2004 : 98). Cependant, ils ont occasionné un certain nombre de problèmes majeurs, tels que la spéculation foncière et l'urbanisation sauvage incontrôlable d'Istanbul (Yerasimos, 1988 : 119 ; TMMOB, 2004). En plus de la montée du nombre de *gecekondu*, les autres constructions illégales gagnaient du terrain (Tekeli, 1994 ; Pérouse, 2004 ; Türkün, 2014). Ces quartiers de *gecekondu* sont devenus un fardeau avec de graves problèmes et d'impasses liés aux manques d'infrastructures, à l'approvisionnement des besoins (l'eau), à l'hygiène, à la santé, etc. A ce stade, les autorités ne pouvaient plus retarder la recherche de solutions. Remédier aux problèmes posés par ces bâtis est devenu une priorité. Les politiques qui ont été incapables d'endiguer l'expansion rapide des *gecekondu*, ont cherché dans certains cas à éradiquer ces quartiers, dans d'autres à favoriser leur adaptation à la ville.

En 1966, une première « loi *gecekondu* » n°775 (*gecekondu yasası*) avait été adoptée dans l'optique d'arriver à stopper les constructions illégales et la croissance du nombre de *gecekondu* détériorant la salubrité spatiale de la ville. Les autorités, en désignant des zones de liquidation, des zones d'assainissement et des zones de prévention, ont essayé d'organiser l'espace péri-urbain. Les zones de prévention devaient permettre aux *stambouliotes* de bénéficier d'un soutien financier et techniques pour construire leurs logements sur des terrains dotés d'une infrastructure minimale (Yerasimos, 1997 : 205). Malgré les 68 zones de prévention établies sur l'ensemble du territoire jusqu'en 1970, cette loi n'a pas été efficace puisque le nombre de *gecekondu* est passé de 120 000 en 1963 à 208 000 en 1982 (Türkün et al., 2014 : 58).

Les pratiques illégales ne sont pas restées limitées à la construction de logement, en raison de l'absence d'infrastructure appropriées, l'approvisionnement en eau et en électricité se faisait également de façon illégale. Amener les services de base dans ces quartiers a été justifié comme une résolution de ce problème. La période couvrant les années 1980-1990, correspond à cette volonté des autorités publiques à légaliser les constructions sans permis et à intégrer les populations pauvres dans le marché formel de l'immobilier. Le gouvernement militaire, dès son arrivée au pouvoir, a développé un dispositif interdisant la

construction de gecekondu et plus globalement de constructions illégales. Puis des amnisties de construction apportées aux zones résidentielles non-planifiées (les zones de gecekondu), se sont succédé. En 1983, la première de ces lois « d'amnistie », n° 2805¹, est entrée en vigueur et permis de catégoriser les constructions illégales sous deux groupes distincts : les structures nécessitant une amélioration normative (suivant les exigences urbanistiques) pour leur légalisation et celles qui seront détruites. À défaut de n'avoir obtenu l'effet désiré, le gouvernement ANAP nouvellement élu, a établi en 1984 la seconde loi « d'amnistie » n° 2981², pour combler les lacunes de la précédente. Cette nouvelle mesure couvrait presque l'ensemble des structures non conformes aux règlements (informels) et a profité pour l'établissement d'un processus de légalisation de ces dernières en deux temps : acquisition d'un premier document faisant office d'un titre provisoire de propriété (« *tapu tahsis belgesi* »), sous réserve d'être transformé en titre de propriété officiel. En 1986, la loi n° 3290³ a été élaborée en complément de la loi n° 2981, et permis aux ayant-droits dont les gecekondu n'ont pas été préservés de bénéficier d'une parcelle de terrain dans le quartier où se situait l'ancien gecekondu, voire dans une autre zone de prévention des gecekondu. Sans trop attendre, le pouvoir a durci sa position vis-à-vis des gecekondu avec la loi n° 3366⁴ (en 1987), reprenant l'intégralité des mesures apportées par les précédentes lois « d'amnistie », tout en augmentant la durée d'application de ces dispositifs et le montant des sanctions exercées. Et finalement avec l'entrée en vigueur de la loi n° 3414⁵ en 1988, les propriétaires des logements informels ont enfin acquis le droit de vendre leurs biens ou d'établir des accords avec des promoteurs (pas envisagé jusque-là). Il est important de préciser que les vieux quartiers auto-construits ont généralement été légalisés juste avant les périodes électorales, ce qui renforce l'hypothèse d'une stratégie politico-électorale (TMMOB, 2004)⁶. Ainsi, les services infrastructurels élaborés en faveur des zones de gecekondu, accompagnés des politiques d'amnisties, ont tous contribué au caractère permanent des zones de gecekondu.

¹ Parue dans le Journal Officiel n° 17994, le 21/03/1983.

² La loi « *Imar ve gecekondu mevzuatına aykiri yapılara uygulanacak bazı işlemler ve 6785 sayılı imar kanununun bir maddesinin değiştirilmesi hakkında kanun* », parue dans le Journal Officiel n° 18335, le 08/03/1984, URL : <http://www.mevzuat.gov.tr/MevzuatMetin/1.5.2981.pdf>.

³ Parue dans le Journal Officiel n° 19130, le 07/06/1986.

⁴ Parue dans le Journal Officiel n° 19471, le 27/05/1987.

⁵ Parue dans le Journal Officiel n° 19751, le 11/03/1988.

⁶ Ces pratiques ne sont pas propres à la Turquie. Les populations des favelas (bidonvilles) de Rio de Janeiro ont également bénéficié d'aides destinées à apporter un soulagement à ces populations très vulnérables et donc très dépendantes, au moment des élections. Ces pratiques peuvent être considérées comme éléments de « stratégies » dès lors qu'il s'agit, chez les organisations donatrices, d'atteindre des objectifs électoraux ou de contrôler un territoire (Goirand, 1999).

Ces actions sont restées insuffisantes et ont donné naissance à de nouveaux problèmes comme la complexification de la structure de propriété, à savoir les inscriptions au cadastre, les titres de propriété pour les *gecekondu*, les autorisations de construire a posteriori, les titres provisoires de propriété qui confèrent aux occupants une pseudo-légalité, etc.¹. Une fois ces titres acquis, donc la menace d'expulsion ou de destruction éloignée, les *gecekondu* ont commencé à se transformer en des « *apartkondu* », littéralement « immeuble posé ». Jean-François Pérouse qualifie les « *apartkondu* » comme des immeubles non réglementaires dans leurs modalités de construction (auto-construits), mais édifiés sur un terrain appartenant au constructeur (2004). En effet, l'intégration des *gecekondu* dans le marché formel de l'immobilier a également été un facteur d'augmentation de la rente des zones de *gecekondu*, en particulier de celles situées aux endroits centraux d'Istanbul. Ces immeubles en béton sont restés souvent inachevés dans l'intention d'ajouter un ou plusieurs étages supplémentaires. À cela s'est ajouté les bâtis sans licence, non conformes aux règles scientifiques, sanitaires et de construction, réalisés par les propriétaires des terres (*İmar Mevzuatına Aykırı Yapılar*), entrant dans le cadre de la construction illégale (TMMOB, 2004). Ces quartiers se sont densifiés et ont progressivement bénéficiés de services municipaux ne demandant pas une infrastructure lourde, tels que la distribution d'électricité et d'eau, les transports en commun (bus), le ramassage d'ordures, etc. Les commerces et équipements (écoles, dispensaires, mosquées) de ces lieux ont souvent été pris en charge par des initiatives privées. Les habitants des *gecekondu*, en transformant leur logement en *apartkondu*, ont augmenté leurs ressources par la location de leurs biens et sont devenu des acteurs bénéficiant de la rente urbaine. D'où l'apparition d'une stratification sociale au sein des quartiers de *gecekondu* avec les primo-arrivants détenteurs de biens immobiliers et les nouveaux arrivants.

Ce processus d'urbanisation illégale et non-planifié, en plus d'ignorer les risques de catastrophe, ont rendu les problèmes urbains inextricables par la pression foncière organisée dans les terres agricoles, les forêts, les bassins versants, les dépôts d'inondation, les zones de remplissage et les zones côtières, les zones géologiquement dangereuses (TMMOB, 2004 : 98). Cette utilisation inappropriée des espaces devant servir les intérêts et le bien-être de la société, assurer un développement régionale équilibré et améliorer la qualité de vie des individus, ne peut que renforcer la vulnérabilité face aux risques de catastrophe. Ainsi, les

¹ Ces problèmes seront traitement dans la Partie II, à travers l'études des quartiers de Tozkoparan er Sarıgöl.

mesures publiques développées à l'égard des gecekondü, en les légalisant, ont contribué à la création d'un environnement malsain et dangereux.

La dévalorisation des quartiers de gecekondü à Istanbul :

« *Varoş* » est un mot qui a vu le jour pour la première fois en 1995, pour parler du quartier de Gazi, l'un des gecekondü connu comme étant un bastion de l'extrême gauche turque et kurde depuis plusieurs décennies, et enregistrant régulièrement des répressions policières. Ce terme « *varoş* » a été utilisé pour qualifier les gecekondü de façon péjorative et stigmatisante. Il s'agirait de décrire les gecekondü comme étant les lieux « des exclus, sans avenir, désespéré, enfermé dans une altérité sociale quasi irréductible » (Pérouse, 2004). Dans les discours des politiques, les gecekondü ont commencé à être associés à la « criminalité », au « danger », et les habitants ont commencé à être considérés comme des délinquants potentiels et des ennemis de la nation. Il a même été révélé que les parties informelles de la ville abritaient des groupes terroristes (Bartu-Candan et Kulloğlu, 2010). Le réaménagement territorial a été dès lors lancé comme essentiel pour cette fois l'éradication de la criminalité. Gülçin Erdi Lelandais (2016) écrit qu'un discours souvent racialisé et criminalisant sur les pauvres permet de légitimer les interventions dans les quartiers populaires et de faciliter les démolitions des gecekondü et les déplacements des populations vers les périphéries.

Les quartiers de gecekondü sont aussi considérés comme étant des secteurs marginaux, comprenant généralement des personnes et des groupes non intégrés au niveau économique, social, voire au niveau des valeurs sociétales. Les activités et modes de vie des populations des gecekondü sont qualifiés de marginaux. En d'autres termes, il s'agit des populations qui ont adopté des solutions informelles aux problèmes urbains rencontrés, telles que la construction de gecekondü pour satisfaire le besoin en logement ou l'occupation illégale des territoires. Par ailleurs, suivant Cem Ergun que nous rejoignons par nos observations faites dans le quartier de Sarıgöl, les populations des quartiers de Gecekondü essaient de créer de nouvelles stratégies individuelles en se tournant vers des emplois marginaux ou en prenant part à de nouveaux marchés informels, voire des activités criminelles comme le trafic de stupéfiants ou le vol (évoqué dans les reportages de rue réalisés à Sarıgöl). Pour Loïc Wacquant (2006), il existe dans chaque métropole des districts publiquement reconnus comme des enfers urbains, où le

danger, le vice et la déréliction caractérisent les habitants, et touchés par un phénomène de stigmatisation territoriale.

Pour ainsi dire, les *gecekondu* ont été tenus responsables de la mal-urbanisation (*çarpık kentleşme*) et des problèmes de sécurité. Les quartiers, pensés comme dévalorisants pour l'image de la ville d'Istanbul, symbolisaient une culture conservatrice dans une ville se modernisant sans cesse. Au même titre, les habitants de ces lieux ont été confrontés à des étiquettes péjoratives et stigmatisantes. En effet, dans les années 1950-1970, le secteur d'investissement le plus rentable pour le marché intérieur était la production industrielle. Tandis que dans les années 1980-1990, le territoire stambouliote avait commencé sa tertiairisation et il s'est avéré que la construction de résidences de luxe, d'hôtels, de centres d'affaires, etc., est devenue le secteur d'investissement le plus privilégié. Au cours de cette période, les industries se sont progressivement déplacées hors de la ville. Les friches industrielles dans les centres et les zones de *gecekondu* les entourant abritant les populations pauvres et marginalisées, sont devenues des zones très précieuses pour les nouvelles activités immobilières à forte rentabilité. Et les autorités publiques ont ouvert la voie à ce changement de dimension économique par le développement de dispositifs légaux et la politique urbaine reposant principalement sur les pratiques de rénovation urbaine. Les bidonvilles habités par les couches les plus pauvres, mais convoités pour leur emplacement et leur potentiel de rente économique, sont devenus le berceau des opérations de rénovation urbaine. La théorie de la reconquête des centres par les catégories sociales dominantes de Manuel Castells (1975), s'est avéré également vrai pour le cas stambouliote. Le changement de la composition de la population dans les vieux centres historiques d'Istanbul, renvoie à un processus de gentrification de ces quartiers historiques (*soylulaştırma / mutenalaştırma*), c'est-à-dire du transfert des logements occupés par la classe populaire à une catégorie plus aisée, permettant la restauration et la valorisation de ces lieux. Ce processus né à l'initiative de quelques artistes, a provoqué rapidement la venue des catégories socialement reconnues (artistes et intellectuels) et aux revenus élevés dans les lieux centraux d'Istanbul, au détriment des catégories populaires contraintes à partir en raison des décalages économiques et sociaux avec le nouveau mode de vie s'étant progressivement installé dans les centres. Cependant, les occupants des *gecekondu* dans les quartiers centraux, conscients de la rente économique, ont développé des stratégies collectives leur permettant de devenir des acteurs urbains à part entière.

Les logements collectifs :

Dès les années 1980, le domaine du logement collectif a pris de l'ampleur. De nombreux décrets ont vu le jour par l'implication du pouvoir militaire dans le domaine de l'habitat. La législation sur le logement collectif n° 2487 de 1981 (*Toplu Konut Yasası*)¹, constitue le premier de ces décrets et avait pour objectif d'inciter le logement social, de répondre aux besoins en logements, de résoudre les problèmes de logement des groupes à faible et moyen revenu, de réduire la concentration dans les grandes villes, de transférer minimum 5% du budget national au Fond de Logements Publics (*Kamu Konut Fonu*), d'encourager les coopératifs, etc. En 1984, cette loi a laissé sa place à une deuxième « loi sur le logement collectif » n° 2985² adoptant une approche éloignée du logement social et ouvrant la voie aux crédits personnels (Türkün et al., 2014 : 90-94). Parallèlement à cela, le président Turgut Özal a constitué un Fond de Logement Public autonome et créé « l'Administration du Logement collectif et du Partenariat public » (*Toplu Konut ve Kamu Ortaklığı İdaresi*), connu aujourd'hui sous le nom de « l'Administration du Logement Collectif » (TOKI : *Toplu Konut İdaresi*)³. La fonction de TOKI a été comparable à la politique des grands ensembles en France.

Les initiatives collectives dans le domaine de la construction de logement collectif ont marqué le début de cette période. Le système de coopératives de construction, devenu pour les lotisseurs promoteurs un moyen de réunir des fonds sans avancer l'argent de la construction, s'est traduit par l'apparition d'immeubles-tours de 10 à 20 étages dits de « standing », en apparence modernes, économiques et consommatrices de peu d'espace au sol, au sein des quartiers déjà développés à l'horizontale. Ces logements en coopérative, qui permettent de devenir propriétaire à moindre coût, ont souvent regroupé des populations issues d'une même profession, qui ont trouvés ensemble un terrain, préparés un projet et demandés un crédit d'aide à la construction, ou encore ont fait appel à des promoteurs pour construire des ensembles d'habitation (notamment un groupe de fonctionnaires à Tozkoparan, par exemple). Stéphane Yerasimos, dans « *Istanbul : la naissance d'une mégapole* », explique que l'extension de l'agglomération stambouliote, entraînant la raréfaction des terrains destinés aux classes moyennes ou au moins aux catégories solvables,

¹ Parue dans le Journal Officiel n° 17398, le 10/07/1981.

² Parue dans le Journal Officiel n° 18344, le 17/03/1984.

³ En 1990, suivant les décrets de loi n°412 et n°414, cette administration chargée de la gestion de logement s'est trouvée divisée en deux branches : Administration du Logement Collectif (*Toplu Konut İdaresi Başkanlığı*) et Administration du Partenariat Public (*Kamu Ortaklığı İdaresi Başkanlığı*). Le Fond de Logement Public a été supprimé en 2001 (<http://www.toki.gov.tr>).

et les mesures politiques liées à l'occupation et à la gestion des terrains périurbains, ont contribué au développement de coopératives de construction en ville et de lotissements clandestins (des terrains non viables) en périphéries, au coût de construction réduit. Ces tours conçues par des maîtres d'œuvre, n'ont pas forcément bénéficié d'une légalisation, seulement 30,8% des immeubles en coopérative disposaient d'un permis entre les années 1985-1990. D'ailleurs dès les années 1990, les coopératives ont connu un important recul, au profit des « partenariats d'investissement immobilier », en turc « *Gayrimenkul Yatırım Ortaklığı* » (GYO), créés en 1996 et à l'origine de grands logements luxueux à destination des catégories sociales avec un pouvoir d'achat élevé, dont le temps de construction serait considérablement rapide et la commercialisation accélérée (Yerasimos, 1997 : 207-209).

Arrivé aux années 1990, des quartiers informels de *gecekondu* et de leurs habitants ont été victimes de ségrégation à plusieurs niveaux et d'une dégradation de l'image des *gecekondu* et des « *gecekondu* » (habitants des *gecekonu*). En effet, à partir de cette période, la construction de *gecekondu* a commencé à être qualifiée comme un pillage urbain (*kentsel talan*). En ce sens, les logements sociaux ont été montrés comme des alternatives aux *gecekondu* illégaux et insalubres, dont la liquidation était à l'ordre du jour. Les *gecekondu* étaient interprétés comme « des structures perturbant l'intégrité physique, culturelle et sanitaire de la ville » et comme « une source de revenu illégal pour les habitants » (TMMOB, 2004 : 96). Cette vision dévalorisante des *gecekondu*, qui va jusqu'à accuser les populations de ces lieux d'être « des profiteurs à la recherche de rentes économiques », a permis aux autorités locales de justifier ses politiques urbaines tournées vers la construction de logements sociaux. Jusqu'en 2002, TOKI a réalisé 43 145 logements collectifs et accordé un crédit pour environ 950 000 logements en Turquie. Ces immeubles, pour la plupart des coopératives en apparence identiques, à destination de la classe pauvre (logements sociaux) et de la classe moyenne (logements à crédit), étaient situés en périphérie des centres urbains et ont contribué à l'étalement des villes comme Istanbul. Par ailleurs, KIPTAŞ (*Istanbul Konut İmar Plan Sanayi ve Ticaret A. Ş.*), la société de construction de la Grande Municipalité d'Istanbul qui a achevé sa création en 1995 et dont l'objectif est d'apporter des solutions à la « mal-urbanisation » d'Istanbul en construisant des espaces habitables modernes à moindre coût (bénéficie de tarifs préférentiels et de terrains municipaux), a œuvré dans la production de logements collectifs et d'infrastructures d'accompagnement (routes, eau potable, énergie, gaz naturel, éclairage des rues, écoles, installations religieuses, aménagement paysager, parcs, etc.).

TOKI, devenue l'un des acteurs les plus décisifs dans ce processus de rénovation urbaine et sur le marché du logement, a commencé à jouer un rôle majeur dans la construction de logements à grand échelle. Il faut noter que depuis sa fondation, les pouvoirs de TOKI ont été grandement élargis avec l'aide de nombreuses lois et amendements. Les projets assurés par TOKI auraient perdu leur vocation sociale et serviraient davantage les catégories dites « intermédiaires » (Pérouse, 2013/c). Selon Aymes, Gourisse et Massicard, TOKI, ayant développé des partenariats public/privé, ne semble guère se soucier de la concertation dans ses projets, voire devient un accélérateur d'inégalités sociales (2014 : 187). Cette orientation a gagné une nouvelle dimension avec la diminution du nombre des zones constructibles. Les autorités ont alors décidé de réaménager les quartiers dégradés aux emplacements centraux, délaissés jusque-là. En premier lieu, les projets de rénovation urbaine ont concerné les quartiers de *gecekondu* du vieux centre. Ce processus, appelé gentrification, a conduit au changement de la compositions classiques des quartiers et aux expropriations (Türkün et all., 2014 : 103).

Parallèlement à la croissance de l'offre en termes de logements, plusieurs systèmes de prêts ont été développés pour créer de la demande. Notamment, la Banque immobilière (en turc « *Emlak Bankası* ») a augmenté ses capacités de crédits pour les constructions de logements à destination des classes moyennes et supérieures, et ses aides financières à l'édification de logements sociaux jusqu'à la grande crise financière de 2001 lui valant sa fermeture. Dès 2003, les taux d'intérêt sur le marché du prêt ont nettement baissé. Et en 2007, avec la mise en place du système de « *mortgage* » (repris sur l'exemple américain), devenir propriétaire a été facilité par les offres de prêt à long terme et aux taux faibles, bénéficiant aux ménages ayant la capacité de payer régulièrement sur le long terme et de verser la somme en liquide (*peşinat*) exigée en préalable (qui représente au moins 20% du prix total) (Gargin, 2007). En effet, la rénovation des quartiers de *gecekondu* repose également sur ce système d'endettement.

Istanbul a changé sa carte spatiale et sociale. La transformation socio-spatiale multidimensionnelle d'Istanbul au cours des vingt dernières années a apporté des inégalités socio-politiques nouvelles et des divisions spatiales profondes (Kurtuluş et all., 2005). Les conséquences des rénovations urbaines à Istanbul témoignent de l'apparition de nouveaux lieux de pauvreté dans les périphéries de la ville, et des nouveaux lieux fermés à destination des classes aisées (les cités privées). Cette émergence des différents modes d'occupation urbaine suscite l'augmentation de la distance sociale entre les groupes qui habitent ces espaces, soit une

polarisation prononcée à la fois au niveau spatial et au niveau social. Le point suivant ce veut comme l'explication de la situation clivée du paysage socio-spatial d'Istanbul.

Le passage aux politiques urbaines basées sur la rente économique :

Conformément aux politiques à caractère social évoquées ci-dessus, le Parti de la Prospérité (*Refah Partisi*, RP), opposé à la mondialisation et prônant une approche nationaliste du développement qui se baserait sur les concepts de gouvernance équitable et de justice sociale, a remporté les élections de 1994. Ce succès de RP a été considéré comme une victoire des habitants des *gecekondu*. Dans ce contexte, sous le mandat municipal de Recep Tayyip Erdoğan, les autorités avaient envisagé la liquidation de 700 000 *gecekondu* pour les remplacer par 120 000 logements collectifs (Türkün et al., 2014 : 105). Cependant, et que l'évoque Binnur Öktem, les choses ont rapidement changé, le RP s'est aligné sur la vision du développement par la mondialisation. De 1994 à 1999, Recep Tayyip Erdoğan, maire d'Istanbul, a contribué au développement international d'Istanbul. Le plan directeur préparé par la municipalité métropolitaine d'Istanbul en 1994-1995, révèle les politiques élaborées dans l'objectif de transformer Istanbul en une ville mondiale afin de l'intégrer à l'économie mondiale. Des projets à l'échelle internationale ont été développés dans les domaines du sport, de la culture, du commerce et des services. Parmi ces derniers il faut citer les projets de rénovation urbaine démarrés dans les quartiers de Zeytinburnu, de Küçükçekmece, de Haydarpaşa, les projets culturels comme Miniaturk, Feshane, la Vallée culturelle de la Corne d'or, le Musée de Rahmi Koç, l'Université de Kadir Has, le centre culturel de Söğütözü, ainsi que des projets sportifs comme la piste de Formule 1 (Öktem, 2006 : 58-59 ; Bartu Candan et Kolluoglu, 2010 : 21-29).

Le désir de lutter contre la mal-urbanisation s'est poursuivi au cours du mandat d'Ali Müfit Gürtuna, KİPTAŞ a continué sa production de logements collectifs, et la municipalité s'est lancée le défi de faire disparaître les zones mal-urbanisées de la ville (Türkün et al., 2014 : 106). Puis dès 2002, le gouvernement de l'AKP, qui a défini le secteur immobilier comme le moteur de l'économie, a apporté des changements majeurs dans le processus de rénovation urbaine à la fois du point de vue juridique, administratif et méthodologique. Mais cette fois, il serait plus judicieux de considérer les politiques de rénovation dans le cadre du développement économique entrepris et non comme des résolutions aux problèmes des *gecekondu* et des

populations défavorisées. En effet, l'AKP, vainqueur des élections nationales de 2002 et des élections locales de 2004, comme ses prédécesseurs au pouvoir, a adopté une approche qui privilégie la libéralisation économique. Dans ce sens, Istanbul a été définie comme un élément central dans le processus de négociation avec l'UE et dans le processus d'articulation avec l'économie mondiale (Öktem, 2006). Cette orientation économique concorde avec un bouleversement complet du territoire stambouliote. Jean-François Pérouse écrit que l'AKP considère la ville d'Istanbul comme la vitrine du pays d'où l'amplification des efforts liés à l'intégration d'Istanbul dans le rang des villes mondiales (Pérouse, 2013/b). La planification et la mise en œuvre de mégaprojets, les changements majeurs dans les investissements immobiliers et un nouveau paysage urbain dominé par le secteur des finances et des services sont considérés comme des éléments fondamentaux de cette transformation. Les changements significatifs liés au processus de mondialisation ont été rapportés dans le troisième chapitre de la première partie de la thèse. Ce passage renseigne uniquement sur les politiques de rénovation urbaine correspondant à cette période. Le processus de néolibéralisation d'Istanbul est plus visible, plus profond et plus intense sur le marché immobilier. Depuis les années 1980, il y a eu une augmentation considérable du nombre d'hôtels, de centres commerciaux et de tours de bureaux dans la ville.

b. La rénovation urbaine d'Istanbul par l'AKP :

La dynamique et les processus de transformation sociale et spatiale observés récemment dans beaucoup d'autres grandes villes du monde montrent des similitudes significatives avec le processus de transformation sociale et spatiale d'Istanbul après 1990. Ces processus de changement urbain, qui se déroulent au niveau mondial, sont la réforme de l'économie capitaliste à l'échelle mondiale. Dans ce sens, Francis Godard avait défini la rénovation urbaine comme une opération de changement urbain planifiée par l'appareil d'État, portant sur des espaces déjà structurés socialement et provoquant des effets multiples à tous les niveaux (Godard, 1973 : 10). Cet auteur a souligné la liaison entre les interventions urbaines orchestrées par les politiques et les mouvements de contestation, et a montré ainsi l'existence d'une articulation entre lutte des classes et rénovation urbaine. En effet, la rénovation urbaine serait un outil technique aux mains des classes sociales dirigeantes pour servir leurs intérêts. Cette approche, qui est axée sur une considération de la production de l'espace à travers la logique de classe, trouve écho chez Manuel Castells. Ce dernier pense la rénovation urbaine comme un

instrument de reconquête des quartiers dans les centres urbains occupés jusque-là par les populations défavorisées, au profit de la modernisation spatiale de Paris avec l'arrivée d'une nouvelle bourgeoisie des cadres supérieurs, et la construction des lieux de travail et de loisir. Et l'élimination des taudis n'est, pour Manuel Castells, qu'un couvert de la reconquête urbaine, puisque les secteurs les plus détériorés situés en dehors du centre, n'ont pas été rénovés et que cette politique a profité à la nouvelle bourgeoisie moderniste (Castells, 1975 : 24). L'utilisation de ces pratiques de destruction/reconstruction s'apparente alors à un processus radical de gentrification. Dans le contexte de l'émergence des villes mondiales, la gentrification doit être considérée comme une stratégie urbaine imposée par la mondialisation (Smith, 2002 : 443). Compte tenu de cela, il faut donc envisager la gentrification comme l'instauration d'une nouvelle hiérarchie urbaine dominée par la modernisation.

Le processus de rénovation urbaine développé par l'AKP mérite d'être analysé sous cet angle. En effet, après la crise de 2001-2002, le secteur de la construction a gagné de l'importance du point de vue de la relance économique et de nouvelles politiques urbaines ont été élaborées pour attirer davantage d'investissements dans ce domaine (Türkün et al., 2014 : 101). Dans un tel contexte, la volonté d'intégrer Istanbul dans la compétition des grandes villes mondiale a poussé le gouvernement de l'AKP à s'orienter vers une politique intensive de réaménagement urbain massif à Istanbul. La rénovation urbaine (*Kentsel Dönüşüm*), est devenue le principal outil d'intervention sur l'espace urbain. Mais pour arriver à la mise en place de ces pratiques, il a fallu procéder à des changements radicaux au niveau des discours et de la législation portant sur les rénovations urbaines (*kentsel dönüşüm*), et légitimer ainsi les actions des institutions applicateurs des projets de rénovation urbain, dès les années 2000.

La légitimation de la rénovation urbaine :

Comme le soutiennent Türkün, Öktem-Ünsal et Yapıcı (2014 : 123), la différence la plus importante entre l'AKP et les autres gouvernements a été l'adoption d'une approche holistique de la planification urbaine et de se servir de la législation suivant cette vision globale. Les pratiques liées à la rénovation urbaine soient associées au processus d'urbanisation néolibérale à d'Istanbul, leur intensification dans les années 2000 n'est pas uniquement liée au contexte de mondialisation.

La « rénovation urbaine », dans sa définition la plus générale, fait référence à la revitalisation et la revalorisation des zones urbaines devenues obsolètes, abandonnées et dépréciées dans le temps, pour des raisons différentes, en fonction de leurs conditions socio-économiques et physiques. De nombreuses zones stambouliotes ont été soumises à des projets de rénovation urbaine, telles que les zones de dépression dans le centre-ville, les zones ayant rempli leur vie économique, les zones historiques de la ville, les zones de gecekondü, les zones résidentielles à très forte densité, l'offre d'infrastructures malsaines et inadéquates, ou encore les zones présentant des risques de catastrophe (Keleş, 2004).

Il est possible d'énumérer brièvement les types d'actions de rénovation urbaine appliquées dans ces espaces :

- Le « renouvellement urbain » qui correspond à l'action de destruction/reconstruction des zones urbaines ciblées ;
- La « revitalisation », qui permet de modifier les zones en déclin socioculturel, économique ou physique pour les raviver ;
- La « réhabilitation », c'est-à-dire la restauration des bâtis qui ont commencé à se dégrader (conservation, renforcement) ;
- La « régénération » qui consiste en la création de nouvelles structures ou la récupération du bâti dégradé dans les zones de dépression (ré-urbanisation, développement des espaces intercalaires, etc.) ;
- La « gentrification » qui renvoie à la modification des espaces urbains ayant subis des dégradations socio-culturelles et physique, pour favoriser leur embourgeoisement (Keleş, 2004 ; Özden, 2006 ; Günaydın, 2015).

Parmi ces techniques de rénovation urbaine, l'AKP a majoritairement choisi de faire usage d'une seule technique d'intervention urbaine : le renouvellement urbain par la « destruction/reconstruction ». Cem Ergun écrit qu'en Turquie la pratique de rénovation urbaine est synonyme de destruction/reconstruction sur le plan conceptuel. Les conséquences sociales, politiques, culturelles, environnementales et historique importeraient peu (Ergun, 2009 : 936). Les opérations de rénovation urbaine ont alors été à l'origine de nombreux problèmes. Certaines zones de la ville ont été complètement vidées ou soumises à un changement de fonction. Dans ces cas, les habitants de ces lieux ont été forcés à quitter ces

lieux et à se disperser dans la ville. Ce qui a entraîné la violation de certains droits et libertés fondamentaux, en particulier le droit à la ville. De plus, au lieu de réduire les vulnérabilités sociales et spatiales, elles ont occasionné l'émergence de nouvelles vulnérabilités, à savoir les populations défavorisées occupant les centres ont été amenées à quitter leurs quartiers d'origine, remplacées par la classe moyenne-supérieure. Ce déplacement des différentes catégories sociales sur l'espace urbain a permis de redéfinir le rapport de ces groupes à l'espace, au profit des classes intermédiaires-supérieures qui ont pu bénéficier de ces opérations pour dominer les centres urbains. Biray Kolluoğlu et Ayfer Bartu Candan (2009) parlent d'un déplacement spatial de la pauvreté par les opérations de rénovation urbaine.

Pour faire face à ces critiques et à la résistance sociale urbaine, qui ne cessent de croître à l'égard de ce type de politique urbaine particulièrement brutal, les pouvoirs publics se sont dotés de nouvelles stratégies de légitimation, comme la justification des interventions sur le territoire turc par l'urgence liée à la menace de catastrophe environnementale. Les tremblements de terre de 1999 et de 2011 en Turquie, ont alimentés les débats sur la prévention des risques de catastrophe dans les espaces urbains. L'augmentation de la vulnérabilité aux aléas serait, aujourd'hui, le résultat d'un développement problématique des villes (Balamir, 2004). Il s'agit d'un passage d'une problématique du risque à une problématique de la vulnérabilité. Insistant sur l'état d'urgence justifié par le risque sismique majeur auquel sont exposés la ville d'Istanbul et le reste du pays, les pouvoirs publics ont élaboré un nouveau cadre législatif pour l'intervention urbaine, surpassant les autres dispositifs légaux.

La législation liée à la rénovation urbaine après 2002 :

Les pratiques de rénovation urbaine, appréhendées comme des stratégies de sauvetage par les autorités publiques, ont fait l'objet d'un nouveau mouvement de restructuration juridique. Dans le cadre de la réforme des collectivités locales, la « loi municipale » n° 5393 (*Belediye yasası*), datant de 2005, a défini les rôles et les responsabilités des municipalités en matière de rénovation urbaine¹. Cette loi a autorisé les municipalités de plus de 50 000 habitants à développer des projets de rénovation urbaine. De la même manière, avec le décret n° 5162, apportant des modifications à l'article 4 de la « loi sur le logement collectif » n° 2985, a conféré

¹ La loi est parue dans le Journal Officiel n° 25874, le 03/07/2005 : <http://www.mevzuat.gov.tr/MevzuatMetin/1.5.5393.pdf>.

au TOKI un large éventail de compétences en matière de planification, de production et de mise en œuvre de projets de rénovation urbaine. L'administration est autorisée à développer et de modifier tout type de plan d'aménagement urbain dans les zones de gecekondü soumises à un projet de rénovation, dans les parcelles et terres lui appartenant, et dans les zones réservées à la construction de logements collectifs, sans compromettre l'intégrité de l'environnement (Article 4).

La deuxième étape importante à cet égard est l'entrée en vigueur de la loi n° 5366¹, adoptée en 2005 et portant sur la rénovation et conservation des biens historiques et culturels détériorés. Cette loi définit la rénovation urbaine sous deux stratégies contradictoires. Rénover et préserver la texture historique et culturelle de la ville implique d'une part un renouveau et d'autre part une stratégie de conservation, soit deux types d'interventions ne pouvant être mises en œuvre en même temps (Ataöy et Osmay, 2007 : 70-71). Cette loi ne définit pas clairement dans quelles conditions la rénovation et la préservation seront menées. Cependant, cette loi permet aux municipalités de mettre en œuvre des projets de rénovation urbaine à grande échelle et d'être exemptées de certaines inspections et réglementations légales (Bartu-Candan et Kulloğlu, 2010 ; Türkün et all., 2014). Ce qui a provoqué l'émergence de pratiques contraires au principe de gestion participative et à l'État de droit. Les décideurs ont employé des méthodes ayant entraîné des expropriations d'urgence, remettant en cause le droit à la propriété et le droit à la participation des propriétaires aux opérations de renouvellement.

Ces trois mesures juridiques ont renforcé le pouvoir des autorités locales en matière d'intervention sur l'espace urbain, mais se sont limitées à apporter des solutions segmentées qui ne tenaient pas compte des dimensions sociales des projets. Dans l'objectif de corriger les insuffisances multiples de ces précédentes lois et franchir les obstacles devant les projets de rénovation urbaine, les autorités ont adopté la « loi sur les modifications à apporter sur certaines lois et décrets de lois » n° 5793². Ainsi, des changements significatifs ont été adoptés à travers la modification de 27 lois et 2 décrets-lois. Notamment, avec cette loi, les pouvoirs de TOKI ont été à nouveau élargis, les zones côtières et les espaces alloués aux écoles et aux autres domaines d'utilisation publique ont été assujettis au processus de rénovation urbaine.

¹ Parue dans le Journal Officiel n° 25866, le 16/05/2005 : http://www.mevzuat.gov.tr/MevzuatMetin/1_5_5366.pdf.

² Parue dans le Journal Officiel n° 26959, le 06/08/2008 : <http://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2008/08/20080806-2.htm>.

En 2010, dans le cadre de la nouvelle « loi municipale » n° 5998¹, suivant les décisions du conseil municipal, les municipalités sont autorisées à concevoir et réaliser des projet dans les zones résidentielles, les zones industrielles, les zones commerciales, les parcs technologiques, les zones de service public, les zones récréatives et toutes sortes de zones d'équipements sociaux, à rénover les parties anciennes et dégradées de la ville, à réhabiliter le patrimoine historique et culturel de la ville ou encore à prendre des mesures contre le risque sismique (article 73). Dans le cadre de cette loi, les municipalités métropolitaines peuvent facilement désigner les zones qu'ils souhaitent modifier comme étant des zones de rénovation, sans aucun travail scientifique et technique préalable, et indépendamment des plans directeurs préalablement établis. Les zones d'une superficie variable entre 5 et 500 hectares, qu'il s'agisse de zones avec ou sans constructions, de zones planifiées ou non planifiées, de zones à forte ou faible densité, peuvent désormais être sujet aux projets de rénovation urbaine établis par les autorités locales. C'est-à-dire que la loi en question confère aux municipalités métropolitaines le pouvoir d'établir des plans de zonage, des permis de construire, de gérer les différents travaux de reconstruction. Néanmoins, il est nécessaire d'évoquer les nombreuses critiques formulées à l'égard de cette loi, notamment la dénonciation du caractère arbitraire du pouvoir accordé aux municipalités métropolitaines pouvant occasionner des projets de rénovation axés sur la rente (Türkün et all., 2014 : 126).

La « loi concernant la rénovation des zones urbaines jugées à risque de catastrophe naturelle » n° 6306, constitue la dernière étape atteinte par le processus législatif concernant la rénovation urbaine. Comme les lois précédemment promulguées, cette loi a aussi renforcé la centralisation du pouvoir. Ainsi, presque tous les pouvoirs de décision liés à la rénovation des villes ont été transférés au ministère de l'Environnement et de l'Urbanisation et à TOKI. Cette loi a conduit à définir les « zones à risques » et les « structures à risques », et à y imposer des interventions publiques pour remédier au risque présent.

¹ Parue dans le Journal Officiel n° 27621, le 24/06/2010 : <http://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2010/06/20100624-2.htm>.

Conclusion :

Pour résumer, dans le système de planification turc, le concept de rénovation urbaine, que l'on peut qualifier de nouveau, a commencé à être appliqué surtout après les années 1980 pour transformer surtout les zones de gecekondü. Cette période renvoie au basculement dans le système néolibéral. L'urbanisation néolibérale préconise le rôle central de l'État dans le développement urbain. Depuis, de nombreux projets de rénovation urbaine sont mis en œuvre à diverses échelles allant de l'amélioration des zones de taudis aux grands projets correspondant au processus de mondialisation de la ville. Ces pratiques urbaines ont été sources d'inégalités socio-spatiales et de tensions au sein de la société, liées à une prise de conscience de la ségrégation socio-spatiale.

Puis une nouvelle vague de rénovation urbaine, dont le moteur a été cette fois la volonté de prévenir les pertes liées aux risques de catastrophe environnementales, a vu le jour dès les années 2000. En Particulier, les séismes de Marmara de 1999 ont clairement révélé la vulnérabilité face aux risques de catastrophe. Dans ce processus, les autorités se sont engagées dans des pratiques urbaines d'amélioration, de liquidation et de renouvellement afin d'éliminer le risque et de constituer des milieux de vie sains et sûrs. La législation à l'égard de la rénovation urbaine, développée entre 2002 et 2012, incluait une approche générale rendant possible l'intervention sur de nombreuses zones à problèmes, notamment la rénovation des zones vulnérables aux risques de catastrophe. Cependant, les séismes de Van, survenus le 23 octobre 2011 et le 9 novembre 2011, ont révélé l'urgence face aux risques et ont réactivé les discussions autour de la prévention des risques et la protection des individus. Ce fut l'occasion pour le pouvoir de développer et mettre en vigueur la « Loi Désastre » n°6306, surpassant l'ensemble des lois portant sur les pratiques de rénovation urbaine.

CHAPITRE 2 :

La « Loi Désastre » et son application dans deux quartiers stambouliotes : Sarigöl et Tozkoparan

« Le quartier stigmatisé dégrade symboliquement ceux qui l'habitent et qui, en retour, le dégradent symboliquement, puisque, étant privés de tous les atouts nécessaires pour participer aux différents jeux sociaux, ils n'ont en partage que leur commune excommunication. Le rassemblement en un lieu d'une population homogène dans la dépossession a aussi pour effet de redoubler la dépossession ».

Pierre Bourdieu (1993).

Cette recherche est essentiellement basée sur l'analyse de l'implication des risques environnementaux dans le processus d'urbanisation de la ville d'Istanbul. Les chapitres précédents ont décrit la relation entre le risque de catastrophe et l'urbanisation de deux manières différentes. La gestion de l'urbanisation et la gestion des risques de catastrophe sont entremêlées. Dans un premier temps, il a été nécessaire d'évaluer cette question sur la base du concept de risque pour expliquer la façon dont les risques de catastrophes naturelles sont abordés en Turquie, et particulièrement à Istanbul. La ville résiliente étant devenue la norme internationale, la gestion des risques serait l'un des domaines d'investissement au cours du processus d'internationalisation de la ville d'Istanbul. Dans le chapitre précédent, ce lien entre les risques de catastrophe et l'urbanisation d'Istanbul a été explicité à travers l'analyse détaillée du processus d'urbanisation et des politiques de rénovation urbaine menées sur le territoire. Le processus de prévention des catastrophes en milieu urbain s'est activé qu'avec l'avènement des tremblements de terre de 1999, et s'est renforcé avec les séismes de Van de 2011. Et dans les deux cas, l'adoption de la « Loi Désastre » constitue un dispositif technique à l'origine d'une

phase de transition dans le domaine du réaménagement urbain. En effet, cette loi se manifeste par l'amorce d'un processus de réaménagement urbain accéléré avec la nette augmentation du nombre de projets de rénovation urbaine qui sont engagés dans les zones « à risque » : quarante zones à risque au total dans l'agglomération d'Istanbul. Elle rend obligatoire l'achèvement des projets de rénovation des zones à risque dans un intervalle de temps précis/limité, en raison de l'urgence liée aux risques encourus.

Ce chapitre s'interroge sur cette nouvelle facette de l'urbanisation d'Istanbul qui marque une réelle transition à travers l'analyse du contenu de la « Loi Désastre » et l'étude comparative menée dans deux quartiers d'Istanbul soumis à l'application de cette loi : les quartiers de Sarıgöl et de Tozkoparan.

I. La « Loi Désastre » :

1. Qu'est-ce que la « Loi Désastre » ?

Le droit de vivre dans un environnement sain et équilibré est un droit constitutionnel. Dans ce cadre, c'est un devoir constitutionnel de minimiser le risque de catastrophe et de répondre aux besoins de logement dans le cadre d'une planification prenant en compte les caractéristiques des villes et les conditions environnementales. À Istanbul, la « mal-urbanisation » et le stock de logements de mauvaise qualité ont doublé la vulnérabilité du territoire par rapport aux risques de catastrophe environnementale. Pendant longtemps, les interventions urbaines développées pour ces zones ont principalement visé à réduire le besoin de logements de mauvaise qualité. Le besoin d'être résilient aux catastrophes n'était pas souvent à l'ordre du jour dans ces démarches. La loi n° 6306 a précisément été développée pour répondre à ce problème. Cette loi permet d'identifier les zones à risque de catastrophe et les structures à risque se trouvant en dehors de ces zones à risque, pour après déterminer les principes et les procédures d'amélioration, de liquidation et de renouvellement afin de constituer un milieu de vie sain et sécurisé conformément aux normes scientifiques et artistiques (loi n° 6306, article 1). Un règlement relatif à l'application de la loi n°6306, a été adopté le 15 décembre 2012 puis

constamment amendé¹, vise à préciser les principes et procédures relatifs aux applications de la loi, c'est-à-dire à déterminer les modalités à l'origine de l'identification des zones et structures à risque, et des zones de réserve, de la destruction des bâtiments à risque, de la planification des espaces vidés de leur contenu, de la détermination de la valeur des biens immobiliers soumis aux projets de rénovation urbaine, l'accord à conclure avec les ayants droit (« *hak sahipleri* »²) et l'assistance à apporter, etc. (Règlement, article 1). Les grandes lignes du processus d'application de la loi n°6306 sont exposées dans le passage ci-dessous.

2. L'application de la « Loi Désastre » :

a. L'identification des zones et structures à risque :

La mise en œuvre de la loi est référée au ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme, qui charge les municipalités (métropolitaine et d'arrondissement) ou le TOKI de son application. Le ministère détient le pouvoir de décision, d'approbation et de réalisation de toutes sortes d'interventions sur les zones désignées à risque, les zones dites « de réserve » et les structures à risque dans le cadre de cette loi.

Les zones de réserve :

Les « zones de réserve » (*Rezerv yapı alanı*) sont les nouvelles zones de peuplement officiellement désignées par le ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme, avec le consentement du ministère des Finances, conformément à la demande formulée par TOKI ou l'Administration publiques locale (loi n° 6306, article 2/c). Les personnes physiques ou morales de droit privé, peuvent également demander l'établissement d'une zone de réserve auprès du ministère (règlement, article 4/2/c). L'objectif premier de ces zones est de constituer

¹ Un premier règlement à cet égard a été adopté 04/08/2012 et publié dans le Journal Officiel n° 28374. Ce règlement a été annulé pour être remplacé par un nouveau règlement d'application de la « Loi Désastre » le 15/12/2012 (Journal officiel n° 28498). Un règlement relatif à la modification du règlement d'application de la « Loi Désastre » a vu le jour le 02/07/2013 (Journal Officiel n° 28695). Puis un second règlement relatif à la modification du règlement d'application de la loi n° 6306, a été adopté le 25/07/2014 (Journal Officiel n° 29071). Le 27/10/2016 a suivi un dernier règlement de modification du règlement d'application de la « Loi Désastre » (Journal Officiel n° 29870).

² Ici, le terme « ayant droit » (ou « *hak sahibi* » en ture) désigne une personne qui dispose d'un droit sur un bien. Ainsi les détenteurs d'un titre de propriété ordinaire et les détenteurs d'un titre provisoire de propriété sont tous considérés comme étant des ayants-droit.

un cadre de vie sain et sécurisé, conformément aux normes et standards de la science et de l'art. Ces espaces doivent être utilisés comme des zones de résidence et de travail à destination des personnes expropriées des zones et structures à risque. Mais en même temps, la loi, en autorisant la construction et la vente de biens immobiliers dans les zones de réserve, et en accordant la possibilité de faire émerger des structures générant de la rente financière, permet aux zones de réserve d'être utilisées comme de nouvelles zones résidentielles.

Les zones à risque :

Les « zones à risque » (*riskli alan*) correspondent aux espaces présentant des risques de pertes humaines et matérielles en raison des caractéristiques des sols ou/et des structures implantées sur ces lieux. La planification et l'ingénierie d'infrastructures inadéquates, la dégradation des infrastructures et des superstructures, les constructions illégales sont déterminantes dans l'identification des zones à risque. Elles sont identifiées par le ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme ou les municipalités (loi n°6306, article 2/ç). Pour qu'il y ait décision de zone à risque, le ministère doit procéder à la constitution d'un dossier comprenant un rapport technique sur les risques présents, une carte des limites administratives de la zone en question, un plan de zonage si déjà constitué, une liste des biens immobiliers sur le site à rénover, une image satellite ou aérienne de la zone, un rapport d'étude géologique en cas de risque lié à la structure du sol, voire d'autres documents requis en fonction des caractéristiques de la zone en question. Après une première analyse et accord de l'AFAD, le dossier devrait être soumis au Conseil des ministres chargé de la décision finale. TOKI et les municipalités peuvent demander au ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme de procéder à l'identification d'une zone à risque en lui soumettant un dossier constitué de façon similaire (règlement, article 5/2).

Les structures à risque :

La loi précise également comment et par qui la détermination des structures à risque doit être effectuée, les procédures de transfert et d'enregistrement et leurs durées. Les « structures à risque » (*riskli yapı*) correspondent aux bâtis arrivés en fin de leurs cycles de vie ou aux bâtis dont les risques d'endommagement et d'effondrement ont été scientifiquement et

techniquement prouvés (loi n°6306, article 2/d). Le cycle de vie d'un bâtiment est un concept relatif dont le calcul peut varier en fonction du matériau de construction utilisé, de la méthode de construction, des conditions climatiques, du mode d'utilisation, voire de la saison et des conditions météorologiques lors de la construction (Aydın, 2013 : 39). D'un point de vue technique, un bâtiment qui achève son cycle de vie perd sa salubrité, d'où la nécessité d'intervention pour assurer la sécurité humaine. Les structures non-résidentielles, abandonnées ou en partie détruites ne font pas l'objet d'une identification de risque. Il est indiqué dans l'article 3 de la « Loi Désastre » que l'identification des structures à risque doit se faire par les institutions et les organismes agréés par le ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme et les résultats doivent être notifiés au ministère. Le règlement d'application informe sur la composition et la formation des acteurs qui prennent part dans la détermination des structures à risque au sein de ces institutions et organismes agréés (règlement, article 6).

Le ministère demande d'abord aux propriétaires ou leurs représentants légaux de faire examiner leurs structures par l'un des instituts ou organismes agréés, à leurs frais et dans un délai imparti. Les instituts ou organismes agréés doivent effectuer les tests nécessaires, élaborer un rapport et le transmettre à la Direction de Rénovation Urbaine de la région concernée en cas d'identification à risque des structures examinées (règlement, article 7/4). La Direction doit évaluer les rapports. En cas de données manquantes ou incorrectes les rapports sont retournés aux intéressés, et les autres rapports sont notifiés dans les actes de propriété concernés. Lorsque les délais accordés à l'identification des structures à risque ne sont pas respectés, la démarche d'identification doit être entreprise par le ministère ou les municipalités (loi n°6306, article 3/1). Ensuite, suivant l'article 7 du règlement d'application de la « Loi Désastre », une notification doit être envoyée aux détenteurs des biens immobiliers à risque, leur indiquant la nécessité de procéder à la destruction de leurs biens dans un délai fixé par les autorités ou la possibilité de faire appel. Les propriétaires des biens ou leurs représentants légaux disposent de quinze jours à compter de la date de réception de la notification pour déposer une objection à la décision de structure à risque auprès de la Direction de l'Infrastructure et de la Rénovation Urbaine (*Altyapı ve Kentsel Dönüşüm Müdürlüğü*). Les objections aux décisions de structures à risque sont examinées par un comité technique composé de quatre universitaires, d'au moins deux ingénieurs civils et de trois représentants du ministère de l'Environnement et de l'Urbanisation. En cas d'annulation de la décision portant sur une structure à risque, le changement doit être notifié à l'administration en charge des actes de propriété. En cas de rejet

de l'objection ou l'absence d'objection, les structures désignées à risque devront être démolies suivant les modalités préétablies.

b. Évacuation, destruction et reconstruction des zones et structures à risque :

Dans le cadre de la « Loi Désastre », la démolition des zones à risque et des structures à risque en dehors de ces zones est jugée nécessaire. Les structures qui ne sont pas à risque mais situées sur des zones à risque, sont soumises à l'application de la loi par soucis d'intégrité et subissent alors le même sort que les structures identifiées à risque (loi n°6306, article 3). Des mesures relatives à l'évacuation et à la destruction ont également été établies dans la loi. Suivant la loi n° 6306, l'évacuation et la destruction des zones et des structures à risque est obligatoire et ne peuvent en aucun cas dépendre de la volonté des propriétaires. Cependant, la reconstruction se veut plus flexible.

Dans un premier temps, des négociations avec les propriétaires doivent être engagées pour mener à bien les projets de rénovation dans les zones à risque. Les autorités doivent parvenir à un accord avec les 2/3 des détenteurs de biens (loi n°6306, article 6). Lorsque qu'il n'y a pas d'accord convenu dans les 30 jours ayant suivi la notification relative à la désignation à risque des structures, les pouvoirs publics sont autorisés à organiser une expropriation accélérée qu'ils justifieraient par l'état d'urgence lié aux risques de catastrophe (loi n°6306, article 6/2). Le règlement inflige aux détenteurs des biens immobiliers à risque de procéder à l'évacuation et la démolition de leurs biens dans un délai de minimum 60 jours. Lorsque les structures à risque ne sont pas démolies par les propriétaires dans le délai imparti, une durée supplémentaire inférieure à trente jours est accordée aux propriétaires. Si les structures à risque ne sont pas démolies à la fin de cette période, les autorités administratives se chargent de l'évacuation des résidents et des opérations de démolition (loi n°6306, article 5/3). Dans ce sens, les autorités locales sont autorisées à entamer une démarche progressive à commencer par les coupures d'électricité, d'eau, de gaz naturel et d'autres services, puis se poursuivant par l'évacuation et la démolition des structures à risque. Le coût des opérations de démolition sont à la charge du propriétaire de la structure à risque (règlement, article 8/6).

Après la destruction des structures à risque ou des structures situées en zones à risque, les détenteurs des terrains sont amenés à procéder à la détermination de la juste valeur des parts

foncières en leur possession, en passant par des évaluateurs agréés opérant au sein du Conseil des marchés de capitaux, et à décider du devenir de leur copropriété. La décision prise par au moins les deux tiers des parties prenantes proportionnellement à leur ratio d'actionnariat, les termes de l'accord et la valeur déterminée des biens doivent être communiqués à la Direction de l'Infrastructure et de la Rénovation Urbaine (*Altyapı ve Kentsel Dönüşüm Müdürlüğü*) (règlement, article 15). Ainsi, pour lancer un projet de rénovation, un accord unanime entre les parties prenantes n'est plus nécessaire. Les ayants droit qui n'auront pas participé à la décision de la majorité, vont devoir subir les directives des autorités publiques et leur part de biens fera l'objet d'une vente aux enchères, avec un prix de vente ne pouvant pas être inférieur à la juste valeur de leurs biens, conformément au processus indiqué dans la loi n°6306.

Il est indiqué dans ce texte de loi que les propriétaires et les locataires de plus d'un an, ayant occupé des logements et lieux de travail évacués, détruits ou expropriés, peuvent bénéficier de certaines aides, telles que l'attribution dans la mesure du possible d'un logement ou d'un lieu de travail provisoire/temporaire, ou d'une allocation mensuelle de loyer ne pouvant excéder 600 livres turques par mois pour une durée maximale de 18 mois (règlement, article 16/1). Des prêts peuvent également être accordés à ceux qui veulent devenir propriétaire d'un logement ou d'un lieu de travail (loi n°6306, article 6/3). Tout acte nuisible à l'avancement des projets de rénovation est sanctionné. La loi autorise le ministère à déposer une plainte pénale à l'encontre des individus s'opposant aux processus d'identification du risque, d'évacuation et de démolition des structures à risque (loi n°6306, article 8/4).

Le processus de planification prendrait forme en fonction des caractéristiques de zones et structures à rénover et aurait pour objectifs : la réduction des risques de catastrophe, l'amélioration de l'environnement physique, le développement social et économique, l'efficacité énergétique, la croissance de la qualité de vie et de la sensibilité au climat (règlement, article 18/1). Il est possible de mentionner la répartition hiérarchique des rôles des acteurs publics impliqués dans ce processus. La loi n°6306 accorde la possibilité au ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme d'effectuer et de valider toutes sortes de plans dans les zones de réserve, les zones à risque et les structures à risque (règlement, article 18/2). Le ministère est aussi habilité à déterminer les principes à appliquer au plan et les constatations, recherches et investigations à effectuer en fonction de la nature de la zone d'application, de l'échelle du plan et de l'analyse des besoins. Lors de l'approbation du plan, le ministère prend en compte les principes de planification, les analyses et les décisions prises, l'impact du plan

sur la ville et son environnement, l'intégration avec le système de transport, l'aménagement des infrastructures sociales et techniques (règlement, article 19). En cas de rénovation des zones à risque, le ministère peut être amené à demander aux administrations locales de préparer des projets de rénovation sur ces zones et le ministère se charge de l'évaluation et la validation des projets proposés. Alors, des propositions de projet de rénovation des zones concernées peuvent ainsi émaner des municipalités provinciales, puis être communiquées au ministère après l'accord des municipalités métropolitaines (règlement, article 18).

c. La liste des zones à risque identifiées sur le territoire stambouliote :

Dans le cadre de la loi n ° 6306, 40 zones à risque ont été identifiées à Istanbul, équivalent à 1106,25 hectares de terrain sur l'ensemble du territoire, et de nombreux projets de rénovation urbaine ont été initiés. Le tableau 3 ci-dessous renseigne sur l'ensemble des quartiers totalement ou partiellement exposés aux risques de catastrophes.

Tableau 3 : Les zones à risque situées à Istanbul

<u>No</u>	<u>Arrondissement</u>	<u>Superficie (ha)</u>	<u>Les quartiers</u>
1	Bağcılar	22,08 ha	Bağcılar / Çınar- İnönü - Sancaktepe - Yavuzselim - Merkez
2		3,23 ha	Bağcılar / Demirkapı
3		1,94 ha	Bağcılar / Evren
4		20,73 ha	Bağcılar / Göztepe
5		5,42 ha	Bağcılar / Kemalpaşa
		53,40 ha	Bağcılar (Superficie totale)
6	Bayrampaşa	22,70 ha	Bayrampaşa / Vatan
7	Beşiktaş	3,19 ha	Etiler / Rumelihisarı (Akat)
8	Beyoğlu	9,22 ha	Beyoğlu / İstiklal
9		3,02 ha	Beyoğlu / Örnektepe - Söğütözü
		12,24 ha	Beyoğlu (Superficie totale)
10	Esenler	7,32 ha	Esenler / Atışalan Havaalanı

11		8,29 ha	Esenler / Çiftahavuzlar
12		7,26 ha	Esenler / Oruçreis 1
13		5,11 ha	Esenler / Oruçreis 2
14		2,56 ha	Esenler / Tuna
		30,54 ha	Esenler (Superficie totale)
15	Gaziosmanpaşa	16,42 ha	Gaziosmanpaşa / Bağlarbaşı
16		158,25 ha	Gaziosmanpaşa / Barbaros Hayrettin Paşa-Karadeniz-Karayolları
17		59,33 ha	Gaziosmanpaşa / Kazım Karabekir - Fevzi Çakmak
18		45,37 ha	Gaziosmanpaşa / Mevlana
19		18,80 ha	Gaziosmanpaşa / Pazarıçi Güney
20		16,67 ha	Gaziosmanpaşa / Pazarıçi Kuzey
21		5,82 ha	Gaziosmanpaşa / Sarıgöl-Merkez
22		10,91 ha	Gaziosmanpaşa / Yeni Mahalle
23		42,27 ha	Gaziosmanpaşa / Yıldıztabya Batı
24		14,17 ha	Gaziosmanpaşa / Yıldıztabya Doğu
25		4,94 ha	Gaziosmanpaşa/ Merkez
		392,96 ha	Gaziosmanpaşa (Superficie totale)
26	Güngören	57,71 ha	Güngören / Tozkoparan
27	Kadıköy	134,18 ha	Kadıköy / Fikirtepe
28	Kartal	10,91 ha	Kartal / Yukarı Mahalle
29		3,11 ha	Kartal / Kordonboyu
30		17,82 ha	Kartal / Yunus
		31,84 ha	Kartal (Superficie totale)
31	Küçükçekmece	7,41 ha	Küçükçekmece / Fatih
32		9,23 ha	Küçükçekmece / Kanarya
		16,64 ha	Küçükçekmece (Superficie totale)
33	Pendik	54,32 ha	Pendik / Batı
34		91,91 ha	Pendik / Dumlupınar - Orta
		146,22 ha	Pendik (Superficie totale)
35	Sarıyer	28,19 ha	Sarıyer / Çamlıtepe (Derbent)
36		140,60 ha	Sarıyer / Fatih Sultan Mehmet (Armutlu)
		168,80 ha	Sarıyer (Superficie totale)

37	Sultangazi	18,08 ha	Sultangazi / Cumhuriyet
38	Tuzla	6,78 ha	Tuzla / İçmeler
39	Üsküdar	1,77 ha	Üsküdar / Burhaniye
40	Zeytinburnu	3,82 ha	Zeytinburnu / Sümer
	TOTAL	1106,25 ha	İstanbul

Source : Le site Internet du Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme¹.

II. Les critiques formulées à l'égard de la « Loi Désastre » :

Le concept de résilience connaît des limites. Les mesures résilientes proposés par les experts peuvent parfois être incompatibles avec les orientations politiques, les dynamiques sociales ou la situation économique. Les représentations des territoires varient en fonction des acteurs qui les conçoivent. Les habitants d'un lieu développeront une approche subjective de ce lieu reposant sur les expériences vécues. Un expert aura un regard plus objectif de l'espace qu'il travaille. Quant au décideur, il adopte un point de vue bien plus complexe faisant interagir les dimensions économiques, sociales et politiques de l'espace (Lascoumes et Le Galès, 2005). Pour une gestion des risques efficace, il faut tenir compte de la représentation du risque de l'ensemble des acteurs (occupants, dirigeants, experts). Des antagonismes entre acteurs peuvent apparaître et impacter la gestion des risques. Beatrice Quenault (2015) évoque que les autorités publiques se chargent d'une redistribution des rôles, des compétences et des responsabilités à l'égard des risques.

Dans le contexte turc, avec la loi n°6306, une autorité presque absolue est donnée aux pouvoirs publics, ce qui vient renforcer l'hypothèse d'une instrumentalisation de la « Loi Désastre » par les pouvoirs publics. En effet, ces derniers ont la possibilité : de suspendre toutes sortes de processus de zonage et de restauration en cours pour une période de deux à trois ans dans les zones à risque et les zones de réserve (loi n°6306, article 4/1) ; de déterminer les normes qui serviront de base aux différents types de planification ; d'effectuer toutes sortes d'opérations

¹ URL: <http://istanbulakdm.csb.gov.tr/ilan-edilen-riskli-alanlar-i-3598>.

Les parties surlignées en gris correspondent aux quartiers étudiés dans le cadre de cette thèse.

de cartographie, de planification, de projet, de micro-zonage, de cadastre, de gestion des risques et d'aménagement du territoire dans ces zones à risque et de réserve ; d'évaluer la valeur des biens immobiliers susceptibles d'être démolis et des biens immobiliers qui seront construits dans les zones à risque ou de réserve ; d'acheter des biens immobiliers sur ces zones en utilisant le droit de préemption ; d'exproprier ; d'appliquer des procédures fondées sur la coopération entre le secteur public et le secteur privé ; etc. (loi n°6306, article 6). Pour rendre légitime les pratiques urbaines motivées par la « Loi Désastre », un travail de sensibilisation est mené à l'égard des risques encourus et de la nécessité d'une approche résiliente sur le territoire. Notamment, la « Loi Désastre » impose aux chaînes de télévision et de radio publiques et privées, nationales et locales, de diffuser des émissions d'au moins quatre-vingt-dix minutes par mois, pour sensibiliser le grand public aux notions de risque, de résilience et de rénovation urbaine (loi n°6306, article 8/9).

Depuis que le projet de loi sur la rénovation des zones soumises aux risques de catastrophe a commencé à être examiné à l'Assemblée Nationale, la « Loi Désastre » n'a pas arrêté de faire l'objet de nombreuses objections et critiques. Les partis de l'opposition, les chambres professionnelles et les ONG, ont durement critiqué le texte de loi et à son application. La mise en œuvre de la « Loi Désastre » prendrait des dimensions inquiétantes et les autorités publiques seraient responsables d'un certain nombre de dysfonctionnements et de conséquences indésirables.

Selon les opposants aux projets de rénovation urbaine entrepris dans le cadre de l'application de la « Loi Désastre », il s'agirait d'une légalisation et d'une légitimation du durcissement de la position des pouvoirs publics face aux quartiers dégradés. Cette loi officialiserait le rôle fondamental qu'ont progressivement acquis les autorités nationales dans la mise en œuvre des projets urbains en leur permettant d'intensifier les destructions des centres urbains paupérisés et dégradés, et d'évacuer plus rapidement les populations défavorisées, concernées par les projets. Le risque sismique majeur auquel est exposée la ville d'Istanbul justifie en effet la suppression de toute forme de participation active des populations à l'élaboration des projets en question, donc laisse libre cours aux actions des pouvoirs publics.

Le Parti Républicain du Peuple (*Cumhuriyet Halk Partisi*, CHP) a déposé une plainte auprès de la Cour constitutionnelle, demandant l'annulation de la loi n°6306 et de ses décrets (Genç, 2014/b : 26). L'année d'entrée en vigueur de la « Loi Désastre », une déclaration commune à l'encontre de cette loi a été publiée. Un nombre très important de signataires ont

pris part dans cette action visant la dénonciation de la loi n°6306, notamment les multiples chambres professionnelles, les associations de quartiers, les ONG sensibilisées dans les questions urbaines et environnementales, des collectifs, etc.¹. TMMOB avait déjà émis ses avis par rapport au projet de loi concernant la rénovation urbaine des espaces présentant des risques le 21 février 2012 (TMMOB, 2012), puis a soumis ses avis et critiques sur la loi n°6306 au ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme le 25 septembre 2012². Arkitera (Centre d'architecture) a publié un article le 11 novembre 2012, pour apporter des clarifications à l'égard de la loi n°6306³. L'association des avocats d'Ankara et d'Istanbul se sont mobilisées et ont publié des rapports critiques sur la législation établie⁴. Il suffit des intitulés de ces rapports et déclarations pour comprendre la taille des critiques : « ...*loin de servir son objectif* » (TMMOB, 2014), « ...*la loi de la rente urbaine* » (Arkitera), « *La loi de rénovation urbain, la plus grande catastrophe qui dévaste nos lieux de vie* » (déclaration commune). Des académiciens de disciplines variées ont développé des analyses mettant en évidence les inquiétudes à l'égard de l'application de la « Loi Désastre », parmi lesquels il faut citer Selami Demirkol et Zuhale Bereket Baş (2013), Saraçoğlu et Demirtaş-Milz (2014), Filiz Daşkiran et Duygu AK (2015), Çiğdem Şahin (2015), etc.

Les critiques les plus récurrentes peuvent être séparées en deux groupes distinctes : les critiques portant sur la législation elle-même et les critiques liées aux conséquences potentielles de la mise en œuvre de cette loi.

¹ *Afet Riski Altındaki Alanların Dönüştürülmesi Hakkında Kanun'a Yönelik "ORTAK DEKLARASYON"*, URL: <https://mutlukent.files.wordpress.com/2012/10/afet-yasasc4b1na-karc59fc4b1-ortak-deklarasyon.pdf>.

² URL: <https://www.tmmob.org.tr/icerik/yapilarin-yiktirilmesine-iliskin-yonetmelik-taslagi-uzerine-tmmob-gorusu-bakanliga-gonderildi>.

³ Arkitera, URL : <http://www.arkitera.com/haber/10327/kentsel-rant-yasasi>.

⁴ Le Barreau d'Ankara a publié une tribune écrite par l'avocat Ali Altay, URL : <http://www.ankarabarasu.org.tr/Dosyalar/yie/AFET.pdf>.

Le Comité de rédaction du Barreau d'Istanbul a publié les interventions tenues lors du Forum « *Afet yasası ve Kentsel dönüşüm* » (İstanbul Barosu Yayın Kurulu, 2012).

1. Les critiques apportées à la législation :

- ⇒ L'étendu du pouvoir du ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme qui réduit le rôle des gouvernements locaux, serait contraire au fonctionnement de la démocratie locale. Le fait que les gouvernements locaux chargés de répondre aux exigences locales soient exclus du processus de prise de décision, signifie que la loi n°6306 est contraire au principe d'autonomie des collectivités locales de la Constitution (article n° 127 de la Constitution)¹.
- ⇒ Les zones de réserve et les zones à risque seraient déterminées de façon arbitraire dans tout le pays. Et la possibilité de détruire également les structures sans risque situées dans les zones à risque, serait une atteinte à l'immunité du logement ou au droit à la propriété². D'ailleurs, ce droit à la propriété serait menacé avec la possibilité des pouvoirs publics de procéder à l'achat, la vente, la rénovation, etc. des biens immobiliers publics et privés. Ce qui serait encore une fois contraire à l'article n° 25 de la Constitution garantissant le droit à la propriété.
- ⇒ Les mesures visant à mettre un terme aux services publics fournis dans les zones à risque pourraient également révéler des préoccupations importantes en matière de santé et de sécurité, car elles seraient contraires au droit au logement et aux principes de l'État social.
- ⇒ Les délais accordés à l'évacuation, la destruction et l'objection, ne seraient pas raisonnables.
- ⇒ Malgré la possibilité de faire appel aux décisions prises par les autorités, il serait impossible de suspendre l'exécution, ce qui empêcherait la supervision des pratiques urbaines.
- ⇒ Les expropriations d'urgence entraîneraient des violations des droits et des injustices constitutionnelles³. Les expropriés seraient dépossédés de leurs biens et ne bénéficieraient pas des aides proposées aux habitants parvenus à un accord. Ce qui s'oppose au principe d'égalité de la Constitution.
- ⇒ Le fait que le texte de loi contient des expressions vagues, telle que « *il est possible de ...* », constitue l'un des aspects les plus critiqués car cela impliquerait des incertitudes pour les populations soumises à la loi et de la flexibilité pour les autorités publiques⁴.

¹ La Constitution de la République de Turquie (Türkiye Cumhuriyeti Anayasası), adoptée le 7/11/1982, URL : https://www.tbmm.gov.tr/anayasa/anayasa_2017.pdf.

² Selon l'article 1 du Protocole n°1 à la Convention européenne des Droits de l'Homme, de 2007 : « *Toute personne physique ou morale a droit au respect de ses biens. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique et dans les conditions prévues par la loi et les principes généraux du droit international* ». « *Toute atteinte aux droits de propriété, quelle que soit la règle dont elle relève, doit satisfaire à l'exigence de poursuite d'un intérêt légitime public (ou général)* », URL : <https://rm.coe.int/168007ff64>.

Ainsi, dans le cadre de la « Loi Désastre » le principe de l'intérêt général légitime n'est pas rempli lorsqu'il s'agit de détruire des bâtis parasismiques.

³ Selon Demirkol et Bereket Baş (2013), le droit de propriété renvoie au droit d'usage, à la possibilité qu'a l'individu de décider de l'avenir de son bien, de programmer sa propre vie par rapport aux biens possédés. Avec la suppression des services dans ces espaces retirerait ce droit.

⁴ L'avocat Ali Altay (2012), membre du Barreau d'Ankara, évoque ce manque de précision dans son analyse du projet de loi.

2. Les critiques apportées sur la base des conséquences potentielles :

- ⇒ Les projets de rénovation dans le cadre de la « Loi Désastre » toucheraient en priorité les quartiers à fort potentiel de rente économique, ce qui provoquerait des injustices spatiales (les régions prioritaires se développant plus rapidement), de nouvelles inégalités sociales (en raison des déplacements des propriétaires, locataires et commerçants des zones rénovées) et de l'embourgeoisement qui crée de nouvelles divisions de classes et d'espaces. En effet, les habitants des quartiers rénovés seraient confrontés à de l'expulsion forcée, des pertes d'emplois et de l'endettement. Et les zones vidées de leurs contenus, seraient destinées à accueillir des logements de luxe et des centres commerciaux, c'est-à-dire à servir les intérêts du secteur de la construction et des gouvernements locaux.
- ⇒ Bien que la loi suivrait une approche résiliente, l'objectif principal serait la rénovation de l'espace urbain. Et la « Loi Désastre » serait un régime de transfert de capital / propriété qui vise à enrichir l'industrie de la construction, et le risque serait utilisé de loin pour servir l'intérêt public et correspondrait davantage à un outil de légitimation.
- ⇒ Les citoyens ne seraient pas suffisamment informés sur le processus de rénovation urbaine envisagé ou en cours de réalisation. Ils ne seraient pas intégrés aux processus décisionnels sur leurs quartiers. Et l'implication de la société civile ne serait pas à l'ordre du jour dans les mécanismes élaborés pour la mise en œuvre de la loi n°6306 dans les zones à risque.
- ⇒ Les projets développés ne tiendraient pas compte des caractéristiques des zones à rénover et des populations habitantes. Seules certaines dimensions économiques des processus de rénovation urbaine seraient intégrées dans les mesures du règlement d'application, telles que les aides financières et le système de paiement échelonné. Cependant, les habitants des zones soumises aux projets de rénovation urbaine, disposant de faibles revenus, ne parviendraient pas à faire face aux coûts des démolitions, des déménagements et des logements neufs. Les impacts sociaux pouvant survenir seraient ignorés. La relation établie entre les habitants, leur lieu de vie et leur voisinage, serait détruite en raison des expropriations organisées.
- ⇒ L'endettement des ayants droit en raison du prix élevé du nouveau logement acquis, ne serait pas conforme aux principes de l'État de droit et de l'État social présents dans la Constitution.

Cependant, la "Loi Désastre" a fait sa route sans se préoccuper des réactions croissantes à son égard. Seulement quelques amendements ont été apportés au règlement d'application de la loi n°6306. Notamment, l'amendement du 25 Juillet 2014 a rendu possible le renforcement des structures désignées à risque et situées en dehors des zones à risque¹. Cet amendement qui semble apporter de la flexibilité aux pratiques de rénovation urbaine en rendant possible d'autres formes d'intervention que la technique de destruction/reconstruction, et qui répond à l'une des critiques majeures faites à l'égard de la loi, n'est pas aussi facile à mettre en œuvre. Les détenteurs de biens à risque souhaitant le renforcement de leurs biens, doivent prouver de la faisabilité d'un renforcement de leurs bâtis, c'est-à-dire démontrer par des rapports d'experts que le renforcement serait une méthode suffisante pour rendre le bâti résilient (règlement, article 8/5). D'autres amendements plus récents du règlement d'application de la loi n°6306 ont été actés le 27 octobre 2016, augmentant encore davantage le pouvoir des autorités. Selon les amendements de 2016, lorsque les structures à risques ne sont pas détruites dans les délais indiqués, les autorités doivent obligatoirement procéder à la coupure d'électricité, d'eau et de gaz naturel, puis réaliser dorénavant les destructions avec le soutien des forces de l'ordre, en raison de l'urgence liée aux risques (règlement, articles 8/2ç et 8/3). Les coupures d'électricité, d'eau et de gaz naturel pour assurer la liquidation obligatoire de toutes les structures à risque ou dans les zones à risque, sans même y proposer un nouveau lieu d'hébergement ou de proposer une aide pour la réinstallation ailleurs, conduiraient à d'importants problèmes, tels que la mise en danger de la santé et de la sécurité des personnes continuant à vivre dans les logements après ces coupures, l'incapacité financière des populations se trouvant sur ces lieux à trouver un nouveau logement dans l'urgence. De plus, infliger aux propriétaires de financer le coût des opérations de démolition de la structure à risque signifie une fragilisation supplémentaire des populations défavorisées habitant ses espaces rénovés. Ces mesures incompatibles avec les principes de l'État social, constituent en même temps une violation du droit à un niveau de vie suffisant. En effet, selon la Déclaration universelle des droits de l'homme, « *toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté* » (article 25). En outre, percevoir la résistance des ayants droit face à l'évacuation et la démolition de leurs biens

¹ Publié dans le Journal Officiel n° 29071, URL : <http://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2014/07/20140725-7.htm>.

comme une infraction pénale et les poursuivre en justice, renvoie ouvertement à une atteinte à la liberté de défendre son droit au logement (Demirkol et Bareket Baş, 2013 : 66).

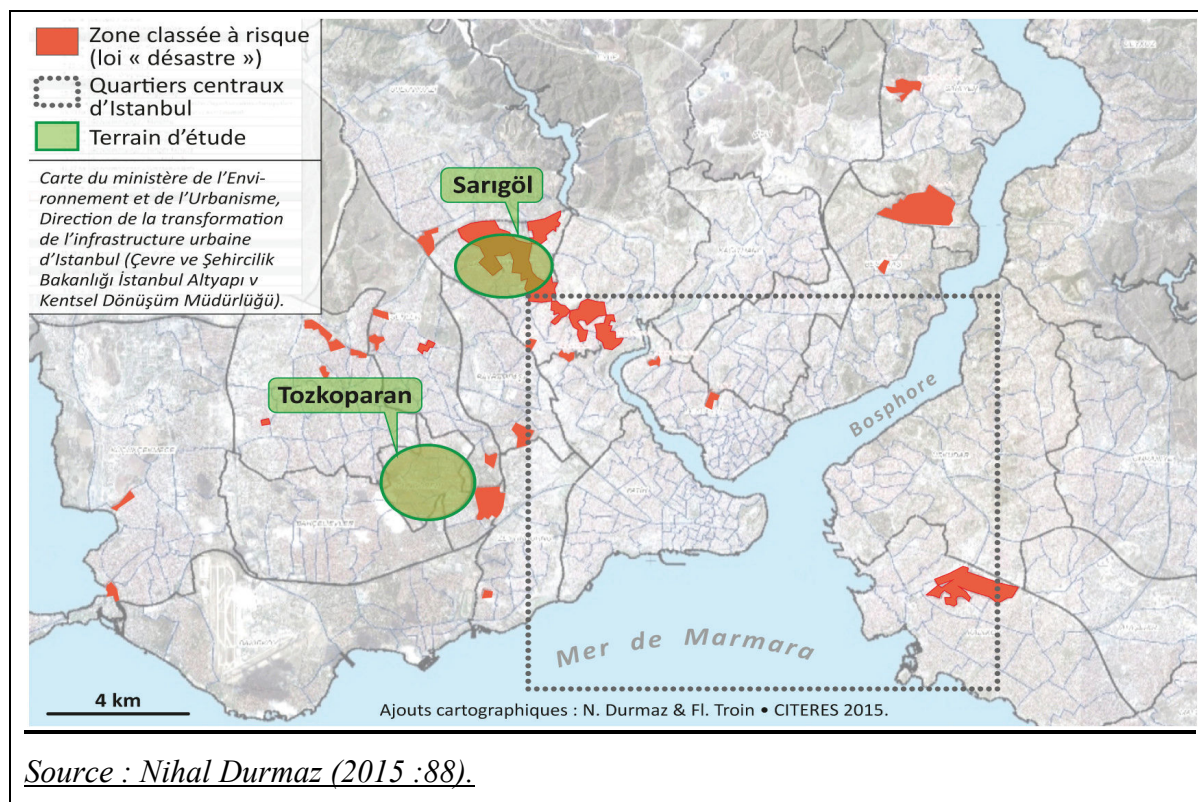
Il est clairement visible à travers toutes ces critiques à l'égard de la « Loi Désastre », qu'il s'agit d'une mesure législative allant à l'encontre des droits humains fondamentaux et des principes de la Constitution de la République de Turquie.

Ainsi, il y a deux interprétations apparentes de la « Loi Désastre ». Selon les faiseurs de la loi, celle-ci est utilisée comme une priorité pour la résilience des villes. Mais selon acteurs critiques, dans un contexte néolibéral, la « Loi Désastre » apparaît davantage comme une légalisation et une légitimation du durcissement de la position des pouvoirs publics face aux quartiers dégradés. Pour le dire autrement, la loi n°6306 est représentée par les autorités publiques comme l'ultime moyen pour résoudre les problèmes liés aux risques et vulnérabilités urbaines, mais est profondément source d'inquiétudes. Les critiques précédemment évoquées, présupposent un contraste entre les discours tenus et les pratiques effectives. D'un point de vue empirique, pour trancher la question liée au rôle de la « Loi Désastre », le passage suivant analyse deux zones identifiées à risque et soumises à des projets de rénovation urbaine initiés par la « Loi Désastre ».

III. Les quartiers de Sarigöl et de Tozkoparan :

Ce passage propose d'étudier les pratiques de rénovation urbaine mises en œuvre dans les quartiers de Tozkoparan et Sarigöl. Ces deux quartiers de la rive européenne et situés à proximité du centre historique d'Istanbul (Carte 9), sont concernés par la loi « désastre », qui s'applique dans des secteurs désignés « à risques » et intégrés à de grands projets résidentiels.

Carte 9 : Carte de répartition des zones à risque identifiées à Istanbul, et emplacement des deux quartiers d'étude.



1. Le portrait du quartier de Tozkoparan :

Relié à l'arrondissement de Güngören, le quartier de Tozkoparan a commencé son développement dès les années 1950, dans un contexte de transition. Cette période marque les temps les plus actifs de l'industrialisation d'Istanbul et l'émergence des problèmes liés au logement (« *mesken sorunu* ») : l'exode rural avait entraîné le besoin en logement, ce besoin avait provoqué la croissance rapide des constructions illégales sur le territoire. L'État devait trouver des solutions au problème du logement découlant des besoins des catégories à faibles revenus. Dans ce sens, il a été décidé qu'une partie des ressources devait être allouée à la construction de logements bon marché à destination des populations pauvres. Alors, suite aux démolitions de *gecekondu* réalisées dans les quartiers d'Edirnekapi, Topkapı de Ahırkapi, à l'époque de Adnan Menderes (le gouvernement du Parti démocrate, 1950-1960), 6 immeubles de 20 appartements ont été construits à Tozkoparan, pour répondre au besoin en logement des personnes dont le domicile avait été détruit par des projets de réaménagement territorial (Türkün et all., 2014 : 315).

La loi n° 775, dite « loi gecekondü » (*Gecekondü kanunu*), mentionnée dans les passages antérieurs, a été promulguée dans le but de réhabiliter ou liquider les gecekondü existants et d'empêcher la construction de nouveaux gecekondü. Par cette loi, il a été décidé qu'une partie des ressources devait être allouée à l'amélioration des bidonvilles (par le développement des infrastructures et services publics dans ces zones) et à la construction de logements pour combler le besoin, en particulier des logements bon marché à destination des populations les plus démunies. Conformément aux exigences de la loi n°775, les bénéficiaires ont pu devenir propriétaire de leur logement avec un système de prêt à taux fixe et échelonné sur 20 ans. De plus, la proximité de ce quartier à une zone industrielle (fabrication de textiles et de cuir approvisionnant les marchés internationaux et locaux) offrait des opportunités d'emploi aux habitants de Tozkoparan, soit une stabilité financière augmentant les chances de devenir propriétaire. Asuman Türkün et Binnur Öktem Ünsal considèrent ces pratiques urbaines comme des politiques de « logement social », puisqu'elles offrent des solutions adaptées aux catégories pauvres à travers la construction de logements locatifs à bas prix, un système de construction économique de logements privés (*nüve konut, kredili konut*), etc. (Türkün et all., 2014 : 311-312). A Istanbul, l'application de la loi n°775 a permis l'identification de 134 zones de liquidation des gecekondü (*Gecekondü tasfiye bölgeleri*), 156 zones de réhabilitation des gecekondü (*Gecekondü ıslah bölgeleri*) et 7 zones de prévention de gecekondü (*Gecekondü önleme bölgeleri*) (Türkün et all., 2014 : 312).

Le quartier de Tozkoparan, soit environ 58 hectares, a été conçu comme une zone de prévention contre la formation de gecekondü, sur laquelle les autorités envisageaient de développer des 6 000 logements, dont les premiers ont commencé à être construits en 1963 par la Direction générale du logement dans le secteur de Osmaniye, qui a ensuite pris le nom de « Tozkoparan » (Tuna, 1977). Puis au cours des années les caractéristiques des logements et des habitants se sont diversifiées et la densité de la population a augmenté. Le paysage urbain s'est alors constitué d'immeubles aux appartements de superficie variable. Selon les données de Tuna (1977), en 1975, le quartier comptait 114 maisons plain-pied (« *Nüve evler* ») (Photo 7), destinées en priorité aux réfugiés (« *muhacirler* »)¹, 80 immeubles de 10 appartements (les blocs 1102), 20 immeubles de 60 à 64 appartements de 45m² (les blocs A), 8 immeubles de 50 appartements entre 50-60m² (les blocs B) et 9 immeubles de 20 appartements d'une superficie de 65m² (les blocs C) (Photo 8). Ces bâtiments ont été construits suivant une approche

¹ Ces maisons plain-pied se sont fortement dégradées depuis et ont pris l'apparence de gecekondü (Enquête 32).

moderniste, disposent d'un jardin et sont séparés par de larges espaces verts (Photo 10), dont les habitants ont contribué à l'aménagement (Enquêtés 25, 32, 33 mentionnent cette contribution). Et leurs habitants étaient un groupe homogène en provenance des différentes zones de gecekondu liquidés par les autorités (Annexe 3, reportage 1). La construction de 800 logements de 65 à 80m², à destination des fonctionnaires à faible revenu travaillant dans différentes municipalités de district d'Istanbul, s'est achevée en 1985. Türkün et Öktem Ünsal précisent que cette même année, les victimes des travaux de rénovations à la Corne d'Or et à Tarlabası ont bénéficié de 240 logements à Tozkoparan, qu'en 1986 l'IBB a démarré la construction de 400 logements sociaux réservés aux victimes des destructions de gecekondu dans les quartiers d'Ayvansaray, Balat, Fener, Tarlabası, et de 310 logements pour les victimes du projet de Tramway à Bayrampaşa (Türkün et all., 2014 : 318). A ce paysage urbain s'est ajouté les coopératives d'habitations développées par les ménages modestes : Arı sitesi, Tunca sitesi, Onur sitesi et Baran Kent (Photo 9). Il faut ajouter à ce paysage les gecekondu qui ont fini par s'être installé dans ce quartier. Un ensemble de 250 gecekondu constituent le « *Küba mahallesi* » (« *le quartier Cuba* », nom informel donné à l'espace regroupant ces gecekondu, enquêté 33). Ainsi, arrivée aux années 1990, Tozkoparan a achevé son développement physique. Aujourd'hui, la majorité des bâtis se trouvant sur Tozkoparan datent d'au moins d'une trentaine d'années. Notamment, l'échantillon que nous avons constitué pour notre enquête de terrain confirme cette situation, puisque la totalité des personnes interrogées confirment une présence dans le quartier d'au moins trente ans (Annexe 3).

Photo 7 : Une maison plain-pied de Tozkoparan

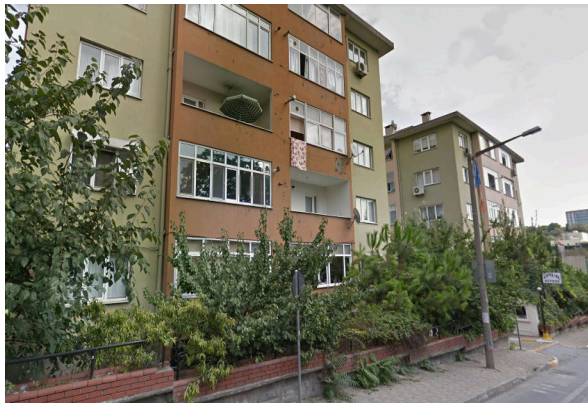


Photo 8 : Un logement collectif de Tozkoparan (bloc type A)



Photo 9 : les coopératifs d'habitation

La cité Onur



La cité Ari



Photo 10 : les larges espaces verts dans Tozkoparan



Clichés : Nihal Durmaz, mars et avril 2014.

Ainsi, Tozkoparan s'est progressivement densifié pour composer une population principalement issue de la classe moyenne inférieure et de la classe pauvre, de 19 086 habitants en 2017¹. Suite aux différentes constructions, la superficie du quartier a atteint 84 hectares, soit 10,1% de la superficie de l'arrondissement de Güngören². Alors que le quartier était situé au départ en périphérie, avec l'évolution linéaire de la ville, est devenue une zone centrale de la ville. Tozkoparan est une zone très accessible en raison de sa proximité à l'ancienne route de Londres (*Eski Londra Asfaltı*), à l'autoroute E-5, à la ligne de métro entre Zeytinburnu et Aksaray, qui contribuent fortement à l'attractivité du quartier. La position géographique de Tozkoparan devient un atout considérable avec sa proximité au centre historique d'Istanbul, à l'aéroport Atatürk, au parc des expositions « Europort » à Yesilköy.

2. Le portrait du quartier de Sarıgöl :

a. La localisation, l'histoire, la structure administrative et démographique de Gaziosmanpaşa :

Sarıgöl, quant à lui, est un quartier de l'arrondissement de Gaziosmanpaşa, appelé aussi par son acronyme « GOP », situé sur la rive européenne, à proximité de du vieux centre stambouliote (Carte 9). Étant l'un des lieux de peuplement tardif d'Istanbul, Gaziosmanpaşa, autrefois connu sous le nom de Taşlıtarla (littéralement traduit par « champ de pierre »), était situé dans l'arrondissement d'Eyüp et abritait des enclos d'élevage, des ateliers de production et très peu de logements.

C'est seulement à partir des années 1950 que Gaziosmanpaşa a initié son peuplement. Avec l'implantation de 500 logements collectifs en juin 1950, puis d'environ 2000 logements en 1953, à destination de l'hébergement des immigrés venant des pays des Balkans, Gaziosmanpaşa a commencé à se transformer en une importante zone résidentielle pour Istanbul (Karahasanoğlu, 2013 : 30). Mais c'est surtout l'implantation du secteur industriel à Eyüp et Rami, dans les années 1950-1960, qui a démarrée la croissance très rapide de la population de Gaziosmanpaşa. Les premiers à arriver dans l'arrondissement par l'exode rural ont été les habitants originaires de la région de la mer noire. Cette première vague de

¹ Données provenant du site de TÜİK : www.tuik.gov.tr.

² Chiffres provenant du site Internet de la Mairie de Güngören, URL : <http://www.gungoren.gov.tr/>.

peuplement rapide a entraîné une urbanisation non planifiée, conduisant à l'apparition de nombreux bidonvilles dans le secteur et à d'importants problèmes d'infrastructure. En 1962, on comptait environ 90 000 habitants vivant dans près de 18 000 gecekondü. Taşlıtarla a atteint le statut d'arrondissement en 1963, sous le nom de « Gaziosmanpaşa ».

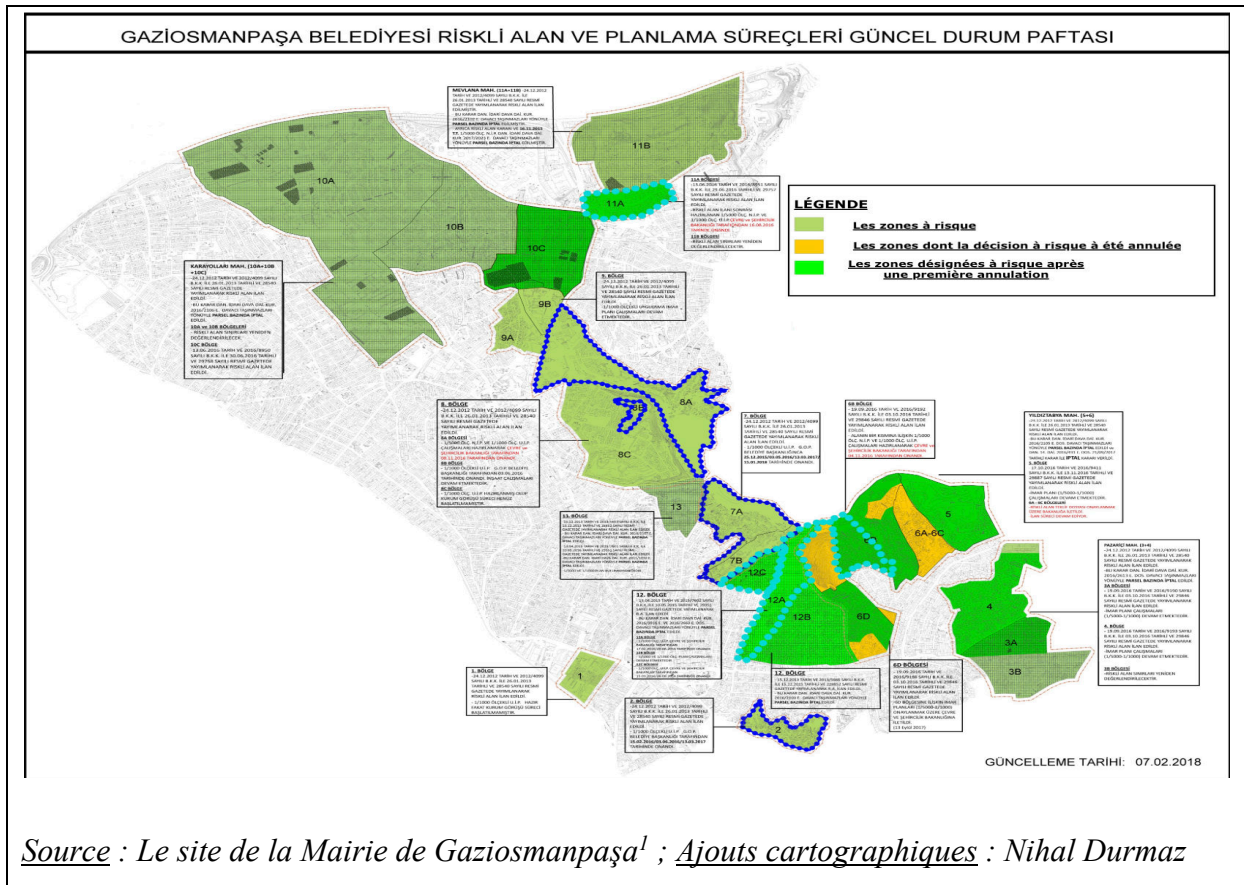
Une autre vague de migration vers Gaziosmanpaşa provenait des régions de l'est et du sud-est de l'Anatolie entre 1980 et 1990. Les principaux facteurs de la migration intensive dans cette région ont été sa proximité au centre-ville d'Istanbul et ses nombreux espaces pouvant servir à de l'implantation résidentielle. En 1985, Gaziosmanpaşa comptait déjà 291 715 habitants, soit le triple du début des années 1960. En 1990, la population a augmenté à 393 667 et la densité de population à 2 415 personnes / km². Suivant le recensement de 1997, ce chiffre a atteint les 570 943 habitants avec une densité de population de 3 900 personnes / km². Ce mouvement migratoire intensif a provoqué de nombreux problèmes dans l'arrondissement, tels que les problèmes d'infrastructures, le fort taux de chômage, la criminalité (Hardal, 2014).

En 2007, le nombre d'habitants est passé à 1 013 000, faisant de Gaziosmanpaşa et a fait de Gaziosmanpaşa l'arrondissement le plus peuplé de la Turquie. Notamment, en 2009, en raison de cette croissance démographique rapide et incontrôlée, l'arrondissement a été divisé et a permis la création de deux autres arrondissements : Arnavutköy et Sultangazi. De nos jours, la démographie de cette région a atteint les 497 959 habitants¹.

La croissance démographique est un important indicateur pour rendre compte de l'évolution physique de cet arrondissement. Gaziosmanpaşa, au cours de son développement, a été inévitablement la scène d'une mal-urbanisation. Aujourd'hui, la région est marquée par une hétérogénéité physique, économique, sociale, culturelle, mais aussi par les projets de rénovation urbaine. En effet, parmi les 14 quartiers qui le composent, 11 quartiers sont en partie désignés comme « zones à risque » et soumis à la loi « désastre » (Carte 10). Gaziosmanpaşa devient ainsi le plus grand espace transformé d'Istanbul avec 392,96 hectares (Tableau 3).

¹ Des données recueillies sur le site internet de la mairie de Gaziosmanpaşa : www.Gaziosmanpasa.bel.tr.

Carte 10 : Les zones à risque de Gaziosmanpaşa



b. L'histoire du quartier Sarıgöl :

Le quartier de Sarıgöl s'est développé suivant le même schéma que l'arrondissement de Gaziosmanpaşa, tout en gardant une singularité. Le quartier de Sarıgöl a été établi entre 1950 et 1960, période au cours de laquelle Istanbul a commencé à recevoir l'immigration. Les premiers habitants de la région étaient des citoyens de la région orientale de la mer Noire, en particulier ceux de Rize. Avec les immigrants des Balkans, Sarıgöl est devenu le lieu d'installation des populations roms. Puis dans les années 1990, le quartier de Sarıgöl a attiré les populations venues de l'Est du pays, en particulier les populations d'origine kurde (Hardal, 2014). Ainsi, au fur et à mesure, Sarıgöl s'est transformé en un espace cosmopolite, regroupant en son sein des populations en provenance de divers lieux, disposant de faibles ressources financières.

¹ URL: <https://www.gaziosmanpasa.bel.tr/index.php?goster=Tum-Kentsel-Donusum-Haritasi>.

Une partie du quartier a été soumise à de la construction de nombreux gecekondü qui ont bénéficié pour beaucoup des amnisties de gecekondü. De cette manière, de nombreux problèmes ont commencé à apparaître dans ce quartier en pleine croissance, privé d'infrastructures et de services. Arrivée dans les années 2000, il a été possible de distinguer une nette séparation de ce quartier en deux parties, à savoir d'un côté la partie connue sous le nom de « *Şen mahalle* » (le quartier des roms), formé de constructions informelles (Photo 11), et de l'autre, la partie formelle, plus hétérogène (Photo 12). En effet, *Şen mahalle* est un bidonville qui représente environ 30% de la superficie de Sarıgöl et abrite essentiellement une population pauvre d'origine rom, à laquelle s'est rajouté une minorité kurde dans les années 1990 (Enquête 4).

Photo 11: L'aperçue des gecekondü du « Şen mahalle »



Clichés : Nihal Durmaz, janvier et février 2014.

Photo 12 : Des immeubles récents à Sarıgöl



Clichés : Nihal Durmaz, janvier et février 2014.

Aujourd'hui, le quartier de Sarigöl peuplé de 25 095 habitants en 2016, repose sur une superficie est de 630 m². Ce quartier est situé proche des quartiers centraux d'Istanbul, dans le nord de l'autoroute TEM, dans le sud de l'autoroute E5, à l'ouest de la zone industrielle de Ikitelli, au pied du centre commercial et parc d'attraction « *Vialand* ». Tous ces atouts géographiques qui procurent un bon potentiel de développement dans le secteur, ainsi que les nombreux problèmes urbanistiques (la mal-urbanisation du quartier, le vieillissement du parc immobilier et surtout le risque sismique) placent ce quartier au centre des préoccupations des autorités locales. De plus, l'Enquête 3 évoque les caractéristiques du terrain de Sarigöl pour parler de ces préoccupations. Sarigöl est située sur une vallée orientée nord-sud, il y a un lit de ruisseau utilisé pour le traitement des eaux usées dans la partie nord du quartier. Les espaces occupés par des gecekondü manquent d'infrastructures. Le projet de rénovation urbaine sur dans le quartier de Sarigöl devrait fournir de meilleurs services d'infrastructure et de superstructure, construire des bâtiments résidentiels modernes et stables, ainsi qu'accroître la sécurité.

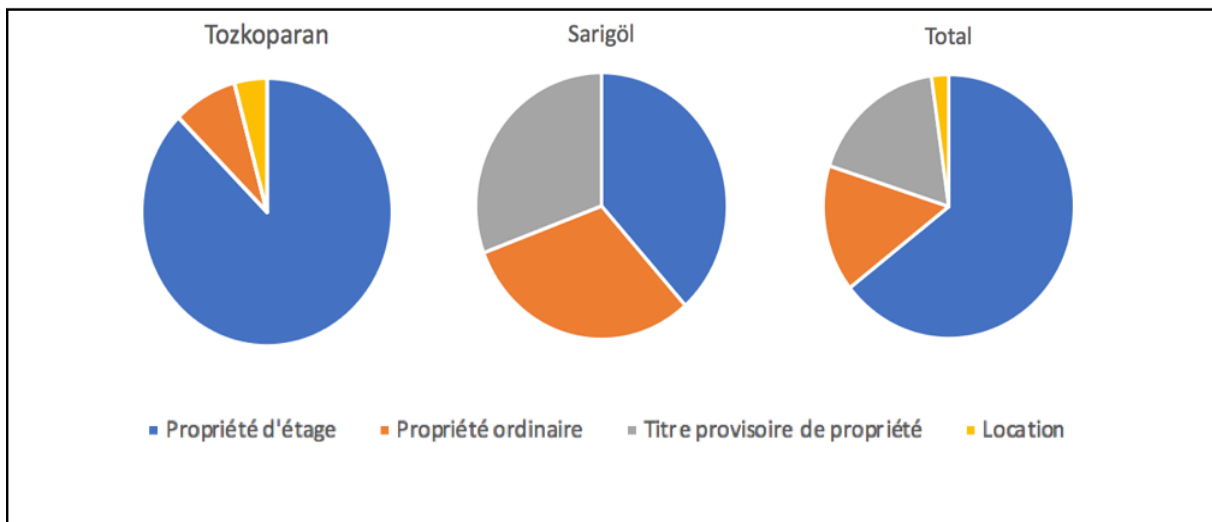
3. La comparaison entre ces deux portraits de quartiers :

Les portraits des deux quartiers étudiés ci-dessus révèlent des différences et des ressemblances significatives entre ces deux lieux.

Le processus d'urbanisation des deux quartiers varie considérablement. Tozkoparan, étant l'une des 7 zones de prévention de gecekondü, a connu une croissance urbaine régulière et planifiée. Ce quartier correspond à l'un des premiers lieux d'habitations sociales d'Istanbul, tel que vu précédemment dans son portrait de quartier. Alors qu'à Sarigöl, une urbanisation non planifiée est observable. Du point de vue de la morphologie, dans l'exemple de Tozkoparan la majorité les bâtis ont été construits par les autorités publiques suivant une conception moderniste. Les bâtiments ont des superficies variables et disposent chacun d'un jardin. De larges espaces ouverts ont été intégrés dans les plans pour offrir un maximum de confort aux habitants. Aujourd'hui, ces espaces sont devenus l'un des atouts majeurs du quartier et représentent une source de satisfaction pour l'ensemble des résidents interrogés au moment de l'enquête. De plus, la forme des bâtiments, leur hauteur ainsi que leur emplacement participent à une uniformité spatiale. Cependant à Sarigöl, il faut au contraire mentionner la présence d'une division spatiale apparente entre structures formelles et informelles. Et cette division est source

de ségrégation sociale. Les gecekondus implantés dans Sarıgöl sont très rapprochés, et les immeubles sont accolés. Les rues sont étroites. Et seuls les gecekondus — dont un certain nombre ont déjà été détruits à l'heure actuelle —, disposent d'un petit jardin. De plus le caractère informel de certains bâtis est à l'origine des nombreux ménages possédant seul un titre provisoire de propriété, ce qui fragilise davantage les habitants de Sarıgöl comparé aux habitants de Tozkoparan majoritairement propriétaire de leurs logements. Cette homogénéité liée au type d'habitat et au statut des habitants à Tozkoparan peut se lire dans les résultats de l'enquête de terrain, puisque la quasi-totalité des enquêtés de Tozkoparan vivent dans des appartements leur appartenant. Tandis qu'à Sarıgöl, l'échantillon témoigne d'une hétérogénéité du point de vue des types de logement et du statut des habitants. Globalement, suivant les données de l'enquête de terrain, 66,6 % des enquêtés vivent dans des appartements. 29 % des enquêtés disposent d'un titre provisoire de propriété, 58 % ont un titre de propriété par étage, et les autres ont un titre de propriété ordinaire (Graphique 3).

Graphique 3 : Le statut des habitants dans les deux quartiers



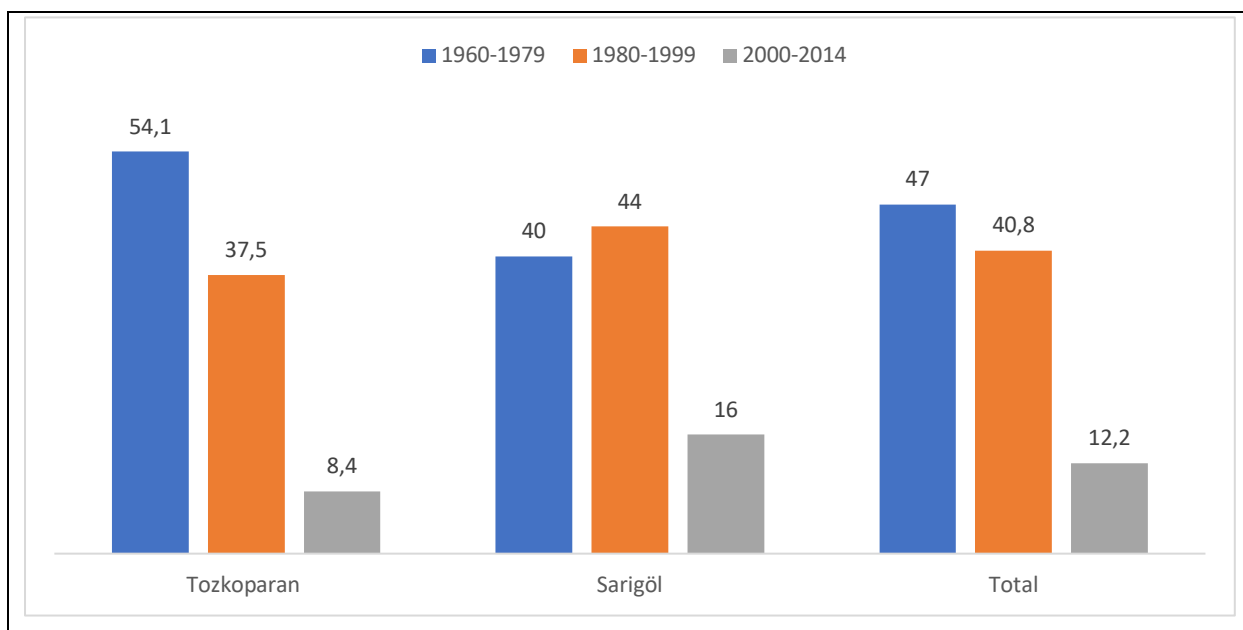
Une autre comparaison peut s'effectuer au niveau de la composition de la population des deux quartiers. Les deux quartiers ont subi deux grandes vagues de migration de masse. Tozkoparan a été un lieu d'accueil pour les victimes des destructions de gecekondus orchestrées par le gouvernement de Menderes, puis pour des fonctionnaires et des personnes en exode rural. Soit, il s'agissait d'une masse de population formée par de la migration dite « interne ». Les

résultats de l'enquête « *Istanbul'da eski kent merkezleri ve gecekondulu mahallelerinde kentsel dönüşüm ve sosyo-mekansal değişim* », menée entre 2008 et 2010, soutenue par TÜBİTAK (Conseil de la Recherche Scientifique et Technologique), et portant entre autres sur le processus de rénovation urbaine du quartier de Tozkoparan, indiquent que seulement 1,8% de la population de Tozkoparan serait originaire d'un pays étranger, 62,2% de la population serait originaire d'un autre quartier d'Istanbul, 12,7 % viendrait de la région de la Mer Noire, 8% du Sud-Est du pays, 7,9% de l'Anatolie centrale (Türkün et all., 2014 : 332). Alors que Sarıgöl a d'abord été terre d'accueil pour des populations roms venant des Balkans, puis de la main d'œuvre formée par l'exode rural et enfin des kurdes ayant fui les horreurs dans l'Est du pays. Soit, deux minorités ethniques et victimes de ségrégation forment une partie considérable de cette population. L'enquête quantitative réalisée par Seçkin Hardal en 2013, portant sur l'étude de la rénovation urbaine menée dans le quartier de Sarıgöl, fournit des chiffres intéressants et confirmant la donnée : les 46,4% de la population seraient arrivés entre 1950 et 1990 en raison de l'exode rural, 12,8 % correspondrait aux populations venues du Sud-Est Anatolien (migration forcée), 39,2% des enquêtés seraient nés à Sarıgöl, et une faible proportion de 1,6% correspondrait aux personnes arrivées avant 1950 (Hardal, 2014 : 52). Ainsi, dans les deux cas, il est question de populations ayant développé une première expérience de migration et des problèmes d'intégration sociale. Le vécu de ces personnes devient particulièrement important dans le débat lié à la rénovation urbaine susceptible de provoquer la mobilité des habitants, puisque cela constituerait une nouvelle rupture avec leur lieu de vie.

La majorité des enquêtés sont arrivés dans leur quartier respectif avant les années 2000. Ce qui est synonyme d'un ancrage dans les deux quartiers. De nombreux habitants affirment être arrivés à l'âge enfant et sont restés vivre dans le même quartier, voire le même logement pour beaucoup (graphique 4). Les personnes les plus jeunes de l'échantillon sont majoritairement nées dans ces quartiers et l'ont toujours habité. Cette situation s'est accompagnée d'un puissant sentiment d'appartenance. France Guérin-Pace écrit que l'identité des individus se modifie et évolue tout au long de sa vie, et selon les contextes et les moments du cycle de vie, certaines appartenances sont mises en avant et d'autres écartés momentanément ou durablement (Guérin-Pace, 2006 : 299). Dans le contexte de la rénovation urbaine de ces deux quartiers, si l'on reste fidèle aux termes employés par France Guérin-Pace, le quartier constitue un « patrimoine identitaire géographique » pour ses habitants. Les enquêtés développent un lien d'ordre émotionnel avec leur quartier. Il est important de noter que l'ensemble des interviewés font référence au temps passé dans leur quartier respectif : « *Je suis*

né ici, j'ai grandi ici » (Enquête 14), « *J'ai passé ma vie ici* » (Enquête 13), « *J'ai connu les rues boueuses de ce quartier. J'ai été témoin de son évolution. (...) Mes enfants ont eux aussi grandi ici.* » (Enquête 33). Ainsi, en raison des vécus (activités réalisées et relations sociales développées) et de la durée de résidence, le quartier devient une composante de l'identité de ces habitants et gagne une valeur symbolique au regard de ces personnes au sein des deux quartiers étudiés.

Graphique 4 : La date d'arrivée dans le quartier (en %)

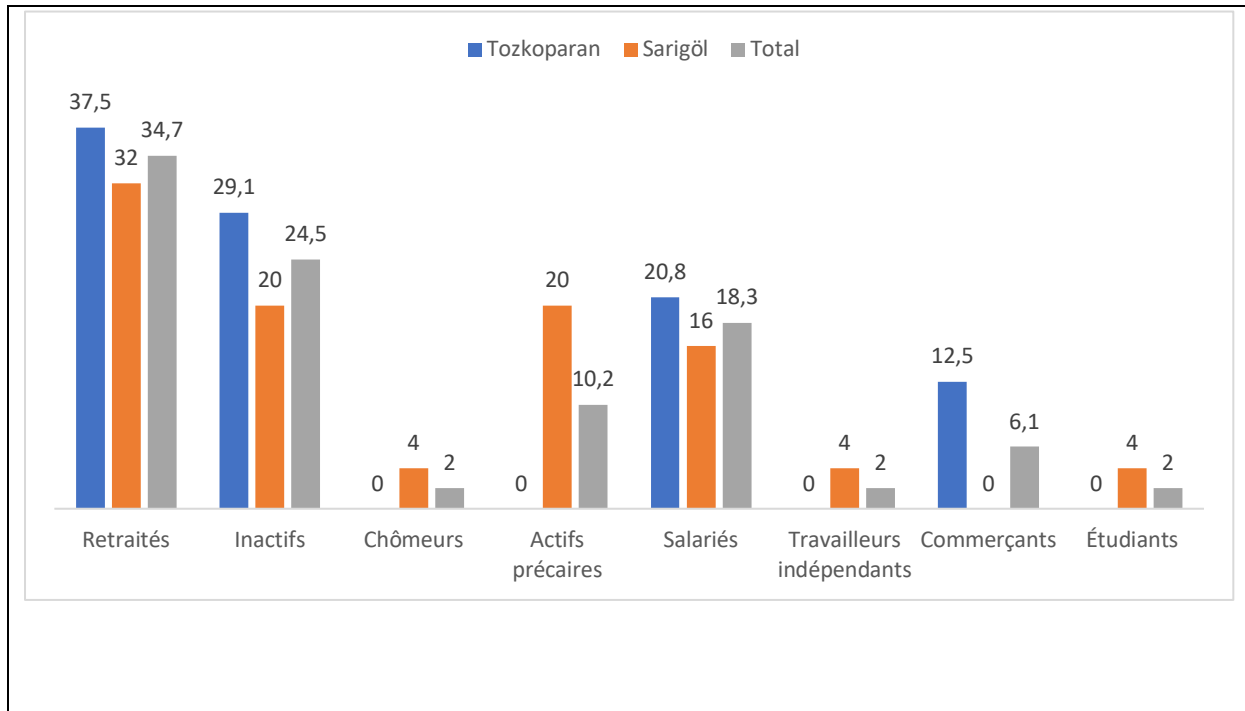


Il existe des similitudes par rapport aux revenus et aux statuts professionnels des habitants de ces deux quartiers. Suivant les données de l'enquête de terrain menée dans le cadre de cette recherche (Graphique 5), dans l'échantillon total des habitants, 34,7% des personnes interrogées sont retraitées et perçoivent une pension de retraite, 24,5% sont sans activité professionnelle et 36,7% ont une activité professionnelle (actifs précaires, salariés, travailleurs indépendants et commerçants). Parmi ces catégories, les femmes sont les plus touchées par l'inactivité professionnelle avec 38,4% des femmes contre seulement 7,7% des hommes (inactifs et chômeurs). Cette situation est assez présente dans les familles modestes et traditionnelles, dominées par le système patriarcal. Dans ce type de ménage turc, les hommes assurent généralement les tâches professionnelles, voire les tâches réalisées à l'extérieur du

foyer. Quant aux femmes, elles sont souvent résignées à s'occuper des tâches réalisées principalement à l'intérieur du foyer familial (s'occuper des enfants, entretenir le logement, etc.). Dans l'échantillon des ménages de Tozkoparan, la part des retraités est de 37,5%, la part des personnes inactifs est égale à 29,1% (correspond à la part des femmes au foyer) et les 33,3% correspondent aux actifs. Tous ces taux, lorsqu'ils sont comparés aux données de la recherche menée avec le soutien de TÜBITAK affichant des proportions plus élevées pour les inactifs (24,7%), les actifs (27,8%) et les retraités (14,7%), permettent de confirmer la représentativité de notre échantillon. Et du côté des ménages de Sarıgöl, les 26,9% représentent la part des retraités, les 19,2% correspondent à la part des non-actifs, et les 38,4% sont des actifs. Seçkin Hardal, dans son enquête quantitative sur 250 personnes à Sarıgöl, a relevé que les 43,6% de son échantillon correspondaient à la catégorie des retraités et des femmes au foyer (Hardal, 2014 : 49), soit une proportion proche de nos données. Ainsi, conformément à ces données, il est possible d'affirmer que la majorité des habitants des deux quartiers ont un faible niveau de revenu. Bien que les revenus mensuels n'aient pas été précisés dans la majorité des entretiens, ils sont nombreux à indiquer que leur revenu reste insuffisant. En effet, la majorité des enquêtés vivent avec un revenu minimum, une pension de retraite ou des aides sociaux (Annexes 3). Selon l'enquête quantitative menée par le soutien de TÜBITAK, entre 2008 et 2010 à Tozkoparan, les 11,4 % de la population recevaient entre 301 et 500 TL, les 52,2% de la population gagnaient entre 501 et 1 000 TL par mois, les 26,3% de la population avaient un revenu compris entre 1 001 et 2 000 TL, et seulement les 7% percevaient un revenu mensuel supérieur à 2 000 TL (Türkün et all., 2014 : 335). Quant à Sarıgöl, en 2013, les 52% de l'échantillon représentatif de Hardal, percevaient entre 1 000 et 2 000 TL, et les 24% gagnaient entre 2 001- 3000 TL (Hardal, 2014 : 51). Le profil des habitants se rapproche en termes de statut professionnel. Cependant, il faut insister sur une différence considérable au niveau de la proportion d'actifs précaires dans les deux quartiers. Dans l'échantillon étudié, il n'y a pas d'actifs précaires enquêtés à Tozkoparan, alors que le taux d'actifs précaires atteint les 20% à Sarıgöl. La division du quartier en deux parties, telle que mentionnée précédemment, n'est pas une simple question de séparation communautaire (les minorités ethniques d'un côté et les autres de l'autre côté), il s'agit également d'une division spatiale reposant sur le niveau de vie. En effet, les personnes les plus précaires et occupant des emplois instables se retrouvent dans le « *Şen mahalle* », principalement constitué de gecekondü et habité par les minorités ethniques. Il est possible de parler d'une forme de ségrégation sociale et spatiale de ces populations. De plus, l'association du quartier de « *Şen mahalle* » à la criminalité intensifie la fragilisation des

populations habitants cette partie du quartier de Sarıgöl¹. La criminalisation de la population et le travail précaire s'affectent mutuellement.

Graphique 5 : Le statut professionnel des enquêtés en 2014 (en %)



¹ La question de la criminalisation de ces quartiers défavorisés en pleine rénovation sera abordé sous un autre angle dans le chapitre suivant.

IV. L'application de la « Loi Désastre » à Sarigöl et Tozkoparan

1. Les projets de rénovation urbaine envisagés pour Tozkoparan :

Connu pour ses larges espaces verts et sa faible densité de population, Tozkoparan est sujet à des projets de rénovation urbaine depuis une dizaine d'années. Le 28 décembre 2006, un premier plan de réhabilitation a été envisagé pour dans les 58 hectares d'espaces précédemment désignés comme zone de prévention contre la formation de gecekondul¹. En 2007, avec les amendements apportés à la loi n° 5609, ce premier plan a été adopté avec la signature d'un protocole entre TOKI et la municipalité de Güngören le 11 avril 2008, permettant le transfert à TOKI des droits de propriété des espaces non résidentiels et potentiellement utilisables (parcs, jardins, terrains de sport, etc.). Avec ce changement, dans la zone en question, il y aurait 46% de propriétés privées, 45% de trésors fonciers, 3% des biens appartiendraient à l'IBB, 3% seraient en la possession de la Direction générale de l'éducation physique et enfin les 2% restant correspondraient à la propriété des coopératives (Türkün et all., 2014 : 319). Conformément à l'article 73 de la loi n°5393, Tozkoparan a été désignée zone de rénovation urbaine en raison de la présence d'un parc immobilier vieilli, dégradé et vulnérable au risque sismique, et rendu officiel en 2010. Ce projet devait servir à la construction de logements supplémentaires destinés aux habitants de Güngören, dans le but de réduire la forte densité de population des autres quartiers de l'arrondissement.

Face à ce projet mené dans un contexte d'incertitude, des habitants ont créé l'association de quartier, Tozder, dans le but de protéger le quartier et ses habitants des conséquences indésirables de ce type de politique d'aménagement urbain. Se servant de l'aide des acteurs professionnels extérieurs au quartier, les membres de cette association, qui ont développé une lecture négative de ce processus de rénovation, ont déposé une poursuite pour demander l'annulation de ce projet et ont atteint leur objectif (Enquêtes 32 et 33). Puis le 24 avril 2013, Tozkoparan a été identifié comme une « zone à risque » par le Conseil des ministres, à la demande de la mairie de Güngören, et s'est à nouveau trouvé face à un projet de rénovation urbaine, mais cette fois motivé par la loi « désastre »². Le 26 août 2013, tous les pouvoirs

¹ Suite aux questions parlementaires (n°7/3437) posées par le député d'Istanbul Mehmet Ali Özpolat, portant sur les incertitudes liées au projet de rénovation urbaine de Tozkoparan, la Direction général des Collectivités locales relevant du l'autorité du ministère de l'Intérieur, a répondu par une réponse écrite explicitant leurs intentions par rapport au projet urbain en question. URL : <http://www2.tbmm.gov.tr/d23/7/7-3437sgc.pdf>.

² Parue dans le Journal Officiel n° 28627, le 24/04/2013, URL : <http://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2013/04/20130424-2.htm>.

d'intervention sur la zone à risque ont été transférés à la municipalité de Güngören, (Duman et Coşkun, 2016 : 587). L'ouverture d'un procès à l'encontre de cette décision de « zone à risque » a permis (le 04 juin 2014) l'annulation de la décision du Conseil des ministres, jugée non scientifique par la cour de cassation¹. La décision de la cour de cassation n'a pas été un frein pour les acteurs publics. Les autorités nationales en charge d'appliquer la Loi Désastre ont rapidement interjeté la décision de la cour. Cette poursuite du processus de rénovation malgré la décision de la cour de cassation a été justifiée par la municipalité de la manière suivante :

« Nous continuons et continuerons notre travail en raison du risque sismique, de l'achèvement de la durée de vie économique des bâtis dans la zone concernée et l'attitude volontaire de nos citoyens au sujet de la rénovation urbaine »².

Bien que le travail de terrain effectué dans le cadre de cette recherche se soit achevé en juillet 2015, les évolutions ultérieures liées au processus de rénovation urbaine ont été étroitement surveillées. Notamment, un protocole a été signé entre TOKI et la municipalité de Güngören, le 13 juin 2016, correspondant au commencement de la rénovation des 58 hectares comportant 5 500 logements et 190 commerces³. Le 20 septembre 2016, conformément à la décision de la cour de cassation, TOKI a lancé un appel d'offres pour la détermination du risque des structures existantes, la mise à jour des rapports d'évaluation, ainsi que pour effectuer des entrevues avec les ayants droit et réaliser les transferts des titres de propriétés (Duman et Coşkun, 2016). Récemment, il a été décidé de construire 224 logements dans les espaces vides du quartier, dont 64 logements en 2 pièces et 160 logements en 3 pièces, pour y loger les ayants droit. Et l'appel d'offre pour ce premier projet a été réalisé le 5 mars 2018⁴.

¹ Article de presse de Nilay Vardar, « *Danıştay Tozkoparan'ın Riskli Alan Kararını da İptal Etti* », publié dans le réseau de communication indépendant Bianet (*Bağımsız İletişim Ağı*), URL : <https://bianet.org/bianet/toplum/156150-danistay-tozkoparan-in-riskli-alan-kararini-da-iptal-etti>.

² Article publié sur le site de la municipalité de Güngören, URL : <https://www.gungoren.bel.tr/haberler.php>.

³ Article de presse de Aysel Alp, « *Tozkoparan, 'rantsal' değil, 'kentsel' dönüşecek* », publié dans le quotidien Hurriyet, URL : <http://www.hurriyet.com.tr/ekonomi/tozkoparan-rantsal-degil-kentsel-donusacak-40461971>.

⁴ Voir le site Internet de TOKI, URL : <https://www.toki.gov.tr/haber/kentsel-donusum-kapsaminda-istanbul-gungorene-224-konut>.

Les objectifs visés par la rénovation urbaine de la zone à risque de Tozkoparan :

L'objectif principale de ce projet de rénovation urbaine serait, selon TOKI, la création d'une zone résidentielle offrant un cadre de vie de qualité et moderne. Les responsables de la municipalité de Güngören ont souligné le caractère « in situ » de cette rénovation, visant uniquement le bien-être des habitants du quartier et permettant à ces derniers d'échanger leurs logements contre de nouveaux logements de même superficie sans avoir à payer. C'est-à-dire que les ayants droit devront uniquement payer le prix du mètre carré excédent de leur nouveau logement¹. TOKI proposerait des facilités d'emprunt (prêts à faible taux d'intérêt) pour les ayants droit rencontrant des problèmes au niveau du financement d'un nouveau logement. Et inversement, dans le cas de figure où les ayants droit souhaiteraient un logement plus petit, les autorités locales leur verseront le prix du mètre carré excédent². Les autorités assurent que ce projet ne fera aucune victime et sera un projet exemplaire en Turquie.

Le projet de rénovation permettrait d'accroître la population en y ajoutant 700 logements de plus au parc immobilier de 5 500 logements déjà existants. Ces 700 logements à construire dans les espaces vides du quartier, correspondraient à la formation d'une zone de réserve au sein même du quartier et logeraient les habitants subissant les premières destructions. En d'autres termes, pour réaliser une rénovation urbaine sans provoquer des déplacements de populations dans d'autres lieux de la ville, les autorités envisageraient de réaliser les destructions/reconstructions en plusieurs étapes et ces logements supplémentaires permettraient le démarrage de ce cycle de construction en étape. En fin de projet, la population de la zone rénovée passerait d'environ 16 000 habitants à 19 000 habitants. En outre, des allocations de loyer d'environ 1 000 TL seront accordés à chaque ayant droit jusqu'à la fin des travaux de destruction/reconstruction. Les locataires de longue date pourront également bénéficier d'une aide au déménagement équivalant à deux loyers.

Cette croissance démographique ne serait pas synonyme de réduction des espaces verts symbolisant le quartier. Les autorités envisageraient une verticalisation du quartier et une augmentation de la proportion des espaces verts de 25 000 m² à 60 000 m². Et des pistes cyclables, des sentiers de randonnée, des parcs seront établis dans ces espaces vides (Photo 13).

¹ Un propriétaire disposant par exemple d'un logement de 45 m² et souhaitant un nouveau logement de 60 m², devra financer les 15 m² correspondant à la différence de superficie entre les deux logements.

² Un propriétaire disposant par exemple d'un logement de 60 m² et souhaitant un nouveau logement de 45 m², se verra verser le prix des 15 m² correspondant à la différence de superficie entre les deux logements.

Photo 13 : Le projet de rénovation prévu pour Tozkoparan



Source : Le site Internet de TOKI¹.

2. Les projets de rénovation urbaine développés pour Sarıgöl :

Le projet de rénovation urbaine du quartier de Sarıgöl est l'un des plus grands projets de rénovation urbaine d'Istanbul. En effet, les autorités publiques ont développé deux projets de rénovation urbaine pour le quartier de Sarıgöl, le premier correspondant à rénovation des zones de gecekondu et le second renvoie à la prévention des risques de catastrophe par la rénovation urbaine des zones désignées à risque. Le maire de Gaziosmanpaşa, dans un message adressé à la population, affirme que Sarıgöl sera le symbole de la « rénovation urbaine »².

En 2010, dans le cadre de la loi n°775, le projet de rénovation de Sarıgöl a débuté par la signature d'un protocole entre la municipalité de Gaziosmanpaşa et TOKI (Administration du Logement Collectif). Dans ce premier projet, les autorités locales ont procédé à l'évacuation et à la destruction d'un grand nombre de gecekondu situés principalement dans le « Şen mahalle », et ont construit de nouveaux logements collectifs suivant un projet résidentiel préétabli dont les maquettes étaient exposées dans les locaux de la mairie de Gaziosmanpaşa au moment de l'enquête de terrain (Photo 14). Ce projet a été à l'origine d'un déplacement des victimes du projets vers d'autres lieux.

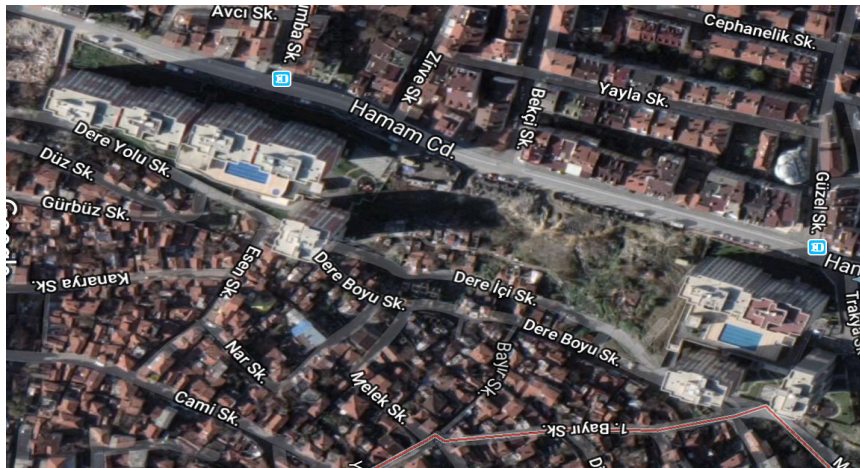
¹ URL: <https://www.toki.gov.tr/haber/kentsel-donusum-kapsaminda-istanbul-gungorene-224-konut>.

² URL: <https://www.gaziosmanpasa.bel.tr/index.php?goster=Baskanimizin-Mesaji>.

Photo 14: Le projet réalisé



Clichés : Nihal Durmaz, février 2014.

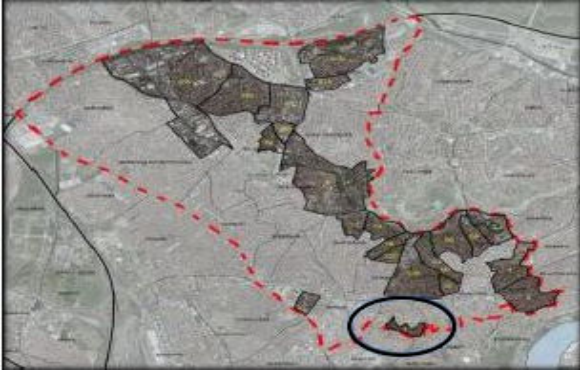





Source : Vue satellite sur Google Maps, 2015.

Puis en 2013, avant même la finalisation de ce premier projet de rénovation, deux zones du quartier de Sarıgöl ont été distinctement identifiées à risque. Le 26 janvier 2013, le Journal Officiel n° 28540 a publié la décision n° 2012/4099 du Conseil des Ministres déclarant une première zone à risque s'étalant sur les quartiers de Sarıgöl et Merkez, « *Sarıgöl – Merkez Mahallesi Riskli Alanı* » (Encadré 2), d'une superficie de 58 338 m², avec 256 bâtiments et 393 unités indépendantes. Dans le cadre du projet de rénovation envisagé sur cette zone, les autorités publiques planifient de construire une école, 1 084 logements et 1 228 parkings. Le processus d'accord avec les ayants droit a été achevé et une cérémonie d'inauguration des travaux a eu lieu le 4 octobre 2016. Selon les chiffres de la municipalité, 36 propriétaires, 176

détenteurs d'un titre provisoire de propriété et 40 occupants illégaux perçoivent une aide mensuelle pour le loyer. Les 256 bâtiments construits dans la zone ont été détruits à la suite des accords préliminaires.

Encadré 2 : La zone à risque des quartiers Sarıgöl – Merkez

<p><u>Localisation dans le quartier</u></p> 	<p><u>La zone à risque</u></p> 
<p><u>Le projet</u></p> 	<p><u>État d'avancement du projet:</u></p> 
<p><i>Source : Le site Internet de la mairie de Gaziosmanpaşa¹ ; Google maps.</i></p>	

Quant à la deuxième zone à risque, elle concerne une zone s'étalant sur les quartiers de Sarıgöl et de Yenidoğan, « Sarıgöl – Yenidoğan Mahallesi Riskli Alanı », qui a été déterminée à risque pour la première fois le 18 novembre 2013². Cependant, les habitants de Sarıgöl et Yenidoğan, conscients des conséquences indésirables du premier projet de rénovation urbaine

¹ URL: <https://www.gaziosmanpasa.bel.tr/index.php?goster=Projelerimiz>.

² Décision du Conseil des Ministres publiée dans le Journal Officiel n° 28852, le 15 décembre 2013.

à Sarıgöl et vigilants par rapport aux processus de rénovation, ont développé une opposition face aux politiques urbaines par le biais du collectif « *Gaziosmanpaşa Barışma Hakkı Meclisi* (GBHM) » (le Conseil du droit à l’habitat de Gaziosmanpaşa) et par la création d’une association de quartier à Sarıgöl. En 2014, conformément au droit d’objection figurant dans la « Loi Désastre », les habitants des quartiers de Sarıgöl et Yenidoğan ont fait appel pour demander l’annulation de la décision de « zone à risque », qu’ils jugent incohérente à la réalité du terrain (Enquêtés 40 et 46). Notamment, la cour de cassation a arrêté l’exécution de la décision de « zone à risque », jusqu’à l’obtention d’un rapport d’expertise évaluant la décision de « zone à risque » donnée par le Conseil des ministres¹. Mais le 13 avril 2015, le Conseil des Ministres a redéfini cette zone comme étant à risque². Ainsi, cette seconde zone à risque est soumise à deux projets de rénovation distincts. Un premier projet a été conçu pour la zone 12B (Encadré 2), avec une superficie totale de 33 146,44 m², 304 bâtiments et 421 unités indépendantes. La zone 12C a une superficie de 48 421 m², avec 219 bâtiments et 661 unités indépendantes (Encadré 3)³.

Encadré 3 : La zone à risque des quartiers Sarıgöl – Yenidoğan :

Zone 12B



¹ Article de presse de Nilay Vardar, dans Bianet, paru le 13 janvier 2014 : <http://bianet.org/bianet/toplum/160789-gaziosmanpasa-da-riskli-karara-durdurma>.

² Le Journal Officiel n° 29351 a publié cette décision le 10 mai 2015.

³ Voir la rubrique “Rénovation urbaine” sur le site Internet de la Mairie de Gaziosmanpaşa : <https://www.gaziosmanpasa.bel.tr/index.php?goster=Projelerimiz>.

Zone 12C



Source : Le site Internet de la mairie de Gaziosmanpaşa¹.

3. Comparaison entre ces deux processus de rénovation urbaine :

Le processus lié à la désignation à risque des quartiers de Sarıgöl et de Tozkoparan révèle également des similitudes importantes pouvant entraîner un questionnement sur les raisons principales des politiques urbaines appliquées à l'égard de ces lieux.

a. Deux quartiers soumis au même processus :

Pour commencer, il est nécessaire d'attirer l'attention sur le fait que les deux quartiers ont été déclarés zones de rénovation urbaine plus d'une fois. Bien que les caractéristiques physiques de ces deux quartiers se distinguent fortement, les efforts visant à développer des projets de rénovation urbaine dans ces espaces ont été amorcés dans les années 2005. Les enquêtés ont été nombreux à situer les démarches rénovatrices dans les dix dernières années. C'est-à-dire que les habitants de ces deux quartiers vivaient depuis une dizaine d'année avec l'information d'une probable rénovation envisagée pour leur quartier. On retrouve ces références dans les extraits d'entretiens ci-dessous :

« On vie comme ça depuis des années. Ils disent qu'ils vont faire quelque chose, qu'ils vont rénover le quartier. Ils sont venus y a 6-7 ans pour faire des mesures, ou je ne sais quoi. Depuis, on ne les a plus trop revus, mais ils ont interdit tout travaux dans le quartier » (Enquêté 30).

¹ URL: <https://www.gaziosmanpasa.bel.tr/index.php?goster=Projelerimiz>.

« Nous, on pensait que la rénovation ne nous concernait pas. On pensait que c'était pour le « Sen mahalle ». On était d'accord qu'il fallait éradiquer ce problème. On était content lorsqu'on a appris qu'ils allaient enfin détruire et reconstruire cette partie du quartier. (...) Maintenant, on comprend ce que les autres ont vécu il y a des années. Maintenant c'est nous qui devons vivre ce qu'ils ont subi eux. » (Reportage 7).

« Pendant des années le quartier était dans un état terrible. Ils avaient dit qu'ils allaient changer tout ça. Heureusement qu'ils ont commencé les travaux. » (Enquête 9).

Les premiers motifs de rénovation ont été similaire pour les deux quartiers. En 2010, les deux quartiers ont été soumis à des projets de rénovation urbaine dans le cadre de la loi n°775. Le risque sismique et l'usure des bâtiments ont été les raisons avancées pour la réalisation des projets. La technique privilégiée dans les deux cas, a été la destruction/reconstruction et notamment le projet de Sarıgöl a bien été achevé tout en provoquant des déplacements de populations sources de critiques.

Puis en 2013, peu après l'entrée en vigueur de la « Loi Désastre » et sur la demande des municipalités de Güngören et Gaziosmanpaşa, des zones à risque ont été identifiées et soumises à des projets de rénovation. Dans les deux cas, la cour de cassation a annulé les décisions de « zone à risque » établies par le Conseil des ministres, au prétexte que ces décisions ne reposent pas sur des données scientifiques et sont issues d'observations visuelles¹. Cependant, le processus a repris dans les deux quartiers par une seconde désignation à risque de ces espaces.

b. Les étapes de la rénovation urbaine suivie dans ces quartiers :

La phase d'élaboration du projet de rénovation urbaine :

Dans le cadre de la loi n ° 6306 le pouvoir d'élaborer les plans de réaménagement a été légué aux municipalités de Güngören et Gaziosmanpaşa par le ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme.

¹ Nilay Vardar, *Danıştay Tozkoparan'ın Riskli Alan Kararını da İptal Etti* [La cour de cassation a annulé de décision de zone à risque pour Tozkoparan], paru dans le quotidien Bianet, le 04/06/2014. L'annulation de la décision de zones à risque des quartiers de Sarıgöl, Yenidoğan et Bağlarbaşı, par la cour de cassation a été publiée dans le journal officiel (« Resmi gazete ») le 14/12/2015.

Les municipalités respectives des deux quartiers ont d'abord procédé à la réalisation d'un rapport de faisabilité basé sur les négociations avec les ayants droit, à la planification de la rénovation urbaine dans ces espaces et à l'élaboration des projets architecturaux soumis à l'approbation du ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme. Les projets présentés au ministère devaient rendre compte de la superficie totale à utiliser pour la construction, du coût total de construction, du type de logement à construire et des modalités concernant les habitants du secteur pour pouvoir être validés. Avec l'accord du ministère, des courriers d'information ont été adressés aux habitants (Annexe 5 : Courrier d'information envoyée par la municipalité de Güngören) et des réunions publiques ont été tenues pour informer sur la nature du projet rénovation urbaine envisagé dans le cadre de la « Loi Désastre », sur les actions déjà entreprises et les actions à mener (Enquêtés 2 et 6).

La phase de négociation avec les ayants droit :

Les municipalités ont tous deux insisté sur l'adoption d'une approche de rénovation urbaine « in situ », c'est-à-dire une intervention urbaine destinée à l'amélioration des conditions de vie des habitants qui ne provoquerait aucune expropriation. Des rencontres collectives et individuelles ont été réalisées avec les ayants droit dans le but de parvenir à des accords bilatéraux.

Dans ce sens, la municipalité de Gaziosmanpaşa a implanté un bureau de rénovation urbaine (« *Kentsel Dönüşüm Bürosu* ») à Sarıgöl, et la municipalité de Güngören a ouvert le bureau d'information de Tozkoparan (*Tozkoparan Bilgilendirme Ofisi*, TOBİM), dans l'objectif de mener un processus de rénovation « transparent » en établissant un contact direct avec les habitants de ces quartiers (Photo 15). Ces structures publiques seraient formées d'une équipe composée d'urbanistes, d'architectes, d'experts en relations publiques et de sociologues, et réaliserait des activités de sensibilisation auprès des publics concernés. Les habitants peuvent s'informer sur les détails des projets envisagés dans leur quartier, sur les aides au loyer dont ils pourront bénéficier, sur les processus d'évacuation de leur logement, sur les modalités de négociation au cas par cas (Enquêté 1 et 3).

Photo 15 : Les bureaux d'information sur la rénovation urbaine à Tozkoparan et Sarıgöl

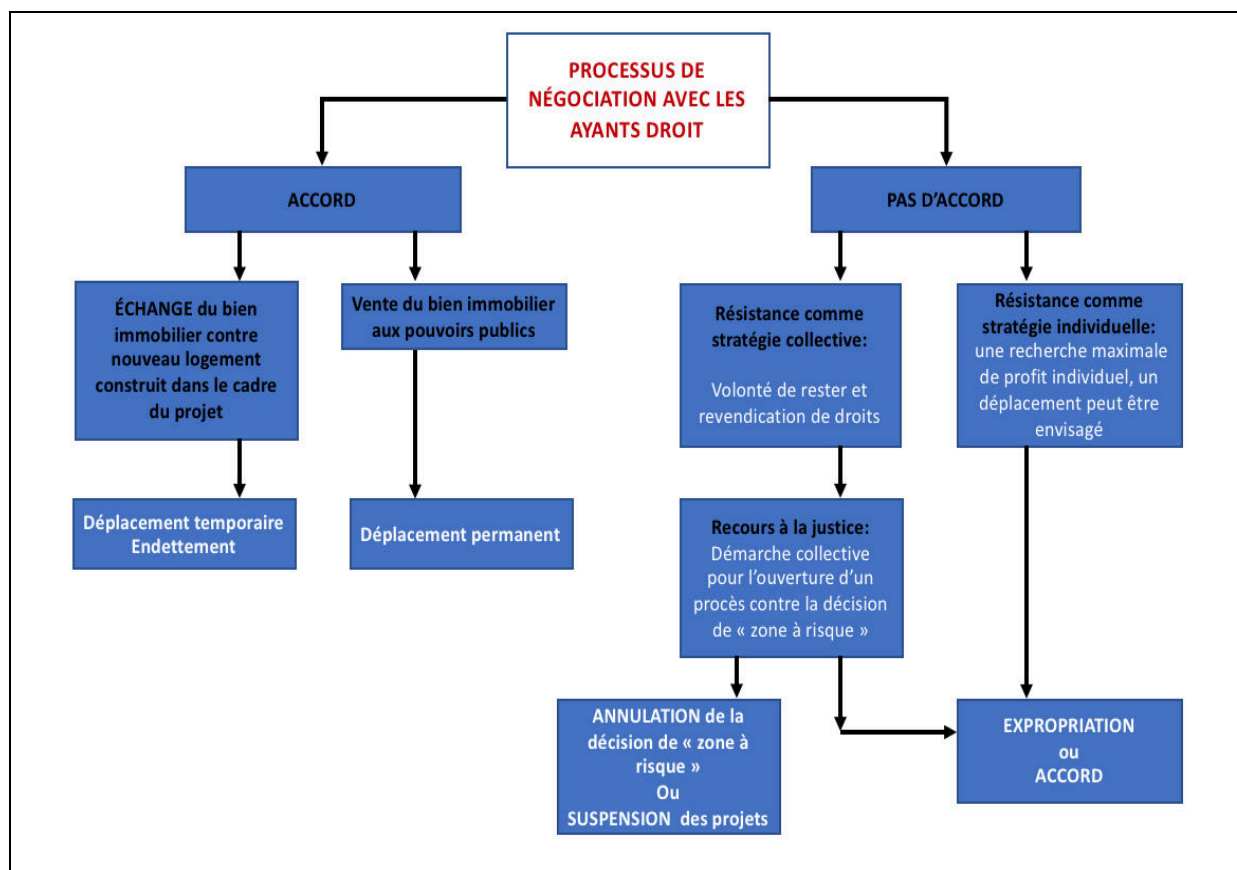


Clichés : Nihal Durmaz, janvier 2014 ; Google maps, septembre 2015.

Le processus de négociation observé dans les deux quartiers suit les étapes dressées schématiquement ci-dessous (Schéma 2). Un premier travail d'inventaire est réalisé sur les caractéristiques de logements des ayants droit, afin de procéder aux négociations s'appuyant sur des données concrètes (Enquête 2). La superficie de la propriété, le statut de l'occupant, l'âge du bâti en sont des facteurs déterminants dans le processus de négociation. La loi n°6306 prévoit des arrangements avec les détenteurs d'un titre de propriété et les locataires de longue durée, cependant elle ne fait aucune référence aux détenteurs d'un titre provisoire de propriété. Alors que le processus de rénovation urbaine a longtemps constitué un mystère pour les habitants de gecekondü disposant d'un titre provisoire de propriété, la Cour de Cassation a plaidé en faveur de ces derniers en leur reconnaissant le titre « d'ayants droit » (« *hak sahibi* ») et leur accordant la possibilité de faire appel contre les décisions de zone à risque en raison de « l'intérêt personnel et légitime » de ces catégories¹.

¹ Article du journaliste Rifat Doğan, « *Danıştay'dan emsal niteliğinde karar: Tapu tahsis belgesi olan da dava açabilir* », publié le 3 Juillet 2017, dans le journal web Diken : <http://www.diken.com.tr/danistaydan-emsal-niteliğinde-karar-tapu-tahsis-belgesi-olan-da-dava-acabilir/>.

Schéma 2 : Le processus de négociation avec les ayants droit.



Les modalités des négociations sont prédéfinies. Des propositions sont faites aux ayants droit en fonction de leurs droits et du type de logement qu'ils sélectionnent dans le projet. A Sarigöl, les propositions se font sur la base des valeurs déterminées pour l'ancien et le nouveau logement (Enquête 2). Et à Tozkoparan, les propositions tiennent compte de la superficie du bien possédé et de la superficie du nouveau logement souhaité par les ayants droit (Alp, 2017).

Deux cas de figure se présentent ainsi aux ayants droit : soit ces derniers concluent d'un accord avec les autorités locales, soit aucun accord ne peut avoir lieu en raison des stratégies adoptées par les parties prenantes lors des négociations.

L'accord établie se fait généralement sur la base de deux options. Les ayants droit ont la possibilité de vendre leur bien aux autorités locales (la valeur du bien étant préalablement établie comme l'exige la loi n°6306) pour ensuite aller s'installer ailleurs (déplacement définitif). Ils peuvent également choisir d'échanger leur logement contre un nouveau logement pour rester dans le quartier et de procéder à un départ temporaire. Souvent l'acquisition d'un

nouveau logement dans le quartier rénové, y compris l'échange de l'ancien logement contre un nouveau logement, donne lieu à de l'endettement de longue durée (des prêts immobiliers sont effectués pour pouvoir financer le nouveau logement)¹.

Le non-accord peut être le résultat de deux types de comportement. Les ayants droit peuvent jouer la carte de la négociation pour maximiser leur profit (visant à augmenter la valeur de l'offre faite par la municipalité). Cette stratégie peut déboucher sur un accord avec un gain individuel pour les ayants droit, l'accord se faisant toujours sur la base d'une vente ou d'un échange de bien immobilier. Certains ayants droit peuvent opter pour de la résistance contre les projets de rénovations en raison de la lecture négative qu'ils ont développé à l'égard des processus de rénovation urbaine. Une démarche collective est ainsi développée dans ce cas de figure, grâce à la mobilisation des associations de quartier et d'autres organisations de la société civile s'étant missionnées pour constituer un bloc d'opposition face aux pratiques urbaines jugés nuisibles pour les habitants. Dans les deux quartiers, les camps de l'opposition ont collectivement fait appel à l'encontre de la décision de « zone à risque » de leur quartier.

Conformément à la « Loi Désastre », lorsque les 2/3 des ayants droit de la zone à risque parviennent à un consensus, les autorités locales peuvent ne pas attendre la décision du tiers restant et procéder à des expropriations et des expulsions forcées, toujours justifiées par l'urgence lié aux risques de désastre. Notamment, à Sarıgöl, l'enquête 17, victime du premier projet de rénovation élaboré à Sarıgöl et réticente face au nouveau processus de rénovation par la « Loi Désastre », a refusé l'ensemble des propositions d'accord faites par la municipalité de Gaziosmanpaşa et s'est trouvé confronté à de l'expropriation (Enquête 17 ; Annexe 5 : Courrier d'expropriation).

Conclusion :

L'avènement de la loi n°6306 s'est fait à la suite d'une catastrophe nationale provoquée par les séismes de Van en 2011, soit un moment idéal pour établir des politiques orientées vers de la résilience. La grande menace sismique à Istanbul connue de tous, la mémoire collective développée à l'égard des désastres vécus et les nombreuses politiques de sensibilisation devaient servir à accélérer la création des villes résilientes en Turquie. À cet effet, un rôle

¹ Les modalités d'endettement sont abordées dans le chapitre suivant (Partie III, Chapitre 3).

central a été défini pour ÇŞB et TOKI. Le ministère a été autorisé à développer toutes sortes de dispositifs et des normes spécifiques pour la planification des zones à risque et des zones de réserve. Or, bien que les quartiers de Tozkoparan et Sarıgöl comportent des zones désignées à risque depuis 2013, et malgré les arguments centrés sur l'urgence de la situation, les processus de rénovation urbaine ne sont pas encore achevés. Ils impliquent des relations conflictuelles entre les autorités en charge des projets et les habitants des quartiers. L'adhésion des populations vulnérables aux risques n'a pas pu être enregistrée au cours de ce processus. L'idée de la « recherche de sécurité » avancée par les autorités n'a pas créé l'effet souhaité. Les opposants au processus de rénovation urbaine par la « Loi Désastre » éprouvent davantage un sentiment de fragilisation des populations qu'un sentiment de « mise en sécurité ». Ils reconnaissent la nécessité de rénover les quartiers de Sarıgöl et Tozkoparan aux aspects dégradés, mais critiquent le seul usage de la technique de destruction/reconstruction (alors qu'il suffit dans certains cas de simplement renforcer le bâti existant), et insistent sur les enjeux sociaux et économiques qui dépassent le seul aspect préventif de la « Loi Désastre ».

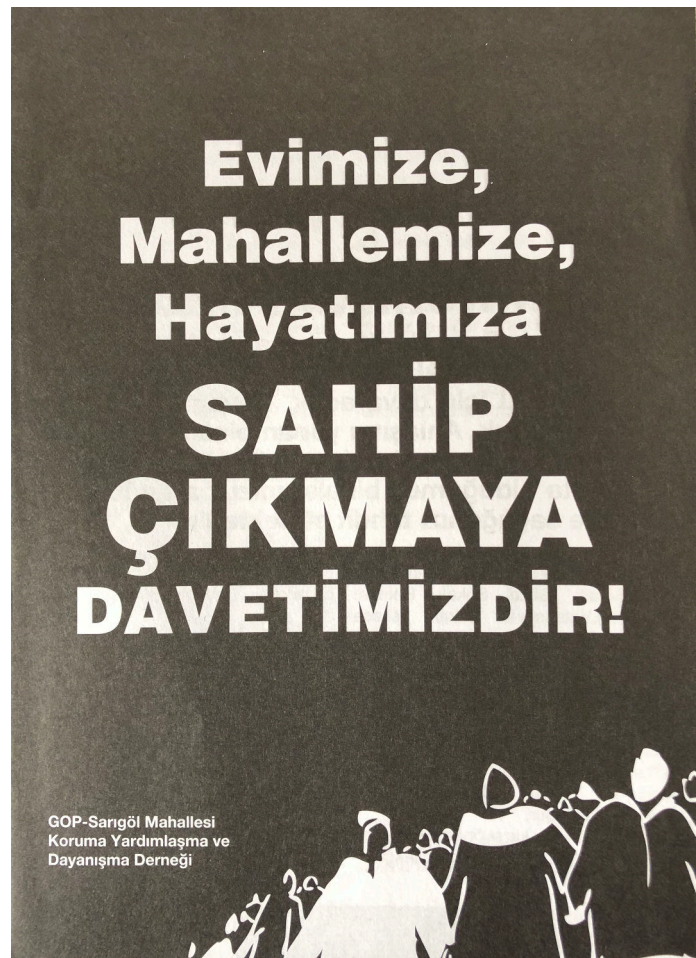
Le quartier Sümer de l'arrondissement de Zeytinburnu, connu pour être l'un des premiers quartiers de gecekondü et s'étant progressivement transformé en un quartier d'apartkondü, a été également l'un des quartiers pilotes de ce processus de rénovation des quartiers soumis aux risques de catastrophes dans le cadre du projet « zéro perte de vie ». Suivant le site Internet de KIPTAŞ¹, l'objectif de ce projet se voulant moderniste était de remplacer les bâtis présentant une forte vulnérabilité face au risque sismique par des bâtiments parasismiques, ainsi donner la possibilité aux habitants de vivre dans un environnement sûr sans devoir se séparer de leur quartier. Cependant, ces projets ont provoqué le déplacement des catégories populaires, remplacées par des ménages aux revenus moyens-supérieurs. Ce quartier a été interprété comme le parfait exemple de gentrification rendu possible par la rénovation urbaine (Günaydın, 2015). Après cette première tentative de rénovation urbaine résiliente fortement critiquée, les pratiques urbaines réalisées dans le cadre de la « Loi Désastre » ont connu les mêmes critiques. Selon la déclaration commune de nombreuses structures d'opposition², la « Loi Désastre » est qualifiée de « double-face ». Lancée comme une mobilisation nationale contre les tremblements de terre, cette loi envisagerait plus une rente économique que de vraies mesures de prévention.

¹ Voir : <http://www.kiptas.istanbul/tr/haberler/sumer-mahallesi-kentsel-donusum-projesinde-mutlu-sona-ulasildi->

² Voir la déclaration : <https://mutlukent.files.wordpress.com/2012/10/afet-yasasc4b1na-karc59fc4b1-ortak-deklarasyon.pdf>

CHAPITRE 3 :

La résistance urbaine face aux processus de rénovation urbaine



« Nous invitons à prendre possession de nos logements, de notre quartier, de nos vies ! »

GOP- Association de Sarıgöl pour la solidarité et la coopération.

Le chapitre précédent s'était intéressé à la façon dont la « Loi Désastre » a été intégrée dans les pratiques urbaines à travers des données en provenance des sources officielles et deux exemples d'application concrètes. Dans ce dernier chapitre, l'objectif est de comprendre et d'expliquer les relations conflictuelles s'étant progressivement développées dans les deux terrains d'études, à travers les formes de résistance et de mobilisations collectives mises en œuvre dans les quartiers de Tozkoparan et Sarıgöl. Ces deux quartiers sont concernés par la Loi Désastre. Ils sont désignés à risque et soumis à de grands projets résidentiels. Malgré leurs différences en termes de morphologie urbaine et d'histoire, ils sont majoritairement habités par les populations à faible revenu. Les ressources politiques de ces catégories défavorisées sont restreintes. Leurs habitants sont réputés par leur conservatisme. Mais leurs membres arrivent à développer des actions individuelles et collectives de résistance aux projets, et cela malgré le contexte de risque dans lequel s'inscrit la « Loi Désastre ». Les spécialistes comme J.F. Pérouse (2005), I. Berry-Chikhaoui (2007) leur reconnaissent une certaine capacité à s'engager dans des actions collectives ou individuelles et à inscrire ces actions et leurs justifications dans un système normatif de contraintes. Les années 2000 ont été propices à l'émergence des mobilisations collectives pour s'opposer à la manière dont les grands projets de rénovation ont été menés. Les modes d'actions sont presque les mêmes et les acteurs des mobilisations urbaines de ces quartiers et de la ville entretiennent une forme de collaboration et de solidarité. Selon Tekeli, les chambres professionnelles et la société civile sont à l'origine de ses soulèvements urbains (Tekeli, 2012). Nous émettons l'hypothèse d'une réappropriation citoyenne de la ville et d'un conflit opposant une conscience collective, née des problèmes urbains, aux intérêts socio-économiques dominants institutionnalisés (un rapport de force entre deux parties). Pour démontrer cette hypothèse, nous avons réalisé des entretiens approfondis avec les différents groupes d'acteurs impliqués directement ou indirectement dans le processus de rénovation urbaine de ces deux quartiers (à savoir des habitants, des militants des structures d'opposition aux projets, des professionnels de l'urbain et des élus locaux). Nous avons observé les structures d'opposition présentes dans ces lieux ou en interaction avec les habitants mobilisés de ces quartiers, en participant régulièrement aux réunions et manifestations organisées. Nous avons analysé les sites Internet, les listes de diffusion, les réseaux sociaux, les déclarations de presse, les articles de journaux et interviews.

I. Les projets de rénovation urbaine de Sarıgöl et Tozkoparan du point de vue des habitants :

1. L'hypothèse d'une gentrification de ces quartiers formulée par leurs habitants :

a. L'emplacement géographique des quartiers :

Il existe plusieurs facteurs dans le choix de l'intervention sur l'espace urbain. Asuman Türkün (2014) fait le constat de trois types de quartiers soumis aux projets de rénovation urbaine : les zones considérées à grand potentiel de rente, des zones dont l'emplacement dans la ville est central et qui toujours sont convoitées par les plus aisées, et les quartiers dont la typologie des bâtis et des populations qui y vivent ne correspondent pas à la norme voulue et qui sont transformé à l'aide d'une législation adaptée. Avec le tournant néolibéral, Tozkoparan et Sarıgöl deviennent progressivement des zones convoitées par les acteurs de l'économie de marché libre en raison de leur emplacement central dans la ville. Les infrastructures autour de ces lieux, telles que les centres commerciaux (Vialand, photo 16), les autoroutes (E5, TEM), les universités (Université Technique de Yıldız), les lieux de culture et animés à proximité, seraient des facteurs qui attirent des résidents à revenu élevé et qui renforcent l'idée d'une « gentrification » facilitée par la « Loi Désastre ». Cette hypothèse est relayée par les médias. Notamment, le pouvoir attractif du centre commercial et parc d'attraction Vialand trouve échos dans les médias :

« Vialand permet une valorisation de Eyüp (Gaziosmanpaşa). Il est attendu que Vialand attire 30 millions de personne l'an prochain. [...] Le projet de Vialand devrait créer des emplois pour 20 milles personnes. »¹

¹ Citation tirée d'un article sur Vialand publié dans www.emlakkulisi.com, le 14 Octobre 2012.

Photo 16 : Le parc d'attraction Vialand vue de Sarıgöl.



Cliché : Nihal Durmaz, Janvier 2014.

Les habitants des deux quartiers enquêtés identifient les interventions dans leurs espaces de vie comme des processus de gentrification. Leurs quartiers seraient transformés en raison de leurs emplacements géographiques et leurs caractéristiques physiques. Ils sont plusieurs à établir un lien direct entre gentrification et rénovation urbaine, tel que cela apparaît dans les extraits d'enquêtes ci-dessous :

« Nous payons 50 cents pour le thé à Sarıgöl. Les prix ne seront pas les mêmes quand le quartier sera rénové. Pourquoi devrais-je payer 5 TL pour un thé ? Ce n'est pas que les bâtiments qui sont touchés par la rénovation. Ça va modifier nos habitudes. (...) Es-tu déjà allée à Vialand ? Si tu es allée, tu devrais te souvenir des prix. Ceux qui vivent ici ne peuvent pas faire leurs achats au centre commercial de Vialand. Ici les gens connaissent les commerçants. Tout le monde s'endette avant la fin du mois. » (Enquêté 23).

« On parle depuis 7-8 ans de rénovation urbaine dans le quartier. Mais ils ont échoué à développer un projet. Les services publics sont presque inexistants. Le quartier est dans une situation misérable. Mais son environnement se développe à grande vitesse. Ceci est parce qu'Istanbul change et se globalise. Tozkoparan est un quartier très central. Nous avons tout sous nos pieds. En conséquence, cette zone sera donnée aux riches. Ils veulent juste faire partir les pauvres. Et c'est facile pour eux. » (Enquêté 26).

« *Quand on regarde, on s'aperçoit que les parties centrales de la ville sont toutes transformées. Ce n'est pas qu'à Gaziosmanpaşa qu'ils font ça, mais partout où c'est précieux.* » (Enquête 46).

b. L'argumentation liée à la recherche de « rentes économiques » :

Il est possible de distinguer une tension entre les acteurs publics et les ayants droit à travers des accusations mutuelles enregistrés au cours des entretiens. Selon les acteurs publics, les ayants droit considèrent la rénovation urbaine comme une opportunité et veulent en tirer des profits excédant leurs droits. Le directeur de l'Administration de la rénovation urbaine d'Istanbul et l'urbaniste en chef du département de la rénovation urbaine de la municipalité de Gaziosmanpaşa, évoquent distinctement cette recherche de profit des ayants droit :

« *Lorsqu'on leur dit que leur logement peut s'écrouler et qu'ils peuvent y succomber. Ils répondent en disant que le Dieu leur a donné la vie et la mort. Ils demandent ce que nous leur donnerons nous. Quel sera mon intérêt ? (...) Pour donner un exemple, un ayant droit disposait d'un logement de 99 m² d'une valeur de 300 350 milles TL. Nous leur avons proposé un nouveau logement de 80 m² et nous leur avons demandé d'estimer le prix du logement. En se référant aux nouveaux bâtiments aux alentours, ils l'ont estimé à 600 milles TL. Nous leur avons demandé pourquoi ils n'acceptaient pas l'offre. Ils ont fini par dire 'donnez-nous un 100 m² et ça nous fera 800 milles' (...) Nous leur avons expliqué le coût des constructions, le coût d'amortissement nécessaire, mais ils ne veulent rien savoir. (...) On parle d'une rénovation urbaine de rente, mais ceux sont les ayants droit qui profitent de cette rente* ». (Enquête 1).

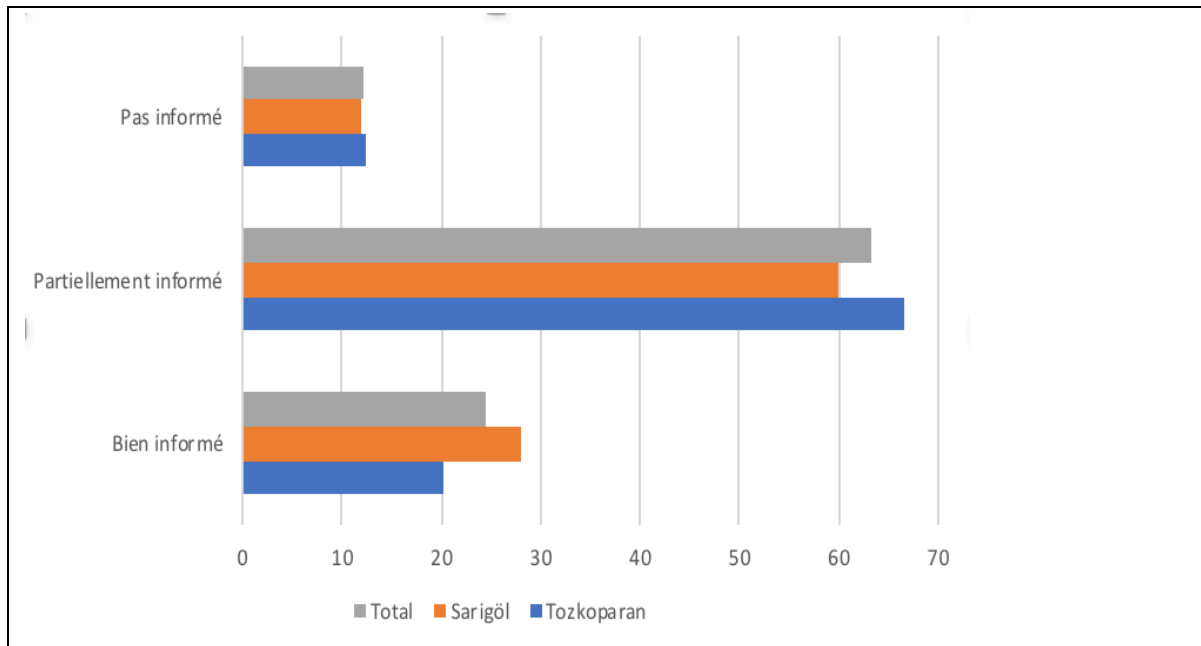
« *Les gens pensent plus à leur poche ici. Les propriétaires de terrain se transforment en entrepreneur et viennent nous demander 3 appartements contre leur seul appartement.* » (Enquête 2).

Mais à l'inverse, lorsqu'il a été demandé aux habitants d'exprimer leur opinion sur la rénovation urbaine, systématiquement, ils ont employé le terme de « rente » pour caractériser le processus de rénovation en cours dans ces quartiers. Selon les habitants de Tozkoparan, les espaces verts disponibles, constituant l'atout majeur du quartier, sont convoités par l'industrie de la construction. En effet, avec une réorganisation de l'espace, le terrain de Tozkoparan pourrait permettre de construire plus de logements et d'accroître le gain des constructeurs et des promoteurs. Notamment, ces affirmations se sont avérées juste avec la concrétisation du projet de Tozkoparan. Bien après la réalisation de nos entretiens semi-directifs, en 2017, le projet de rénovation de Tozkoparan a dévoilé la volonté

d'accroître la démographie du quartier en y ajoutant 700 nouveaux logements (Alp, 2017). Selon Idris Atabay qui était directeur de l'Administration des infrastructures et de la rénovation urbaine d'Istanbul au moment de l'enquête, apporter de la densité aux quartiers en cours de rénovation est nécessaire du point de vue du financement des projets. L'important stock de logements à risque dans tout le pays serait aussi la conséquence des dysfonctionnements au niveau de la supervision des constructions immobilières par l'État et remédier à ce problème serait de la responsabilité du gouvernement. Cependant, la non disposition des fonds pour financer l'ensemble des travaux pousserait l'État à travailler avec des investisseurs privés qui reposeront leur rentabilité sur la densification, soit l'État lui-même devrait agir comme un entrepreneur à part entière en construisant plus de logements.

Quant aux habitants de Sarıgöl, le processus de rénovation est associé au développement urbain orchestré sur l'ensemble du territoire de Gaziosmanpaşa. Le fait que 11 quartiers de l'arrondissement soient confrontés à des projets de rénovation, ne peut être expliqué que par un mouvement global d'urbanisation selon nos enquêtés. Dans le cadre de la « Loi Désastre », cette approche est tout à fait recevable, puisque ce mouvement peut être envisagé comme une volonté ferme d'éradiquer le risque. Mais lorsque l'on se réfère aux propos tenus par nos enquêtés, la référence au risque de catastrophe est quasi-absente sans relance sur le sujet. La question du risque devrait être ici centrale puisque le processus de rénovation urbaine se repose principalement sur ce facteur. Les enquêtés ont rarement mentionné les risques de catastrophe comme étant la cause première des rénovations envisagées. Nous avons même été amenés à expliquer à certains résidents ce en quoi consisterait la « Loi Désastre ». Soit, 12,2 % des personnes interrogées ne connaissaient pas la « Loi Désastre », ce qui correspond à une proportion relativement élevée. De plus, ceux qui se considèrent comme étant bien informés sur cette loi, forment seulement les 24,5 % de notre échantillon habitants. Ainsi, il est possible d'affirmer que la majorité des habitants, soit 63,3%, sont partiellement informés sur la question du risque et de la politique préventive appliquée dans leur quartier (Graphique 6). Notamment, il faut remarquer que les personnes se disant « bien informés », sont majoritairement les personnes qui militent activement dans les associations de quartier constituant l'opposition face aux processus de rénovation urbaine. L'élaboration d'une politique urbaine destinée à faire face aux risques de catastrophes environnementales sans préalablement informer et préparer les résidents des zones à risque est problématique et attire de vives critiques à juste titre.

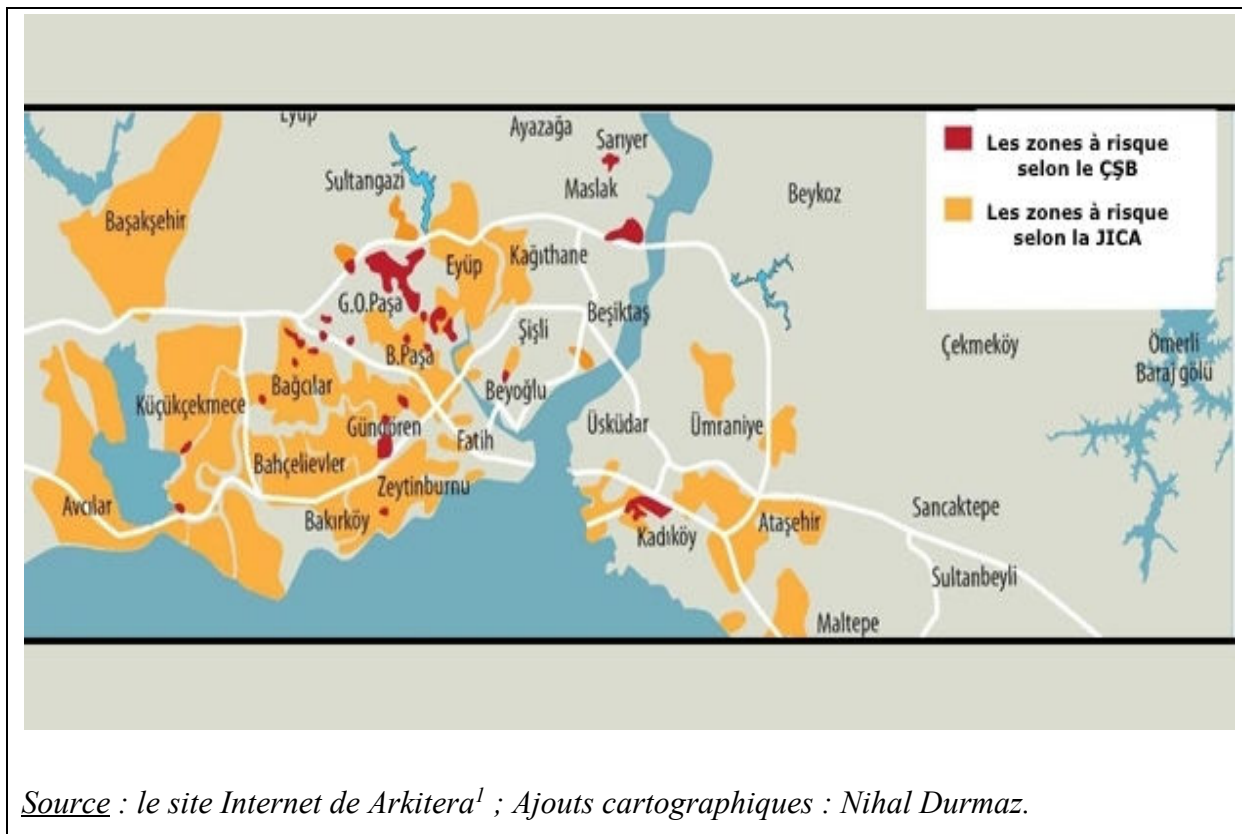
Graphique 6 : La connaissance qu'ont les habitants de Tozkoparan et Sarigöl de la « Loi Désastre »



L'annulation des décisions de « zone à risque » à la suite des procès ouverts par les structures d'opposition, démontrent que les décisions critiques au sujet des projets de rénovation sont prises rapidement et maladroitement. Les zones à risque seraient identifiées de façon arbitraire. La loi se préoccuperait peu des zones véritablement à risque, mais désignerait à risque certaines zones présentant des atouts de localisation (proximité au vieux centre) et intégrerait les bâtiments parasismiques situés dans les zones à risque aux projets de rénovation urbaine dans le souci d'harmonisation de l'ensemble du secteur. Suivant l'article de Gülistan Alagöz paru dans le quotidien Hürriyet et relayé par de nombreux journaux et pages web¹, l'un des arguments les plus importants en ce sens concerne la non-conformité à hauteur de 72,9% entre la carte des zones à risque sismique de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) et la carte des zones à risque soumises aux projets de rénovation du ministère de l'Environnement et de l'Urbanisation (ÇŞB) (Carte 11).

¹ Gülistan Alagöz, *Dönüşümde adres şaştı*, Hürriyet, 04/03/2015, URL : <http://www.hurriyet.com.tr/ekonomi/donusumde-adres-sasti-28355148>.

Carte 11 : Comparaison entre les zones à risque désignées par la JICA et par le ÇŞB



La comparaison faite entre la Carte 7 portant sur le degré de sismicité des différentes zones de la ville et la Carte 11 ci-dessus, permet d'affirmer que la majorité des zones désignées à risque par le ministère se situent dans les zones sismiques de 2nd degré, voire de 3^{ème} degré. Alors que sur la zone sismique de 1^{er} degré, il n'y a que très peu d'espaces soumis à la rénovation urbaine dans le cadre de la loi n°6306. Les opposants pointent l'incohérence entre les prétendues raisons de rénovation et les zones priorisées pour la rénovation. Notamment, Gaziosmanpaşa est situé sur la zone de 2nd degré, mais représente la plus grande superficie de zones à risque. De plus, les enquêtés de Sarıgöl, faisant référence au rapport des experts de la JICA, affirment que leur région est moins soumise au risque sismique que d'autres quartiers de la ville et déclarent ne pas comprendre que le processus ait débuté prioritairement à Gaziosmanpaşa :

¹ URL : <http://www.arkitera.com/haber/24402/cevre-bakanligi-istanbulun-risk-haritasinda-tahrifat-mi-yapti> .

« Dans le passé, cette région était connue pour être rocheuse et très robuste. On la nommait autrefois 'Taşlı Tarla' (champ de pierre). Le rapport des japonais prouve aussi que c'est l'un des endroits les plus solides d'Istanbul. » (Enquête 13).

Les zones déclarées à risque sont principalement situées dans les parties centrales de la ville et ont des valeurs résidentielles élevées. Alagöz fait remarquer que l'accent serait mis davantage sur les gains financiers plus que la réduction des risques. Cela renvoie davantage à un développement du secteur immobilier. Les facteurs comme l'augmentation des zones de reconstruction, l'exonération des taxes et frais dans les nouveaux projets immobiliers dans le contexte de la rénovation urbaine et le fait que la TVA soit de 1% au lieu de 18%, incitent les entreprises de construction à se diriger vers des investissements jugés rentables dans les zones à risque. Cet argument est également rencontré dans les articles scientifiques critiques au sujet de la rénovation urbaine dite « résiliente » (Türkün et all., 2014 ; Şahin, 2015).

Les acteurs publics interrogés à cet égard ont tous affirmé que le risque ne serait pas lié aux caractéristiques des sols, mais plutôt aux caractéristiques des bâtis se trouvant sur les sols (Enquête 2, 3, 5 et 6). En quelque sorte, il serait question d'éradiquer une forme de vulnérabilité aux risques anthropiques à travers une action se voulant responsable. Un argument qui pose problème pour les habitants et les experts des chambres professionnels enquêtés, car la dégradation de ces espaces serait le résultat d'un manque de services publics. Tozkoparan est majoritairement constitué de bâtiments construits par les pouvoirs publics et le risque serait alors le résultat d'un manquement de ces derniers. De même qu'en adoptant une politique amnistiant les gecekondu de Sarıgöl, les pouvoirs publics auraient participé à la formation du risque.

Les professionnels interrogés pointent les défaillances liées aux grands projets résidentiels, dont des exemples ont vu le jour. Implanter des gratte-ciels dans des zones à risque élevé ne réduirait pas les risques, tel qu'il a été évoqué. Ces bâtiments seraient certes construits suivant les normes parasismiques, mais poseraient des problèmes lors des évacuations en situation de danger, selon l'experte de la chambre des architectes d'Istanbul qui a tenu les propos suivants :

« Il ne suffit que le bâtiment soit résistant face aux tremblements de terre, l'environnement physique dans sa totalité doit être sécurisé. Vous pouvez apercevoir qu'il y a aussi des problèmes d'évacuation des bâtis. Il faut des espaces ouverts lorsqu'il y a évacuation. Dans une maison de plain-pied, comme les gecekondü, vous pouvez vous jeter hors de la maison très rapidement. Et si la maison d'effondre sur vous, les dégâts ne seront pas mortels. Je ne dis pas cela pour défendre les modes de vie dans mes gecekondü. Mais contrairement à ce qui est défendu, je suis sûr que le risque des nouvelles constructions résidentielles est au 15-20 fois plus élevés que le risque des anciens bâtis. » (Enquête 41).

c. L'inadéquation entre le profil des habitants et les projets de rénovation :

Problèmes financiers :

Le processus de rénovation urbaine viserait principalement les quartiers centraux constitués de catégories sociales à faible revenu, tels que Sarıgöl et Tozkoparan avec majoritairement des revenus mensuels inférieurs à 2 000 TL. Ils sont nombreux à être en retraite ou sans activité professionnelle (Graphique 5). Ce simple constat soulève déjà des critiques importantes. Dans la loi, il est précisé que les ayants droit pourront bénéficier d'un prêt, mais les démarches à effectuer pour obtenir un prêt ne sont pas spécifiées. Les populations de ces quartiers ne disposent pas des moyens financiers pour parvenir à payer le montant des nouveaux logements. Les enquêtés sont nombreux à affirmer ne pas pouvoir remplir les conditions nécessaires pour un prêt immobilier, y compris en bénéficiant de l'appui des autorités publiques. Ce qui impliquerait le déplacement des populations pauvres et l'arrivée des catégories plus aisées en mesure de financer les nouveaux logements.

Sans exception, l'ensemble des habitants interrogés ont fait savoir leur réticence vis-à-vis de l'endettement pour un nouveau logement. Ces derniers estiment que leur droit à la propriété serait mis en danger par de telles pratiques. En effet, ils seraient contraints à la fois d'accepter la démolition de leur logement, c'est-à-dire à accepter la déposssession de leurs biens, et à réinvestir dans un logement s'ils souhaitent redevenir des propriétaires. Mais ce réinvestissement foncier serait dans la majorité des cas un endettement de long terme, soit une dépense supplémentaire et pesante dans des ménages à faible revenu. Il faut noter qu'au moment de l'enquête les projets étaient en cours d'élaboration et les prix non déterminés. Les habitants rencontrés ont développé une hypothèse qui semble davantage exprimer leurs inquiétudes à l'égard du processus de rénovation urbaine mis en œuvre dans leurs quartiers.

Cependant, les gouvernements locaux essayaient de surmonter cette préoccupation des habitants en créant une perception héroïque de leurs actions. Tout comme la posture héroïque adoptée par les autorités nationales à travers l'adoption de la « Loi Désastre » qui a été l'occasion de la valorisation de l'image du gouvernement reposant sur le courage, le sacrifice et le rôle sauveur de l'État¹. Les municipalités ont prétendu que leurs projets respectifs ne généreront pas de victimes. Suivant les accords conclus avec chaque propriétaire, la municipalité de Gaziosmanpaşa s'est engagée à soit verser aux ayants droit le montant de la valeur de leur bien immobilier, soit de déduire ce montant du prix du nouveau logement souhaité. La municipalité de Güngören en a fait de même sur la base d'une calcul au m², le prix à payer par les ayants droit serait le prix du m² en trop qu'ils disposeront dans leur nouveau logement. Les représentants des deux municipalités valorisent l'action résiliente, l'attitude généreuse et l'honnêteté de leurs administrations :

« Nous offrons des opportunités qu'ils ne peuvent pas voir dans leur vie. Nous leur disons de signer un accord par ce qu'ils seront gagnants. Même s'ils décident de ne pas vivre dans leur nouveau logement, ils resteront avantageux puisque le coût de leur logement n'est pas équivalent aux prix de l'ancien. » (Enquêté 3).

« Notre objectif est d'améliorer la qualité de vie de nos habitants en rénovant leur environnement physique. » (Enquêté 6).

« Dans certains cas, le citoyen a 38 m² et les plus petits logements dans notre projet sont de 45 m². Pour ne pas mettre en difficulté nos citoyens, nous comptons 40 m² leur logement, et nous leur demandons de payer les m² restants au prix que le m² nous a coûté. » (Alp, 2017).

Contradiction entre mode de vie existant et mode de vie imaginé dans le quartier rénové :

Le financement n'est pas le seul problème qui se pose dans le contexte de la rénovation urbaine pour les habitants. Les individus ont une influence importante sur la formation et le développer des quartiers. Les habitants des quartiers interagissent sur la base des croyances, des valeurs, de la culture et des modes de vie, et c'est ce qui confère aux quartiers un contenu social. Il y a un écart important entre le mode d'habiter actuellement présents dans les quartiers étudiés et le mode d'habiter que proposent les autorités à travers leurs projets.

¹ Le courage et le sacrifice qui renverraient à la détermination des pouvoirs publics à affronter les obstacles pour mettre fin aux catastrophes de grande ampleur. Cependant, la gouvernance a échoué dans la gestion de la catastrophe sismique, à Van en 2011 (Özceylan et Coşkun, 2012).

Le quartier constitue le bassin de vie des habitants interrogés. L'enquête de terrain a montré que les habitants des deux quartiers respectifs n'ont pas beaucoup d'activité extra-professionnelles en dehors de leur quartier et passent la majorité de leur temps dans leur quartier.

Les espaces extérieurs (hors du logement), en particulier les rues, les parcs publics, les jardins collectifs, les cafés et les commerces de proximité, constituent les lieux de rencontres privilégiés des habitants de Sarıgöl et Tozkoparan. Il existe un puissant lien de voisinage qui s'inscrit dans ces espaces physiques partagés. Les rues, construites comme des lieux de mobilités, sont transformées dans ces deux quartiers en des lieux de rencontres. En particulier à Sarıgöl, les femmes au foyer ont un usage quotidien de la rue pour se retrouver entre elles, au pied de la porte du domicile de l'une d'entre elles, pour échanger autour d'un thé. Les rues servent également à célébrer ou préparer collectivement des événements festifs (comme la célébration d'un mariage ou les repas de « iftar » au cours du ramadan). A Tozkoparan, la disponibilité de jardins collectifs, de cours intérieurs dans les immeubles et de parcs publics retire aux rues leur rôle de lieux de rencontres. Les femmes au foyer ont davantage usage des cours intérieurs ou des jardins collectifs pour organiser des réunions quotidiennes entre voisines. Soit, les observations faites et les entretiens menés dans ces deux quartiers, situent une forte présence des femmes (surtout inactives) dans des espaces à proximité du logement familial. Cela s'explique par un mode de vie des femmes centré sur le foyer familial (la charge des enfants et les préoccupations quotidiennes dans le foyer). Les hommes des deux quartiers privilégient les cafés (« *kahvehaneler* », en turc) ou les devantes des mosquées comme lieux de rencontres au quotidien. Ces endroits rendent possible les relations informelles renforcées par le partage d'un même mode de vie (les croyances et les loisirs). Soit, les hommes occupent des espaces plus éloignés du logement familial. Ce qui peut s'expliquer par le fait que dans les sociétés traditionnelles, les femmes occupent la sphère familiale et les hommes occupent la sphère professionnelle. Les femmes, en raison du rôle social qu'il leur ait attribué, dominent l'espace familial, alors que les hommes dominent l'espace extérieur. Mustafa Poyraz, dans « *Les lieux et les liens de proximité : les Varoş d'Istanbul et les banlieues parisiennes* » (2007), écrit que ces types de lieux de rencontres constituent un réseau relationnel informel pertinent, où la solidarité, les loisirs et des échanges s'entrecroisent. Ce constat s'avère d'autant plus juste pour les quartiers de Sarıgöl et Tozkoparan, où les liens de proximités contribuent au sentiment de sécurité dans ces espaces. La confiance instaurée entre les habitants de ces quartiers, contribue au bien-être des familles avec enfants à bas âges, puisque ces lieux offrent un

environnement convivial et sécurisé pour les enfants, selon les habitants interrogés. A Tozkoparan en particulier, la présence de parcs pour enfants à proximité du domicile est vue comme un confort pour les femmes pouvant laisser leurs enfants sous la surveillance des voisins.

« En été, nous sommes toujours dans le jardin. Nos enfants, nos petits enfants viennent, nos voisins viennent aussi. Nous mangeons, nous buvons tous ensemble. C'est beau et joyeux. » (Enquête 18).

« J'ai accueilli trois amis de mes filles l'hiver dernier. J'ai installé une table et des chaises dans la cour intérieure de l'immeuble. Nous avons mangé tous ensemble et cela n'a posé aucun problème aux voisins. » (Enquête 30).

« Les anciens habitants du quartier ont à la fois du regret et du plaisir à être parti d'ici. Ils ont de meilleurs appartements, mais ils regrettent de ne plus avoir ce voisinage. On est très proche les uns aux autres. Nous entrons chez les uns et les autres sans frapper à la porte. Tu ne peux pas voir ça ailleurs. (...) J'ai des petits enfants, mais je sais que je peux compter sur mes voisins en cas d'urgence par exemple. Ils vont jouer au parc de temps en temps. Ils sont petits, mais je m'inquiète moins, je les confie aux voisins qui sont déjà dans le parc. » (Enquête 29).

« Je ne trouverais nulle part des voisins comme ceux d'ici ! Même nos courses chez les commerçants locaux sont très différentes. C'est comme si nous étions d'une même famille maintenant. On partage nos souffrances. J'aime beaucoup Tozkoparan. (...) Nos appartements sont petits, 45 m². On mange, on boit, on discute, on accueille nos invités dans la même pièce. C'est un manque de confort. Mais au moins on a nos voisins. (...) Je connais tout le monde. Et même si on ne se dit pas bonjour, on sait que nous sommes du même endroit. » (Enquête 31).

Par ailleurs, les commerces de proximité assurent également le rôle de lieux d'échanges et de rencontres de nature économique. Le rapport aux commerces de proximité ne se limite pas à l'activité de consommation, ces espaces deviennent des espaces repères qui centralisent les informations internes au quartier et qui simplifient leur diffusion. Une relation de solidarité informelle s'installe entre commerçants et habitants (les commerçants étant souvent des habitants du quartier également), qui prend la forme de l'entraide à travers le commerce à crédit accordé aux habitants connus et côtoyés dans le quartier (« *veresiye* »), et de l'hospitalité à travers un accueil privilégié réservé aux habitants du quartier ou aux personnes accompagnées par des habitants du quartier.

Ainsi, le quartier n'est pas seulement un espace géographique, il s'agit d'un lieu où les personnes interagissent, développent des modes d'habiter spécifiques. Les femmes au foyer

trouvent des opportunités de sociabilité dans la rue. De même que les cafés sont des lieux qui contribuent à la socialisation des hommes. Les activités réalisées dans ces lieux de rencontres participent au partage et à la création d'une identité collective et d'un sentiment d'appartenance au quartier (France Guérin-Pace, 2006).

Le fait de devoir se séparer d'un lieu que les individus s'approprient, dans lequel ils se sont investis, renvoie à de la souffrance sociale. Être spectateur aux modifications profondes envisagées dans son espace de vie remet en cause les projections imaginées dans ce lieu potentiel de transmission. Ici, il est à la fois question d'une appropriation physique et sociale de l'espace. Les retraités et les populations à faible revenu accordent une importance cruciale à la propriété d'un logement qui signifie pour beaucoup le seul bien possédé et souvent la possibilité de léguer un héritage à leurs enfants. Ces catégories de personnes sont conscientes que leurs vies sont difficiles, ils savent que ces difficultés s'appliquent à leurs enfants. Et par conséquent, le quartier serait pour eux un lieu d'héritage à la fois de la culture de l'entraide et de partage entre voisins, mais de l'entraide et de partage entre génération (solidarité intergénérationnelle).

François Ascher (1995) évoque l'inadéquation entre le quartier populaire traditionnel (le quartier ouvrier) et l'urbanisme moderne, notamment en raison des modes d'habiter très différents. Et selon Yves Chalas (2007), le quartier n'occupe plus une place centrale dans les modes d'habiter urbains actuels. La rue, le voisinage, la sociabilité de proximité, l'interconnaissance, l'entre-nous, qui formaient les valeurs du quartier d'avant, ne trouvent plus d'échos. Puis Jean-Yves Authier (2008) parle non de la disparition du quartier mais plutôt d'une mutation du quartier. Selon ce dernier, le quartier actuel reste toujours le cadre de référence ou le lieu d'attachement, mais perd son caractère homogène pour s'adapter aux nouveaux modes d'habiter marqués par de la mobilité et de la diversité. La sociabilité extérieure n'est plus assurée dans les limites du quartier mais s'étend dans la ville. C'est tout à fait ce qui se passe actuellement dans les quartiers observés. Dans le contexte d'urbanisation accélérée de la ville d'Istanbul, avec la promotion des nouveaux modes d'habiter, le « quartier » (« *mahalle* » en turc) voit son image en déclin. Des cités privées émergent partout dans la ville, les résidences en gratte-ciels s'articulent avec le processus de verticalisation des espaces urbains, les centres commerciaux progressivement remplacent les commerces de proximité.

Les projets développés pour les quartiers de Sarıgöl et Tozkoparan, sont en inéquation complète avec les modes d'habiter existants et partiellement décrits ci-dessus. Ces projets

s'apparentent davantage à la nouvelle tendance urbaine. Dans les projets conçus pour les deux quartiers, les pouvoirs publics ont opté pour le remplacement des bâtis existants par des immeubles de plusieurs étages (minimum 8), ce qui contribue à se tourner vers le logement plus que la rue et donc à l'isolement. Alors que les modes d'habiter dans ces deux quartiers sont orientés vers de la sociabilité extérieure et la rue occupe une place centrale. Par ailleurs, les équipements et services proposés dans les projets respectifs de ces quartiers ne répondent pas entièrement au mode d'habiter des enquêtés. Par exemple, les projets prévoient de nombreuses places de parking. Ce qui signifierait que la voiture est un moyen de transport privilégié dans ces lieux. Or, les enquêtes et observations montrent que les habitants de Tozkoparan et de Sarigöl privilégient les transports en commun. De plus, disposant de revenus très limités, les populations de ses quartiers ne sont pas en mesure de financer à la fois un logement et une voiture. Mais le plus important semble surtout être la non prise en compte de la culture socio-spatiale existante dans ces quartiers. La technique de destruction/reconstruction adoptée par les autorités ne va pas uniquement démolir des structures physiques, elle va aussi faire disparaître l'environnement de confiance et le sentiment d'appartenance nés par les relations de proximité. La conscience de la perte probable du confort établi dans ces quartiers entraîne la frustration des habitants. Ces derniers estiment que les projets vont provoquer une ségrégation socio-spatiale de ces catégories à faible revenu, à travers leur déplacement vers les périphéries du centre-ville et leur fragilisation sociale et économique par la perte des liens sociaux et l'effondrement économique des foyers. L'accompagnement économique, social et culturel des habitants concernés resterait limité au programme de ces opérations de renouvellement urbain inappropriées aux attentes et aux modes de vie des populations touchées. Ils critiquent l'intimidation des habitants, les déficiences des équipements de services de base et l'intense spéculation immobilière. Nous retrouvons les effets pervers de la « ville globale » décrit par Saskia Sassen (2001).

Dans cette même perspective, Henri Lefebvre explique que la société urbaine comporte des systèmes d'objets et des systèmes de valeurs. « *Les plus connus des éléments du système urbain d'objets, sont l'eau, l'électricité, le gaz qui ne vont pas sans la voiture, la télévision, les ustensiles en plastique, le mobilier "moderne", ce qui comporte des exigences nouvelles en ce qui concerne les "services". Parmi les éléments du système urbain des valeurs, indiquons les loisirs à la façon urbaine (danses, chansons), les costumes, l'adoption rapide des modes venant de la ville. Et aussi les préoccupations de sécurité, les exigences de prévision concernant l'avenir, bref la rationalité diffusée de la ville.* » (Lefebvre, 2009 : 11). Évoquer ce passage de

l'œuvre de Lefebvre n'est pas un choix anodin ici. C'est le passage le plus approprié pour exprimer ce que nous voulions dire ci-dessus. En effet, bien que les quartiers en cours de rénovation urbaine soient inscrits dans un espace urbain, les fonctionnements de ces espaces ne sont pas en total conformité avec les modes de vie de la société urbaine normative. Apporter des modifications dans ces quartiers renvoie à imposer une modification dans les « façons de vivre » ou les « modes d'habiter » des populations de ces quartiers. Cependant, ce qui devient problématique ici c'est d'une part la non adhésion des habitants aux nouvelles façons de vivre en milieu urbain et surtout et avant tout l'insuffisance des moyens financiers disposés par ces derniers pour adopter les changements qui leur sont imposés par le processus urbains.

2. Ségrégation des habitants des zones à risque :

Cihan Uzunçarşılı-Baysal (2015) constate que pour justifier les pratiques urbaines dans les quartiers défavorisés d'Istanbul, les décideurs ont adopté une approche accusatoire et discriminatoire de ces quartiers populaires et de leurs habitants, en les rendant responsable de nombreux problèmes urbains rencontrés à Istanbul. Les interventions des pouvoirs publics dans ces espaces sont alors présentées comme la recherche d'une optimisation de l'espace urbain par des constructions parasismiques et par une amélioration de la qualité de vie. La dévalorisation de ces lieux de vie se fait progressivement à travers les discours des pouvoirs publics, des médias, des professionnels et des habitants des quartiers environnant, qui abordent ces quartiers d'Istanbul par leurs aspects négatifs (pauvreté, dégradation physique des lieux, violence...).

Les propos d'Idris Atabay, ancien directeur de l'Administration de la Rénovation Urbaine d'Istanbul, tenus lors de notre entretien illustrent parfaitement cette idée de marginalisation et de dévalorisation des quartiers visés par la rénovation :

« Enquêteur : Comment est-ce que vous vous y prenez lorsque vous élaborez vos projets ? Dans quelles mesures respectez-vous les modes d'habiter existants ?

(Silence)

Enquêté 1 : Si vous concevez une ville en Colombie, ce n'est peut-être pas le bon exemple, mais c'est parce que le trafic de stupéfiant est connu dans cet endroit, c'est pourquoi je le donne en exemple. Peut-être que dans ce pays vous pouvez être amené à développer une ville qui répond aux besoins des consommateurs et des dealers de drogues. Ou bien, dans d'autres endroits où il y a des pratiques qui ne sont pas éthiques pour nous, ils peuvent en tenir compte dans leurs conceptions. Vous devez construire

des villes qui sont adéquates avec la culture urbaine de la majorité des habitants. Cependant, au niveau local, lorsqu'il y a des pratiques qui perturbent toute la ville et si vous soumettez cet endroit à de la rénovation urbaine, vous ne pouvez plus autoriser les habitants de cet endroit à continuer leurs modes de vie dérangeant pour le reste de la société. Par exemple, à Tarlabası, au centre d'Istanbul, à Beyoğlu. Ici, les logements des propriétaires étaient occupés illégalement. Ils ne pouvaient pas accéder à leur propre logement. Des personnes viennent occuper votre logement contre votre gré. On parle d'Istanbul. Dans ce quartier, des cordes sont tendues d'une fenêtre à l'autre pour accrocher les linges. Les gens se permettent d'occuper les rues. Les rues ne peuvent pas être utilisées comme elles devraient. Les stambouliotes ne s'y rendent plus dans ces locations. Des crimes ont lieu dans les rues de ce quartier. Alors que devez-vous faire dans le nouveau projet ? Reconstruire des bâtiments pour que les gens remettent leurs cordes à linges ? allez-vous placer des kiosques pour que les trafics de drogue reprennent ? allez-vous reproduire un espace propice aux modes de vie ancien parce que les modes de vie et les choix des habitants vont dans ce sens ? Bien sûr qu'il va falloir tenir compte de toute la ville, voire au-delà, puisque Beyoğlu est une zone qui accueille des visiteurs du monde entier. Pour la transformation de ce quartier, il faut tenir compte de tout ça. Vous devez concevoir un projet suivant les normes acceptées par la majorité des gens. Mais si parce que vous avez opté pour une telle solution, certaines personnes écrivent des articles pour pointer le non-respect des caractéristiques culturelles et sociales des quartiers rénovés, pour dénoncer le déplacement des occupants illégaux. Ce qui devient important c'est de savoir qui est-ce vous devez défendre. Ceux qui viennent occuper illégalement les propriétés des uns, ou les propriétaires qui sont soulagés par nos interventions ? » (Enquêté 1).

On peut y voir clairement une dévalorisation extrême des habitants d'un quartier en phase de rénovation. Les habitants délogés de ces lieux sont tous réduits à des occupants illégaux et des pratiques illicites leur sont attribuées. Expulser les criminels, c'est créer une solution à ce problème suivant la vision des autorités publiques représentées par cet enquêté. Soit, il serait question ici d'un rejet de ces populations de la société, de leur marginalisation et de leur ségrégation spatiale. Dans ces propos, la deuxième idée à relever correspond à la production d'un lieu non pour ces usagers quotidiens mais pour des catégories qui seront de passage dans ces lieux. Ce qui permet de revenir à la question de départ. Pourquoi et pour qui sont réalisées les rénovations urbaines ?

a. Dévalorisation des habitants de ces quartiers :

Une partie de la population de Sarıgöl est associée aux activités criminelles. Ce lieu est progressivement devenu une zone de désintégration sociale. Les personnes interrogées à

Sarıgöl, témoignent des pratiques « dangereuses » dans ce quartier : délinquance (le vol), vente et consommation de drogues (présence des dealers), prostitution (des réseaux de prostitution) et violence (agressions physiques). Elles font référence à la fois aux événements vécus ou témoignés et aux informations diffusées par les médias locaux (Enquêtés 9, 15 et 16). Dans ce sens, les organes de presse nationales et locales, qui ont relayé des informations concernant les opérations de police réalisées à Sarıgöl¹, ont participé à la dégradation de l'image du quartier. Et la rénovation, y compris par la « Loi Désastre » constituerait une solution pour en finir avec les criminels dans ces espaces défavorisés.

« Les groupes terroristes et les gens qui sont impliqués dans la drogue et la traite des femmes essayer d'entraver les projets de rénovation urbaine, en manipulant les gens innocents qui vivent dans les Gecekondu. L'urbanisation irrégulière nourrit le terrorisme. »²

Cependant, la criminalité était pendant longtemps un problème qui a concerné le « *Şen mahalle* », en raison de la présence des minorités ethniques déjà marginalisées et discriminées, tels que les roms dont le mode de vie est considéré comme incompatible avec la norme sociale (soit un mode de vie stable, avec un emploi fixe), et les kurdes (en référence aux activités illicites). Les anecdotes racontées lors des entretiens ont montré qu'inconsciemment, les habitants de Sarıgöl participent à la criminalisation et marginalisation des minorités en question. Plusieurs habitants ont établi un lien direct entre populations kurdes et roms, et les activités criminelles : le vol et la fraude seraient observées chez les roms, alors que le trafic de drogues et la violence seraient des pratiques relevant plus des habitants d'origine kurde selon plusieurs de nos enquêtés.

Mais avec l'étalement des projets de rénovation urbaine dans une grande partie de l'arrondissement de Gaziosmanpaşa, les habitants de ces quartiers commencent à associer ces pratiques au processus de rénovation, et déduisent ainsi par expérience que « la dégradation et la criminalisation d'un quartier est le résultat de l'abandon des services publics par les autorités locales ». Les enquêtés habitant la partie supérieure de Sarıgöl, qui auparavant dérangés par le caractère violent des résidents de Şen mahalle, affirment que ces

¹ Article de presse publié dans le journal « Hürriyet », le 17/09/2008. Opération d'arrestation spectaculaire diffusée dans le journal télévisé du 31/01/2017, URL : <https://www.cnnturk.com/video/turkiye/gaziosmanpasada-buyuk-uyusturucu-operasyonu>.

² Propos tenus par Erdoğan Bayraktar, l'ancien Président de TOKI (Administration du logement social), publiés dans le journal « Zaman », le 28 Novembre 2007.

problèmes de violence commencent à affecter leur quartier depuis que celui-ci est soumis à la « Loi Désastre » (principalement dû à l'occupation des bâtiments vidés par des personnes qualifiées de « dangereuses et illicites » par ces habitants). L'absence d'intervention publiques ou l'insuffisance des interventions publiques sont interprétées comme une stratégie de discréditation de ces quartiers pour légitimer et accélérer la réalisation des projets (C. Uzunçarşılı-Baysal, 2015).

« Ce quartier est dangereux, c'est ce qu'ils disent. Sarıgöl est connu comme un lieu de trafic de drogue. La police a fait une descente spectaculaire y a 5-6 ans, avec des hélicoptères et tout, comme dans les films. Les médias l'ont écrit, tout le monde le sait. [...]. Mes collègues de travail me sous estiment parce que je viens de Sarıgöl. » (Enquêté 12).

« Nous, les roms, sommes une communauté très joyeuse et festive. Avant, nous dansions même au bruit de l'eau. Mais ces projets nous ont tous pris. Depuis près de 10 ans, on a perdu notre joie de vivre, nos voisins leurs maisons, leur santé. Mais on dit de nous que nous sommes des voleurs, que le quartier est dangereux. Et eux ? Personne ne s'intéresse à nous, personne ne veut nous donner du travail. Alors que font nos maris, nos fils...du vol. Ensuite, ils font de la prison et tout s'empire. Qui est fautif maintenant ? » (Enquêté 24).

Une situation similaire est également observable dans le quartier de Tozkoparan. Dans ce quartier, nous pouvons observer une stigmatisation de la partie du quartier connue sous le nom « *Küba mahallesi* » et constitué de gecekondu. Cet endroit est considéré comme un lieu occupé illégalement par les populations de l'est (sous-entendu des populations kurdes), dans lequel des activités illicites sont menées (consommation de drogue par exemple). Les populations vivant au sein de « *Küba mahallesi* » sont soumis à une forme de ségrégation sociale par les autres habitants du quartier. Elles ne sont pas considérées au même titre que les autres occupants du quartier. Cette situation participe à la légitimation du processus de rénovation urbaine développé et constitue un frein pour la mobilisation sociale urbaine qui ne peut pas mettre en œuvre les mêmes arguments pour cet espace du quartier.

b. Dévalorisation de l'aspect physique de ces quartiers :

Ces deux quartiers désignés à risques comportent de nombreux espaces dégradés et non conformes pour un mode de vie sain et répondant aux normes. Notamment, les photos 17 et 18 ci-dessous, en donnent à voir un certain nombre d'espaces pouvant accompagner la dévalorisation de ces lieux : les bâtiments physiquement dégradés, les parcs non entretenus, les espaces détournés de leur fonction, etc.

Il faut remarquer les connotations négatives attribuées aux quartiers défavorisés dans le discours officiel. Le chef du projet de Sarıgöl, rattaché au Département de la rénovation urbaine de la Municipalité de Gaziosmanpaşa, décrit le quartier avec « ses structures fragiles, ses routes étroites, sa laideur » (photo 18), alors qu'il qualifie les nouveaux bâtis en construction de « modernes », « esthétiques » et « confortables » (encadrés 2 et 3). Le président Recep Tayyip Erdoğan en faisait autant en 2008 pour légitimer les politiques de rénovation urbaine amorcées dans les quartiers composés principalement de gecekondü :

« A commencer par Istanbul, Ankara et Izmir, le gouvernement turc a démarré un processus urbain visant l'éradication des 'gecekondü' et la modernisation des villes. Les villes commencent à se débarrasser de ses bâtiments 'anciens et 'laids'. La rénovation urbaine est présentée, dans les grandes villes, comme la solution aux problèmes posés par les bâtis 'laids' et 'déformés'. Les mégaprojets urbains redonnent à Istanbul son statut de 'ville monde'. Désigné comme la capitale culturelle européenne en 2010, Istanbul se transforme en un énorme chantier de projets sociaux, culturels et urbains correspondant à cette image de la ville. Les 'gecekondü' sont progressivement détruits et remplacés par des quartiers 'modernes' et 'esthétiques'. »¹

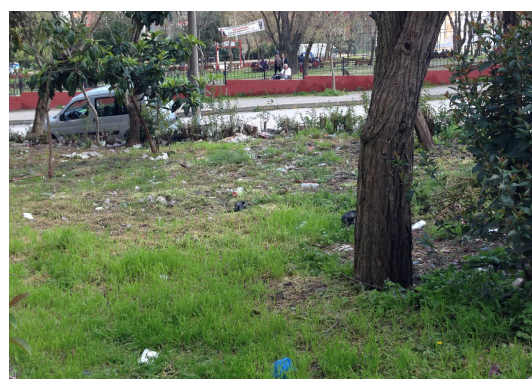
¹ Citation de Erdoğan tirée du Journal « Türkiye » publié le 7 avril 2008.

Photo 17 : Les aspects dégradés du quartier de Tozkoparan

Des exemples de bâtiments dégradés



Les espaces mal entretenus



Les espaces laissés à l'abandon :



Les espaces détournés de leurs fonctions :



Clichés: Nihal Durmaz, Mars 2014.

Photo 18 : Les aspects dégradés de Sarıgöl

Espaces extérieurs dégradés :



Des espaces désordonnés causés par les gecekondu :



Des débris de bâtiments détruits dans le cadre du premier projet de rénovation :



Les exemples bâtiments dégradés :



Clichés : Nihal Durmaz, Janvier 2014.

Ceux sont principalement les habitants qui sont tenus responsables de l'aspect dégradé de leurs espaces. Et la « Loi Désastre » serait une opportunité pour la création d'espaces urbains planifiés et ordonnés, convenables aux normes nouvelles. Ce qui a donné l'occasion dans nos entretiens à la mise en place d'un contre argument pointant la responsabilité des pouvoirs publics dans la dégradation des espaces physiques :

« Enquêteur : Nous pouvons visuellement constater des bâtiments dégradés, des parcs mal entretenus, des trottoirs avec des ordures, des voitures mal garées, etc. Vos dirigeants en font le constat ainsi. Que pensez-vous de l'aspect physique de votre quartier ? Enquêté 26 : À qui la faute ? Je te ferai visiter le jardin de notre immeuble tout à l'heure, tu verras comment nous en prenons soin. Si le camion à ordures ne vient pas, les ordures s'accumuleront. Si la mairie ne fait rien les parcs vont forcément s'user. Et les bâtiments, c'est à l'initiative des propriétaires. Notre bâtiment, nous l'avons repeint avant ces histoires. » (Enquêté 26).

« Depuis 7 ans, on ne nous autorise même pas à fixer un clou. Les habitants ne savent pas ce qui va se passer, ils ne s'occupent plus du quartier ou de leur immeuble. La mairie limite ses services. Le quartier s'use. Et tout ça, ils le font exprès. C'est nous qui avons repris un peu le parc pour enfants. La mairie, soi-disant, plante des milliers de tulipes dans Tozkoparan. Où elles sont ? Tu les vois toi ? » (Enquêté 33).

3. Une alliance urbaine hégémonique :

L'alliance urbaine hégémonique établie entre les gouvernements locaux et centraux et les promoteurs immobiliers, les grands entrepreneurs, les banques et les institutions financières, joue un rôle central dans la production de l'espace urbain. En effet, un pouvoir élargi dans la préparation et la mise en œuvre de projets urbains est conféré aux municipalités (avec la Loi Désastre).

a. La participation des habitants envisagée après l'approbation du plan :

Les autorités locales font alors le choix d'un processus de rénovation urbaine non participatif justifié par « l'urgence et le bien-être général ». L'incapacité à prendre des décisions conjointes est citée comme le problème majeur devant l'élaboration de projets consentis.

« Quand il s'agit de risque de catastrophe, on ne pas prendre des décisions arbitraires. Notre priorité est la prévention des risques dans l'urgence. Il faut faire vite et on ne peut pas satisfaire tout le monde. » (Enquêté 1).

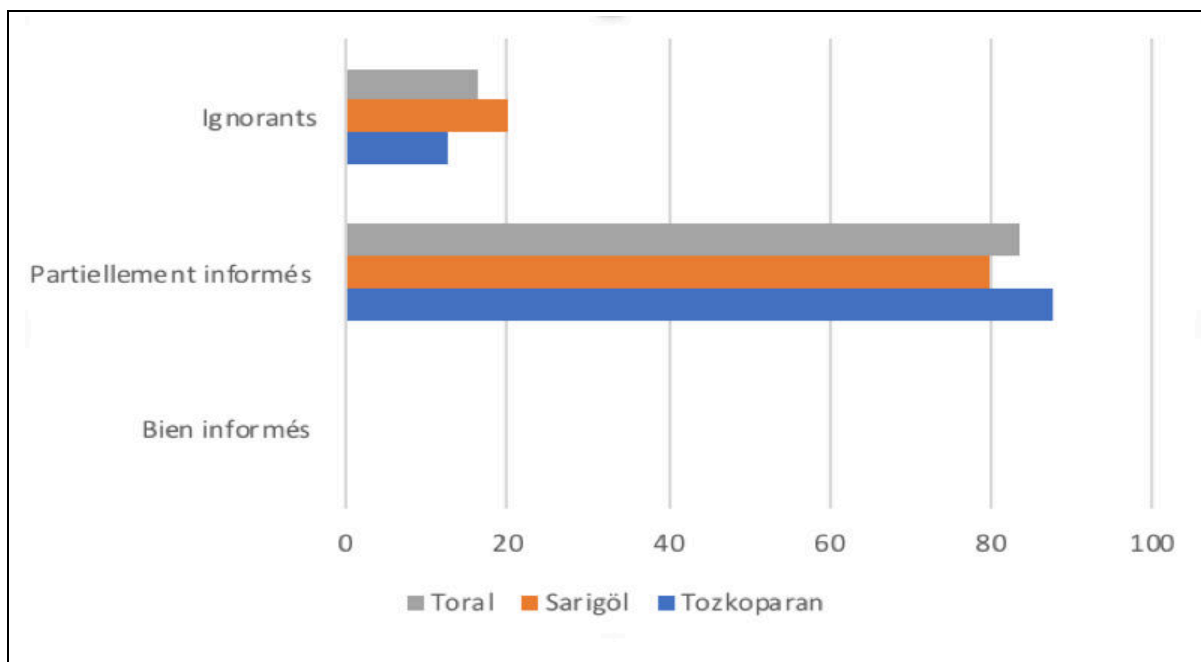
L'étude des discours des différents acteurs et des pratiques montre l'existence d'une alliance urbaine hégémonique. Les pouvoirs publics, certains professionnels et les médias dominants avancent les mêmes arguments et développent une certaine idéologie de la désinformation. Les discours des acteurs publics mettent au centre l'imprévisibilité et l'irréversibilité des catastrophes. Cependant, les décisions concernant l'avenir des quartiers soumis à la loi n°6306, sont prises par un groupe constitué de professionnels, de responsables publics locaux et nationaux, et d'investisseurs. Les habitants sont exclus de ce processus décisionnel.

b. Absence de transparence : la mal-information/désinformation

L'analyse des entretiens montre que les personnes sont mal informées sur le processus de rénovation entamé dans leur quartier, soit 83,7% des interrogés ont répondu ou ont montré qu'ils recevaient des informations partielles et sans clarté (Graphique 7). Ceci a surtout été justifié par le fait que les autorités souhaitent d'abord établir un projet provisoire afin de faire une proposition concrète aux habitants à Sarıgöl (Enquêté 2). À Tozkoparan, la municipalité a envoyé un questionnaire aux habitants pour les intégrer au processus de rénovation (Annexe 5 : questionnaire). Ce questionnaire a été présenté par les autorités locales comme faisant partie d'une conception participative du projet de rénovation, puisqu'il permettrait de connaître les souhaits des ayants droits (Enquêté 6). Cependant, le questionnaire ne semble pas avoir réglé le problème lié à la participation et a connu la réaction des ménages les plus remontés contre les actions de la municipalité. Le questionnaire a été jugé comme étant « un acte factice » (« *göstermelik* ») pour justifier d'une démarche participative (Enquêtés 26, 29, 32 et 33). Au moment des entretiens, la majorité des habitants interrogés déploraient le manque d'information à l'égard des projets développés pour leurs quartiers, il se plaignaient de l'absence de dialogue efficace (le dialogue se limitant à la négociation de la valeur du bien possédé) et l'incapacité des autorités à développer un processus transparent. D'ailleurs, les habitants actifs dans la mobilisation sociale contre les projets de rénovation urbaine, ont souvent identifié la non transparence comme un choix délibéré des autorités publiques qui ne viseraient pas le bien-être des habitants.

Les populations des deux quartiers utilisent trois canaux d'information : les médias (la presse et les réseaux sociaux sur Internet), le voisinage (le système de bouche à oreille), les associations de quartier. Mais ces trois sources d'information connaissent des limites d'accès à l'information également. Ce qui provoque le maintien de l'incertitude.

Graphique 7 : La diffusion des informations auprès des habitants



Des dispositifs comme l'implantation des offices de rénovation urbaine dans chaque quartier¹, les réunions de quartier et l'accueil des habitants dans les administrations publiques sont mis en place pour établir le dialogue entre les intéressés et les autorités locales. Pourtant, les entretiens avec les habitants dévoilent un manque d'information et de lisibilité de l'action des politiques publiques par les habitants des quartiers, et un désintérêt des autorités concernant les attentes des habitants (Graphique 7). Les dysfonctionnements des structures ou des démarches de participation constituent un obstacle devant la transparence de l'action publique et entraînent le manque d'informations concrètes et surtout provoquent de l'inquiétude chez les habitants. Les entretiens ont montré une grande incertitude sur les processus de rénovation. Les habitants ne connaissent même pas les

¹ En 2013 à Sarigöl, puis en 2016 à Tozkoparan.

autorités compétentes dans les zones rénovées. Ils ne savent pas comment traiter les réponses compliquées données par la municipalité.

Par ailleurs, l'accueil réservé aux habitants dans les instances institutionnalisées, peut paraître problématique. Nos observations et les discours recueillis montrent que le dialogue entre les responsables des projets et la population de Sarigöl s'active qu'au moment des processus de négociation et ne se limite qu'à la discussion de l'offre établie par la municipalité pour parvenir à un accord individuel sur la vente du logement. Ces individus insistent sur l'attitude humiliante adoptée dans ces instances par les responsables locaux : « *Soyez heureux qu'on vous fait cette offre !* », « *Avez-vous déjà vu des logements comme ça dans votre vie ?* ». Les techniques utilisées pour laisser ces populations à l'écart sont la confidentialité des projets (aucune information n'est dévoilée avant que la conception du projet soit terminée), l'ambiguïté, l'imprécision et l'intimidation. Les habitants sont constamment confrontés à des discours contradictoires et changeants sur le processus de transformation, le coût des logements et les solutions proposées. Les promesses ne sont pas tenues, les relations de confiance sont détruites et la possibilité d'agir ensemble est empêchée par tous les moyens.

À Sarigöl par exemple, les autorités locales à la charge de la transformation du quartier, ont choisi de convaincre les habitants par la technique de négociation au cas par cas. Les propositions faites par la municipalité ne sont pas les mêmes pour tous les habitants. Certains reçoivent la promesse verbale d'un montant plus élevé que d'autres (Enquête 17). Certains habitants signent un accord avec les autorités, ce qui rend plus dure une lutte collective. On peut percevoir, tout comme l'installation d'une solidarité informelle entre les habitants, l'apparition de conflits d'intérêts entre voisins. Pour éviter ces conflits, GBHM a mis en place une ligne permettant aux habitants de partager des informations et d'émettre leurs plaintes.

Dans ces quartiers, le déplacement se présente comme une stratégie individuelle d'adaptation au processus. Le manque d'information et l'incertitude régnant poussent certains habitants vers la recherche de stabilité. La crainte liée à l'expropriation peut aussi motiver le départ prématuré. Il s'agit souvent des personnes détenant une certaine capacité financière et pouvant assurer un déplacement volontaire. Les logements vidés par les départs, commencent à être habités temporairement par de nouvelles populations comme les réfugiés syriens. L'arrivée massive des syriens dans le quartier participe à une dévalorisation du

quartier et une dégradation de la qualité de vie dans le quartier aux yeux des résidents plus anciens. Ceci entraîne chez certains un désintérêt pour le quartier et une envie de partir motivée par le sentiment d'insécurité et d'inconfort.

« J'avais toujours vécu à Sarıgöl. Ma famille, mes amis, mes voisins étaient tous de ce quartier. On avait un gecekondü, le plus beau du quartier, tu peux demander. On avait une bonne situation financière pour le quartier, on pouvait faire des travaux tous les ans pour améliorer le gecekondü d'une pièce. On passait nos été et hiver dans notre jardin, ou dans ceux des voisins. Tout le quartier se réunissait, tout le monde s'aidait. C'était bien ! Bien sûr, il y a du bon et du mauvais à Sarıgöl. Je me souviens d'une fois quand le taxi a refusé de nous prendre et de nous laisser à Sarıgöl. [...]. On vie dans le rez-de-chaussée de cet immeuble. Ça va, c'est bien aménagé, moi j'aime bien ! J'ai plus d'espace. On a aussi un petit jardin, même si ça ne remplace pas l'autre. Moi je ne peux pas faire sans jardin, je dois mettre mes pieds sur la terre. [...]. On a de bons voisins, on ne les connaît pas tous. Je suis bien avec celle du dessus, les autres sont un peu distants. [...]. C'est moi et ma famille (mari et enfants) qui habitons là-bas. Mais l'acte de propriété était au nom de mes 4 frères et sœurs et moi. Certains voulaient vendre d'autres pas. Au final on a vendu à pas cher et on a partagé l'argent. Tout le monde a reçu quelques milliers de TL, pas beaucoup. Et nous avons donc déménagé par obligation. Au début, on n'avait pas beaucoup d'argent. On venait de déménager, on avait vendu le gecekondü à un petit prix. Nous n'avons pas pu demander de dette à quiconque. Nous avons honte. Mais maintenant, ça fait 4 ans, on s'y habitue doucement. [...]. On est juste à côté, mais tout a changé, tout le monde est parti. Sarıgöl nous manque à toute la famille. [...]. Bağlarbaşı est aussi une zone à risque maintenant. On ne sait où est-ce qu'on ira d'ici. » (Extrait d'un entretien avec une ancienne résidente de Sarıgöl, habitant à Bağlarbaşı).

« Avant, on vivait dans un gecekondü toute la famille, moi, ma femme, mes enfants, mes parents. On payait 300 TL. Mes parents ont vendu le gecekondü à 19 000 TL. On a été obligé de passer dans deux logements, l'un pour nous, l'autre pour les parents. On paye maintenant 800 TL de loyer pour les deux. » (Reportage 5).

Ainsi, la désinformation, la diffusion partielle et incomplète d'informations portant sur l'avenir des quartiers et des habitants, le climat d'insécurité régnant dans ces quartiers dont l'atout principal était le sentiment de confiance et de sécurité, l'alimentation des conflits d'intérêts entre voisins, voire au sein des familles (lorsque la propriété est partagée entre les membres d'une même famille en désaccord sur l'avenir de leur propriété), la discréditation de certaines populations, etc., deviennent des stratégies mises en œuvre par les autorités pour éliminer les obstacles qui s'y présentent devant le processus urbain entamé. Les autorités politiques ont développé une attitude manipulatrice et oppressive à l'égard de la moindre résistance face aux projets.

II. L'émergence des mobilisations collectives et leur structuration dans les quartiers de Tozkoparan et de Sarıgöl :

Peter Eisinger (1973), en développant le concept d'« opportunités politiques », a montré que l'environnement dans lequel évoluent les individus et le contexte politique peuvent être propice à la contestation collective. En particulier, Eisinger mentionne le rôle de la participation aux politiques urbaines dans les actions protestataires. En ce sens, les politiques urbaines prônant la participation réduisent les mécontentements, alors que les politiques urbaines menées sans la participation active des citoyens deviennent des sources de protestations. Charles Tilly (1978), explique la mobilisation collective à travers trois notions : intérêt, organisation et opportunité. L'intérêt correspond au gain potentiel pouvant être obtenu par la mobilisation collective, l'organisation permet l'identification collective d'objectifs et l'opportunité renvoie au contexte dans lequel s'inscrit le groupe en voie de mobilisation. Tilly fait usage de la notion de « menace » pour arriver à exprimer sa conception de la contestation collective. Lorsque la menace est plus importante que le coût de l'action collective, alors les groupes sociaux s'avisent d'une organisation collective contre cette menace. Généralement, l'action collective est fortement façonnée dans les environnements répressifs. Il s'agit de mobilisations défensives (Tilly, 1978). Quant à Doug McAdam (1982), ses travaux renvoient à l'idée que les mobilisations sociales dépendent des rapports de force entre les pouvoirs politiques et les contestataires. Les politiques publiques constituent des opportunités pour la création de mobilisations collectives pouvant restructurer ces rapports de force. Ainsi, les mobilisations sociales sont des passages à l'action contestataire lorsque le contexte politique est favorable. Le processus d'urbanisation accélérée profitant de nombreux changements législatifs, conduit à un contexte favorable à l'émergence de mobilisations sociales urbaines sur le territoire stambouliote. Dans les deux quartiers étudiés, des mobilisations contre les projets de rénovation urbaine sont apparentes. Dit autrement, la menace que crée la transformation urbaine sur les individus, peut être considérée comme une opportunité politique susceptible de provoquer des tensions et l'émergence de mobilisations sociales urbaines. Le basculement dans l'action collective se fait d'abord dans un contexte d'urgence, entre communautés locales de destins et d'intérêts communs. Ces mouvements de résistance sont majoritairement localisés, spontanés, ponctuels et apolitiques (Pérouse, 2005). Puis ces mobilisations urbaines tendent à s'organiser sur l'ensemble du territoire.

1. La structuration de la mobilisation dans ces deux quartiers :

Plusieurs facteurs peuvent influencer l'engagement dans une mobilisation collective : la façon dont le processus de rénovation et les menaces sont perçus par les acteurs (les intérêts individuels et collectifs), les structures mobilisatrices, les relations sociales établies au sein du quartier (sentiment d'appartenance à un groupe, solidarité, climat de confiance).

a. Les types d'acteurs présents dans les deux quartiers :

A Tozkoparan et Sarigöl, il est possible de distinguer trois types de comportements différents chez les habitants. Premièrement, les acteurs qui ont développé une confiance totale dans les pouvoirs publics (les salariés du secteur public, les partisans du parti au pouvoir) et ceux pour qui la rénovation urbaine est synonyme d'une meilleure reconnaissance sociale¹, sont complètement déconnectés des mécanismes de participation. En effet, à Tozkoparan et Sarigöl, les habitants sont réputés pour leur conservatisme et votent majoritairement pour l'AKP (le parti au pouvoir)². Ensuite, les acteurs indifférents composent une autre catégorie. Ne pas avoir d'influence réelle sur les projets entraîne un désintérêt et une défiance de cette catégorie face aux démarches participatives et citoyennes. Le manque des ressources nécessaires et l'absence de « confiance sociale », qui passe par le savoir-être (estime de soi) et le savoir-faire (capacité à agir), deviennent un obstacle pour ce type d'acteur qui, contrairement aux premiers, arrivent à identifier les injustices engendrées par les projets de rénovation urbaine. Les faibles ressources économiques et sociales sont autant d'entraves à l'action collective pour ces derniers (Péchu, 1996). Puis, un troisième type de comportement peut être distingué. Il s'agit d'acteurs ayant développé une culture de la participation (souvent les individus proches des sensibilités politiques ou du monde associatif). Ces acteurs vont chercher d'autres instances de participation comme les associations de quartier³, les ONG (BU), les collectifs (KH, GBHM), les chambres professionnelles (TMMOB), etc. Ces structures sont porteuses de savoirs et de connaissances sur le territoire et les processus de rénovation urbaine. Ces acteurs deviennent de véritables entrepreneurs de mobilisation sociale, et donnent une autre image de la volonté d'expression

¹ Les projets vus comme l'occasion d'une ascension sociale en lien avec le lieu d'habitation.

² Les électeurs de Tozkoparan et de Sarigöl ont majoritairement voté AKP (parti islamo-conservateur au pouvoir) lors des élections législatives du 1er novembre 2015 (voir les résultats par quartier : <https://sonuc.ysk.gov.tr/YskReport/barChartReport.pdf?cid=247> ; <https://sonuc.ysk.gov.tr/YskReport/barChartReport.pdf?cid=247>).

³ Les habitants se sont constitués en association, active dans la défense du quartier mais pas hostile à la négociation, si celle-ci est fondée sur des bases jugées équitables : Tozder, Association de Sarigöl.

qu'est l'engagement dans une résistance collective contre les projets de transformation urbaine brutaux.

b. Les structures d'opposition présentes

Dans les cas spécifiques de Sarıgöl et de Tozkoparan, on peut compter la présence de plusieurs structures de lutte collective. Tozder est une association de quartier de Tozkoparan comme on l'a vu plus haut. Elle est attachée à Kent Hareketleri (KH), un collectif qui fédère de nombreuses mobilisations de quartier en lutte contre des projets urbains. L'objectif de KH est la création d'une lutte commune pour une transformation urbaine privilégiant les intérêts humains. KH est en lien avec d'autres organisations engagées dans des luttes urbaines du même type dans d'autres contextes urbains. GBHM est, quant à lui, un collectif d'une plus petite dimension regroupant les mobilisations des onze quartiers de Gaziosmanpaşa, dont Sarıgöl, et se rattache à KH. Son objectif et ses méthodes sont similaires à ceux des autres quartiers de KH. Sarıgöl bénéficie également de la présence d'une association de quartier soutenue par Bir Umut (BU), une organisation qui se démarque par une approche pragmatique visant à proposer des solutions empiriques, tel que le système de coopérative d'habitations¹, dès que cela semble possible. BU ne va investir un quartier que lorsque des habitants l'auront sollicité, alors que KH cherche plutôt à construire un pouvoir collectif sur les processus d'urbanisation et, pour cela, ne va pas attendre que les habitants s'adressent ouvertement à elle pour offrir son aide. D'autres structures de lutte se trouvent en interaction avec les organisations implantées dans ces quartiers. Ce sont les chambres professionnelles (TMMOB Istanbul), les groupes politiquement organisés (Halkevleri à Sarıgöl), les ONG locales (Mazlumder² à Tozkoparan), les organisations de quartiers, les universités, les médias, etc. Ces structures sont solidaires les unes des autres. Elles collaborent souvent entre elles et engagent des actions communes via les réseaux sociaux par exemple. Cela n'empêche que des désaccords, fréquents entre KH et BU, puissent faire jour dans le choix des orientations politiques et des modes d'actions.

¹ La coopérative d'habitations est un système qui vise à offrir à ses membres les meilleures conditions possibles de logement au moindre coût. Les entretiens et observations réalisés au sein de BU dévoilent une démarche au cas par cas. Les adhérents (souvent des professionnels de l'urbain) de BU développent des solutions alternatives aux projets en collaborant avec les habitants (l'association exige l'accord et l'implication de l'ensemble des habitants).

² Une ONG connue pour sa proximité avec les milieux religieux.

c. Le statut et la durée d'occupation :

Le statut et la durée d'occupation jouent par ailleurs un rôle dans l'appropriation de l'espace et le passage à l'action. Avec la « Loi Désastre », les autorités peuvent, en cas de désaccord avec les titulaires de biens immobiliers, procéder à une expropriation d'urgence au nom de l'intérêt général. L'engagement dans le processus urbain des propriétaires est alors rationnel (ils ont à défendre un bien privé, un droit à la propriété et un droit au logement), et indispensable pour les démarches juridiques. Les militants de Tozder sont principalement composés de propriétaires et légitiment leurs actions par leur statut. Les locataires, ignorés par les autorités publiques, sont par conséquent les principales victimes de la spéculation immobilière : l'augmentation des loyers engendre le départ des plus démunis et l'arrivée de nouvelles populations (les réfugiés syriens)¹. Quant à ceux ne possédant qu'un titre provisoire de propriété, leur situation est plus complexe. Ces derniers ont en effet à mener une double lutte : faire reconnaître leur titre de propriété et se mobiliser contre les projets urbains. Les stratégies d'action ne sont donc pas les mêmes selon les statuts d'occupation des logements. Dans l'exemple de Sarıgöl, plus hétérogène à ce niveau, on retrouve davantage de propriétaires engagés dans l'association de quartier (soutenue par BU, envisageant des alternatives au projet en cours) et, inversement, plus de personnes avec un titre provisoire de propriété dans le collectif GBHM (investi dans une lutte plus générale du droit au logement²). La durée d'occupation et le vécu dans le quartier n'en sont pas moins les principaux arguments mis en avant par les habitants.

« Il n'y avait rien quand nous sommes arrivés ici, nous avons tout fait de nous-mêmes ! Nous avons vécu les souffrances, les difficultés du quartier. Maintenant que le quartier a tout ce qu'il faut, ce sont les autres qui vont en jouir ? On ne laissera pas faire ! » (Enquête 25).

d. Les différences morphologiques entre ces quartiers

Les différences morphologiques entre ces quartiers, ainsi que le stade d'avancement des projets, interfèrent également avec les réactions habitantes. Comme on l'a vu, Tozkoparan est un quartier d'habitat social construit par les pouvoirs publics, et dont la

¹ Nos observations montrent la présence de réflexions menées sur le sort des locataires au sein de Kent Hareketleri (sur le plan du droit à la ville) et par Bir Umut (sur la base d'une mobilisation des locataires, alignée sur des exemples internationaux).

² L'atteinte du droit au logement est la cause de la privation de nombreux autres droits sociaux (Péchu, 2006).

rénovation urbaine est à nouveau envisagée par les acteurs publics. Les habitants de ce quartier s'opposent à la manière dont les projets sont réalisés. Appréciant l'aspect physique de leur quartier portant les marques d'une politique sociale, ces derniers seraient, d'après les informations collectées sur le terrain, plutôt favorables à un renforcement du bâti et des infrastructures (réflexion menée sur les techniques de réaménagement encore envisageables). Dans le cas de Sarıgöl, il s'agit d'un quartier auto-construit présentant des problèmes d'infrastructures, de bâti non conforme aux règles d'urbanisme et de construction (gecekondu), et où de nombreuses destructions ont déjà eu lieu. L'usage de la technique de destruction/reconstruction serait inévitable. L'attention des habitants de Sarıgöl est par conséquent davantage tournée vers les effets du projet en cours qu'ils jugent négatifs. L'accompagnement économique, social et culturel des habitants concernés resterait limité au programme de ces opérations de renouvellement urbain tandis que ces dernières sont jugées comme étant inappropriées par rapport aux attentes et aux modes de vie des populations touchées. Dans le cadre d'une rénovation urbaine qui s'avère inéluctable, l'objectif des acteurs mobilisés est principalement de réduire au maximum les pertes sociales et économiques et d'empêcher tout à la fois les déplacements imposés et l'endettement excessif des habitants. Ils préconisent en revanche un plan de paiement adapté à la faible capacité financière des concernés.

e. L'engagement dans la lutte urbaine

La participation aux organisations en lutte collective dépend enfin des trajectoires, des revendications et de l'adversaire identifié (Neveu, 2011). S'engagent principalement les personnes ayant développé une lecture négative de ce processus de rénovation, souvent des militants politiques, des personnes des catégories socioprofessionnelles supérieures (enseignants à l'université, avocats, journalistes) ou encore des habitants ayant développé une relation de solidarité et de confiance avec les précédents¹. Les acteurs associatifs et professionnels ont une place centrale. Les uns ont une réflexion à faire valoir et les autres une compétence professionnelle. Une différence majeure entre les deux quartiers réside dans le fait que Tozkoparan compte des acteurs professionnels et des avocats parmi ses habitants en mesure d'organiser la lutte contre la loi « désastre », tandis que ceux de Sarıgöl doivent,

¹ Population très hétérogène qui développe une solidarité de voisinage (peu de regroupements communautaires).

au même titre que ceux du quartier rom très médiatisé de Sulukule par exemple, s'allier à des soutiens extérieurs pour lutter contre la loi « désastre ». On pense évidemment à Amnesty International qui, suite à une étude de quartier, appelle à construire des projets respectant les droits de tous les habitants du quartier¹, mais il faut aussi considérer les motivations personnelles, qui relèvent du registre moral aussi bien que politique.

« Je me suis engagé parce que je suis de gauche et parce que ce qui se passe est injuste. Quand j'ai commencé à travailler pour la Chambre des architectes, cela m'a semblé évident. » (Enquêté 35).

« Les amis de GBHM, engagés comme moi dans Halkevleri, avaient besoin de femmes pour pouvoir nouer des relations avec les femmes au foyer. Ils m'ont demandé de les aider. » (Enquêté 23).

Chez les habitants, l'opinion, les contraintes temporelles, professionnelles et familiales, voire le sexe peut constituer des freins à la mobilisation. Les employés municipaux vivant dans le secteur défendent les politiques d'aménagement. Les femmes appartenant aux milieux conservateurs participent moins à la vie publique (préférences culturelles qui associent les femmes à la sphère privée). Par ailleurs, la spéculation foncière peut constituer un frein pour l'engagement dans la mobilisation sociale urbaine créée à l'encontre des projets de rénovation menés dans ces quartiers. En effet, l'augmentation de la valeur de leur logement permet aux habitants de ces quartiers l'espoir de bénéficier de la rente économique que permet le processus de rénovation urbaine, et empêche ainsi toute forme d'engagement dans le camp s'opposant aux projets. Portes (1972) fait remarquer que l'aspiration des habitants des favelas (en Amérique Latine) au mode de vie de la classe moyenne, provoque l'adoption d'une posture favorable à la rénovation.

À l'inverse, l'engagement peut être considéré comme un élément de valorisation personnelle et de reconnaissance par autrui. À Sarıgöl, un habitant militant depuis presque huit ans, a ainsi construit son identité à travers son engagement. Il détient une archive conséquente sur le processus de rénovation urbaine de son quartier (articles de presse, photos, etc.). Il est devenu le représentant de la résistance à Sarıgöl, et une référence pour les personnes extérieures ou intérieures au quartier (source d'information pour les voisins). Il participe à de nombreux événements avec son titre d'« habitant de Sarıgöl » pour

¹ URL : <https://www.amnesty.org.tr/icerik/163/1272/uluslararasi-af-orgutu>.

témoigner des effets indésirables des projets (réunions, forums, conférences, etc.). Les relations sociales établies dans les deux quartiers peuvent aussi contribuer à l'engagement dans la mobilisation sociale urbaine (Tarrow, 1994). Une forme de confiance s'est instaurée chez les habitants des deux quartiers, ainsi lorsque des personnes de confiance s'impliquent dans la résistance, cela devient moteur pour de nombreux habitants pouvant suivre ainsi les conseils et orientations proposés par ces habitants engagés. Par exemple, les processus ayant menés aux procès ouverts pour demander l'annulation des décisions de zones à risque dans les deux quartiers, ont bénéficié de l'interconnaissance et de la confiance mutuelle entre les habitants. Gülçin Erdi-Lelandais (2014) fait le constat que dans les exemples de Tarlabası et Sulukule, l'appartenance au quartier, les relations qui s'établissent au sein sont devenu des éléments favorisant l'engagement dans la résistance urbaine instaurée dans ces quartiers.

2. Les revendications des acteurs mobilisés :

a. La représentativité des structures d'opposition :

Avant de parler des revendications, nous devons parler du pouvoir de représentation des associations de quartier. En effet, le succès du mouvement collectif dépend de sa capacité à générer un large éventail de soutien et d'implication. Les associations de quartier assurent le rôle d'organisateur des actions collectives. Tozder, l'association de Sarıgöl ou GBHM ont tous fonctionné comme des organisateurs à part entière pour établir les stratégies d'action collective. Cependant, notre enquête a montré que l'adhésion dans ces structures mobilisatrices reste très faible (Annexe 2, tableau 5). Les participations aux réunions organisées par ces derniers ne sont pas négligeables. Les actions arrivent à recruter des participants. Mais cependant, la participation des habitants reste temporaire et occasionnelle. Les succès enregistrés par ces structures à la suite des procès d'annulation des décisions à risque dans les deux quartiers, ont aidé au développement d'une image positive de ces associations. Plusieurs enquêtés expriment l'intérêt de suivre de près les actions de ces associations :

« Je fais confiance à Tozder. Ceux sont que ces gens qui pensent à nous et qui essayent de faire des choses pour nous. C'est eux qui nous mettent au courant des avancées. C'est eux qui cherchent les solutions pour nous. » (Enquêté 29).

Par ailleurs, nous avons constaté une réticence face à ces structures jugées proches des tendances politiques de gauche. Les membres actifs de ces structures sont associés aux partis politiques de gauche. À Tozkoparan, les acteurs publics et l'imam de la mosquée du quartier ont fait part de cette situation qu'ils jugent déplorable (enquêtés 8 et 34). À Sarıgöl, il est à noter que deux structures d'opposition se sont structurées : l'association de quartier de Sarıgöl et le GHBM. Des membres actifs de l'association de quartier de Sarıgöl expriment le besoin qu'ils ont ressenti à développer une nouvelle structure associative qui se veut indépendant. Le GHBM est soutenu par différentes structures se positionnant à gauche, telles que *Kent Hareketleri* (le mouvement urbain), *Halk evleri* (les maisons du peuple), le CHP (parti politique de l'opposition).

b. Les revendications formulées par les acteurs de l'opposition :

Ces acteurs revendiquent des droits fondamentaux, tels que le droit au logement et à la « sécurité ontologique ». Leur objectif est la défense des intérêts individuels et/ou collectifs (maintien des habitants sur place, mise en échec des projets inappropriés, amélioration de la situation résidentielle dans les quartiers, réaction face aux expulsions forcées et à l'instabilité résidentielle, lutte contre l'appauvrissement, la dépossession de biens, etc.). Ils souhaitent participer aux différents stades des projets concernant leur quartier ou leur ville (information, élaboration, décision, mise en œuvre). Le refus d'habiter dans du bâti inadapté aux modes de vie (préférences des habitants portant sur d'autres types de logement que les appartements de TOKI ou les gratte-ciel), les exigences de plus d'espaces « vides » et de lieux de rencontre (critique de la densité du bâti et de l'insuffisance d'espaces verts, de parcs, de places, etc.) et de plus de services publics (amélioration des conditions de vie dans les quartiers), conduisent à la défense d'un droit plus collectif : le droit de décision sur son espace de vie, sur sa ville, dans une perspective lefebvrienne (Lefebvre, 2009)¹.

De fait, le concept du « droit à la ville » devient de plus en plus visible dans les discours et lors des différentes manifestations – surtout après la loi « désastre » qui réduit les possibilités de participation et d'opposition aux projets –, à travers les slogans comme « *Başka bir kent mümkün !* » [« *Une autre ville est possible !* »]. M.C. Yalçın, un

¹ Lors des élections locales de 2014, Tozder a développé une liste de revendication adressée aux candidats des différents partis politiques (voir Annexe 5).

universitaire actif au sein de l'association Bir Umut, analyse l'opposition urbaine à travers le concept du « droit à la ville » (2013). C. Uzunçarşılı-Baysal, fondatrice de KH, insiste sur la réactualisation de ce concept et une nécessaire politisation des luttes urbaines à travers le « droit à la ville » (2011).

« Kent Hareketleri continue de se battre pour le droit à la ville à travers sa solidarité et son soutien aux quartiers de plus en plus nombreux. »¹

Kentin tozu [« la poussière de la ville »], une émission radio d'*Açık radyo*² réalisée par C. Uzunçarşılı-Baysal, destinée à devenir un support d'expression pour les luttes urbaines et très suivie par les habitants engagés, a consacré un bon nombre de ses émissions à l'interprétation des travaux d'Henri Lefebvre et de David Harvey. Les opposants aux projets commencent à développer un nouveau mode de réflexion sur la ville : penser la ville autrement, la construire collectivement. Ils se réapproprient les espaces urbains : « *Mahalleme dokunma !* » [« Ne touche pas à mon quartier ! »]. Par ailleurs, dans la déclaration commune des structures d'opposition à la « Loi Désastre », les militants se définissent comme étant « les utilisateurs communs de la ville » et légitiment ainsi leur position. Cette appropriation de l'espace, à travers les discours, les revendications, les manifestations peut-elle être assimilée à une nouvelle forme de lutte, voire à la revendication d'une partie croissante de citoyens de leur « droit à la ville » ? L'hypothèse reste à vérifier, on peut dès à présent souligner l'ampleur des manifestations du parc Gezi (juin 2013) ou bien celles du meeting de Kadıköy³ (Photo 19). Dans un cas comme dans l'autre, ces mobilisations témoignent du dépassement des seuls enjeux locaux. En outre, on peut penser, à la suite de Y. Adanalı (2013), que les mobilisations urbaines participent des luttes pour la démocratie.

¹ Source : kenthareketleri.wordpress.com

² URL : <http://acikradyo.com.tr>.

³ Grand meeting de Kadıköy (sur rive asiatique d'Istanbul), 22/01/2014, organisé par le collectif *Istanbul Kent Savunması* [La défense de la ville d'Istanbul] : structure regroupant des organisations d'opposition urbaine à Istanbul, allant des associations de quartier aux groupes écologistes, pour protester contre les nombreux et divers projets urbains élaborés aux quatre coins de la ville.

Photo 19 : Pancartes exhibées lors du grand meeting de Kadiköy.



Pancarte du haut : « Notre droit à l'habitat ne peut pas être vendu ! »

Pancarte du bas : « KH : Ne touche pas à ma maison, ma ville, mon quartier, ma forêt, mon parc ! »

Cliché : Nihal Durmaz, janvier 2014.

3. Les modes d'actions mises en œuvre :

Pour atteindre les objectifs communs, les acteurs des mobilisations sociales urbaines dans ces quartiers mettent en place différents types d'action suivant une démarche stratégique. Charles Tilly nomme « répertoire d'action collective » l'ensemble des stratégies d'action mises en œuvre et servant les intérêts des acteurs de la mobilisation (Tilly, 1984). En attendant, les stratégies de mobilisation actuelles demeurent surtout tournées vers les réseaux de solidarités (les voisins, les amis, les camarades), promouvant la lutte collective, déployées de manière à défendre l'intérêt du groupe sans discrimination. Différentes actions de diffusion d'informations écrites ou verbales sont régulièrement réalisées afin de créer des espaces d'expression, de combler le manque d'information, d'augmenter la vigilance des habitants et de sensibiliser le grand public à ce qui se passe (manifestations, conférences de presse, stands s'information, réunions de quartier, tracts, affiches (Photo 20), réseaux sociaux, journaux de

quartier, veille informatique, etc.). Les structures associatives décrites plus haut offrent des services de nature variée (aides aux démarches juridiques et administratives, ouverture d'ateliers ou d'écoles d'été, porte-à-porte, conseils, permanences associatives, etc.). Ces services ne sont pas des services sociaux mais s'inscrivent dans la logique d'une lutte collective. En effet, les aides de proximité et l'accompagnement des habitants tout au long des processus de renouvellement urbain représentent un moyen efficace visant la protection des habitants face aux dangers institutionnalisés d'un côté, et, de l'autre, le renforcement de la mobilisation. Ce type d'action a d'autant plus de valeur lorsque les bénéficiaires ont un faible niveau d'éducation, ce qui se traduit par leur confiance totale envers ces structures. Par ailleurs, les médias sont d'excellents instruments pour sensibiliser le grand public et officialiser le rapport conflictuel entre décideurs et opposants¹. Les actions de ces organisations de quartier sont planifiées soit dans des réunions ouvertes au public, soit lors de réunions en petit comité en cas d'urgence. Au moins dans les apparences, le principe démocratique est respecté dans les prises de décisions et l'ensemble des adhérents sont tenus informés de ces décisions.

¹ Interpellation des médias locaux par le GBHM, sur le non-sens de l'intégration d'un cimetière dans la zone à risques. Ceci a poussé les responsables municipaux, qui ignorent très souvent les actions du GBHM, à s'exprimer à ce sujet.

Photo 20 : Affiche d'une invitation à une réunion publique d'information sur la loi «
désastre »¹



Cliché : Nihal Durmaz, décembre 2013).

Quels sont les effets de ce déploiement stratégique sur le terrain ? Malgré le large panel d'actions collectives menées respectivement dans les deux quartiers étudiés, les efforts d'un petit groupe d'acteurs mobilisés et investis dans la lutte urbaine ne suffisent pas à élargir les effectifs. Les habitants des deux quartiers, visiblement en recherche d'informations et de

¹ Réunion publique organisée par le GBHM à l'attention des habitants de l'arrondissement de Gaziosmanpaşa.

conseils dans un climat où l'information circule peu ou mal¹, vont participer à certaines actions ponctuelles au sein des quartiers, afin d'éclairer les habitants au sujet de l'avenir du quartier. Les personnes mobilisées sont essentiellement les membres actifs des associations, qui apportent aux organisations temps, argent et soutien. Par exemple, les frais des procès juridiques ont été couverts par une collecte de fonds d'un groupe composé des habitants actifs au sein du quartier (Tozkoparan, où les possibilités financières sont plus élevées) ou encore de soutiens extérieurs (Sarigöl). Ces soutiens extérieurs (habitants d'autres quartiers, professionnels, société civile) jouent le rôle de porte-paroles et d'organiseurs. Ils apportent un savoir-faire, des réseaux, une logistique. Les « militants moraux » (McCarthy, Zald, 1977) que sont les soutiens extérieurs équivalent à des ressources qui font chuter les coûts de l'action collective pour les groupes directement concernés, et modifient dans un sens favorable le rendement de la participation.

Enfin, on peut penser que la loi « désastre » participe à la diffusion des mobilisations urbaines à Istanbul. En dehors des quartiers étudiés, on observe en effet l'émergence d'actions collectives dans la plupart des quartiers soumis à la loi « désastre » (même si elles comptent peu de militants). Le nombre des militants des organisations actives à l'échelle de la ville augmente grâce à ces actions engagées à l'échelle des quartiers. Bien qu'assez lente, ce qui ne favorise d'ailleurs pas les mobilisations massives, c'est bien l'action régulière de petites structures ou d'organisations de quartier comme Tozder ou GBHM qui permet de construire des relations durables car fondées sur les sentiments de confiance et de fidélité. Cette dynamique joue en faveur de la solidarité et de la cohésion au sein des acteurs mobilisés qui « font groupe ».

¹ Les techniques utilisées pour laisser ces populations à l'écart sont la confidentialité des projets (aucune information n'est dévoilée avant que la conception du projet n'est terminée), l'ambiguïté, l'imprécision et l'intimidation (A. Türkün, 2014).

Conclusion :

Les mobilisations locales et les modèles de résistance qu'observent G. Erdi-Lelandais (2015) et C. Petit (2009) dans les quartiers de 1 Mayıs, Güleusu-Gülsuyu et Başbüyük, montrent l'importance de l'espace dans l'organisation des mobilisations populaires. Ces études divisent les oppositions urbaines entre une stratégie « experte » (les acteurs professionnels) et une stratégie plus politique (les acteurs politisés). Mais avec l'adoption et l'application de la loi « désastre », avec l'accélération et le durcissement des interventions urbaines et leurs effets, les mouvements de résistance aux projets de rénovation urbaine se sont rapidement multipliés. Les organisations de lutte contre l'urbanisme de projet et ses différents dispositifs, dont la loi « désastre », deviennent, comme KH ou BU, des experts de la mobilisation, à travers la gestion et la coordination d'un nombre grandissant d'associations de quartiers. Cette extension de la lutte n'empêche toutefois pas l'hétérogénéité des réactions habitantes, ainsi qu'on a pu le constater à Tozkoparan et à Sarıgöl. Cette hétérogénéité doit autant aux conditions de production du logement qu'aux statuts d'occupation et au capital social, économique et culturel des habitants. Dans ce contexte, ce sont les militants actifs qui se chargent de l'organisation de la mobilisation, du contre-cadrage ou de la critique des projets d'aménagement et du choix des modes d'action politique, tandis que la majorité des habitants se tient à l'écart de toute implication active dans ces mobilisations dont les effets les plus convaincants sont l'annulation de plusieurs décisions de classement en zones à risques comme on a pu l'observer à Tozkoparan, mais aussi la modification de certains points de la loi « désastre ». Aussi peut-on penser que la loi « désastre » n'a pas vraiment eu les effets escomptés par ses instigateurs. Non seulement elle a contribué à étendre le champ des luttes urbaines à de nouveaux secteurs exposés à l'urbanisme de projet, mais elle a aussi fourni des armes efficaces à ses opposants : le droit et les ressources juridiques. Le rapport de force entre les opposants à l'urbanisme libéral ou néolibéral et les pouvoirs en place n'en reste pas moins très inégal.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette thèse s'est intéressée aux processus de rénovation urbaine de deux quartiers stambouliotes que sont Sarıgöl et Tozkoparan, dans le cadre « Loi Désastre » ou loi n°6306. Elle a adopté une approche fondée sur la mise en relation des politiques urbaines actuelles tournées vers les principes néolibéraux et des politiques résilientes adoptées à l'égard des risques de catastrophe. Dans ce sens, elle a placé au centre des attentions l'orientation urbaine d'Istanbul.

La « Loi Désastre » est un instrument qui sert le processus urbain néolibéral mené à Istanbul :

Pour parvenir à tracer les grandes lignes des évolutions spatiales qu'a connu Istanbul, il faut commencer par son industrialisation. Istanbul est une ville qui a commencé son expansion territoriale spectaculaire à partir des années 1950, sous l'influence de l'organisation fordiste de l'époque orientant les grandes villes vers de la production industrielle. Cette période fût alors l'occasion d'une croissance rapide de la population urbaine liée à une forte migration de main d'œuvre, entre 1950 et 1980. A l'exode rural s'est ajoutée une migration forcée des populations (principalement kurdes) pour échapper aux violences et conflits dans le Sud-Est et l'Est du pays, à partir des années 1980. Le développement rapide et incontrôlé d'Istanbul a été donc initié par les problèmes de pénurie de logements, qui ont vu le jour avec l'arrivée massive de ces deux populations, suivi de l'apparition des habitats informels puis des quartiers informels, qui constituent les premiers lieux d'accueil pour ces milieux modestes.

Avec le tournant néolibérale, les grandes villes ont changé de rôle. Andrej Holm écrit que la ville n'est plus comprise comme le cadre de reproduction et le réceptacle de la production industrielle, mais elle se présente elle-même comme une force productive (2010 : 87). Les métropoles sont des espaces de production, de rencontre, de consommation et les marchandises ne sont pas uniquement d'ordre matériel. Dans un tel contexte ont émergés les volontés de

promouvoir et vendre la ville d'Istanbul à l'international et d'organiser sa transformation radicale à la fois sur le plan économique, culturel, social et urbain. Notamment, une première vague de législations urbaines à l'origine des pratiques de rénovation urbaine à échelle variable, fait partie intégrante des stratégies mises en œuvre dans l'optique de cette nouvelle orientation.

Les politiques urbaines néolibérales ont entraîné de profonds changements dans le développement et la gouvernance des zones urbaines. Les processus de rénovation urbaine se multipliant dans les parties centrales de la ville d'Istanbul, par les destructions et reconstructions qu'ils provoquent, participent à la restructuration de l'économie urbaine fondée davantage sur les secteurs de l'immobilier et de la construction. La redéfinition des fonctions économiques et l'amélioration de l'image de la ville d'Istanbul sont les deux objectifs principaux constituant ce tournant. La revitalisation économique de la ville passe par l'investissement majeur dans l'industrie tertiaire. Notamment le troisième chapitre de la première partie traite en détail des changements opérés à différentes échelles et dans les différents domaines. La rénovation urbaine constitue l'une des stratégies développées afin d'améliorer l'image de la ville et de la rendre plus attractive du point de vue du marketing urbain. En transformant les quartiers dégradés à proximité du centre soubouliote, les autorités visent la création de nouveaux milieux résidentiels suivant les nouvelles normes imposées par les catégories sociales dominantes.

Par ailleurs, Istanbul qui se destine à devenir une ville mondiale, devait développer son image attractive à travers la qualité de vie qu'elle propose, passant entre autres par la sécurité face aux risques d'aléas. Ainsi, comme l'évoque la deuxième partie de cette thèse, la résilience est devenue un facteur de concurrence entre les grandes métropoles mondiales. Tout comme les modifications observées dans les domaines économiques et spatiales, les années 2000 ont également été riches en actions développées face aux multiples risques environnementaux. Dans ce sens, ne pas relier ces actions résilientes à la perspective néolibérale observée partout ailleurs, ce serait ignorer l'hypothèse que la résilience peut se transformer en un instrument des pouvoirs publics pour atteindre des objectifs divers, pour justifier ou légitimer les pratiques des acteurs publics, en particulier dans les politiques urbaines néolibérales (Rufat, 2011 ; Toubin et al., 2012 ; Barroca et al., 2013 ; Quenault, 2014).

Notamment, la « Loi Désastre », développée en 2012, a été considérée à la fois comme le moteur de la deuxième grande vague de rénovation urbaine néolibérale, et comme une mesure résiliente visant la réduction des risques de catastrophe auxquels est fortement exposé le

territoire stambouliote. Elle a donc joué un rôle tremplin entre ces deux approches. D'où l'intérêt d'avoir choisi de traiter de cette loi spécifique dans cette thèse. Cette mesure législative est problématique sur le plan juridique et scientifique, et cause de nombreuses conséquences indésirables (Partie III, Chapitre 2). Les projets développés dans le cadre de cette loi ont peu d'effet positif sur les problèmes sociaux. Même en tant que principe abstrait d'intérêt général, toutes les catégories sociales ne sont pas traitées de la même manière. Les groupes à faible revenu sont victimes de discrimination et les espaces urbains transformés sont ensuite réservés à l'usage des plus riches de la société urbaine, alors que les défavorisés sont déplacés. Ainsi, le phénomène de la rénovation urbaine à Istanbul peut être résumé comme consistant en la création de zones où la pauvreté urbaine est exclue ou rendue invisible.

Dans les projets de transformation urbaine de Tozkoparan et Sarıgöl, la « Loi Désastre » est présentée simplement comme une intervention technique dans les zones exposées au risque de catastrophes naturelles. Or, ces deux cas donnent lieu à des discussions sur la logique néolibérale des projets et peuvent être considérés comme des illustrations à petite échelle de la stratégie de la gouvernance urbaine en Turquie. Si le processus de transformation urbaine évolue dans ce sens, il serait préférable de parler d'une instrumentalisation du risque environnemental suite à une stratégie de croissance urbaine spéculative, qui va déclencher une crise de rente urbaine et aggraver par conséquent les questions urbaines et sociales. Le domaine de la prévention des catastrophes semble devenir alors le théâtre d'un conflit entre une conscience collective née de problèmes sociaux urbains et les intérêts socio-économiques institutionnalisés.

La « Loi Désastre » alimente les conflits entre acteurs publics et habitants des quartiers en rénovation :

La « Loi Désastre » renseigne sur une forme de discontinuité entre les discours des acteurs publics et les discours des habitants mobilisés contre les processus de rénovation urbaine menés dans les quartiers étudiés. Les acteurs publics insistent sur le caractère résilient des pratiques urbaines motivées par la « Loi Désastre ». Cependant, les acteurs de l'opposition perçoivent des stratégies de marketing urbain à travers les pratiques auxquelles ils font face.

Il est possible de relever plusieurs points sur lesquels des oppositions marquantes ont été notées lors de l'enquête de terrain :

- Les acteurs publics inscrivent les pratiques de rénovation urbaines dans une démarche globale et moderniste. Cependant, les habitants développent un lien bien plus personnel. La représentation du quartier n'est pas la même pour ces groupes d'acteurs. Les premiers en font une approche matérielle nécessitant une amélioration suivant les normes contemporaines. Les seconds s'identifient à leur quartier, se l'approprient et créent des liens immatériels, tournés vers les échanges informels.
- Les acteurs publics mettent au centre l'urgence sismique et attribuent un caractère bienfaisant au processus de rénovation urbaine par la « Loi Désastre ». Les habitants ont plus de difficulté à évoquer la résilience pour parler de la rénovation urbaine qu'ils « subissent ». Cela est en grande partie liée aux dysfonctionnements des dispositifs mis en place pour informer les habitants des quartiers en rénovation. Sur ce même point, il faut évoquer aussi les problèmes liés aux types d'informations diffusées et aux moments choisis pour les diffuser.
- Il faut aussi insister sur l'absence d'une approche participative des pouvoirs publics. Les autorités publiques défendent une certaine forme de consultation faite auprès des habitants, cependant prétendent que l'intégration des populations habitantes dans l'ensemble des étapes de la rénovation urbaine est impossible en raison du caractère. Ainsi les décisions prises aux cours des différentes instances deviennent arbitraires.
- Les habitants ressentent une oppression et exclusion des mécanismes de décision. Ils expriment de la douleur existentielle provoquée par une crise dévastatrice de la vie quotidienne dans la ville, un sentiment de perte. Ils évoquent leur droit à un habitat, soit un droit qui ne se limite pas au logement mais s'élargit au choix de l'environnement physique.
- Et un dernier élément suscitant des positions diamétralement opposées, correspond à l'appréhension pour habiter dans ces quartiers. Les autorités publiques adoptent clairement une forme de ségrégation sociale et spatiale des populations résidant dans ces lieux pour discréditer ces façons de vivre et d'occuper l'espace par ces derniers et

légitimer leurs pratiques urbaines. Les habitants, eux expriment leur prise de conscience de cette ségrégation et développent des formes de résistances passives. Ils s'approprient de leurs espaces et leurs conditions d'existence. Pour exemple, les autorités publiques pointent la dégradation physique et le manque d'entretien dans les quartiers étudiés. Les habitants développent un discours opposé pour insister sur le manque de service public dans les quartiers. De plus, le contraste entre l'intérieur des logements bien entretenus et les espaces publics (rues, parcs publics) dégradés participent indirectement à la remise en cause des pratiques publiques. En effet, le modelage de l'espace habité signifie pour les habitants de ces quartiers, une forme de modelage de leur quotidienneté c'est-à-dire de leur mode d'habiter (alliant espaces physiques et relations sociales développés dans ces lieux, qui ne se limite pas au seul logement). Alors que les autorités publiques réduisent l'habiter à l'habitat.

La mobilisation urbaine développée dans ces quartiers :

Ces projets inappropriés aux attentes des citoyens provoquent du mécontentement et occasionne la naissance d'une opposition robuste de contestations et de revendications. Les mouvements d'opposition constitués face aux projets de rénovations à l'échelle du quartier et à l'échelle de la ville, argument dans le sens d'une forme d'instrumentalisation du risque dans un processus urbain qui s'inscrit dans une logique néolibérale. Les organisations d'opposition aux projets entreprennent des opérations de cadrage et contre-cadrage, dont l'enjeu porte sur les divergences d'interprétation des politiques publiques et de l'intérêt collectif local (Cefaï, Trom, 2001). On observe la prédominance d'une lecture négative, accusant les autorités agissantes de s'emparer du risque comme un moyen pour faciliter et accélérer les projets. Le risque sismique servirait donc de prétexte et la loi « désastre » sans fondement scientifique, aboutirait au classement arbitraire des zones à risque. Les normes parasismiques des nouveaux bâtiments concerneraient quant à elles surtout les nouveaux arrivants puisque les autres, dans l'incapacité financière d'accéder aux nouveaux logements, sont de toute façon contraints de quitter le quartier. Ces interventions sont qualifiées comme des manœuvres politiques destinées à la gentrification. Toujours selon les opposants aux projets et à la loi « désastre », les quartiers seraient choisis pour leur emplacement stratégique – à proximité du « cœur » d'Istanbul – et pour leurs caractéristiques physiques et sociales. Tozkoparan présente de nombreuses

opportunités d'aménagement car le tissu urbain y est très aéré, tandis que Sarıgöl serait réputé pour son taux élevé de criminalité. Sont en revanche exclus de la zone à risques les secteurs abritant les populations aisées et le bâti conforme aux standards en vigueur. Enfin, les opposants critiquent volontiers les pratiques d'intimidation des habitants auxquelles se livreraient les pouvoirs en place et l'absence de dispositifs participatifs, excluant de facto les habitants du processus décisionnel. Les déficiences des équipements de services de base et l'intense spéculation immobilière sont deux autres éléments récurrents de l'entreprise de contre-cadrage des projets d'aménagement réalisée par les leaders de l'action collective. Ils revendiquent une participation aux différents stades des projets (information, élaboration, décision, mise en œuvre), et souhaitent être régulièrement informés de ces différentes étapes. Ils défendent un processus urbain respectueux des droits fondamentaux comme le droit à l'habitat et le droit à la propriété. Ils refusent l'endettement des habitants en raison des projets réalisés. Les habitants refusent le déplacement forcé et les expulsions. Cependant les déplacements peuvent être envisagés au cas individuel et seulement par un accord bilatéral, dans le respect des droits fondamentaux. Et en dernier lieu, le droit à la ville, dans lequel nous pouvons intégrer d'autres revendications telles que le refus d'habiter dans des appartements ou des gratte-ciels et l'exigence d'espaces verts et de services publics, est souvent évoqué.

La centralité du « droit à la ville » dans la mobilisation sociale urbaine observée :

Le sociologue Lefebvre (2009) fait une distinction entre la ville comme valeur d'échange et la ville comme valeur d'usage. La première forme de ville renvoie à celle qui se caractérise par une orientation irréversible vers l'argent, vers le commerce, vers les échanges, vers les produits, c'est-à-dire l'accumulation du capital. Alors que la seconde forme renvoie aux villes où s'accumulent non seulement les richesses mais les connaissances, les techniques et les œuvres. La ville d'Istanbul tend à être une valeur d'échange, d'autant plus que l'économie néolibérale impose dans cette ville une spéculation foncière, créatrice de capitaux, par l'investissement dans le domaine de la construction et ainsi de suite. Cela induit un type d'urbanisation sans industrialisation ou avec faible industrialisation mais avec une extension rapide de l'agglomération, de la spéculation sur les terrains et les immeubles. Henri Lefebvre

qualifie cela comme une prospérité facticement entretenue à travers la mise en place d'un circuit répétitif (2009 : 7).

Toujours selon Lefebvre, une stratégie de classe s'élabore à travers les enjeux apparents autour du réaménagement de la ville. Ce dernier émet une priorité claire pour la valeur d'usage des citoyens par rapport aux valeurs d'échange des entreprises capitalistes. La vie urbaine suppose rencontres, confrontations des différences, connaissance et reconnaissance réciproques, des façons de vivre, des "patterns" qui coexistent dans la ville. La démocratisation de l'espace urbain menaçait les privilèges de la nouvelle classe dominante, d'où les expulsions du centre-ville des classes défavorisées. Car Lefebvre reconnaît à cette classe la capacité de remettre en cause le fonctionnement urbain privilégiant les plus aisés (Lefebvre, 2009 : 13). D'ailleurs, c'est de là que naît l'idée de la reconquête de la ville, c'est-à-dire que les populations expulsées des centres et des privilèges de la ville peuvent développer une lutte urbaine pour accéder aux espaces urbains dont elles ont été dépossédées.

Dans le sens de la reconquête de la ville, Henri Lefebvre (2009) conceptualise le « droit à la ville » en 1968, suivant deux points fondamentaux : l'appropriation de l'espace urbain et la participation à la production de l'espace urbain. Selon Lefebvre, le droit à la ville correspond au droit des habitants d'accéder physiquement, d'occuper et d'utiliser l'espace urbain. Il ne s'agit pas uniquement du droit d'occuper un espace déjà produit, mais aussi du droit de produire l'espace urbain pour qu'il puisse répondre aux besoins des habitants. Lefebvre préconise la participation de tous les citoyens. Ce qui signifie qu'il défend l'idée d'un espace urbain loin du contrôle des pouvoirs étatiques et du pouvoir du capital en soit. Il s'agirait d'une utilisation et d'une production de l'espace par tous les citoyens et pour tous les citoyens. Ainsi, parler du droit à la ville ne peut pas être réduit à la simple utilisation de l'espace, cela renvoie à une remise en cause des relations sociales et spatiales. Pour Henri Lefebvre, il faut revendiquer le « droit à la ville » car cela constitue une alternative radicale qui remet directement en question et repense la structure actuelle du capitalisme et de la citoyenneté démocratique, car ce droit interroge le pouvoir croissant du capital et l'inadéquation croissante des structures politiques libérales comme moyen de contrôler ce pouvoir, et car il donne la possibilité d'une restructuration radicale des relations sociales, politiques et économiques, à la fois dans la ville et au-delà.

Aujourd'hui, nous constatons une réactualisation de la théorie du « droit à la ville » dans un cadre conceptuel. David Harvey est connu pour être un disciple de Henri Lefebvre sur la

question du droit à la ville. Ce dernier qualifie le « droit à la ville » comme étant bien plus qu'une liberté individuelle d'accéder aux ressources urbaines, il s'agirait d'un droit commun de changer, de remodeler l'espace urbain, de définir les processus d'urbanisation en exerçant un pouvoir collectif (Harvey, 2011). Quant à Neil Brenner, Peter Marcuse et Margit Mayer, ils réinvestissent également la théorie du droit à la ville. Le « droit à la ville » n'est pas un droit juridique, mais plutôt une demande d'opposition, qui défie les revendications des riches et des puissants. C'est un droit qui n'existe que lorsque les individus se l'approprient et s'approprient en même temps la ville. C'est un droit à redistribution qui devient important pour ceux qui en sont privés et qui en ont besoin (Brenner, Marcuse et Mayer, 2012). Pour ainsi dire, nous définissons le « droit à la ville » comme une demande radicale qui exige la démocratisation des villes et des processus de prise de décisions. Ce qui remet fondamentalement en cause le système actuel inégal et exploiteur. Ce que nous en concluons de ces approches, c'est qu'il s'agit d'une demande bien plus large visant le changement du système.

L'intérêt d'avoir rapidement fait le tour de la question du « droit à la ville » repose sur un constat que nous avons fait au cours de notre enquête de terrain. En effet, il est question ici d'une réactualisation empirique du « droit à la ville ». Nous avons évoqué le rôle joué par les experts professionnels dans les mobilisations urbaines développées au sein des quartiers. Ces experts sont aussi à l'origine d'une adhésion nous pouvons des luttes urbaines à la théorie du « droit à la ville ». En effet, bien qu'il ne s'agisse seulement de certaines structures impliquées dans la mobilisation face aux processus de rénovation urbaines néolibérales, les militants de ces structures mettent au centre de leur revendication ce « droit à la ville » (Partie 3, Chapitre 3). Une sensibilisation à la théorie du « droit à la ville » est activement menée. Notamment, nous pouvons citer en premier lieu le programme de radio « Kentin Tozu » (Açık radyo) fait largement transparaître leur adhésion à la théorie du « droit à la ville » à travers des émissions spécifiques à la question même, les interprétations de ce droit, axés sur la nécessité et les avantages de la revendication d'un tel droit. La revue de quartier Tozder utilise dans tous ses numéros le slogan : « *En tant que Tozder, nous n'acceptons aucun projet qui n'associe pas la volonté du peuple de Tozkoparan.* » (*Tozder olarak Tozkoparan Halkının iradesi bulunmayan hiçbir projeyi kabul etmiyoruz.*). La référence au collectif est très souvent mentionnée. Notamment, lors des réunions publiques organisées par le KH, le GHBM ou Tozder, nous avons été témoin de la revendication d'une lutte collective face aux projets, présentée comme le seul issu pour arriver à développer un processus urbain plus juste. Nous retrouvons une forme de réappropriation de l'espace d'une lutte sociale menée pour participer aux décisions prises à

l'égard des quartiers et plus largement de la ville. D'où la solidarité et l'alliance créées entre les différentes structures d'opposition implantées à l'échelle du quartier et de la ville. Les listes de diffusions deviennent le lieu d'échanges d'informations et de recrutement de soutiens pour différentes actions militantes. C'est dans cette optique collective de revendication d'un « droit à la ville » qu'il faut interpréter également la solidarité entre les quartiers et le soutien mutuel entre les différents types de mobilisations urbaines.

Cependant, il faut remarquer que le « droit à la ville » mentionné ici ne renvoie pas à l'approche très radicale, voire révolutionnaire faite par Henri Lefebvre et ses héritiers. Le « droit à la ville » est devenu un type spécifique de demande, une revendication des citoyens, c'est-à-dire un droit articulé dans le cadre de la citoyenneté urbaine. Le « droit à la ville » est vu comme un droit permettant d'atteindre d'autres droits dans la ville, tel que le droit à la propriété, le droit au logement et le droit à la démocratie urbaine.

PROPOSITIONS D'AMELIORATION :

Compte tenu de la réalité du parc immobilier existant et les rapports scientifiques établis, un tremblement de terre d'ampleur majeur est attendu dans le territoire métropolitain d'Istanbul. La survenue d'un tel évènement peut avoir des conséquences lourdes et irréversibles, ce qui rend nécessaire le développement de politiques résilientes à l'égard des risques de catastrophe présents. Dans ce sens, la « Loi Désastre » a une importance primordiale. Les mesures législatives concernant l'éradication du risque de catastrophe dans les espaces urbains, ont été développées bien avant la loi n°6306, mais les quartiers résidentiels n'ont pas connu de véritables changements jusqu'à la promulgation de la loi n°6306, en mai 2012.

Cependant, nous venons de démontrer l'instrumentalisation de cette loi à des fins purement néolibérales, engendrant des conséquences indésirables pour les populations qui subissent les pratiques urbaines développées par l'intermédiaire de cette loi, et laissant la réduction du risque au second plan. Or, cette loi devrait déboucher sur une forme de rénovation urbaine garantissant la sécurité et le bien-être des populations habitants les zones et structures à risque soumis à l'application de la loi. L'idée du bien-être renvoie en priorité au droit à la ville précédemment évoqué. Pour le dire autrement, les interventions faites dans les espaces urbains présentant des risques de catastrophe devraient certes répondre à la demande de

sécurité, mais devraient également contribuer à développer des espaces adaptés aux besoins économiques, socio-culturelles des populations, autant qu'à l'amélioration de l'image de ces zones et plus généralement de la ville.

Cette « Loi Désastre » constitue la loi la plus puissante, et celle qui a le potentiel d'être la plus réparatrice et la plus axée sur les solutions dans le sens de la transformation urbaine résiliente. Aucun des groupes d'acteurs identifiés, impliqués directement ou indirectement dans le processus, ne nient la nécessité d'une rénovation urbaine résiliente. Les problèmes se posent au cours du processus de rénovation mis en œuvre pour chaque quartier. Ainsi, il faut garantir une application de la « Loi Désastre » respectueuse des populations habitant les zones à risque. Pour surmonter les tensions entre les deux pôles, c'est-à-dire entre acteurs publics et acteurs de la mobilisation urbaine, il faut établir des processus de rénovation transparents. Cela voudrait dire que dès l'instant où une zone a été désignée à risque, par une équipe d'experts constituée des fonctionnaires d'État et des experts militants pour des structures de la société civile, les habitants doivent pouvoir être informés des avancées (allant de l'élaboration du projet à la construction). Cette idée de transparence devrait entre autres répondre au problème lié à la diffusion des informations par rapport aux différentes étapes de la rénovation urbaine.

La démocratisation des instances de décision est primordiale. Il faut procéder à la mise en place d'équipes multipartites, constituées des représentants de l'ensemble des parties prenantes, chargées de la réalisation des interventions dans les espaces urbains à risque. La participation aux instances décisionnelles des représentants des habitants et de la société civile ne peut qu'augmenter la part de décisions objectives et réduire la part d'incertitude et d'incompréhension formulée par les habitants. Cela constitue un moyen efficace pour le dialogue en continu avec les habitants des quartiers en rénovation. Des commissions d'experts scientifiques alliant les experts gouvernementaux et les experts des chambres professionnelles, peuvent contribuer à l'esprit démocratique des instances et limiter la part de décisions arbitraires. À l'appui de cette approche, Asef Bayat (2012) avait préconisé que les mobilisations collectives devraient avoir pour objectif la revendication de politiques urbaines démocratiques, inclusives et participative.

Entre autres, la « Loi Désastre » devrait servir à la résolution des problèmes sociaux présents dans les quartiers défavorisés. Cependant, procéder à des solutions du type « nettoyage des quartiers par l'expulsion des populations à problème » est inacceptable et indigne d'un gouvernement se voulant résilient. Il faut penser les quartiers dans leur intégrité. Les relations

sociales développées dans les zones à risques et les modes d'habités ne peuvent pas être réduits à des pratiques marginales et criminelles. Dans le but de développer des politiques protectionnistes, il faut développer des études approfondies sur les caractéristiques plurielles des quartiers. Les autorités publiques ont renseigné sur les types de démarches effectués avant la même la réflexion sur les projets de rénovation à appliquer (Enquête 1). Mais pour autant, l'enquête de terrain à démontrer l'inadaptation des projets élaborer aux populations habitantes. Cet argument ne signifie pas la nécessité d'une reproduction de l'existant au détail. Le plus judicieux serait d'arriver à développer des espaces modernes en adéquation avec les besoins et capacités des habitants.

LES PERSPECTIVES DE RECHERCHE :

Les terrains d'études sont très vastes concernant les problématiques urbaines. En l'occurrence, l'une des démarches possibles à la suite de cette thèse correspond à l'analyse de l'évolution des pratiques urbaines dans les deux quartiers étudiés. Sachant que le milieu urbain est très dynamique et les politiques urbaines instables, il serait intéressant de continuer à travailler la même problématique et vérifier nos hypothèses à l'achèvement des projets de rénovation urbaine.

La deuxième possibilité de poursuite de la recherche pourrait prendre la forme d'une analyse approfondie de la mobilisation sociale urbaine à l'échelle de la ville. Le constat effectué dans la conclusion de cette thèse, concernant la réactualisation de la théorie de Lefebvre, mérite une vérification à travers une nouvelle enquête. En effet, les politiques urbaines tant critiquées, ont été à l'origine de nouvelles formes de mobilisation sociale urbaine. Les modes d'expression des mécontentements et de l'appropriation de l'espace urbain sont multiples. Nous pouvons compter entre autres le domaine de l'art qui devient un espace d'expression pour les usagers de la ville (Le « street-art », en particulier les tags sont très abondants dans les espaces urbains en cours de rénovations). Pour apporter une nouvelle dimension à la recherche sociologique sur la rénovation urbaine, je souhaite expérimenter une méthodologie d'enquête ressentie de la sociologie visuelle : la « *photo-voice* » (littéralement, la « photo-voix »). Cette technique initiée par Caroline C. Wang et Mary Ann Burris, consiste à créer des opportunités pour les groupes sociaux enquêtés de participer activement à l'amélioration de leurs communautés en leur donnant l'occasion de raconter leur histoire et de faire entendre leur voix. Photo-voice équipe

les individus avec des caméras afin qu'ils puissent créer des preuves photographiques et des représentations symboliques pour aider les autres à voir le monde à travers leurs yeux (Palibroda, Krieg, Murdock, Havelock, 2009). Je fais l'hypothèse qu'associer les techniques d'observations approfondie et de photo-voice, pourront aider à comprendre les trois composantes de la relation « espace perçu » / « espace vécu » / « espace produit », ainsi que les comportements des individus à l'égard des changements par rapport à leur espace.

BIBLIOGRAPHIE :

ADANALI Y., 2013, *Urban transformation and the Law on Disaster Prevention: A pretext for lucrative investment*, Perspectives Magazine.

AFAD, 2012, *2013-2017 Stratejik planı* [Plan stratégique 2013-2017], Ankara, 113p., URL: <https://www.afad.gov.tr/upload/Node/2288/files/afadsp2013-2017.pdf>.

AFAD, décembre 2013, *Türkiye Afet Müdahale Planı (TAMP)* [Plan d'intervention en cas de catastrophe de la Turquie], Ankara, 41p., URL: https://www.afad.gov.tr/upload/Node/2419/files/Afet_Mud_Pl_ResmiG_20122013.pdf.

AFAD, 2014/a, *Açıklamalı Afet Yönetimi Terimleri Sözlüğü* [Le lexique annoté sur la gestion des catastrophes], 212p., URL: <https://www.afad.gov.tr/upload/Node/3495/xfiles/sozluk.pdf>.

AFAD, 2014/b, *Müdahale, iyileştirme ve sosyoekonomik açıdan Van depremi 2011* [Intervention, amélioration et aspects socio-économiques du séisme de Van 2011], Ankara, 99p, URL: https://www.afad.gov.tr/upload/Node/3930/xfiles/mudahale_iyilestirme-ve-sosyoekonomik-acidan-2011-van-depremi-raporu.pdf.

AFAD, 2014/c, *Türkiye, afet farkındalığı ve afetlere hazırlık araştırması* [Turquie, Recherche sur la conscience des catastrophes et la preparation aux catastrophes], Ankara, 69p, URL: https://www.afad.gov.tr/upload/Node/3923/xfiles/turkiye-afet-farkindaligi-ve-afetlere-hazirlik-arastirmasi_-2014-edited.pdf.

AFAD, 2014/d, *2014-2023 Teknolojik Afetler Yol Haritası Belgesi* [Feuille de route sur les catastrophes technologiques 2014-2023], Ankara, 75p., URL: <https://www.afad.gov.tr/upload/Node/3906/xfiles/teknolojik-afetler-son.pdf>.

AFAD, 2017, *AFAD 2017 yılı performans programı* [Programme de performance de l'année 2017 de l'AFAD], Ankara, 80p., URL: https://www.afad.gov.tr/upload/Node/15663/xfiles/AFAD_2017_PERFORMANS_PROGRA MI.pdf.

AHISKA M. et **KOSOVO E.**, 2011, *Erbay Yucak ile Bir Umut Derneği Üzerine Söyleşi*, Red Thread, n° 3, URL : <http://www.red-thread.org/tr/makale.asp?a=51>.

AKGÖNÜL S., 2004/a, *Les grecs de Turquie : processus d'extinction d'une minorité de l'âge de l'État-nation à l'âge de la mondialisation (1923-2001)*, éd. L'Harmattan, 256p.

AKGÖNÜL S., 2004/b, *Les étrangers en Turquie*, Revue des Sciences Sociales, n° 32, pp. 128-135.

AKKAR Z. M., 2006, *Kentsel dönüşüm üzerine Batı'daki kavramlar, tanımlar, süreçler ve Türkiye*, éd. Planlama, Ankara, pp. 29-38.

AKPINAR I.Y., 2010, *The making of a modern pay-i taht in istanbul: menderes executions after prost's plan*, pp.167-199, In: BİLSEL C. ET PINON P. (ss. Dir), 2010, *From the Imperial Capital to the Republican Modern City: Henri Prost's Planning of Istanbul (1936-1951)*, Istanbul Research Institute, Istanbul, 380p.

AKPINAR I., 2014, *The Rebuilding of İstanbul Revisited: Foreign Planners in the Early Republican Years*, New Perspectives on Turkey, n° 50, pp. 59-92.

AKPINAR I., 2015, *Menderes İmar Hareketleri Türkleştirme Politikalarının bir Parçası Mıydı ?*, Arrademento Mimarlık, n° 290, pp. 85-90.

AKSOY A., 2014, *İstanbul'un Neoliberalizmle İmtihanı*, In: BARTU-CANDAN A. et ÖZBAY C. (ss dir.), *Yeni İstanbul Çalışmaları: Sınırlar, Mücadeleler, Açılımlar*, éd. Metis, Istanbul, 432p.

ALP A., 18/05/2017, *Tozkoparan, 'rantsal' değil, 'kentsel' dönüşecek*, publié dans le quotidien Hurriyet, URL : <http://www.hurriyet.com.tr/ekonomi/tozkoparan-rantsal-degil-kentsel-donusecek-40461971>.

ALTAY A., 2012, *Afet riski altındaki alanların dönüştürülmesi hakkında kanun tasarısı" bir afettir ve tüm yurttaşların mülkiyeti risk altındadır -genel değerlendirme-*, URL : <http://www.ankarabarasu.org.tr/Dosyalar/yie/AFET.pdf>.

ANDRES L. et STRAPPAZZON G., 2009, *Gestion des risques naturels et prise en compte du développement durable : un lien équivoque. Le cas du sud grenoblois*, Revue de Géographie Alpine, 95-2, URL : <http://rga.revues.org/133>.

ASCHER F., 1995, *Métapolis ou l'avenir des villes*, éd. O. Jacob, Paris, 353p.

ATAÖV A. et OSMAY S., 2007, *Türkiye'de kentsel dönüşümüne yöntemsel bir yaklaşım*, METU-Journal of The Faculty of Architecture, vol. 24, n° 2, pp. 57-82.

AUDIER S., 2012, *Le néo-libéralisme : une idéologie intellectuelle*, éd. Grasset et Fasquelle, Paris, 628p.

AUTHIER J.-Y., 2008, *Les citadins et leur quartier. Enquêtes auprès d'habitants de quartiers anciens centraux en France*, L'Année sociologique, vol. 58, pp. 21-46.

AYATAÇ H., 2007, *The International Diffusion of Planning Ideas: The Case of Istanbul, Turkey*, Journal of planning history, vol. 6, n° 2, pp. 114-137.

AYDIN F., 2013, *Afet riski altındaki alanların dönüştürülmesi "6306 sayılı yasa" İstanbul – Esenler örneği*, Bahçeşehir Üniversitesi, Fen Bilimleri Enstitüsü, Yüksek lisans tezi.

AYDINLI H.-I. et TURAN H., 2012, *Kuramsal ve Yasal Çerçeve de Türkiye'de Kentsel Dönüşüm*, Selçuk Üniversitesi Sosyal Bilimler Enstitüsü Dergisi, n°28, pp. 61-70.

AYMES M., GOURISSE B. et MASSICARD É. (ss. dir.), 2014, *L'art de l'État en Turquie. Arrangements de l'action publique de la fin de l'Empire ottoman à nos jours*, éd. Karthala, Paris, 432 p.

BAILLY A. S., 1973, *Les théories de l'organisation de l'espace urbain*, Espace géographique, tome 2, n°2, pp.81-93.

BALAMIR M., 2004, *Deprem Konusunda Güncel Gelişmeler ve Beklentiler*, Planlama Dergisi, pp. 15-28.

BALI R. N., 1999, *Çılgın kalabalıktan uzakta*, Birikim, n°123, pp. 35-46.

BARROCA B., SERRE D. et YOUSSEF D., 2012, *Le concept de résilience à l'épreuve du génie urbain*, VertigO, vol. 12, n°2, URL : <http://vertigo.revues.org/12469>.

BARROCA B., DI NARDO M. et MBOUMOUA I., 2013, *De la vulnérabilité à la résilience : mutation ou bouleversement ?* EchoGéo, n°24, URL: <http://echogeo.revues.org/13439>.

BARTU-CANDAN A. et KULLOĞLU B., 2008, *Emerging spaces of neoliberalism: A gated town and a public housing project in Istanbul*, New Perspectives on Turkey, n° 39, pp. 5-46.

BARTU-CANDAN A. et KULLOĞLU B., 2010, *1990 Sonrası İstanbul'da Kentsel dönüşüm ve Sosyal Tabakalaşma*, TÜBİTAK, projet n° 106K336, İstanbul.

BARTU A., 2013, *Eski mahallelerin sahibi kim ? Küresel bir çağda tarihi yeniden yazmak*, In : KEYDER Ç. (ss. dir.), 2013, *İstanbul : Küresel ile yerel arasında*, éd. Metis, (première édition en 2000), İstanbul, 235p.

BASSAND M., 1997, *Métropolisation et inégalités sociales*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 245p.

BAZIN M. et DE TAPIA S., 1997, *L'industrialisation de la Turquie : processus de développement et dynamiques spatiales*. In : CÔTE M., COURTOT R., DAVIET S. et JOANNON M. (ss. dir.), *Méditerranée, Industries en Méditerranée de la marginalisation à la mondialisation*, tome 87, pp. 121-133.

BAZIN M., 2008, *La nature à İstanbul : De l'héritage ottoman à la « mondialisation de la nature*, Géographie et cultures, n°62, pp. 7-26.

BAZIN M. et DE TAPIA S., 2012, *La Turquie : géographie d'une puissance émergente*, éd. Armand Colin, Paris, 335p.

BECERRA S., mai 2012, *Vulnérabilité, risques et environnement : l'itinéraire chaotique d'un paradigme sociologique contemporain*, VertigO, vol. 12, n°1.

BECERRA S. et PELTIER A. (ss. dir.), 2009, *Risques et environnements : recherches interdisciplinaires sur les vulnérabilités des sociétés*, L'Harmattan, coll. Sociologies et environnement, Paris, 575p.

BECERRA S., mai 2012, *Vulnérabilité, risques et environnement : l'itinéraire chaotique d'un paradigme sociologique contemporain*, VertigO, vol. 12, n°1.

BECK U., 2003, *La société du risque globalisé revue sous l'angle de la menace terroriste*, Cahiers internationaux de sociologie, n° 114, pp. 27-33.

BECK U., 2008 (1^{ère} éd. 1986), *La société du risqué. Sur la voie d'une autre modernité*, Champs-Flammarion, 521p.

BEHAR C., 2002, *Une transition démographique presque achevée : Turquie*, In : CHASTELAND J.-C. et CHESNAIS J.-C. (ss. dir.), *La Population du monde, Géants démographiques et défis internationaux*, Les Cahiers de l'INED, Cahier n° 149.

BERTHO R., 2014, *Les grands ensembles*, Études photographiques, n° 31.

BIDOU-ZACHARIASEN C. et **POLTORAK J.-F.**, 2008, *Le « travail » de gentrification : les transformations sociologiques d'un quartier parisien populaire*, Espaces et sociétés, vol. 132-133, n°1, pp. 107-124.

BIHR A., 2007, *La novlangue néolibérale : la rhétorique du fétichisme capitaliste*, éd. Pages Deux, Lausanne, 236p.

BIHR A., 30 | 2011, *L'idéologie néolibérale*, Semen, URL : <http://semen.revues.org/8960>.

BILGE B., 2012, *Les nouvelles technologies d'information : moyen de participation des citoyens turcs à l'espace public*, Pyramides, n°24, pp. 77-111.

BILSEL C., 2011, *“Les Transformations d'Istanbul” : Henri Prost's planning of Istanbul (1936-1951)*, ITU A|Z Journal of the faculty of Architecture, vol. 8/1, pp. 100-116.

BILSEL C. et **PINON P.** (ss. Dir), 2010, *From the Imperial Capital to the Republican Modern City: Henri Prost's Planning of Istanbul (1936-1951)*, Istanbul Research Institute, Istanbul, 380p.

BILSEL C. et **PINON P.** (ss dir.), 2012, *Exposition virtuelle : Henri Prost et le plan directeur d'Istanbul 1936-1951*, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, URL : <https://expositions-virtuelles.citedelarchitecture.fr/prost/00-OUVERTURE.html>.

BIRKMANN J. (ss. Dir.), 2006, *Measuring vulnerability to natural hazards : towards disaster resilient societies*, United Nations University Press, New Delhi, 527p.

BIRKMANN J. (ss. dir.), 2011, *World Risk Report 2011* [Rapport mondial sur les risques de 2011], éd. Bündnis Entwicklung Hilft, vol./n°1, 73p.

BIRKMANN J., 2007, *Risk and vulnerability indicators at different scales : Applicability, usefulness and policy implications*, Environmental Hazards, vol. 7, 2007, pp. 20-31.

BLANC M., 1979, *De la rénovation urbaine à la restauration*, Espaces et sociétés, n°30/31, pp.5-14.

BLANC M., 11 juin 2013, La rénovation urbaine : démolition ou patrimonialisation ? Comparaison entre la France et l'Allemagne, lavedesidees.fr.

BLAKELY E.J. et **SNYDER M.G.**, 1997, *Divided We Fall : Gated and Walled Communities in the United States, Architecture of Fear*, Nan Ellin, ed. New-York : Princeton Architectural Press.

BLÉSIUS J.-C., 2013, *Discours sur la culture du risque, entre approches négative et positive. Vers une éducation aux risques ? Étude comparée du Québec et de la France*, Géographie et cultures, n°88, pp. 249-265.

BONNET J., 1994, *Les grandes métropoles mondiales*, éd. Nathan, Paris, 191p.

BORIE A. et **PINON P.**, 2010, *Istanbul*, éd. Cité de l'architecture et du patrimoine, Collection « Portrait de ville », numéro spécial d'Archiscopie, Paris, 80p.

BOURDEAU-LEPAGE L., 2012, *Regards sur la ville*, éd. Anthropos-Economica, coll. Géographie, Paris, 221p.

BOURDIEU P. (ss. dir.), 1993, *La Misère du monde*, éd. le Seuil, 947p.

BOURDIN A., 1984, *Les modes d'occupation*, in : BOURDIN A. (ss dir.), *Le Patrimoine réinventé*, éd. Presses Universitaires de France, coll. Espace et liberté, pp. 155-182.

BOURDIN A., 2003, *La modernité du risque*, Cahiers internationaux de sociologie, n° 114, pp. 5-26.

BOURDIN A., 2008, *Gentrification : un « concept » à déconstruire*, Espaces et sociétés, n° 132-133, pp. 23-37.

BOZARSLAN H., 1997, *Le chaos après le déluge : notes sur la crise turque des années 70*, Cultures & Conflits n° 24-25, pp.79-98.

BOZARSLAN H., 2004, *Les minorités en Turquie*, Revue Pouvoirs, N° 115, pp. 101-112. URL: www.cairn.info/revue-pouvoirs-2005-4-page-101.htm.

BOZARSLAN H., 2010, *Histoire de la Turquie contemporaine*, éd. La Découverte, Paris, 121p.

BRENNER N. et **THEODORE N.**, 2002, *Cities and the geographies of actually existing neoliberalism*, Antipode, n° 34, pp. 349-379.

BRENNER N., **THEODORE N.** et **PECK J.**, 2009, *Neoliberal Urbanism : Models, Moments, Mutations*, SAIS Review, vol. 29, Issue 1, pp. 49-66.

BRENNER N., **MARCUSE P.** et **MAYER M. (ed.)**, 2012, *Cities for people, not for profit. Critical urban theory and the right to the city*, Routledge, New-York.

BUÉ N., DESAGE F. et MATEJKO L., 2004, *La « métropole » n'est-elle qu'un mot ? Retour critique sur un « lieu commun »*, in DOLEZ B. et PARIS D. (ss. dir.), *Métropoles en construction. Territoires, politique et processus*, L'Harmattan, pp. 71-93.

BUISSON M.-A., 1999, *De la métropole d'équilibre à la métropole en réseau*, pp. 115-151, in : LACOUR C. et PUISSANT S., 1999, *La métropolisation : croissance, diversité, fractures*, éd. Anthropos, Paris, 190p.

BULUT A., 2007, *Istanbul'daki yeni yapılaşmanın deprem riski açısından değerlendirilmesi* [Évaluation du risque sismique dans la nouvelle structuration urbaine d'Istanbul], In : TMMOB, 6-7 décembre 2007, *Afet sempozyumu, Bildiriler Kitabı* [Symposium sur les catastrophes], éd. Mattek Matbaacılık, Ankara- IMO Kongre ve Kültür Merkezi.

BURBETT R. et NOWAK W. (ss. Dir.), novembre 2009, *Istanbul City of intersections*, Urban Age, The London School of Economics and Political Science (LES), 55p.

BURGESS E. W., 1925, 2004, *The Growth of the City: an introduction to a Research Project*, (in, PARK, BURGESS, McKENZIE, *The City*, University of Chicago Press, 1925); In GRAFMEYER Y. et JOSEPH I., 2004, *L'école de Chicago: naissance de l'écologie urbaine*, éd. Flammarion, Paris, 377p.

CANDELIER-CABON M. et MONTABONE B., 2009, *Istanbul, une internationalisation forcée ?* revue EchoGéo, URL : <http://echogeo.revues.org/11523>.

CARR L. J., 1932, *Disaster and the Sequence-Pattern Concept of Social Change*, The American Journal of Sociology, vol. 38, n° 2, pp. 207-218.

CARTIER S., VINET F., GAILLARD J.-C., *Introduction : Maître du monde ou maître de soi ?*, In. BECERRA S. et PELTIER A. (ss dir.), 2009, *Risques et environnements : recherches interdisciplinaires sur les vulnérabilités des sociétés*, L'Harmattan, coll. Sociologies et environnement, Paris, 575p.

CASTELLS M., 1969, *Théorie et idéologie en sociologie urbaine*, Revue : Sociologie et sociétés, vol. 1, n°2, pp. 171-192.

CASTELLS M. et GODARD F., 1974, *Monopolville : analyse des rapports entre l'entreprise, l'État et l'urbain à partir d'une enquête sur la croissance industrielle et urbaine de la région de Dunkerque*, éd. La Haye, Paris, 496p.

CASTELLS M., 1975, *Luttes urbaines et pouvoir politique*, éd. François Maspero, Paris, 131p.

CASTELLS M., 1981, *La question urbaine*, éd. F. Maspero, Paris, 526p.

CASTELLS M., 1998, *La société en réseaux*, éd. Fayard, Paris, 613p.

CAVALLIER G., 2002, *Les villes, acteurs de la mondialisation*, Ramses, pp. 107-124.

CEFAÏ D. et TROM D., 2001, *Les formes de l'action collective : mobilisations dans les arènes politiques*, éd. EHESS, Paris.

- CEFAÏ D.**, 2008, *Les politiques de l'enquête (I) : Le travail de l'altérité*, In. FASSIN D. et BENSA A. (ss dir.), *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, éd. La Découverte,
- CHALAS Y.**, 2007, *L'individualisme habitant : la vie en deçà et au-delà du quartier*, Les Annales de la recherche urbaine, n°102, pp. 41-49.
- CHOMBART DE LAUWE P.-H.**, 1961. *Sciences humaines, planification, urbanisme*, Annales : Économies, Sociétés, Civilisations, n°4, pp. 686-698.
- CHOMBART DE LAUWE P.-H.**, 1965, *Des hommes et des villes*, éd. Payot, Paris, 249p.
- CHOMBART DE LAUWE P.-H.**, 1975, *La culture et le pouvoir*, éd. Stock, Paris, 385p.
- CHOMSKY N.**, 2003, *Le profit avant l'homme*, éd. Fayard, Paris, 246p.
- CHUVIN P.**, 2008, *La Turquie : futur Hub énergétique de l'Europe ?* Revue Tiers Monde, N° 194, p.359-370
- CLAVAL P.**, 2001, *Métropolisation et évolution contemporaine des systèmes de communication*, in *Historiens et Géographes*, n°374, pp. 335-344.
- CLAVANDIER G.**, 2004, *La mort collective. Etude de sociologie à partir des accidents*, éd. CNRS, Paris, 255p.
- CLAVANDIER G.**, 2011, *Faire face à la catastrophe*, Dossier : Le sens des catastrophes, <http://www.laviedesidees.fr>.
- CLERVAL A. et FLEURY A.**, 2009, *Politiques urbaines et gentrification, une analyse critique à partir du cas de Paris*, L'Espace Politique, n°8, URL : <http://espacepolitique.revues.org/1314>.
- COMBESSIE J.**, 2007, *II. L'entretien semi-directif*, Dans *La méthode en sociologie*, éd. La Découverte, pp. 24-32.
- COMMISSION EUROPÉENNE**, 2010, *Europe 2020 - Une stratégie européenne pour une croissance intelligente croissance durable et inclusive*, Bruxelles, URL : <http://ec.europa.eu/eu2020/pdf/COMPLET%20FR%20BARROSO%20-%20Europe%202020%20-%20FR%20version.pdf>.
- COUCH C., SYKES O. et BÖRSTINGHAUS W.**, 2011, *Thirty years of urban regeneration in Britain, Germany and France : The importance of context and path dependency*, éd. Progress in Planning, n°75, pp. 1-52.
- COURNIL C. et COLARD-FABREGOULE C.** (dir.), 2010, *Changements climatiques et défis du droit, Actes de la journée d'études du 24 mars 2009*, éd. Bruylant, Bruxelles, 450p.
- CRED et UNISDR**, 2015, *The Human Cost of Weather-Related Disasters 1995-2015* [Le coût humain des catastrophes liées au climat 1995-2015], 27p.

- ÇAVDAR A.** et **TAN P.**, 2013, *İstanbul : Müstesna Şehrin İstisna Hali* [Istanbul : Situation exceptionnelle de la ville exclusive], éd. Sel, coll. Kentsel, Istanbul, 239p.
- CROZIER M.** et **FRIEDBERG E.**, 1992, *L'acteur et le système*, éd. du Seuil, coll. Points Essais, 500p.
- DANIŞ D.** et **PÉROUSE J.-F.**, 2005, *Zenginliğin mekânda yeni yansımaları : İstanbul'da güvenli siteler*, Toplum ve Bilim, n° 104, pp. 92-123.
- DAŞKIRAN F.** et **AK D.**, 2015, *6306 sayılı kanun kapsamında kentsel dönüşüm*, Yönetim ve Ekonomi Araştırmaları Dergisi, vol. 13, n°3, pp. 264-288.
- DAUPHINÉ A.** et **PROVITOLLO D.**, 2013, *Risques et catastrophes : observer, spatialiser, comprendre, gérer*, Armand Colin (2^{ème} édition), Paris, 412p.
- DE LAMARTINE A.**, 2011, *Souvenirs, impressions, pensées et paysages pendant un voyage en Orient (1832-1833), ou Notes d'un voyageur*, éd. Gallimard, Paris, 1175p.
- DÉLI F.**, 2007, *Migration forcée des paysans kurdes et déscolarisation*, Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs, pp. 323-340.
- DEMIRKOL S.** et **BEREKET BAŞ Z.**, 2013, *Kentsel dönüşümün, 6306 sayılı yasa kapsamında hak ve özgürlükler açısından ele alınması*, TBB Dergisi, n° 108, pp. 23-70.
- D'ERCOLE R.** et **METZGER P.**, 2009, *La vulnérabilité territoriale : une nouvelle approche des risques en milieu urbain*, Cybergeog : European Journal of Geography, Dossiers, document 447.
- DESCARTES R.**, 1637, *Discours de la méthode*, édition électronique réalisée par Jean-Marie Tremblay, collection « Les classiques des sciences sociales », URL : http://classiques.uqac.ca/classiques/Descartes/discours_methode/Discours_methode.pdf.
- DESCOLA P.**, 1995, *Par-delà nature et culture*, éd. Gallimard, Paris, 640p.
- DE TAPIA S.**, 2006, *Entre Europe et Asie : Istanbul, cité cosmopolite, carrefour de diasporas ?*, Espace populations sociétés, pp. 167-179.
- DE TAPIA S.**, 4-7 octobre 2007, *Le nouvel oléoduc Baku-Tbilissi-Ceyhan : quels impacts pour la Turquie et l'Europe ?* 18^{ème} festival de la géographie de Saint-Dié des Vosges : la planète en mal d'énergies.
- DEVILLIERS A.** et **PELLET P.**, 1995, *Évolution et actualité des caravansérails urbains Istanbul, Damas, Le Caire*, Observatoire Urbain d'Istanbul, mise à jour le 19/05/2015, URL : <https://oui.hypotheses.org/2812>.
- DEVEREUX M.**, 2013, *La diffusion de l'idéal des cités-jardins dans le monde*, Les Cahiers de l'IAU ÎdF, n° 165, pp. 10-14.

- DIDIER M.** et **PRUD'HOMME R.**, 2007, *Infrastructures de transport, mobilité et croissance*, Rapport du conseil d'analyse économique, n°68, la Documentation Française, Paris.
- DIRECTION GENERALE DES AUTOROUTES** (Karayollari genel müdürlüğü), 2016, *2015 Faaliyet Raporu* [Rapport annuel 2015], T.C. Ulaştırma Denizcilik ve Haberleşme Bakanlığı [Ministère des Transports, des affaires maritimes et des communications], 230p.
- DG ECHO**, 2016, *Réduction des risques de catastrophe*, Fiche-Info ECHO.
- DOĞAN M.**, 2013, *Industrialization process in Istanbul from past to present and Its Development over the last decade*, Marmara coğrafya dergisi, n° 27, Istanbul, pp. 511-550.
- DOMENACH H.** et **PICOUET M.**, 1995, *Les migrations*, éd. PUF, coll. Que sais-je ? n°224, 128p.
- DONZELOT J.**, 1999, *La nouvelle question urbaine*, Esprit, novembre, pp. 87-114.
- DONZELOT J.** (ss dir.), 2012, *À quoi sert la rénovation urbaine ?* éd. PUF, coll. La ville en débat, Paris, 238p.
- DORSO F.**, 2006, *La muraille ignorée ou le paradoxe de l'alliance tourisme-patrimoine en Turquie*, Téoros, vol. 25, n°2, pp. 40-46.
- DOSTALER G.**, 4/2009, *Les chemins sinueux de la pensée économique libérale*, L'Économie politique, n° 44, pp. 42-64.
- DOSTALER G.**, 2001, *Le libéralisme de Hayek*, éd. La Découverte et Syros, Paris, 122p.
- DOUGLAS M.**, 1992, 2003, *Risk and blame: Essays in cultural theory*, éd. The Taylor and Francis e-Library, 323p.
- DRIANT J.-C.**, 2012, *Défaire les grands ensembles*, in : DONZELOT J. (ss dir.), 2012, *À quoi sert la rénovation urbaine ?* éd. PUF, coll. La ville en débat, Paris, pp. 13-24.
- DUBOIS-MAURY J.** et **CHALINE C.**, 2002, *Les risques urbaines*, éd. Armand Colin, Paris, 208p.
- DUMAN B.** et **COŞKUN I.**, 2016, *Politik Süreç Teorisi Çerçevesinde Tozkoparan'da Kentsel Dönüşüm Projesine Karşı Kolektif Bir Eylemin Olabilirliği*, Sosyoloji dergisi, vol. 36, n°2, pp. 575-616.
- DUMONT P.**, **PÉROUSE J.-F.**, **DE TAPIA S.** et **AKGÖNÜL S.**, 2002, *Migrations et mobilités internationales : la plate-forme turque*, les dossiers de l'IFEA, n°13, 104p.
- DUPUY J.-P.**, 2002, *Pour un catastrophisme éclairé : Quand l'impossible est certain*, éd. Du Seuil, 224p.
- DURKHEIM E.**, 1930, 2007, *De la division du travail social*, Presses universitaires de France, Paris, 416p.

DURMAZ N., 2017, *Prévention des risques par la maîtrise de l'urbanisation. Le cas d'Istanbul*, Revue des Sciences Sociales, Presses Universitaires de Strasbourg, n°57, pp. 64-75.

EISINGER P., 1973, *The Conditions of Protest Behavior in American Cities*, American Political Science Review, n°67 (1), pp. 11-28.

EL-HINNAWI E., 1985, *Environmental Refugees*, Nairobi, UNEP.

ELICIN-ARIKAN Y., 1997, *Municipalités métropolitaines et municipalités d'arrondissement en Turquie*, Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et le monde Turco-Iranien, n°24, URL : <http://cemoti.revues.org/1463>.

ENGELS F., 1960, *La Situation de la classe laborieuse en Angleterre : D'après les observations de l'auteur et des sources authentiques*, Ed. Sociales, Paris, 411p.

EPSTEIN R., 2013, *La rénovation urbaine : Démolition-reconstruction de l'État*, éd. Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 377p.

EPSTEIN R., 2014, *(Dé)politisation d'une politique de peuplement : la rénovation urbaine du XIXe au XXIe siècle*, In : DESAGE F., MOREL-JOURNEL C., SALA PALA V., *Le peuplement comme politiques*, éd. Presses universitaires de Rennes, pp.329-354.

ERDI-LELANDAIS G., 2014, *Space and Identity in Resistance against Neoliberal Urban Planning in Turkey*, International Journal of Urban and Regional Research, vol. 38.5, pp. 1785-806.

ERDI-LELANDAIS G., 2015, *Émergence et résistance spatiale d'un quartier en contexte autoritaire. Le cas du quartier 1 Mayıs à Istanbul* ; In : MARCHAL H., *Regards pluriels sur l'incertain politique. Entre dérives identitaires, urbanisation, globalisation économique, réseaux numériques et féminisation du social*, L'Harmattan, 234p.

ERDI-LELANDAIS G., 2016, *Les politiques urbaines en Turquie : entre conservatisme néolibéral et autoritarisme*, Métropolitiques, URL : <http://www.metropolitiques.eu/Les-politiques-urbaines-en-Turquie.html>.

ERGUN N., 2004, *Gentrification in Istanbul* [Gentrification à Istanbul], Cities, vol. 21, n°5, pp. 391–405.

ERGUN C., 2009, *Türkiye'de kentsel dönüşüm uygulamaları ve gülsuyu mahallesi örneği*, VI. Ulusal Sosyoloji Kongresi, "Toplumsal Dönüşümler ve Sosyolojik Yaklaşımlar", Adnan Menderes Üniversitesi, Aydın, pp. 928-949.

ERGÜNAY O., 2007, *Türkiye'nin afet profili*, In : TMMOB, 6-7 décembre 2007, *Afet sempozyumu, Bildiriler Kitabı*, éd. Mattek Matbaacılık, Ankara- IMO Kongre ve Kültür Merkezi.

ERGÜNAY O., 2008, *Afet Yönetiminde Kurumsal Yapılanma ve Mevzuat Nedir? Nasıl Olmalıdır?* [Quelle est la structuration institutionnelle et législative en matière de gestion des catastrophes? Comment devrait-elle être ?], In: İstanbul Depremini Beklerken Sorunlar ve

Çözümler Bildiriler Kitabı, 20 Eylül 2008 CHP İstanbul Deprem Sempozyumu, İstanbul, pp. 97-108,

ERGÜNAY O., 2011, *1999 Depremleri Afet Mevzuatını Nasıl Değiştirdi : Mevzuat Açısından Neredeyiz?* [Comment les séismes de 1999 ont-elles changé la législation sur les catastrophes : où sommes-nous en termes de législation?],1. Türkiye Deprem Mühendisliği ve Sismoloji Konferansı, ODTÜ, Ankara.

ERMAN T., 2001, *The Politics of Squatter (Gecekondu) Studies in Turkey: The Changing Representations of Rural Migrants in the Academic Discourse*, Urban Studies, vol. 38, n° 7, pp. 983-1002.

ERSOY Ş., 2014, *2013 Afet raporu “Dünya ve Türkiye”* [Le rapport des catastrophes “le monde et la Turquie], Yıldız Teknik Üniversitesi, Doğa Bilimleri Araştırma Merkezi

ERSOY Ş., 2016, *2015 Yılıın Doğa Kaynaklı Afetleri “Dünya ve Türkiye”* [Les catastrophes d’origine naturelle de l’année 2015 « le monde et la Turquie »], éd. Jeoloji Mühendisleri Odası Yayınları, n° 125, Ankara, 267p.

ERSOY Ş., 2017, *2016 Yılı Doğa Kaynaklı Afetler Yıllığı “Dünya ve Türkiye”* [Les catastrophes d’origine naturelle de l’année 2016 « le monde et la Turquie »], éd. Jeoloji Mühendisleri Odası Yayınları, n° 129, Ankara, 402p.

ERTEM B. et **ALTUNEL M.-C.**, 2011, *Istanbul imarındaki tarihi eser kaybının tarih ve turizm açısından incelenmesi: Karaköy-Kabatas bölgesi*, ODÜ Sosyal Bilimler Enstitüsü, Sosyal Bilimler Araştırmaları Dergisi, vol. 2, n° 4, pp. 61-79.

EU-Protection Civile, 2016, *Akran değerlendirmesi Türkiye 2015* [Rapport d'examen par les pairs de la Turquie de 2015], Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire Européennes.

EVREN G., 2001, *Istanbul ulastirmasinin dünü, bugünü*, Türkiye Mühendislik Haberleri-TMH, n° 413, pp. 19-24.

EWALD F., 1986, *L’État providence*, éd. B. Grasset, Paris, 608p.

EWALD F., 2008, *Le principe de précaution*, éd. Presses Universitaires de France, Paris, 127p.

FABIANI J. et **THEYS J.-L.** (ss dir.), 1987, *La société vulnérable : évaluer et maîtriser les risques*, Editions Rue d’ULM, 684p.

FAURE A., 2008, *La ségrégation, ou les métamorphoses historiographiques du baron Haussmann*, In : JAILLET M.-C., PERRIN É. et MÉNARD F. (ss dir.), *Diversité sociale, ségrégation urbaine, mixité*, éd. Plan Urbanisme, Construction et Architecture (PUCA), pp. 51-64.

FAUTRAS A., 2016, *Les nouveaux bostan d’Istanbul : quelle pérennisation pour les jardins de la contestation ?* European Journal of Turkish Studies [Online], URL: <http://ejts.revues.org/5400>.

- FIJALKOW Y.**, 2013, *Sociologie des villes*, éd. La Découverte, coll. Repères, 128p.
- FLEURY A.**, 2010, *Istanbul : de la mégapole à la métropole mondiale, Géoconfluences dossier : "De villes en métropoles"*, URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/urb1/MetropScient9.htm>.
- FOUCAULT M.**, 2004, *Naissance de la biopolitique : Cours au Collège de France 1978-1979*, éd. Gallimard et Seuil, 355p.
- FRIEDMANN J.**, 1986, *The world city hypothesis*, *Development and Change* 17, pp. 69–83.
- FRIEDMANN M.**, 2010, *Capitalisme et liberté*, éd. Leduc S., Paris, 316p.
- FRITZ C.**, 1961, *Disaster*, in MERTON R. K. et NISBET R. A. (éd.), *Contemporary Social Problems*, New York, Harcourt, 655p.
- GARGIN H.**, 2007, *La question du « logement social » à Istanbul : un réajustement nécessaire*, *Electroui* n°31. URL : <http://oui.hypotheses.org/3443>.
- GEMENNE F.**, 2008, *L'environnement comme facteur migratoire : réflexions croisées sur deux études de cas empiriques à Tuvalu et à la Nouvelle-Orléans, communication présentée au séminaire de l'École doctorale thématique « migrations et Diversité culturelle*, Louvain-la-Neuve, URL: <http://www.cedem.ulg.ac.be/m/cdc/15.pdf>.
- GENÇ F.-N.**, 2007, *Türkiyede kentleşme ve doğal afet riskleri ile ilişkisi*, In : TMMOB, 6-7 décembre 2007, *Afet sempozyumu, Bildiriler Kitabı*, éd. Mattek Matbaacılık, Ankara- IMO Kongre ve Kültür Merkezi, pp. 349-358.
- GENÇ F.-N.**, 2014, *Türkiye'de afet yönetimi politikalarının dönüşümü*, In : YILDIZ M. ET SOBACI M. Z. (ss dir.), *Kamu Politikası : Kuram ve Uygulama*, éd. Adres Ankara, pp. 498-519.
- GEORGEON F.**, 2002, *Un manifeste de l'occidentalisation dans la Turquie kémaliste : Üç medeniyet (Trois civilisations) (1928)*, *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n°95-98, URL : <http://remmm.revues.org/225>.
- GHORRA-GOBIN C.**, 2007, *A l'heure de la "deuxième" mondialisation, une ville mondiale est-elle forcément une ville globale ?* *L'information géographique*, Armand Colin, pp. 36-46.
- GIDDENS A.**, 1991, *Modernity and Self-Identity : Self and Society in the Late Modern Age*, Stanford University Press, Standford, California.
- GIDDENS A.**, 1994, *Les conséquences de la modernité*, éd. L'Harmattan, Paris, 192p.
- GILBERT C.**, 2003, *La fabrique des risques*, *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 114, pp. 55-72.
- GILBERT C.**, 2006, *La vulnérabilité, une notion à explorer*, *Pour la Science*, n°51, pp. 116-120.

GODARD F., 1973, *La rénovation urbaine à Paris : Structure urbaine et logique de classe*, éd. Mouton, Paris, 148p.

GODARD O., 2006, *Le principe de précaution*, Revue Projet, n° 293, pp. 39-47.

GODIN C., 2009, *Ouvertures à un concept : la catastrophe*, Le Portique, n°22, pp. 11-25.
URL : <http://leportique.revues.org/1993>.

GOIRAND C., 1999, *"Philanthropes" en concurrence dans les favelas de Rio*, Critique internationale, vol. 4, pp. 155-167.

GONIN P. et **LASSAILLY-JACOB V.**, 2002, *Les réfugiés de l'environnement : Une nouvelle catégorie de migrants forcés ?* Revue européenne des migrations internationales, vol. 18 - n°2, p. 139-160.

GÖKÇE B., ACAR F., AYATA A., KASAPOĞLU A., ÖZER I., UYGUN H., 1993, *Gecekonduarda Ailelerarası Dayanışmanın Çağdaş Organizasyonlara Dönüşümü* [La transformation de la solidarité inter-familiale dans les gecekondu en une organisation contemporaine], Gecekonduarda Ailelerarası Dayanışmanın Çağdaş Organizasyonlara Dönüşümü, Ankara.

GÖKÇE O., ÖZDEN Ş., DEMİR A., 2008, *Türkiye 'de Afetlerin mekansal ve istatistiksel dağılımı : Afet bilgi envanteri* [La distribution spatiale et statistique des catastrophes en Turquie: l'inventaire de données sur les catastrophes], T.C. Bayındırlık ve Iskan Bakanlığı, Afet İşleri Genel Müdürlüğü, Afet Etüt ve Hasar Tespit Daire Başkanlığı, Ankara, 118p.

GRAFMEYER Y., 2005, *Sociologie urbaine*, Armand Colin, Paris, 128p.

GUENARD F. et **SIMAY P.**, 2011, *Du risque à la catastrophe. A propos d'un nouveau paradigme*, laviedesidées.fr.

GUÉRIN-PACE F., 2006, *Sentiment d'appartenance et territoires identitaires*, L'Espace géographique, Tome 35, pp. 298-308.

GÜNAYDIN B., 2015, *Kentsel Dönüşümün Öncülü ve Ardılı Olarak Göç : Zeytinburnu Sümer Mahallesi Örneği*, Göç Araştırmaları Dergisi / The Journal Of Migration Studies, vol. 1, n°2, pp. 84-111.

HABERMAS J., 1987, *Théorie de l'agir communicationnel* (1981). Tome I, *Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, Jean- Marc Ferry (Trad.) ; *Critique de la raison fonctionnaliste*, Tome II, Jean-Louis Schegel (Trad.), éd. Fayard, Paris.

HALBWACHS M., 1910, *Les expropriations et le prix des terrains à Paris (1860-1900)*, Année sociologique, vol. 11, Paris.

HALBWACHS M., 1942, *La population d'Istanbul (Constantinople) depuis un siècle*, Annales Sociologiques, Série E, Morphologie Sociale, Langage, Technologie, Esthétique, (3/4), pp. 16-43.

HALBWACHS M., 1970, *Morphologie sociale*, éd. Armand Colin, Paris, 190p.

- HALIMI S.**, 2004, *Le grand bond en arrière : comment l'ordre libéral s'est imposé au monde*, éd. Fayard, 640p.
- HALL P.**, 1966, *Les villes mondiales*, éd. Hachette, Paris, 256p.
- HANIOĞLU S.**, 2016, *Atatürk : Une biographie intellectuelle*, éd. Fayard, 227p.
- HARDAL S.**, 2014, *Kentsel dönüşüm alanlarına bir örnek; Sarıgöl Mahallesi (Gaziosmanpaşa)*, Bilecik Şeyh Edebali Üniversitesi, Sosyal Bilimler Enstitüsü, Coğrafya Anabilim Dalı, Yüksek Lisans Tezi.
- HARVEY D.**, 1989, *From managerialism to entrepreneurialism: the transformation of urban politics in late capitalism*, Geografiska Annaler, Series B. Human Geography, vol. 71, n° 1, pp. 3-17.
- HARVEY D.**, 1993, *The nature of the environment: the dialectics of social and environmental change*, in Milliband, R and Panitch, L (eds) *Real Problems, False Solutions: Socialist Register 1993*, Merlin Press, London.
- HARVEY D.**, 2003, *Paris, capital of modernity*, éd. Routledge, New-York, 377p.
- HARVEY D.**, 2004, *L'urbanisation du capital*, Actuel Marx, n°35, pp. 41-70.
- HARVEY D.**, 2008, *La géographie de la domination*, éd. Les prairies ordinaires, Paris, 118p.
- HARVEY D.**, 2011, *Le capitalisme contre le droit à la ville : Néolibéralisme, urbanisation, résistances*, éd. Amsterdam, Paris, 93p.
- HARVEY D.**, 2014, *Brève histoire du néo-libéralisme*, éd. Les Prairies ordinaires, Paris, 314p.
- HASOL, D., TEKELİ, İ., TABANLIOĞLU, H.**, 1991, *Geleceğe Birakmakta Olduğumuz Korkunç Miras : Çarpık Kentleşme*, Yapı Dergisi, n°115, pp. 37-39.
- HAUMONY B.**, 1968, *Hiérarchie et armature urbaine*, In : *Revue française de sociologie*, vol.9, n°9-2. pp. 251-256.
- HOENER J.-M.**, 2007, *Le tourisme et la géopolitique*, Hérodote, n°127, pp. 15-28.
- HOLM A.**, 2010, *Urbanisme néolibéral ou droit à la ville*, Multitudes, n° 43, pp. 86-91.
- HOUARD N.**, 2012, *Défaire les grands ensembles*, in : DONZELOT J. (ss dir.), 2012, *À quoi sert la rénovation urbaine ?* éd. PUF, coll. La ville en débat, Paris, pp. 13-24.
- HOWARD E.**, 1898, *To-morrow : a Peaceful Path to a Real Reform* [Demain : une voie pacifique vers une réforme véritable], éd. London : Swan Sonnenschein, 198p.
- IBB**, 2003, *Istanbul için deprem master planı* [Master plan des séismes pour Istanbul], İstanbul Büyükşehir Belediyesi Planlama ve İmar Dairesi Zemin ve Deprem İnceleme Müdürlüğü, 1334p.

IBB, 2009, *Istanbul olası deprem kayıp tahminleri* [Les estimations des dommages en cas de séisme à Istanbul], Istanbul Büyükşehir Belediyesi Planlama ve İmar Dairesi Zemin ve Deprem İnceleme Müdürlüğü, 265p.

İÇDUYGU A. et **AKSEL D.B.**, 2012, *Türkiye’de düzensiz göç*, Uluslararası Göç Örgütü Türkiye [Organisation Mondiale de la Migration Turquie], Ankara, 72p.

INFORM, 2016, Index for Risk Management – Results 2016, URL: <http://www.inform-index.org/Portals/0/InfoRM/2016/INFORM%20Results%20Report%202016%20WEB.pdf?ve r=2015-11-25-172034-453>.

INSEL A., 2006, *Le nationalisme des “Turcs blancs”*, La Vie des idées (Mensuel international sur le débat d’idées), n° 14, pp. 55-60.

IPKB, 2014/a, *Güçlendirme ve Yeniden Yapım Çalışmaları* [Travaux de renforcement et de reconstruction], ISMEP Proje Rehber Kitapları.

IPKB, 2014/b, *Toplumsal Kapasitenin Geliştirilmesi ve Toplum Eğitimleri* [Développement des capacités communautaires et la société de formation], ISMEP Proje Rehber Kitapları.

IPKB, 2017, *ISMEP Başarı Hikayeleri* [Les histoires de réussite de l’ISMEP], URL : https://www.ipkb.gov.tr/assets/data/files/DB_Prestij_Kitap_19_Nisan.pdf.

İSTANBUL BAROSU YAYIN KURULU, 2012, *Afet yasası ve kentsel dönüşüm forumu*, İstanbul Barosu Yayınları, İstanbul.

İŞİK A., GÖKÇE O., İLGEN H.-G., 2012, *Türkiye’de afet yönetim sistemine bir bakış, AIGM’den AFAD’a değişenler*, 65ème Congrès géologique de la Turquie, 2-6 avril 2012.

JICA-IBB, 2002, *The Study on A Disaster Prevention / Mitigation, Basic Plan in Istanbul including Seismic Microzonation in the Republic of Turkey, Final Report* [Étude sur la prévention/atténuation des catastrophes, Plan de base d’Istanbul incluant le micro-zonage sismique, dans la République de Turquie, Rapport final], Pacific Consultants International, OYO Corporation.

JICA, 2004, *Türkiye’de doğal afetler konulu ülke strateji raporu* [Rapport sur la stratégie nationale à l’égard des catastrophes naturelles en Turquie], T.C. İçişleri Bakanlığı et JICA, Ankara, 163p.

JONAS H., 1987, 2017, *Une éthique pour la planète*, Artahud Poche, Les fondamentaux de l’écologie, Berlin, 208p.

KADIOĞLU M., 2012. *Türkiye’de İklim Değişikliği Risk Yönetimi* [Changement climatique et gestion de risque en Turquie] Türkiye’nin İklim Değişikliği II. Ulusal Bildiriminin Hazırlanması Projesi Yayını, 172p.

KAPTAN K., 2013, *Istanbul’un Deprem Hazırlığı için ‘Sıfır’ Can Kaybı Projesi*, Çukurova Üniversitesi Mühendislik Mimarlık Fakültesi Dergisi, n° 28(1), pp. 119-126.

KARABULUT K., 2010, *Özal Dönemi : Türkiye'nin Ekonomi Politikası*, Turgut Özal Uluslararası Ekonomi ve Siyaset Kongresi I Küresel Krizler ve Ekonomik Yönetişim 15-16 avril 2010, Malatya : İnönü Üniversitesi, pp. 978-1008.

KARAHASANOĞLU S., 2013, *Gaziosmanpaşa Bir İlçenin Öyküsü*, Gaziosmanpaşa Belediyesi Yayınları, İstanbul, 144p.

KAZANCIGIL A., BILICI F., AKAGÜL D. (ss dir.), 2013, *La Turquie : D'une révolution à l'autre*, éd. Fayard/Pluriel, Paris, 352p.

KELEŞ R., 2004, *Kentleşme Politikası*, éd. İmge Kitabevi (7^{ème} édition), Ankara, 767p.

KEMALOĞLU M., 2015, *Türkiye'de afet yönetiminin tarihi ve yasal gelişimi*, Akademik Bakış Dergisi, n°52, Kırgızistan, pp. 126-147, URL : <http://www.akademikbakis.org>.

KERMISCH C., 2011, *Le concept de risque. De l'épistémologie à l'éthique*, éd. Tec & Doc Lavoisier, coll. Sciences du risque et du danger, Paris, 96p.

KERMISCH C., 2012, *Vers une définition multidimensionnelle du risque*, VertigoO, vol. 12, n° 2, URL : <http://vertigo.revues.org/12214>.

KEYDER Ç., 2010, *Istanbul into the Twenty-First Century*, In: GÖKTÜRK D., SOYSAL L. et TÜRELI I., *Orienting Istanbul, Cultural Capital of Europe?* éd. Routledge, 352p.

KEYDER Ç. et all., 2013, *Istanbul : Küresel ile yerel arasında*, éd. Metis, (première édition en 2000), İstanbul, 235p.

KLEIN N., 2008, *La stratégie du choc : la montée d'un capitalisme du désastre*, éd. Leméac, Paris, 861p.

KOÇ Y., 2006, *Les stratégies de réponses des acteurs d'Istanbul au tremblement de terre : une étude de cas*, Rapport de stage, IFEA-OUI.

KURTULUŞ H. (ss. dir.), 2005, *Istanbul'da Kentsel Ayrışma: Mekansal Dönüşümde Farklı Boyutlar*, Bağlam Yayıncılık, İstanbul, 307p.

KURTULUŞ H., 2009, *Kentsel Dönüşümün Politik Ekonomisi*, İktisat, pp. 26-33.

KURTULUŞ H. et ASLAN Ş., 2016, *Üç şehir üç başkan: yeni liberal dönemde istanbul, ankara ve izmir'de sosyal demokrat belediyeçilik deneyimi (1989-1994)*, İ.Ü. Siyasal Bilgiler Fakültesi Dergisi, n° 54, pp.17-42.

LACOUR C. et PUISSANT S. (ss coord.), 1999, *La métropolisation : croissance, diversité, fractures*, éd. Anthropos, Paris, 190p.

LAGADEC P., 1981, *La civilisation du risque : catastrophes technologiques et responsabilité sociale*, éd. du Seuil, Paris, 236p.

LAGADEC P., 2003, *La recherche confrontée à la question des crises. Pour des ruptures créatrices*, in GILBERT C. (ss. dir.), *Risques collectifs et situations de crise. Apports de la*

recherche en sciences humaines et sociales, éd. L'Harmattan, Coll. Risques collectifs et situations de crise, Paris, pp. 297-316.

LAMIZET B., 2002, *Le sens de la ville*, éd. L'Harmattan, coll. Villes et sociétés, Paris, 242p.

LANGUMIER J. et **REJET S.** (ss. dir.), 2013, *Le gouvernement des catastrophes*, éd. Karthala, Paris, 280p.

LASCOUMES P. et **LE GALÈS P.**, 2007, *Sociologie de l'action publique*, éd. Armand Colin, coll. 128, Paris, 126p.

LE BRETON É., 2012, *Pour une critique de la ville : la sociologie urbaine française, 1950-1980*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 298p.

LE CORBUSIER, 1957, *La Charte d'Athènes*, préface de Jean Giraudoux, éd. de Minuit, Paris, 158p.

LEDRUT R., 1968, *Sociologie urbaine*, Presses universitaires de France, Paris, 222p.

LEFEBVRE H., 1972, *La pensée marxiste de la ville*, éd. Casterman, Paris, 155 p.

LEFEBVRE H., 2000/a, *La production de l'espace*, éd. Anthropos, 4ème édition, 485p.

LEFEBVRE H., 2000/b, *Espace et politique*, éd. Economica, 2^{ème} édition, Paris, 175p.

LEFEBVRE H., 2009, *Le droit à la ville*, Anthropos, 3ème édition, Paris, 135p.

LE GOIX R., 2005, *Villes et mondialisation : le défi majeur du XXI^e siècle*, éd. Ellipses, Paris, 175p.

LELEVRIER C., 2014, *La trajectoire, une autre approche des effets de la rénovation*. In : FOL S., MIOT Y., VIGNAL C., *Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques*, Presses Universitaires du Septentrion, pp.119-138.

LEONE F. et **VINET F.** (ss dir.), 2011, *La vulnérabilité des sociétés et des territoires face aux menaces naturelles : Analyses géographiques*, Presses universitaires de la Méditerranée – PULM, coll. Géorisques, n°1, 144 p.

LÉVY J., 2005, *Penser la ville : un impératif sous toutes les latitudes*, Cemoti, n°24, URL : <http://cemoti.revues.org/document1458.html>.

LOBRY D., 2008, *Pour une définition juridique des réfugiés écologiques : réflexion autour de la qualification juridique de l'atteinte à l'environnement*, REVUE Asylon(s), N°6, Exodes écologiques, URL : <http://www.reseau-terra.eu/article846.html>.

LÖW M., 2015, *Sociologie de l'espace*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 302p.

MAGNE L., 2010, *Histoire sémantique du risque et de ses corrélats*, Journées d'histoire de la comptabilité et du management France : <http://halshs.archives-ouvertes.fr4>

MAGNIGNY V., 2008, *Des victimes de l'environnement aux réfugiés de l'environnement*, REVUE Asylon(s), n°6, Exodes écologiques, URL : <http://www.reseau-terra.eu/article845.html>.

MALLET L., 4/2007, *Le tourisme en Turquie : de la manne financière aux changements de mentalités*, Hérodote, n° 127, pp. 89-102.

MANTRAN R., 1996, *Histoire d'Istanbul*, éd. Fayard, 382p.

MARTIN N., 2013, *Marketing urbain à Istanbul, De quoi Bosphorus City est-il le nom ?*, mémoire de master réalisé sous la co-direction de Elisabeth Pasquier et Pauline Ouvrard, ENSA Nantes.

MARX K. et **ENGELS F.**, 2012, *L'idéologie allemande*, Editions sociales, Paris, 621p.

McADAM D., 1982, *Political process and the development of black insurgency, 1930-1970*, Chicago : University of Chicago Press.

McCARTHY J.D. et **ZALD M.N.**, 1977, *Resource Mobilization and Social Movements: A Partial Theory*, The University of Chicago Press, The American Journal of Sociology, vol. 82, n°6, pp. 1212-1241, URL: <http://www.jstor.org/stable/2777934>.

MONCEAU N. (ss dir.), 2010, *Istanbul : histoire, promenades, anthologie et dictionnaire*, éd. Robert Laffont, Paris, 1431p.

MONTABONE B., 2013, *Droit à la ville et contestation de l'ordre moral urbain en Turquie*, EchoGéo, Sur le Vif, mis en ligne le 10 octobre 2013, URL : <http://echogeo.revues.org/13567>.

MORICONI-EBRARD F., 1993, *L'urbanisation du monde depuis 1950*, éd. Anthropos-Economica, Paris, 372p.

MORVAN Y., 2013, *L'aménagement du grand Istanbul : entre ambition géopolitique mondiale et enjeux fonciers locaux. Le troisième pont sur le Bosphore*, Hérodote, n° 148, pp. 197-210.

MORVAN Y. et **LOGIE S.**, 2014, *Istanbul 2023*, éd. B2, col. Territoires, 144p.

MOSCOVICI S., 1972, *La société contre nature*, Union Générale d'éditions, Paris, 404p.

NAVEZ-BOUCHANINE F., 2001, *Des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale : une approche critique de la notion de fragmentation*, in DORIER-APPRILL E., *Vocabulaire de la ville. Notions et références*, Paris, Édition du temps, p. 109-118.

NEVEU E., 2011, *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte « Repères », Paris, 128p.

OCDE, 2005, *L'espace à l'horizon 2030 : Relever les défis de la société de demain*, éd. OCDE, 380p.

OCDE, 2016, *Étude économique de la Turquie 2016*, URL : <http://www.oecd.org/fr/eco/etudes/etude-economique-turquie.htm>.

ONU, 2014, *L'annuaire démographique 2013*, Publication des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, New-York, 911p.

ÖÇÜN A. G., 1997, *Osmanlı Sanayii : 1913-1915 yılları sanyı istatistiki* [L'industrie ottomane : Statistiques 1913-1915], ed. T.C. Basbakanlık Devlet İstatistik enstitüsü (4ème éd.), Ankara, 198p.

ÖKTEM B., 2006, *Neoliberal Küreselleşmenin Kentlerde İnşası : AKP'nin Küresel Kent Söylemi ve İstanbul'un Kentsel Dönüşüm Projeleri*, Planlama dergisi, n°36, pp.53-64.

ÖKTEM B., mars 2011, *İstanbul'da neoliberal kentleşme modelinin sosyo-mekansal izdüşümleri*, İstanbul Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi Dergisi, n°44, pp. 23-40.

ÖZCEYLAN D. et **COŞKUN E.**, 2012, *Van Depremi Sonrası Yaşananlar Işığında Sosyal ve Ekonomik Zarar Görebilirlik Çalışmalarının Önemi*, Eskişehir Osmangazi Üniversitesi İİB Dergisi, n°7, pp. 167-186.

ÖZDEN P.-P., 2006, *Türkiye'de kentsel dönüşümün uygulanabilirliği üzerine düşünceler*, İ.Ü. Siyasal Bilgiler Fakültesi Dergisi, n°35, pp. 215-233.

ÖZMEN B., **NURLU M.** et **GÜLER H.**, 1997, *Coğrafi Bilgi Sistemi ile Deprem Bölgelerinin İncelenmesi* [Système d'information géographique et étude des zones sismiques], Bayındırlık ve İskan Bakanlığı, Afet İşleri Genel Müdürlüğü, Ankara

ÖZMEN B. et **ÖZDEN A.-T.**, 2013, *Türkiye'nin afet yönetim sistemine ilişkin bir eleştirel bir değerlendirme*, İ.Ü. Siyasal Bilgiler Fakültesi Dergisi, n°49, pp. 1-28.

ÖZŞAHİN E., 25-27 sept. 2013, *Türkiye'de yaşanmış (1970-2012) doğal afetler üzerine bir değerlendirme*, 2. Türkiye Deprem Mühendisliği ve Sismoloji Konferansı [2^{ème} conférence de Génie parasismique et de Sismologie de Turquie], Hatay.

PADDISON R., 1993, *City marketing, image reconstruction and urban regeneration*, Urban Studies. Vol. 30, n°2, pp. 339-350.

PALIBRODA B., **KRIEG B.**, **MURDOCK L.** et **HAVELOCK J.**, 2009, *A practical guide to photovoice : sharing pictures, telling stories and changing communities*, Prairie Women's Health Centre of Excellence, URL : http://www.pwhce.ca/photovoice/pdf/Photovoice_Manual.pdf.

PAQUOT T., 2013, *Naissance d'un idéal urbain : la "cité-jardin"*, Les Cahiers de l'IAU ÎdF, n°165, pp. 6-9.

PAQUOT T., 2015, *Désastres urbains : les villes meurent aussi*, éd. La Découverte, Paris, 222p.

PARK R. E., 2004/a, *The city as a Social Laboratory*, (in, Smith et White, *An Experiment in Social Science Research*, University of Chicago presse, 1929), in Grafmeyer Y. et Joseph I., 2004, *L'Ecole de Chicago : Naissance de l'écologie urbaine*, éd. Flammarion, 377p.

PARK R. E., 2004/b, *The City: Suggestions for the Investigation of Human Behavior in the Urban Environment*, (in, Park, Burgess, McKenzie, *The City*, University of Chicago Press, 1925); In GRAFMEYER Y. et JOSEPH I., 2004, *L'Ecole de Chicago: Naissance de l'écologie urbaine*, éd. Flammarion, 377p.

PAUGAM S. (ss dir.), 2012, *L'enquête sociologique*, éd. Presses Universitaires de France, coll. Quadriège, Paris, 480p.

PECH P., 2010, *De nouveaux acteurs publics pour gérer les crises dans les métropoles*, In CROS et al., 2010, *Catastrophes et risques urbains : Nouveaux concepts, nouvelles réponses*, éd. Tec & Doc Lavoisier, Paris, 273p.

PÉCHU C., 1996, *Quand les « exclus » passent à l'action. La mobilisation des mal-logés*, Politix, vol. 9, n°34, pp. 114-133.

PÉCHU C., 2006, *Droit au logement : genèse et sociologie d'une mobilisation*, collection : Nouvelle Bibliothèque de Thèses - Science Politique, éd. Dalloz, Paris, 539 p.

PECK J. et TICKELL A., 2002, *Neoliberalizing Space*, Antipode, n° 34, pp. 380-404.

PERETTI-WATEL P., 2005, *La culture du risque, ses marqueurs sociaux et ses paradoxes. Une exploration empirique*, Revue économique, vol. 56, pp. 371-392.

PERETTI-WATEL P., 2010, *La société du risque*, éd. La Découverte, col. Repères, 128p.

PETIT C., 2009, *Transformation urbaine, mobilisations collectives et processus de politisation : Le cas du projet de rénovation urbaine de Başibüyük (Istanbul)*, In Mémoire de recherche de Master 2 « Politiques Européennes » Parcours « Science Politique de l'Europe ».

PETIT C., 2011, *Engagement militant et politisation des mobilisations au sein des oppositions urbaines à Istanbul*, EchoGéo, URL : <http://echogeo.revues.org/12445>.

PÉROUSE J.-F., 2001, *Turquie : l'après-séisme*, Institut français d'études anatoliennes, Dossier thématique de l'Observatoire urbain d'Istanbul, 52p.

PÉROUSE J.-F., 2004, *Les tribulations du terme gecekondü (1947-2004) : une lente perte de substance. Pour une clarification terminologique*, European Journal of Turkish Studies, Thematic Issue N°1 – Gecekondü.

PÉROUSE J.-F., 2004/b, *Les « cités sécurisées » des territoires périphériques de l'arrondissement d'Eyüp (Istanbul) ou les mirages de la distinction*, L'information géographique, vol. 68, n°2, pp. 139-154.

PÉROUSE J.-F., 2005, *Les compétences des acteurs dans les micro-mobilisations habitantes à Istanbul* ; In DORRONSORO G., *La Turquie conteste. Mobilisations sociales et régime sécuritaire*, CNRS Editions, Paris, pp. 127-146.

PÉROUSE J.-F., 2006, *Catastrophes, risques sismiques et redécouverte de la dimension locale à Istanbul*, In : COANUS T. et PÉROUSE J.-F. (ss dir.), *Villes et risques. Regards croisés sur quelques cités « en danger »*, éd. Economica, Anthropos, pp. 56-78.

PÉROUSE J.-F., 2007/a, *Istanbul, entre Paris et Dubaï : mise en conformité « internationale », nettoyage et résistances* ; In : BERRY-CHICKAOU I., DEBOULET A., ROULLEAU-BERGER L., *Villes internationales : entre tensions et réactions des habitants*. Paris, La Découverte, pp. 31-62.

PÉROUSE J.-F., 2007/b, *Transits maghrébins à Istanbul. Trajectoires, profils et stratégies*, *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, pp.119-120.

PÉROUSE J.-F., 2008, *Les formes de mobilités transcaucasiennes et balkaniques à Istanbul*, *Balkanologie*, Vol. X, n° 1-2, URL : <http://balkanologie.revues.org/371>.

PÉROUSE J.-F., 2010/a, *Les migrations kurdes à Istanbul. Un objet de recherche à reconstruire*, *Etudes rurales*, n°186, pp. 169-180.

PÉROUSE J.-F., 2010/b, *Istanbul depuis 1923 : la difficile entrée dans le XXe siècle ?* In MONCEAU N. (ss dir.), *Istanbul : histoire, promenades, anthologie et dictionnaire*, éd. Robert Laffont, Paris, 1431p.

PÉROUSE J.-F., 2010/c, *Exigences touristiques, construction patrimoniale et urbanité. Le projet "Istanbul Ville Musée" (IVM) : attendus et ambiguïtés*, *Observatoire urbain d'Istanbul*, Istanbul.

PÉROUSE J.-F., 2010/d, *Vallées niées, rivières morcelées... La durabilité en danger*, *Urbanisme*, n°374, pp. 62-65.

PÉROUSE J.-F., 2012/a, *L'afflux récent des Européens à Istanbul : inerties et recomposition des profils et des positions*, *Revue Anatoli*, n°3, pp.41-54.

PÉROUSE J.-F., 2012/b, *Istanbul, du « seuil de la félicité brisé » à la mégapole internationale*, *Confluences Méditerranée*, vol. 83, n° 4, pp. 11-18.

PÉROUSE J.-F., 24 juin 2013/a, *Le parc Gezi : dessous d'une transformation très politique*, <http://www.metropolitiques.eu>.

PÉROUSE J.F., 24 septembre 2013/b, *Hybristanbul : Les grands projets d'aménagement urbain en Turquie*, lavedesidees.fr.

PÉROUSE J.-F., 2013/c, *Kentsel dönüşüm uygulamalarında belirleyici bir rol üstlenen Toplu Konut İdaresi'nin (TOKİ) belirsiz kimliği üzerinde birkaç saptama*, in : ÇAVDAR A. et TAN P. (ss dir.), 2013, *İstanbul : Müstesna Şehrin İstina Hali*, Istanbul, éd. Sel, pp. 81-96.

PÉROUSE J.F., 2014, *L'État sans le Public : quelques conjectures à propos de l'Administration du logement collectif (TOKİ)*, in AYMES M., GOURISSE B., MASSICARD E. (dir.), *L'art de l'État en Turquie. Arrangements de l'action publique de la fin de l'Empire ottoman à nos jours*, Paris, Karthala, pp.173-194.

- PÉROUSE J.-F.**, 2017, *Istanbul Planète : La ville-monde du XXI^e siècle*, éd. La découverte, Paris, 220p.
- PINOL J.-L.** (ss dir.), LAFON X., SARTRE M. et MARC J.-Y., 2011, *Histoire de l'Europe urbaine : tome I : La Ville antique*, éd. du Seuil, Paris, 427p.
- PINON P.**, 2008, *Le projet de parc archéologique d'Istanbul de Henri Prost et sa tentative de mise en œuvre par Albert Gabriel*, *Anatolia Antiqua*, Tome 16, pp. 181-205.
- PORTES A.**, 1972, *Rationality in the slum : An essay in interpretative sociology*, *Comparative Studies in Society and History*, pp. 268-286.
- POYRAZ M.**, 2007, *Les lieux et les liens de proximité : les Varos d'Istanbul et les banlieues parisiennes*, *Pensée plurielle*, vol. 15, n°2, pp. 139-150.
- PRADIER P.-C.**, 2006, *La notion de risque en économie*, éd. La découverte, col. Repères, 128p.
- PRETECEILLE E.**, Briquet J.-L., 1989, *Les marxistes et la question urbaine*, in : *Politix*, vol. 2, n°7-8. pp. 24-29.
- PRINCE S. H.**, 1920, *Catastrophe and social change: Based upon a sociological study of the Halifax disaster*, New-York: Columbia University, 164p.
- PROVITOLLO D.**, 2005, *Un exemple d'effets de dominos : la panique dans les catastrophes urbaines*, *Cybergeog* : *European Journal of Geography*, URL : <http://cybergeog.revues.org.acces-distant.bnu.fr/2991>.
- PROVITOLLO D.** (et all.), 2015, *Les comportements humains en situation de catastrophe : de l'observation à la modélisation conceptuelle et mathématique*, *Cybergeog* : *European Journal of Geography*, URL : <http://cybergeog.revues.org/27150>.
- PUMAIN D., PAQUOT T., KLEINSCHMAGER R.**, 2006, *Dictionnaire La Ville et l'Urbain*, éd. Anthropos-Economica, collection Villes, 320p.
- QUARANTELLI E. L.** et **DYNES R. R.**, 1976, *Community conflict: Its absence and its presence in natural disasters*, *Mass Emergencies*, n°1, Amsterdam, pp. 139-152.
- QUARANTELLI E. L.**, 1985, *What is disaster ? The need for clarification in definition and conceptualisation in research*, in : SOWDER B. (ed.), *Disasters and Mental Health Selected Contemporary Perspectives*, Washington, D.C. : U.S. Government Printing Office, pp. 41-73.
- QUENAULT B.**, 2013, *Du double affrontement ontologique/axiologique autour de la résilience aux risques de catastrophe : les spécificités de l'approche française*, *Vertigo*, vol. 13, n°3, URL : <http://vertigo.revues.org/14510>.
- QUENAULT B.**, 2014, *La résurgence/convergence du triptyque « catastrophe-résilience-adaptation » pour (re)penser la « fabrique urbaine » face aux risques climatiques », Développement durable et territoires*, vol. 5, n°3, URL : <http://developpementdurable.revues.org/10683>.

QUENAULT B., 2015, *De Hyōgo à Sendai, la résilience comme impératif d'adaptation aux risques de catastrophe : nouvelle valeur universelle ou gouvernement par la catastrophe ?*, Développement durable et territoires, vol. 6, n°3, URL : <http://developpementdurable.revues.org/11010>.

REVET S., 2007, *Anthropologie d'une catastrophe : les coulées de boue de 1999 au Venezuela*, Presses Sorbonne nouvelle, Paris, 361p.

REVET S., 2010, *Le sens du désastre. Les multiples interprétations d'une catastrophe « naturelle » au Venezuela*, Terrain, n°54, pp. 42-55.

REVET S., 2011, *Penser et affronter les désastres : un panorama des recherches en sciences sociales et des politiques internationales*, Critique Internationale, n°52, pp.157-173.

RITTERSBERGER-TILIÇ H. et ERGİN N.-B., 2009, *Kentsel yenilemeye karşı taban direnişi: İstanbul, Güzeltepe örneği*, VI. Ulusal Sosyoloji Kongresi, « Toplumsal Dönüşümler ve Sosyolojik Yaklaşımlar », Adnan Menderes Üniversitesi, Aydın.

ROBERTS P., 2000, *The evolution, definition and purpose of urban regeneration*. In : Roberts P. et Sykes H. (ss. dir.), *Urban Regeneration*, éd. Sage Publications, pp. 9-36.

ROGER I., 2007, *Les processus de métropolisation dans les capitales régionales européennes (agglomération de 500000 à 1000000 d'habitants). Les cas de Bordeaux, Bristol, Montpellier, Saragosse et Toulouse*, Thèse de doctorat en Géographie, Université Toulouse le Mirail-Toulouse II.

RUDOLF F., 1998, *L'environnement, une construction sociale. Pratiques et discours sur l'environnement en Allemagne et en France*, Presses Universitaires de Strasbourg, Strasbourg.

RUDOLF F., 2004, *La distinction entre nature et culture. Une controverse à l'époque de la modernité réflexive*, Revue des Sciences Sociales, la nuit, n° 32, pp. 138-143.

RUDOLF F., 2009, *Société du risque, société vulnérable*, pp. 41-52, In : BECERRA S. et PELTIER A. (ss dir.), 2009, *Risques et environnements : recherches interdisciplinaires sur les vulnérabilités des sociétés*, L'Harmattan, coll. Sociologies et environnement, Paris, 575p.

RUDOLF F., 2015, *L'essor de la résilience ou la promotion de nouvelles cultures du risque autour de l'adaptation aux changements climatiques ?*, Développement durable et territoires, vol. 6, n°1.

RUFAT S., 2011, *Critique de la résilience pure*, REGARDS-CNRS, Disponible sur <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00693162>.

SARAÇOĞLU C. et DEMIRTAŞ-MILZ N., 2014, *Disasters as an ideological strategy for governing neoliberal urban transformation in Turkey: insights from Izmir/Kadifekale*, Disasters, n°38, pp. 178-201.

SASSEN S., 1996 (1re éd. 1991), *La ville globale : New York, London, Tokyo*, Descartes & Cie, Paris, 530p.

SASSEN S., 2009, *La globalisation, une sociologie*, éd. Gallimard, Paris, 341p.

SAVAŞIR K., 22-26 octobre 2007, *Deprem sonrası kalıcı konut üretimi için hızlı ve ekonomik bir yapım sistemi önerisi* [Proposition d'un système de construction rapide et économique pour la production de logements permanents après séisme], International Earthquake symposium, Kocaeli.

SCHALCK C., 2/2011, *Le développement énergétique en Turquie : quels effets en attendre ?* Management & Avenir n° 42, pp. 328-340. URL : www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2011-2-page-328.htm.

SCOTT A. J. (dir.), 2001, *Global City-Regions : Trends, Theory, Policy* [Global City-Regions : Tendances, Théorie, Politique], Oxford University Press, Oxford, 467p.

SCOTT A. J. et **STORPER M.**, 2006, *Régions, mondialisation et développement*, Revue Géographie, économie, société, vol. 8, pp. 169-192.

SCOTT A.-J., 2008, *Resurgent Metropolis: Economy, Society and Urbanization in an Interconnected World*, International Journal of Urban and Regional Research, vol. 32, n°3, pp. 548-64.

SENI N., 2009, *Le mécène, un acteur méconnu de la ville*, Transcontinentales, n° 7, pp. 105-128. URL : <http://transcontinentales.revues.org/374>.

SENI N., 2013, *Polarisations d'une société en mutation culturelle*, Hérodote, n° 148, pp. 122-137.

SIMMEL G., 2004 (1ère éd. 1903), *Métropoles et mentalité*, in : GRAFMEYER Y. et JOSEPH I., *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, éd. Flammarion, Paris, pp. 61-77.

SMITH N., 2002, *New Globalism, New Urbanism: Gentrification as Global Urban Strategy*, in : BRENNER N. et THEODORE N. (dir.), 2002, *Spaces of Neoliberalism : Urban Restructuring in North America and Western Europe*, Blackwell, UK.

SOROKIN P.A., 2010 (1ère éd. 1942), *Man and Society in Calamity: The Effects of War, Revolution, Famine, Pestilence Upon Human Mind, Behavior, Social Organization and Cultural Life*, Transaction Publishers, 352p.

SOULET M.-H., 2005/4, *Reconsidérer la vulnérabilité*, Empan, n°60, pp. 24-29.

SOYTEMEL E., 2015, *"Belonging" in the gentrified Golden Horn/Haliç neighbourhoods of Istanbul*, Urban Geography, vol. 36, n° 1, pp. 64-89.

STÉBÉ J.-M. et **MARSHAL H.**, 2010, *Sociologie urbaine*, éd. Armand Colin, Paris, 222p.

SUHER H., 2001, *Planlama açısından İstanbul'un sorunları*, Türkiye Mühendislik Haberleri-TMH, n° 413, pp. 15-18.

SÜDAŞ I., 2004, *Effects of Marmara Earthquake of August 17, 1999 on Population and Settlement: Case of Gölcük (KOCAELİ)*, Aegean Geographical Journal, n° 13, Izmir, pp. 73-91.

SÜNBL A.-B. et all., 2007, *1999 Marmara depremi sonrası Adapazari şehir merkezi hasar durumlarının analizi ve depremin ekonomik boyutu*, In : TMMOB, 6-7 décembre 2007, *Afet sempozyumu, Bildiriler Kitabı* [Symposium sur les catastrophes], éd. Mattek Matbaacılık, Ankara- IMO Kongre ve Kültür Merkezi, pp. 433-442.

ŞAHİN Ç., 2012, *Türkiye’de kentsel dönüşüm*, Toprak İşveren Dergisi, n°95.

ŞAHİN Ç., 2015, *Türkiye’de kentsel dönüşüme dayalı inşaat odaklı ekonomi modeli ve toplumsal maliyeti : en temel insan hakları, sosyal haklar, çevre hakkı ve kent hakkı açısından eleştirel bir değerlendirme*, Sosyoloji Konferansları, n°51, pp. 51-81.

ŞEN B., 2008, *Kentsel Dönüşüm : Kavramsal Karmaşa ve Neoliberalizm*, İktisat Dergisi, pp.34-42.

TABARLY S., 2005, *Les étapes de la politique de la ville en France*, Géoconfluences, Dossiers régionaux : « La France : des territoires en mutation », URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/geoconfluences/doc/territ/FranceMut/FranceMutDoc6.htm>.

TABARLY S., 2010, *Mégapoles et risques en milieu urbain. L'exemple d'Istanbul*, Géoconfluences, Dossier thématique : risques et sociétés.

TABET I., 2007, *Histoire de la Turquie, de l'Altai à l'Europe*, éd. L'Archipel, Paris, 478p.

TARROW S., 1994, *Power in movement : Social movements, collective action and politics*, New-York : Cambridge University Press.

TEKELİ I., 1994, *Gecekondu, Istanbul Ansiklopedisi* [Gecekondu, Encyclopédie d'Istanbul], Kültür Bakanlığı ve Tarih Vakfı, Cilt 3, pp. 381-385.

TEKELİ I., 2009, *Cities in modern Turkey*, in Burbett R. et Nowak W. (ss. Dir.), novembre 2009, *Istanbul City of intersections*, Urban Age, The London School of Economics and Political Science (LES), 55p.

TEZCAN S. et **GÜRSOY M.**, 2002, *Tüm illerimiz için olası bir depremde ‘sifir’ can kaybı projesi (istanbul örneği)*, TMH - Türkiye Mühendislik Haberleri, n°417, pp. 29-32.

THOMAS S., 2003, *A Glossary of Regeneration and Local Economic Development* [Glossaire de la régénération et du développement économique local], Manchester : Local Economy Strategy Center.

TILLY C., 1978, *From Mobilization to Revolution*, New York, Random House, 349p.

TILLY C., 1984, *Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne*, Vingtième Siècle, revue d'histoire, n°4, pp. 89-108.

TMMOB, 2004, TMMOB Kentleşme ve Yerel Yönetimler Çalışma Grubu, « *Kaçak Yapılaşma ile İlgili Süreçler, Sorunlar, Çözüm Önerileri* » *Değerlendirme Raporu* [Rapport d'évaluation des processus, problèmes et solutions liés aux logements illégaux], Planlama, pp. 95-105.

TMMOB, 6-7 décembre 2007, *Afet sempozyumu, Bildiriler Kitabı* [Symposium sur les catastrophes], éd. Mattek Matbaacılık, Ankara- IMO Kongre ve Kültür Merkezi.

TMMOB, 2011, *Ulusal deprem stratejisi ve eylem planı 2012-2023 taslak metni hakkındaki TMMOB şehir plancıları odası afet risk komisyonu görüşü* [L'avis de la commission sur le risque de la Chambre des urbanistes TMMOB sur le projet de texte de concernant la stratégie et le plan d'action nationaux sur le tremblement de terre 2012-2023], URL :

http://www.spo.org.tr/genel/bizden_detay.php?kod=4060&tipi=4&sube=0#.WaUVj63pOfQ.

TMMOB, 2011/b, *AKP'nin KHK'leri ve TMMOB* [Les KHK de l'AKP et TMMOB], éd. Mattek Matbaacılık, Ankara, 136p.

TMMOB, 2012, *Afet riski altındaki alanların dönüştürülmesi hakkında kanun tasarısı amacına hizmet etmekten uzaktır* [La loi concernant la transformation des zones à risque en cas de catastrophe est loin de servir son but], URL :

http://www.spo.org.tr/genel/bizden_detay.php?kod=3941&tipi=4&sube=0#.WaUTr63pOfQ.

TBMM İnsan Haklarını İnceleme Komisyonu, 2013, *Terör ve şiddet olayları kapsamında yaşam hakkı ihlallerini inceleme raporu* [Rapport d'inspection sur les violations de droit à la vie dans le cadre des événements de terreur et de violence], TBMM İnsan Haklarını İnceleme Komisyonu, Ankara, 326p.

TMMOB, 2014, *Soma maden faciası TMMOB raporu* [Désastre de la mine de Soma rapport de TMMOB], éd. TMMOB, Ankara, 64p.

TMMOB MMO, 2012, *Türkiye'de Deprem gerçeği ve TMMOB Makina Mühendisleri Odası'nın önerileri* [La vérité des séismes en Turquie et les recommandations de la Chambre des Ingénieurs en Mécanique de TMMOB], éd. MMO, n° MMO/587, Ankara.

TOPALOV C., 1997, *Maurice Halbwachs et les villes (1908-1912). Une enquête d'histoire sociale des sciences sociales*, Annales. Histoire, Sciences Sociales, 52e année, N. 5, pp. 1057-1083.

TOPALOV C., octobre 2013, *Trente ans de sociologie urbaine. Un point de vue français*, Métropolitiques.

TOPLUM BILIM, 2011, *Banliyö özel sayısı*, n°26, 145p.

TOURAINÉ A., 2012, *Les cités d'Istanbul : Décryptage par l'analyse du groupe immobilier Sinpaş*, mémoire de mastère 2 professionnel en Urbanisme et Aménagement du territoire, sous la direction du Professeur Jean Robert, Université Paris IV-Sorbonne, 97p.

TUNA O., 1977, *Istanbul gecekondü önleme bölgeleri araştırması*, İstanbul Üniversitesi, İktisat Fakültesi, Bilmen Basimevi.

TUTAL CHEVIRON N., 2012, *Le culturel, le touristique et la ville : la quête d'une nouvelle image urbaine d'Istanbul*, éd. Iletisim, n°16, pp. 87-105.

TÜMERTEKİN E., 1972, *Istanbul Sanayisinde Kurulus Yeri/Analysis of the Location of Industry in Istanbul*, Publications of Istanbul University, Istanbul.

TÜMERTEKİN E. et **ÖZGÜÇ N.**, 1998, *Beşeri Coğrafya / İnsan, Kültür, Mekan*, Çantay Kitapevi, Istanbul.

TÜRKÜN A. (ss. Dir.), 2014, *Mülk, Mahal, İnsan: Istanbul'da kentsel dönüşüm*, éd. Istanbul Bilgi Üniversitesi, Istanbul, 441p.

TÜSEV, 2013, Van depremi ve STK'lar, vaka analizi [l'analyse sur le poids des ONG pour le séisme de Van] : http://www.tusev.org.tr/usrfiles/files/VanVakaAnalizi_23_10_13.pdf.

UN, 1994, *Rapport de la conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles*, Yokohama/Japon.

UN-Habitat, 2014, *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision, Highlights* [Perspectives d'urbanisation: la révision de 2014, Faits marquants], éd. The United Nations, 27p.

UN-Habitat, 2006, *State of the world's cities report 2006/7* [Rapport sur les villes du monde 2006/7], éd. Earthscan, the UK and USA, 202p.

UNICEF, 2012, *La situation des enfants dans le monde 2012: les enfants dans un monde urbain*, Publication des Nations Unies, New-York, 142p.

UNISDR, 2005, *Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes*, éd. Nations-Unies, New York, A/CONF.206/6.

UNISDR, 2009, *Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe*, éd. Nations-Unies, Genève, 34p.

UNISDR, 2012, 2017, *How To Make Cities More Resilient : A Handbook For Local Government Leaders* [Comment rendre les villes plus résilientes : un manuel pour les dirigeants des gouvernements locaux], éd. Nations Unies, Genève.

UNISDR, 2015, *Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030*, éd. Nations Unies, Genève, 35p.

UNU-EHS, 2016, *World Risk Report 2016* [Rapport Mondial de Risque 2016], éd. Berlin : Bündnis Entwicklung Hilft, Bonn : UNU-EHS, 69p.

UZUN N., 2000, *Eski Kentte Yeni Konut Dokusu : Cihangir ve Kuzguncuk'ta Sosyal ve Mekansal Yenilenme*, Istanbul, n°35, pp. 54-61.

UZUN B., ÇETE M., PALANCIOĞLU H.M., 2010, *Legalizing and upgrading illegal settlements in Turkey* [Légalisation et amélioration des quartiers illégaux en Turquie], Habitat International, Vol. 34, n° 2, pp. 204-209.

UZUNÇARŞILI-BAYSAL C., 2010, *Istanbul'u küresel kent yapma aracı olarak kentsel dönüşüm ve ardındaki konut hakkı ihlalleri: Ayazma'dan Bezirgânbağçe'ye tutunamayanlar*, İstanbul Bilgi Üniversitesi, Sosyal Bilimler Enstitüsü, Hakuk yüksek lisans programı (thèse publiée).

UZUNÇARŞILI-BAYSAL C., 2011, *Kent hakkı yeniden hayat bulurken*, Eğitim Bilim Toplum, vol.9, n° 36.

ÜLGEN S., 2005, *La transformation économique de la Turquie : une nouvelle ère de gouvernance*, Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques, n°115 – La Turquie, pp.87-99.

ÜLGEN S. et al., 2007, *İkinci Kuşak yapısal reformlar : altyapı sektörlerinde de-regülasyon ve rekabet. Türkiye'de telekomünikasyon, enerji ve ulaştırma sektörlerinin Avrupa Birliği'ne uyum ışığında evrimi*, Ekonomi ve Dış politika araştırma merkezi (EDAM), İstanbul, 228p.

ÜNSAL Ö., 2011, *(Yıkılarak) Yeniden Kurulan Kent :2000'li Yılların İstanbul'u*, in AKPINAR I. (ss. éd.), 2011, *Istanbul, « Yıkarak Yapmak » ...*, Revue Betonart, n° 29, pp. 40-61.

VANER S., 2005, *La Turquie*, éd. Fayard, Paris, 733p.

VELTZ P., 1996, *Mondialisation, villes et territoires : une économie d'archipel*, éd. Presses universitaires de France, Paris, 262p.

VÉREZ J.-C., 2003, *Le cercle vicieux des crises bancaire, monétaire et financière en Turquie*, In : Tiers-Monde, tome 44, n°175, pp. 683-706.

VÉREZ J.-C., 2013, *La Turquie : une future puissance économique mondiale ? L'Europe en Formation*, n° 367, pp. 93-107.

VÉRON J., 2006, *L'urbanisation du monde*, Coll. Repères, éd. La Découverte, 122p.

VLASSOPOULOS C.-A., 2012, *Des migrants environnementaux aux migrants climatiques : un enjeu définitionnel complexe*, Cultures & Conflits, URL : <http://conflits.revues.org/18563>.

WACQUANT L., 2006, *Parias urbains : Ghetto, banlieues, État*, éd. La Découverte, Paris, 331 p.

WACQUANT L., 2008, *Relocating gentrification : the working-class, science and the state in recent urban research*, International Journal of Urban and Regional Research, vol. 32, no 1, p. 198-205

WEBER M., 1982, *La ville*, éd. Aubier Montaigne, Paris, 218p.

WEICHSELGARTNER J., NORTON J., CHANTRY G., BRÉVIÈRE E., PIGEON P. et GUÉZO B., 2016, *Culture, connaissance et réduction des risques de catastrophe : liens critiques pour une transformation sociétale durable*, VertigO, vol. 16, n°3, URL : <http://vertigo.revues.org/18130>.

WIRTH L., 1938, 2004, *Urbanism as a way of life*, (American Journal of Sociology, vol. 44, juillet 1938, trad. Fr, « Le phénomène urbain come mode de vie »), in GRAFMEYER Y. et JOSEPH I., 2004, *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion, 377p.

WISNER B., BLAIKIE P., CANNON T. et DAVIS I., 1994, 2003, *At Risk : Natural Hazards, People's Vulnerability, and Disasters*, Second Edition, 496p.

YALÇINTANT M. C., ÇAVUŞOĞLU E., 2013, *Kentsel Dönüşümü ve Kentsel Muhalefeti Kent Hakkı Üzerinden Düşünmek*, in TARHANLI T, *Kentsel Dönüşüm ve İnsan Hakları*, İstanbul Bilgi Üniversitesi Yayınları, İstanbul, pp. 87-106.

YARDIMCI S., 2005, *Kentsel değişim ve Festivalizm. Küresellesen İstanbul'da Bienal*, İletişim, İstanbul.

YERASIMOS S., 1988, *La planification de l'espace en Turquie*, Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, n°50, pp. 109-123.

YERASIMOS S., 1997, *Istanbul : la naissance d'une mégapole*, in Revue Géographique de l'Est, tome 37, n°2-3, Villes du Proche-Orient, pp. 189-215.

YERASIMOS S., 2001/4, *Istanbul : approche géopolitique d'une mégapole*, Hérodote, n°103, pp. 102-117.

YILMAZ H., 2016, *Adnan Menderes Dönemi Türkiye Ortadoğu İlişkileri* [La période d'Adnana Menderes, les relations entre la Turquie et le Moyen-Orient], Birey ve Toplum, vol. 6, n° 12, pp. 203-232.

YÜCEL F., 2015, *Cumhuriyet Türkiye'si'nin sanayileşme öyküsü*, éd. Türkiye Teknoloji Geliştirme Vakfı (TTGV), Ankara, 148p.

ZEGHBIB H., 2012, *Les réfugiés environnementaux*, Hommes & migrations, n° 1300, pp. 132-142.

ANNEXE 1 : Textes officiels

La loi n° 6306 concernant la rénovation urbaine des zones sous risque de catastrophe :

11579

AFET RİSKİ ALTINDAKİ ALANLARIN DÖNÜŞTÜRÜLMESİ HAKKINDA KANUN

Kanun Numarası : 6306
Kabul Tarihi : 16/5/2012
Yayımlandığı R.Gazete : Tarih: 31 /5/2012 Sayı : 28309
Yayımlandığı Düstur : Tertip : 5 Cilt : 52

BİRİNCİ BÖLÜM Amaç ve Tanımlar

Amaç

MADDE 1- (1) Bu Kanunun amacı; afet riski altındaki alanlar ile bu alanlar dışındaki riskli yapıların bulunduğu arsa ve arazilerde, fen ve sanat norm ve standartlarına uygun, sağlıklı ve güvenli yaşama çevrelerini teşkil etmek üzere iyileştirme, tasfiye ve yenilemelere dair usul ve esasları belirlemektir.

Tanımlar

MADDE 2- (1) Bu Kanunun uygulanmasında;

- a) Bakanlık: Çevre ve Şehircilik Bakanlığını,
 - b) İdare: Belediye ve mücavir alan sınırları içinde belediyeleri, bu sınırlar dışında il özel idarelerini, büyükşehirlerde büyükşehir belediyelerini ve Bakanlık tarafından yetkilendirilmesi hâlinde büyükşehir belediyesi sınırları içindeki ilçe belediyelerini,
 - c) Rezerv yapı alanı: Bu Kanun uyarınca gerçekleştirilecek uygulamalarda yeni yerleşim alanı olarak kullanılmak üzere, TOKİ'nin veya İdarenin talebine bağlı olarak veya resen, Maliye Bakanlığının uygun görüşü alınarak Bakanlıkça belirlenen alanları,
 - ç) Riskli alan: Zemin yapısı veya üzerindeki yapılaşma sebebiyle can ve mal kaybına yol açma riski taşıyan, Bakanlık veya İdare tarafından Afet ve Acil Durum Yönetimi Başkanlığının görüşü de alınarak belirlenen ve Bakanlığın teklifi üzerine Bakanlar Kurulunca kararlaştırılan alanı,
 - d) Riskli yapı: Riskli alan içinde veya dışında olup ekonomik ömrünü tamamlamış olan ya da yıkılma veya ağır hasar görme riski taşıdığı ilmi ve teknik verilere dayanılarak tespit edilen yapıyı,
 - e) TOKİ: Toplu Konut İdaresi Başkanlığını,
- ifade eder.

İKİNCİ BÖLÜM**Uygulama****Tespit, taşınmaz devri ve tescil**

MADDE 3- (1) Riskli yapıların tespiti, Bakanlıkça hazırlanacak yönetmelikte belirlenen usul ve esaslar çerçevesinde masrafları kendilerine ait olmak üzere, öncelikle yapı malikleri veya kamuni temsilcileri tarafından, Bakanlıkça lisanslandırılan kurum ve kuruluşlara yaptırılır ve sonuç Bakanlığa veya İdareye bildirilir. Bakanlık, riskli yapıların tespitini süre vererek maliklerden veya kanuni temsilcilerinden isteyebilir. Verilen süre içinde yaptırılmadığı takdirde, tespitler Bakanlıkça veya İdarece yapılır veya yaptırılır. Bakanlık, belirlediği alanlardaki riskli yapıların tespitini süre vererek İdareden de isteyebilir. Bakanlıkça veya İdarece yaptırılan riskli yapı tespitlerine karşı maliklerce veya kanuni temsilcilerince onbeş gün içinde itiraz edilebilir. Bu itirazlar, Bakanlığın talebi üzerine üniversitelerce, ilgili meslek disiplini öğretim üyeleri arasından görevlendirilecek dört ve Bakanlıkça, Bakanlıkta görevli üç kişinin iştiraki ile teşkil edilen teknik heyetler tarafından incelenip karara bağlanır. Bakanlık veya İdare tarafından yapılan tespit işleminin masrafı ilgili tapu müdürlüğüne bildirilir. Tapu müdürlüğü, binanın paydaşlarının müteselsil sorumlu olmalarını sağlamak üzere tapu kaydındaki arsa payları üzerine, masraf tutarında müşterek ipotek belirtmesinde bulunarak Bakanlığa veya İdareye ve binanın aynı ve şahsi hak sahiplerine bilgi verir.

(2) Riskli yapılar, tapu kütüğünün beyanlar hanesinde belirtmek üzere, tespit tarihinden itibaren en geç on iş günü içinde Bakanlık veya İdare tarafından ilgili tapu müdürlüğüne bildirilir. Tapu kütüğüne işlenen belirmeler hakkında, ilgili tapu müdürlüğüne aynı ve şahsi hak sahiplerine bilgi verilir.

(3) Bakanlığın talebi üzerine, 28/12/1960 tarihli ve 189 sayılı Milli Savunma Bakanlığı İskân İhtiyaçları İçin Sarfiyat İcrası ve Bu Bakanlıkça Kullanılan Gayrimenkullerden Lüzumu Kalmıyanların Satılmasına Salâhiyet Verilmesi Hakkında Kanun ve 18/12/1981 tarihli ve 2565 sayılı Askeri Yasak Bölgeler ve Güvenlik Bölgeleri Kanunu kapsamında bulunan yerler de dâhil olmak üzere, riskli alanlarda ve rezerv yapı alanlarında olup Hazinesinin özel mülkiyetinde bulunan taşınmazlardan;

a) Kamu idarelerine tahsisli olanlar, ilgili kamu idaresinin görüşü alınarak, 189 ve 2565 sayılı kanunlar kapsamında bulunan yerler için Milli Savunma Bakanlığının uygun görüşü alınarak, Maliye Bakanlığının teklifi ve Bakanlar Kurulu kararıyla,

b) Kamu idarelerine tahsisli olmayanlar, ilgili kamu idaresinin görüşü alınarak Maliye Bakanlığınca, Bakanlığa tahsis edilir veya Bakanlığın talebi üzerine TOKİ'ye ve İdareye bedelsiz olarak devredilebilir.

(4) Hazine dışındaki kamu idarelerinin mülkiyetinde bulunan taşınmazlar, bu Kanunun amaçları çerçevesinde kullanılmak üzere maliki olan kamu idarelerinin görüşü alınarak Bakanlığın teklifi üzerine Bakanlar Kurulu kararıyla Bakanlığa tahsis edilerek tasarrufuna bırakılır veya Bakanlığın talebi üzerine TOKİ'ye ve İdareye bedelsiz olarak devredilebilir. Bu Kanuna göre uygulamada bulunulan alanlarda yer alan tescil dışı alanlar, tapuda Hazine adına tescil edildikten sonra Bakanlığa tahsis edilerek tasarrufuna bırakılır veya Bakanlığın talebi üzerine TOKİ'ye ve İdareye bedelsiz olarak devredilebilir.

(5) Tahsis ve devir tarihinden itibaren üç yıl içinde ve gerekli görülen hâllerde Bakanlığın talebi üzerine Maliye Bakanlığınca uzatılan süre içinde maksadına uygun olarak kullanılmadığı Bakanlıkça tespit edilen taşınmazlar, bedelsiz olarak ve resen tapuda Hazine adına tescil edilir veya önceki maliki olan kamu idaresine devredilir.

(6) 25/2/1998 tarihli ve 4342 sayılı Mera Kanunu kapsamında olup riskli alanlarda ve riskli yapılarda yaşayanların nakledilmesi için Bakanlıkça ihtiyaç duyulan taşınmazlar, 4342 sayılı Kanununun 14 üncü maddesinin birinci fıkrasının (g) bendindeki alanlardan sayılarak, tahsis amaçları aynı maddeye göre değiştirilip tapuda Hazine adına tescil edilir; bu taşınmazlar hakkında bu Kanuna göre uygulamada bulunulur.

(7) Bu Kanunun uygulanması için belirlenen alanların sınırları içinde olup riskli yapılar dışında kalan diğer yapılardan uygulama bütünlüğü bakımından Bakanlıkça gerekli görülenler de bu Kanun hükümlerine tabi olur.

Tasarrufların kısıtlanması

MADDE 4- (1) Bakanlık veya uygulamayı yürütmesi hâlinde TOKİ veya İdare, riskli alanlarda, riskli yapıların bulunduğu taşınmazlarda ve rezerv yapı alanlarında bu Kanun kapsamındaki proje ve uygulamalar süresince her türlü imar ve yapılaşma işlemlerini geçici olarak durdurabilir.

(2) 3 üncü maddenin üçüncü fıkrasında belirtilen taşınmazlar, tahsis ve devir işlemleri sonuçlandırılmaya kadar Maliye Bakanlığınca satılamaz, kiraya verilemez, tahsis edilemez, ön izne veya irtifak hakkına konu edilemez.

(3) Uygulama sırasında Bakanlık, TOKİ veya İdare tarafından talep edilmesi hâlinde, hak sahiplerinin de görüşü alınarak, riskli alanlardaki yapılar ile riskli yapılara elektrik, su ve doğal gaz verilmez ve verilen hizmetler kurum ve kuruluşlar tarafından durdurulur.

Tahliye ve yıktırma

MADDE 5- (1) Riskli yapıların yıktırılmasında ve bunların bulunduğu alanlar ile riskli alanlar ve rezerv yapı alanlarındaki uygulamalarda, öncelikli olarak malikler ile anlaşma yoluna gidilmesi esastır. Anlaşma ile tahliye edilen yapıların maliklerine veya malik olmasalar bile kiracı veya sınırlı ayni hak sahibi olarak bu yapılarda ikamet edenlere veya bu yapılarda işyeri bulunanlara geçici konut veya işyeri tahsisi ya da kira yardımı yapılabilir.

(2) Uygulamanın gerektirmesi hâlinde, birinci fıkrada belirtilenler dışında olup riskli yapıyı kullanmakta olan kişilere de birinci fıkrâ hükümleri uygulanabilir. Bu kişiler ile yapılacak olan anlaşmanın, bunlara yardım yapılmasının ve enkaz bedeli ödenmesinin usul ve esasları Bakanlığın teklifi üzerine Bakanlar Kurulunca belirlenir.

(3) Uygulamaya başlanmadan önce, riskli yapıların yıktırılması için, bu yapıların maliklerine altmış günden az olmamak üzere süre verilir. Bu süre içinde yapı, malik tarafından yıktırılmadığı takdirde, yapının idari makamlarca yıktırılacağı belirtilerek ve tekrar süre verilerek tebligatta bulunulur. Verilen bu süre içinde de maliklerince yıktırma yoluna gidilmediği takdirde, bu yapıların insandan ve eşyadan tahliyesi ve yıktırma işlemleri, yıktırma masrafi ile gereken diğer yardım ve krediler öncelikle dönüşüm projeleri özel hesabından karşılanmak üzere, mahalli idarelerin de iştiraki ile mülki amirler tarafından yapılır veya yaptırılır.

(4) Birinci, ikinci ve üçüncü fıkralarda belirtilen usullere göre süresinde yıktırılmadığı tespit edilen riskli yapıların yıktırılması, Bakanlıkça yazılı olarak İdareye bildirilir. Buna rağmen yıktırılmadığı tespit edilen yapılar, Bakanlıkça yıkılır veya yıktırılır. Uygulamanın gerektirmesi hâlinde Bakanlık, yukarıdaki fıkralarda belirtilen tespit, tahliye ve yıktırma iş ve işlemlerini bizzat da yapabilir.

(5) Bakanlık veya İdare tarafından yapılan yıktırmanın masrafları, ilgili tapu müdürlüğüne bildirilir. Tapu müdürlüğü, yıkılan binanın paydaşlarının müteselsil sorumlu olmalarını sağlamak üzere tapu kaydındaki arsa payları üzerine masraf tutarında müşterek ipotek belirtmesinde bulunarak Bakanlığa veya İdareye ve binanın aynı ve şahsi hak sahiplerine bilgi verir.

Uygulama işlemleri

MADDE 6- (1) Üzerindeki bina yıkılarak arsa hâline gelen taşınmazlarda daha önce kurulmuş olan kat irtifakı veya kat mülkiyeti, ilgililerin muvafakatleri aranmaksızın Bakanlığın talebi üzerine ilgili tapu müdürlüğünce resen terkin edilerek, önceki vasfı ile değerlemede bulunularak veya malik ile yapılan anlaşmanın şartları tapu kütüğünde belirtilerek malikleri adına payları oranında tescil edilir. Bu taşınmazların sicilinde bulunan taşınmazın niteliği, aynı ve şahsi haklar ile temlik hakkını kısıtlayan veya yasaklayan her türlü şerh, hisseler üzerinde devam eder. Bu şekilde belirlenen uygulama alanında cins değişikliği, tevhit ve ifraz işlemleri Bakanlık, TOKİ veya İdare tarafından resen yapılır veya yaptırılır. Bu parsellerin malikleri tarafından değerlendirilmesi esastır. Bu çerçevede, parsellerin tevhit edilmesine, münferit veya birleştirilerek veya imar adası bazında uygulama yapılmasına, yeniden bina yaptırılmasına, payların satışına, kat karşılığı veya hasılat paylaşımı ve diğer usuller ile yeniden değerlendirilmesine sahip oldukları hisseleri oranında paydaşların en az üçte iki çoğunluğu ile karar verilir. Bu karara katılmayanların bağımsız bölümlerine ilişkin arsa payları, Bakanlıkça rayiç değeri tespit ettirilerek bu değerden az olmamak üzere anlaşma sağlayan diğer paydaşlara açık artırma usulü ile satılır. Bu suretle paydaşlara satış gerçekleştirilemediği takdirde, bu paylar, Bakanlığın talebi üzerine, tespit edilen rayiç bedeli de Bakanlıkça ödenmek kaydı ile tapuda Hazine adına resen tescil edilir ve yapılan anlaşma çerçevesinde değerlendirilmek üzere Bakanlığa tahsis edilmiş sayılır veya Bakanlıkça uygun görülenler TOKİ'ye veya İdareye devredilir. Bu durumda, paydaşların kararı ile yapılan anlaşmaya uyularak işlem yapılır.

(2) Üzerindeki bina yıkılmış olan arsanın maliklerine yapılan tebligatı takip eden otuz gün içinde en az üçte iki çoğunluk ile anlaşma sağlanamaması hâlinde, gerçek kişilerin veya özel hukuk tüzel kişilerinin mülkiyetindeki taşınmazlar için Bakanlık, TOKİ veya İdare tarafından acele kamulaştırma yoluna da gidilebilir. Bu Kanun uyarınca yapılacak olan kamulaştırmalar, 4/11/1983 tarihli ve 2942 sayılı Kamulaştırma Kanununun 3 üncü maddesinin ikinci fıkrasındaki iskân projelerinin gerçekleştirilmesi amaçlı kamulaştırma sayılır ve ilk taksit ödemesi, mezkûr fıkraya göre belirlenen tutarların beşte biri oranında yapılır. Tapuda mülkiyet hanesi açık olan taşınmazlar ile mirasçısı belirli olmayan, kayyım tayin edilmiş, ihtilafı veya üzerinde sınırlı aynı hak tesis edilmiş olan taşınmazların kamulaştırma işlemleri aynı madde hükümlerine tabidir. Bakanlık, TOKİ veya İdare; kamulaştırma işlemlerinin yürütülmesi için mirasçılık belgesi çıkartmaya, kayyım tayin ettirmeye veya tapuda kayıtlı son malike göre işlem yapmaya yetkilidir.

Tapuda kayıtlı malikin ölmüş olması hâlinde Bakanlık, TOKİ veya İdare, kamulaştırma işlemi için mirasçılık belgesi çıkartabileceği gibi, gerekiyorsa tapu sicilinde idari müracaat veya dava yolu ile kayıt düzeltme de isteyebilir. Kamulaştırma için anlaşma sağlanması hâlinde, Bakanlık, TOKİ veya İdare ile ilgililer arasında taşınmazın tescil veya terkinine ilişkin ferağ ve muvafakati de ihtiva eden sözleşme ve uzlaşma tutanağı tanzim edilir ve ilgili tapu müdürlüğüne gönderilerek kamulaştırmanın resen tapu siciline işlenmesi sağlanır.

(3) Anlaşma ile tahliye edilen, yıktırılan veya kamulaştırılan yapıların maliklerine ve malik olmasalar bile bu yapılarda kiracı veya sınırlı ayni hak sahibi olarak en az bir yıldır ikamet ettiği veya bunlarda işyeri bulunduğu tespit edilenlere konut, işyeri, arsa veya dönüşüm projeleri özel hesabından kredi veya mülkiyet ya da sınırlı ayni hak sağlayan ve usul ve esasları Bakanlıkça belirlenen konut sertifikası verilebilir. Bunlardan konutunu ve işyerini kendi imkânları ile yapmak veya edinmek isteyenlere de kredi verilebilir. 20/7/1966 tarihli ve 775 sayılı Gecekondu Kanununa göre yoksul veya dar gelirli olarak kabul edilenlere verilecek olan konut veya işyerleri; Bakanlık, TOKİ veya İdare tarafından, 15/5/1959 tarihli ve 7269 sayılı Umumi Hayata Müessir Afetler Dolayısıyla Alınacak Tedbirlere Yapılacak Yardımlara Dair Kanunda belirtilen usul ve esaslar uyarınca borçlandırma suretiyle de verilebilir.

(4) Riskli alanlarda, rezerv yapı alanlarında ve riskli yapıların bulunduğu taşınmazlar üzerinde yapımı gerçekleştirilen konutların bedelleri, gerekli görüldüğünde, proje uygulamalarının yapıldığı illerdeki mevcut ekonomik durum, tabii afetin ortaya çıkardığı durumlar, konut rayiç ve enkaz bedelleri ile uygulama alanındaki kişilerin mal varlığı ve geliri göz önünde bulundurularak Bakanlar Kurulu kararı ile yapım maliyetlerinin altında tespit edilebilir ve sosyal donatı ve altyapı harcamaları uygulama maliyetine dâhil edilmeyebilir.

(5) Bakanlık;

a) Riskli yapılara, rezerv yapı alanlarına ve riskli yapıların bulunduğu taşınmazlara ilişkin her tür harita, plan, proje, arazi ve arsa düzenleme işlemleri ile toplulaştırma yapmaya,

b) Bu alanlarda bulunan taşınmazları satın almaya, ön alım hakkını kullanmaya, bağımsız bölümler de dâhil olmak üzere taşınmazları trampaya, taşınmaz mülkiyetini veya imar haklarını başka bir alana aktarmaya,

c) Aynı alanlara ilişkin taşınmaz mülkiyetini anlaşma sağlanmak kaydı ile menkul değere dönüştürmeye,

ç) Kamu ve özel sektör işbirliğine dayanan usuller uygulamaya, kat veya hasılat karşılığı usulleri de dâhil olmak üzere inşaat yapmaya veya yaptırmaya, arsa paylarını belirlemeye,

d) 23/6/1965 tarihli ve 634 sayılı Kat Mülkiyeti Kanunundaki esaslara göre paylaşımaya, payları ayırmaya veya birleştirmeye, 22/11/2001 tarihli ve 4721 sayılı Türk Medeni Kanunu uyarınca sınırlı ayni hak tesis etmeye,

yetkilidir. (ç) bendinde belirtilen uygulamalar, 4/1/2002 tarihli ve 4734 sayılı Kamu İhale Kanununa tabi idareler ile iş birliği içinde veya gerçek ve özel hukuk tüzel kişileri ile özel hukuka tabi anlaşmalar çerçevesinde de yapılabilir.

(6) Bakanlık, riskli alanlardaki ve rezerv yapı alanlarındaki uygulamalarda faydalanılmak üzere, özel kanunlar ile öngörülen alanlara ilişkin olanlar da dâhil, her tür ve ölçekteki planlama işlemlerine esas teşkil edecek standartları belirlemeye ve gerek görülmesi hâlinde bu standartları plan kararları ile tayin etmeye veya özel standartlar ihtiva eden planlar yapmaya, onaylamaya ve kent tasarımları hazırlamaya yetkilidir.

(7) Bu Kanun çerçevesinde dönüştürmeye tabi tutulan taşınmazların, üzerindeki köhnemiş yapılar da dâhil olmak üzere, muhdesatı ile birlikte değer tespiti işlemleri ve dönüşüm ile oluşacak taşınmazların değerlemeleri Bakanlık, TOKİ veya İdarece yapılır veya yaptırılır.

(8) Riskli alan ve rezerv yapı alanı dışında olup da bu Kanunun öngördüğü amaçlar bakımından güçlendirilebileceği teknik olarak tespit edilen yapılar için, Bakanlar Kurulunca belirlenen usul ve esaslar çerçevesinde Bakanlıkça dönüşüm projeleri özel hesabından güçlendirme kredisi verilebilir.

(9) Bu Kanun uyarınca tesis edilen idari işlemlere karşı tebliğ tarihinden itibaren otuz gün içinde 6/1/1982 tarihli ve 2577 sayılı İdari Yargılama Usulü Kanunu uyarınca dava açılabilir. Bu davalarda yürütmenin durdurulmasına karar verilemez.

(10) Bu Kanun uyarınca yapılan iş ve işlemlere ilişkin olarak adrese dayalı nüfus kayıt sisteminde belirtilen adreslere yapılan tebligat, muhataplarına yapılmış sayılır.

(11) Bu Kanun hükümlerine göre Maliye Bakanlığınca Bakanlığa tahsis edilerek tasarrufuna bırakılan veya Bakanlığın talebi üzerine TOKİ'ye veya İdareye devredilen taşınmazlar üzerinde bu Kanun kapsamındaki uygulamalara bağlı olarak meydana gelen yeni taşınmazlar Bakanlığın, TOKİ'nin veya İdarenin isteği üzerine, kendileri ile anlaşma sağlanan gerçek kişiler veya mirasçıları ile tüzel kişiler adına tapuya tescil olunur.

(12) Bakanlık, bu Kanunda belirtilen iş ve işlemlere ilişkin olarak TOKİ'ye veya İdareye yetki devrine ve bu iş ve işlemlerden hangilerininin TOKİ veya İdare tarafından yapılacağını belirlemeye yetkilidir.

ÜÇÜNCÜ BÖLÜM

Dönüşüm Gelirleri ve Diğer Hükümler

Dönüşüm gelirleri

MADDE 7- (1) Bu Kanunda öngörülen amaçlar için kullanılmak üzere aşağıda sayılan gelirler, dönüşüm gelirleri olarak ilgili yıl genel bütçesinin (B) işaretli cetvelinde özel gelir olarak öngörülür ve gelir gerçekleşmesine bağlı olarak gelir kaydedilir:

a) 9/8/1983 tarihli ve 2872 sayılı Çevre Kanunu gereğince, çevre katkı payı ve idari para cezası olarak tahsil edilerek genel bütçeye gelir kaydedilecek tutarın yüzde ellisi.

b) 31/8/1956 tarihli ve 6831 sayılı Orman Kanununun 2 nci maddesinin birinci fıkrasının (B) bendine göre Hazine adına orman dışına çıkarılan yerlerin satışından elde edilen gelirlerin yüzde doksanı geçmemek üzere Bakanlar Kurulu kararı ile belirlenen orana tekabül eden tutar.

c) İller Bankası Anonim Şirketinin Hazine gelirleri ve faiz gelirleri dışındaki banka faaliyetleri ile 26/1/2011 tarihli ve 6107 sayılı İller Bankası Anonim Şirketi Hakkında Kanunun 3 üncü maddesinin birinci fıkrası uyarınca yapacağı faaliyetlerden elde edeceği kârın yüzde ellisi.

(2) İlgili yıl genel bütçesinin (B) işaretli cetvelinde özel gelir olarak tahmin edilen dönüşüm gelirleri karşılığı tutar, Bakanlık bütçesinde özel ödenek olarak öngörülür. Ödenek tutarını aşan gelir gerçekleştirmeleri karşılığında ödenek eklemeye Çevre ve Şehircilik Bakanı yetkilidir. Özel gelir ve ödenek kaydedilen tutarlardan yılı içinde harcanmayan kısımları ertesi yıl bütçelerine devren gelir ve ödenek kaydetmeye Maliye Bakanı yetkilidir.

(3) Gerektiğinde dönüşüm faaliyetlerinde kullanılmak üzere Bakanlık bütçesinde özel ödenek dışındaki mevcut veya yeni açılacak tertiplere, genel bütçenin diğer tertiplerinden ödenek aktarmaya Maliye Bakanı yetkilidir. Bu tertiplerde yılı içinde kullanılmayan tutarlar, ertesi yıla devredilemez.

(4) Bu madde kapsamındaki ödenekler, Bakanlığın merkez muhasebe birimi adına açılacak dönüşüm projeleri özel hesabına aktarılacak suretiyle kullanılır. Bakanlığın dönüşüm faaliyetlerine ilişkin giderleri, 14/7/1965 tarihli ve 657 sayılı Devlet Memurları Kanunu ile diğer kanunların sözleşmeli personel çalıştırılmasına dair hükümlerine bağlı kalınmaksızın çalıştırılacak sözleşmeli personel giderleri de dâhil olmak üzere, dönüşüm projeleri özel hesabından karşılanır. Bu madde kapsamındaki ödenekler ile dönüşüm projeleri özel hesabından yapılacak kullanımlar yılı yatırım programı ile ilişkilendirilmez.

(5) Bu Kanunda öngörülen amaçlar için kullanılmak üzere;

a) Bu Kanunda öngörülen uygulamalar sonucunda elde edilecek her türlü gelir ve hasılat,

b) Bakanlığa tahsis veya devredilen taşınmazlardan imar uygulamasına tabi tutulması sonucunda tapuda Hazine adına tescil edilenlerin satışından elde edilecek gelirler,

c) Dönüşüm projeleri özel hesabından kullanılan krediler kapsamında ilgili kişi veya kuruluşlarca yapılan geri ödemeler ile bu kapsamda tahsil edilen gecikme zamları,

ç) Her türlü şartlı veya şartsız bağış ve yardımlar ile sair gelirler,

dönüşüm projeleri özel hesabına gelir olarak kaydedilir. Birinci fıkranın (c) bendinde belirtilen tutar, hesap dönemini takip eden yılın mayıs ayı sonuna kadar Bakanlığın merkez muhasebe birimine aktarılır. Bu Kanun kapsamındaki uygulamalara yönelik olarak Bakanlık tarafından sağlanacak kredilerin vadesi geçtiği hâlde geri ödenmeyen kısımları, 21/7/1953 tarihli ve 6183 sayılı Amme Alacaklarının Tahsil Usulü Hakkında Kanun hükümlerine göre vergi dairelerince takip ve tahsil edilir.

(6) Bu Kanun kapsamında sağlanması öngörülen krediler ile dönüşüm faaliyetleri kapsamında yapılacak konutlara ilişkin, hak sahiplerince bankalardan kullanılacak kredilere dönüşüm projeleri özel hesabından karşılanmak üzere faiz desteği verilebilir. Bu işlemlere ve verilecek desteğe ilişkin usul ve esaslar Hazine Müsteşarlığının bağlı bulunduğu Bakanın teklifi üzerine Bakanlar Kurulunca belirlenir.

(7) Bakanlık, dönüşüm projeleri özel hesabı gelirlerinin elde edilmesi, tahsili ve takibi ile bu hesaba bütçeden aktarılan tutarların dönüşüm faaliyetleri kapsamında yürütülecek hibe veya borç verme programlarında kullanımı, her türlü yapım, mal ve hizmet alımına ilişkin taahhütlere girişilmesi, giderleştirilmesi, muhasebeleştirilmesi, denetimi ve özel hesabın işleyişine ilişkin diğer usul ve esasları, Maliye Bakanlığının uygun görüşünü alarak belirlemeye yetkilidir.

(8) Bu Kanun kapsamında uygulamada bulunacak olan belediyeler, yatırıma ilişkin yıllık bütçelerinin yüzde beşi ile 26/5/1981 tarihli ve 2464 sayılı Belediye Gelirleri Kanununun 80 inci maddesi uyarınca tahsil edilen harç gelirlerinin yüzde ellisini, bu Kanunda öngörülen uygulamalara ayırmak zorundadır.

(9) Bu Kanun uyarınca yapılacak olan işlem, sözleşme, devir ve tesciller ile uygulamalar, noter harcı, tapu harcı, belediyelerce alınan harçlar, damga vergisi, veraset ve intikal vergisi, döner sermaye ücreti ve diğer ücretlerden; kullanılan krediler sebebiyle lehe alınacak paralar ise banka ve sigorta muameleleri vergisinden müstesnadır.

(10) Gerçek kişilerce ve özel hukuk tüzel kişilerince uygulamada bulunulan riskli alanlardaki yapıların mevcut alanları için daha önce belediyelerce alınan harç ve ücretlere ilave olarak, sadece kullanım maksadı değişiklikleri ile yapı alanındaki artışlar için hesaplanan harç ve ücret farkları alınır.

(11) Bu Kanunda belirtilen iş, işlem ve hizmetlere tahsis edilmiş olan taşınır ve taşınmazlar ile her türlü hak ve alacaklar, para ve para hükmündeki kıymetli evrak, kamu yararı amacıyla tahsis edilmiş sayılır ve bunlar hakkında haciz ve tedbir uygulanamaz.

(12) Bakanlık, bu Kanun kapsamındaki uygulamalarda kullanılmak üzere dönüşüm projeleri özel hesabından TOKİ, İdare ve İller Bankası Anonim Şirketine kaynak aktarabilir. İller Bankası Anonim Şirketine aktarılan kaynak, Bankanın gelir ve gider hesapları ile ilişkilendirilmeksizin Dönüşüm Projeleri Özel Hesabının işleyişine ilişkin usul ve esaslar çerçevesinde kullanılır.

(13) Bu maddede öngörülen gelirler, bu Kanunun amaçları dışında kullanılamaz.

Çeşitli hükümler

MADDE 8- (1) Bu Kanun uyarınca kamu kaynağı kullanılarak gerçekleştirilen her türlü mal ve hizmet alımları ile yapım işleri, 4734 sayılı Kanunun 21 inci maddesinin birinci fıkrasının (b) bendinde belirtilen hâllere dayanan işlerden sayılır.

(2) Bakanlık, TOKİ ve İdare; danışmanlık, yazılım, araştırma, her tür ve ölçekte harita, etüt, proje, kadastro, kamulaştırma, mikro bölgeleme, risk yönetimi ve sakınım planı çalışmalarını, her tür ve ölçekte plan yapımı ve imar uygulaması işlerini ve dönüşüm uygulamalarını, 4734 sayılı Kanun kapsamındaki idareler ile akdedecekleri protokoller çerçevesinde 4734 sayılı Kanuna tabi olmaksızın ortak hizmet uygulamaları suretiyle de gerçekleştirebilirler.

(3) Riskli yapıların tespiti, tahliyesi ve yıktırma iş ve işlemleri ile değerlendirme işlemlerini engelleyenler hakkında, işlenen fiil ve hâlin durumuna göre 26/9/2004 tarihli ve 5237 sayılı Türk Ceza Kanununun ilgili hükümleri uyarınca Cumhuriyet başsavcılığına suç duyurusunda bulunulur. Riskli yapıların tespiti, bu yapıların tahliyesi ve yıktırılması iş ve işlemlerine dair görevlerinin gereklerini yerine getirmeyen kamu görevlileri hakkında, tabi oldukları ceza ve disiplin hükümleri uygulanır.

(4) Bakanlık, TOKİ ve İdare; bu Kanun kapsamındaki uygulamalarda, uygulama süresini aşmamak kaydı ile 657 sayılı Kanun ile diğer kanunların sözleşmeli personel çalıştırılmasına dair hükümlerine bağlı kalmaksızın, özel bilgi ve ihtisas gerektiren konularda sözleşmeli personel çalıştırabilir. Bu suretle çalıştırılacakların unvanı, sayısı, ücretleri ile diğer hususlar Bakanlar Kurulunca belirlenir.

(5) Bu Kanun kapsamındaki işler ile ilgili olarak valilikler, belediyeler ve diğer kamu kurumları personelinden Bakanlık emrinde geçici olarak görevlendirilenler hakkında 657 sayılı Kanunun ek 8 inci maddesinin birinci fıkrasının (d) bendinde yer alan süre sınırlaması uygulanmaz.

(6) Bu Kanun uyarınca yapılacak anlaşmaların usul ve esasları Bakanlıkça belirlenir.

(7) Riskli yapıların tespit edilmesine veya ettirilmesine dair usul ve esaslar, risklilik kriterleri, riskli yapıların tespitinde ve itirazların değerlendirilmesinde görev alacak teknik heyet ve diğer komisyonlar ile bu Kanunun uygulanmasına dair diğer usul ve esaslar, Bakanlıkça hazırlanacak yönetmelikler ile düzenlenir.

(8) Riskli yapı tespitlerine karşı yapılacak itirazları inceleyip karara bağlayacak teknik heyetlerde üniversiteler tarafından görevlendirilecekler, fiilen görev yaptıkları her gün için, (4.000) gösterge rakamının memur aylık katsayısı ile çarpımı sonucunda bulunacak tutarda huzur hakkı ödenir. Bir ayda fiilen görev yapılan gün sayısının beşi aşması hâlinde, aşan günler için huzur hakkı ödenmez.

(9) Türkiye Radyo-Televizyon Kurumu ile ulusal, bölgesel ve yerel yayın yapan özel televizyon kuruluşları ve radyolar, ayda en az doksan dakika afet, afet risklerinin azaltılması ve kentsel dönüşüm konularında uyarıcı ve eğitici mahiyette yayınlar yapmak zorundadır. Bu yayınlar, asgari otuz dakikası 17:00-22:00 saatleri arasında olmak üzere, 08:00-22:00 saatleri arasında yapılır ve yayınların kopyaları her ay düzenli olarak Radyo ve Televizyon Üst Kuruluna teslim edilir. Bu saatler dışında yapılan yayınlar, aylık doksan dakikalık süreye dâhil edilmez. Bu programlar, Bakanlık, Radyo ve Televizyon Üst Kurulu ile ilgili diğer kamu kurum ve kuruluşları ile bilimsel kuruluşlar, kamu kurumu niteliğindeki meslek kuruluşları veya sivil toplum kuruluşları tarafından hazırlanır veya hazırlatılır. Hazırlanan programların, Bakanlığın olumlu görüşü alındıktan sonra Radyo ve Televizyon Üst Kurulu tarafından radyo ve televizyonlarda yayınlanması sağlanır. Bu fıkra kapsamında yapılan yayınlar için herhangi bir bedel ödenmez. Bu yayınların ve sürelerinin denetimi Radyo ve Televizyon Üst Kurulunca yapılır.

Uygulanmayacak mevzuat

MADDE 9- (1) Bu Kanun uyarınca yapılacak olan planlar, 3/5/1985 tarihli ve 3194 sayılı İmar Kanununda ve imara ilişkin hükümler ihtiva eden özel kanunlar da dâhil olmak üzere diğer mevzuatta belirtilen kısıtlamalara tabi değildir. Bu Kanuna tabi riskli yapılar, riskli alanlar ve rezerv yapı alanları hakkında 7269 sayılı Kanunun uygulanıyor olması bu Kanunun uygulanmasına engel teşkil etmez.

(2) Bu Kanun kapsamındaki alanlarda bu Kanunun öngördüğü uygulamaların zaruri kılması hâlinde, bu uygulamaların gerektirdiği iş ve işlemler hakkında;

a) 26/1/1939 tarihli ve 3573 sayılı Zeytinciliğin Islahı ve Yabancılarının Aşılattırılması Hakkında Kanunun,

b) 31/8/1956 tarihli ve 6831 sayılı Orman Kanununun,

c) Afete maruz bölgeye ilişkin hükümleri saklı kalmak kaydıyla 15/5/1959 tarihli ve 7269 sayılı Umumi Hayata Müessir Afetler Dolayısıyla Alınacak Tedbirlerle Yapılacak Yardımlara Dair Kanunun,

- ç) 28/12/1960 tarihli ve 189 sayılı Millî Savunma Bakanlığı İskân İhtiyaçları İçin Sarfiyat İcrası ve Bu Bakanlıkça Kullanılan Gayrimenkullerden Lüzumu Kalmıyanların Satılmasına Salâhiyet Verilmesi Hakkında Kanunun,
 d) 18/12/1981 tarihli ve 2565 sayılı Askerî Yasak Bölgeler ve Güvenlik Bölgeleri Kanununun,
 e) 12/3/1982 tarihli ve 2634 sayılı Turizmi Teşvik Kanununun,
 f) 21/7/1983 tarihli ve 2863 sayılı Kültür ve Tabiat Varlıklarını Koruma Kanununun,
 g) 4/4/1990 tarihli ve 3621 sayılı Kıyı Kanununun,
 ğ) 25/2/1998 tarihli ve 4342 sayılı Mera Kanununun,
 h) 16/6/2005 tarihli ve 5366 sayılı Yıpranan Tarihi ve Kültürel Taşınmaz Varlıkların Yenilenerek Korunması ve Yaşatılarak Kullanılması Hakkında Kanunun,
 ı) 3/7/2005 tarihli ve 5403 sayılı Toprak Koruma ve Arazi Kullanımı Kanununun,
 i) Geri görünüm ve etkilenme bölgeleri bakımından 18/11/1983 tarihli ve 2960 sayılı Boğaziçi Kanununun,
 bu Kanunun uygulanmasını engelleyici hükümleri ve diğer kanunların bu Kanuna aykırı hükümleri uygulanmaz. Ancak, bu Kanunun öngördüğü uygulamalar sırasında, bahsedilen kanunların amaçları ayrıca gözetilir. Uygulamalar için 6831 sayılı Kanuna tabi alanların kullanılması zaruri olduğu takdirde, başka yerlerde en az bu alanlar kadar alanın ağaçlandırılması, 3573 sayılı Kanuna tabi alanların kullanılması zaruri olduğu takdirde de, başka yerlerde en az bu alanlar kadar alanın zeytinlik alan hâline getirilmesi mecburidir.

(3) 2863 sayılı Kanun ve 5366 sayılı Kanun kapsamındaki alanlarda uygulamada bulunulması hâlinde alanın sit statüsü de gözetilerek Kültür ve Turizm Bakanlığının görüşü alınır.

DÖRDÜNCÜ BÖLÜM

Diğer Mevzuatta Yapılan Değişiklikler ve Son Hükümler

- MADDE 10-** (31/8/1956 tarihli ve 6831 sayılı Kanun ile ilgili olup yerine işlenmiştir.)
MADDE 11- (20/7/1966 tarihli ve 775 sayılı Kanun ile ilgili olup yerine işlenmiştir.)
MADDE 12- (4/11/1983 tarihli ve 2942 sayılı Kanun ile ilgili olup yerine işlenmiştir.)
MADDE 13- (2/3/1984 tarihli ve 2985 sayılı Toplu Konut Kanunu ile ilgili olup yerine işlenmiştir.)
MADDE 14- (3/5/1985 tarihli ve 3194 sayılı Kanun ile ilgili olup yerine işlenmiştir.)
MADDE 15-16 - (16/6/2005 tarihli ve 5366 sayılı Kanun ile ilgili olup yerine işlenmiştir.)
MADDE 17- (3/7/2005 tarihli ve 5393 sayılı Belediye Kanunu ile ilgili olup yerine işlenmiştir.)
MADDE 18- (19/9/2006 tarihli ve 5543 sayılı İskân Kanunu ile ilgili olup yerine işlenmiştir.)
MADDE 19- (29/6/2011 tarihli ve 644 sayılı Çevre ve Şehircilik Bakanlığının Teşkilat ve Görevleri Hakkında Kanun Hükmünde Kararname ile ilgili olup yerine işlenmiştir.)
MADDE 20- Eklî (1) sayılı listedeki kadrolar ihdas edilerek 13/12/1983 tarihli ve 190 sayılı Genel Kadro ve Usulü Hakkında Kanun Hükmünde Kararnamenin eki (I) sayılı cetvelin Çevre ve Şehircilik Bakanlığına ait bölümüne eklenmiştir.
 (1)

(1) Bu maddede yer alan kadrolarla ilgili olarak 31/5/2012 tarihli ve 28309 sayılı Resmî Gazete'ye bakınız.

MADDE 21- (26/1/2011 tarihli ve 6107 sayılı Kanun ile ilgili olup yerine işlenmiştir.)

MADDE 22- (23/9/1980 tarihli ve 2302 sayılı Kanun ile ilgili olup yerine işlenmiş ve 11/8/1983 tarihli ve 2876 sayılı Atatürk Kültür, Dil ve Tarih Yüksek Kurumu Kanununun 104 üncü maddesi yürürlükten kaldırılmıştır.)

MADDE 23- 24/2/1984 tarihli ve 2981 sayılı İmar ve Gecekondu Mevzuatına Aykırı Yapılara Uygulanacak Bazı İşlemler ve 6785 Sayılı İmar Kanununun Bir Maddesinin Değiştirilmesi Hakkında Kanun yürürlükten kaldırılmıştır.

Devir ve tahsislerin iptali

GEÇİCİ MADDE 1- (1) 775, 5366 ve 5393 sayılı kanunlar ile 29/6/2001 tarihli ve 4706 sayılı Hazineye Ait Taşınmaz Malların Değerlendirilmesi ve Katma Değer Vergisi Kanununda Değişiklik Yapılması Hakkında Kanun ve diğer kanunlar kapsamındaki dönüşüm ve iyileştirme uygulamaları için TOKİ'ye, İdareye ve diğer kamu idarelerine tahsis ve devredilmiş olup da tahsis yapıldığı veya mülkiyetin devredildiği tarihten itibaren iki yıl içinde dönüşüm ve iyileştirme uygulaması başlatılmayan taşınmazların tahsisleri resen kaldırılır ve devir işlemi de iptal edilmiş sayılarak, tapuda resen Hazine adına tescil ve Bakanlığın talebi üzerine bu Kanunun öngördüğü amaçlar için kullanılmak üzere Maliye Bakanlığınca Bakanlığa tahsis edilir.

Gerçekleşen dönüşüm gelirleri

GEÇİCİ MADDE 2- (1) 7 nci maddede belirtilen dönüşüm gelirlerinden 2012 yılında gerçekleşen tutarlar, genel bütçenin (B) işaretli cetveline özel gelir kaydedilir. Gelir kaydedilen bu tutarlar karşılığında Bakanlık bütçesine özel ödenek kaydetmeye Çevre ve Şehircilik Bakanı yetkilidir.

Yürürlük

MADDE 24- (1) Bu Kanunun;

a) 19 uncu maddesinin (a) bendi ile değiştirilen 644 sayılı Kanun Hükmünde Karamamenin 2 nci maddesinin birinci fıkrasının (e) bendi ile 23 üncü maddesi yayımı tarihinden üç yıl sonra,

b) Diğer hükümleri yayımı tarihinde,

yürürlüğe girer.

Yürütme

MADDE 25- (1) Bu Kanun hükümlerini Bakanlar Kurulu yürütür.

Le règlement relatif à l'application de la loi n°6306 :

Resmi Gazete Tarihi: 15.12.2012 Resmi Gazete Sayısı: 28498

AFET RİSKİALTINDAKİ ALANLARIN DÖNÜŞTÜRÜLMESİ HAKKINDA KANUNUN UYGULAMA YÖNETMELİĞİ BİRİNCİ BÖLÜM

Amaç, Kapsam, Dayanak ve Tanımlar

Amaç ve kapsam

MADDE 1 – (1) Bu Yönetmeliğin amacı; 16/5/2012 tarihli ve 6306 sayılı Afet Riski Altındaki Alanların Dönüştürülmesi Hakkında Kanun uyarınca, riskli yapılar ile riskli alan ve rezerv yapı alanlarının tespitine, riskli yapıların yıkılmasına, yapılacak planlamaya, dönüştürmeye tabi tutulacak taşınmazların değerinin tespitine, hak sahibi olacaklarla yapılacak anlaşmaya ve yapılacak yardımlara, yeniden yapılacak yapılara ve 6306 sayılı Kanun kapsamındaki diğer uygulamalara ilişkin usûl ve esasları belirlemektir.

Dayanak

MADDE 2 –(Değişik:RG-2/7/2013-28695)

(1) Bu Yönetmelik, 6306 sayılı Kanuna dayanılarak hazırlanmıştır.

Tanımlar ve kısaltmalar

MADDE 3 – (1) Bu Yönetmelikte geçen;

- a) Bakanlık: Çevre ve Şehircilik Bakanlığını,
- b) İdare: Belediye ve mücavir alan sınırları içinde belediyeleri, bu sınırlar dışında il özel idarelerini, büyükşehirlerde büyükşehir belediyelerini, Bakanlık tarafından yetkilendirilmesi hâlinde büyükşehir belediyesi sınırları içindeki ilçe belediyelerini,
- c) İlgili kurum: Uygulama alanında dönüşüm projesi gerçekleştirecek olan Bakanlık, İdareyi ve Toplu Konut İdaresi Başkanlığını,
- ç) Kanun: 16/5/2012 tarihli ve 6306 sayılı Afet Riski Altındaki Alanların Dönüştürülmesi Hakkında Kanunu,
- d) Müdürlük: Altyapı ve Kentsel Dönüşüm Müdürlüğü olan illerde bu Müdürlüğü, diğer illerde ise Çevre ve Şehircilik İl Müdürlüğünü,
- e) Rezerv yapı alanı: Kanun uyarınca gerçekleştirilecek uygulamalarda yeni yerleşim alanı olarak kullanılmak üzere, Toplu Konut İdaresi Başkanlığının veya İdarenin talebine bağlı olarak veya resen, Maliye Bakanlığının uygun görüşü alınarak Bakanlıkça belirlenen alanları,
- f) Riskli alan: Zemin yapısı veya üzerindeki yapılaşma sebebiyle can ve mal kaybına yol açma riski taşıyan, Bakanlık veya İdare tarafından Afet ve Acil Durum Yönetimi Başkanlığının görüşü de alınarak belirlenen ve Bakanlığın teklifi üzerine Bakanlar Kurulunca kararlaştırılan alanı,
- g) Riskli yapı: Riskli alan içinde veya dışında olup ekonomik ömrünü tamamlamış olan ya da yıkılma veya ağır hasar görme riski taşıdığı ilmi ve teknik verilere dayanılarak tespit edilen yapıya veya yapıları,
- ğ) Taşınmaz: 22/11/2001 tarihli ve 4721 sayılı Türk Medeni Kanununun 704 üncü maddesi uyarınca taşınmaz mülkiyeti kapsamına giren arazi, tapu kütüğünde ayrı sayfaya kaydedilen bağımsız ve sürekli haklar ile kat mülkiyeti kütüğüne kayıtlı bağımsız bölümleri,
- h) TOKİ: Toplu Konut İdaresi Başkanlığını,
- ı) Uygulama alanı: Bakanlar Kurulu kararıyla kararlaştırılan riskli alan ile Bakanlıkça belirlenen rezerv yapıalanını ve riskli yapının veya yapıların bulunduğu alanı, ifade eder.

İKİNCİ BÖLÜM

Rezerv Yapı Alanı ile Riskli Alanın Tespiti

Rezerv yapı alanının tespiti

MADDE 4 – (1) Rezerv yapıalanı;

- a) Alanın büyüklüğünü de içeren koordinatlı hâlihazır haritasını,
- b) Alanın uydu görüntüsünü veya ortofoto haritasını,
- c) Alanda bulunan kamuya ait taşınmazların listesini, ihtiva eden dosyaya istinaden, Maliye Bakanlığının uygun görüşü alınarak Bakanlıkça belirlenir.

(2) Rezerv yapı alanı:

a) Bakanlıkça resen belirlenebilir.

b) TOKİ veya İdare, birinci fıkrada belirtilen bilgi ve belgeleri ihtiva eden dosyaya istinaden Bakanlıktan rezerv yapı alanı belirlenmesi talebinde bulunabilir.

c) Gerçek veya özel hukuk tüzel kişilerince, birinci fıkrada belirtilen bilgi ve belgeleri ihtiva eden dosyaya istinaden Bakanlıktan rezerv yapı alanı belirlenmesi talebinde bulunabilir. Gerçek veya özel hukuk tüzel kişilerince rezerv yapı alanı belirlenmesi talebinde bulunulabilmesi için; bu talebin, talebe konu taşınmazların maliklerinin tamamının muvafakati ile yapılması ve bu taşınmazların yüzölçümlerinin yüzde yirmibeşinin mülkiyetinin, geliri dönüşüm projeleri özel hesabına gelir olarak kaydedilmek üzere, Bakanlığın uygun gördüğü, bağlı veya ilgili kuruluşuna veyahutta İdareye veya TOKİ'ye devrine muvafakat edilmesi gerekir.

(3) Maliye Bakanlığı rezerv yapı alanına ilişkin görüşünü otuz gün içinde bildirir.

(4) (Ek:RG-2/7/2013-28695)Rezerv yapı alanlarda, Kanunun amacı çerçevesinde fen ve sanat norm ve standartlarına uygun, sağlıklı ve güvenli yaşama çevrelerini teşkil etmek ve Kanunda öngörülen amaçlar çerçevesinde kullanılmak üzere;

a) Riskli alanlar ile bu alanlar dışındaki riskli yapılarda ikamet edenlerin nakledileceği rezerv konut ve işyerleri,

b) Riskli alanlarda ve bu alanlar dışındaki riskli yapılarda ikamet etmeyen kişilere satışı yapılabilecek her türlü yapı ile gelir ve hasılat getirecek her türlü uygulama, yapılabilir ve bu alanlar yeni yerleşim alanı olarak kullanılabilir.

Riskli alanın tespiti

MADDE 5 – (1) Riskli alan;

a) Alanın, zemin yapısı veya üzerindeki yapılaşma sebebiyle can ve mal kaybına yol açma riski taşıdığına dair teknik raporu,

b) Alanda daha önceden meydana gelmiş afetler varsa, bunlara dair bilgileri,

c) Alanın büyüklüğünü de içeren koordinatlı sınırlandırma haritasını, varsa uygulama imar planını,

ç) Alanda bulunan kamuya ait taşınmazların listesini,

d) Alanın uydu görüntüsünü veya ortofoto haritasını,

e) Zemin yapısı sebebiyle riskli alan olarak tespit edilmek istenilmesi halinde yerbilimsel etüd raporunu,

f) Alanın özelliğine göre Bakanlıkça istenecek sair bilgi ve belgeleri,

ihativa edecek şekilde hazırlanmış olan dosyaya istinaden ve Afet ve Acil Durum Yönetimi Başkanlığının görüşü alınarak Bakanlıkça belirlenir ve teklif olarak Bakanlar Kuruluna sunulur.

(2) TOKİ veya İdare, birinci fıkrada belirtilen bilgi ve belgeleri ihtiva eden dosyaya istinaden Bakanlıktan riskli alan tespit talebinde bulunabilir. Bakanlıkça yapılacak inceleme neticesinde, uygun görülen talepler, Afet ve Acil Durum Yönetimi Başkanlığının görüşü alınarak, teklif olarak Bakanlar Kuruluna sunulur.

(3) Riskli alan belirlenmesi için bu alanda taşınmaz maliki olan gerçek veya özel hukuk tüzel kişileri, birinci fıkrada belirtilen bilgi ve belgeleri ihtiva eden dosya ile birlikte Bakanlık veya İdareden riskli alan tespit talebinde bulunabilir. İdareye yapılacak talepler Bakanlığa iletilir. Bakanlıkça yapılacak inceleme neticesinde uygun görülen talepler, Afet ve Acil Durum Yönetimi Başkanlığının görüşü alınarak, teklif olarak Bakanlar Kuruluna sunulur.

(4) Bir alanın riskli alan olarak tespit edilebilmesi için alanın büyüklüğünün asgari 15.000 m2 olması gerekir. Ancak, Bakanlıkça uygulama bütünlüğü bakımından gerekli görülmesi halinde, parsel veya parsellerin büyüklüğüne bakılmaksızın ve 15.000 m2 şartı aranmaksızın riskli alan tespiti yapılabilir.

(5) Afet ve Acil Durum Yönetimi Başkanlığı riskli alana ilişkin görüşünü on beş gün içerisinde bildirir.

ÜÇÜNCÜ BÖLÜM

Riskli Yapıların Tespiti, İtirazların Değerlendirilmesi ve Yıkım İşlemleri
Riskli yapıların tespitinde görev alacak kurum ve kuruluşlar

MADDE 6 – (1) (Değişik:RG-2/7/2013-28695)Riskli yapılar;

a) Bakanlıkça,

b) İdarece,

c) Bakanlıkça lisanslandırılan,

1) Kamu kurum ve kuruluşları,

2) Üniversiteler,

3) Sermayesinin en az yüzde kırkı kamu kurum ve kuruluşlarına ait olan şirketler,

4) Depremden korunma, deprem zararlarının azaltılması ve deprem mühendisliğinin gelişmesine katkıda bulunmak gibi konularda faaliyet gösteren sivil toplum kuruluşları,

5) 29/6/2001 tarihli ve 4708 sayılı Yapı Denetimi Hakkında Kanuna göre Bakanlıktan izin belgesi almış yapıdenetimi kuruluşları ile laboratuvar kuruluşları,

6) 27/1/1954 tarihli ve 6235 sayılı Türk Mühendis ve Mimar Odaları Birliği Kanunu uyarınca, inşaat, jeoloji ve jeofizik mühendisleri odalarına büro tescilini yaptırmış kurum ve kuruluşlar, tarafından tespit edilir. Lisanslıkurum ve kuruluşlar herhangi bir alan ile sınırlı olmaksızın Ülke genelinde riskli yapı tespiti yapılabilir.

(2) (Değişik:RG-2/7/2013-28695)Riskli yapı tespit raporunun hazırlanmasında görev alacak mühendislerin, ilgili meslek odalarına üyeliklerinin devam ediyor olması, mesleklerinde fiilen en az beş yıl çalışmış olmaları, Bakanlıkça açılan eğitim programlarına katılarak en az bir katılım belgesi almış olmaları ve bu hususları belgelendirmeleri gerekir. Lisans başvurusunda bu belgelerden başka herhangi bir belge istenmez.

(3) (Değişik:RG-2/7/2013-28695)Lisans başvurusunda Bakanlığa sunulan belgelerin gerçeğe aykırı olduğunun tespit edilmesi, riskli yapı tespitinin gerçeğe aykırı olarak yapıldığının anlaşılması, beşinci fıkra hükmüne ve 7 nci maddenin dördüncü fıkrası hükmüne aykırı davranılması hallerinde; tespitte konu lisanslı kurum ve kuruluşların lisansı Bakanlıkça iptal edilir.

(4) Bakanlık, riskli yapıtespitine ilişkin faaliyetleri denetleme yetkisine sahiptir.

(5) (Değişik:RG-2/7/2013-28695)Lisanslı kurum ve kuruluşlarda riskli yapı tespitinde görev alacak mühendislerin, Bakanlıkça açılacak eğitim programlarına katılmaları ve katılım belgesi almaları zorunludur. Bakanlıkça açılan eğitim programlarına katılıp en az bir katılım belgesi almayan mühendisler riskli yapı tespitinde görev alamaz.

(6) Lisans belgesi; A-4 formatında birinci sınıf hamur kâğıt üzerine, EK-1'deki şekil ve muhtevada düzenlenir.

(7) Riskli yapıya ve lisanslandırılmış kurum ve kuruluşlara ilişkin iş ve işlemler Bakanlıkça elektronik yazılım sistemi ile de takip edilebilir. Lisanslandırılmış kurum ve kuruluşlara yapılacak bildirimler ve tebligatlar elektronik ortamda da yapılabilir.

Riskli yapıların tespiti ve itiraz

MADDE 7 – (1) (Değişik:RG-2/7/2013-28695)Riskli yapılar, Ek-2'de yer alan Riskli Yapıların Tespit Edilmesine İlişkin Esaslara göre tespit edilir.

(2) Riskli yapıların tespiti;

a) Öncelikle yapı malikleri veya kanunî temsilcileri tarafından, masrafları kendilerine ait olmak üzere yaptırılır. Maliklerce yapılacak riskli yapı tespiti talebi, tapu belgesinin ve kimlik belgesinin fotokopisi ile yapılır.

b) Bakanlıkça, süre verilerek maliklerden veya kanunî temsilcilerinden istenebilir. Verilen süre içinde yaptırılmadığı takdirde, tespitler Bakanlıkça veya İdarece yapılır veya yaptırılır. Bakanlık, belirlediği alanlardaki riskli yapıların tespitini süre vererek İdareden de isteyebilir.

(3) (Değişik:RG-2/7/2013-28695)İtiraz üzerine yeniden rapor tanzim edilmesi gereken haller ve raporun gerçeğe aykırı düzenlendiğinin tespit edilmesi halleri hariç olmak üzere, her yapı için sadece bir adet riskli yapı tespiti raporu düzenlenebilir. Lisanslandırılmışkurum ve kuruluşlar riskli yapı tespit talebi üzerine, o yapı hakkında daha önce riskli yapı tespit raporu düzenlenip düzenlenmediğini elektronik yazılım sistemi üzerinden kontrol eder. Riskli yapı tespit raporunda, tespitte konu binanın Ulusal Adres Veri Tabanında belirtilen adresinin ve bina kodunun yer alması zorunludur.

(4) (Değişik:RG-2/7/2013-28695)Riskli yapı tespitine ilişkin raporların bir örneği, tespit tarihinden itibaren en geç yedi gün içinde, tespiti yapan İdarece veya lisanslandırılmış kurum veya

kuruluşça, tespiti konu yapının bulunduğu ildeki Müdürlüğe gönderilir. Müdürlükçe, raporların birinci fıkrada belirtilen esaslara uygun olarak düzenlenip düzenlenmediği incelenir ve herhangi bir eksiklik veya yanlışlık tespit edilmesi halinde bu raporlar gerekli düzeltmeler yapılmak üzere rapor düzenleyen kurum veya kuruluşu iade edilir. Yapılan incelemede raporlarda herhangi bir eksiklik ve yanlışlığın bulunmadığının tespit edilmesi halinde, riskli yapılar, Müdürlükçe en geç on iş günü içinde, tapu kütüğünün beyanlar hanesinde belirtmek üzere, ilgili tapu müdürlüğüne bildirilir. Müdürlükçe veya riskli yapı tespitine karşı yapılan itirazı inceleyen teknik heyetçe, riskli yapı tespit raporunda tespit edilen eksiklik veya yanlışlıkların, raporu düzenleyen kurum veya kuruluşu bildirildiği tarihten itibaren otuz gün içinde düzeltilmesi ve raporun Müdürlüğe sunulması zorunludur.

(5) (Değişik:RG-2/7/2013-28695)İlgili tapu müdürlüğüne, tapu kütüğüne işlenen belirlenmeler, riskli yapıtespitine karşı tebligat tarihinden itibaren onbeş gün içinde riskli yapının bulunduğu yerdeki Müdürlüğe itiraz edilebileceği, aksi takdirde İdarece altmışgünden az olmamak üzere verilecek süre içinde riskli yapının yıktırılmasıgerektiği de belirtmek suretiyle, aynı ve şahsî hak sahiplerinin Ulusal Adres Veri Tabanında belirtilen adreslerine, 11/2/1959 tarihli ve 7201 sayılı Tebligat Kanununa göre tebliğ edilir ve yapılan bu tebligat yazılı olarak veya elektronik ortamda Müdürlüğe bildirilir.

(6) Riskli yapı tespitine karşımalikler veya kanunî temsilcilerince on beş gün içinde riskli yapının bulunduğu yerdeki Müdürlüğe verilecek bir dilekçe ile itiraz edilebilir.

(7) Riskli yapının bulunduğu ilde itirazı değerlendirecek teknik heyetin teşkil edilmemiş olması halinde, itiraz dilekçeleri ile itiraz edilen tespiti ilişkin raporlar, riskli yapının bulunduğu yerdeki Müdürlükçe, o il için yetkilendirilmiş teknik heyetin bulunduğu ildeki Müdürlüğe gönderilir.

(8) Riskli yapı tespitinin, itiraz üzerine değişmesi halinde, durum aynı şekilde ilgili tapu müdürlüğüne bildirilir.

Riskli yapıların yıktırılması

MADDE 8 – (Değişik:RG-2/7/2013-28695)

(1) Riskli yapı tespitine karşıyapılan itirazın reddedilmesi veya riskli yapı tespitine itiraz edilmemesi suretiyle, riskli yapı tespitinin kesinleşmesi halinde Müdürlük, gerekli tebligatların yapılmasını ve riskli yapının yıktırılmasını İdareden ister.

(2) İdarece;

a) Altmış günden az olmamak üzere süre verilerek riskli yapıların yıktırılması yapı maliklerinden istenilir.

b) Yıkım ruhsatı; yapımaliklerinden biri veya birkaçının veya bunların vekillerinin müracaatıüzerine, yıkılacak yapının tahliye edildiğine ve elektrik, su ve doğalgaz hizmetlerinin kapatıldığına dair ilgili kurum ve kuruluşlardan alınmışbelgelerin sunulmasına ve yıkım sorumlusu olarak statik fenni mesulün belirlenmesine istinaden, maliklerin muvafakati aranmaksızın altı iş günü içerisinde düzenlenir.

c) (a) bendinde verilen bu süre içerisinde riskli yapıların yıktırılıp yıktırılmadığı mahallinde kontrol edilir ve riskli yapılar, malikleri tarafından yıktırılmamış ise, yapının idarî makamlarca yıktırılacağı belirtilerek otuz günden az olmak üzere ek süre verilerek tebligatta bulunulur.

ç) (a) ve (c) bentlerinde belirtilen şekilde verilen süreler içinde riskli yapıların maliklerince yıktırılmaması hâlinde, riskli yapılara elektrik, su ve doğal gaz verilmemesi ve verilen hizmetlerin durdurulması ilgili kurum ve kuruluşlardan istenilir ve maliklere verilen süreler içinde riskli yapıların yıktırılmadığı mülki amire bildirilir.

(3) İkinci fıkra uyarınca maliklerce yıktırılmayan riskli yapıların tahliyesi ve yıktırma işlemleri, yıktırma masrafı öncelikle dönüşüm projeleri özel hesabından karşılanmak üzere, mahalli idarelerin de işbirliği ile mülki amirler tarafından yapılır veya yaptırılır.

(4) Riskli yapıların tespiti, tahliyesi ve yıktırma iş ve işlemlerini engelleyenler hakkında İdarece veya Müdürlükçe tutanak tutulur ve bunlar hakkında, 26/9/2004 tarihli ve 5237 sayılıTürk Ceza Kanununun ilgili hükümleri uyarınca Cumhuriyet Başsavcılığına suç duyurusunda bulunulur. Riskli yapıların tespiti, bu yapıların tahliyesi ve yıktırılması iş ve işlemlerine dair görevlerinin gereklerini yerine getirmeyen kamu görevlileri hakkında ise, tabi oldukları ceza ve disiplin hükümleri uygulanır.

(5) İdare tarafından yapılan yıktırmanın masrafları, ilgili tapu müdürlüğüne bildirilir. Tapu müdürlüğü, yıkılan binanın paydaşlarının müteselsil sorumlu olmalarını sağlamak üzere, tapu

kaydındaki arsa payları üzerine masraf tutarında müşterek ipotek belirtmesinde bulunarak Bakanlığa ve yıkılan binanın aynı ve şahsî hak sahiplerine bilgi verir.

(6) İdare, tahliye edilerek yıktırılan riskli yapılara ve tahliye veya yıkım işlemleri gerçekleştirilemeyen riskli yapılara ilişkin bilgi ve belgeleri, ikişer aylık periyotlar hâlinde Müdürlüğe bildirir. Yukarıdaki fıkralara göre yıktırılmayan yapılar Bakanlıkça veya Müdürlükçe yıkılır veya yıktırılır.

Teknik heyetlerin teşkili

MADDE 9 – (1) Riskli yapıtespitlerine karşı yapılacak itirazları değerlendirmek üzere, ihtiyaca göre Bakanlıkça gerekli görülen yerlerde yeteri kadar teknik heyet teşkil edilir.

(2) Teşkil olunacak her bir teknik heyet için; yüksek öğretim kurumlarından ilgili meslek alanlarında, 28/1/1982 tarihli ve 17588 sayılı Resmî Gazete’de yayımlanan Öğretim Üyelğine Yükseltilme ve Atanma Yönetmeliği uyarınca en az yardımcı doçentlik kadrosuna atanmış öğretim üyeleri arasından, üniversite rektörlerince belirlenecek dört adet asıl ve dört adet yedek üyenin bilgileri talep olunur.

(3) Öğretim üyelerine ilişkin bilgiler, talep tarihinden itibaren en geç on beş gün içerisinde Bakanlığa bildirilir.

(4) Teknik heyet, üniversitelerden bildirilen dört üye ile en az ikisi inşaat mühendisi olmak üzere, Bakanlık teşkilâtında görev yapan üç üyenin iştiraki ile yedekleri ile birlikte yedi üyeli olarak teşkil edilir.

(5) Bakanlıkça her yıl Ocak ayında teknik heyet üyelikleri yenilenir. Yeni üyeler görevlendirilinceye kadar mevcut üyeler görevine devam eder. Görev süresi dolan üye tekrar görevlendirilebilir.

Teknik heyetin çalışma usul ve esasları

MADDE 10 – (1) Teknik heyetin ilk toplantısında üyeler aralarından birini başkan olarak seçer.

(2) Teknik heyetin idarî ve teknik hizmetleri, teknik heyetin bulunduğu ildeki Müdürlükçe yürütülür. Teknik heyetin gündemi Müdürlükçe hazırlanır.

(3) Teknik heyet, görüşülecek dosya sayısı ve olağanüstü durumları da göz önüne alarak, ayda en az bir defa toplanır. Müdürlük, gerekli gördüğünde teknik heyeti olağanüstü toplantıya davet edebilir. Toplantının yeri, günü ve saati ile gündemindeki konular, Müdürlükçe en az yedi gün önceden üyelere bildirilir.

(4) Teknik heyet, en az beş üyenin iştiraki ile toplanır ve toplantıya katılan üyelerin çoğunluğu ile karar alır; oyların eşitliği hâlinde, Başkanın taraf olduğu görüş çoğunlukta sayılır.

(5) Teknik heyet tarafından gerek görülmesi hâlinde, diğer kamu kurum ve kuruluşlardan uzmanlar, oy hakları olmaksızın görüşleri alınmak üzere toplantılara davet edilebilir.

(6) Gündemdeki konu kendisi veya üçüncü dereceye kadar kan ve kayın hısımları ile ilgili bulunan veyahut gündemdeki konu ile herhangi bir şekilde menfaat münasebeti bulunan üye, teknik heyet toplantısına katılamaz ve oy kullanamaz.

(7) Teknik heyet toplantısının sonunda alınan kararlar, dayanakları ve ilmî gerekçeleri belirtilerek yazılır, başkan ve üyelerce imzalanır. Kararlar Bakanlığa, tespiti yapan veya yaptıran idareye ve itiraz edene bildirilir.

(8) Hangi sebepten dolayı olursa olsun, yıllık izin, hastalık ve mazeret izinleri sebebiyle bulunamama hâlleri hariç olmak üzere, bir yıl içinde dört veya üst üste iki toplantıya iştirak etmeyen teknik heyet üyesinin üyeliği kendiliğinden sona erer.

(9) Teknik heyet üyeleri, üyelikleri süresince yaptıkları görev ile ilgili olarak hiçbir menfaat sağlayamazlar. Aksine davrandığı tespit edilenlerin üyeliği Bakanlıkça sona erdirilir.

Huzur hakkı, yolluk ve gündelik ödenmesi

MADDE 11 – (1) Teknik heyetlerin üniversiteler tarafından görevlendirilen üyelerine, Kanunun 8 inci maddesinin sekizinci fıkrasında belirtilen esaslar çerçevesinde huzur hakkı ödenir.

(2) Teknik heyet üyelerinin toplantılar ve incelemeler için yapacakları seyahatlerin yolluk ve yevmiyeleri, 10/2/1954 tarihli ve 6245 sayılı Harcırah Kanunu hükümlerine göre ödenir.

DÖRDÜNCÜ BÖLÜM

Değer Tespiti ve Uygulama Alanında Hak Sahipliği

Taşınmazların değerinin tespiti

MADDE 12 – (1) (Değişik:RG-2/7/2013-28695)İlgili kurum, uygulama alanındaki taşınmazların sınırını, yüzölçümünü ve cinsini gösteren haritayı veya krokiyi yapar veya yaptırır ve bu taşınmazların maliklerini ve bunların adreslerini tespit eder veya ettirir.

(2) Taşınmazın değeri; ilgili kurum bünyesinden en az üç kişiden teşkil olunacak kıymet takdir komisyonlarının marifetiyle veya hizmet satın alınmak suretiyle tespit edilir.

(3) Taşınmazın değeri; taşınmaz değerlendirme konusunda uzman kişi, kurum veya kuruluşlardan bilgi alınarak ve mahallin emlak alım satım bürolarından alınacak bilgilerden de faydalanılarak, 4/11/1983 tarihli ve 2942 sayılı Kamulaştırma Kanununun 11 inci maddesindeki esaslara göre tespit edilir.

Uygulama alanındaki taşınmaz maliklerinin hakları ve tapuya tescil işlemleri

MADDE 13 – (1) Yapılacak konut ve işyerlerinin niteliği ve büyüklüğü ilgili kurumca belirlenmek kaydıyla, uygulama alanındaki taşınmaz maliklerine öncelikle uygulama alanında yapılacak olan konut ve işyerlerinden verilmek üzere bunlarla sözleşme akdedilir.

(2) Uygulama alanındaki taşınmazın 12 nci maddeye göre tespit edilen bedeli, malike verilecek konut veya işyerinin inşaat maliyet bedelinden düşülür. Bu şekilde yapılacak hesaplama neticesinde taşınmaz malikinin;

a) İlgili kurumdan, alacağı olur ise, bu alacağa konu meblâğ; taraflar arasında yapılacak anlaşmaya istinaden, nakdi olarak veya ilgili kurumun, kamu hizmetine tahsis edilmemiş olan taşınmazlarından verilerek ya da imar hakkının başka bir alana aktarılması suretiyle ödenebilir.

b) İlgili kuruma borçlu olması halinde, bu borca konu meblâğ; taşınmaz malikince taksit ile ödenebilir. Taksit ile ödemenin esasları proje bazında ilgili kurumca belirlenir.

c) Birden fazla konut veya işyeri alma hakkının olması halinde, birden fazla konut veya işyeri verilmek üzere sözleşme yapılabilir. Böyle bir durumda, taşınmaz malikinin ilgili kuruma borçlanması hâlinde ödemeler, verilecek konut veya işyerinin tespitine yönelik olarak gerçekleştirilecek noter kurası sonrası, ilgili kurumca belirlenecek takvime göre peşin olarak yapılır.

(3) İlgili kurumca verilecek konut veya işyerinin inşaat maliyet bedeli; uygulama alanında gerçekleştirilecek yapı ihaleleri sonrası gerçekleşen, ihale bedeli, arsa edinim bedeli, proje giderleri, yıkım ve nakliye giderleri, taşınmaz değerinin tespiti masrafları, zemin iyileştirme giderleri ve müşavirlik giderleri gibi giderler dikkate alınarak hesaplanır.

(4) Taşınmaz maliklerinden kendisine işyeri verileceklere müstakil işyeri yerine işyeri hissesi de verilebilir.

(5) İlgili kurum, uygulama alanındaki taşınmaz maliklerini yapılacak anlaşmalar çerçevesinde proje ortağı yapmak suretiyle, kat veya hasılât karşılığı inşaat yapabilir veya yaptırabilir.

(6) Bakanlık, Kanunun 3 üncü maddesi kapsamında Bakanlar Kurulu kararıyla veya Maliye Bakanlığınca Bakanlığa tahsis edilerek tasarrufuna bırakılan taşınmazlar da dâhil olmak üzere, uygulama alanında bulunan bütün taşınmazlar üzerinde her tür harita, plan, proje, arazi ve arsa düzenleme işlemleri ile toplulaştırma yapmaya; bu alanlarda bulunan taşınmazları satın almaya, ön alım hakkını kullanmaya, bağımsız bölümler de dâhil olmak üzere taşınmazları trampaya, taşınmaz mülkiyetini veya imar haklarını başka bir alana aktarmaya; aynı alanlara ilişkin taşınmaz mülkiyetini anlaşma sağlanmak kaydı ile menkul değere dönüştürmeye; kamu ve özel sektör işbirliğine dayanan usuller uygulamaya, kat veya hasılât karşılığı usulleri de dâhil olmak üzere inşaat yapmaya veya yaptırmaya, arsa paylarını belirlemeye; 23/6/1965 tarihli ve 634 sayılı Kat Mülkiyeti Kanunundaki esaslara göre paylaşmaya, payları ayırmaya veya birleştirmeye ve Türk Medeni Kanunu uyarınca sınırlı aynı hak tesis etmeye yetkilidir.

(7) Bakanlık; Kanundan kaynaklanan ve altıncı fıkrada belirtilen yetkilerini, Kanunun 3 üncü maddesi kapsamında Bakanlığa tahsis edilen taşınmazlar bakımından Maliye Bakanlığının izin ve onayına tabi olmadan kullanabilir.

(8) (Değişik:RG-2/7/2013-28695) Kanunun 3 üncü maddesi kapsamında Bakanlığa tahsis edilerek tasarrufuna bırakılan taşınmazlar, bu taşınmazlardan, Bakanlığın talebi üzerine TOKİ'ye veya İdareye devredilenler ve Kanun kapsamında değerlendirilmek üzere Bakanlık ile bağlı veya ilgili kuruluşu arasında akdedilecek protokole konu edilenler üzerinde, Kanun kapsamındaki uygulamalara

bağlı olarak meydana gelen yeni taşınmazların kendileri ile anlaşma sağlanan gerçek kişiler veya mirasçılar ile tüzel kişiler adına tapuya tescil edilmesi, ilgili kurumun isteği üzerine tapu müdürlüğünce gerçekleştirilir. Bu taşınmazlar ile ilgili olarak tapuda işlem yapılmasını gerektiren diğer hallerde de, ilgili kurumun isteği üzerine, tapu müdürlüğünce işlem tesis edilir.

Kiracı veya sınırlı ayni hak sahibi olanlara konut ve işyeri verilmesi

MADDE 14 – (1) (Değişik:RG-2/7/2013-28695)Uygulama alanındaki taşınmazların maliklerine konut veya işyeri verilmesinden sonra, arta kalan konut veya işyerlerinin bulunması halinde, belirtilen yapılarda kiracı veya sınırlı ayni hak sahibi olarak, en az bir yıldır ikamet edenler veya işyeri işletenler ile Kanun uyarınca taşınmazlan kamulaştırılanlara bu konut veya işyerlerinden verilmek üzere sözleşme yapılabilir.

(2) Kiracı veya sınırlı ayni hak sahibi veyahut taşınmazları kamulaştırılanlardan konut veya işyeri talebinde bulunanların sayısının artan konut ve işyeri sayısından fazla olması hâlinde, konut veya işyeri verilecekler noter huzurunda gerçekleştirilecek kura işlemi ile belirlenir.

Riskli yapıların bulunduğu parsellerde, riskli alanlarda ve rezerv yapı alanlarında yapılacak uygulamalar

MADDE 15 – (Başlığı ile birlikte değişik:RG-2/7/2013-28695)

(1) Riskli alanlarda, rezerv yapı alanlarında ve riskli yapılarda Kanun kapsamında öncelikle maliklerce uygulama yapılması esastır. Kanun kapsamında yapılacak bu uygulamalara ilişkin iş ve işlemlerde ilgili kurum maliklere yardımcı olmakla yükümlüdür.

(2) Riskli yapılarda, Kanunun 6 ncı maddesinin birinci fıkrası uyarınca, parsellerin tevhit edilmesine, münferit veya birleştirilerek veya imar adası bazında uygulama yapılmasına, yeniden bina yaptırılmasına, payların satışına, kat karşılığı veya hasılat paylaşımı ve diğer usuller ile yeniden değerlendirilmesine bütün maliklerce oybirliği ile karar verilememiş ise, riskli yapının değeri, Sermaye Piyasası Kuruluna kayıtlı olarak faaliyet gösteren lisanslı değerlendirme kuruluşlarına tespit ettirilir ve maliklerden birinin istemi üzerine, noter vasıtası ile yapılacak tebligat ile bütün malikler toplantıya çağırılır. Toplantıda yürütülecek uygulamalar konusunda riskli yapının değeri de gözetilerek bütün maliklerce oybirliği ile anlaşmaya çalışılır. Oybirliği ile anlaşma sağlanamaması halinde yapılacak uygulamaya sahip oldukları hisseleri oranında paydaşların en az üçte iki çoğunluğu ile karar verilir. Bu karar tutanağa bağlanır ve karara katılan maliklerce imzalanır. Bu karar, karara katılmayanlara ve toplantıya iştirak etmeyenlere noter vasıtasıyla tebliğ edilir ve bu tebliğde, onbeş gün içinde bu kararın kabul edilmemesi halinde bağımsız bölümlerine ilişkin arsa paylarının, Bakanlıkça tespit edilecek veya ettirilecek rayiç değerden az olmamak üzere anlaşma sağlayan diğer paydaşlara açık artırma usulü ile satılacağı, paydaşlara satış gerçekleştirilemediği takdirde, bu payların, rayiç bedeli Bakanlıkça ödenmek kaydı ile tapuda Hazine adına resen tescil edileceği bildirilir.

(3) Anlaşmaya katılmayan maliklerin bağımsız bölümlerine ilişkin arsa payları; 15/A maddesinde belirtilen usule göre, arsa payı değeri üzerinden anlaşma sağlayan diğer paydaşlara açık artırma usulü ile satılır. Paydaşlara satış gerçekleştirilemediği takdirde, bu paylar, rayiç bedeli Bakanlıkça ödenmek kaydı ile tapuda Hazine adına resen tescil edilir ve en az üçte iki çoğunluk ile alınan karar çerçevesinde değerlendirilmek üzere Bakanlığa tahsis edilmiş sayılır veya Bakanlıkça uygun görülenler TOKİ'ye veya İdareye devredilir. Bu durumda, paydaşların kararı ile yapılan anlaşmaya uyularak işlem yapılır.

(4) Malik ile yapılan anlaşmanın şartlarının tapu kütüğünde belirtilmesi de dahil olmak üzere, tapu tesciline ilişkin işlemler Müdürlük vasıtasıyla gerçekleştirilir.

(5) Kanunun 6 ncı maddesinin birinci fıkrası uyarınca, üzerindeki riskli binanın yıkılmasından sonra arsa haline gelen taşınmazın satışına karar verilmesi halinde, bu satışın öncelikle Bakanlığa veya Bakanlığın uygun gördüğü bağlı veya ilgili kuruluşuna veyahut İdareye veya TOKİ'ye teklif edilmesi gerekir.

(6) Bakanlıkça uygun görülmesi hâlinde, Kanunun 6 ncı maddesinin birinci fıkrası uyarınca, arsa payları satın alınanlar ile 14 üncü madde hükümleri çerçevesinde konut veya işyeri sözleşmesi yapılabilir.

(7) Bir parselde birden fazla yapıbulunması ve bu yapıların tamamının riskli yapı olarak tespit edilmiş olması halinde, bu yapılar birlikte değerlendirilerek, yürütülecek uygulamaya sahip oldukları hisseleri oranında maliklerin en az üçte iki çoğunluğu ile karar verilir.

(8) Bir parselde birden fazla yapıbulunması ve bu yapılardan bazılarının riskli yapı olarak tespit edilmiş olması halinde;

a) İlgili tapu müdürlüğünce, parsel üzerinde bulunan bütün yapıların değil, sadece riskli olarak tespit edilen yapıların tapu kütüğüne riskli yapıdır belirtmesi işlenir. Riskli olarak tespit edilen bu yapıların yeniden inşası için düzenlenecek yapı ruhsatı, diğer maliklerin haklarının menfi olarak etkilenmemesi şartıyla, bütün maliklerin değil, sadece riskli yapıların maliklerinin talep ve muvafakatine istinaden düzenlenir.

b) Riskli olarak tespit edilen bu yapıların birlikte değerlendirilebilmesi için, bu yapıların bulunduğu alanın risksiz olan yapıların bulunduğu alandan ifrazı mümkün ise, ifraza, parsel üzerindeki bütün maliklerin sahip oldukları hisseleri oranında en az üçte iki çoğunluğu ile karar verilir.

(9) Üzerindeki yapıların tamamının riskli yapı olarak tespit edilmiş olması şartı ile tevhid mümkün olan birden fazla parselin tevhid edilmesine, üzerindeki riskli yapıların yıktırılmasından sonra, her parselde ayrı ayrı sahip oldukları hisseleri oranında maliklerin en az üçte iki çoğunluğu ile karar verilir. Bu parsel veya parsellerin arasında veya bitişğinde bulunan yapılaşmamış boş parsellerin, riskli yapıların bulunduğu parsellerle tevhid edilmek suretiyle birlikte değerlendirilebilmesi için, boş parsellerdeki bütün maliklerin oybirliği ile karar alması gerekir. Tevhiden sonra yapılacak uygulamaya tevhid ile oluşan parselde sahip oldukları hisseleri oranında maliklerin en az üçte iki çoğunluğu ile karar verilir.

(10) Riskli alanlarda;

a) Malikler tarafından yürütülecek uygulamalarda parsellerin tevhit edilmesine, münferit veya birleştirilerek veya imar adası bazında uygulama yapılmasına, yeniden bina yaptırılmasına, payların satışına, kat karşılığı veya hâsılat paylaşımı ve diğer usuller ile yeniden değerlendirilmesine,

b) Üzerindeki bina yıkılarak arsa haline gelen taşınmazlarda ilgili kurum tarafından yürütülecek uygulamalarda uygulanacak projeye,

sahip oldukları hisseleri oranında maliklerin en az üçte iki çoğunluğu ile karar verilir.

(11) Riskli alanda veya riskli yapıların bulunduğu parselde risksiz yapı bulunması halinde, bu yapı uygulama dışı tutulabilir. Bu durumda risksiz binanın bulunduğu alan ifraz edilebilir. İfraz imkânı yok ise maliklerin anlaşması halinde risksiz binanın hâlihazır durumu korunabilir. Ancak, uygulama bütünlüğü bakımından bu risksiz yapılardan Bakanlıkça gerekli görülenler Kanun hükümlerine tabi olur.

(12) Kanun kapsamında Bakanlıkça yürütülen uygulamalar neticesinden elde edilecek gelir ve hasılat, Kanunun 7 nci maddesinin beşinci fıkrasının (a) bendi uyarınca, dönüşüm projeleri özel hesabına gelir olarak kaydedilir. Kanun kapsamında İdare ve TOKİ ile gerçek veya özel hukuk tüzel kişilerin yürütülen uygulamalardan elde edilen gelir ve hasılat dönüşüm projeleri özel hesabına gelir olarak kaydedilmez. İdare ve TOKİ tarafından Kanun kapsamında yürütülen uygulamalarda elde edilen gelir ve hasılat, kentsel dönüşüm uygulamalarında kullanılmak üzere İdare ve TOKİ'nin hesaplarına gelir olarak kaydedilir ve bu gelirler, kentsel dönüşüm uygulamaları dışındaki işler için kullanılamaz. Ancak, İdare ve TOKİ tarafından yürütülen uygulamalara Bakanlıkça kaynak aktarımı yapılmış ise, bu uygulamalardan elde edilecek gelir ve hasılatın belirli bir oranının dönüşüm projeleri özel hesabına gelir olarak kaydedilmesi yönünde Bakanlık ile İdare veya TOKİ arasında protokol düzenlenebilir.

Açık artırma usulü ile satış

MADDE 15/A – (Ek:RG-2/7/2013-28695)

(1) Riskli binaların yıkılmasından sonra arsa haline gelen taşınmazların yeniden değerlendirilmesi konusunda, sahip oldukları hisseleri oranında paydaşların en az üçte iki çoğunluğu ile alınan karar, anlaşmanın şartları ve riskli yapının Sermaye Piyasası Kuruluna kayıtlı olarak faaliyet gösteren lisanslı değerlendirme kuruluşlarına tespit ettirilen değeri Müdürlüğe bildirilir.

(2) En az üçte iki çoğunluk ile alınan karara katılmayan maliklerin bağımsız bölümlerine ilişkin arsa paylarının rayiç değerini tespit etmek ve satış işlemini gerçekleştirmek üzere, Müdürlük

bünyesinde, biri başkan ikisi üye olmak üzere, en az üç kişiden oluşan Bedel Tespiti ve Satış Komisyonu teşkil olunur. Rayiç değer, maliklerce Sermaye Piyasası Kuruluna kayıtlı olarak faaliyet gösteren lisanslı değerlendirme kuruluşlarına tespit ettirilen riskli yapının değeri de gözetilerek bu Komisyonca belirlenir.

(3) Müdürlük, satışın yapılacağıyeri ve zamanı, bütün maliklere elden veya maliklerin adrese dayalı nüfus kayıt sistemindeki adreslerine taahhütlü posta yoluyla tebliğ eder. Taahhütlü posta yoluyla yapılan tebliğde, tebliğ evrakının postaya verildiği tarihi izleyen onuncu günün sonunda tebligat yapılmış sayılır. Açık artırma ile satış tarihi, tebliğ tarihinden itibaren en az yedi gün sonra olacak şekilde belirlenir.

(4) Açık artırma ile satışa ilişkin tebliğ ile birlikte, satışı yapılacak payın tapu kütüğünün beyanlar hanesine, 6306 sayılı Kanuna göre satış işlemine tabi olduğu ve satışa veya taşınmazın devrini gerektiren benzeri bir işleme tabi tutulamayacağı yönünde belirtme yapılması ilgili tapu müdürlüğünden yazılı olarak istenilir.

(5) Satışı yapılacak payın üzerinde ipotek bulunması, satış işlemine engel teşkil etmez, ancak satış işleminden önce ipotek alacaklısına haber verilmesi zorunludur.

(6) Açık artırmaya en az üçte iki çoğunluk ile anlaşılan paydaşlar dışında herhangi biri katılamaz. Satışı gözlemci olarak izlemek isteyenler ile payı satışa çıkarılan malikler satışın yapıldığısalona alınabilir. Ancak, bunların açık artırmaya müdahale etmesine müsaade edilmez. Açık artırma için belirlenen saatten sonra satış salonuna kimse alınmaz.

(7) Açık artırmaya katılan paydaşların kimliği kontrol edilerek bir tutanak ile kayıt altına alınır. Katılımcı durumunu gösteren tutanağın tanziminden sonra, Komisyon Başkanınca, satışa çıkarılan arsa paylarına ilişkin bilgilerin satışa katılanlara bildirilir ve satış işlemi başlatılır. Komisyon Başkanı, rayiç bedelin altında olmamak üzere satışa katılan paydaşlardan, sözlü olarak pey sürmelerini ister. Sürülen peyler arttırma tutanağına yazılarak, karşılığı pey sahibi tarafından imzalanır. Arttırma işlemine devam etmeyecek taliplerin, keyfiyeti arttırma tutanağına yazması ve imzalaması zorunludur.

(8) Komisyon, yedinci fıkrada belirtilen şekilde yapılan satış işlemi sonunda, tespit edilen rayiç bedelden az olmamak üzere, en yüksek bedeli teklif eden paydaşa satış yapılmasını karara bağlar ve bu paydaştan satış bedelinin yedi gün içerisinde banka nezdinde açılacak vadeli hesaba yatırılması istenilir. Bu süre içerisinde satışbedeli yatırılmaz ise, ikinci en yüksek teklif sahibine satış yapılır.

(9) Açık artırma ile satışa iştirak eden tek bir paydaş olması halinde, belirlenen rayiç değerinden az olmamak üzere bu paydaşın vereceği teklif geçerli kabul edilir.

(10) Satış bedelinin yatırılmasından sonra, satış işlemi, tapuda yeni malik adına tescil yapılmak üzere, Müdürlükçe ilgili tapu müdürlüğüne bildirilir. İlgili tapu müdürlüğünce tescil işlemi tamamlandıktan sonra, payı satılan ilgiliye durum bildirilir.

(11) Satış işlemi tamamlanıp Komisyonca karara bağlanmadan evvel, üçte iki çoğunluk ile alınan karara katılmayan maliklerin, üçte iki çoğunluk ile alınan kararın kabul etmeleri halinde, açık artırma ile satış işlemi geçersiz sayılır.

BEŞİNCİ BÖLÜM

Yapılacak Yardımlar ve Tahliye

Kira yardımı ve diğer yardımlar

MADDE 16 – (1) (Değişik:RG-2/7/2013-28695)Anlaşma ile tahliye edilen uygulama alanındaki yapıların maliklerine tahliye tarihinden itibaren konut ve işyerlerinin teslim tarihine veya ilgili kurumca belirlenecek tarihe kadar, mümkün olması hâlinde geçici konut veya işyeri tahsisi, mümkün olmaması hâlinde ise, Bakanlıkça kararlaştırılacak aylık kira yardımı yapılabilir. Kira yardımı aylık 600 Türk Lirasını, yardım süresi ise, 18 ay'ı geçemez. Aylık kira bedeli, her yıl Türkiye İstatistik Kurumu tarafından yayımlanan Tüketici Fiyatları Endeksi oranında güncellenir.

(2) Yapılacak kira yardımının ilk beş aya kadar olan kısmı, taşınma masrafları da dikkate alınarak peşin olarak ödenebilir.

(3) **(Değişik:RG-2/7/2013-28695)**Birinci fıkrada belirtilen yapılarda kiracı veya sınırlı aynî hak sahibi olarak ikamet edenlere veya işyeri işletenlere, birinci fıkraya göre belirlenen aylık kira bedelinin iki katı kadar defaten kira yardımı yapılabilir.

(4) Kira yardımı başvuru; Bakanlıkça belirlenecek bilgi ve belgelere istinaden riskli alan veya rezerv yapı alanlarında ilgili kuruma, riskli alan dışındaki riskli yapılarda ise Müdürlüğe yapılır.

(5) (Değişik:RG-2/7/2013-28695)Dönüşüm Projeleri Özel Hesabından yapılacak kira yardımları;

a) Uygulama alanında kira yardımı talebinin uygulamayı yapan İdare veya TOKİ'ce uygun görülmesi ve onaylanmak üzere Bakanlığa gönderilmesi üzerine, ilgililerine ödenmek üzere İdare veya TOKİ'nin hesabına,

b) Uygulama alanı dışındaki riskli yapılarda kira yardımı talebinin Müdürlükçe uygun görülmesi ve onaylanmak üzere Bakanlığa gönderilmesi üzerine, doğrudan riskli yapı maliklerinin hesap numaralarına,

yapılır.

(6) Kanun kapsamında kredi kullanacak gerçek veya tüzel kişilerin bankalardan kullanacağı kredilere; Hazine Müsteşarlığının bağlı bulunduğu Bakanın teklifi üzerine Bakanlar Kurulunca belirlenen oranlarda Dönüşüm Projeleri Özel Hesabından karşılanmak üzere faiz desteği verilebilir.

(7) Dönüşüm Projeleri Özel Hesabından aynı kişiye hem kira yardımı ve hem de faiz desteği yapılamaz. Kira yardımından faydalananlar faiz desteğinden, faiz desteğinden faydalananlar ise kira yardımından faydalanamaz.

(8) (Ek:RG-2/7/2013-28695)İdare veya TOKİ, Kanun kapsamında yaptıkları uygulamalarda kendi bütçelerinden kira yardımı yapılabilir.

(9) (Ek:RG-2/7/2013-28695)Kanun kapsamında;

a) İlgili kurum veya gerçek veya özel hukuk tüzel kişilerince yapılacak olan işlem, sözleşme, devir ve tesciller ile uygulamalar, noter harcı, tapu harcı, belediyelerce alınan harçlar, damga vergisi, veraset ve intikal vergisi, döner sermaye ücreti ve diğer ücretlerden; kullanılan krediler sebebiyle lehe alınacak paralar ise banka ve sigorta muameleleri vergisinden muaftır.

b) Riskli alanlarda gerçek kişiler veya özel hukuk tüzel kişilerince, ilgili kurum adına değil de kendi adlarına uygulamada bulunulması halinde, riskli alanlardaki yapıların mevcut alanlarının daha önce belediyelerce alınan harç ve ücretlere ilave olarak, sadece kullanım maksadı değişiklikleri ile yapı alanındaki artışlar için hesaplanan harç ve ücret farkları alınır.

c) Uygulama alanındaki mevcut yapıların İmar Mevzuatına uygun olup olmadığına bakılmaksızın, (a) ve (b) bentlerinde belirtilen vergi, harç ve ücret muafiyetleri uygulanır.

ç) Alınmaması gereken harç, vergi ve ücretler şunlardır.

1) 2/7/1964 tarihli ve 492 sayılı Harçlar Kanununun 38 inci maddesi uyarınca alınan noter harçları.

2) Harçlar Kanununun 57 nci maddesi uyarınca alınan tapu ve kadastro harçları.

3) 26/5/1981 tarihli ve 2464 sayılı Belediye Gelirleri Kanununun 79 uncu, 80 inci, 84 üncü ve Ek 1 inci maddesi uyarınca belediyelerce alınan harçlar.

4) 1/7/1964 tarihli ve 488 sayılı Damga Vergisi Kanunu uyarınca damga vergisine tâbi kâğıtlar sebebiyle alınan damga vergisi.

5) 8/6/1959 tarihli ve 7338 sayılı Veraset ve İntikal Vergisi Kanunu uyarınca alınan veraset ve intikal vergisi.

6) Kurum ve kuruluşlarca döner sermaye ücreti adı altında alınan bütün ücretler; Belediye Gelirleri Kanununun 86 nci, 87 nci, 88 inci ve 97 nci maddeleri ile 3/5/1985 tarihli ve 3194 sayılı İmar Kanununun 21 inci ve 23 üncü maddeleri uyarınca alınan her türlü ücret ve riskli olarak tespit edilen binaya ilişkin olarak 1/7/1993 tarihli ve 21624 sayılı Resmî Gazete'de yayımlanan Otopark Yönetmeliği uyarınca alınanlar da dahil olmak üzere, belediye meclisi kararı ile belirlenen ve alınan her türlü ücret.

7) Kullanılacak kredilerden dolayı lehe alınacak paralar sebebiyle 13/7/1956 tarihli ve 6802 sayılı Gider Vergileri Kanunu uyarınca alınması gereken banka ve sigorta muameleleri vergisi.

Tahliye

MADDE 17 – (1) İlgili kurum ile anlaşma yapan taşınmaz malikleri, ilgili kurumca belirlenecek takvime göre on beş gün içinde var ise su, elektrik, telefon ve doğalgaz benzeri hizmet ve emlak vergisi gibi vergi borçlarını ödeyerek yapıyı boş olarak teslim eder.

ALTINCI BÖLÜM

Planlama

Planlama süreci

MADDE 18 – (1) Uygulama alanına yönelik olarak yapılacak planlarda alanın özelliğine göre; Afet risklerinin azaltılması, fiziksel çevrenin iyileştirilmesi, korunması ve geliştirilmesi, sosyal ve ekonomik gelişmenin sağlanması, enerji verimliliği ve iklim duyarlılığı ile yaşam kalitesinin artırılması esastır.

(2) Bakanlık;

a) Riskli alan ve rezerv yapıları ile riskli yapıların bulunduğu taşınmazlara ilişkin her tür ve ölçekteki planı resen yapmaya, yaptırmaya ve onaylamaya,

b) Riskli alan ve rezerv yapılarındaki uygulamalarda faydalanılmak üzere; özel kanunlar ile öngörülen alanlara ilişkin olanlar da dâhil, her tür ve ölçekteki planlama işlemlerine esas teşkil edecek standartları belirlemeye ve gerek görülmesi hâlinde bu standartları plan kararları ile tayin etmeye veya özel standartlar ihtiva eden planlar yapmaya, onaylamaya ve kent tasarımları hazırlamaya, yetkilidir.

(3) Büyükşehir belediyesi sınırları içerisindeki ilçe belediyelerince hazırlanan imar planı teklifleri hakkında ilgili büyükşehir belediyesinin görüşü alınır. Büyükşehir belediyesinin onbeş gün içinde görüş vermemesi halinde, uygun görüş verilmiş sayılır.

(4) **(Değişik:RG-2/7/2013-28695)**Plan teklifleri; İdarece veya ilgililerince, riskli alanlarda ve rezerv yapılarındaki kentsel tasarım projesi ile birlikte, riskli yapı veya yapıların bulunduğu parsellerde ise, Bakanlıkça talep edilmesi halinde kentsel tasarım projesi ile birlikte hazırlanır ve planlama alanı ile yakın çevresinin meri planları, mevcut durumu gösteren bilgi ve belgeler ve ilgili kurum ve kuruluş görüşleri ile birlikte Bakanlığa iletilir. Bakanlıkça uygun görülen plan teklifleri, aynen veya değiştirilerek onaylanır.

(5) Uygulama alanında, 21/7/1983 tarihli ve 2863 sayılı Kültür ve Tabiat Varlıklarını Koruma Kanunu ile 16/6/2005 tarihli ve 5366 sayılı Yıpranan Tarihi ve Kültürel Taşınmaz Varlıkların Yenilenerek Korunması ve Yaşatılarak Kullanılması Hakkında Kanun kapsamında kalan alanlardan bulunması hâlinde, alanın sit statüsü de gözetilerek, Kültür ve Turizm Bakanlığının görüşü alınır. **(Ek ibare:RG-2/7/2013-28695) Kültür ve Turizm Bakanlığının görüşünü otuz gün içerisinde bildirir.**

(6) Bu madde kapsamındaki uygulamaların zaruri kılması hâlinde, bu uygulamaların gerektirdiği iş ve işlemler hakkında Kanunun 9 uncu maddesinin hükümleri uygulanır.

Planların değerlendirilmesi

MADDE 19 – (1) Bakanlık, uygulama alanının özelliğine, alanın ölçeğine ve ihtiyaç analizine göre kendisine sunulan planda bulunması gereken esasları ve yapılacak tespit, araştırma ve inceleme konularını belirler. Bunlara göre sunulan plan kararları değerlendirir. Bakanlık, plan onaylarken, planlama esaslarını ve yapılan analiz ve kararlar ile birlikte alanın kent bütününe ve çevresine etkisini ve uyumunu, ulaşım sistemi ile bütünleşmesini, sosyal ve teknik altyapı alanlarının sağlanmasını ve kentsel doku ve yaşanabilirlik hususlarını da dikkate alır.

YEDİNCİ BÖLÜM

Çeşitli ve Son Hükümler

Yürürlükten kaldırılan yönetmelik

MADDE 20 – (1) 4/8/2012 tarihli ve 28374 sayılı Resmî Gazete’de yayımlanan Afet Riski Altındaki Alanların Dönüştürülmesi Hakkında Kanunun Uygulama Yönetmeliği yürürlükten kaldırılmıştır.

Geçiş hükmü

GEÇİCİ MADDE 1 – (1) Bu Yönetmeliğin yayımı tarihinden önce Bakanlığa iletilmiş ve fakat henüz Bakanlar Kuruluna teklif olarak sunulmamış olan riskli alan olarak ilân etme talebi işlemleri ile rezerv yapı alanı olarak belirleme işlemleri, bu Yönetmelik hükümlerine göre tamamlanır.

Riskli yapıların tespitinde geçici uygulama

GEÇİCİ MADDE 2 –(Ek:RG-2/7/2013-28695)

(1) Ek-2’de yer alan Riskli Yapıların Tespit Edilmesine İlişkin Esasların yürürlüğe girdiği tarihten itibaren altı ay süre ile hem anılan Esaslarla ve hem de 6/3/2007 tarihli ve 26454 sayılı Resmî Gazete’de yayımlanan Deprem Bölgelerinde Yapılacak Binalar Hakkında Yönetmelik hükümlerine göre

riskli yapı tespiti yapılabilir. Altı ayın sonunda riskli yapı tespitleri sadece Ek-2'de yer alan Esaslara göre yapılabilir.

(2) Bu maddenin yürürlüğe girdiği tarihten önce Bakanlıkça lisanslandırılmış kurum ve kuruluşlarda riskli yapı tespit raporu hazırlanmasında görev yapan mühendislerin, bu maddenin yürürlüğe girdiği tarihten itibaren altı ay içinde Bakanlıkça açılacak eğitim programlarına katılarak en az bir katılım belgesi almaları zorunludur. Aksi takdirde bu mühendisler altı ayın sonunda riskli yapı tespitinde görev alamazlar.

Yürürlük

MADDE 21 – (1) Bu Yönetmelik yayımı tarihinde yürürlüğe girer.

Yürütme

MADDE 22 – (1) Bu Yönetmelik hükümlerini Çevre ve Şehircilik Bakanı yürütür.

Ek 1 için tıklayınız

Ek 2 için tıklayınız

Yönetmeliğin Yayınlandığı Resmî Gazete'nin		
	Tarihi	Sayısı
	15/12/2012	28498
Yönetmelikte Değişiklik Yapan Yönetmeliklerin Yayınlandığı Resmî Gazetelerin		
	Tarihi	Sayısı
1.	2/7/2013	28695
2.		

Texte officiel de la déclaration à risque de certaines zones de Tozkoparan + Croquis de la zone à risque

24 Nisan 2013 ÇARŞAMBA

Resmî Gazete

Sayı : 28627

BAKANLAR KURULU KARARI

Karar Sayısı : 2013/4557

İstanbul İli, Güngören İlçesi, Tozkoparan Mahallesi sınırları içerisinde bulunan ve ekli kroki ile listede sınır ve koordinatları gösterilen alanın riskli alan ilan edilmesi; Çevre ve Şehircilik Bakanlığının 25/3/2013 tarihli ve 1316 sayılı yazısı üzerine, 6306 sayılı Afet Riski Altındaki Alanların Dönüştürülmesi Hakkında Kanununun 2 nci maddesine göre, Bakanlar Kurulu'nca 1/4/2013 tarihinde kararlaştırılmıştır.

Abdullah GÜL

CUMHURBAŞKANI

Recep Tayyip ERDOĞAN

Başbakan

B. ARINÇ

Başbakan Yardımcısı

S. ERGİN

Adalet Bakanı

F. ÇELİK

Çalışma ve Sosyal Güvenlik Bakanı

T. YILDIZ

Enerji ve Tabii Kaynaklar Bakanı

M. GÜLER

İçişleri Bakanı

N. AVCI

Millî Eğitim Bakanı

M. MÜEZZİNOĞLU

Sağlık Bakanı

A. BABACAN

Başbakan Yardımcısı

F. ŞAHİN

Aile ve Sosyal Politikalar Bakanı

E. BAYRAKTAR

Çevre ve Şehircilik Bakanı

S. KILIÇ

Gençlik ve Spor Bakanı

C. YILMAZ

Kalkınma Bakanı

İ. YILMAZ

Millî Savunma Bakanı

T. YILDIZ

Ulaştırma, Denizcilik ve Haberleşme Bakanı V.

B. ATALAY

Başbakan Yardımcısı

F. ÇELİK

Avrupa Birliği Bakanı V.

A. DAVUTOĞLU

Dışişleri Bakanı

M. M. EKER

Gıda, Tarım ve Hayvancılık Bakanı

Ö. ÇELİK

Kültür ve Turizm Bakanı

V. EROĞLU

Orman ve Su İşleri Bakanı

B. BOZDAĞ

Başbakan Yardımcısı

N. ERGÜN

Bilim, Sanayi ve Teknoloji Bakanı

F. ŞAHİN

Ekonomi Bakanı V.

H. YAZICI

Gümrük ve Ticaret Bakanı

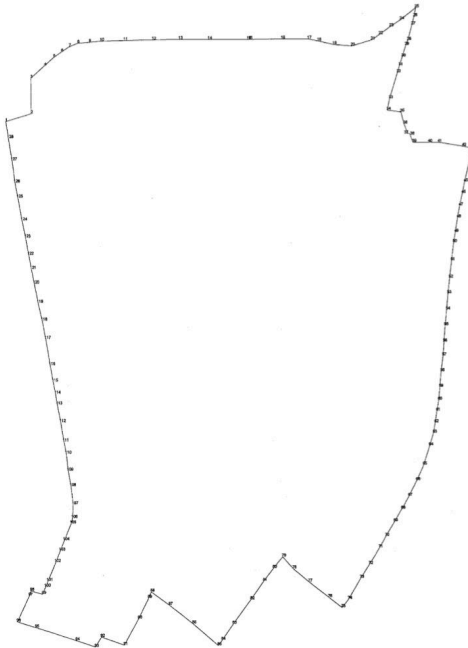
M. ŞİMŞEK

Maliye Bakanı

Kararın eki kroki ve liste

1/4/2013 TARİHLİ VE 2013/4557 SAYILI KARARNAMENİN EKİ
KROKİ VE LİSTE

İSTANBUL İLİ GÜNGÖREN İLÇESİ
TOZKOPARAN GECEKONDU ÖNLEME BÖLGESİ
RİSKLİ ALAN SINIR KROKİSİ



Texte officiel de la déclaration à risque de certaines zones de Sarigöl + Croquis de la zone à risque :

26 Ocak 2013 CUMARTESİ

Resmî Gazete

Sayı : 28540

BAKANLAR KURULU KARARI

Karar Sayısı : 2012/4099

İstanbul İli, Gaziosmanpaşa İlçesi sınırları içerisinde bulunan ve ekli krokiler ile listelerde sınır ve koordinatları gösterilen alanların riskli alan ilan edilmesi; Çevre ve Şehircilik Bakanlığının 17/12/2012 tarihli ve 2197 sayılı yazısı üzerine, 6306 sayılı Afet Riski Altındaki Alanların Dönüştürülmesi Hakkında Kanununun 2 nci maddesine göre, Bakanlar Kurulu'nca 24/12/2012 tarihinde kararlaştırılmıştır.

Abdullah GÜL

CUMHURBAŞKANI

Recep Tayyip ERDOĞAN
Başbakan

B. ARINÇ
Başbakan Yardımcısı

A. BABACAN
Başbakan Yardımcısı

B. ATALAY
Başbakan Yardımcısı

B. BOZDAĞ
Başbakan Yardımcısı

S. ERGİN
Adalet Bakanı

F. ŞAHİN
Aile ve Sosyal Politikalar Bakanı

E. BAĞIŞ
Avrupa Birliği Bakanı

N. ERGÜN
Bilim, Sanayi ve Teknoloji Bakanı

F. ÇELİK
Çalışma ve Sosyal Güvenlik Bakanı

E. BAYRAKTAR
Çevre ve Şehircilik Bakanı

A. DAVUTOĞLU
Dışişleri Bakanı

M. Z. ÇAĞLAYAN
Ekonomi Bakanı

T. YILDIZ
Enerji ve Tabii Kaynaklar Bakanı

S. KILIÇ
Gençlik ve Spor Bakanı

M. M. EKER
Gıda, Tarım ve Hayvancılık Bakanı

H. YAZICI
Gümrük ve Ticaret Bakanı

İ. N. ŞAHİN
İçişleri Bakanı

C. YILMAZ
Kalkınma Bakanı

E. GÜNAY
Kültür ve Turizm Bakanı

M. ŞİMŞEK
Maliye Bakanı

Ö. DİNÇER
Millî Eğitim Bakanı

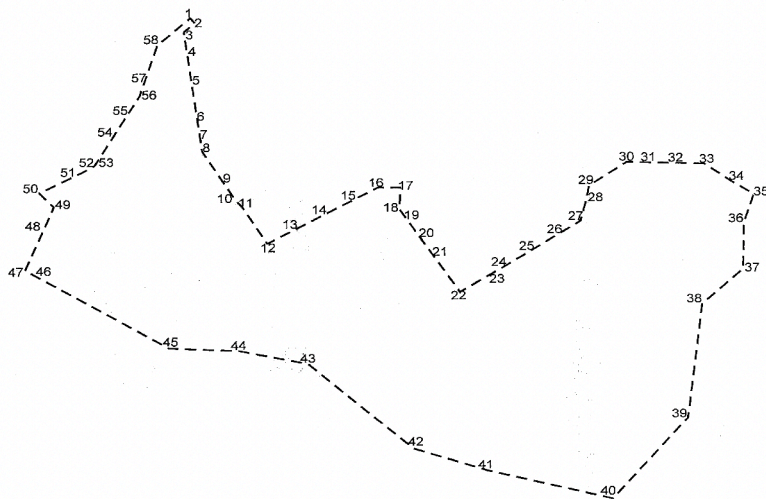
İ. YILMAZ
Millî Savunma Bakanı

V. EROĞLU
Orman ve Su İşleri Bakanı

R. AKDAĞ
Sağlık Bakanı

B. YILDIRIM
Ulaştırma, Denizcilik ve Haberleşme Bakanı

SARIGÖL-MERKEZ MAHALLESİ RİSKLİ ALAN SINIR KROKİSİ



BAKANLAR KURULU KARARI

Karar Sayısı : 2013/5666

İstanbul İli, Gaziosmanpaşa İlçesi, Sarıgöl ve Yenidoğan mahalleleri sınırları içerisinde bulunan ve ekli kroki ile listede sınır ve koordinatları gösterilen alanın riskli alan ilan edilmesi; Çevre ve Şehircilik Bakanlığının 5/11/2013 tarihli ve 7018 sayılı yazısı üzerine, 6306 sayılı Afet Riski Altındaki Alanların Dönüştürülmesi Hakkında Kanununun 2 nci maddesine göre, Bakanlar Kurulu'nca 18/11/2013 tarihinde kararlaştırılmıştır.

Abdullah GÜL
CUMHURBAŞKANI

Recep Tayyip ERDOĞAN
Başbakan

B. ARINÇ
Başbakan Yardımcısı

S. ERGİN
Adalet Bakanı

F. ÇELİK
Çalışma ve Sosyal Güvenlik Bakanı

M. ŞİMŞEK
Enerji ve Tabii Kaynaklar Bakanı V.

M. GÜLER
İçişleri Bakanı

A. BABACAN
Başbakan Yardımcısı

F. ŞAHİN
Aile ve Sosyal Politikalar Bakanı

E. BAYRAKTAR
Çevre ve Şehircilik Bakanı

S. KILIÇ
Gençlik ve Spor Bakanı

C. YILMAZ
Kalkınma Bakanı

N. AVCI
Millî Eğitim Bakanı

M. MÜEZZİNOĞLU
Sağlık Bakanı

N. AVCI
Başbakan Yardımcısı V.

E. BAĞIŞ
Avrupa Birliği Bakanı

A. BABACAN
Dışişleri Bakanı V.

M. M. EKER
Gıda, Tarım ve Hayvancılık Bakanı

Ö. ÇELİK
Kültür ve Turizm Bakanı

İ. YILMAZ
Millî Savunma Bakanı

B. BOZDAĞ
Başbakan Yardımcısı

N. ERGÜN
Bilim, Sanayi ve Teknoloji Bakanı

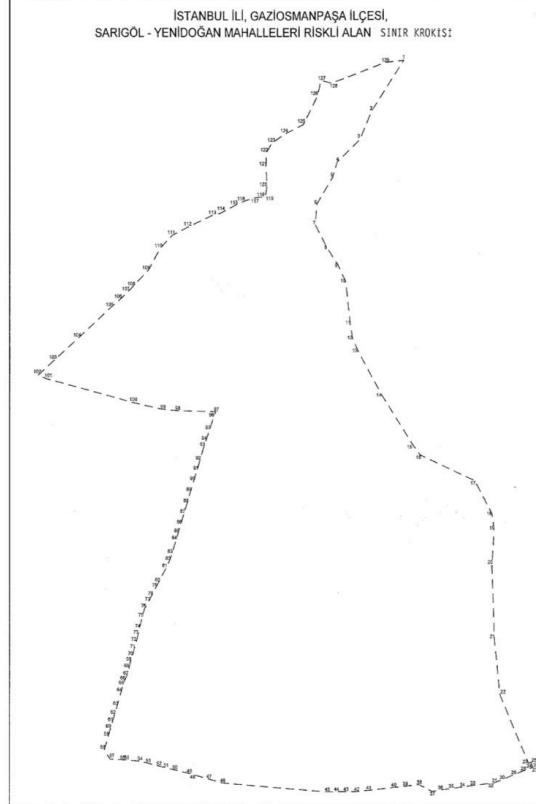
M. Z. ÇAĞLAYAN
Ekonomi Bakanı

H. YAZICI
Gümrük ve Ticaret Bakanı

V. EROĞLU
Orman ve Su İşleri Bakanı

B. YILDIRIM
Ulaştırma, Denizcilik ve Haberleşme Bakanı

18/11/2013 TARİHLİ VE 2013/5666 SAYILI KARARNAMENİN EKİ
KROKİ VE KOORDİNAT LİSTESİ



Karar Sayısı : 2015/7602

İstanbul İli, Gaziosmanpaşa İlçesi, Sarıgöl ve Yenidoğan mahalleleri sınırları içerisinde bulunan ve ekli kroki ile listede sınır ve koordinatları gösterilen alanın riskli alan ilan edilmesi; Çevre ve Şehircilik Bakanlığının 2/4/2015 tarihli ve 2287 sayılı yazısı üzerine, 6306 sayılı Afet Riski Altındaki Alanların Dönüştürülmesi Hakkında Kanununun 2 nci maddesine göre, Bakanlar Kurulu'nca 13/4/2015 tarihinde kararlaştırılmıştır.

Recep Tayyip ERDOĞAN
CUMHURBAŞKANI

Ahmet DAVUTOĞLU
Başbakan

B. ARINÇ
Başbakan Yardımcısı

A. BABACAN
Başbakan Yardımcısı

Y. AKDOĞAN
Başbakan Yardımcısı

N. KURTULMUŞ
Başbakan Yardımcısı

K. İPEK
Adalet Bakanı

A. İSLAM
Aile ve Sosyal Politikalar Bakanı

V. BOZKIR
Avrupa Birliği Bakanı

F. İŞİK
Bilim, Sanayi ve Teknoloji Bakanı

F. ÇELİK
Çalışma ve Sosyal Güvenlik Bakanı

İ. GÜLLÜCE
Çevre ve Şehircilik Bakanı

M. ÇAVUŞOĞLU
Dışişleri Bakanı

N. ZEYBEKCI
Ekonomi Bakanı

T. YILDIZ
Enerji ve Tabii Kaynaklar Bakanı

A. Ç. KILIÇ
Gençlik ve Spor Bakanı

M. M. EKER
Gıda, Tarım ve Hayvancılık Bakanı

N. CANIKLI
Gümrük ve Ticaret Bakanı

S. ÖZTÜRK
İçişleri Bakanı

C. YILMAZ
Kalkınma Bakanı

Ö. ÇELİK
Kültür ve Turizm Bakanı

M. ŞİMŞEK
Maliye Bakanı

N. AVCI
Millî Eğitim Bakanı

İ. YILMAZ
Millî Savunma Bakanı

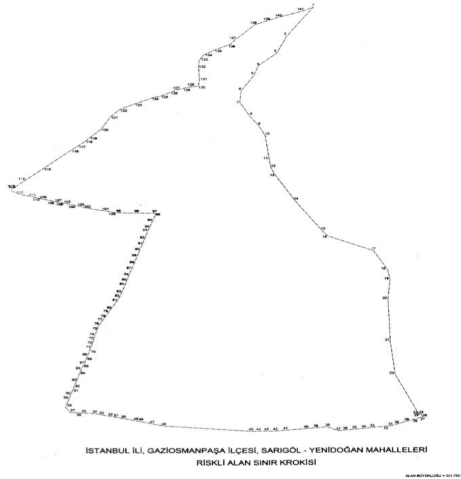
V. EROĞLU
Orman ve Su İşleri Bakanı

M. MÜEZZİNOĞLU
Sağlık Bakanı

F. BİLGİN
Ulaştırma, Denizcilik ve Haberleşme Bakanı

**13/4/2015 TARİHLİ VE 2015/7602 SAYILI
KARARNAMENİN EKİ**

KROKİ VE LİSTE



ANNEXE 2 : La liste des entretiens

Tableau 4 : Entretiens avec les acteurs publics

Liste effectuée suivant l'ordre hiérarchique des fonctions occupées par les enquêtés.

	Numéro d'enquête	Établissement	Fonction	Type d'entretien	Date	Durée (≅)
IBB	1	Département de la rénovation urbaine de la Municipalité Métropolitaine d'Istanbul (<i>İBB Kentsel Dönüşüm Müdürlüğü</i>).	Directeur	Semi-directif avec enregistrement.	26 mars 2014	2h10
SARIGÖL	2	Département de la rénovation urbaine_ Municipalité de Gaziosmanpaşa	Urbaniste/ chef de projet	Semi-directif avec prise de notes	5 Février 2014	1h00
	3	Office de rénovation urbaine à Sarıgöl (<i>Sarıgöl mahallesi Kentsel Dönüşüm Ofisi</i>)	Urbaniste	Semi-directif avec enregistrement	29 Janvier 2014	50min
	4	Mairie de quartier de Sarıgöl	Le mukhtar de Sarıgöl	Semi-directif avec enregistrement	5 Février 2014	25min
	5	Chantier de Sarıgöl	Ingénieur civil	Semi-directif avec enregistrement	19 Février 2014	37min
TOZKOPARAN	6	Département de la rénovation urbaine _ Municipalité de Güngören	Urbaniste/ chef de projet	Semi-directif sans enregistrement ni prise de notes	20 Février 2014	45min
	7	Département de la rénovation urbaine _ Municipalité de Güngören	Urbaniste	Questionnaire (retour par mail)		
	8	Mairie de quartier de Tozkoparan	Le mukhtar de Tozkoparan	Semi-directif sans enregistrement ni prise de notes	7 Juillet 2014	30min

Tableau 5 : Entretien avec les habitants/usagers

Liste effectuée suivant l'ordre chronologique des entretiens dans chaque quartier.

	Numéros d'enquête	- Âge - Sexe - CSP ¹	- Type de ménage - Revenu mensuel	- Type de logement - Statut de l'habitant	- Date d'arrivée dans le quartier	Engagement associatif / politique au sein du quartier	- Date - Durée
SARIGÖL	9	- Femme - 52 ans - Retraitée	- Famille nucléaire de 4 personnes - « bon revenu »	- Appartement F4, dans immeuble neuf (11 ans) - Propriétaire d'étage	Remontée à l'enfance	Proximité à l'AKP	- 21 Décembre 2013 - 46 min.
	10	- Femme - Âge non renseigné - Sans activité professionnelle	- Famille nucléaire de 5 personnes - salaire minimum	- Gecekondu - Titre provisoire de propriété	Remontée à l'enfance	aucun	- 21 Décembre 2013 - 26 min.
	11	- Homme - 69 ans - Retraité	- Famille nucléaire de 2 personnes - pension retraite	- Gecekondu de 178m ² - Propriétaire	Remontée à l'enfance	aucun	- 9 Janvier 2014 - 20 min.
	12	- Homme - 43 ans - Entrepreneur	- Personne seule - « gagne bien sa vie »	- Gecekondu F2 - Propriétaire (second logement = héritage des parents)	Remontée à l'enfance	Membre actif de GBHM	- 10 Janvier 2014 - 1h25
	13	- Homme - 72 ans - Retraité	- Famille nucléaire de 2 personnes - Pension retraite	- Gecekondu de 2P. - Titre provisoire de propriété	- Dans les années 1950	- Ancien président de l'association des Roms - Membre actif de GBHM	-15 Janvier 2014 - 1h05
	14	- Femme - 30 ans - Sans activité professionnelle	- Familles étendue de 5 personnes - 3 000 TL (salaire du mari)	- Gecekondu de 3P - Titre provisoire de propriété	1984	Aucun	- 24 Février 2014 - 2h10

¹ CSP = Catégorie Socio-Professionnelle

15	- Femme - 55 ans - Retraitée	- Famille nucléaire de 3 personnes - pension retraite	- Appartement (datant de 2013) - Propriétaire d'étage	1960 (Déménagement dans le même quartier en 2013)	Adhérente du CHP	- 27 Février 2014 - 1h14
16	- Femme - 54 ans - Retraitée	- Famille nucléaire de 4 personnes - pension retraite	- Appartement (datant de 2013) - Propriétaire d'étage	Remonte à l'enfance - déménagement dans le même quartier en 2013	Aucun	- 27 Février 2014 - 1h07
17	- Femme - Âge non précisé - Retraitée	- Famille nucléaire de 4 personnes - pension retraite	- Gecekondu de 119 m ² - avec un titre de propriété pour 75m ² et un titre provisoire de propriété pour 44m ²	30 ans au part avant	Aucun	- 28 Février 2014 - 1h42
18	- Homme - 38 ans - Chauffeur poids lourd.	- Famille nucléaire de 5 personnes - « gagne bien »	- Gecekondu de 138m ² (qui a été détruit 3 semaines avant l'entretien) avec un titre provisoire de propriété - Appartement - Propriétaire d'étage	1976	Aucun	- 28 Février 2014 - 1h08
19	- Femme - Âge non précisé - Femme de ménage	- Famille nucléaire de 4 personnes - 800 TL pour elle + revenu minimum pour son mari.	- Gecekondu de 2P - Titre provisoire de propriété	Remonte à l'enfance	Aucun	- 7 Mars 2014 - 1h20

	20	- Homme - 56 ans - Vendeur ambulancier de moules	- Famille nucléaire de 3 personnes - entre 800 et 1000 TL	- Gecekondu de 2P - Titre provisoire de propriété	Remonté à l'enfance (environ 50 ans)	Aucun	- 14 Mars 2014 - 1h04
	21	- Homme - Âge non précisé - Retraité (ancien maçon)	- Famille nucléaire de 2 personnes - pension retraite	- Gecekondu de 4P - Propriétaire	40 ans au part avant	Aucun	- 20 Mars 2014 - 1h25
	22	- Homme - 23 ans - Étudiant	- Famille nucléaire de 4 personnes	- Appartement neuf de 180m ² - Les parents sont Propriétaires	2012	Membre de l'association de quartier de Sarıgöl	- 30 Mars 2014 - 2h18
	23	- Femme - 26 ans - Ingénieure	- Famille nucléaire de 3 personnes - 1500 TL (salaire de l'enquêté)	- Appartement de F4 - Le père est propriétaire	1988	Membre active de GOP Halk-Evi et de GBHM	- 15 Juillet 2015 - 2h05
	24	- Homme - 35 ans - Sans emploi fixe, petits boulots.	- Famille étendue de 5 personnes - aides sociales de pauvreté (300 TL)	- Gecekondu en F2 - Titre provisoire de propriété	Depuis sa naissance	Aucun	- 18 Juillet 2015 - 56 min.
	25	- Homme - 69 ans - Retraité	- Famille nucléaire de 2 personnes - pension retraite	- Appartement 65m ² - Propriétaire d'étage	1983 (fonctionnaire)	Membre du CHP Güngören	- 11 Janvier 2014 - 35 min.
TOZKOPARAN	26	- Homme - 45 ans - Technicien	- Famille nucléaire de 4 personnes - « affirme gagner un faible revenu »	- Appartement de 75m ² - Propriétaire d'étage	1970	Membre du bureau de l'association Tozder	- 15 Février 2014 - 2h39

27	- Homme, - 54 ans - Commerçant	- Famille nucléaire - « revenu suffisant aux besoins »	- Appartement de 75m ² - Propriétaire d'étage	Dans les années 1970	Militant de gauche	- 15 Février 2014 - 1h34
28	- Femme - 51 ans - Sans activité	- Famille nucléaire de 4 personnes - Salaire minimum	- Appartement de 45m ² - Propriétaire d'étage (depuis 1986)	1969	Aucun	- 4 Mars 2014 - 23 min
29	- Femme - 34 ans - Sans activité	- Famille nucléaire de 3 personnes	- Appartement de 45m ² - Propriétaire d'étage	1980	Membre de l'association Tozder	- 4 Mars 2014 - 29 min
30	- Femme - Âge non précisé - Sans activité	- Famille nucléaire de 4 personnes	- Appartement de 45m ² - Propriétaire d'étage	1985	Membre de l'association Tozder	- 4 Mars 2014 - 25 min
31	- Femme - 31 ans - Sans activité	- Famille nucléaire (nombre d'enfant non indiqué)	- Appartement de 45m ² - Propriétaire d'étage	Depuis la naissance	Aucun	- 4 Mars 2014 - 40 min
32	- Femme - 62 ans - Avocate retraitée	- Famille nucléaire de 3 personnes - pension de retraite	- Appartement de 85m ² - Propriétaire d'étage	1987	Présidente de Tozder	- 11 Mars 2014 - 2h03
33	- Homme - 59 ans - Ouvrier	- Famille nucléaire de 4 personnes - revenu insuffisant	- Appartement - Propriétaire d'étage	1971	Membre du bureau de l'association Tozder	- 19 Mars 2014 - 2h20
34	- Homme - Âge non renseigné - Restaurateur	- Seul - « bon revenu »	- Appartement - Propriétaire	Dans les années 1980	Président de l'association de la mosquée de Tozkoparan	- 2 Avril 2014 - 1h05

Tableau 6 : Les reportages de rue

Liste effectuée suivant l'ordre chronologique des entretiens dans chaque quartier.

	Numéro de reportage	Nombres de personnes interrogées	Lieux de reportage	Date et durée de l'enregistrement
TOZKOPARAN	Reportage 1	3 hommes et 2 femmes	- Tozkoparan Halk Pazarı	- 11 Janvier 2014 - 1h36
	Reportage 2	2 femmes	- Gülveren sokak	- 15 Février 2014 - 32 min.
	Reportage 3	2 hommes et 2 femmes	- 75. Yıl Parkı	- 19 Mars 2014 - 1h47.
	Reportage 4	3 hommes	- un café en face de la mosquée	- 2 Avril 2014 - 1h07 min
SARIGÖL	Reportage 5	4 femmes et 1 homme	- Les ruelles de « Sen mahalle »	- 15 Janvier 2014 - 45 min.
	Reportage 6	3 femmes	- Güzel sokak	- 27 Février 2014 - 21 min
	Reportage 7	1 homme et 1 femme.	- Dans le local où s'est tenue la réunion publique de l'Association de Sarigöl.	- 7 Mars 2014 - 50 min.

Tableau 7 : Entretiens avec les acteurs de la société civile

Liste effectuée suivant l'ordre chronologique des entretiens.

Numéro d'enquête	Organisation	Profession du militant associatif enquêté	Type d'entretien	Date	Durée
35	TMMOB Istanbul	Avocat (se charge des procès à l'encontre des décisions de zones à risque)	Semi-directif	21 Janvier 2014	29 min.
36	Politeknik	3 Ingénieurs civils	Semi-directif en groupe	27 Janvier 2014	1h24
37	GOP Halk evleri	Enseignant	Semi-directif	25 Février 2014	51 min.
38	IMECE	2 Urbanistes	Semi-directif en groupe	3 Avril 2014	1h25
37	Bir Umut	Avocat	Semi-directif	5 Avril 2014	2h22
40	GBHM	Entrepreneur	Semi-directif	6 Avril 2014	30 min.
41	Chambre des architectes Istanbul	Architecte, membre de la commission des désastres de TMMOB, membre du Comité des catastrophes et du Conseil d'évaluation de l'impact sur l'environnement de TMMOB Istanbul.	Semi-directif	16 Avril 2014	1h33
42	Chambre des urbanistes d'Istanbul	Urbaniste	Semi-directif	28 Mars 2014	1h02
43	Kent Hareketleri	Chercheuse indépendante en droit	Semi-directif	29 Avril 2014	1h29
44	Kent Hareketleri	Entrepreneur	Semi-directif	8 Mai 2014	1h25
45	Tozder	Journaliste	Semi-directif	13 Juillet 2014	42 min.
46	GBHM	Enseignant en droit	Semi-directif	14 Juillet 2014	1h35

ANNEXE 3 : Grilles d'entretien

Grille d'entretien pour les habitants :

1. L'arrivée dans le quartier

- Quand est-ce que vous êtes arrivé(e) dans le quartier ?
- Où est-ce que vous habitiez au part avant ?
- Pourquoi avez-vous choisi de venir dans ce quartier ?
- Avec qui est-ce que vous êtes arrivé ?
- Connaissiez-vous des personnes résidant dans le quartier ?
- Étiez-vous propriétaire ou locataire au départ ?
- Quel a été votre ressenti lorsque vous êtes arrivé dans le quartier ?
- Pouvez-vous décrire l'état physique et social du quartier à votre arrivée ?

2. Le récit du logement et du quartier

- Appartement ou gecekondü ? La superficie ?
- Est-ce que vous avez toujours habité dans le même logement ?
- Décrivez l'intérieur et l'extérieur du logement ?
- Combien de personne y vie ?
- Êtes-vous propriétaire ou locataire ? titre de propriété ?
- Pouvez-vous raconter les aménagements importants que vous avez réalisé dans votre logement ?
- Pouvez-vous raconter votre quotidien dans votre logement et dans votre quartier ?
- Qu'est-ce qui vous semble essentiel dans votre logement ? dans votre Quartier ?
- Comment qualifiez-vous le quartier ?
- Parlez en des services publics disponibles : les transports, les écoles, les centres de soin, etc.
- Est-ce que vous utilisez les commerces locaux ?
- Est-ce que vous utilisez les transports en commun ? lesquels ?
- Qui est-ce qui vie dans ce quartier ? Qu'est-ce que vous pouvez en dire ?
- Pouvez-vous décrire vos relations de voisinage ? Avez-vous des proches ou des connaissances dans le quartier ?
- Est-ce que vous constatez des changements par rapport à l'évolution du quartier ?

3. Le projet de rénovation urbaine :

- Quand avez-vous été informé(e) du projet de rénovation urbaine de votre quartier ? Comment ? Par qui ?
- Quelles ont été les informations diffusées par la Municipalité ?
- Qu'aimeriez-vous apprendre sur ce processus ?
- Pensez-vous qu'il y a des choses à clarifier au niveau du projet en question ?
- Avec ceux-ci, comment qualifiez-vous « la rénovation urbaine » ?
- Quel est le but du projet qui se prépare dans votre quartier selon vous ?
- Qui est-ce qui en sera bénéficiaire ? Comment ?
- Pensez-vous que ce processus peut créer des victimes ? Comment ?
- Pourquoi, selon vous, les projets de rénovation urbaine sont-ils en hausse à Istanbul depuis quelques années ?

4. La « Loi Désastre » :

- Comment avez-vous appris que votre quartier est une zone à risque ? Que pensez-vous de cette décision ?
- Quels types d'information disposez-vous à ce sujet ?
- Qui vous a informé du projet de rénovation urbaine de votre quartier ?
- Que pensez-vous de la « Loi Désastre » ? Quelles sont vos attentes ? Avez-vous des inquiétudes ?
- Est-ce que vous avez déjà été contacté(e) par la municipalité ? Pourquoi ?
- Êtes-vous déjà allé à l'office de rénovation urbaine situé dans votre quartier ?
- Est-ce que des négociations ont eu lieu avec les responsables locaux ?
- Quelle a été l'accord proposé ? Qu'en pensez-vous ?
- La valeur de votre bien a-t-elle été estimée ? qu'en avez-vous pensé ?
- Quels problèmes pose cette loi, selon vous ?
- Avez-vous déjà fait part de vos inquiétudes au prêt de la Mairie ? Comment ont-ils réagi ?
- Pensez-vous que la rénovation urbaine peut contribuer à créer de meilleures conditions de vie ?

5. En cas de destruction du logement :

- Que se passe-t-il si votre logement sera détruit ?
Si l'un de leur logement a déjà été détruit :

- Quand avez-vous appris la décision de destruction de votre bien ?
 - Comment avez-vous réagit ?
 - Vous avez évacué en combien de temps ?
 - Avez-vous perçu des aides au cours de ce processus ?
 - Qu'en avez-vous pensé de cette destruction ? comment avez-vous réagi ? Êtes-vous satisfait ou non ? Pourquoi ?
 - Pourquoi avez-vous préféré rester au même endroit ?
- Qu'envisagez-vous de faire si cela vous arrive ?
 - Avez-vous d'autres biens immobiliers en possession où vous pouvez emménager ?
 - Quels sont les trois premiers mots qui vous viennent à l'esprit lorsque vous pensez à votre maison et à votre quartier ?
 - Qu'est-ce qui va changer dans votre vie si vous partez d'ici ?
 - Est-ce que vous souhaitez acheter un nouveau logement ou échanger votre logement contre un nouveau logement ?

6. Souhaits :

- Avez-vous des plans pour votre avenir ?
- Pouvez-vous parler de ce que vous envisagez de faire par rapport à la situation actuelle ?
- Dans quel type de logement souhaiteriez-vous habiter ?
- Décrivez ce que vous pouvez attendre d'un nouveau logement ?

7. Données personnelles :

- Est-ce que vous avez un emploi actuellement ? Quel type d'emploi ? Où travaillez-vous ? Le déplacement ?
- Avez-vous une assurance, la sécurité sociale ?
- Y-a-t 'il'autres personnes qui travaillent au sein du ménage ?
- Vos revenus sont de quel hauteur ? Suffisent-ils à vos besoins ?
- Percevez-vous des aides financières ? sociales ?
- Avez-vous des dettes ?
- Avez-vous des besoins particuliers ?
- Pensez-vous que vous pouvez disposer des moyens financiers pour acheter un nouveau logement ? ou payer la différence entre la valeur de votre logement actuel et le nouveau logement à acquérir après construction ?

Grille d'entretien pour les acteurs de la mobilisation sociale urbaine :

La grille suivante a été utilisée pour l'entretien mené avec l'un des membres de l'ONG « Bir Umut ».

1. Les généralités :

- Qu'est-ce qu'est « Bir Umut » ?
- Quand est-ce qu'elle a été créée ? Par qui ? Comment ? Dans quel but ?
- Qui sont les adhérents de cette organisation ? Est-elle destinée à une catégorie particulière ?
- Quelles sont les principes de cette organisation ?
- Avez-vous des règles strictes à respecter ? Lesquelles ?

2. Vision sur le processus de rénovation urbaine :

- Que pensez-vous du processus de rénovation urbaine mené à Istanbul ?
- Pourquoi les projets se multiplient selon vous ?
- Comment interprétez-vous cette situation ?
- Comment positionnez-vous par rapport à la question de la rénovation urbaine ?

3. La mobilisation de Bir Umut :

- Que critiquez-vous dans ce processus urbain ?
- Que défendez-vous ? Comment intégrez-vous la lutte urbaine en question ?
- Quelles propositions faites-vous ?
- Quelle position occupez-vous au sein des quartiers résistant aux projets ?
- Comment abordez-vous la question ?
- Comment contactez-vous les quartiers, les victimes ? Si ceux sont eux qui vous contactent, comment le font-ils ?
- Quelles démarches adoptez-vous ?
- Que proposez-vous aux habitants ? Dans quel objectif ?
- Rencontrez-vous des difficultés ? De quelles natures ?
- Comment vous les surmontez ?

4. La relation avec les quartiers résistants :

- Pouvez-vous raconter l'une de vos expériences de collaboration avec les quartiers ?
- Quelles attitudes adoptent-ils face à vous ?
- Comment se développe la mobilisation dans le quartier ?
- Quelles sont les plaintes et les revendications des habitants ?
- Quelles stratégies de luttes développez-vous collectivement ?

5. La Loi Désastre :

- Que pensez-vous de la « Loi Désastre » ?
- Comment interprétez-vous sa mise en œuvre ?
- Quels problèmes est-ce que l'application de la loi pose ou peut poser ?
- Comment s'organise la résistance dans les zones à risque ?
- Pouvez-vous donner un exemple concret ?
- Comment intervient Bir Umut ?
- Comment devrait se faire la rénovation urbaine selon vous ? À quoi faut-il faire attention ?

6. Les différents acteurs de la mobilisation contre les projets de rénovation urbaine :

- Comment pouvez-vous interpréter le climat de résistance à Istanbul ?
- Comment positionnez-vous parmi les organisations mobilisées à ce sujet ?
- Entretenez-vous des relations étroites ? Avez-vous établi des collaborations ?
- Pouvez-vous décrire vos relations avec les autres acteurs de la résistance ?

ANNEXE 4 : Documents envoyés par les municipalités de Güngören et de Gaziosmanpaşa aux publics concernés par les projets de rénovation urbaine

Lettre d'information envoyés aux habitants de la zone à risque de Tozkoparan



Sayın Halkımız Üzleniz;

Tozkoparan Kentsel Dönüşüm Projesinde gelinen aşamayla ilgili sizlere bilgi vermek istiyorum. Bilindiği üzere, Tozkoparan 775 sayılı yasa ile Gecekondu Önleme Bölgesi ilan edilmişti. Buradaki tüm yapılar 1999 depreminden önce yapılmış olup, kullanılan malzeme, uygulanan teknoloji ve yıpranmışlığı göz önüne alındığında, 2007 yılı Deprem Yönetmeliği şartlarını sağlamadığı ortadadır. Ayrıca, park ve yeşil alanlar, sosyal ve kültürel tesisler, modern spor alanları açısından da yenilenme ve değişime ihtiyaç olduğu açıktır.

Bu sebeplerden dolayı bölge, Gecekondu Önleme Bölgesi sınırları korunmak suretiyle, Belediyemizin teklifi ile 6306 sayılı Kanun kapsamında 2013/4557 sayılı Bakanlar Kurulu Kararı ile "Riskli Alan" ilan edilerek, 21 Mayıs 2013 ve 05 Aralık 2013 tarihli Bakanlık Olurları ile Belediye Başkanlığımız yetkilendirilmiştir.

Sevgili Hemşehrim,

Belediyemizin yetkilendirilmesiyle, hak sahipliğinin tespiti, fizibilite raporlarının oluşturulması, Çevre ve Şehircilik Bakanlığının proje hakkında bilgilendirilmesi tamamlanmış; imar planı, kentsel tasarım ve mimari proje çalışmalarında son aşamaya gelinmiştir. Bu aşamada, demokratik, şeffaf ve katılımcı bir yaklaşımla, Tozkoparan'da Kentsel Dönüşümü sizlerle birlikte gerçekleştirmek istiyorum.

Siz hak sahiplerine; depreme dayanıklı, güvenli, sağlam konutlarda yaşama imkanı sağlamak; park ve yeşil alanları, sosyal ve kültürel tesisleri, modern spor alanları ile entegre ve yaşanabilir bir çevre sunmak amacındayım. **Yerinde dönüşüm ve katlı konutlarda borçlandırmadan "metrekareye metrekare" vermek** iki vazgeçilmez ilkimizdir. Nüve evler, arsa tahsisli alanlar için arsa büyüklüğü esas alınarak ayrı bir değerlendirme yapılacaktır. Bu amaç ve ilkeler çerçevesinde var gücümüzle çalışmakta olduğumuzu bilmenizi isterim.

Sevgili Hemşehrim,

Size süreci, açık, şeffaf, demokratik ve katılımcı bir anlayışla yöneteceğime dair söz vermişim. Sizlerin değerli görüş, öneri, talep ve beklentilerinizi öğrenmek ve sizleri bilgilendirmek için Cevat Açıkalin Caddesi üzerinde inşaatı devam etmekte olan Tozkoparan Bilgilendirme Merkezi'ni (TOBİM) en kısa sürede hizmetinize sunacak ve yüzyüze görüşmelere başlayacağımızı bildirmek isterim.

Görüş ve taleplerinizi değerlendirebilmek adına ekteki formu doldurmanızı ve Belediyemize veya TOBİM'e teslim etmenizi bekliyorum. Formda yer alan sorulara vereceğiniz cevaplar, görüş, öneri ve talepleriniz titizlikle incelenecek ve muhakkak dikkate alınacaktır.

Sevgili Hemşehrim,

Tozkoparan'da yapılacak kentsel dönüşümün adil, şeffaf, katılımcı olacağından ve kamu menfaatlerinin korunacağından hiç şüpheleniz olmasın. Bu dönüşüm herkesin yararına olacak ve sizlerin hak ve hukuku korunacaktır. Kentsel dönüşüm sürecinde sizin yardım ve desteklerinizi bekliyorum.

Selam ve sevgilerimi sunuyorum.


Şakir Yücel KARAMAN
Güngören Belediye Başkanı

Formulaire d'enquête envoyée aux habitants de la zone à risque de Tozkoparan :



ANKET FORMU

TC Kimlik No. :
Ad Soyad :
Tozkoparan Adres :
İrtibat Telefonu :
e-mail Adresi* :
Pafta-Ada-Parsel-Bağımsız Bölüm No* :
Konut büyüklüğü (Brüt m²**):
Daire oda sayısı : 1+1 2+1 3+1 4+1
Hane halkı büyüklüğü (kişi sayısı) :

Bu formu doldurmakla hiçbir taahhütte bulunmuş olmayacaksınız. Bu form Belediyemizce sadece projeye yön vermek amacıyla kullanılacaktır.
*Bu bölümler isteğe bağlı olarak doldurulacaktır.

** Brüt m² konutun giriş kapısından sonraki duvarlar dahil tüm alanıdır. Balkon dahil değildir. Yapılacak konutlarda da aynı tanım geçerlidir.

1. Tozkoparan hane halkı büyüklüğü ortalamasının 3 kişi olduğu düşünülüğünde, sizce 3 kişilik bir ailenin yaşaması için gerekli olan minimum konut büyüklüğü ne olmalıdır? (Ailenin korunması ilkesi çerçevesinde aile evi standardının belirlenebilmesi amacıyla sorulmuştur)

45 m² 50 m² 55 m² 60 m² 65 m²

2. Mevcut konut büyüklüğünüz kadar yeni konutunuz size herhangi bir bedel alınmadan teslim edilecektir. Mevcut konut büyüklüğünüz ihtiyaçlarınızı karşılamaya yetiyor mu? (65m²'den küçük konut sahipleri cevaplandıracaktır)

Evet Hayır

3. İkinci soruya yanıtınız hayır ise aradaki farkın bedelini maliyet üzerinden ödemek şartıyla konutunuzu büyütmeyi düşünürmüsünüz? (65 m²'den küçük konut sahipleri cevaplandıracaktır)

Evet Hayır

4. Üçüncü soruya yanıtınız evet ise kaç m² (brüt **) daire sahibi olmak istiyorsunuz? (65m²'den küçük konut sahipleri cevaplandıracaktır)

45 m² 50 m² 55 m² 60 m² 65 m²

5. Aynı büyüklükteki dairede hangisini tercih edersiniz? (Mimari projede dikkate almak maksadıyla sorulmuştur)

a-) Büyük salon - az oda b-) Küçük salon - çok oda

6. Salonla birleşik mutfak mı, salondan bağımsız ayrı bir mutfak mı istersiniz? (Mimari projede dikkate almak maksadıyla sorulmuştur)

a-) Salonla birleşik mutfak b-) Salondan bağımsız mutfak

7. Binaların kat yükseklikleri arttıkça ortak mekanlar ve bahçe alanları da artmaktadır. Proje alanındaki konut adaları için tercihiniz hangi yöndedir? (Kentsel tasarım projesinde değerlendirmek üzere sorulmuştur. Bu soruya vereceğiniz cevap toplam inşaat alanını artırmayacaktır.)

a-) Çok katlı binalar, daha geniş bahçe ve ortak alanlar b-) Az katlı binalar, daha dar bahçe ve ortak alanlar

8. Buna göre uygulanacak kentsel dönüşüm projesinde konut kat yüksekliklerinin en fazla ne kadar olmasını tercih edersiniz?

8 kat 9 kat 10 kat 11kat 12 kat

9. Aracınız var mı? (Bu soru mevcut durumdaki otopark ihtiyacını belirlemek amacıyla sorulmuştur.)

Var Yok

10. Otoparkların nerede olmasını istersiniz? (Kentsel tasarım projesinde değerlendirmek üzere sorulmuştur.)

a-) Konutların bodrum katında b-) Ortak alanlarda açık otopark c-) Ortak alanlarda zeminaltı otopark

11. Uygulanacak kentsel dönüşüm projesinde uygulama süresini kısaltmak ve bir an evvel yeni konutlarınızı teslim almak maksadıyla kira yardımı olarak kiraya çıkmayı düşünür müsünüz?

Evet Hayır

Anketimize katıldığınız için teşekkür ederiz...

Courrier d'expropriation envoyé par la municipalité de Gaziosmanpaşa :

T.C.
GAZİOSMANPAŞA BELEDİYE BAŞKANLIĞI
Emlak ve İstimlak Müdürlüğü

11.02.2014

Sayı : 62417824 - 310-14- 1412740 -1523
Konu : Ödenek hk.

Sayın Yasin KARSLIOĞLU
Sarıgöl Mah. Bayırlı Çıkmazı Sok. No:1
Gaziosmanpaşa/İSTANBUL

İlgi : 19.12.2013 tarih ve 1116 sayılı Encümen Kararı
İlgi Encümen Kararı ile aşağıda özellikleri belirlenen maliki bulunduğunuz taşınmazın kamulaştırma işlemlerine başlanılmasına karar verilmiştir.

Mahallesi	: Sarıgöl	Binanın cinsi	: Yığma
Sokak	: Sok.	Binanın Alanı (m2)	: 86
Kapı No	: 1	Temel alanı (m2)	: 44.5
Pafta	: 125	Kat Adedi	: 1+1
Ada	: 1452		
Parsel	: 15		
Alan	: 147.00		
Cinsi	: ARSA		
Kamulaştırılacak hisse	: 74/147		
Hisseye düşen alan m2	: 74.00		

İmar durumu : 24.07.2013 tasdik tarihli Uygulama İmar Planında kısmen yol, kısmen yeşil alanda kalmaktadır.

İş bu tebligatın alınmasından sonra 15 gün içinde Belediyemize müracaat etmeniz durumunda 2942-4650 sayılı kamulaştırma kanununun 8.maddesine göre anlaşma yapılarak satın alma usulüyle kamulaştırma işlemleri devam edebilecektir. Aksi halde veya anlaşma olmaması halinde aynı kanun 10.maddesine mahkemece kamulaştırma bedelinin tespiti ve Belediyemiz adına tescili yapılması yoluna gidilecektir. Tebligatın alınmasından sonra 30 gün içinde kamulaştırma işlemlerine karşı idari yargıda iptal, maddi hatlara karşı da adli yargı da düzeltim dava açma hakkınız bulunmaktadır. Bilgi edinilmesi ve gereğinin yapılması hususu rica olunur.

Özlem TUT
Emlak ve İstimlak Müdürü

ANNEXE 5 : La liste des revendications de Tozder

TOZKOPARAN HALKININ 30 MART YEREL SEÇİMLER ÖNCESİ SİYASİ PARTİLERDEN TALEPLERİ ve PARTİLERİN CEVAPLARI

- 1 - TOZKOPARAN HALKININ VE TEMSİLCİLERİNİN (TOZDER vb.) KENTSEL DÖNÜŞÜM PROJELENDİRİLMESİ ESNASINDA TARAF KABUL EDİLMESİ.
- 2 - TOZKOPARAN'IN YAŞAM VE SOSYAL DONATI (bahçe, park, spor, sağlık kültür vb.) ALANLARINA DOKUNMAYAN, YOK ETMEYEN PROJELERİN OLUŞTURULMASI.
- 3 - TOZKOPARAN HALKININ KOMŞULUK İLİŞKİLERİNİN YOK EDİLMEMESİ.
- 4 - UZUN YILLAR TOZKOPARAN'DA OTURAN KİRACILARIN VE ESNAFIN KAZANILMIŞ HAKLARININ YOK SAYILMAMASI.
- 5 - İNSANLARIN KENTSEL DÖNÜŞÜM PROJELERİNDEKİ BİLGİSİZLİKLERİNİN RANTA DÖNÜŞTÜRÜLMEMESİ.
- 6 - 45 - 50 YILDIR YAŞAM BİÇİMİ OLUŞTURMUŞ İNSANLARIN, GÖKDELEN DENEN ÇİRKİN, KONSERVE KUTUSU GÖRÜNÜMLÜ BİNALARA SIKIŞTIRILMAMASI, TOZKOPARAN'I İNSAN YOĞUNLUĞU OLARAK YAŞANMAZ HALE GETİRMEK İSTEYENLERE GEÇİT VERİLMEMESİ.
- 7 - TOZKOPARAN MAHALLESİ'NİN VE HALKININ, KENTSEL DÖNÜŞÜM PROJELERİNİ HIZLANDIRMAK AMACIYLA " İTİBARSIZLAŞTIRMAYA" ÇALIŞTIRILMAMASI.
- 8 - TOZKOPARAN HALKININ BÜTÜN BARINMA VE SOSYAL HAKLARININ GÖZETİLMESİ.
- 9 - TOZKOPARAN'IN YEŞİLİNİN, AĞACININ, ÇİÇEĞİNİN, BÖCEĞİNİN, KENTSEL DÖNÜŞÜME KURBAN EDİLMEMESİ.
- 10 - KENTSEL DÖNÜŞÜM DEĞİL YERİNDE DÖNÜŞÜM UYGULANMASI, YANİ MAHALLE HALKININ YERLERİNDEN EDİLMEMESİ.
- 11 - NEDENİ NE OLURSA OLSUN (YENİ VE DAHA BÜYÜK DAİRE VERİYORUZ GİBİ) HALKTAN PARA TALEP EDİLMEMESİ.

YUKARIDAKİ MADDELERDE SOMUTLAŞTIRILAN TALEPLER DOĞRULTUSUNDA UYGULANACAK OLAN PROJELERİN, TOZKOPARAN HALKININ İRADESİNE VE ONAYINA SUNULMASI.

BU TALEPLERE SİYASİ PARTİLERİN CEVAPLARI:

- 1 - ADALET VE KALKINMA PARTİSİ: İADELİ TAAHHÜTLÜ GÖNDERDİĞİMİZ TALEPLER KENDİLERİNE ULAŞTIĞI HALDE HİÇBİR CEVAP VERİLMEMİŞTİR.
- 2 - MİLLİYETÇİ HAREKET PARTİSİ: İADELİ TAAHHÜTLÜ GÖNDERDİĞİMİZ TALEPLER KENDİLERİNE ULAŞTIĞI HALDE HİÇBİR CEVAP VERİLMEMİŞTİR.
- 3 - CUMHURİYET HALK PARTİSİ: YUKARIDAKİ TALEPLERİ, KENDİ TALEPLERİ GİBİ KABUL ETTİKLERİNİ BİLDİRMİŞTİR.
- 4 - HALKLARIN DEMOKRATİK PARTİSİ: YUKARIDAKİ TALEPLERİ, KENDİ TALEPLERİ GİBİ KABUL ETTİKLERİNİ BİLDİRMİŞTİR.
- 5 - SAADET PARTİSİ: YUKARIDAKİ TALEPLERLE ÖRTÜŞEN 2 SAYFALIK BİR CEVAP VEREREK DESTEKLERİNİ BELİRTMİŞLERDİR.

TOZDER YÖNETİM KURULU